This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

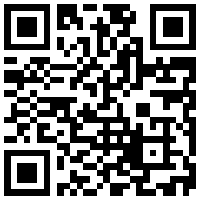

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME X. — ANNÉE 1910.

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. MORDON.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1910.

Président	MM. Alexis MOUZIN.
Vice-présidents	DELTEL.
	Dr RÉMY ROUX.
Secrétaire général	GIRARD.
Présidents de section	Dr A. CHOBAUT.
	BELLADEN.
	Abbé AUROUZE.
Secrétaire	DIDIÉE.
Trésorier	ANTIQ.
Bibliothécaire	DUPRAT.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

MM. Le Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.
LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
FABRE, Jean-Henri, ✻, docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Sérignan.
FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.
JULLIAN, Camille, O. ✻, ✪ I., professeur au Collège de France, à Paris.
LABANDE, L.-H., ✪ I., conservateur des archives du Palais, à Monaco.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut.
MISTRAL, Frédéric, O. ✻, à Maillane.
REQUIN (Chanoine), ✪ I., correspondant de l'Institut, à Avignon.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✠ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC, Joseph, ✠ I., artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).

L'ÉPINE (Marquis DE), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste paléographe, à Manosque (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, à Avignon (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES [1].

MM.

ABRIC, Ernest, ancien officier, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Mme René d'), à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).

ANTIQ, notaire, à Avignon (5 mai 1904).

ANTONY-RÉAL fils, ✠ I., à Orange (4 janvier 1895).

ARBAUD, Paul, ✠, bibliophile, à Aix-en-Provence (1884).

ARNAUD, notaire, à Arles (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✠, aumônier du Lycée de Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, à Avignon (11 novembre 1907).

AUROUZE (Abbé), ✠, à Avignon (2 décembre 1897)

AVON, Émile, ✠, propriétaire, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).

BACIOCCHI (Baron Robert de), Avignon (6 décembre 1906).

1. L'Académie, en réformant ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui, par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

Digitized by Google

BARTHÉLEMY, attaché à la Préfecture de Vaucluse (14 novembre 1907).
BEAULIEU (DE), Roger, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
BEC, Fortuné, docteur en médecine, à Avignon (3 décembre 1903).
BELLADEN, Louis, négociant, à Avignon (2 décembre 1897).
BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, à Avignon (7 janvier 1909).
BILLARD, interne des hôpitaux d'Avignon (3 mars 1910).
BIRET, Noël, ✿ I., ferronnier d'art, à Avignon (1882).
BLANC, Alfred, ✿, prof. au collège de Carpentras (4 mars 1904).
BOISSIÈRES (Mme), à Avignon (7 octobre 1909).
BOCH, ✿, architecte, à Avignon (7 janvier 1904).
BOJERO, C., élève en pharmacie, à Nîmes (5 mars 1908).
BONNAMAISON, docteur en médecine, à Saint-Didier (Vaucluse) (6 mai 1909).
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon. (1883).
BONFILS, Marcel, à Carpentras (juin 1909).
BOURGES, Michel, médecin-major des troupes coloniales (Hyères) (1er février 1900).
BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).
BRUGUIER-ROURE, au Pont-Saint-Esprit (8 janvier 1887).
BRUN, Auguste, professeur au Lycée d'Avignon (6 janvier 1910).
BRUN, Pierre, juge de paix, à Laghouat (Algérie) (6 janvier 1897).
BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).
CAHUZAC, directeur du Crédit foncier, à Avignon (6 janvier 1910).
CAPEAU, Edmond, ✿, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).
CARLHIAN-FAURE, juge au Tribunal civil, à Vienne (3 mai 1906).
CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CERCLE DES INTIMES, à Avignon (1896).
CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).
CHAMBON fils, ✱, conseiller d'arrondissement, à Avignon (9 janvier 1908).
* CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).
CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propr. à Avignon (6 avril 1905).
CHATELAIN, Louis, membre de l'École française de Rome (11 avril 1907).
CHATELET, Casimir, ✿, employé à la Préfecture, à Avignon (9 novembre 1899).

Digitized by Google

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste paléographe, à Avignon (3 mars 1910).

CLAVEL, Alphonse (Abbé), aux Imberts (14 juin 1900).

COLOMBE, docteur en médecine, à Avignon (6 janvier 1910).

COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).

DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).

DEBANNE, Victor, ✻, vétérinaire en chef au 7e génie, à Avignon (4 mai 1905).

DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).

DELBARRE, ⚜ I., O. ★, sous-préfet, à Carpentras (11 avril 1907).

DELEUZE, avocat, à Paris (1886).

DESTANDAU, ⚜, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).

DELTEL, ⚜ I., O. ★, secrétaire-général de la Préfecture de Vaucluse, à Avignon (11 avril 1907).

DESVERNAY, ⚜, à Lyon.

DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).

DONNAT, docteur en médecine, à Avihnon (6 février 1910).

DIDIÉE, Joseph, ⚜, ★, conduct. principal des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DUCOS, O. ✻, ancien député de Vaucluse (1882).

DU LAURENS (Baron), Guillaume, à Avignon (13 avril 1899).

DU LAURENS D'OISELAY, Maurice, ✻, commandant en retraite, a Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ⚜, professeur au Lycée d'Avignon (16 janvier 1902).

DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).

ESPÉRANDIEU, Emile, ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, à Clamart (Seine) (6 septembre 1895).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FAUCHER DE, Adrien, avocat, à Marseille (2 juillet 1908).

FAUCHER, notaire honoraire, a Orange (5 juillet 1890).

FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).

FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).

FICHAUX, O. ✻, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).

Digitized by Google

FLORENCE, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).

FORBIN DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard) (11 avril 1907).

FORMENTIN, ✱, trésorier-payeur général, à Avignon (6 février 1910).

FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).

GAMBIN, Maurice, attaché aux archives départements., à Avignon (3 mars 1909).

GAP, Lucien, ✪, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon (1882).

GARNIER, interne des hôpitaux d'Avignon (3 mars 1910).

GAUDEMARIS (Marquis de), au château de Massilian, par Orange (5 novembre 1903).

GENIN, Joseph, ✱, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).

GÉRIN-RICARD (Comte de), ✪ I., à Marseille (1882).

GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).

GILLES, René, avocat, à Avignon (8 octobre 1908).

GIRARD, Joseph, ✪, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (12 octobre 1905).

GOUELL, ✱, O. ✱, anc. médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).

GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).

GRIMAUD (Abbé), ✪, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Montfavet (2 juin 1890).

GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).

GROBON Joseph, ✪, à Lyon, rédacteur au journal *Le Progrès* (11 avril 1907).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).

HONORAT, Bastide, à Digne (1892).

HOUCHART D'ENTREMONT (Mlle), ✪, à Aix-en-Provence (5 janvier 1905).

HUGUES, ✪, ✱, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon (11 avril 1907).

IBARRARD D'ETCHEGOYEN, à Avignon (2 avril 1908).

IGONNET, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).

JOLEAUD, ✱, ✪ I., ✱, sous-intendant militaire, à Marseille (8 novembre 1900).

Digitized by Google

JOLEAUD, Léonce, collaborateur au service de la carte géologique de l'Algérie (6 octobre 1904).
JOUVE (Mlle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JOUVEAU, surveillant général au collège d'Arles (11 octobre 1906).
JUGE (Abbé), à Avignon (2 avril 1908).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✠, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LASSALLE, ✱, capitaine trésorier au 7e génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LA SALLE DE ROCHEMAURE (Duc de), château de Clavières-Ayrens, à Ayrens (Cantal) (6 mai 1909).
LAVAL, Victorin, ✱, ✠ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (Mlle) Nelly, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).
LEVEZOU (Abbé), à Avignon.
LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).
MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARIE, ✠, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MEISSONNIER, Joseph, artiste peintre, à Avignon (14 avril 1910).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé-doyen, a Sault (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux (Eure) (8 juillet 1897).
MICHEL, Louis, ✠ I., O. ✱, directeur de la Société générale, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (16 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire honoraire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MONCLAR (Marquis DE), C. ✱, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).
MONTAGNIER, avoué, à Tarascon (11 octobre 1905).
MONTILLET (vicomte Edouard de), à Avignon.
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Bourg-la-Reine (Seine) (2 avril 1887).

Digitized by Google

MOURRET, notaire à Tarascon (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✪ I., à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, Avignon (2 juin 1898).
NICOLAÏ (Comte de), maire de Châteauneuf-du-Pape (2 juillet 1908).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAGE, Mary (M^lle), pharmacien-expert, Lyon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✱, ✪ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PASTRÉ, directeur des travaux publics à la mairie d'Avignon (6 janvier 1910).
PELLEGRIN (M^lle), professeur au collège jeunes filles, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERNOD-RIPERT, Jules, à Avignon (7 février 1907).
PERRIN, instituteur, à Montfavet (5 janvier 1892).
PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles (Gard) (12 octobre 1905).
PRADON, Marius, notaire, à Avignon (7 juillet 1904).
PRENER, Josué-Georges, rabbin, à Avignon (3 février 1910).
PUYMALY, Henri, ✪, au château Lafosse, à Cauderan (Gironde (4 décembre 1902).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RASTOUL, Joseph, à Singapour (6 juin 1901).
RAYNOLT, ancien greffier du Tribunal civil d'Avignon (1^er février 1900).
REBOULET, ✱, capitaine au 58^e d'infanterie, à Avignon (4 décembre 1902).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
RENAUT, ✱, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
RENCUREL, ✪, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REVEST (Abbé), curé des Angles (Gard) (10 novembre 1905).
RIPERT, homme de lettres à Bollène (avril 1910).
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, Émile, docteur en médecine, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) (2 mars 1905).

Digitized by Google

ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).
ROUX, Remy, ✪, docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).
SABATIER, Antoine, ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon (7 janvier 1904).
SAINT-MARTIN, Jean, député de Vaucluse (6 septembre 1895).
SALLÈS, Antoine, avocat à la Cour d'appel, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (5 mai 1904).
SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Avignon (3 mars 1910).
SAUTEL (Abbé), à Avignon (9 janvier 1908).
SAUVE, Fernand, ✪, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
SAVOURNIN, ✪ I., conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).
SEGUIN, Louis, avocat, à Avignon (6 février 1910).
SIMOUTRE, chef du cabinet du Préfet, à Avignon (6 février 1910).
TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TERRIS (DE), Jules, ancien notaire, à Avignon (1882).
THÉVENET, directeur du Crédit foncier à Nimes (12 octobre 1905).
THOMAS, Pierre, à Avignon (1er avril 1909).
THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).
TOURRE, architecte, à Avignon (7 septembre 1905).
TOURTET, ✪ I., architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1890).
VALLA (Abbé), ✪, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).
VALENTIN, Louis, ✪ I., architecte des monuments historiques (1883).
VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✪, à Montélimar (5 novembre 1887).
VAYSSIÈRES, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, à Marseille (12 mars 1881).
VÉRAN, Auguste, ✪ I., architecte, à Arles (1883).
VERDET, Marcel, à Avignon (1882).
VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).
VINCENTI, Henri, notaire, à Avignon (2 mars 1905).
VISSAC (Baron DE), Marc, ✪, ancien directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).
ZACHAREWICZ, ✪ I., C. ✱, professeur départemental d'agriculture, à Avignon (6 juin 1901).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

ANDRÉ, Charles, ✻, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

CUNHA (DA), Xavier, ✻, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.

DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.

GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.

GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.

LEENHARD, géologue, à Montpellier.

LENTHÉRIC, O. ✻, ingénieur, à Nimes.

LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).

MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.

SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.

TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ardèche. . . . . — Revue du Vivarais.

Aude . . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Société d'études provençales, à Aix.
Societé des Amis du Vieil-Arles, à Arles.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
Société linnéenne de Provence, à Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados . . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, à Saintes.

Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Digitized by Google

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard . . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault . . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire . . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne . . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle . . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Nord . . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Digitized by Google

Puy-de-Dôme . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.
Annales de la station limnologique de Besse, à Clermond-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Université de Lyon.

Saône-et-Loire . . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
Académie de Mâcon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Société florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Société nationale des antiquaires de France.

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.

Vosges. . . . . — Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Digitized by Google

Belgique.. . . . . — Revue Mabillon à Chevalogne, par Leignon.
Société des Bollandistes, à Bruxelles.
Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
Anales del Museo nacional de Arquelogia, à Mexico.
The Missouri botanical garden.
Lloyd, library, à Cincinnati.
Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
École française de Rome.
Società storica lombarda, à Milan.
Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres histoire et antiquités).
Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Digitized by Google

Digitized by Google

Installation du nouveau Bureau.

En ouvrant sa séance du 6 janvier 1910, l'Académie de Vaucluse, conformément à ses statuts, a procédé à l'élection des membres de son Bureau, pour les années 1910 et 1911.

Ont été élus :

MM. Alexis Mouzin, *président ;*
Deltel, Dr Rémy-Roux, *vice-présidents ;*
Joseph Girard, *secrétaire général ;*
Dr Chobaut, Louis Belladen, Abbé J. Aurouze, *présidents de section ;*
Joseph Didiée, *secrétaire ;*
Antiq, *trésorier ;*
E. Duprat, *bibliothécaire-archiviste.*

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu dans la séance du 6 février. M. le baron de Vissac, président sortant, a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

Lorsque, il y a quatre ans, je quittai pour la première fois le fauteuil de la présidence je vous exprimai le sentiment de vive gratitude que m'avait fait éprouver votre bienveillance nuancée d'une flatteuse teinte de sympathie. Je ne me doutais pas alors que, comme il arrive au théâtre, je ne faisais qu'une fausse sortie et que votre inépuisable indulgence imposerait un rappel au vétéran des sociétés littéraires, mûr pour toutes les retraites.

La faveur ayant été double, double est aujourd'hui dans mon cœur l'impression de reconnaissance dont je vous prie d'agréer le témoignage ému. L'honneur réitéré que j'ai reçu de vous restera dans mon souvenir comme un des plus gracieux épisodes de ma carrière.

Je ne sais si vous avez remarqué, Messieurs, combien, depuis quelques années, notre association respire à l'aise et se déve-

Digitized by Google

loppe dans le milieu intellectuel qui lui sert d'atmosphère. Le nombre de ses adhérents s'accroît sans cesse : tous ceux que préoccupent les choses de Provence sont fiers de figurer dans ses rangs : la poésie, la littérature, l'archéologie, l'histoire, la science varient l'intérêt de ses séances ; la sève y abonde, en un mot, semblant prouver une fois de plus que, pour une société comme la nôtre, un siècle est l'âge de puberté.

Cela tient à plusieurs causes. Il en est une primordiale qui découle de la constitution qui nous régit.

Notre constitution fait en effet de l'Académie de Vaucluse une Académie ouverte à toutes les élites de la pensée, dégagée des entraves statutaires qui enserrent la plupart des institutions similaires dans un cercle limité de titulaires, et n'imposant pas aux candidats des conditions restrictives, parfois un peu archaïques, avant que soit prononcé à leur égard le *dignus es intrare* ou le *Sézame, ouvre toi.*

De là, moins de solennité, sans doute, moins de majesté, mais plus de souplesse, d'élasticité, de bonne grâce souriante, j'allais dire de modernité.

Et, par cela même que votre savoir ne porte ni habit brodé, ni épée à garde de nacre, vous ne croyez pas devoir l'enfouir sous le boisseau. Vous admettez à la diffusion de vos lumières, au bénéfice de vos enseignements, un public de choix, générateur d'émulation pour les conférenciers, au sein duquel s'opère le recrutement par l'exemple, et qu'émaillent, captivées et toujours captivantes, celles que l'on a si justement nommées les roses du jardin académique. Vous avez ainsi élargi votre cadre, grandi votre influence et ajouté un précieux élément de succès à ceux que vous assure l'importance de vos travaux.

Je vois encore pour l'Académie un pronostic de prospérité dans l'élection du nouveau Bureau que vos suffrages unanimes ont appelé à diriger ses destinées durant la période biennale qui commence. Jamais vous n'eûtes la main plus heureuse. Souligner les noms de ceux qui le composent c'est déjà en faire l'éloge.

M. Alexis Mouzin, sous les auspices duquel — j'aime à me le rappeler — je franchis, il y a longtemps, le seuil de ce sanctuaire, est comme moi un récidiviste de la présidence ; mais c'est un de ces récidivistes à temps que l'on acclame avec d'autant plus d'empressement qu'il mérite la perpétuité.

Digitized by Google

Comme Epaminondas, M. Mouzin a déjà deux filles : *Cytharis* et l'*Empereur d'Arles*, deux grandes filles qui ont fait beaucoup parler d'elles, mais en tout bien tout honneur. Les indiscrets prétendent même qu'elles auront bientôt une troisième sœur appelée à faire du bruit dans le monde. Cette paternité l'a classé parmi les auteurs dramatiques dont on cite le nom et dont on reproduit les traits dans les grands illustrés de la presse.

Pour ceux qui ne connaissent M. Mouzin que par la renommée, il apparaît surtout, vêtu du péplum antique, cadençant devant le grand mur du théâtre d'Orange l'épopée tragique en rimes sculpturales.

Pour nous, qui l'apprécions de plus près, sa physionomie se complète en s'adoucissant. Nous savons qu'à ses heures les accents de la harpe éolienne remplacent chez l'auteur des *Deux Lyres* les sonorités de l'olifant ; qu'il est le descendant direct des troubadours de Provence, le symphoniste des chants ailés ; nous savons enfin, qu'en dehors des félibrées mistraliennes, sa plume bilingue, aussi familière à la langue d'*Oy* qu'à la langue d'*Oc*, cisèle avec élégance tous les reliefs de la prose académique, et a trouvé moyen de transformer chacune des pages de l'album bibliographique qu'il consacre à la région vauclusienne en autant de camées étincelant de grâce, de fraîcheur et de sentiment.

A ce prince des lettres, l'Académie a fait un cortège d'honneur dont les plus fiers seraient jaloux :

Deux Vice-présidents, MM. Deltel et Rémy Roux, personnalités qui rayonnent du charme de l'esprit, de l'élévation du caractère, du prestige du talent. Le premier, que la Muse a baisé au front, butine, en ses rares heures de loisirs administratifs, les fleurs poétiques dont le suc composait jadis le miel blond de l'Hymète. Le deuxième se délasse des absorbantes exigences hypocratiques dans l'application des découvertes scientifiques modernes et dans les lumineuses sensations de l'art évoluant à travers les âges.

Trois Présidents de sections, M. le Dr Chobaut, M. l'abbé Aurouze et M. Belladen, nos précieuses réserves de l'avenir, notre trésor de paix, dont la compétence exceptionnelle, mise en lumière par de magistrales productions, promet aux Sciences, aux Lettres et aux Arts la direction la plus éclairée et le plus efficace des patronages.

Digitized by Google

Enfin, un Trésorier, M. Antiq, le plus authentiquement aimable des hommes, qui a bien voulu accepter la tâche parfois ingrate de surintendant de nos finances.

Joignez à ce magnifique ensemble les éléments permanents du Bureau, le Secrétaire général M. Girard et les Secrétaires-adjoints MM. Didiée et Duprat, véritables colonnes de l'édifice, sur le zèle et le dévouement desquels repose notre vie sociale.

Et vous me direz si j'avais raison de prétendre qu'une fée bienfaisante avait dirigé vos suffrages et préparé, d'une main propice, pour la société une ère féconde de vitalité et d'essor.

Marchons donc, mes chers Collègues, avec une sereine confiance, dans la voie du progrès que nous traceront nos nouveaux chefs.

Je suis particulièrement heureux que la dernière parole qu'il me sera donné de prononcer de ce siège soit tout à la fois une parole de remerciements pour mes anciens collaborateurs, tous mes amis, dont je ne me sépare pas sans regrets, et, pour les nouveaux dignitaires, une parole de la plus spontanée et de la plus cordiale des bienvenues.

En vertu du règlement, je déclare le nouveau Bureau installé dans ses fonctions et j'invite M. le président Mouzin à prendre place au fauteuil.

M. Alexis Mouzin, président de l'Académie, a répondu en ces termes :

Mes chers Collègues,

Tout reconnaissant que je vous sois du titre de récidiviste à la présidence de l'Académie de Vaucluse, j'ai l'impression de recevoir aujourd'hui cette présidence dans des conditions dangereuses, c'est-à-dire trop belles. Soutiendrai-je comme il convient la suite d'un gouvernement prospère ? Les éloges que vient de me prodiguer avec tant d'amabilité mon spirituel prédécesseur n'atténuent pas l'appréhension où je suis. Sans doute, en me revêtant d'une sorte de chlamyde imaginaire, il s'est souvenu que les Grecs s'en servaient à l'occasion pour masquer leur rougeur, quand un peu de modestie leur semblait utile.

Vous le savez, Messieurs, malgré tout mon bon vouloir, il me manquera l'éloquence élégante de M. de Vissac, et vous aurez

Digitized by Google

quelque peine à vous déshabituer de l'entendre assidûment ; il me manquera surtout son ample savoir, qui, dans une société aussi complexe que la nôtre, lui permettait de diriger avec une autorité indéniable toutes les séances, quelle que fût la diversité des programmes.

Académicien il est né et rien d'académique ne lui est étranger.

Si je fus de ceux qui le saluèrent les premiers, en lui ouvrant nos réunions, c'est assurément que je pressentais dans l'ancien président de l'Académie de Clermont l'un des présidents modèles de celle de Vaucluse.

Je n'ai pas à rappeler devant vous les importants ouvrages du baron Marc de Vissac. Après avoir magistralement peint plusieurs saisissantes figures de la période révolutionnaire, cet historien n'a pas dédaigné des portraits littéraires, tels que celui du poète populaire Amable Faucon ; il s'est distrait de Romme le Montagnard et de Simon Camboulas en contemplant avec un regard d'artiste les Jolies Filles d'Avignon ; il a étudié la Ligue en Auvergne et Parpaille dans le Comtat ; le prédicateur Bridaine et le philosophe Stuart Mill ; mais, sous un apparent éclectisme, il n'a eu qu'un principe, celui d'intéresser. Il y a réussi jusqu'au charme.

Une seule fois nous n'aurons pas été en complète harmonie avec lui ; dans son brillant discours d'aujourd'hui, nous nous refusons à reconnaître une ardeur qui s'éteint, et quand il prononçait la parole de l'adieu, nous entendions celle de l'au revoir.

Pourquoi faut-il que notre règlement nous interdise de maintenir M. de Vissac à notre tête ? Du moins, l'un des vice-présidents qui le secondaient avec distinction nous semblait indiqué pour lui succéder. Que ce fût M. Alphant, le respecté docteur, d'une science si sûre, d'un caractère si droit, ou bien M. Paul Manivet, le poète souvent applaudi dont le beau talent glorifie Avignon avec l'affection filiale la plus fidèle, ce ne pouvait être qu'un bon choix. Ils ont, tous deux, ajourné leur acceptation.

Heureusement, parmi les membres de l'ancien bureau, il en est, — et non des moindres, — qui, voyant alors l'honneur dont j'étais menacé, n'ont pas refusé d'en supporter une part. L'usage a réservé au président sortant le privilège de parler d'eux, ainsi que des autres membres du nouveau Bureau ; l'usage, pour cette fois, a choisi d'avance celui qui les complimenterait le mieux, tandis que tout simplement l'autre profiterait le mieux de leur flatteuse collaboration.

Digitized by Google

Grâce à eux, je me rassure. Et grâce encore à ceux qui, par la continuité de leur action, portent en eux la vitalité même de notre Académie. L'usage ne me défend pas de les nommer, moi aussi : M. Girard, notre érudit secrétaire général, dont l'activité experte recueille le meilleur miel avignonais dans une quadruple ruche, le Musée, la Société des Amis des Arts, celle des Amis du Palais des Papes, et la nôtre, celle de ses amis, à lui ; — M. Didiée, vigilant secrétaire au dévouement inépuisable, comme ses aptitudes qui s'exercent avec un égal succès en prose ou en vers, et même, par intérim, en chiffres ; — M. Duprat, bibliothécaire supérieur à sa bibliothèque où il trouve peu à puiser, après ses nombreuses et fécondes recherches à travers les plus précieux fonds archéologiques ; — enfin, M. Antiq, qui pour ses débuts comme trésorier, nous voulons l'espérer, n'aura pas a exercer une mission trop épineuse.

Et vous tous, Messieurs, aiderez à notre œuvre. Sur ce point, l'exemple, depuis longtemps attendu, nous est donné par un préfet qui, j'ose le proclamer, rend ses fonctions plus hautes encore en y adjoignant le culte des lettres et des arts. Le véritable renom de notre pays méritait bien de n'être plus méconnu dans les régions d'où on le gouverne. Et de tout mon cœur d'avignonais, avec toute la force que me prêtent vos suffrages, je remercie M. Jules Belleudy d'étendre son efficace sollicitude à notre domaine intellectuel. Il regarde les beaux côtés de notre Midi et les met en valeur avec un éclat d'autant plus durable qu'on le reconnaît plus discret.

Dans cet amour de notre terre aussi riche pour le lettré ou le savant que pour le laboureur, nous sommes certains de demeurer tous d'accord, quelles que soient nos divergences d'idées et de goûts. Nous opérons même entre nous de fructueux échanges. Ainsi un simple rêveur, tel que j'en fréquente, est plus d'une fois surpris de l'attention profitable qu'on lui impose sur une recherche scientifique ou sur un document d'archéologie. Nous ne repoussons que la stupide indifférence. Ma profession de foi se résume en un désir, celui de susciter nombreux vos travaux.

Lorsque M. Turc, consul d'Avignon au XVIII[e] siècle, eut offert des pincettes à chacun de ses conseillers qui aimaient, paraît-il, à tisonner le feu de la cheminée communale, tous voulurent à la fois utiliser le cadeau, et — d'après la plaisante histoire racontée avec beaucoup de verve par l'archiviste Paul Achard, — leur empressement désordonné eut vite fait de réduire le foyer à

Digitized by Google

quelques pauvres tisons fumeux. Sur quoi, M. Turc leur enseigna l'utilité d'une seule initiative. Mais il s'agissait d'administration, de politique peut-être. Je pense qu'il n'en saurait être de même dans une assemblée académique, où des gens avisés, courtois, instruits dans l'art de tisonner à bon escient, s'accordent à entretenir un foyer de clartés multiples, sans se nuire l'un l'autre. Une seule initiative le laisserait languir.

Apportez-nous tour à tour vos pincettes, mes chers collègues ; vous donnerez la chaleur d'une flamme plus constante que celle de la jeunesse au deuxième siècle de notre société.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un Marchand Avignonais

AU XIV^me^ SIÈCLE.

Bien que l'utilité de pareilles études ne soit plus à démontrer, on ne peut citer qu'un petit nombre de travaux d'histoire commerciale prenant comme objet ou comme cadre la biographie d'un marchand exposée d'après ses livres de comptes[1]. Il est vrai que de tels documents ne sont pas communs pour le XIV^e^ siècle. Les plus connus sont ceux des frères Bonis, de Montauban (1339-1363) d'Ugo Teralh, de Forcalquier (1330-1332) et de Jean Saval, de Carcassonne (1340-1341)[2].

Pour Avignon même, nous devons mentionner les *Rechnungsbücher der hamburgischen Gesandten in Avignon 1338 bis 1355*, publiés en 1907[3] par M. Th. Schrader, qui fournissent des renseignements analogues à ceux des registres commerciaux, et le livre de comptes du fustier Guillaume Vial dont M. le D^r^ Pansier a donné des extraits[4].

Le *Cartulaire* qui va servir de source principale à ce mémoire consacré à l'étude de la vie privée, commerciale et politique de Jean Teisseire, marchand avignonais du XIV^e^ siècle, présente assurément moins d'importance que les registres des frères Bonis ; il concerne une époque un peu plus récente que les frag-

1. On en trouvera une énumération dans la *Revue de synthèse historique*, t. IV, 1901, p. 314 (article de P. Boissonnade) et t. VIII, 1903, p. 347-348 (article de P. Huvelin).

2. Forestié (Ed.). *Les livres de comptes des frères Bonis*. Paris-Auch, 1890-1893, 2 vol. in-8° (fasc. 20 et 23 des *Archives historiques de la Gascogne*). — Meyer (Paul). *Le livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332)*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXVI, p. 129 et suiv. et à part, 42 p. in-4° avec fac-simile. — Portal (Ch.). *Le livre-journal de Jean Saval, marchand drapier à Carcassonne (1340-1341)*, dans le *Bulletin historique et philologique*, 1901, p. 423 et suiv.

3. Hamburg und Leipzig, L. Voss, in-8°.

4. P. Pansier. *Guilhem Vial, fustier, fournisseur du Pape et de Nosseigneurs les Cardinaux (1351-1388)*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907, p. 331-363.

Digitized by Google

ments de comptes d'Ugo Teralh et de Jean Saval. Il paraît néanmoins offrir un intérêt considérable au point de vue de l'histoire économique, puisqu'il fournit plus qu'aucun autre des données précises sur la situation matérielle et morale d'un patron du XIV[e] siècle et de ses ouvriers.

Le livre de comptes de Jean Teisseire est conservé aux archives de la ville d'Avignon sous la cote provisoire, registre 753 des mandats [1]. Il a le format d'un grand in-quarto (302 millimètres de hauteur sur 225 millimètres de largeur); sa couverture est constituée par une feuille de parchemin pliée en double, dont l'un des côtés se trouve assez long pour pouvoir se rabattre sur l'autre, de façon à protéger la tranche longitudinale du volume [2]; une sorte d'agrafe de peau sert à le fixer.

Ce manuscrit, presque tout en provençal, comprend divers éléments qu'il importe de bien distinguer :

1° Un relevé sommaire dans les registres des années 1367-1370 des sommes dues par divers débiteurs de J. Teisseire, lesquelles sommes « *si podon recobrar* » (fol. 2-6, foliotation moderne en chiffres rouges).

2° Comptes de l'œuvre et de l'hôpital du Pont tenus par Jean Teisseire du 25 septembre 1372 au 25 septembre 1374 (fol. 9-11, foliotation rouge).

3° Le *Cartulaire* proprement dit comprenant 189 feuillets numérotés en chiffres romains par J. Teisseire lui-même. Jusqu'au fol. 30, presque tout le texte est de la main de Bertranet, son fils. C'est ensuite J. Teisseire qui tient la plume. Ce *Cartulaire* va du 28 août 1370 au 22 mars 1377.

4° Le manuscrit contient en outre deux cahiers où sont transcrits les comptes d'un marchand de soie écrits en italien. Ces comptes vont du 4 août 1362 au 13 janvier 1365 et du 16 mai 1364 au 16 décembre de la même année. Ils sont étrangers à Jean Teisseire, qui n'y est pas nommé; la différence d'écriture suffit à le prouver. J'ignore comment ces deux cahiers de 29 et 9 feuillets ont été joints au registre, dans lequel ils sont d'ailleurs placés à contre-sens, de sorte qu'il faut retourner le volume pour pouvoir les lire. Peut-être J. Teisseire a-t-il utilisé un registre acheté d'occasion ?

1. C'est du moins le chiffre que porte une étiquette collée au dos du volume.

2. Ce côté porte à l'intérieur, en caractères modernes, la mention suivante : « Sy yeu fosce saige, je fora roys de France o emperaour o papa que est plus noble. »

Digitized by Google

Nous n'étudierons ici, ni ce dernier fragment, ni le second, mais seulement le premier et le troisième qui fournissent une contribution si importante à l'histoire de l'industrie et du commerce avignonais au XIV[e] siècle. Malgré l'intérêt qu'ils présentent au point de vue linguistique, il ne peut être question de publier ici des documents aussi étendus, ni même d'en citer des extraits trop considérables qui ne pourraient que nuire à la publication future d'une édition critique, si jamais l'utilité s'en faisait sentir.

Nous nous bornerons donc à étudier la vie de Jean Teisseire en utilisant son *Cartulaire,* source capitale que viendront compléter et éclairer de nombreux documents conservés aux archives municipales avec les titres de sa succession [1].

***

Jean Teisseire[2] (en latin *Johannes Textoris*) était fils de Guillaume Teisseire, lui-même chanvrier d'Avignon[3], mort en 1334. Guillaume avait eu quatre enfants, dont nous connaissons les noms, sans pouvoir fixer l'ordre de leur naissance. C'étaient Jean, qui fait l'objet de cette étude, Raymond et Brémond, Pierre, qui mourut en bas âge avant la mort du père, et une fille, Catherine[4], qui épousa, en 1346, un cultivateur de L'Isle,

1. J. Teisseire était un homme d'ordre. Il gardait tous ses papiers dans des coffres placés dans sa chambre. Chaque pièce portait au dos une courte analyse en provençal qui servait au classement. Ces documents sont conservés aux archives municipales dans une caisse intitulée : *Papiers concernant l'héritage de Jean Textoris et diverses autres obligations.* Un certain nombre de ces papiers ont dû disparaître, car l'inventaire de la « boîte » par Pintat, archiviste de la ville au XVIII[e] siècle, ne comprend que 168 numéros, tandis qu'un inventaire du XV[e] siècle en comptait 221 (Bibl. d'Avignon, ms. 2833, fol. 92-116).— Une étude a déjà été publiée sur J. Teisseire par G. Bayle, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1889, p. 137-163, sous le titre de : *Un trésorier général de la ville d'Avignon au XIV[e] siècle. La messe de la Concorde.* Ce titre comprend deux inexactitudes, car J. Teisseire n'a jamais été trésorier général de la ville d'Avignon, fonction qui n'existait pas au XIV[e] siècle, au moins à titre permanent, et de plus, comme nous le verrons au cours de ce mémoire, ce n'est pas lui qui a fondé la messe de la Concorde.

2. Bien qu'il écrivit son nom *Teiseire,* nous devons redoubler l's pour figurer la prononciation. Cette graphie était d'ailleurs usitée dès 1522 (Cf. ci-dessous, p. 28, note 1).

3. Archives de la ville d'Avignon, Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 13.

4. En novembre 1334, accord au sujet d'une pension que percevait Jean Teisseire de ses frères et sœurs. Cette pension était imposée sur une maison sise à Avignon, rue de l'Herberie, paroisse Saint-Agricol, laquelle maison les frères et sœurs de Jean Teisseire avaient pris à leur compte au moment du partage de l'héritage paternel, à charge de faire la dite pension (*Ibid.*, n° 78).

Digitized by Google

ments de comptes d'Ugo Teralh et de Jean Saval. Il paraît néanmoins offrir un intérêt considérable au point de vue de l'histoire économique, puisqu'il fournit plus qu'aucun autre des données précises sur la situation matérielle et morale d'un patron du XIV[e] siècle et de ses ouvriers.

Le livre de comptes de Jean Teisseire est conservé aux archives de la ville d'Avignon sous la cote provisoire, registre 753 des mandats [1]. Il a le format d'un grand in-quarto (302 millimètres de hauteur sur 225 millimètres de largeur); sa couverture est constituée par une feuille de parchemin pliée en double, dont l'un des côtés se trouve assez long pour pouvoir se rabattre sur l'autre, de façon à protéger la tranche longitudinale du volume [2]; une sorte d'agrafe de peau sert à le fixer.

Ce manuscrit, presque tout en provençal, comprend divers éléments qu'il importe de bien distinguer :

1° Un relevé sommaire dans les registres des années 1367-1370 des sommes dues par divers débiteurs de J. Teisseire, lesquelles sommes « *si podon recobrar* » (fol. 2-6, foliotation moderne en chiffres rouges).

2° Comptes de l'œuvre et de l'hôpital du Pont tenus par Jean Teisseire du 25 septembre 1372 au 25 septembre 1374 (fol. 9-11, foliotation rouge).

3° Le *Cartulaire* proprement dit comprenant 189 feuillets numérotés en chiffres romains par J. Teisseire lui-même. Jusqu'au fol. 30, presque tout le texte est de la main de Bertranet, son fils. C'est ensuite J. Teisseire qui tient la plume. Ce *Cartulaire* va du 28 août 1370 au 22 mars 1377.

4° Le manuscrit contient en outre deux cahiers où sont transcrits les comptes d'un marchand de soie écrits en italien. Ces comptes vont du 4 août 1362 au 13 janvier 1365 et du 16 mai 1364 au 16 décembre de la même année. Ils sont étrangers à Jean Teisseire, qui n'y est pas nommé; la différence d'écriture suffit à le prouver. J'ignore comment ces deux cahiers de 29 et 9 feuillets ont été joints au registre, dans lequel ils sont d'ailleurs placés à contre-sens, de sorte qu'il faut retourner le volume pour pouvoir les lire. Peut-être J. Teisseire a-t-il utilisé un registre acheté d'occasion ?

1. C'est du moins le chiffre que porte une étiquette collée au dos du volume.

2. Ce côté porte à l'intérieur, en caractères modernes, la mention suivante : « Sy yeu fosce saige, je fora roys de France o emperaour o papa que est plus noble. »

Digitized by Google

Nous n'étudierons ici, ni ce dernier fragment, ni le second, mais seulement le premier et le troisième qui fournissent une contribution si importante à l'histoire de l'industrie et du commerce avignonais au XIV[e] siècle. Malgré l'intérêt qu'ils présentent au point de vue linguistique, il ne peut être question de publier ici des documents aussi étendus, ni même d'en citer des extraits trop considérables qui ne pourraient que nuire à la publication future d'une édition critique, si jamais l'utilité s'en faisait sentir.

Nous nous bornerons donc à étudier la vie de Jean Teisseire en utilisant son *Cartulaire,* source capitale que viendront compléter et éclairer de nombreux documents conservés aux archives municipales avec les titres de sa succession [1].

* * *

Jean Teisseire[2] (en latin *Johannes Textoris*) était fils de Guillaume Teisseire, lui-même chanvrier d'Avignon[3], mort en 1334. Guillaume avait eu quatre enfants, dont nous connaissons les noms, sans pouvoir fixer l'ordre de leur naissance. C'étaient Jean, qui fait l'objet de cette étude, Raymond et Brémond, Pierre, qui mourut en bas âge avant la mort du père, et une fille, Catherine[4], qui épousa, en 1346, un cultivateur de L'Isle,

1. J. Teisseire était un homme d'ordre. Il gardait tous ses papiers dans des coffres placés dans sa chambre. Chaque pièce portait au dos une courte analyse en provençal qui servait au classement. Ces documents sont conservés aux archives municipales dans une caisse intitulée : *Papiers concernant l'héritage de Jean Textoris et diverses autres obligations.* Un certain nombre de ces papiers ont dû disparaître, car l'inventaire de la « boîte » par Pintat, archiviste de la ville au XVIII[e] siècle, ne comprend que 168 numéros, tandis qu'un inventaire du XV[e] siècle en comptait 221 (Bibl. d'Avignon, ms. 2833, fol. 92-116).— Une étude a déjà été publiée sur J. Teisseire par G. Bayle, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* année 1889, p. 137-163, sous le titre de : *Un trésorier général de la ville d'Avignon au XIV[e] siècle. La messe de la Concorde.* Ce titre comprend deux inexactitudes, car J. Teisseire n'a jamais été trésorier général de la ville d'Avignon, fonction qui n'existait pas au XIV[e] siècle, au moins à titre permanent, et de plus, comme nous le verrons au cours de ce mémoire, ce n'est pas lui qui a fondé la messe de la Concorde.

2. Bien qu'il écrivit son nom *Teiseire,* nous devons redoubler l's pour figurer la prononciation. Cette graphie était d'ailleurs usitée dès 1522 (Cf. ci-dessous, p. 28, note 1).

3. Archives de la ville d'Avignon, Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 13.

4. En novembre 1334, accord au sujet d'une pension que percevait Jean Teisseire de ses frères et sœurs. Cette pension était imposée sur une maison sise à Avignon, rue de l'Herberie, paroisse Saint-Agricol, laquelle maison les frères et sœurs de Jean Teisseire avaient pris à leur compte au moment du partage de l'héritage paternel, à charge de faire la dite pension (*Ibid.,* n° 78).

Digitized by Google

nommé Raymond Gros, auquel Jean Teisseire promit de verser une dot de 100 florins [1].

Jean avait dû faire son apprentissage dans l'atelier de son père ; mais il ne s'établit pas tout de suite à son compte après la mort de celui-ci, car il fut employé quelques années chez un fabricant et marchand de chanvre, à titre de facteur, c'est-à-dire de chargé d'affaires. C'est en quittant ce maître, en 1347 [2], qu'il dut à son tour ouvrir un atelier et tenir boutique.

Deux ans plus tard, il se mariait avec Béatrix Arnaud, à qui son frère Rostaing avait constitué une dot de 100 florins d'or [3]. Ce fut la première des trois unions qu'il contracta chaque fois dans des conditions plus avantageuses qu'auparavant. En effet, Béatrix Arnaud étant morte en 1357 [4], Jean Teisseire épousa presque aussitôt Monne, fille de Bertrand Vaquier, qui lui apporta une dot de 750 florins [5]. Devenu veuf à nouveau vers 1367 [6], il se remaria sans doute peu de temps après. Sa troisième femme, Catherine Lartessuti, était plus riche encore que les précédentes, puisqu'elle reçut une dot de 900 florins [7].

Ses mariages successifs ne donnèrent à Jean Teisseire que trois enfants. De sa première femme, il eut une fille, Marguerite, qui vivait encore en 1357 [8], et un fils nommé Bertrand ou Bertranet. Bertrand hérita en 1361 de son oncle Rostaing Arnaud, — sa sœur Marguerite était déjà morte, — et en 1363, d'un autre

1. *Ibid.*, n° 20, et *Livre de raison*, fol. 93.

Le florin de la Chambre pesant 3 gr. 54 environ (Prou, *Documents relatifs à l'histoire monétaire*, dans la *Revue numismatique*, 1897, p. 178, note 1) équivalait à peu près, au poids de l'or, à 11 fr. de notre monnaie Comme la valeur commerciale de la monnaie était à la fin du XIV[e] siècle, suivant les déductions les plus probables, six fois plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui, c'est-à-dire que les objets coûtaient six fois moins cher (Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, 2[e] édit., t. I, p. 680), le florin de la Chambre valait $11 \times 6 = 66$ fr. environ au pouvoir actuel de la monnaie. La dot constituée par Jean Teisseire à sa sœur Catherine valait donc à peu près 6.600 francs.

2. 24 avril 1347, « quittacio facta per Petrum de Marroco, olim canabassarium, Johanni Textoris, ejus factori, de gestis et administratis per eum. » (Bibl. d'Avignon, ms. 2833, fol. 101 v°.)

3. Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 13.

4. *Ibid.*, n° 99 (son testament est du 5 octobre 1357).

5. *Ibid.*, n° 16.

6. Le 22 février 1368, J. Teisseire versa, en exécution des dernières volontés de sa défunte femme, 225 florins à « fraire Guilhin Colomp, percurador del covent de l'ordre de Nostra Dona dels Carmes.... e-z-als peiriés que feron lo bastiment de la gleiza e de la capela premiera que-z-es aranda la gran vieia dous la travesa. » (*Livre de raison*, fol. préliminaire, et Papiers de l'hoirie, n° 116.)

7. Testament de J. Teisseire (Papiers de l'hoirie, n° 8).

8. Elle est citée dans le testament de sa mère.

Digitized by Google

parent nommé Guillaume d'Uzès[1]. Il fut quelque temps le principal employé de son père et tint ses écritures. Il mourut le 18 décembre 1370, âgé d'une vingtaine d'années environ[2]. Le troisième enfant de Jean Teisseire, Martin, était sans doute le fils de sa dernière femme ; car il devait être tout jeune encore lorsque son père le mit à l'école, en 1372, pour lui faire apprendre l'A. B. C. et les sept psaulmes, ce qui devait représenter alors tout le programme d'une première année d'enseignement primaire[3].

Celui-ci eut le même sort que les autres, et Jean Teisseire était sans postérité, lorsqu'il mourut en 1384, laissant, sauf quelques legs particuliers, tous ses biens à la ville d'Avignon pour être employés à la construction et à l'entretien des ponts, routes, remparts de la ville, chaussées du Rhône et de la Durance, et à tous autres travaux publics[4]. Il fut enseveli dans l'église Saint-Pierre, en la chapelle Saint-Vincent qu'il avait fait construire[5] et où ses enfants étaient enterrés.

* * *

Pendant sa vie, Jean Teisseire avait exercé en même temps les deux métiers de marchand de chanvre et de cordier, tels qu'ils sont définis par le *Livre* d'Étienne Boileau[6]. Aussi est-il désigné

1. Papiers de l'hoirie, nos 59 et 67.

2. « L'an de Nostre Senhor Dieu Jezu Crist MCCCLXX a xviij jorns pasasc, fin a iij oras de la nueg aprop, del mes de dezembre, rendet mon filh Bertranet Teiseire l'arma sieua a Nostre Senhor Jezu Crist, e-z-a xviij jorns del dig mes de dezembre, fon lo sieu cos sebelit a Monsenhor Sant Peire en la capela de Sant Vinsens. » (*Livre de raison*, fol. 30 v°.)

3. « L'an M°CCC lxxij disapte premier jorn del mes de may mezem Martin a l'escola a la gleyza de Sancta Perpetua per apenre l'abese e los sa salmes, e fon de covinent espres entre nos el maystre que l'ensenha que-z-el lo deu ensenhar l'abese e los set salmes d'enfra j° an complit, e devem li donar xviij gros per tot lo dig han apres que Martin aia l'abese e los set salmes, et d'autramens non deu aver lo compliment de la dicha soma. Lo dig maystre si fa apelar Johan Aynes de Nisa. » (*Ibid.*, fol. 68.)

4. Son testament porte la date du 18 février 1384 ; il est accompagné de trois codicilles des 25, 26 et 27 février de la même année (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n 8). La ville d'Avignon accepta l'héritage sous bénéfice d'inventaire, le 3 mars 1384 (*Ibid.*, n° 9). On trouvera un résumé du testament de Jean Teisseire, dans l'article de M. Bayle, p. 150-152.

5. H. Requin. *Église Saint-Pierre à Avignon*, dans *l'Inventaire des richesses d'art de la France. Province. Monuments religieux*, t. III, 1901, p. 150.

6. R. de Lespinasse et F. Bonnardot. *Les métiers et corporations de la ville de Paris. XIII^e siècle. Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, p. LXXI-LXXII, 35, 120, 121.

Digitized by Google

dans les actes tantôt comme cordier, tantôt comme chanvrier, tantôt les deux termes sont pris comme synonymes[1]. C'était, d'ailleurs, la coutume à Avignon que les cordiers fussent aussi marchands de chanvre. A cette époque, où les métiers se trouvaient naturellement groupés par rues[2], on disait indifféremment *carreria cordarie seu canabassarie*[3].

Le livre de comptes de Jean Teisseire nous montre, en effet, qu'il vendait du chanvre mâle et femelle, du chanvre écru et du chanvre battu, de la toile grossière appelée canevas ou serpillière, du treillis, de la toile pour selles et pour bâts, des articles de corderie depuis les câbles de navires, jusqu'aux ceintures monacales et aux fils les plus menus, des brides, des traits pour attelage, des filets de pêche, des agrès de navires, de l'étoupe, de la poix, du calfat, de la laine non ouvrée, du cuivre, du liège, des anneaux et des agrafes, des clous, des cordes et nattes de joncs et tous objets de vannerie[4].

Sa boutique et son ouvroir étaient installés dans deux maisons contiguës qu'il possédait rue de la Corderie[5], en face de l'église et du cimetière Saint-Pierre. L'une de ces maisons avait appartenu à son ancien patron, Pierre *de Maroco*[6]; Jean Teisseire l'habitait, tandis que l'autre[7] servait de logement à son principal facteur[8].

Il comptait parmi ses clients les personnages les plus divers, le maître d'œuvre et l'*ayguadier* du Palais des Papes[9], la ville d'Avignon[10], le pape lui-même, des cardinaux, des grands sei-

1. 1366, 12 mars : « Canabasserius seu corderius de Avinione. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 39.)

2. L.-H. Labande, *Avignon au XIII^e siècle*, p. 175.

3. 1387, 23 août. Reconnaissance en faveur de la ville par *Bartholomeus Raynardi, canabasserius*, pour la maison de feu Jean Teisseire sise *in carreria cordarie seu cannabassarie*. (Archives de la ville d'Avignon, boîte 86, pièce 30.)

4. Cf. ci-dessous, p. 13, note 3, et *Livre de raison*, passim.

5. La rue Corderie porte encore ce nom ; elle va de la rue Saunerie (aujourd'hui place Carnot) à la rue de l'Arc-de-l'Agneau. Cf. Achard, *Dictionnaire des rues*, p. 58.

6. 1350, 3 septembre. Vente d'une maison située à la rue de la Corderie faite par Pierre de *Marocco*, fils de Pons, ancien cordier, à Jean Teisseire, pour le prix de neuf cents florins d'or. Joint l'achat de cette maison par le dit Pons, le 12 mai 1347. (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 75.)

7. Elle avait été acquise en 1349 (*Ibid.*, n° 92).

8. V. l'inventaire des biens de Jean Teisseire (*Ibid.*, n° 9).

9. A qui il fournit le 18 juin 1371 une corde de 18 cannes pour le puits de la cour d'honneur « per lo pos dal palais de Nostre Senhor lo Papa que-z-es davant l'audiensia. » (*Ibid.*, fol. 160 v°), etc.

10. A qui il fournit le 26 novembre 1370, 22 douzaines de « lardieras [cordes] de Vilafranca per encortinar los draps e las telas per la venguda dal papa. » (*Ibid.*, fol. 25), etc.

Digitized by Google

gneurs, les moines de Villeneuve et de Bonpas, des bourgeois, des notaires, les maîtres des ports du Rhône et de la Durance, les charretiers, les *ribayriers*, mariniers ou portefaix du Rhône, etc.[1]

Le registre de Jean Teisseire ne nous fait sans doute connaître qu'un petit nombre de ses acheteurs. Il se bornait le plus souvent à noter les ventes à crédit, celles dont il avait surtout besoin de se souvenir; l'inscription des ventes au comptant ne paraissait pas absolument indispensable à cette époque de comptabilité primitive. Aussi les mentions de ces sortes de ventes sont-elles assez rares; elles se reconnaissent à la formule qui les accompagne : *Pague de prezent.* D'ordinaire, Jean Teisseire ou son fils, quand celui-ci tenait la plume, inscrivait le nom et la qualité de l'acheteur, la date de la vente, la nature et la quantité des marchandises vendues. Chaque article débutait ainsi par une même formule : *Un tel doit,* et était séparé du suivant par un petit espace qui servait ensuite à noter la date et la nature du payement, quand on n'utilisait pas pour cet objet la marge de gauche ou de droite[2].

Comme tous les marchands de cette époque, Jean Teisseire était à la fois commerçant et industriel. Outre le grand et le petit[3] ouvroir qu'il avait près de l'église Saint-Pierre, il possédait un atelier de corroyeur dans le Bourg-Neuf[4] et une corderie dans ses jardins du Pont de Serres[5]. Nous verrons qu'il comptait parmi ses ouvriers des cordiers, des peigneurs de chanvre, des fileuses.

Il achetait cependant beaucoup d'objets manufacturés, soit à des marchands avignonais, soit à des marchands étrangers de passage, venus de France, d'Italie ou d'Espagne, comme Jean

1. *Ibid.*, fol. 1, 6 v°, etc.

2. *Ibid., passim.*

3. *Ibid.*, fol. 40 v° et 41.

4. *Ibid.*, fol. 106 v°. — V. aussi dans les Papiers de l'hoirie (n° 19) un acte du 14 février 1381, constatant le rachat par Jean Teisseire d'un cens de trente sous qu'il était tenu de servir à Jean de Perine « pro uno corregatorio posito Avinione in Burgo Novo, loco dicto *als Tirados.* »

5. *Livre de raison*, fol. 100. — V. en outre l'acte suivant : 1375, 15 février. Reconnaissance de directe consentie en faveur du doyen de l'église Notre-Dame des Doms par Jean Teisseire pour « quoddam suum cordador in quo facit cordas quadraginta sex dextres parum plus vel minus situm Avinione, in parrochia Sancti Petri, quod confrontari dicitur.... cum quadam traversia per qua itur versus pontem d'En Serras. » (Papiers de l'hoirie, n° 153.)

Digitized by Google

Martin, de Crémieu, qui fréquentait la foire de Pézenas, Miquel de Venise, François Sasplanes de Barcelone et d'autres qui sont cités dans son Cartulaire.

Quant à la matière première, il la faisait venir de l'étranger. Des juifs d'Arles lui vendaient le jonc dont on tressait des cordes, des cabas et des nattes, et ses facteurs se rendaient régulièrement aux foires de Languedoc, de Provence ou de Dauphiné pour y acheter du chanvre[1]. Quelquefois, on organisait des expéditions plus lointaines. En 1360, Jean de Saint-Pons et Olivier Amoros se rendirent en Catalogne et en Aragon pour le compte de Jean Teisseire[2]. Deux ans plus tard, Jacques Teisseire, facteur et cousin de Jean, fit avec lui le compte final de ce qu'il lui devait pour avoir géré ses affaires en Catalogne[3].

Ces sortes de voyages n'étaient pas limités au commerce de corderie ; le bateau qui emmenait les agents de Teisseire transportait une cargaison très variée que l'on allait écouler dans ces pays étrangers. Ainsi, en 1370, J. Teisseire s'entendit à ce sujet avec Olivier Amoros, un de ses anciens facteurs, depuis établi à son compte. Le but du voyage était Barcelone. Olivet Amoros partit d'Avignon en compagnie de Jaumet Davit, facteur de Teisseire ; ils emportaient avec eux une cargaison de ferraille, d'acier, de cuivre, de velours, d'étoffes de soie, et même de tartre. On changea de bateau à Aigues-Mortes. A l'arrivée à Barcelone, toute la cargaison fut vendue ; le cuivre produisit à lui seul 115 florins 5 gros[4].

En 1375, Barthélemy de Valraynart, facteur de Jean Teisseire, se rendit à Barcelone pour acheter du chanvre et des cordes. Il emportait une balle de cuir pesant un quintal 79 livres et une lettre de change de 150 florins d'Aragon tirée sur l'un de ses correspondants de Barcelone, par André de Tisi, changeur d'Avignon, à qui Jean Teisseire avait remis les espèces. Pendant le voyage qui dura plusieurs mois, celui-ci écrivit à diverses reprises à son employé pour lui donner ses instructions. De son côté, Barthélemy de Valraynart le tenait au courant des opérations qu'il faisait[5].

1. *Livre de raison*, fol. 14, 19, 19 v°, 20, 41 v°. 110, 113, 146 v°, etc.
2. J. Girard et Dr P. Pansier. *La Cour temporelle d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*, p. 74.
3. Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 68.
4. *Livre de raison*, fol. 45-46.
5. *Ibid.*, fol. 120 et 122 v°.

Digitized by Google

Quelques mois après le retour de ce dernier, Pierre Guichard, marchand de chanvre, partit pour le Piémont pour faire des achats de compte à demi avec J. Tesseire. Il reçut, à cet effet, une lettre de change de 200 florins de la reine, qui devait lui être payée à Pignerol par ordre de Georges Capon, marchand drapier, à qui Georges Tigrini, le banquier ordinaire de Jean Teisseire, avait versé les fonds. Les frais du voyage étaient à la charge commune de Pierre Guichard et de Jean Teisseire[1].

Ces expéditions lointaines n'étaient pas toujours sans risques ni périls pour ceux qui les entreprenaient. En 1376, Jean Teisseire fut victime d'un vol de la part du patron d'un navire qu'il avait affrêté. Il dut envoyer un de ses facteurs à Agde, à Narbonne, à Marseille, à Nice et jusqu'à Gênes, pour poursuivre et faire prendre son voleur[2].

Le *Livre de raison* de Jean Teisseire fournit des indications assez nombreuses sur la condition des employés et ouvriers.

Il faut distinguer d'abord les facteurs qui portent quelquefois le titre de *juvenomes,* jeunes hommes. Ce sont de véritables chargés d'affaires, des gérants qui tiennent la « razon » de son « obrador »[3], ont le gouvernement et l'administration de ses affaires[4].

Ces sortes d'agents avaient une situation bien définie par les usages commerciaux de l'époque. Les grandes banques italiennes du XIV^e^ siècle en entretenaient sur tous les marchés européens, et notamment à Avignon, siège de la papauté. « Leurs agents, dit un récent ouvrage, portaient le nom de facteurs, *factores*, et conservaient sur eux, comme signe d'identité, un jeton (*tessera*) de bronze, marqué aux armes de la maison dont ils étaient les représentants. De plus, ils étaient munis d'une procuration rédigée devant notaire, dans laquelle on énumérait leurs noms et qualités, les contrées qui leur étaient départies, la durée de leurs pouvoirs qui, d'après les pièces existant aux archives vaticanes, n'étant pas supérieure à un an, à deux tout au plus, enfin les ventes, achats et les diverses opérations auxquelles ils avaient droit de se livrer[5]. »

1. Fol. 171.
2. Fol. 150 v° et 177 v°.
3. *Ibid,*, fol. 34.
4. « Administratio seu gubernatio mercaturarum et rerum dicti Johannis. » Compte final d'Olivier Amoros du 17 juin 1364, ci-après cité, p. 10, note 3.
5. Samaran et Mollat. *La fiscalité pontificale en France au XIV^e^ siècle*, p. 151.

Digitized by Google

Il est probable que les agents de Jean Teisseire emportaient avec eux une procuration de ce genre ; je n'en ai point retrouvé. Ils trafiquaient néanmoins en son nom, achetaient et vendaient, se rendaient pour son compte au dehors, aux foires françaises, en Italie, en Aragon ou en Catalogne[1]. Avant de le quitter, ils faisaient avec lui le compte final de leur gestion[2].

Ces employés de confiance, personnages de moindre importance que les représentants des grandes compagnies italiennes, étaient assez médiocrement payés. En 1364, Olivier Amoros touche 140 florins pour sept ans de bons et loyaux services, soit 20 florins par an[3], c'est-à-dire environ 1300 francs au pouvoir actuel de la monnaie[4]. Par la suite, c'est le salaire ordinaire[5]. Il est vrai que le patron devait le plus souvent à son jeune homme le *condug*, c'est-à-dire qu'il le logeait, le nourrissait, l'habillait et le chaussait[6]. Il devait également le défrayer de tout lorsqu'il voyageait. Quelquefois, cependant, le patron ne paraît pas avoir été tenu par le contrat à subvenir à l'entretien de son facteur[7], ou bien il a limité son obligation à lui fournir des savates[8].

Je serais néanmoins disposé à croire que la clause qui mettait l'entretien à la charge du maître était si habituelle que Jean Teisseire ne croyait pas devoir la rappeler dans son *Livre de raison*[9]. Dans un cas même, le *condug* était la seule rétribution à laquelle Jean Teisseire était tenu envers son jeune homme. Il

1. 1362, 29 août. Jacques Teisseire, fils de feu Raimond Teisseire d'Avignon, chanvrier, reconnaît devoir à Jean Teisseire, chanvrier d'Avignon, 200 flor. d'or pour marchandises de divers genres que « tam in partibus Cathalonie quam alibi rexerit, gubernaverit et administraverit ac eciam vendiderit et precium reciperit. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 68.)

2. *Livre de raison*, fol. 45.

3. 17 juin 1364, quittance de 140 florins souscrite en faveur de Jean Teisseire, par Olivier Amoros, son facteur, qui a habité pendant sept ans avec lui et a géré ses affaires « mercando, emendo, vendendo, et alias prout fidelis servitor et mercenarius eidem Johanni deserviendo. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 148.)

4. Voir ci-dessus, p. 4, note 1.

5. *Livre de raison*, fol. 109 v°, 110, 210, 147 v°.

6. *Ibid.*, fol. 101 v°, 110 : « L'an M° CCC lxxv, dimars a xxv jorns dal mes de setembre, yntret Bertomieu Raynard en est' obrador per estar anbe mi per juvenome et devem li donar de loguier per lo terme d'un an complit vint florins e lo condug. » — Cf. Ducange, *Glossarium*, t. II, p. 525, v° *Conductus* 6.

7. *Ibid.*, fol. 147 v°.

8. *Ibid.*, fol. 109 v°.

9. Voir dans ce sens, *Ibid.*, fol. 40 : compte final entre J. Teisseire et « Maystre Rainaut Colomp, lo sartre que esta en la Brocaria », pour tout ce que celui-ci a fourni pour J. Teisseire, ses *juvenomes* et sa servante (28 avril 1373).

Digitized by Google

est vrai qu'il s'agit alors sans doute d'un contrat d'apprentissage plutôt que d'un véritable louage de services [1].

A côté ou au-dessous des facteurs se trouvaient les ouvriers, cordiers ou peigneurs de chanvre. Jean Teisseire leur donnait la nourriture et un salaire qui variait de 5 à 20 florins par an, c'est-à-dire de 300 à 1300 fr. de notre monnaie [2]. Ce salaire était habituellement payable échu ; dans un cas seulement, il devait faire l'objet de versements trimestriels [3]. D'autres ouvriers étaient payés à la tâche au lieu de toucher un salaire fixe. Ces derniers, — cordiers, peigneurs de chanvre, ou fileuses, — ne travaillaient pas dans les ateliers de Jean Teisseire, mais recevaient de la marchandise à ouvrer à leur domicile [4]. Certains pouvaient même demeurer fort loin d'Avignon ; l'un d'eux, notamment, habitait Beaucaire [5].

La condition des ouvriers et des employés apparaît assez misérable dans le *Livre de raison* de Jean Teisseire. Ils devaient être soumis à des chômages longs et fréquents, qui les obligeaient à des déplacements coûteux pour trouver du travail. Lorsque Jean Perot, venu du diocèse de Trèves, entra dans l'atelier de Jean Teisseire en 1375, il fut obligé d'emprunter à son nouveau patron pour acheter un vêtement, des chausses et des savates [6]. La plupart des employés de Jean Teisseire étaient ses débiteurs ; ils devaient solliciter de lui des avances pour se procurer même des objets de première nécessité, pour payer

1. Fol. 101 v°.

2. Fol. 73, 86 v°, 122, 138, 140 v°, 183.

3. Fol. 183. : « Matieu Glaniera, de Monpeilier, penchenaire, a fag covinent d'estar anbe mi per penchenar canebe per lo terme d'un an complit, que comensa l'an a viij jorns dal mes d'octobre de l'an M°CCC lxxvj, e devem li donar lo condug e xx florins de selari paguados en la fin de iij mes v florins, e-z-ensiguent a la fin d'autres tres mes v florins, e-z-a la fin d'autres tres mes v florins, e-z-a la fin de l'an complit autres v florins. »

4. 1363, 28 février. Prise à loyer par Jean Teisseire et pour un an, des services de Bertrand « de Clunheto » et de Pons Servelle, pour peigner du chanvre à raison de vingt-huit sous par quintal (Papiers de l'hoirie, n° 164). — V. aussi le *Livre de raison*, fol. 4, 18, 22, 116 v°, 121, 130.

5. *Ibid.*, fol. 121.

6. Fol. 122 : « Ai li prestat tres florins, los cals son en la carta escrig e reconogut a mi, dels cals quatre (*sic*) florins lodig Johan a comprat gipon e j's causas e sabatas. — Jean Perot deu que li ai pretat iiij florins, los cals el los m'a reconogut en la carta dals covinens que son e[n]tre mi e-z-el. — Item, mais li prestiei a xxv de dezembre festa de la Nativitat de Nostre Senhor Dieus Jezu Crist, iiij gros. — Item, mais li prestiei disapte a xxiij de febrier per comprar camizas e brayas e sabatas e per despendre a las festas, xvj gros. — Item, mais disapte premier jorn de mars, iiij s. — Item, mais diluns a xvij de mars, ij gros. »

Digitized by Google

leur quote-part de l'acte notarié qui constatait leur engagement, pour acquitter le loyer de leur chambre [1]. Aussi, dans le compte final, les dettes absorbaient-elles presque toujours une grande partie du salaire, quand elles ne le dépassaient pas [2].

Le *Livre de raison* fait mention de plusieurs contrats d'apprentissage. Ce stage durait d'ordinaire trois ou quatre ans. L'apprenti promettait de bien et fidèlement servir son patron ; celui-ci, de son côté, devait apprendre le métier à l'enfant, le nourrir, le vêtir et le loger ; quelquefois, cependant, il recevait du père une somme pour couvrir les frais d'entretien ; ainsi, en 1375, Guilhin Borel, cultivateur de l'Isle, s'engagea à payer pour cette cause 40 florins [3].

Le personnel de Jean Teisseire comprenait enfin une servante ; celle-ci est portée dans ses comptes, en 1371, pour 5 florins de gages annuels ; en 1376, — ce n'était plus la même, — pour 9 florins [4]. Il est aussi question dans un acte d'un paysan engagé par Jean Teisseire pour le servir pendant un an et cultiver ses terres, moyennant la nourriture, le logement et un salaire de 8 florins [5].

Les conventions entre Jean Teisseire et ses employés de tout ordre étaient d'ordinaire consignées, suivant l'usage de l'époque, dans un acte notarié, rarement dans un acte sous-seing privé qui était alors revêtu du sceau de J. Teisseire [6].

Pour exercer son commerce, Jean Teisseire s'adjoignit à diverses reprises des associés. Ainsi, au début de sa carrière, il prit à ce titre dans sa maison son frère Brémond et un cordier nommé Jean Lartessuti [7].

1. Fol. 55, 117, 138, 183.

2. Fol. 138 : « Peire Forestier, cordier, que esta anbe mi per far lo mestier [de] cordegar e filar e treiser, deu estar anbe mi hun an que comensa l'intrada lo dezen jorn d'aquest mes de febrier en que sem aras e devem li donar lo condug et v florins de selari, e d'aiso esta carta per la man de maystre Johan Dalmas de Monpeiller, lacal carta fon escricha e facha la nota disapte a jx jorns d'aquest mes de febrier [1376]. Ai li prestat per comprar camiza e brayas e sabatas en prezensia de Monet Berlier e de Johan Perot, cordier, dimercres a xxvij de febrier premier jorn de carema, j florin. — E deu mais per la nota de la carta per sa part, i gros. — — E nos devem a Peire Forestier, per ij mes que-z-el a estat anbe nos a nostra manda, x gros. Resta que lo dig Peire nos deu vj gros qz, bon conte fag anb' el a xij d'abriel. »

3. Fol. 101 v°, 120 v°, 187 v°.

4. Fol. 55, 163 v°, 175 v°.

5. Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 42. (Acte du 24 décembre 1377.)

6. 21 juin 1376. « E d'aiso li ai fag polisia sagelada de mon sagel » (*Livre de raison*, fol. 169 v°).

7. 8 octobre 1346. Obligation de trente-sept florins d'or souscrite en faveur de Jean

Digitized by Google

Plus tard, à maintes reprises, il recourut à l'association en vue de diverses opérations. Nous avons vu que la plupart des voyages que ses facteurs faisaient à l'étranger étaient presque toujours organisés de compte à demi avec un autre marchand. A Avignon même, des ententes de ce genre pouvaient se conclure lorsqu'il s'agissait de l'achat ou de la vente de tout un lot de marchandises ou de tout un groupe d'opérations bien délimitées. Jean Teisseire agit ainsi à diverses reprises, notamment avec un certain Bertrand *de Vinea* [1] et avec un chanvrier nommé Pierre Guinot Dalmayne [2].

Il eut aussi, dans les derniers temps de sa vie, des associés d'un genre spécial, des employés intéressés.

En 1374, Jean Teisseire confia la conduite de ses affaires à trois de ses facteurs Guillaume Bonaud, Jaumet Davit et Raymond Arnaud. Il conclut avec eux une association (*companhia*), dont voici les principales clauses. Il remettait à ses facteurs toutes les marchandises se trouvant dans ses magasins, objets manufacturés et matières premières, et une somme de 1.300 florins. Jean Teisseire devait toucher les deux tiers des bénéfices, mais il mettait gratuitement à la disposition de la société son ouvroir, ses boutiques, son atelier de corderie et tous les instruments en usage dans son métier. Il devait en outre loger les associés dans sa maison et les nourrir [3].

et Brémond Teisseire et Jean Lartessuti, leur associé pour le commerce du chanvre, par Simonet Siméon *de Clunheto* et Girarde, sa femme, peigneurs de chanvre, pour le prix d'une vente de chanvre. (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 38.)

1. 1353, 15 février. Acquit de 85 florins d'or de Florence souscrit par Jean Teisseire, en faveur de Bertrand de Vinea pour reste de plus grande somme à lui due « ex causa societatis ad partem medii lucri. » (*Ibid.*, n° 3.)

2. A la mort de Jean Teisseire, il était dû à ce dernier 200 francs qui lui furent payés par les syndics d'Avignon, le 28 avril 1384 (*Ibid.*, n° 81).

3. Fol. 86 : Le 27 janvier 1374, « bailiey la razon de mon obrador a Guilhin Bonaut e-z-a Jaumet Davit e-z-a Raymon Arnaut, so es a saber en canebe batut, e canebe crus, e cordam, e tescum de sela e de bast, e fuvelas estanhadas e non estanhadas, e canebe penchenat, e cabasaria, e cordas de jonc, e sarsia, e jones, e pegua, e guofolh, e sieure, e estopa, e lana ansur, e coure, e d'autras denairadas que monta per tot en soma tota neta, sensa degun deutes ni denguna rancura que-z-elos puescan ren demandar a mi de denguna cauza que sie, e totas autras cauzas contadas e finadas e rebatudas, resta que lo susdig Guilhin Bonaut, de Layla de Venaisin e Jaumet Davit de Pertus e Raymon Arnaut d'Avinhon an reseuput e reconogut a mi Johan Teiseire que yeu leur ai bailat en razon M°CCC florins corens, de la valor de xxiiij s. cascun florin, de la cal soma sus dicha, elos entre tos tres devon levar lo tes del profieg que Nostre Senhor Jezu Crist nos trametra e las doas partidas devon remanir a mi Johan Teiseire e-z-ieu lur deve bailar mon obrador e mas botiguas e mon cordeiador e totas mas ayzinas de l'us del mestier, e mais a mangar e-z-a beure e jaser en mon ostal, estant anbe mi en mon ostal, la cal companhia deu durar dos ans ensiguent.... »

Digitized by Google

Jean Teisseire ne paraît pas avoir eu à se louer bien vivement des collaborateurs qu'il s'était donnés. Il note dans son *Livre de raison* qu'au mois de juin 1374, Guillaume Bonaud s'est rendu à L'Isle pour y faire le commerce à son propre compte et non au sien, ce qui lui cause grand dommage[1].

Il faut évidemment rapprocher de ce passage une pièce fort intéressante dont des extraits ont déjà été publiés[2]. C'est une plainte contre Raymond Arnaud et ses collègues, destinée sans doute à être produite en justice. Elle nous donne des détails fort amusants sur les mœurs de l'époque. Raymond Arnaud était surtout coupable de paresse et de gourmandise. Il voulait se coucher le soir aussitôt après souper et ne se lever le matin qu'après prime. « Tan bon li era lo dormir. » Non content de s'être levé tard, il s'installait pour sommeiller une heure ou deux sur l'établi placé près de la porte de l'ouvroir (*sus lo taulier de la porta de l'obrador*). S'il était dérangé, il se retirait dans le magasin des cordages (*en la botigua de la sarsia*) pour y dormir plus commodément. « Chaque jour sans manquer, à l'heure de tierce, il voulait boire et manger ; or, il ne se contentait pas du pain et du vin de la maison, il lui fallait le vin de l'auberge de la Cloche (*lo vin de la Campana*) à 14 ou 16 sous le pichet, et il s'en dépensait chaque jour à l'ouvroir un, deux, trois, quatre pichets. Il lui fallait aussi du pain blanc, des tripes, du rôti et autres gloutonneries.» En un mot, Raymond Arnaud ne s'était jamais conduit « ni comme un bon facteur, ni comme un bon marchant. » Il ne s'occupait ni des travaux de l'atelier, ni de garnir l'ouvroir, ni de tenir les écritures. Jean Teisseire estimait que le préjudice qui lui avait été causé s'élevait à plus de quatre ou cinq cents florins, ce dont il s'engageait à fournir la preuve détaillée. Il accusait également ses autres facteurs d'indélicatesse et de fainéantise.

Quelque fût le sort qui ait été réservé à cette requête, l'association entre Jean Teisseire et ses facteurs se termina au bout de 18 mois, avant le terme fixé ; il revenait à Jean pour sa part de bénéfices cent vingt-deux florins dont ses anciens associés ne se libérèrent qu'avec lenteur[3].

1. Fol. 92 v° : « Guimet Bonaut parti d'Avinhon a xv jorns de juin per anar a Layla per vendre e comprar blat e mercadejar a sos ops [à son profit] e-z-a la estat fin a dimercres a xij jorns de jul per far son pron [ses affaires] e non pas lo mieu, de que mi grava. »

2. Par M. Bayle, *art. cité*, p. 158-161. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de retrouver l'original de ce document.

3. *Livre de raison*, fol. 115 (Compte final du 13 août 1375).

Digitized by Google

Au début de l'année suivante, Jean Teisseire prit, pour diriger son commerce, un marchand de chanvre nommé Pierre Guichard. Celui-ci ayant reçu en commande 400 florins, s'engagea à remettre à son patron les deux tiers des bénéfices, plus les frais de nourriture et d'entretien de sa femme et de lui-même[1]. Le contrat dut être observé à la satisfaction des deux parties, puisqu'il fut renouvelé en 1380[2] et durait encore à la mort de J. Teisseire, avec l'adjonction d'un troisième associé nommé Jean Bonard. Cette société ne fut d'ailleurs pas dissoute par la mort du principal intéressé. Elle devait durer jusqu'au terme prévu par le contrat, et le soin de présider à sa liquidation était laissé aux syndics d'Avignon, héritiers universels de Jean Teisseire[3].

En dehors des contrats de société commerciale, il est aussi

1. « L'an M°CCC lxxvj, divenres a iiij jorns dal mes de ginoyer, fes maystre Johan Dalmas de Monpeilier la carta dels quatre sens florins que yeu Johan Teiseire ai bailat en cabal a Peiret Guichart per lo terme de quatre ans qu'acomensan l'intrada lo jorn susdig, e son aitals los covinens que del profieg que Dieus nos trametra, Peiret Guichart deu penre la tesa partida, levat que yeu aia premieramens lo condug d'el e de Catarina, sa molher, e las doas partidas del profieg devon eser mieuas. » (*Ibid.*, fol. 128.)

2. 1380, 4 janvier. Pierre Guichard, marchand d'Avignon, et Catherine, sa femme, « factores et negotiorum gestores » de Jean Teisseire, reçoivent de lui 926 florins, sous cette condition « quod ipsi dictos noningentos et viginti sex florenos auri, tam infra civitatem Avinionensem quam extra, bene et fideliter regent et gubernabunt et custodient et administrationem et regimen habebunt, scilicet hinc ad quatuor annos ab hac die presenti inanthea computandos et numerandos, mercando in mercaturis licitis et honestis de arte cordarie, et de eis que rexerint, tenuerint et mercati fuerint tam in lucrando quam perdendo, bonum et legale computum et rationem reddent dicto Johanni Textoris de anno in annum ad ejus omnimodam voluntatem et simplicem requisitionem, et etiam tradent, restituent et assignabunt dicto Johanni Textoris vel suis in fine dictorum quatuor annnorum hospicium in quo predicti conjuges adhuc inhibitant et totum lucrum quod inde evenerit.... Item, fuit de pacto..., quod dictus Johannes Textoris debeat et teneatur dictos Petrum Guichardi et Catherinam, conjuges, cum uno famulo, providere in comestione per totum tempus dictorum quatuor annorum.... » De leur côté, Pierre Guichard et sa femme doivent payer un loyer annuel de 60 florins d'or « tam pro habitatione hospicii in quo prefati Petrus Guichardi et Catherina, conjuges, inhabitaverunt per longum tempus et adhuc inhabitant quam de hospicio vocato *lo Cordedor*.... Item, fuit de pacto,... quod dictus Johannes Textoris debeat et teneatur levare duas partes de lucro quod ipsi conjuges facient cum dictis noningentis et viginti sex florenis auri, ... levatis primitus et solutis sexaginta florenis auri de loquerio hospicii; ... dicti conjuges debeant habere, recipere et levare totam terciam partem de lucro... Item, fuit de pacto.., quod dicti conjuges debeant et teneantur ponere in dicta summa superius expressata centum et triginta florenos auri bonos. » A la dissolution de la société, il reviendra au dit Guichard et à sa femme le tiers de ce qu'auront produit ces 130 florins et également le tiers des ustensiles ayant servi à la société. (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 158.)

3. Voir le testament de Jean Teisseire, 18 février 1384 (*Ibid.*, n° 8).

Digitized by Google

question dans les papiers de Teisseire de plusieurs actes de commandite. Il reçut à ce titre, en s'établissant, le 1er mars 1347, d'un marchand nommé Thomas « de Becarriis de Ast », une somme de cinquante florins qu'il restitua le 10 octobre 1355[1]. Beaucoup plus tard, en 1371, il fut commandité pour cent florins par dame Martinette, veuve de Jaume Peire, damoiseau. Il versa à deux reprises vingt florins à cette dame à titre de dividende, *per lo profieg*[2]. Il dut ensuite se libérer d'un contrat si onéreux, car il n'en est plus question à partir de juin 1373. A peu près à la même époque, il avait emprunté cents florins à Julian Viguier, notaire du clavaire de la cour temporelle d'Avignon, auquel il remit, le 27 mars 1373, vingt florins pour deux années d'intérêt (*guazahn*[3]). Ce taux, bien que très élevé, était plus raisonnable que le précédent. Il s'agit donc ici plutôt d'un contrat civil que d'un prêt commercial.

*
* *

Jean Teisseire n'était pas seulement marchand de chanvre et cordier, il était aussi marchand de vin en gros et au détail.

La vente en gros se faisait, place des Trois-Pilats, dans une maison lui appartenant, où son cellier était établi. Il vendait là non seulement le vin de sa récolte, — car nous verrons qu'il possédait des vignes, — mais encore du vin qu'il achetait à Avignon ou dans les environs, et même à l'étranger[4]. Il faut citer parmi ses principaux clients l'évêque d'Avignon, Faydit d'Aigrefeuille, le roi de Majorque de passage dans notre ville, la marquise de Montferrat, le changeur Simon Tigrini[5].

Cette branche du commerce de Jean Teisseire fut bientôt assez importante pour l'obliger en 1372 à agrandir son cellier. Son ami Jaume Vergier lui prêta à cette occasion cinquante florins. Ses affaires devaient être alors un peu embarrassées ; car, à la même époque, pour payer les dix-huit florins de la gabelle du vin, il en emprunta trois à Guillaume Bonaud, un de ses fac-

1. *Ibid.*, n° 41.
2. *Livre de raison*, fol. 34, 71, 78 v°.
3. *Ibid.*, fol. 39, 77 v°.
4. *Ibid.*, fol. 70. — Il faisait même venir du vin d'un peu partout. En effet, sous la taverne *del Boyre*, se trouvait une cave (*crota*) où l'on plaçait « los vaisels [tonneaux] plens cant venon de Sant Gile vo de Venize vo de Belcaire vo d'autre part von que sie. » (*Ibid.*, fol. 47 v°.)
5. Fol. 10, 53 v°, 70, 71, 132.

Digitized by Google

teurs, et quinze au juif Astruc Cozent qui prit comme gage deux tasses d'argent dorées pesant trois marcs moins trois onces[1].

En 1375, Jean Teisseire fit faire un puits neuf à l'entrée de son cellier[2].

Pour la vente au détail, il avait une taverne portant pour enseigne : *La taverne del Boyre,* qu'il avait acquise, en 1369, par échange, de Jean Giraud, fils de Pierre, jadis monnayeur d'Avignon[3]. Cette taverne, qui devait sans doute son nom à la renommée de buveur intrépide d'un de ses anciens tenanciers[4], était située[5] entre la rue Saint-Pierre[6] et la rue Sabbaterie[7]. Sa façade principale s'ouvrait sur la place du Costel ou du Pilori[8]. Elle se trouvait donc peu éloignée des magasins et de la maison d'habitation de Jean Teisseire.

1. Fol. 62 et 67 v°. — Le marc d'Avignon pesait au XIV° siècle 256 gr. 884147 d'après Blancard, *Les marcs de la ville et de la cour romaine d'Avignon*, dans le *Congrès archéologique de France*, 1882, p. 178-179.

2. Fol. 104 v°.

3. 1369, 20 septembre : Échange entre Jean Giraudi, fils de Pierre Giraudi « alias Logues » et Jean Teisseire : celui-ci reçoit du premier « hospicium suum positum Avinione in parrochia Sancti Petri, ante macellos Sancti Petri, vulgariter appellatum taberna *de Boyre,* cum quatuor tabulis macelli ipsi hospicio contiguis, quod hospicium et tabule confrontantur, ut dicitur, ab una parte, cum carreria recta Sancti Petri, et ab alia parte, cum platea Postelli (*sic*), et ab alia parte, cum carreria publica Sabaterie, et cum aliis suis confrontationibus », et donne 1° une maison sise paroisse Saint-Pierre « in carreria publica Speciarie »; 2° une autre maison, paroisse de Notre-Dame de la Principale « in carreria Garlandarie »; 3° une autre maison contiguë à la précédente ; 4° une autre maison, paroisse Saint-Symphorien, « in carreria dicta furnus Bertrandorum. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 58.)

4. 1307. « Guichardus Azian, tabernarius, alias dictus *lo boyre.* » (Renseignement communiqué par M. le D' Pansier.)

5. Voir les confronts donnés par l'acte d'acquisition du 20 septembre 1369, cité ci-dessus, note 3. — Un acte du 20 août 1370, dont nous parlerons dans un instant (p. 18, note 5), définit également avec précision l'emplacement de la taverne : « ... in parrochia Sancti Petri, in platea Costelli, confrontatum ab una parte cum dicta platea, et ab alia parte cum carreria recta Macelli.., et ab alia parte cum carreria Magne Sabbaterie, ... in quo.... fit taberna vulgariter appelata *la taverna del Boyre.* » (Papiers de l'hoirie, n° 143.)

6. La rue Saint-Pierre porte aujourd'hui encore ce nom et va de la rue des Marchands à la place Saint-Pierre.

7. Achard (*Dictionnaire des rues*, p. 74-75) dit que la rue Sabbaterie était la partie de la rue des Fourbisseurs allant de la rue des Marchands à la rue Vieux-Sextier, à laquelle on donnait avant 1833 le nom de rue Pelisserie. Mais il semble qu'au XIV° et au XV° siècle, la rue Sabbaterie a dû s'avancer davantage vers l'église Saint-Pierre, on ne s'expliquerait pas autrement qu'elle put servir de confront à la taverne « del Boyre », en même temps que la rue Saint-Pierre.

8. La place du Pilori devait se trouver derrière l'église Saint-Pierre, au coin de la Poulasserie et de la Sabbaterie, vers la rue et la place actuelle des Châtaignes Communication de M. le D' Pansier).

Digitized by Google

Ce ne fut pas sans difficultés que celui-ci entra en possession de sa taverne; il lui fallut pour cela soutenir un procès devant les *taxatores hospitiorum*. On appelait ainsi des commissaires chargés d'assigner un logement aux étrangers suivant la cour romaine et de fixer les loyers. Ces étrangers, — appelés *curiales* ou *cortesiani*, — pouvaient être des fonctionnaires de l'administration pontificale ou de simples marchands ou artisans sans situation officielle, mais en qui il faut voir sans doute des fournisseurs attitrés de la cour [1]. Quelque fut leur situation, ils risquaient fort en arrivant à Avignon, de ne trouver dans cette petite ville alors encombrée de toute manière [2], qu'un logement insuffisant ou pas de logement du tout. Pour parer à cet inconvénient, on avait imaginé de constituer une sorte de jury d'expropriation désigné pour parties égales par la curie et par la ville. Ce jury, composé des *taxatores hospitiorum*, recevait les demandes des étrangers et assignait à chacun une demeure en rapport avec sa qualité ou sa condition sociale. En principe, son choix ne portait que sur une maison ne servant pas à l'usage personnel de son propriétaire, et le nouvel occupant devait payer comme un locataire ordinaire, le loyer fixé par les *taxatores* [3]; il pouvait même céder ses droits à un tiers, avec le consentement du propriétaire [4].

C'est dans ces conditions qu'en 1370, un certain « Ventorucius de Vanocho », marchand de vin, originaire de St-Gilles, occupait la maison dans laquelle était installée la taverne *del Boyre*. Mais Jean Teisseire fut assez heureux pour pouvoir démontrer que son locataire imprévu était déjà propriétaire d'une maison en ville, et que lui-même avait absolument besoin de la sienne [5].

1. H. D[enifle]. *Liber divisionis cortesianorum et civium Romane curie et civitatis Avinionis*, dans l'*Archiv für Litteratur-und Kirchen-geschichte*, t. I, 1885, p. 627-630.

2. Propter multitudinem sequentium Romanam curiam et parvitatem civitatis predicte » (De Maulde, *Coutumes et règlements de la République d'Avignon*, p. 328.)

3. V. une délibération du conseil de ville en date du 1er octobre 1317, et un acte de date sans doute un peu postérieure qui fixent les attributions des *taxatores hospitiorum*. (*Id., ibid.*, p. 212-213, 324-328.)

4. *Id., ibid.*, p. 327.

5. Les arrêts des *taxatores hospitiorum* ne nous étant parvenus qu'en fort petit nombre, voici l'analyse de la décision prise en faveur de Jean Teisseire par cette juridiction spéciale.

1370, 20 août. Ordonnance d'Étienne, évêque de Vence, Jean « de Cabrespino », docteur en droit et chanoine de Narbonne, Raymond « de Columberio », damoiseau, Bertrand « Rasaudi », bourgeois, « taxatores et assignatores domorum in Avinione auctoritate apostolica et curie ac consilii civitatis ejusdem specialiter deputati » en

Digitized by Google

Il reprit donc l'usage de son bien et put après un nettoyage sérieux et quelques aménagements intérieurs [1] commencer à « tenir taverne. »

Le mobilier de la salle de consommation était des plus simples, quelques bancs et des tables, parmi lesquelles une table à manger [2], car cette taverne était ce que nous appellerions aujourd'hui un café-restaurant. Une petite salle était réservée aux clients de distinction [3].

La taverne *del Boyre* n'était pas ouverte constamment, mais seulement à l'époque des grandes fêtes, et à des dates indéterminées, lorsque les circonstances paraissaient favorables à la vente, et chaque fois quelques jours seulement. La date et la durée d'ouverture devaient d'ailleurs faire l'objet d'une déclaration à l'hôtel-de-ville ; cette formalité avait pour but de faciliter la perception des droits de gabelle [4].

Jean Teisseire ne paraissait pas, mais faisait tenir sa taverne par une sorte de gérant.

Le vin se vendait d'ordinaire au détail cinq ou six deniers le pichet (80 centilitres environ). Les variations de prix étaient cependant assez fréquentes. Ainsi, le pichet tombe à 2 deniers en juil-

faveur de Jean Teisseire, contre « Ventorucius de Vanocho », marchand, de Saint-Gilles, qui, bien que déjà propriétaire d'une maison en ville, occupait la taverne *del Boyre* « vigore cujusdam simulate relocationis eidem Ventorucio facte per quendam inquilinum Bonaveram Boverii nominatum, sub colore et titulo cujusdam facte cession[is... po]ssessionis post venditionem factam de ipso hospicio et taberna dicto Johanni. » Les commissaires ordonnent l'expulsion de « Ventorucius de Vanocho », d'abord parce que le titre sur lequel il s'appuie n'a pas de valeur, la « relocatio » ayant été faite sans le consentement du propriétaire, contrairement aux coutumes et aux privilèges de la cité (Cf. Girard et Pansier, *La Cour temporelle d'Avignon*, p. 158, art. 136) ; 2° parce qu'il est établi que « dictum Ventorucium aliam tabernam sufficientem pro arte sua habere, tenere et possidere in presenti civitate Avinionensi, et sic non potest plures tabernas tenere secundum privilegia supradicta » ; 3° parce qu'il est également établi que Jean Teisseire a besoin de la dite taverne « pro usu suo et suis vinis propriis recolligendis et conservandis ». En conséquence, Jean Teisseire doit être mis en possession « quoad jus inquilinatus de quo agitur », « reservantes tamen, ajoutent les commissaires, ad manus et ordinationem nostras hospicium cum cellario dicti Johannis Textoris, positum et scituatum in traversia Vie Nove,... ad providendum de eodem alicui si et prout nobis videbitur faciendum. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 143.)

1. *Livre de raison*, fol. 7 et 7 v°.

2. En 1371, J. Teissier achète à « Uguonin de Bolonha, fustier », une « taula de noguier per far taula a manjar al bevedor de la taverna » (fol. 57).

3. On l'appelait « la botigua petita en que bevon privadamens los senhos, cant si vent lo vin de la taverna » (fol. 36).

4. Voir l'art. 170 des criées de 1459 qui ne fait évidemment que rappeler un usage bien établi (J. Girard et Dr P. Pansier, *La Cour temporelle d'Avignon*, p. 165).

Digitized by Google

let 1373 et remonte à 3 deniers en septembre de la même année. Il est à 10 deniers en juin 1375.

La recette était à l'origine fort appréciable ; ainsi, le 1er avril 1372, après trois jours de vente, elle fut de 68 florins.

Jean Teisseire avait, pour la taverne *del Boyre*, une comptabilité à part et une caisse ou boîte (*bosa*) spéciale [1]. Mais les recettes durent bientôt cesser d'être fructueuses, car Jean Teisseire ne persista pas dans ce genre de commerce : à sa mort, la taverne *del Boyre* était louée à un savetier et le mobilier se pourrissait dans une pièce de sa maison de la place des Trois-Pilats.

* * *

Jean Teisseire n'inscrivait pas seulement dans son livre de raison tout ce qui intéressait ses affaires commerciales, il y notait également les actes concernant l'administration de ses biens. A une époque où le prêt à intérêt était interdit, les opérations immobilières étaient peut-être le seul placement d'argent qui fut légalement offert à un commerçant dont les affaires étaient prospères. Jean Teisseire ne manqua pas d'user de ce moyen pour placer et pour faire fructifier ses économies. Il s'occupa toute sa vie d'acheter des immeubles, maisons, jardins ou vignes, le plus souvent pour les revendre ensuite ou procéder à des échanges, comme il le fit dans l'acquisition de la taverne *del Boyre*. Son livre de raison nous a conservé le souvenir de quelques opérations de ce genre [2], mais c'est surtout par l'examen de ses papiers qu'on peut constater combien elles étaient fréquentes. Qu'il nous suffise de citer en note quelques-unes de ces opérations dont le libellé peut avoir quelque intérêt pour l'étude de la topographie avignonaise [3].

1. *Livre de raison*, fol. 38, 64, 65, 68 v°, 79 v°, 83, 108, etc.

2. 1371, 2 janvier. J. Teisseire vend un « cazal » situé entre le Portail Magnanen et le Portail Saint-Michel « en la petita lisa.... von estan los teisedos[tisserands] que fan los chalons [couvertures de lit]. » (*Livre de raison*, fol. 31 v°.)

3. 1347, 2 mars. Symonet de Cluny (*de Cluniaco*) et Bertrand de Cluny, son fils, peigneurs de chanvre, vendent à Jean Larteysuch et Jean Teisseire, marchands d'Avignon « quoddam suum hospicium positum Avinione, extra portale Hymberti, in burgo dicti Durandi et Francisci Auricule, ... confrontatum... ab una parte cum hospicio dicti Durandi et Francisci Auricule, et ab altera parte cum hospicio Jacobi Esmengaudi, et ab alia parte cum hospicio Peyronete, sartoresse, et ab alia cum carreria publica » au prix de soixante florins d'or de Florence. (Papiers de l'hoirie

Digitized by Google

Au moment de sa mort, Jean Teisseire possédait un assez grand nombre d'immeubles dont la liste exacte nous est donnée par l'inventaire dressé le 8 mars 1384 à la requête des syndics d'Avignon, exécuteurs testamentaires du défunt [1]. Il possédait, rue de la Corderie, en face du cimetière et de l'église St-Pierre, deux maisons contiguës dans lesquelles étaient intallés son ouvroir et sa boutique et où il habitait ; non loin de là, place du Costel, une grande maison, la taverne *del Boyre*, — que joignaient trois maisons de la rue Sabbaterie qui lui appartenaient également. Il possédait aussi un grand immeuble à la place des Trois-Pilats, où se trouvait son cellier, une maison, *in carreria Pennarum Variarum* (paroisse Saint-Symphorien), une autre maison dans la livrée du cardinal de Canillac que celui-ci avait autrefois tenue en location et où habitait au moment de la mort de Jean Teisseire, le cardinal-archevêque d'Arles, Amédée de Saluces, trois autres maisons dont deux avec jardin dans le bourg des Ortolans [2] ; il avait enfin le domaine direct et possédait un cens de cinquante sous tournois sur une maison située sous l'église du couvent de Sainte-Catherine [3], dans laquelle habitait en 1384 Pierre Villani, évêque de Lombez, ancien auditeur de la Chambre Apostolique.

de Teisseire, n° 31.) — 1353, 4 janvier. Vente d'une terre de demi-éminée de la directe de Catherine des Baux, dame de Courthézon, sise au clos du Colombier (*in clauso Columberii*), souscrite par Jean Maurenqui, boucher, pour le prix de six florins d'or d'or (*Ibid.*, n° 40). Jean Teisseire avait acheté cette terre pour donner une entrée plus commode à ses jardins du Pont de Serres. — 1366, 11 février. Vente de deux maisons à la rue de l'Épicerie (*carreria Speciarie*) faite par Pierre Damien, monnayeur, et par Jeannette, sa fille, au profit de Jean Teisseire, pour le prix de cinq cents florins d'or pour la première et de deux cents pour la seconde (*Ibid.*, n° 44). — 1367, 28 juillet. Vente d'une maison à Avignon, paroisse de Saint-Symphorien, rue Vieneuve (*in carreria Vie nove*), faite par Giraud Amic, seigneur de Châteauneuf, à Jean Teisseire, pour le prix de 80 florins d'or (*Ibid.*, n° 47). — 1374, 4 juin. Aliénation au profit de Jean Teisseire d'un cens de huit deniers tournois dont il était chargé, pour deux parties d'une maison sise à Avignon, « in parrochia Sancti Stephani, ante hospitale Sancte Trinitatis, carreria in medio »... (*Ibid.*, n° 159). — 1379, 8 février. Vente d'une maison à la paroisse Saint-Symphorien « in quadam traversia juxta carreriam Vie nove » faite à Jean Teisseire par Jean Debles, sergent d'armes du pape, pour le prix de cent florins d'or. (*Ibid.*, n° 45). Dans un acte du 22 août 1364, cette maison est dite « in carreria vocata Via nova prope cancellum domini cardinalis Bellifortis quod est prope carreriam Trium Pilarium. » (*Ibid.*)

1. *Ibid.*, n° 9. — Cf. aussi le testament de J. Teisseire.

2. Près de l'hôpital fondé par Bernard Rascas, aujourd'hui hôpital Sainte-Marthe.

3. « In carreria publica qua itur ab Ecclesia monasterii Sancte Catherine Avinionensis ad portale Infirmeriarum », acte du 9 juin 1340 concernant un précédent propriétaire (Papiers de l'hoirie, n° 11).

Digitized by Google

En outre, à chacune de ses maisons de la rue Corderie, de la place du Costel et de la rue Sabbaterie étaient annexées une ou plusieurs *tables*. On appelait ainsi de petites boutiques, des échoppes ou même de simples éventaires qui garnissaient à cette époque les abords des marchés et des rues commerçantes. C'est dans des boutiques de ce genre que les grands banquiers du XIV^e^ et du XV^e^ siècle ont exercé leur industrie [1]. Leurs échoppes encombraient tellement la place du Change, qu'il fallut, en 1448, une décision municipale pour en ordonner le déblaiement [2].

Jean Teisseire louait ses *tables* à d'autres qu'à de riches changeurs. Ses locataires étaient des bouchers, des boulangers qui venaient vendre leur pain dans le voisinage du marché Saint-Pierre, des marchands de légumes et des savetiers [3]. Ses tables ne devaient pas toutes être de simples étaux ; il y en avait qui étaient de véritables échoppes construites en chêne et couvertes de tuiles [4]. Elles ne laissaient pas d'être d'un revenu plus lucratif que quelques-uns des immeubles de Jean Teisseire. Certaines d'entre elles se louaient en effet jusqu'à vingt florins par an [5], tandis que la maison qu'occupait en 1373 le cardinal de Canillac ne rapportait que dix florins [6]. Jean Teisseire délivrait à ses locataires une quittance revêtue de son sceau [7].

Hors les murs de la ville, Jean Teisseire possédait des jardins au Pont de Serres, près du couvent des Augustins, à l'endroit où se trouvait sa corderie [8], trois vignes au quartier de Corbes, et

1. L.-H. Labande. *Les Doria de France*, p. 69-70.

2. Achard, *Dict. des rues*, p. 44.

3. *Livre de raison*, fol. 11 v°, 13 v°, 14 v°, 16, 41, etc.

4. Fol. 83 (comptes de réparations). — Les « tables » de marché n'étaient d'ordinaire pas couvertes ; lorsque c'était le cas, on le spécifiait dans l'acte. V. une pièce du 3 avril 1475, où il est question de « due tabule capituli Sancti Petri *coperte* contigue cimeterio, site in carreria Cordarie Antique, facientes cantonum. » (Archives départ. de Vaucluse, fonds du notaire Pons, reg. 64.)

5. Ainsi, en 1370, une table de boucher située devant la taverne *del Boyre* était louée 16 florins à « maistre Anthoni, lo barbier, que esta davant l'auberguaria de l'Esturjon, detras [derrière] Sant Deydier, que ten rosins a loguier. » (*Livre de raison*, fol 13 v°.) Deux « taulas de mazel » situées « en la plasa, davant lo mazel de Sant Peire » étaient louées 40 florins par an (*Ibid.*, fol. 14 v°). Par contre, une table à vendre du pain située devant le grand ouvroir de J. Teisseire « lo mieu gran obrador novieu estant davant San Peire » était louée seulement 8 florins à « Jehan Guarel, lo fornier, que esta davant lo pos que-z-es al premier portal de Las Enfermieras davant la testa del Sarazin. » (*Ibid.*, fol. 40 v°.)

6. *Ibid.*, fol. 73.

7. « E d'aiso li ai fag polisia sagelada dal mieu sagel » (*Ibid.*, fol. 141).

8. 1355, 3 octobre. Reconnaissance de directe en faveur du chapitre de Notre-Dame des Doms consentie par « Johannes Textoris, canabasserius et corderius, filius

Digitized by Google

une autre au quartier des Rivans, près du couvent de Sainte-Praxède ou de la Tour d'Espagne [1].

S'il louait ses jardins, il exploitait lui-même ses vignes et surveillait soigneusement les divers travaux d'entretien, de bêchage, sarclage et liage des souches. Lorsque les vendanges avaient lieu, il notait dans son registre tout ce qu'il avait dépensé pour les hommes et les femmes qui avaient fait la cueillette, pour ceux qui avaient pressé le raisin dans la cuve, pour la gabelle, pour la dîme, etc. [2]. Le produit de ses vignes et les raisins de vendange qu'il achetait [3], lui permettaient de fabriquer lui-même la plus grande partie du vin qu'il débitait ensuite dans son cellier des Trois-Pilats ou à la taverne *del Boyre*.

Parmi les ressources très variées de Jean Teisseire, il faut noter le produit de quelques rares placements d'argent, prêts « à titre gratuit », selon la formule employée pour tourner les prohibitions de l'Église [4].

Il était en relations affaires avec le changeur Georges Tigrini, chez qui il avait d'ailleurs un compte-courant [5].

En 1363, il prit à ferme la perception des droits pontificaux sur les poids et mesures [6].

condam Guillelmi Textoris de Avinione » pour un jardin de cinq éminées, sis à Avignon, « in loco dicto ad pontem de Serres, confrontatum ab una parte cum orto Bertrandi de Pennis et cum orto domine Broquerie quod fuit domine Alasacie et cum fondo seu filadorio dicti Johannis Textoris et cum itinere publico. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 29.)

1. Inventaire du 8 mars 1384 (*Ibid.*, n° 9).

2. *Livre de raison*, fol. 5 v°, 75 v°, 82, 186.

3. *Ibid.*, fol. 97.

4. 1352, 26 août. Obligation de 17 livres tournois, souscrite par Isnard Rolland, cordier, au profit de Jean Teisseire qui les lui a prêtées « ex causa veri mutui gratuiti et amoris. » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 25), etc.

5. V. ci-dessus, p. 9 et cette note du 3 octobre 1370 :

« ... Jorgi Tegrini nos deu que li aven bailat a iij d'octobre so que s'en siec :

« Premierament lij f de grayle [florins du prince d'Orange].

« Item, mais xiiij f. de cambra [florins de la Chambre apostolique].

« Item, mais xxij f. de rezina [florins de Provence].

« Item, mais j franc d'aur.

« Item, mais v f. de rezina.

« Item, ij f. de cambra.

« Item, viij f. de grayle.

« Item, xxiij f. de cambra.

« D'aiso aven agut sent e doze francs d'aur.

« Resta que nos li devem donar d'aquesta razon, compte fach ambe Jorgi a xiij de novembre, xj francs. » (*Livre de raison*, fol. 13 v°.)

6. Girard et Pansier, *La Cour temporelle d'Avignon*, p. 75-76.

Digitized by Google

* * *

Le cartulaire de J. Teisseire fournit assez de détails pour permettre d'étudier le caractère de ce notable commerçant. C'était par-dessus tout un très honnête homme que les chanoines de St-Didier et les juges de la cour temporelle honoraient de leur confiance. En effet, le chapitre le chargeait parfois de son argent, « per comprar de bonas sensas [1] » et la cour n'hésitait pas à lui remettre en dépôt des sommes appartenant à des particuliers [2]. Il fut le tuteur du fils d'un de ses amis [3] et servit à plusieurs reprises de caution [4].

Ce n'était pas un intellectuel ; sa culture littéraire était absolument nulle. Le seul livre qu'on trouva dans sa maison après sa mort fut une Bible [5].

Bien qu'il fut membre du Conseil de ville, les affaires publiques ne l'occupent qu'autant qu'elles touchent à ses intérêts. A part le retour du pape Urbain V, « cant Nostre Senhor lo papa Hurban venc de Roma l'an M°CCCLXX, a XXV jorns de setembre [6] », il ne cite les événements que lorsqu'ils sont pour le « commun » de la cité le prétexte d'une contribution nouvelle. Il note ainsi, en 1375, un emprunt forcé sur les marchands pour achat de blé nécessaire à l'approvisionnement de la ville [7], et un autre emprunt

1. *Livre de raison*, fol. 35, 36 v°, etc.

2. « Rostit que esta en las Lisas prop del borguet dels Olies a agut de mi Johan Teiseire des florins corens, los cals des florins avie reseuput en comanda Guilhin Bonaut per mandament dal guge Mosen Johan Lalaman e bailiei los li dimars a ij jorns del mes de setembre, e fon i prezent Maystre Peire Vilata, notari, local avie escrig lo depoziti e canselet la nota a nostra requesta e de volontat de Rostit. » (*Ibid.*, fol 110 v°.)

3. Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n°s 34 et 111.

4. *Livre de raison*, fol. 37, 82 v°, 118.

5. Inventaire du 8 mars 1384 (Papiers de l'hoirie, n° 9).

6. *Livre de raison*, fol. 41 v°.

7. « L'an m°cccLxxv a iij jorns del mes de febrier, ai bailat a Johan Espiafam l. francs d'aur bons e de pes per lo prest que nos fam entre nos e tot los merchansc d'esta vila per anar comprar de blat per provizion de tot nostre qumun d'esta sieutat, loscals l. francs mi devon eser rendusc per tot lo mes d'aost prochanament venent (*Ibid.*, fol. 101 v°). — .... Dels cals sinquanta francs ai reseuput, aisi con apar en una polisia que yeu ai en lo petit cofret, lo cal es denfra la mieua caisa de ma cambra, sieis saumadas grosas e sinc eminas de blat per pres de nou florins la saumada, que montan en soma : lviij florins vj gros.

« Restan que mi devon quatre florins e l'avantage dels francs contra los florins e ma part del profieg que s'es fag en lo blat.

« Item, mais ai reseuput de blat iiij eminas.

« Lo franc mi costava xxx s. viij d. cascun.

« Resta que mi devon de retorn dal blat jx s. viij d. e lo cambi dals francs e mais lo profieg que mi toca a ma part dal blat. » (*Ibid.*, fol. 107 v°.)

Digitized by Google

forcé pour payer rançon aux Bretons, qui, suivant l'exemple de ceux de Du Guesclin, ravageaient le Venaissin et la Provence et menaçaient Avignon [1]. C'était au demeurant un bon citoyen et un loyal sujet du pape dont il célébrait la venue en pavoisant sa maison de toile (*sendat*) verte et bleue [2].

En dehors de ses affaires et — comme nous le verrons tout à l'heure — de l'œuvre du Pont Saint-Bénezet, J. Teisseire ne s'occupait que de religion. Sa demeure était pleine de patenôtres et d'*Agnus Dei* [3] et il apparaît dans son *Cartulaire* dévot à l'extrême.

Ses sentiments de piété et de résignation chrétienne s'expriment de façon touchante dans les termes qu'il emploie pour noter la mort de son fils Bertranet.

« El nom de Nostre Senhor Dieus Jezu Crist, lo Paire el Filh el « Sant Esperit, sie fag. Amen.

« L'an de Nostre Senhor Dieu Jezu Crist M°CCCLXX, a XVIII « jorns pasasc, fin a III oras de la nueg aprop, del mes de dezem- « bre, rendet mon filh Bertranet Teiseire l'arma [4] sieua a Nostre « Senhor Jezu Christ, e-z-a XVIIII jorns deldig mes de dezembre, « fon lo sieu cos [5] sebelit a Mosenhor Sant Peire en la capela de « Sant Vinsens.

« Laus e grasias e glorificasions n'aia la Sancta Trinitat de « Nostre Senhor Dieus Jezu Crist, e la rial magestat de la rezina « de paradis, maire verges de Nostre Senhor Dieus Jezu Crist, « e tot lo[s] sans e totas las sanctas de paradis. Amen. Plasa a la « Sancta Trenitat del mieu Senhor Dieus Yezu Crist que aia « reseuput la tieua arma en estament de grasia e t'aia perdonat « tos pecas. Amen [6]. »

Jean Teisseire tenait avant tout à s'attirer la bienveillance de

1. « Dimengue a iij jorns de juin, ai prestat a esta sieutat d'Avinhon doze francs per razon de la soma de la moneda que devon aver los Bretons que son en Venaisin e-z-en Proensa, los cals doze francs a reseuput Mesier Peire Rascas e Bernart Richier, els factos de Johan Guochii, a la taula sieua del cambi, lacal es en l'Espesiaria.

« E d'aiso ay polisia en mon cofret que yeu tene denfra la mieua caysa en ma cambra, lacal polisia es escricha de la man de Mesier Peire Rascas e-z-es senhada de la man de Bernart Richier e de la man dal factor de Johan Guochii, local resep la moneda de tot lo prest.

« E tot los Bretons s'en devon partir de tot aquest pays. » (*Ibid.*, fol. 107 v°.)

2. *Ibid.*, fol. 8 v°.

3. Inventaire des biens de J. Teisseire.

4. Ame.

5. Corps.

6. *Livre de raison*, fol. 30 v°.

Digitized by Google

Dieu et la protection des saints. A cette époque, on pensait qu'une offrande de cire était le meilleur moyen de se rendre favorables ces puissants intercesseurs. Aussi, le 9 mai 1371, J. Teisseire s'engagea-t-il, par un vœu formel, à donner :

1° Au grand autel de la Vierge des Doms, une *majesté* de cire neuve et fine, pesant 26 livres au poids du quintal d'Avignon ;

2° Un autre *majesté* de même cire pesant 25 livres au dit poids en honneur et révérence du Saint Père Urbain[1], prédécesseur de Saint Père Grégoire XI, actuellement régnant ;

3° Un autre *majesté* de mêmes qualité et poids que la précédente au grand autel de l'église de Monseigneur Saint-Pierre.

Il promit en outre d'aller le plus tôt possible en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle, *al plus tost que poiriai*, (*deve*) *eser romieu de San Jaume*[2].

En 1376, il s'engage à donner : à Notre-Dame la Belle, chapelle attenante au couvent des Grands-Augustins, 1 hôtel (*hostal*) de cire de six livres et deux brandons de douze livres chacun pour illuminer Notre-Seigneur, « per alumenar Nostre Senher » ; à Notre-Dame d'Espérance, chapelle adossée à l'église de Notre-Dame-la-Principale, un hôtel de cire « per la taverna », c'est-à-dire pour attirer les bénédictions du ciel sur son cabaret ; à Notre-Dame du Bon-Repos, une image de cire de deux livres « per l'enfant », c'est-à-dire pour son dernier fils Martin encore vivant[3] ; à Notre-Dame des Doms, un brandon de six livres ; au Saint Père le pape Urbain, « un livre » de cire de quatre livres ; à l'église Saint-Antoine, deux flambeaux pour illuminer Notre-Seigneur[4].

Dans un des codicilles de son testament, il légua à chacune des « trois Maries de la Mer, sœurs de la Vierge », un manteau de soie fourré ou doublé de taffetas[5]. Dans un autre codicille, il laissa vingt-cinq florins à un homme qui devait aller en pélerinage, pour le repos de son âme, au grand saint Jacques de Compostelle[6].

1. Urbain V, mort le 18 décembre 1370.
2. Fol. 77.
3. Cf. ci-dessus, p. 5.
4. Fol. 188 v°.
5. Codicille du 26 février 1384 : « Item, lego, per hos presentes meos codicillos codicillando, tribus Mariis de Mari, sororibus beate Marie Virginis, cuilibet earum, unum mantellum de cirico folratum sive duplicatum de taffatano semel tantum. »
6. « Item, lego... uni bono homini qui habeat ire, pro me et meo nomine, in romipetagium ad Sanctum Jacobum de Compostella, tam pro expensis suis quam pro suo selario, videlicet viginti quinque florenos auri semel tantum. »

Digitized by Google

J. Teisseire s'était cependant assuré depuis longtemps l'entrée du Paradis. En 1359, le général des Frères mineurs l'avait admis, ainsi que sa femme et ses enfants, au bénéfice des prières et des bonnes œuvres de cet ordre religieux. En 1374, il avait obtenu, sans doute aux conditions habituelles, une bulle du pape Grégoire XI qui lui concédait une indulgence plénière également applicable à sa femme Catherine Lartessuti[1].

De son vivant, Jean Teisseire donnait déjà volontiers aux églises. De concert avec un autre marchand, il fit construire, en 1356, dans l'église Saint-Pierre, une chapelle consacrée à saint Vincent. Cette chapelle, qui existe toujours[2], contenait son tombeau de famille. Jean Teisseire en avait confié la construction à André de Scoteriis, lapicide « suivant la cour romaine »[3]. Il contribua également, à la mort de sa seconde femme, à la construction de l'église des Carmes[4]; mais c'est surtout à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, qu'il réservait ses largesses. Il avança à plusieurs reprises avec ou sans espoir de retour, diverses sommes pour la réfection des toitures[5]. En 1384, il légua à la collégiale les cinq « tables » qu'il possédait rue de la Corderie, près du cimetière Saint-Pierre, à charge de célébrer tous les deux mois un service solennel pour le repos de son âme et d'inscrire son nom sur le registre des anniversaires, « *in eorum matricula ubi alia alia anniversaria describuntur* ». Ces « anniversaires » devaient être annoncés chaque fois par trois sonneries de cloches, une la veille, l'autre le matin à l'introït de la messe,

1. G. Bayle, *op. cit.*, p. 148 et 161.

2. C'est aujourd'hui la chapelle du Sacré-Cœur, autrefois de l'Annonciation (H. Requin, *Église de Saint-Pierre à Avignon*, dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France, Province, Monuments religieux*, t. III, 1901, p. 150).

3. Les frais s'élevèrent à 151 florins, plus 6 florins de gratification, ainsi que l'indique l'acquit délivré par le lapicide : 1356, 24 décembre. « In mei notarii et testium... presencia,.... Andreas de Scoteriis, de Sancto Georgio de Sparenchis, Vianen. diocesis, lapicida Romanam curiam sequens, bona fide, gratis et ex sua certa scientia, pro se et suis heredibus..., confessus fuit et in veritate.... recognovit sibi esse contentum et satisfactum a Johanne de Sancto Bausilio et Johanne Textoris, mercatoribus de Avinione,.... de centum et quinquaginta uno flor. auri boni ponderis de Florentia, in quibus dicti Johannes de Sancto Bausilio et Johannes Textoris erant ut ipse partes asserebant, efficaciter obligati predicto Andree, et hoc ratione et ex causa edificationis cujusdam capelle Sancti Vincencii scite atque posite in Ecclesia Sancti Petri de Avinione, inclusis sex flor. auri.... quos dicti Johannes de Sancto Bausilio et Johannes Textoris eidem Andree gratis dare promiserunt... » (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 117.)

4. Voir plus haut p. 4, note 6.

5. *Livre de raison*, fol. 186 v° : per cubrir la cosiera desus las capelas de la gleyza de teules » (23 octobre 1376).

Digitized by Google

la troisième après la messe des morts[1]. Jean Teisseire légua également trois cents florins pour que deux chanoines désignés par les syndics d'Avignon célébrassent chaque année une messe sur sa tombe dans la chapelle Saint-Vincent. Par le codicille du 25 février 1384, la collégiale reçut en outre un drap de soie rouge sur lequel le testateur prescrivit de faire broder ses armes et sa marque commerciale, perpétuant ainsi, suivant l'usage de l'époque, le souvenir de sa générosité[2].

Comme il était de règle, J. Teisseire n'oublia pas dans son testament les ordres religieux. Il laissa deux cents florins aux Dominicains à charge d'une messe le premier jour de chaque mois; ces religieux devaient inscrire ces anniversaires sur leurs registres « *matricula* », faire chaque fois sonner la cloche et aviser les syndics. Il fit le même legs aux Cordeliers aux mêmes conditions. Aux Carmes, il légua seulement cent florins pour six anniversaires annuels, à célébrer autant que possible le 3 du mois. Les exécuteurs testamentaires étaient invités à assister à ces diverses cérémonies et touchaient pour ce une pension de quarante florins par an.

J. Teisseire avait institué, en somme, tant de messes et d'anniversaires, qu'on a cru pouvoir lui attribuer une fondation à laquelle il n'avait certes jamais songé. Je veux parler de la messe de la Concorde.

On appelait ainsi « une messe qui se célébrait chaque année

1. Dans le testament de Jean de Cocils, dit Agaffin, qui fait une fondation à l'église Saint-Pierre (10 mai 1522), il est dit que les chanoines « teneantur pulsari facere campanas dicte ecclesie, prout faciunt et soliti sunt facere singulis annis pro anima quondam nobilis Joannis Tesseyre. » (Abbé A. Requin, *Rectifications aux notes historiques sur l'église Saint-Pierre*. Avignon, 1898, in-8°, p. 13.)

2. « Item, lego.... Ecclesie Sancti Petri Avinionensi quendam pannum meum de sirico rubeo, quem habeo penes me in hospicio meo, quem volo reparari et ornari, prout est fieri consuetum, cum armis et merchis meis pro ornando et parando Ecclesiam predictam. » — Cette prescription fut exactement observée, comme le montre l'acte suivant : 1384, 16 mai. « In presencia mei notarii publici et testium subscriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum, nobilis Rostagnus de Moriers et Hugo de Sadone, burgenses de Avinione, ut scindici et scindicario nomine consilii et communitatis Avinionensis, et ut executores.... ultimi testamenti... Johannis Textoris...., emerunt a Bernino de Frosino, brodatore, unum pannum aureum, de quo fiant tres mantelli tribus Sanctis Mariis de Mari folderati de sindone, necnon et fecerunt aptari pannum aureum dudum emptum per dictum testatorem et inventum in coffaro quodam domus ejusdem, in quo fecerunt poni arma dicti deffuncti cum campo viridi, pro quo panno de sirico et aptatione alterius panni aurei, habuit et recepit dictus Berninus, brodator, a dictis dominis scindicis per manus Johannis Tigrini, campsoris et depositarii peccuniarum executionis dicti deffuncti, septuaginta florenos auri....» (Papiers de l'hoirie de J. Teisseire, n° 24.)

Digitized by Google

aux frais de la ville, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, à laquelle assistaient les consuls nouveaux, élus de la veille, et les consuls anciens ; à l'issue de la messe, d'après les uns, à l'offertoire, d'après les autres, les consuls anciens quittaient leurs chaperons, et le soir avait lieu un plantureux repas, comme savaient en faire nos ancêtres »[1]. Il est absolument impossible d'admettre que Jean Teisseire soit le fondateur de cette messe qui se célébrait pourtant dans la chapelle de Saint-Vincent[2] (aujourd'hui du Sacré-Cœur) dont il avait payé en partie la construction. Quoique J. Teisseire ait fait dans son testament plusieurs fondations de messe, il n'en est aucune pour laquelle soit prescrite une cérémonie pouvant être considérée comme l'origine de la messe de la Concorde. Si les syndics d'Avignon sont invités par le testament à assister aux diverses messes instituées par le défunt, c'est à titre d'exécuteurs testamentaires et de représentants de la ville héritière universelle du défunt ; ils touchent pour ce motif une rétribution spéciale. D'ailleurs, M. Bayle lui-même a fini par renoncer à voir dans J. Teisseire le fondateur de la messe de la Concorde[3].

Si les dons aux églises et aux couvents apparaissent assez nombreux dans le *Cartulaire* de Jean Tesseire et dans son testament, par contre les actes de charité sont rares. Il n'oublia cependant pas ses parents pauvres, et dota sa sœur ainsi qu'une de ses cousines[4]. On trouve aussi mention dans son livre de comptes de quelques aumônes faites à divers particuliers[5] et à la *Pignotte,* confrérie qui s'était donné pour mission de distribuer du pain aux indigents[6].

En mourant, il légua diverses sommes aux malades des hôpitaux, aux pauvres prisonniers, aux confréries charitables. Il laissa en outre à cinq jeunes filles à marier, honnêtes et de bonne famille, deux cannes de drap de la valeur de quatre florins la canne, pour leur robe de noce, et à cinq pauvres veuves cinq cannes de *brunette*[7] pour un manteau des jours de fête.

1. H. Requin. *Rectifications aux notes historiques sur l'église Saint-Pierre,* p. 33.
2. *Id., ibid.,* p. 23-24.
3. G. Bayle, *Notes historiques sur l'église Saint-Pierre d'Avignon.* Avignon, 1897, p. 33.
4. *Livre de raison* de J. Teisseire, fol. 37, 82 v°, 93, 118.
5. *Ibid.,* fol. 78 v°, 116.
6. *Ibid.,* fol. 149 v°.
7. Sorte d'étoffe de couleur brune.

Digitized by Google

∴

Malgré ses commerces divers et ses dévotions, Jean Teisseire prenait encore le temps de s'occuper des affaires publiques. S'il n'a pas été, comme on l'a prétendu, trésorier général de la ville d'Avignon[1], il fut, à plusieurs reprises, désigné comme collecteur de taille par le conseil de ville dont il faisait partie. Ainsi, en 1365, on le chargea de percevoir, dans les paroisses Saint-Pierre et Saint-Symphorien, le montant d'un emprunt forcé destiné à couvrir les frais de construction d'une portion de rempart comprise entre le pont Saint-Bénézet et la livrée du cardinal de Bologne[2].

1. Bayle, *op. cit.*

2. La livrée du cardinal de Bologne, Guy de Montfort, se trouvait située près de la porte de l'Oulle, au midi. Le 8 décembre 1368 et le 6 février 1369, le pape Urbain V en prescrivit la démolition pour permettre la construction du rempart (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 41 et 44). — Voici l'acquit qui fut délivré à Jean Teisseire lorsqu'il eut versé la somme recueillie par lui: 1365, 5 mai. « In Christi nomine. Amen. Anno a Nativitate ejusdem millesimo CCC sexagesimo quinto et die lune quinta mensis madii, sanctissimo in Christo patre et domino nostro domino Urbano, divina providentia pape quinto, civitatis Avinionensis domino, existente. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri, hujus instrumenti publici seriem inspecturi, quod cum discretus vir Johannes Textoris, corderius de Avinione, institutus fuerit per consilium civium civitatis Avinionis ad levandum et recipiendum a civibus civitatis predicte in parrochiis Sancti Petri et Sancti Simphoriani mutuum sive prestantiam indictum et indictam in civitate predicta anno presenti pro operibus et clausura ejusdem civitatis, hinc est quod discretus vir Rigaldus Rogeti, clericus familiaris Reverendi Patris in Christo Domini episcopi Avinionensis, in presentia mei notarii et testium subscriptorum, confessus fuit et in veritate publice recognovit eidem Johanni presenti, stipulanti et recipienti, se habuisse et recepisse ab ipso Johanne tradente, de mandato literatorie eidem Johanni facto per dictum dominum episcopum, quarum literarum tenor inferius est insertus, de pecunia dicti mutui per ipsum Johannem habita et recepta a civibus Avinionensibus, mille florenos auri, de quibus mille florenis auri dictus Rigaldus se tenuit pro contento.

« Tenor vero dictarum litterarum talis est : Johannes Textoris, de pecuniis per vos receptis a civibus civitatis Avinionensis occasione mutui eis de novo impositi, tradatis seu assignetis Rigaldo Rogeti, clerico, familiari nostro, mille florenos auri pro operibus publicis predicte civitatis inter pontem Rodani et hospicium domini cardinalis Boloniensis continuandis. Datum Avinione, sub sigillo et subscriptione nostris die xxiij° mensis aprilis anno Domini m° ccc° lxv°. Nos episcopus Avinionensis, ita volumus et mandamus manu propria et sigillo.

« De quibus omnibus et singulis supradictis, dictus Johannes sibi peciit fieri publicum instrumentum. Actum fuit hoc Avinione in hospicio Hugonis Flecherii ubi gabella levatur. Testibus presentibus, domino Lodino Falqui, canonico Regensi, Raymundo de Columberio, domicello, Jacobo Chautardi, de Avinione, Johanne de Juria, clerico, Leodiensis diocesis.

« Et me, Petro Gay, de Curthedone, cive Avinionensi, publico ejusdem civitatis notario.... » (Archives de la ville d'Avignon. Boîte 22, n° 5.)

Digitized by Google

En 1375, il fut nommé collecteur pour la paroisse Saint-Pierre, d'une taille « pro solvendis debitis »[1].

Il faisait, comme je l'ai dit, partie du conseil de ville, à une époque où le viguier en recrutait les membres parmi les notables de la cité. Le plus ancien registre des conseils qui nous soit parvenu, — il commence à l'année 1372, — nous le montre assistant aux séances[2] et prenant part aux travaux des commissions spéciales[3]; mais il ne paraît pas avoir exercé sur ses collègues une influence importante. Le 15 septembre 1375, lors de l'élection d'une ambassade au pape, où les suffrages s'éparpillèrent, il fut le seul à ne pas obtenir de voix[4]. L'assemblée lui manifesta d'ailleurs, à plusieurs reprises, une hostilité bien déclarée.

A une époque que je ne saurais préciser, Jean Teisseire avait été délégué par le conseil dans l'administration de l'œuvre et de l'hôpital du Pont d'Avignon. Il surveillait à ce titre les travaux incessants que nécessitait l'entretien du pont et dirigeait l'hospice de voyageurs qui y avait été adjoint dès l'origine[5]. Chargé de payer les divers agents, ouvriers et fournisseurs de l'œuvre, il tenait une comptabilité spéciale dont le fragment important qui nous en est parvenu[6], fera l'objet d'une prochaine publication.

Il paraît avoir exercé ses fonctions d'administrateur avec une indépendance qui finit par déplaire aux membres du conseil de ville. Aussi, le 19 février 1373, lui donna-t-on un adjoint pour le surveiller[7]. Le 20 août 1373, on lui interdit de nommer ou de révoquer les employés (*ministros*) du pont, sans l'autorisation du conseil[8]. Le 23 juin 1374[9], s'il est réélu maitre du pont,

1. *Ibid.*, 1er registre des délibérations du conseil, fol. 59 v°.

2. *Ibid.*, fol. 1, 6, 7. 8, 10 v°, 12, 14, 24, 40, 42, 59 v°, 84, etc. — Au conseil du 12 novembre 1375, J. Teisseire fut au nombre des conseillers qui « juraverunt in manibus dicti domini vicarii, [Andree de Meyria, militis, domini de Malha], fideliter et legaliter consulere et dare bonum et fidele consilium in proponendis in consilio dicte civitatis et ea secreta tenere. » (*Ibid.*, fol. 88 v°.)

3. Ainsi le 17 mars 1374, il est nommé membre d'une commission chargée de rédiger des statuts sur les poissonniers. (*Ibid.*, fol. 40.)

4. *Ibid.*, fol. 84.

5. Dr P. Pansier, *Les hôpitaux d'Avignon au moyen-âge*. Avignon, 1907, in-12, p. 6 et 28.

6. V. ci-dessus, p. 2.

7. 1er registre des délibérations du conseil, fol. 14: « Et primo ut providentur de socio Johanni Textoris super gubernatione pontis et hospitalis Sancti Benedicti (*En marge*): Cum Johanne Textoris, adjunctus est Johannes Hugonis. »

8. *Ibid.*, fol. 24.

9. *Ibid.*, fol. 42.

Digitized by Google

magister pontis, c'est encore avec l'adjonction d'un collègue. Je ne sais d'ailleurs s'il conserva ce titre jusqu'à sa mort survenue, comme on sait, en 1384.

* * *

En résumé, la biographie de Jean Teisseire qui n'offre par elle-même qu'un intérêt très secondaire, tire son importance du grand nombre de renseignements qu'elle nous apporte sur l'histoire économique et sociale de la ville d'Avignon. J'ai essayé de mettre en lumière les données assez précises fournies par elle sur la situation morale et matérielle des classes ouvrières, sur l'industrie et le négoce avignonais, sur les relations commerciales de notre ville avec les pays étrangers et sur les divers contrats commerciaux usités au XIV[e] siècle. J'ai recueilli également des indications qui pourront être utilisées par les historiens de nos églises et du culte de nos saints locaux. Mais on voudra bien considérer ce travail comme étant surtout une contribution à l'étude de la vie privée au moyen âge. En telle matière, les vrais types représentatifs ne sont peut-être pas les personnages historiques officiellement, — hommes d'État ou grands capitaines, — mais bien plutôt les anonymes qui n'ont pas d'histoire, héros obscurs qui incarnent la vie moyenne à leur époque.

J. GIRARD.

Digitized by Google

La Fenêtre « de l'Indulgence »

AU PALAIS DES PAPES D'AVIGNON.

Où se donnait, au XIV[e] siècle, la bénédiction pontificale ? Tous, plus ou moins, nous nous le sommes demandé, en visitant le Palais des Papes.

J'ai essayé de répondre à cette question dans une note qu'a publiée la *Revue du Midi*. Plusieurs de nos collègues, qui ont bien voulu s'intéresser à mon travail, ont trouvé cette note trop brève et, pour tout dire, insuffisante. Ils ont exprimé le désir que je vous fasse connaître par le menu toutes les raisons qui peuvent être invoquées en faveur de ma thèse. Je fournirai donc de plus amples explications.

J'ai indiqué, comme ayant pu servir à la bénédiction, la baie qui, au sommet du grand escalier, fait face à la porte d'entrée de la chapelle de Clément VI.

Des considérations d'ordre général me poussaient à chercher de ce côté la solution du problème. La fenêtre de la bénédiction était, suivant toute probabilité, au niveau et à proximité du sanctuaire où le Pape officiait les jours de grande fête ; elle s'ouvrait certainement sur une place où les fidèles trouvaient la possibilité de se masser en grand nombre : deux conditions que remplit pleinement cette baie, car elle touche à la grande chapelle et donne sur la grande cour.

Elle offre de plus quelques particularités dignes d'attention. Ses dimensions ne sont rien moins qu'ordinaires ($4^m35 \times 9^m25$). Il est à remarquer qu'elle est très large pour sa hauteur. L'appui n'en est pas constitué, comme ailleurs, par un plein de maçonnerie, de l'épaisseur du mur, enlié avec lui, qui se serait terminé par un double glacis ou des assises en escalier. Les pieds-droits descendent jusqu'au sol. Il semble qu'il dut y avoir, dans le bas, une allège, une balustrade.

Digitized by Google

Entre ce balcon et la porte de la chapelle, à dix mètres de hauteur, est jetée une voûte sur croisée d'ogives, grandiose dais de pierre, de saisissant effet, qui fait de cet espace une loge pouvant être fermée de toutes parts. — Du côté de l'escalier, notamment, nous voyons encore en place les gonds d'une porte massive. — Or, cette loge est spacieuse : elle était apte à contenir un nombreux cortège. C'est là sans doute qu'avait lieu la cérémonie. Du moins nous le supposions ; mais les objections ne manquaient pas.

Les récits du siècle dernier nous montrent le Pape bénissant la ville et l'univers du haut de la *loggia* de Saint Pierre de Rome. Nous étions faits à l'idée que la tradition est immuable, que le rituel est le même en tout temps, que les formes cultuelles ne changent pas au cours des siècles, que tout se passait sous Clément VI avec l'appareil grandiose que certains d'entre nous ont pu admirer sous le règne de Pie IX.

Pour le sujet qui nous occupe, je ne le crois guère. J'ai, au contraire, l'impression (qui n'est pas, il est vrai, une preuve) que cette bénédiction au XIV[e] siècle se réduisait à la rémission solennelle des fautes, lors des grandes fêtes de l'année. Les deux textes publiés par le P. Ehrle qui nous révèlent son existence, la désignent comme étant la cérémonie du pardon (*indulgentia*)[1].

Cette cérémonie, où avait-elle lieu ? Se passait-elle à l'extérieur du palais ? Il me paraît difficile de l'admettre.

Nulle part, à l'extérieur, je ne vois de place publique, mais partout, sur le pourtour du vaste édifice, des rues. Du côté de l'aile des familiers, une rue monte vers Notre-Dame[2]. Vers le jardin et les écoles, une autre rue, sans nom, est encombrée de débris qu'un entrepreneur est chargé de porter au Rhône[3] ; à l'est de l'audience, c'est la Peyrolerie[4] ; au midi de cette même audience, c'est la rue du maréchal, taillée dans le roc sous Innocent VI[5]. Enfin, à l'occident, sur la façade principale du

1. Ehrle, *De historia palatii Rom Pontif. Avenionensis* (dans le t. I de l'*Historia bibliothecae Romanorum pontificum*, Rome, 1890. in-4°), p. 638 et 646.

2. Ehrle, p. 610 : 17 août 1339. « ... de rupe fundamenti muri palatii contigui carrerie Beate Marie Avinionensis. »

3. Ehrle, p. 641 : 6 novembre 1349. « .... portabant terram ad Rodanum que erat in carreria communi juxtà murum viridarii ante scolas magistri palatii. »

4. Ehrle, p. 637 : 2 septembre 1346. « .... porte nove.... per quam itur versus Peyroleriam. »

5. Ehrle, p. 652 : 31 mars 1358. «.... in anglaria capelle magne a parte carrerie Marescalli... »

Digitized by Google

palais, ce sont les Champeaux, encore une rue[1]. D'aucuns chercheront à se persuader que cette rue est perpendiculaire à l'aile du camérier, ce qui permettrait de réserver à droite et à gauche de grands espaces libres. Cette ressource ne leur est pas laissée. A certain jour, en effet, on débarrasse de ses immondices la rue qui, de l'hôtel du maréchal, aboutit à la porte principale, ce qui prouve bien qu'elle longe l'aile du camérier[2]. Au-delà de l'entrée principale, du côté de la tour d'angle, la rue se prolonge; elle est si étroite, que lorsqu'il s'agira d'introduire dans le palais par la porte Notre-Dame, les longues poutres qui vont servir à refaire les charpentes de la tour de Trouillas, incendiée deux ans auparavant, on devra démolir (quitte à le reconstruire) l'angle de l'hôtel de Calvilhac que l'on nous montre entouré de boutiques[3].

Il n'y a pas de place sur les confins du palais. C'est donc vraisemblablement à l'intérieur que se donnait la bénédiction pontificale.

Pour nous former une conviction à ce sujet, il nous faut observer d'abord que les cours intérieures portent, dans les comptes, le nom de *platea*.

La cour du palais de Benoît XII, qui n'est d'abord que le cloître (*claustrum*), devient la cour du cloître (*platea claustri*)[4]. Il y a certainement deux cours qui portent le nom de *platea*, puisque l'une d'elles est appelée la première ou la grande ou du palais nouveau, par opposition sans doute avec la cour du cloître qui serait donc la seconde ou la petite, et qui est certainement celle du vieux palais[5].

Entre les deux, la confusion n'est pas possible. Il est certaines particularités qui ne conviennent qu'à la grande cour. On spécifie

1. Ehrle, p. 654 : 15 mai 1360 « .... supra quarreriam de Campellis.» — 30 novembre 1363 : « .... manuperariis qui cavaverunt terram sive bresillum quod erat in carreria de Champeris. »

2. Ehrle, p. 639 : 7 novembre 1347 « .... ac mundando.... carreriam ab hospitio capitanei marescalli usque ad portale majus novi dicti palatii. »

3. Ehrle, p. 649: 25 août 1356 « ... in reparando murum anglarie hospicii domini de Calvilhaco juxtà apothecas qui fuerat diruptus, quando aportabantur bordonales turris magne, quia aliàs non poterant transire ad anglariam hospicii domini camerarii, juxtà cancellum beate Marie. »

4. Ehrle, p. 612 : 12 novembre 1339. « ... circa medium platee ipsius claustri. »

5. Ehrle, p. 649 : 29 décembre 1355. « .... ad portandum mundaturas palatii antiqui et platee magne palacii novi. » — P. 657 : juin 1370. « ... in prima platea palatii. » — P. 658 : juillet 1370..... prime platee palatii. — P. 646 : 10 mai 1354. « ... plateam palatii antiqui.

Digitized by Google

par exemple qu'elle est du côté des Champeaux[1], et en même temps qu'elle est du côté de la Peyrolerie; elle a une partie déclive, ravinée par les eaux qui nécessitent des chargements du côté de la dite Peyrolerie et des écoles[2]. Enfin, pour dissiper toute équivoque, le rédacteur des comptes, à partir du règne d'Urbain V, spécifiera que cette cour est la cour du puits et, mieux encore, qu'elle est située en deçà de la première porte[3].

Tout s'éclaire et tout concorde, nous sommes désormais fixés. La première cour, la grande cour, la cour du palais nouveau, la cour sans épithète, c'est la cour du puits, celle qui a une pente rapide du côté des écoles, celle où l'on arrive dès qu'on a franchi la première porte[4].

Or, nous allons voir que cette cour intérieure sert d'habitude aux grandes cérémonies. Le 29 décembre 1355, on la prépare pour la réception du roi d'Aragon « *item pro III dietis unius cadrige ad portandum mundaturas palatii antiqui et platee magne palatii novi propter adventum regis Aragonum*[5]. »

Cette place sert aussi aux manifestations religieuses. On y prêche, on y condamne solennellement les hérétiques, on y dresse

1. Ehrle, p. 648 : 28 août 1355. « porta platee palatii versùs campellos. »

2. Ehrle, p. 644 : 3 décembre 1352. « ... in decessu platee versus scolas magistri palatii. » — P. 650 : 30 avril 1357. « ...pro IIII hominibus qui operati fuerunt in parando descensum platee magne palatii a parte Peyrolarie. » — P. 653 : 31 mars 1359 « .... pro portando brazillum in discensa platee palatii a parte Peyrolarie. »

3. Ehrle, p. 657 : 2 juin 1370 « ... fuit ordinatum... quod platea putei novi que est infrà primam portam preparetur. » - P. 658 : 30 juin 1370. « ... circùm circà plateam puthei infrà primam portam. » — P. 658 : juillet 1370. « ... pro cavatione puthei novi prime platee palatii infrà primam portam. »

4. N'est-il pas fait mention, dans les comptes, d'une place extérieure, située à l'occident du palais, *platea ante palatium?*

La *platea* dont il est question dans Ehrle, page 638, à la date du 27 avril 1347, n'est autre chose que l'espace devenu libre, *au sud du palais de Benoît XII*, après la démolition de l'ancienne audience, et des maisons acquises par Clément VI. Voici le texte visé : « Facto dudum foro cum Galtero Vial ... pro demoliendo audientiam antiquam et totum opus antiquum, videlicet omnes domos que erant ante palatium ubi edificatum est modo palatium novum et ubi est *platea vacua* ante dictum palatium. » On peut dire qu'en cet endroit l'état des lieux a varié trois fois sous Clément VI :

1° En face du palais de Benoît XII sont debout l'ancienne audience et les maisons récemment achetées par le pape régnant, *omnes domos que erant ante palatium.*

2° On les rase, *demoliendo audientiam antiquam et totum opus antiquum.*

3° Sur le terrain ainsi débarrassé, on bâtit le palais nouveau, *ubi edificatum est modo palatium novum;* mais on conserve une place vide, *ubi est platea vacua*, devant le vieux palais, *ante dictum palatium.* Et c'est précisément la grande cour intérieure. Une place extérieure, à l'occident du palais nouveau, ne remplirait pas la condition nécessaire, qui est d'occuper l'emplacement des maisons et de l'audience démolies, lesquelles s'élevaient au midi du palais de Benoît XII.

5. Ehrle, p. 649.

Digitized by Google

à cette occasion une estrade qui coûte jusqu'à 120 florins : « *Pro quodam cadafalco facto in platea palatii pro sermone et condemnatione facienda hereticorum* » [1].

Dès lors, il n'y aura pas lieu de s'étonner si notre Seigneur Pape (*dominus noster papa*) donne l'ordre de niveler la cour et si, à cet effet, l'on emploie 30 journées d'hommes qui brisent la roche et 98 journées de terrassiers qui répandent le brasier, afin que la foule qui viendra, à la semaine sainte, pour le pardon, puisse s'y tenir sans danger, « *pro XXX dietis frageleriorum qui operati fuerunt in frangendo ruppam platee palatii, pro septimana sancta, ut gentes venientes ad indulgentiam possent ibi recolligi sine periculo. — .... Item, pro XCVIII dietis manuoperiorum qui assistebant dictis frageleriis in removendo brazillum et lapides dicte platee et portando in fossato quod erat in dicta platea* [2]. »

Il est certain que les fidèles s'assemblent sur cette place. Mais d'où leur vient la bénédiction ? D'une fenêtre dont les vastes dimensions nous sont attestées par ses 60 charnières : « *Pro LX frachiis positis in fenestra in qua datur indulgentia.* »

Ce texte est du mois de mars 1347 (Ehrle). Clément VI régnait depuis cinq ans. La grande chapelle n'était pas terminée ; elle ne devait l'être qu'en octobre 1351 [3]. En conséquence, on sera tenté d'objecter que ce dernier texte n'est pas applicable à la grande ouverture dont j'ai cherché à préciser la destination. Est-ce bien, en effet, du haut de cette *loggia* que, dès l'année 1347, la bénédiction papale était donnée ? En administrer la preuve directe, péremptoire, me paraît impossible. Je tiens à déclarer que je m'abstiens ici de toute affirmation catégorique. D'ailleurs, ce point particulier n'importe pas à ma cause. Le texte, que je cite, ne vaut pour moi qu'en ce qu'il consacre à la fois l'existence de la fenêtre du pardon et ses grandes dimensions. Il m'est indifférent que la distinction soit admise.

Néanmoins, si nous aimions à contredire, nous chicanerions sur le sens du membre de phrase : *in qua datur indulgentia ;* nous essaierions peut-être de soutenir qu'il signifie seulement : fenêtre destinée à la bénédiction. Affirme-t-on que cette fenêtre est d'une époque antérieure à Clément VI, nous serons en droit de demander qu'on nous la montre : elle n'a pu disparaître sans

1. Ehrle, 28 juin 1354, p. 646.
2. Ehrle, 10 mai 1354, p. 646.
3. Ehrle, p. 643 : 21 octobre 1351. « ... pro clave lapidea volte capelle nove palatii ».

Digitized by Google

laisser de traces[1]. Nous exigerons qu'on nous explique pourquoi elle est réparée à neuf et munie de 60 charnières au moment où elle va devenir inutile (car on travaille déjà à celle qui doit la remplacer). Enfin, s'il était prouvé qu'elle est bien de Benoît XII, ses proportions monumentales nous feraient d'autant mieux comprendre l'ampleur de la *loggia* de Clément VI. Ce pape s'est promis de surpasser ses prédécesseurs par sa magnificence et vous savez s'il a tenu sa parole.

La thèse de l'identité des deux fenêtres n'est pas insoutenable. La principale difficulté nait de ce fait, — nous l'avons dit, — que la grande chapelle n'était pas terminée. Pour lever cet obstacle, il suffirait de montrer que la loge a pu être utilisée bien avant l'achèvement complet de la dite chapelle.

La première mention, toute accidentelle, que font, de la grande chapelle nouvelle du palais, les comptes publiés par le P. Ehrle, est du 19 octobre 1346[2]. Le texte ne nous fixe ni sur la date du début de sa construction ni sur le moment où le grand escalier commença d'être établi contre l'audience. Il dit, en effet, qu'en ce jour l'escalier se fait, *fiunt gradaria,* et la chapelle s'élève, *capella edificatur*. Rien ne s'oppose à ce qu'on ait commencé d'édifier la chapelle sur les murs de l'audience, dès janvier de la même année. L'audience doit être avancée, quand le Pape vient se rendre compte de l'œuvre de maître Jean, et qu'il s'introduit secrètement en février 1346, par la porte percée sur son ordre à l'une des extrémités du nouvel édifice[3]. Peut-être même les voûtes sont-elles terminées, bien que le garnissage du dessus, avec des débris de pierre, ne soit effectué qu'aux mois d'octobre ou de novembre 1347[4]. Cette opération, en effet, peut être renvoyée sans inconvénient et souvent précède de peu le dallage.

En adoptant pour la grande chapelle le début de 1346, nous avons quinze mois pour arriver au 24 mars 1347, où il est fait mention de la fenêtre aux 60 charnières. Si, dans ce laps de

1. Les petites fenêtres, qui ont été en entier comprises dans les brèches pratiquées par le génie, sont évidemment perdues pour nous. Les grandes fenêtres sont généralement bouchées, ou bien l'on retrouve, dans les ouvertures modernes, l'une des parois de l'embrasure et la naissance des voûtes, ce qui suffit pour reconstituer très exactement la forme générale des anciennes baies.

2. Ehrle, à cette date : « .. in loco ubi fiunt gradaria ad ascendendum in capella nova quae edificatur ante palatium. »

3. Ehrle, p. 634 : « ... pro una porta facienda in capite audientie palatii, ut papa posset intrare secrete ad videndum opus novum magistri Joannis. »

4. Ehrle, p. 639 : « .... de implen lo clotas volte audientie nove. »

Digitized by Google

temps, les murs se sont élevés de 10 mètres, la loge qui, — remarquons-le bien, — ne fait pas partie intégrante de la chapelle mais lui est seulement juxtaposée, a pu être couverte dès cette époque. Et qu'on ne s'étonne pas si le Pape y a donné la bénédiction, alors qu'elle était peut-être inachevée et que les châssis de la fenêtre n'étaient pas en place. Ces détails ne sont pas pour arrêter Clément VI. Il a hâte de livrer au culte les nouveaux bâtiments. Nous savons qu'il a prêché et dit la messe en 1351 dans la grande chapelle, où les vitraux ne devaient être posés que sous son successeur[1].

Clément VI s'intéressait vivement à la question des indulgences. Elle a fait certainement l'objet de ses méditations. Il a légiféré sur la matière dès les premières années de son pontificat. Dans sa bulle du 28 janvier 1343[2], il statue que le jubilé romain qui revenait tous les cent ans, aura lieu désormais chaque cinquantième année. Il juge à propos de prendre une mesure de cette importance en faveur de l'Église universelle, et l'on s'étonnerait qu'il ait hâté la construction de l'édicule où il devait dispenser de sa main les trésors spirituels aux populations qui l'environnent ! Est-il croyable qu'il se soit privé de la satisfaction d'exercer l'une de ses prérogatives les plus chères du haut du nouveau palais qu'il s'était bâti !

En résumé : 1° il est démontré pour nous qu'il existait une fenêtre par où (et mieux dans laquelle, *in qua*) se donnait la bénédiction pontificale ; 2° il nous paraît certain qu'elle était vaste et s'ouvrait sur la grande cour du palais[3].

La grande baie que j'ai marquée comme ayant servi à cet usage convient admirablement et convient seule à la cérémonie. Comme cette dernière consistait surtout en la rémission solennelle des péchés, la grande fenêtre est en réalité la fenêtre du

1. Ehrle, 24 avril 1354 : « ... de faciendo vitra seu vinalia in fenestris capelle magne palatii novi. » Voir dans Baluze : *Vita secunda Clementi VI.*

2. Collet, *Traité du Jubilé*, 1759.

3. Les *Avisamenta* de Muratori (que l'on attribue aujourd'hui à François de Conzié lequel fut camérier de Clément VII, l'un des antipapes avignonais) nous fournissent, au sujet de l'interprétation à donner au mot *platea*, des renseignements précieux. Parmi les gens du palais on compte deux serviteurs dont la fonction est de balayer les chambres du Pape, le tinel, les corridors et les *plateae* de la demeure pontificale. Il n'est pas admissible qu'il s'agisse ici des places publiques, où les employés du Pape n'ont rien à voir ni à faire, on trouvera tout naturel, au contraire, qu'ils aient à s'occuper des cours intérieures. Voici le texte : « *Item debet esse unus vel duo scopatores qui debent cameras papales, tinellum, ambulatoria, plateam seu plateas palatii mundare.* » Voir Celier, *Mélanges de l'École de Rome*, 1906. « *Sur quelques opuscules de François de Conzié.* »

Digitized by Google

pardon. Pour nous conformer aux textes, je propose de l'appeler *Fenêtre de l'Indulgence.*

Dr Colombe.

Digitized by Google

LES RUES D'AVIGNON
AU MOYEN AGE.

INTRODUCTION.

L'histoire des rues d'Avignon ne peut pas remonter au-delà du XIII[e] siècle. Avant cette époque, nous ne trouvons dans les actes publics que de rares indications concernant les bourgs.

Dans le haut moyen âge, on appelait bourg des agglomérations de maisons, non entourées d'une enceinte de murailles. Les bourgs qui apparaissent à Avignon au XII[e] siècle sont des agglomérations d'habitants par corps de métier, tel le *burgus escopharie,* le bourg d'Escoffre, où nous trouvons les ouvriers peaussiers; il était voisin du *burgus pelliparie,* et doit probablement être identifié avec lui. Un autre bourg, le *burgus vinee vispalis,* propriété épiscopale, renfermait une population agricole, et comprenait approximativement toute la partie actuelle de la ville située entre la rue de la République et le Rhône. Les juifs étaient logés dans les *mansiones ebreorum* ou *burgus judaycus,* en dessous de la citadelle; l'actuelle rue de la Vieille Juiverie nous indique l'emplacement de ce bourg. Situé en dehors des remparts, le *burgus judaycus* fut détruit pendant le siège en 1226. Les juifs transportèrent alors leur commerce paroisse Saint-Pierre, à la place de la Juiverie actuelle.

Les rues apparaissent dans les actes publics vers le milieu du XIII[e] siècle : elles sont rares, les confronts des maisons ne portant généralement pas d'autres indications que les noms des propriétaires.

La plupart des dénominations que nous rencontrons à cette période sont en rapport avec les métiers ou les négoces dont ces rues étaient le siège : telles les rues de la *Curaterie,* de la *Fusterie,* de l'*Herberie,* de *Messarie* ou *Mercarie,* de la *Pelherie,* de la *Saunerie,* de l'*Espicerie.*

Digitized by Google

D'autres fois, les rues empruntent le nom du plus considérable de leurs habitants : telles la *carreria Autogartorum*, le *burgus Gaufridi*, la *carreria de Malsaguis*, la *carreria Tranessie.*

Parfois, les rues devront leur dénomination à un établissement, à un monument qu'elles renferment : telles la rue *Cros de Caval*, la rue *de Balneis veteribus*, la rue *Furni Fresicorum*, la *carreria Macelli.*

Les rues commencent à paraître régulièrement dans les actes publics à partir du milieu du XIV[e] siècle. Mais il ne faut pas nous dissimuler qu'à cette époque, il n'y a pas de plaques indicatrices qui nous fixent le point où elles commencent et le point où elles finissent : fréquemment, les rues changent de nom, ou bien ne changeant pas de nom elles changent de place.

Une vieille artère était la rue allant directement de Saint-Agricol au portail Matheron. A une période ancienne, que nous fixerons approximativement à la fin du XII[e] siècle, cette artère principale s'appelait la *Salnerie* ou *Saunerie*, du nom du commerce dont elle était le siège. Au début du XIII[e] siècle, la partie de la *Salnaria antiqua* qui avoisinait le *Masel*, prend le nom de *Messaria* ou *Mercaria* ; la partie suivante du Petit-Change à Saint-Pierre) devient la *pebrerie* ou *espicerie* ou *apothicairerie.* Au milieu du XIV[e] siècle, la *Mersaria* fait place à la *Polasseria ;* au XV[e] siècle, à la *Polasserie* se substitue la *Ferraterie* A cette époque, la Pollasserie s'est transportée à l'autre extrémité de l'Épicerie, dans la partie de la Saunerie ancienne voisine de l'église Saint-Pierre (place Carnot). Quant à la Saunerie, reléguée de plus en plus vers l'extrémité orientale, elle prend tantôt le nom de rue de la *Coutellerie*, tantôt le nom de rue du *puit de la Cadène.* Ces variations correspondent aux déplacements des commerces qui se faisaient dans ces tronçons de l'ancienne Saunerie.

D'autres fois, des causes identiques font que les rues changent de place : telle la *verrerie* qui est tantôt la partie nord de la rue des Fourbisseurs, tantôt la rue Saint-Pierre, tantôt la rue Trémolet, puis enfin la partie sud de la rue des Fourbisseurs.

Ces mutations de place et de nom rendent souvent difficile l'identification et la localisation des rues moyenâgeuses.

La multiplicité des noms que reçoit une même rue complique parfois le problème : l'artère importante allant du portail Boquier (en face de Saint-Martial) à la boucherie (brasserie l'Horloge), s'appelle successivement ou simultanément : *Blanquerie vieille,*

Digitized by Google

rue de Notre-Dame des Fours, rue d'Hugues de Sade, rue de Jean des Aurons, rue du Grand Masel, rue Saint-Marc, rue Cervelerie, rue du collège d'Annecy, Triperie antique et *Boquerie.*

Enfin, notons que bien des rues n'ont pas de nom même au XV^e^ siècle, et sont désignées seulement par leurs aboutissants : telles la rue de la Masse qui est dite la rue *allant de Saint-Didier à Sainte-Claire;* la rue petite Calade, *rue allant du plan de Lunel aux frères prêcheurs,* etc.

A ma connaissance, P. Achard est le seul qui ait cherché à débrouiller le dédale des rues de l'Avignon du moyen âge. Son travail paru en 1857, est intitulé : *Guide du voyageur ou Dictionnaire historique des rues et places publiques de la ville d'Avignon, indiquant, d'après les documents authentiques, l'origine de tous les noms qui ont été donnés aux lieux publics de la ville, la fondation des établissements anciens et contemporains, signalant l'habitation des personnages politiques, des cardinaux, des artistes, etc., et renfermant un grand nombre d'anecdotes historiques.*

C'est le manuel classique qui a été consciencieusement pillé par le *vulgum pecus* des historiens à l'eau de rose, qui éprouvent périodiquement le besoin de condenser les banalités et les erreurs qui stagnent dans les élucubrations de Joudou, Barjavel, Canron et C^ie^, et de reproduire sous le nom d'histoire des rapsodies ressassées, recouvertes des fleurs prétentieuses d'une littérature surannée.

Je suis embarrassé pour donner une appréciation exacte de l'ouvrage de P. Achard. En effet, par suite d'une erreur de méthode dont son époque est plus responsable que lui-même, il a appliqué au moyen âge quelques textes du XVII^e^ siècle. Par amour pour sa ville natale et par un désir évident d'intéresser ses contemporains, il a pu mêler à des récits purement historiques des développements littéraires. Mon but n'est pas de relever des inexactitudes qui ont échappé à sa bonne volonté. Je me bornerai à quelques brèves constatations : A l'article *place de la Mirande* (p. 9), Achard fait mourir le pape Urbain V dans la livrée de son frère, Anglic Grimoard, livrée qui serait actuellement la maison du docteur Pamard. Je ne conteste pas l'anecdote, mais je certifie que le cardinal Anglic Grimoard n'a jamais habité la livrée *dite de Saint-Martial,* qui, au XIV^e^ siècle, occupait l'île de la maison du docteur Pamard. Au moment de la mort d'Urbain V, Anglic Grimoard

Digitized by Google

demeurait dans la livrée d'Albane (actuellement l'hôtel de ville).

A l'article *rue Banasterie* (p. 19-21) : *le nom de la Banasterie,* nous dit l'auteur, *est très ancien.* Il aurait bien fait d'ajouter que cette ancienneté ne remontait pas au-delà de la fin du XV[e] siècle. Il place ensuite dans cette rue l'aumône de Notre-Dame de la Salvation, qui n'a jamais existé et l'hôpital *Zeritum.* J'avoue que cet hôpital Zeritum a longtemps dérouté mes recherches, jusqu'au jour où ayant entre les mains le texte auquel Achard avait emprunté sa citation, j'ai pu constater que *Zeritum* était une faute de lecture pour *Petitum :* l'hôpital de Fenolhet était en effet surnommé *hospitale parvum vel petitum.*

La Bonneterie, nous dit-il, p. 26, *est un nom tout moderne.* Cependant, je remarque qu'il était en usage au début du XVI[e] siècle.

Il confond (p. 71) la porte Ferruce avec la porte Ayguière : portes qui n'ont jamais eu de relations même de voisinage.

A propos de la rue des Infirmières (p, 86), Achard nous dit : *Cette rue tire son nom de ce que on y avait établi les infirmeries pendant la peste de 1348.* Or, un siècle plus tôt, en 1248, ce quartier portait déjà cette dénomination.

Dans la rue Saint-Michel, entre autres erreurs (p. 159), Achard fait figurer un couvent de Visitandines un demi-siècle avant la fondation de l'ordre de la Visitation.

Dans l'article *rue Velouterie* (p. 174), en plus d'inexactitudes diverses de dates, Achard confond la maison des Repenties fondée au XIII[e] siècle, avec celle de Sainte Marie l'Égyptienne, fondée au XVII[e].

Les articles : rue Balance (p. 17), rue Bourg-Neuf (p. 32), rue Carreterie (p. 43), rue Laboureur (p. 89), place Pignotte (p. 123), rue Trémoulet (p. 172), sont insuffisamment documentés à mon avis.

Aristarque sévère, je pourrais constater d'autres lacunes, mais elles s'expliquent, je le répète, par la date même de ce manuel, œuvre nécessairement incomplète d'un précurseur.

Après Achard, *proximus sed longo intervallo,* je ne trouve à citer que Canron et son école[1] : mais ce serait perdre son temps que de faire la critique de pareilles élucubrations.

1. *Souvenirs de la monarchie pontificale dans Avignon,* in *Union de Vaucluse,* 2-9 juillet 1876, etc.

Digitized by Google

Les auteurs plus modernes me paraissent n'avoir pas cherché à se documenter exactement sur l'ancienne topographie d'Avignon ; c'est ce que reproche à deux récents et intéressants ouvrages de vulgarisation : *Le Palais des Papes* de M. Digonnet, et *Avignon et le Comtat* de M. Hallays.

Dans l'ouvrage de M. Digonnet, la topographie ne joue qu'un rôle très accessoire, et cependant on peut glaner pas mal d'errements. M. Digonnet a un style des plus brillants, mais son imagination l'emporte trop facilement au-delà des limites de l'histoire ; il transforme alors les pressoirs en palais (p. 76) ; il confond la *turris episcopi* avec la *turris episcopalis* et, de ce fait, envoie promener dans les marais de Champfleury ou de Courtine le guetteur qui, de la tour de la métropole, veillait chaque nuit sur la sécurité de la ville (p. 77) ; il nous donne un aperçu fantaisiste du couvent des Célestins et de la chapelle Saint-Michel (p. 333), etc. A côté de ces pécadilles, qui ne sont pas cas pendables, on rencontre alors des hérésies monstrueuses : l'auteur méconnaît la reconstruction des remparts après la guerre de 1226, et ignorant le rôle qu'ils jouèrent même après la construction de l'enceinte papale, il fait d'Avignon une ville ouverte. Il n'est pas toujours très heureux dans ses étymologies ; ainsi la rue de la Miralherie, selon lui, emprunta son nom à la livrée du cardinal dit de Mirault (p. 342). Malheureusement, 1° la livrée dite de Mirault n'était pas dans la rue de la Miralherie ; 2° la rue de la Miralherie était pourvue de ce vocable environ 50 ans avant que *Johannes de Murolhio* ait été promu cardinal. Je le soupçonne d'avoir emprunté cette erreur à P. Achard : seulement, comme il a oublié d'indiquer la source, il endosse ainsi malencontreusement la responsabilité de la faute.

La documentation de l'œuvre de M. Hallays laisse pas mal à désirer : aussi son ouvrage, au point de vue historique pur, nous apparaît comme une perle fausse et sans éclat, mais elle est enchassée dans une monture tellement artistique que l'œuvre, malgré cela, conserve une réelle valeur ; dans ces pages délicieusement écrites, le style fait oublier les errements de l'historien. D'ailleurs, n'est-ce pas une exagération que de vouloir exiger dans des ouvrages de vulgarisation une documentation impeccable dans ses moindres détails ?

Mais ce n'est pas tout de démolir le peu qui existe sur l'ancienne topographie d'Avignon, encore faut-il songer à reconstruire. Les notes que je livre à la publication n'ont pas la préten-

Digitized by Google

tion de résoudre tous les problèmes concernant la topographie médievalle de la ville, ce sont seulement des matériaux qui aideront les chercheurs, et qui, complétés, pourront servir un jour à écrire l'histoire des rues d'Avignon.

Sans doute, j'ai dû commettre des erreurs dans les identifications et dans les conclusions à déduire des documents que je rapporte. C'est pour cela que j'ai scrupuleusement reproduit tous les textes sur lesquels je m'appuie pour que chacun puisse rectifier les parties dans lesquelles il trouvera que j'ai fait fausse route.

Dr P. PANSIER.

Digitized by Google

TRANSVERSIA **ABBATIS JOHANNIS.**

Au XV^e^ siècle, la *traverse de l'abbé Jean* était une ruelle venant aboutir sur la place de la livrée de Saluce.

1461. Hospicium in parrochia S. Simphoriani in quadam transversia vocata abbatis Johannis, confrontatum a borea cum platea sive librata cardinalis Saluciarum. (Arch. de la ville, notaires série BB, n° 6, fol. 419.)

ABEURATORIA.

Les abreuvoirs étaient le long de la Sorgue. En plus de l'*aquatorium bovum* qui était à la porte Lévêque et de l'*abreuvoir de la rue Annanelle*, que nos anciens se rappellent encore, citons : l'*abreuvoir du portail du Pont fract,* au Corps-Saint (A) ; l'*abreuvoir du portail Imbert,* qui était au bout de la rue des Teinturiers (B).

A.— 1448. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria recta S. Petri de Lucemburgo, confrontatum a parte ante cum dicte carreria, a borea cum transversia Ponctis fracti, et dicta transversia in medio cum abeuratorio. (Étendues de J. de Briende, fol. 273, minutes de M^e^ Antic.)

1450. 11 août. Hospicium extra portale fractum S. Michaelis supra Sorgiam juxta abeuratorium (Brèves de Jhs Morelli, *ib*).

1482. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria de l'Aberadour nuncupata Galli, confrontatum cum bedali Sorgie (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 77 ***bis***, fol. 118).

B. — 1412. 4 fevrier. Viridarium extra muros civitatis Avinion., et ante portale Imberti, confrontatum a parte ante cum meniis civitatis, ab alia parte cum abeuraterio Sorgie equorum ante dictum portale existente (Étendues de T. Anastasii, fol. 120, minutes de M^e^ Antic).

1504. Carreria tendens de portali picto seu Ymberti ad bibitorium equorum (Arch. de Vaucluse, H, grand Carmes, n° 16).

CARRERIA DE **AGRIFOLIO.**

La *rue d'Aigrefeuille* et la *traverse de la livrée du cardinal d'Aigrefeuille* allaient de la rue du Marché au cuir (Bonneterie) au Petit Paradis. Ce sont actuellement les rues des Amoureux et de la Muse.

Digitized by Google

1464. 20 murs Hospicium in par. de Principali et in carreria librate de Agrifolio, confrontatum ab occidente cum transversia de Agrifolio, a borea recto cum domo Johannis Bonerii in qua erat diversorium ad signum Anceris (Brèves de J. de Briende, minutes de Me Antic).

1471. Hospicium in carreria fori coriorum, confrontatum cum quadam carreria vocata de Agritolio tendente de dicta carreria ad parvum paradisum.

1472. (Même maison) Hospicium in carreria Curaterie confrontatum ab oriente cum transversia tendente de dicta carreria ad parvum paradisum, que transversia olim vocabatur transversia parve librate de Agrifolio (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 58, fol. 51 et n° 59 fol. 5).

1472. 21 avril. Hospicium in parrochia S. Genesii in transversia de Agrifolio (Étendues de Jean de Garet, fol. 72, minutes de Me Antic).

Carreria domini **ALDRAQUI**.

Cette rue, qui portait, au XIVe siècle, le nom d'un de ses principaux habitants, se trouvait dans la paroisse Saint-Symphorien.

1345. Hospicium in parrochia S. Simphoriani, in carreria domini Aldraqui (Arch. de Vaucluse, H, Sainte Catherine, n° 54).

Traverse de l'enseigne de l'**AIGLE**.

C'était une ruelle allant de la rue du portail Imbert (rue des Teinturiers) au bourg de la Paillasserie, donc probablement la rue Petit Grenier.

1423. VII mai. Hospicium heredum domini Adhemarii Comitis, communiter appelatum de Aquila, ultra portale anticum Ymberti (Brèves de Veran de Briende, minutes de Me Antic).

1469. La traverse de l'enseigne de l'Aigle dans le bourg de la Paillasserie (Arch. de Vaucluse, série G, chap. S. Agricol, 1 *bis*, fol. 212)

Carreria **ALLAMANORUM**.

La rue des *Allemands* allait du portail Matheron à l'hôpital de la Trinité (actuellement, c'est la rue de l'Hôpital). Elle tirait son nom d'Alamanus de Pazzi qui, à la fin du XIVe siècle, y possédait de nombreux immeubles. A la fin du XVe siècle, elle prend le nom de *rue Puit des Thomes*. Elle est aussi quelquefois appelée au XVe siècle : *rue de la Chèvre* (*carreria de Capra*), du nom de l'hôtellerie à l'enseigne de la Chèvre qui, au XIVe siècle, se trouvait dans cette rue ; et *rue du Pont Traucat* (vide Pont Traucat).

Digitized by Google

1366. Hostalleria Capre extra portale Matharonum (Bibl. d'Avignon, ms. 2487, fol. 43).

1403. Carreria dicta dels Alamans (Arch. de Vaucluse, H, Sainte Claire, n° 10, fol. 11).

1316. Hospicium in carreria Alamanorum per quam itur de portali Matheronis versus hospitale Bernardi Rascacii (Arch. de Vaucluse, H, Augustins, n° 28).

1417. Hospicium in burgueto S. Verani extra portale Matharonum, qui burguetus habet exitum et introitum apud carreriam rectam de Capra, alias Alamanorum (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, n° 58).

1449. 26 juillet. Hospicium in parrochia S. Petri, in carreria tendente de Portali Matharonum versus Hospitale S^e^ Trinitatis, nuncupata carreria putei tomorum prope dictum puteum tomorum (Étendue Gilles Rastelli, minutes de M^e^ Vincenti).

1450. Hospicium in carreria burgi vinearum, confrontatum ab oriente cum magna domus Alamani de Passis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 12, fol. 23).

1489. Hospicium in carreria olim appellata Alamanorum nunc vero puthey Thomarum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, 40).

RUE DE L'**AMELIER**.

Deux rues portaient ce nom :

A. *Carreria del Amelier parrochie S. Agricoli.* C'était, au XIV^e^ siècle, plutôt une traverse qu'une rue, située dans la rue des Masses (rue Bouquerie actuelle) dans la livrée du cardinal d'Urgel, entre la rue des Ortolans et le collège d'Annecy.

B. *Carreria del Amelier ou del Amielhs in parrochia S. Simphoriani.* C'était la rue actuelle de l'Amelier.

A. — 1366. Census hospiciorum sitorum in quibusdam transversiis publicis et transeuntibus carrerie Massarum, vulgariter appellatis ab antiquo la carreria del Amellier (Arch. de Vaucluse, série G, Chap. métrop., n^os^ 117, fol. 28 et 31).

1364. Domus in librata cardinalis Urgellensis in carreria vocata del Amelheyer (*Ibidem*, n° 132, fol. 135).

1575. 29 décembre. Domus prope Collegium scita in parrochia S. Agricoli, in carreria Amellerii (Inventaire des biens de Johannes Sextoris, in Étendues de J. de Blengeriis, minutes de M^e^ Antic).

1572. Domus partim in carreria Massarum partim in carreria de l'Amelier (Arch. de Vaucluse, G, Archev., n° 136, fol. 366).

1789. Maison confrontant: midi, traverse de l'Amelier; au vent droit, rue des Ortolans; au couchant, rue des Masses (*Ibidem*, 22).

B. —1378. Hospicium in parrochia S. Simphoriani in carreria de l'Amelier (Arch. de Vaucluse, G, Chap. métrop., n° 81, minutes de J. Surelli, 1378, VI février).

XV-XVI^e^ siècle. Hospicium in parrochia S. Simphoriani in carreria de l'Amelier confrontatum ab alia parte cum carreria S^e^ Crucis (*Ibidem*, G 22, fol. 22).

Digitized by Google

CARRERIA SIVE TRANSVERSIA DE L'**AMORIER.**

C'était une ruelle allant de la taverne de l'Amorier à la rue Saint-Agricol. La taverne de l'Amorier se trouvait dans la triperie Antique, qui paraît être la rue actuelle du Collège du Roure. La rue de l'Amorier serait peut-être la partie nord de la rue des Masses, c'est-à-dire la rue actuelle de la Préfecture, c'est d'autant plus probable qu'au XVI[e] siècle nous trouvons la *rue de l'Amourier dite aussi des Masses.*

1386. Hospicium de l'Amorier in carreria Triperie antique (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 35, fol. 98).

1439. 31 avril. Hospicium in carreria recta tendente a peyssonaria apud S. Agricolam, confrontatum ab oriente cum transversia dicta de l'Amorier, a borea cum dicta carreria recta (Étendues de J. de Briende, fol. 229, minutes de M[e] Antic),

1462, 20 novembri Hospicium in par. S. Agricoli et in carreria Argentarie, in quadrivio duarum carreriarum intrascriptarum, confrontatum ab occidente cum hospicio nobilii Petri Albertassii, a meridie cum hospicio Johannis Milhoti, argenterii, ab ante ab oriente cum dura carreria Argentarie et a borea recto cum carreria tendente de dicta carreria Argentarie versus tabernam dictam communiter de l'Amorier (Brèves de Poncius de Petra, minutes de M[e] Antic).

1548. Carreria de l'Amourier alias des Masses (Arch. de Vaucluse, Chap. métrop., G, 134, fol. 113).

CARRERIA **APOTHECE RUBEE.**

Je l'identifierai avec la *carreria Pelharie antique* allant de Saint-Pierre au grand masel : rue Arc de l'Agneau et Fromageon (*vide carreria Pelharie*).

CARRERIA **AQUERIORUM.**

La *rue des Ayguiers* se trouvait dans la paroisse Saint-Symphorien, vers les Trois-Pilats. C'est probablement la rue des Bains actuelle. Jean de Lavergne, évêque de Lodève (1398-1413), y possédait un palais.

1376. 19 février. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria dels Ayguiers (Brèves de P. Bassinelli, fol. 28, minutes de M[e] Antic).

1394. 30 mars. Hospicium in parrochia S. Simphoriani in carreria de Aqueriis (Arch. de Vaucluse, Chap. métropolitain, G 81, minutes de Jhs. Surrelli).

Digitized by Google

1405. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Aqueriorum in burgueto episcopi Lodovensis (*Ibidem*, H, Sainte Claire, 9 fol. 16).

1406. Hospicium in par. S. Simphoriani, subtus tria Pilaria, in carreria Aqueriorum (*Ibidem*, fol. 72).

1407. Hospicium in carreria Aqueriorum confrontatum cum casali Reverendissimi domini Johannis Lavernha, episcopi Lodoviensis (*Ibidem*, fol. 47).

Carreria **ARANGERIE**

La rue *Arengerie* ou *Harengerie,* ou *rue allant du masel à Saint-Agricol*, était la rue Saint-Agricol actuelle.

1430. 26 août. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Arrengarie. (Brèves de F. Bertrand, minutes de M[e] Antic).

1455. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Harengerie (Arch. de Vaucl., G, chap. Saint-Didier, n° 53).

1463. Hospicium in carreria tendente de magno Macello ad S. Agricolam (*Ibid.*, notaire, fonds Pons, n° 40, fol. 75).

1468. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Arangerie (Arch. de la ville, notaires BB, 6 bis, fol. 141).

Carreria de l'**AREILHA.**

La rue de l'*Arelhe* (*vomeris, de la charrue*) allait de la place des Deux Palais (épiscopal et papal) à l'hôtellerie de l'*Arelhe,* dans la rue Balance (rue Puit de la Reille et Pente rapide).

L'*Areilhe* se transforme et devient *la Reilha,* puis *la Relle,* puis *la Regula* (vide carreria Regule).

1498. 28 juin. Diversorium nuncupatum Vomeris sive de l'Arelha, in par. S. Stephani, in carreria recta porte Aquerie, tendente de puteo bovum ad dictam portam, confrontatum cum transversia in qua solabat esse hospitale S. Spiritus, ab alia parte cum hospicio in quo est granerium salis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 84).

XI-XVI[e]. Hospicium in par. S. Stephani, in carreria de l'Areilhe ante ecclesiam N.-D. de Donis (*Ibid.*, G, Chap. métrop,, n° 22, fol. 165).

1501. 21 aout. Domus in carreria de l'Arelha, confrontata cum platea palatiorum magni et parvi de retro (*Ibid,*, notaires, fonds Pons, n° 95).

1506. Hospicium in par. S. Stephani, in transversia de l'Arelha, tendente ad ecclesiam B. M. de Dompnis, confrontatum ab occidente cum domo dicta de l'Arelha (Arch. de la ville, Hôpitaux, GG, n° 591).

Digitized by Google

Carreria **ARGENTARIE.**

Primitivement, la *carreria Argentarie antique sive Sextarii antiqui*, allait du Vieux-Sextier (sommet nord de la rue Bancasse) au portail Boquier. C'était donc la rue Bancasse actuelle.

La rue de la *Muse* allait du mazel ou boucherie au *puit du Carel* (partie nord de la rue Collège du Roure, rue de l'Argenterie et rue Étroite). Elle tirait son nom de la maison de la Muse ou de la Petite Muse, qui formait la partie nord de la rue Étroite, entre les rues Bancasse et Galante.

La livrée du cardinal Raynaldus de Ursinis, en 1358, donnait sur la rue de la Muse. Cette livrée est plus connue sous le nom de livrée de Poitiers (Librata Pictaviensis).

La *carreria Argentarie nove* se substitua à la *carriera Muse*, et finalement la rue de l'Argenterie partait du coin de la Triperie, en face du masel, de l'extrémité orientale de la livrée de Poitiers (coin actuel des rues Saint-Agricol et collège du Roure) pour aboutir (par les rues Argenterie et Bancasse) à Saint-Didier ou à la rue du Portal Boquier ou de la Servellerie ou de Saint-Marc.

Dans la rue Argenterie vieille, en 1321, les consuls achetèrent une maison pour les réunions du conseil de ville.

A. — 1321. *Les Syndics achètent à* Raymundus de Geris hospicium in carreria Argentarie pro tenendo consilium (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 112 v°).

1366. Carreria Argentarie per quam homo vadit recto de magno macello versus ecclesiam S. Desiderii seu versus portale Boquerii (Arch. de Vaucluse, Chap. métrop., G, 117, fol. 35).

1467. Hospicium in carreria Argentarie antique sive Sextarii antiqui in parr. N. D. de Principali (Ét. de Bon de Blengeriis, fol. 123, minutes de M[e] Antic).

1481. 28 octobre. Domus in par. S. Petri et carreria Argenterie antique juxta Speciariam (Brèves de J. Batalhe, minutes de M[e] Antic).

1491. Hospicium in carreria Argentarie tendente de magno macello ad ecclesiam S. Desiderii, et aliud hospicium in quadam androna vocata la Tripperia Vielha confrontatum cum dicta carreria Argentarie (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 67 *bis* fol. 248).

1500. 6 octobre. Domus in par. S. Desiderii et in carreria Argenterie, confronta ab una parte cum quadam tranversia tendente de dicta carreria ad ecclesiam S. Anthoni (Brèves de J. Pelleterii, minutes de M[e] Antic).

1543. Rue de l'Argenterie tirant du grand Mazeau à Saint-Didier (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Claire, n° 6, fol. 76).

1741. Rue Bancasse, anciennement de l'Argenterie (*Ibidem*, G, Chap. métrop., n° 141, fol. 263 et 269).

B. — 1343. Hospicium in carreria Magne Muse subtus magnum macellum (Arch. de Vaucluse, série H, bénédictines de Saint-Laurent, n° 1, fol. 60).

Digitized by Google

1358. 30 julii. Hospicium in parr. S. Agricoli, in carreria de la Musa ex oposito Reverend. cardinalis Reynaldi (Bibl. d'Avignon, ms. 2879, fol. 34).

1366. Carreria Argenteria subtus magnum macellum antiquitus vocata de la Musa (Arch. de Vaucluse, Chap. métrop., G, 117, fol. 35).

1369. Hospicium in parr. S. Agricoli, in carreria Muse, subtus magnum macellum (*Ibidem*, H, Ste-Catherine, n° 46).

1374. Hospicium in carreria vocata de la Musa, quod hospicium vocatur de Petita Musa, in parr. N. D. de Principali (*Ibidem*, n° 56).

1427. 30 octobre. Transversia qua itur de Cambiis ad carreriam Macelli, alias la Muza (Etendues J. de Briende, fol. 467, minutes de M° Antic).

1451. Geraldus de Sadone, dominus de Aqueria, *fait une reconnaissance à* Thomas Buzaffi, pro hospicio in carreria Argentarie antique, vulgo nuncupato l'ostal de la Musa, confrontato cum carreria predicta et cum carreria tendente versus puteum Carrelli (Arch. de Vaucl., G, chap. Saint-Pierre, n° 40).

1475. 30 mars. Hospicium in parr. S. Agricoli in carreria Argentaria nove alias de la Musa (Étendues de Jhs. de Gareto, fol. 239, minutes de M° Antic).

Carreria **ASTOAUDORUM.**

La rue des Astaud était probablement la rue du Four actuelle.

1427. 17 aprilis. Hospicium in parr. S. Simphoriani, in transversia furni Bertrandorum, prope carreriam domus nobilis Poncii Astoaudi (Brèves de Véran de Briende, minutes de M° Antic).

1461, 13 februarii. Hospicium in parr. S. Simphoriani in carreria Astoaudorum (Brèves de Petrus Regis, minutes de M° Vincenti).

1499. Transversia sine carreria publica Astoaudorum qua itur de carreria Banasterie ad carreriam trium pillarium (Arch. de Vaucluse, série D, n° 210, fol. 9).

Platea de **AUBANA.**

Cette place était dans la rue Porte Ferruce, sur l'emplacement actuel de la place de l'Horloge.

1504. 10 juin. Domus sita in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferusse, et platea vulgariter dicta de Aubana (Brèves d'Anthonius Bernardi, minutes de M° Vincenti).

Carreria **AUTOGARTORUM.**

Rue du XIII° siècle, prenant le nom d'un de ses principaux habitants. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle se trouvait dans la paroisse Saint-Symphorien.

Digitized by Google

1250. II nonas aprilis. Bertrandus Autogartus *vend* stare in carreria nova Autogartorum in parr. S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Praxède, nº 55).

CARRERIA DELS **AYGUIERS** ; VIDE CARRERIA **AQUERIORUM.**

CARRERIA **BADI BRUNEL.**

C'était une petite rue allant aux XVᵉ et XVIᵉ siècles du Portail Imbert vieux à l'église des Cordeliers.

Nous pensons qu'on peut l'identifier avec une petite rue voisine du monastère des Cordeliers, et qui portait en 1283 le nom de *carreria de balneis veteribus,* rue des vieux Bains.

1283. Idiis octobris. Cum fratres minores intenderent facere carreriam sionam et transitum sionum et de siono ad tranceundum de liciis inter portale Ymberti et portale Maghanesii versus carreriam de balneis veteribus, per quodam stare, in parrochia B. M. de Principali, confrontatum a meridie cum locali ambarrorum quod pro dominis civitatis Avinionis possidetur... [ils payent une indemnité au monastère de Sainte-Catherine] (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, 46).

1446. Carreria Badi Brunel tendens de portali antiquo Imberti ad ecclesiam fratrum Minorum (Arch. de la ville, notaires BB, nº 5, fol. 150).

1510. Hospicium sive burguetum in parr. S. Genesii in carreria de Bac de Brunet, juxta portale Imberti antiquum exteriori (Étendues de Jhs. de Gareto, fol. 110, minutes de Mᵉ Antic).

1541. Carreria appellata Badi Brunel in parrochia S. Genesii (Bibl. d'Avignon, ms. 2883, fol. 151).

CARRERIA **BALLANCIARUM.**

C'est la rue Balance actuelle : elle tirait son nom de l'hôtellerie à l'enseigne des Balances, qui se trouvait dans cette rue. Très souvent même, au XVᵉ siècle, cette rue est nommée : *la rue du Pont,* ou *la rue allant du Puit des bœufs au pont du Rhône.* Dans cette rue se trouvait le palais du cardinal de Mirolio, qui devient plus tard l'Officialité.

1412. Hospicium in carreria recta Ballanciarum et in opposito domus librate condam domini cardinalis de Mirolio, prope hostalleriam Balanciarum eundo versus pontem Rodani (Arch. de Vaucluse, II, Sainte-Catherine, nº 55).

1451. La rue de las Balanzas tend du Puit des Bœufs vers le pont du Rosne (*Ibid.*, chap. Saint-Agricol, G 1 *bis*, p, 284).

1451. Diversorium duarum Rosarum in parr. S. Stephani, in carreria vulga-

Digitized by Google

riter dicta Balenciarum, confrontatum ab una parte cum transversia ascendente ad palacium (*Ibidem*, Hôpital, Fusterie, série B, n° 1).

1485. Hospicium in carreria tendente de putheo bovum ad pontem Rodani, confrontatum ab oriente cum librata de Miraux, dicta carreria in medio, a borea recta cum carreria tendente versus carreriam crotarum (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 78, fol. 157).

1542. Hospicium in parr. B. M. Magdalenes et in carreria pontis, tendente de magna plathea ad pontem (Étendues de Bernard de Gareto, fol. 123, minutes de M° Antic).

CARRERIA DE **BALNEIS VETERIBUS**; VIDE CARRERIA **BADI BRUNEL.**

TRANSVERSIA **BALTHASARIS SPIEFAMI.**

Traverse conduisant à la maison de Balthasar Spiefami dans la paroisse Saint-Symphorien.

1473. Transversia Balthasaris Spiefami in par. Saint-Simphoriani (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 55).

CARRERIA **BANASTERIE.**

L'ancienne rue de la Banasterie s'étendait entre les deux portails Aurose. L'ancien portail Aurose était à la hauteur de la rue Bertrand.

1447. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria de qua itur de Pollasseria ad portam Aurose confrontatum cum dicta carreria et cum carreria tendente versus palatium (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 120, minutes de M° Antic).

1480. 12 juillet. Hospicium cum viridario in par. S. Simphoriani prope hospitale Fenolheti, confrontatum ab occidente cum carreria Banasterie tendente ad portale Aurose (Brèves de G. Morelli, fol. 224, minutes de M° Antic).

1488. 6 novembre. Hospicium in par. S. Verani (*sic*) in carreria trium columbarum alias la Banasterie (Brèves de Jhs de Gareto, minutes de M° Antic).

1510. Hospicium in par. S. Simphoriani et in carreria Banasterie, confrontatum ab occidente cum carreria Banasterie tendente de Portali antiquo Aurose ad menia nova, a borea recto cum carreria tendente ad rupem sive ad molendinum vetus (Étendues de Jhs de Gareto, fol. 113, minutes de M° Antic).

XV-XVI°. Hospicium in carreria Banasterie extra portale antiquum porte Aurose (Arch. de Vaucluse, G, chap. Métrop., n° 22, fol. 32).

1614. La Banasterie dite Polasserie antique (*Ibid.*, H, Sainte-Catherine, n° 6, terrier de 1613).

CARRERIA **BANCASSIE.**

La rue *Bancasse* n'apparaît dans les actes qu'au début du XVI° siècle.

Digitized by Google

1510. Magna domus que condam fuit Giraudi Teppe, in par. de Principali, confrontata ab occidente cum carreria publica tendente de magno macello ad Bancassiam, a borea recto cum carria per quam itur de dicto magno macello ad Cambia (Etendues de G. Regis, fol. 22, minutes de M° Antic).

Carreria **BANNORUM**; Vide Carreria **PORTALIS BRIANSONIS**.

Carreria **BARETERIE.**

La ruelle de la *Bareterie* se trouvait dans la rue des *Porquiers* (actuellement rue des Chevaliers).

1466. 1er mars. Hospicium in carreria de Porqueriis confrontatum cum carreria vocata la Bareteria (Brèves de J. Batalhe, minutes de M° Antic).

Carreria **BARRALERIORUM.**

La *rue des Barraliers* était au XIV° siècle le *bourg Francisci Barralhi*. Au XV° siècle, elle formait la limite orientale du *Burgi novi Cabassolorum* (Vide *Burgus Francisci Barralhi*).

1457. 24 junii. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Carraterie, alias de Barralibus, ac in transversa dicta de Pomeriis (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antic).

Carreria **BARRATERIE.**

Au XV° siècle, cette rue était aussi appelée *Carreria burgi veteris Cabassolorum* (vide *burgus Cabassolorum*).

Carreria **BEATE MARIE DE CONFORT.**

La rue de Notre-Dame du Confort était la rue des Trois-Faucons : la confrérie de Notre-Dame de Confort avait son siège dans l'église de l'hôpital de Jujon ou du Pont Fract (coin de la rue des Etudes et de la rue des Trois-Faucons).

1376. 17 janvier. Actum in hospitali seu domo pauperum orphanorum beate Marie de Confort Avinionis (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 81 *bis*, brèves de Jhs de Campis).

1394. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria beate Marie de Confort,

Digitized by Google

confrontatum cum hospicio Johannis Moutonerii (*Ibid.*, H, Sainte-Catherine, n° 51).

1419. 11 octobre. Item dari volo confratrie beate Marie de Confort, que celebratur in ecclesia domus pauperum orphanorum, sex grossos (Testament d'Agnes le Galoys, étendues de Jhs. Aucherii, minutes de M° Vincenti).

Carreria de la **BEGUDE BLANCHE.**

Ce paraît être la rue du Crucifix, elle tirait son nom de la maison dite de la *Bégude Blanche*.

1447. 20 avril. Viridarium cum uno putheo in par. S. Desiderii, retro Studia Nova, confrontatum a duabus partibus cum duabus carreriis facientibus cantonum, una tendente versus portale Mahanesii et alia versus studia nova, ab alia parte cum hospicio Perrini Petit-Johan, laboratoris, vocato la Beguda Blanche (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 228, minutes de M° Antic).

1498. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria Begute Albe, confrontatum cum carreria qua itur versus Parvum Paradisum (Arch. de la ville, notaires BB, n° 30, fol. 141).

1512. Tinale cum viridario in par. S. Desiderii, in carreria de la Begude Blanche, retro monasterium S^e^ Clare (Étendues de Poncius de Gareto, fol. 264, minutes de M° Antic).

1613. Rue de la Bégude Blanche, derrière Sainte-Claire (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 6, terrier de 1613).

Transversia de **BELLOVISU.**

Elle venait aboutir à la rue du Portail Magnanen.

1483. 26 août. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria portalis Mahanesii, in transversia de Bellovisu (Brèves de J, de Gareto, minutes de M° Antic).

Transversia **BERNARDI DESIDERII.**

La traverse de Bernard Didier était située en dehors du portail des Infirmières.

1408. Transversia vocata Bernardi Desiderii extra portale Infirmeriarum (Arch. de Vaucluse, Grands Carmes, 16).

Planetum **BERNARDI RASCACII.**

Le planet de Bernard de Rascas était dans le *bourg de Raymond Milon* ou *des vignes* (vide *burgus S. Catherine*).

Digitized by Google

1383. Planetum domihi Bernardi Rascassii, in burgo Raymundi Milonis (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, nº 47).

1390. Donem per amor de Dieu à la filha de Arnaut de Tornon, que abita al planet de Mosen Bernard Rascas paura espozada VI gr. (*Ibidem*, Hôpital, Fusterie, nº 1811, fol. ultimo).

Carreria de **BERTHELOTE.**

Cette rue, ainsi dénommée du nom de l'un de ses habitants, allait de la rue du portail Magnanen à la place du Corps-Saint.

1396. Hospicium in par. S. Desiderii, extra portale Mahanesium, in burgo monasterii Sᵉ Clare, in carreria Berthelote (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Claire, nº 11).

1405. Hospicium extra portale Mahanesii, in exitu burgi vinearum, confrontatum cum orto Petri Arnaudi alias Berthelote (*Ibidem*, nº 9, fol. 48).

1456. Hospicium in par. S. Desiderii, et in portale Mahanesii, et in quadam transversia tendente de dicto portali apud ecclesiam beati Petri de Lucemburgo, vocata de Bertalote (Étendues de J. de Briende, fol. 142, minutes de Mᵉ Antic).

1457. Hospicium in carreria portalis Mahanesii, et in transversia dicta de dona Bertalote (*Ibidem*, fol. 172).

Carreria **BERTRANDORUM**; vide carreria **FURNI BERTRANDORUM.**

Carreria **BIGORRE.**

La petite rue de Bigorre se trouvait dans le bourg des vignes de la paroisse Saint-Pierre (entre l'hôpital Sainte-Marthe, la porte Saint-Lazare et la rue Carreterie).

1445. 6 juillet. Platea in par. S. Petri, in qua est una pererius, in Burgo Mausier nuncupato, confrontata ab occidente cum carreria nuncupata Bigorra (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 4 suo loco, et 5, fol. 56).

1483. Hospicium in carreria Carretarie, ante Pulcram Crucem, confrontatum cum transversia tendente ad hospitale Trinitatis, ab occidente cum transversia vulgariter dicta de Bigorre (*Ibidem*, nº 73, fol. 107).

1492. 1ᵉʳ octobre. Hospicium situm in burgo antiquitus appellato de Serre, nunc vero vinearum, in par. S. Petri et in carreria de Bigorre (Étendues d'Honoré de Châteauvert, minutes de Mᵉ Vincenti).

Carreria **BIRRATERIE.**

La rue de la Birraterie était près du Petit-Paradis, se dirigeant vers l'église Saint-Geniès.

Digitized by Google

1490. 6 septembre Apotheca sita in carreria Birraterie, confrontata, ab una parte cum dicta carreria publica tendente versus S. Genesium, ab alia parte cum apotheca biraterie magistri Francisci Fusterii (Brèves de J. Tavani, minutes de M[e] Antic).

1513. 25 février. Domus in parrochia beati Genesii in carreria Birraterie et transversia parvi paradisii (Étendues de J. Tavani, fol. 226, minutes de M[e] Antic).

Carreria **BLANCARIE VETERIS.**

La *vieille Blanquerie* allait du portail Boquier au collège Saint-Nicolas ; mais son nom s'est aussi appliquée tantôt à la rue Bouquerie, tantôt à la rue Dorée.

Au XV[e] siècle, les *blanchiers* ou *parcheminiers* avaient abandonné cette rue trop aristocratique et avaient transporté leur industrie soit à la rue des Vieilles-Études, soit au portail Imbert à la rue des *Blanchiers* (vide *carreria Blancheriorum*). La rue Blanquerie s'appelait aussi rue des Masses, rue de Jean Dauron, du nom d'un de ses habitants, ou rue de Notre-Dame des Fours du monastère de Notre-Dame des Fours qui y fut transporté en 1363.

1363. Domus in carreria de Massis sive Blancarie veteris (Archiv. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 132, fol. 44).

1366. Carreria Blancarie veteris ex portale Bloquerii ad planum Lunelli (*Ibidem*, n° 117, fol. 11).

1366. Census hospitiorum sitorum in carreria antiquitus appellata Blancarie veteris sive Johannis Dauronis, modo vero potest appellari carreria dominarum monialium beate Marie de Furnis (*Ibidem*, fol, 32).

1366. Hospicium situm in capite dicte carreria Blancarie, confrontatum cum carreria recta Massarum et monasterio beate Marie de Furnis (*Ibidem*).

1366. Census hospiciorum sitorum in transversia publica posita a parte occidentis in finem a dicta parte occidentis carrerie recte Massarum in principio dicte carrerie Blancarie veteris seu dominarum de Furnis (*Ibidem*).

1427. Hospicium in carreria Blanquerie veteris, nunc vero de Furnis (*Ibidem*), G, 119, fol. 133).

1437. 12 octobre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria veteris Blancherie, alias de las Massas, in qua est monasterium de Furnis, seu collegium S. Nicolai (Brèves de Jhs Morelli, minutes de M[e] Antic).

Carreria **BLANCHERIORUM.**

Chassés de la rue de la vieille Blanquerie, les parcheminiers, au XIV[e]-XV[e] siècle, allèrent porter leur industrie sur les bords de la Sorgue au portail Imbert, près de l'Abreuvoir.

Digitized by Google

1465. 29 novembre. Hospicium cum viridario in par. S. Genesii, in carreria Blancheriorum, confrontatum ab oriente cum bedali Sorgie (Brèves de Guillelmus Morelli, fol. 252, minutes de Me Antic).

1588. Domus in par. S. Genesii, in carreria Blancheriorum adequatarii portalis Imberti (Étendues de Jhs de Ulmo, fol. 224, minutes de Me Antic).

Carreria **BOCARIE.**

Il existait une rue allant du portail Boquier (en face de Saint-Martial) au grand Mazel (à l'extrémité orientale de la rue Saint-Agricol). Ce paraît être la rue Dorée actuelle, se continuant en droite ligne, par une ruelle dont on voit encore les traces jusqu'à la rue collège d'Annecy, et de là, par deux coudes, gagnant le portail Boquier. Ce n'était donc pas la rue Bouquerie actuelle. Cette rue portait selon ses parties différents noms; la partie nord s'appelait Triperie vieille ou rue du grand Mazel; la partie médiane (correspondant à la rue Collège d'Annecy) s'appela Blanquerie vieille ou de Notre-Dame des Fours (vide Blancaria et carreria Nostre-Domine de Furnis); la partie correspondant à la rue Dorée s'appelait rue d'Hugues de Sade ou de Jean Daurons (vide carreria Hugonis de Sadone); la partie méridionale s'appela rue de la Servellerie ou rue de Saint-Marc (vide carreria Servellerie et carreria S. Marci).

1363. Hospicium in platea portalis Boquerii, in carreria S. Agricoli, confrontatum ab oriente cum carreria Bocarie (Archives de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 132, fol. 91).

1366. Sequitur de censibus hospiciorum sitorum in par. S. Desiderii, in carreria vulgariter appellata de la Bocayria, de tenentia vinee vispalis, incipiendo ab ante domum colegii dictorum canonicorum S. Desiderii pro parte occidentis dicte carrerie in inferius versus meridiem, et versus portale Boquerium videlicet usque ad introitum et cantonum carrerie Blancarie veteris sive monasterii beate Marie de Furnis (*Ibidem*, n° 117, fol. 11).

1366. Bocaria vetus alias appellata carreria Hugonis de Sadone (*Ibidem*, fol. 117).

1427. Hospicium in carreria Bocarie veteris sive domini Johannis Dauronis, militis sive Hugonis de Sadone, proque ecclesiam de Furnis (*Ibidem*, G, 119, fol. 142).

1464. Carreria Bocarie sive magni Macelli (*Ibidem*, série H, Sainte-Catherine, n° 9, fol. 7).

1469. 30 nov, Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria vulgariter appellata de las Massas, confrontatum ab oriente cum carreria de la Bouquerie (Brèves de Jhs de Ulmo, minutes de Me Antic).

1475. Reconnaissance pour une maison in carreria Bocarie alias de la Cerveleria (Archives de Vaucluse, Hôpital, comptes du Pont, fol. 139).

Digitized by Google

1474. 7 avril. Hospicium in parrochia S. Desiderii, in carreria S. Marchi, qua tenditur de Magno Macello ad Sanctum Martialem (Brèves de Bon. de Blengeriis, minutes de M[e] Antic).

1547. Carreria Bocarie sive Triperie antique, a diversorio S. Marci ad collegium S. Martialis (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., G, 134, fol. 16).

1547. Carreria Bocarie antique nunc vero S. Marci (*Ibidem*, fol. 74).

1641. Rue des Huguets, ou des Guilhets, sive de Sadone, et maintenant rue Dorée ((*Ibidem*, G, 138, fol. 7).

Carreria **DEL BOFFLE.**

Rue venant aboutir à la rue de la Croix.

1449. Hospicium situm in parrochia sancti Symphoriani, in carreria del Boffle seu in pede carreria sancte Crucis (Arch. de la ville, notaires BB, n° 5, fol. 68).

Platea **BOMBARDE.**

C'était la place se trouvant devant le logis de la Bombarde, dans la rue allant du Change à l'Argenterie.

Le logis de la Bombarde était la remise où, après la guerre des Catalans, en 1412, fut entreposée la grande bombarde fondue pour le compte de la ville par le *campanier Dominicus de Rico*.

1412. 23 février. Solvit Nutinus Jacobi, thesaurarius, Dominico de Rico, campanerio, pro faciendo portare et collocare magnan bombardam Avinionensem per ipsum factam tempore guerre novissime contra Cathalanos palacium apostolicum Avinion. detinentes agitate, ad logiam feneam (*sic*) apud Magna Cambia, a loco ubi nunc est ante magnum palacium situata : videlicet fl. X, prout apparet per mandamus scriptum die XXII februarii (Archives de la ville, EE, Comptes de la guerre des Catalans, fol. 252).

1438. 26 mars. Hospicium in par. B. Marie de Principali apud magna Cambia, in platea olim appelata a la Bombarde, confrontatum ab una parte cum hospicio Guillelmi Nicholai campsoris faciente cantonum illius platee et transversia qua itur de dicta platea ad carreriam Argentarie (Brèves de J. Morelli, minutes de M[e] Antic).

1465. Hospicium in par. N.-D. de Principali, sive logia bombarde, in carreria magnorum cambiorum (Étendues de J. de Briende, fol. 34, minutes de M[e] Antic).

BONA CARRERIA.

La *bonne Carriere* était la rue du Bourg-neuf, qui conduisait à l'étuve postribuleuse du Pont-Traucat, près des Augustins.

Digitized by Google

1432. 10 decembre. Hospicium in par. S. Petri, in carreria postribulari, dicta la bona Carreria, confrontatum a borea reato cum camino quod vadit de carreria Palhasserie in Burgo-novo (Brèves de Jhs de Briende, minutes de Me Antic).

1480. Le Bourg-neuf ou la bonne Carrière (Arch. de Vaucluse, G. chap. Saint-Agricol, inventaire de 1754).

1500. Hospicium in par. S. Genesii in carreria per quam tenditur ad lupanar sive a la bone Carrière (Brèves de Jhs de Gareto, 1479-1500, livre d'inventaires, minutes de Me Antic).

Carreria **BONATERIE.**

A. La rue *Boneterie antique* se trouvait dans la paroisse Saint-Agricol, vers le collège Saint-Nicolas.

B. La rue Bonneterie au XVIe siècle se substitue aux rues de la *Pelleterie antique* (rue Rouge) et de la *Curaterie* (rue Bonneterie actuelle).

A. 1493. 10 juin hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Bonetarie antique, confrontatum a borea recto cum transversia tendente versus magnum collegium (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 88).

B. — 1508. 28 janvier. Domus in mercato coriorum sive à la Bonnaterie (Brèves de G. Regis, minutes de Me Antic).

1539. Nobilis Thomas de Farentis paye une cense de 22 sous aux Repenties pro domo sua in par. S. Genesii, in carreria Boneterie.

— Johannes des Anche, alias Cornemuse, servit eisdem 1 sol. pro domo sua in carreria Bonetarie et in carreria mercati coriorum (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 16, fol. 21 et 26).

1546. Hospicium in par. N. D. de Principali, in carreria Bonetarie olim pelliparie antique (*Ibidem*, G, Saint-Geniès, n° 12).

1578. Maison rue Bonneterie sive du Sauvaige (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 119, fol. 174).

1613. Rue Bonnetterie, autrefois Curaterie ou marché aux Cuirs (*Ibidem*, H, Ste-Catherine, n° 6, terrier de 1613).

1668. Rue Bonetterie, autrement dite du Sauvaige, sive de Saint-Geniès (*Ibidem*, chap. métrop., G, 134, fol. 102).

Carreria et platea **BONE SEPTIMANE.**

La rue de la *Bonne Semaine* allait de la Pinhotte à la tour dite de la Bonne Semaine ou tour de la Vice-Gérence de la Chambre apostolique, dans la rue du Chapeau-Rouge.

1415. 23 juin. Hospicia in par. S. Petri, in quorum uno morari solebat dominus curie camere apostolice auditor, nunc dominus vice-gerens auditoris curie

Digitized by Google

camere apostolice citramontes moratur, confrontata ab oriente cum carreria publica dicte curie, qua itur de ipsa curia ad carreriam Saunerie, ab occidente cum hospicio papali ubi tenentur audiencie, a meridie cum platea dicte curie, et a borea cum platea carceris dicte curie vocata bona sepmana (Arch. de la ville, boîte 88, pièce 68).

1449. 5 avril. Hospicium dictum hostalleria Pavonis, cum suo parvo viridario a parte retro contiguo, in carreria vocata turris bone Septimane, confrontatum ab oriente cum Pinhota, et viridario Richerii Richardi, mercatoris, et quodam parvo hospicio magistri Guichardi Ameti, notarii, ab occidente cum carreria publica, a borea recto cum parvo viridario Henrici Corberani, hospitis diversorii ad signum capitis Saraceni (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antic).

Carreria **BORGUETI.**

C'était la rue du Bourg de Cario, entre les rues du Portail-Magnanen et du Corps-Saint.

1495. 29 août, Hospicium in par. S. Desiderii in carreria dicta lo borguet, confrontatum ab oriente cum hospicio et viridario Stephani Monachi, barbitonsoris, a meridie cum carreria publica dicta de Orreo (*du grenier*), a boreo recto cum alia carreria dicta del gal, ab occidente cum quadam transversia publica (Étendue de J. de Gareto, fol. 248, minutes de M° Antic).

Traverse de **BOUTEYSC.**

Cette ruelle se trouvait dans la rue Vieilles-Études.

1459. Traverse de Bouteysc, dans la rue Vieille-Étude, studii veteris (Arch. Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 1 *bis*, fol. 61, inventaire du XVIII°).

Carreria **BROCARIE**; vide **PELHARIE** d.

Carreria **BROQUIERA.**

C'est peut-être la rue *Boquiera* ou du portail Boquier, près de la Servellerie.

1483. 11 décembre. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria vulgariter dicta la carreria Broquiera, confrontatum ab oriente cum stufis Servellerie, ab occidente cum dicta carreria, a meridie cum stufis (Brèves de G. Morelli, fol. 578, minutes de M° Antic).

1485. 15 mai. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Broquiera (Étendues de G. Morelli, fol. 351, minutes de M° Antic).

Digitized by Google

Carreria **BUCONARIE.**

Cette rue se trouvait dans le bourg de Saint-Nicolas, sur lequel je n'ai aucune note.

1404. 25 août. Antonia, uxor Nicolai Jaqueti, vend Johanni de Chevelli, diocesis Trecensis, aquaderio, habitatori Avin., duas cameras contiguas cum parvo viridario eis contiguo sitas in burgo S. Nicolai, in carreria nuncupata Buconaria, salvo dominio ecclesie S. Martialis (Brèves de G. de Briconibus, minutes de Me Antic).

Carreria de las **BUGADIERAS**; vide **BURGUS BUGADERIARUM.**

Carreria et platea **BULLE.**

Rue de la Croix actuelle ; elle tirait son nom de *l'ostal de la bulla de nostre sinhor lo Papa.*

1369. Hospicium Bernardi Rascacii in platea bulle in carreria Se Crucis in par. S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, 54).

1372. Carreria qua itur de bulla D. N., pape versus Fromageriam (*Ibidem*, chap. métrop,, 23, fol. 8).

1375. Los heres de Mossen Bernardet Rascas dassi en reyre per una capelania ordonada per los executos de maistre Guilhen Cambalhia, dassi en reyre fan cascum an a las ditas donas en lo mes de mars per un ostal pausat davant la bulla de nostre sinhor lo papa XVII livras correns. Maistre P. Favre receub la carta de la unio et donacion fayta per Mossen Johan Sabatier lo IX jorn de novembre l'an MCCCLXXV (*Ibidem*, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 15, terrier des Repenties, fol. 8).

1405. Hospicium in platea puthei bulle carrerie Crucis (*Ibidem*, Sainte-Catherine, n° 52).

1430. Hospicium condam Jacobi de Placentinis, in par. S. Simphoriani, in planeto sive platea ac carreria de bulla, que est inter carreriam Sancte Crucis et carreriam mercati S. Simphoriani, in quo tenetur forum singulis diebus sabativis (Étendues de J. de Briende, fol. 94, minutes de Me Antic).

1504. 10 janvier. Carreria Sancte Crucis alias de la bulle, tendens ad portale Matharonum (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop,, n° 89).

XV-XVIe. Hospicium in carreria de la bulla, confrontatum cum platea de la bulla ab oriente, et a meridie cum carreria Sancte Crucis (*Ibidem*, nu 22, fol. 28).

BURGI sive **CURTILIA.**

Dans le haut moyen âge, on appelait bourg une réunion de maisons non entourées d'une enceinte de murailles[1].

1. Et quoniam ipsi domorum congregationem, quae muro non clauditur, burgum vocant, Burgundiones a Romanis, quod est burgo expulsi, appellati sunt (Luitprand, Antapodosis III, c, 44, MG, § III, 313, note communiquée par M. Duprat).

Digitized by Google

Les bourgs apparaissent à Avignon au XII[e] siècle. Ce sont des agloméràtions d'habitants par corps de métiers, tel le *burgus Escoffarie* pour les peaussiers.

Dès le XIV[e] siècle, le bourg est à Avignon ce que sont aujourd'hui dans nos grandes villes, les *cités* : réunion de maisons donnant sur une même cour ou une même rue et appartenant à un même propriétaire.

Le *curtile* ou *cortile* est synonime de *Burgus*[1].

BURGUS ALBERGATORUM.

Le bourg ou cortil des Albergat se trouvait au XIV[e] siècle en deça du pont de Serre, au clos du Colombier ou de la Milhete, c'est-à-dire dans ce qu'on appelait les Grands Jardins avant la percée de la rue Thiers.

1356. Hospicium in par. S. Petri in cortili Albergatorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Didier, n° 52).

1374. 3 novembre. Bartholomeus Arquerii *vend* rev. Nicholao de Vetulis de Viterbio, episcopo Viterbiensis, hospicium in par. S. Petri loco vulgariter dicto al cortilh dels Arbergatz seu al Colombier. Acta fuerunt hec in domo emptoris sita in par. S. Genesii (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 25).

XV-XVI[e]. In columberio citra pontem de Serris sive in Milheta et in transversia de la Milheta (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 22, fol, 57).

1515. Pratum in par. S. Petri, prope pontem de Serris in loco dicto Columbier (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 48),

BURGUS D'AMFORCTIS.

Il se trouvait au Portail Magnanen.

1423. 11 février. Hospicium in par. S. Desiderii in burgo d'Amforctis in portali Mahanesio confrontatum a circio cum carreria publica que non transit (Brèves de J. Aucherii, minutes de M[e] Antic).

BURGUS ANTHONII CLEMENTIS.

Bourguet du XIV[e] siècle, en face de la Porte Levêque, près des remparts vieux, vers les rues Lanterne et Saint-Charles.

1. 1491. 20 octobre. *Les frères Prêcheurs vendent* quodam curtile sive burguetum continens plures et diversas mansiones cum orto seu viridario et curtibus illo contiguis situm in par. S. Genesii ante ecclesiam FF. Minorum (Brèves de Jhs. Pelleterii, minutes de M[e] Antic).

Digitized by Google

1365. Burguetus Anthonii Clementis ad stellum inferius sive ad portale Episcopi juxta et prope muros antiquos (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 117, fol. 35).

BURGUS DE ASTOAUDIS.

Le *bourg des Astaud* était dans la paroisse Saint-Didier, près du portail Saint-Michel, vers la rue Cocagne.

1419. Hospicium in par. S. Desiderii, in portali S. Michaelis, in burgueto nobilis viri Ponceti de Astoaudis, domicelli (Étendues de Jhs Aucherii, fol. 97, minutes de M° Vincenti).

BURGUS AYCARDI MARTINI.

Le *bourg d'Aycard Martin* se trouvait, paroisse Saint-Agricol, entre la rue des Vieilles-Études et la rue St-Charles.

1367. Burguetum quod olim fuit Aycardi Martini, inter studium et muros ville, prope ortum domini Narbonnensis (Arch. de Vaucluse, série G, chap. Saint-Pierre, n° 3, fol. 156).

1462. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria publica portalis Bloquerii, in introïtu burgi Aycardi Martini (Étendues de J. de Briende, fol. 42, minutes de M° Antic).

1468. 30 juillet. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria sive burgueto Aycardi Martini, confrontatum ab oriente cum carreria publica Antiquorum Studiorum tendente apud liceas novorum murorum (*Ibidem*, suo loco).

BURGUS AUGUSTINENSIUM.

Le *bourg de Catherine de Monteux* était près du couvent des Augustins et du Bourg-neuf. En 1352, changeant de propriétaire, il devient le *bourg des Augustins*. A côté du bourg des Augustins, nous trouvons à cette époque le *bourg du notaire Guillaume Bernard*.

1362. Burgus Guillermi Bernardi, notarii, confrontatus cum Burgo-novo et cum burgo Augustinensium, qui fuit olim Catherine de Montiliis (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 49).

BURGUS BERENGARII.

Le *bourg de Bertrand Bérengier* était situé hors du portail des Infirmières, comprenant les rues Crémade, Sambuc et de l'Amourié.

Digitized by Google

1364. Bourg de Berenguier, hors le portail des Infirmières (Arch. de Vaucl., série G, chap. Saint-Agricol, 1 *bis*, fol. 351).

1407. 13 février, Hospicium in par. S. Simphoriani, extra portale Infirmeriarum, in burgo heredum Bertrandi Berengarii (Fragment de notes étendues sans nom, minutes de Me Vincenti).

1432. Hospicium in par. S. Simphoriani et in carreria Infirmeriarum, in burgueto vulgariter dicto burguet Berengariorum, qui burguetus incipit et confrontatur a parte occidentis cum domo domine Mathee uxoris Jacobi de Galeran, mercatoris, et durat usque ad carreriam in qua est aguerium dicte carrerie Infirmeriarum, per quod fluunt aque dicte carrerie extra civitatem ad Rodanum, quequidem carreria dicti aguerii est subtus pulcram Crucem, et qui quidem burguetus continet in se tres principales carrerias transeuntes de dicta carreria Infirmeriarum versus menia civitatis (Arch. de Vaucluse, D, nº 206, fol. 78).

1467. 14 septembre. Hospicium situm in carreria Cremada, in burgo Berengarii, in par. S. Simphoriani (Brèves d'André Bonhomme, minutes de Me Vincenti).

1681. Maison au bourguet de Beringuier, rue Sambuc.

1692. Maison au bourguet de Beringuier, rue Crémade et Sambuc.

1692. Maison, *ibidem*, dans la rue Crémade, confrontant du midi la traverse allant de la rue Crémade à la rue de l'Amourié (Arch. de Vaucluse, D, nº 209, fol. 9, 31 et 83).

BURGUS BERENGARII DE TARASCONE.

Le *bourg de Bérenguier de Tarascon* était dans la rue *Bocarie veteris*, paroisse Saint-Didier.

1363. Burguetum Berengarii de Tarascone, in carreria Boycarie (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., G, 132, fol. 95).

1366. Sequitur de censibus hospiciorum sitorum in carreria Bocarie, in quodam burgueto qui olim fuit Berengarii de Tharascone (*Ibidem*, nº 117, fol. 12).

1427. Domus in par. S. Desiderii, in carreria Bocarie veteris, in quodam burgueto quod olim fuit Berengarii de Tharascone (*Ibidem*, nº 117, fol. 12).

BURGUS BERNARDI DE RODESIO.

Le *bourg de Bernard de Rodès*, au XIVe siècle, était dans la rue des Ortolans.

1366. Burguetus Bernardi de Rodesio, in carreria Ortolanorum (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., G, 117, fol. 30).

Digitized by Google

BURGUS BERNARDI DE VINEA.

Le *bourg de Bernard de la Vigne,* au XIV[e] siècle, était paroisse Saint-Geniès, en dehors du portail Imbert vieux, à l'entrée du Bourg-neuf.

1375. 4 février. Hospicium in par. S. Genesii extra portale vetus Ymberti, in introytu Burgi Novi et in burgo domini Bernardi de Vinea (Brèves de P. Bassinelli, fol. 10, minutes de M[e] Antic).

BURGUS BERTRANDI RAYNAUDI.

Le *bourg ou cortil de Bertrand Raynaud,* au XIV[e] siècle, était dans la rue Four-de-la-Terre.

1353. Hospicium in carreria Furni de dona Bressa, alias terre, confrontatum cum carreria parva dicta Lo Cortil Bertrandi Reynaudi (Arch. de Vaucl., série H, Sainte-Catherine, n° 50).

BURGUS BOTAZORUM.

Il était dans la paroisse Saint-Agricol.

1404. 24 mai. Hospicium in par. S. Agricoli in burgo Botazorum (Brèves de G. de Briconibus, minutes de M[e] Antic).

BURGUS BUGADERIARUM.

La rue ou *bourg des Bugadières* était situé près du portail Imbert neuf, sur le bord de la Sorgue. Il était aussi dénommé *bourg Sobayran* ou *bourg supérieur.*

1422. 11 mars. Pro magistro Guillelmo Testaniera, barbitonsore dyocesis Lausan. Novum accapitum pro duobus hospiciis cum viridario in par. S. Genesii in burgo superiori alias Bugaderiorum confrontatis cum flumine Sorgie (Brèves de V. de Briende, minutes de M[e] Antic).

1434. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria vulgariter dicta de las Bugadieras, alias la borc Sobayran, prope abeuratorium portalis Imberti (Étendues de Jhs de Briende, fol. 98, minutes de M[e] Antic).

1460. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria burgi Bugaderiarum, confrontatum cum meniis novis (Brèves de Jhs de Briende, fol. 26, *ibidem*).

Digitized by Google

BURGUS CABASSOLARUM.

Le *bourg des héritiers de Jean Cabassole,* chevalier et docteur en droit, était ce pâté de maisons et jardins, limité au nord par la Carreterie, au midi par la rue des Allemands ou du Puit-des-Thomes, [actuellement rue de l'Hôpital], au couchant par la rue des Augustins.

On trouvait dans ce bourg la rue *Barralleriorum,* la rue *Notre-Dame de Pomeriis* et la rue *Baraterie.*

Au XIV^e^ siècle, on trouvait aussi un *burguetus de Cabassole* à côté du bourg de la Roquille (vide Burgus Roquille).

1377. 26 janvier. Hospicium in par. S. Petri, extra portale Matharonum, in burgo antiquo heredum domini Johannis Cabassole, condam militis et legum doctoris (Brèves de Bassinelli, minutes de M^e^ Vincenti).

1403. Hospicium prope pontem d'En Serre, in burgo veteri heredum Johannis Cabassole, confrontatum cum refectorio Augustinensium (Arch. de Vaucluse, fonds des Augustins, n° 28).

1462. 17 décembre. Hospicium in par. S. Petri ac in burgo veteri Cabassolarum, retro conventum Augustinensium, faciens cantonum Putei Thomarum et transversie predicti burgi (Étendues d'Anthonius Sarrasseni, minutes de M^e^ Vincenti).

1486. 25 janvier. Hospicium in par. S. Petri in burgo veteri Cabassolorum, et in carreria Nostre Domine de Pomeriis (Brèves de Jhs de Gareto, minutes de M^e^ Antic).

1489. 14 mai. Hospicium in par. S. Petri, in burgo novo Cabassolorum, in carreria Baraterie, confrontatum ab oriente cum transversia tendente de dicto burgo novo sive carreria Pomeriorum ad dictam carreriam Barraterie (Etendues de Jhs de Gareto, fol. 368, minutes de M^e^ Antic).

1510. Hospicium in carreria N. D. de Pomeriis, dictum burgum novum Cabassolarum (Étendues de Jhs de Gareto, fol. 127, minutes de M^e^ Antic).

1520. Hospicium in carreria Barratteriorum sive burgi veteri Cabassolarum, confrontatum a borea recto cum quadam transversia tendente ad Carreriam Burgi-Novi (*Ibidem,* fol. 129).

BURGUS CABRARUM.

Le *bourg* ou *cortil Cabrarum* ou d'*En Cabra,* au XIV^e^ siècle, était muni, à son entrée, d'un arc ou portique, il se trouvait vers la rue de la porte Ayguière.

1345. Porticus curtilis d'En Cabra, in carreria S. Stephani (Testament de Paul de Sade, Bibl. d'Avignon, ms. 2399).

1360. Hospicium in librata que quondam fuit cardinalis Petragorensis, confrontatum cum curtili Cabrarum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 3, fol. 147).

Digitized by Google

BURGUS DE CARIO.

Le *bourg de Jean de Cario* se trouvait entre le portail Magnanem et le Corps-Saint.

1367. Burgus Johannis de Cario, ante cimiterium S. Michaelis (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 3, fol. 216).

1407. 17 juin. Nobilis Catharina, relicta Francisci de Cario, quondam legum doctoris, *vend* 36 solidos censuales quos servit Mermetus Rangusii, castellanus Bellicadri, pro suo hospicio cum viridario contiguis, sito in par. S. Desiderii extra portale Mahanesium, in burgo ipsorum liberorum, confrontatum ab una parte cum burgo dictorum heredum, ab alia parte cum bedali Sorgic, ab alia cum cimiterio et orto fratrum minorum (Brèves de G. de Briconibus, minutes de M° Antic).

1455. 10 janvier. Domus in par. S. Desiderii, in burgo de Cario, juxta portale Mahanesii (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

1477. Burgus de Cario prope Corpus Sanctum (*Ibidem*, fonds Pons, n° 68, fol. 155).

BURGUS CATHERINE DE ARAMONE ; VIDE BURGUS SANCTE CLARE.

BURGUS CATHERINE DE MONTILIIS ; VIDE BURGUS AUGUSTINENSIUM.

BURGUS DE CASTELLO.

Le bourg, dit, en 1377, d'*Elziacius de Castello,* devient plus tard le bourg et la rue Tarasque.

1377. 20 janvier. Hospicium in par. S. Genesii, extra portale Imberti, in burgo vocato Elziacii de Castello (Brèves de Bassinelli, minutes de M° Vincenti).

1444. 25 juin. Domus in burgo nuncupato de Castello, alias la Tarasca (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

BURGUS DE COLLIER.

Hors le portail de Pertus, vers le Limas.

1348. 24 juin. Burgus de Collier extra portale de Pertusis et Limas (Arch. de Vaucluse, fonds de l'Hôpital, Fusterie, série B, n° 5).]

BURGUETUS DECALERII ; VIDE BURGUETUM DE L'ESTEL.

Digitized by Google

BURGUS DECANI.

Le *burgus Decani* ou le *burgus Reynaudi Giraudi*, était confondu, au XV[e] siècle, avec le bourg de la Roquilhe.

1454. 30 octobre. Hospicium in par. S. Genesii in burgo nuncupato Reynaudi Giraudi, alias Decani, confrontatum a parte ante et occidentali cum carreria dicti tendente versus Bonam carreriam (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11 et 23, fol. 85).

1459. 26 octobre. Burgus Decani alias de la Roquilha (*Ibidem*, n° 11).

BURGUS DE DIJON.

Pâté de maison située dans la rue des Teinturiers, propriété de l'hôpital des Orphelins ou de Jujon ou de Dijon, ancien hôpital du Pontfract.

1432. 5 février. Burgus dictus de Dijon, in carreria recta portalis Ymberti, inter duo portalia (Brèves de Jhs. de Briende, minutes de M[e] Antic).

BURGUS DURANTI ET FRANCISCI AURICULE.

Au XIV[e] siècle, paroisse Saint-Geniès, en dehors du portail Imbert vieux.

1344. Burgus Duranti et Francisci Auricule, in par. S. Genesii extra muros extra portale Ymberti (Arch. de la ville, hoirie de Johs Textoris, n° 30).

BURGUS DE EGIDIIS.

Le *bourg* ou *cortil des Gilles*, était hors du portail des Infirmières, dans l'ancien bourg de Saint-Lazare, devenu en 1322 le bourg du chapitre Saint-Agricol.

1384. Hospicium extra portale Infirmeriarum, in burgo capituli S. Agricoli, vocato Egidiorum (Archiv. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 35, fol. 28).

1388. Courtil dit des Gilles, hors le portail des Infirmières (*Ibidem*, 1 *bis*, p. 356).

1422. Hospicium extra portale Infirmeriarum in transversia Egidiorum sive Argiliorum (*Ibidem*, 38, fol. 171).

1439. 6 février. Hospicium in par. S. Simphoriani juxta portale Infirmeriarum et in burgo cortilis Egidiorum confrontatum a parte ante cum transversia dicti cortilis Egidiorum..., (Brèves de F. Bertrand, minutes de M[e] Antic).

Digitized by Google

BURGUS D'ESCOFFRE; VIDE BURGUS SCOFARIE.

BURGUETUS DE L'ESTEL.

L'*estel* ou *stellum* était un îlot, banc de gravier ou d'alluvion qui se trouvait en dehors des remparts vieux sur le bord du Rhône.

On distinguait le *stellum superius,* près du port des périers ou de l'église de Notre-Dame des Miracles (A), et le *stellum inferius,* en dedans de celui-ci, vers le portail Lévêque (B).

Le *bourg de l'estel* était hors les remparts vieux entre les portes de l'Évêque et de Brianson.

La *rue de l'estel* était probablement la rue allant de la porte Lévêque aux Miracles, rue Saint-Charles actuelle.

Le *burgus Decalerii* était entre les Frères Prêcheurs et les Miracles.

A. — 1330. Iter quo itur de portali dicto Lavesque versus capellam beate Marie de Miraculo ad stellum (Arch. de Vaucluse, chap. Saint-Agricol, G 4,

1358. 22 febvrier. Columbetus Dulcis *vend* à Guillelmus de Fonte, magister in medicina, habitatori Avinionensi, burguetum Decalerii in par. S. Agricoli, in loco vulgariter dicto l'estel, confrontatum a meridie cum domo seu districtu predicatorum, ab occidente cum quadam domo hospitalis S. Johannis in qua facit stabulum dominus cardinalis Albi (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 116, fol. 18).

1363. Terra... ad stellum superius, prope Campum floreti (*Ibidem*, n° 132, fol. 93).

1366. Terra..,. ad stellum superius sive ad portum pereriorum prope ecclesiam beate Marie de Miraculis (*Ibidem*, n° 117, fol. 36).

1371 Burguetum vocatum de l'estel, in par. S. Agricoli, infra libratam domini cardinalis Morinensis (*Ibidem*, n° 116, fol. 28).

1443. 5 juin. Hospicium in carreria de l'estelh, retro carreriam Callate (*Ibidem*, n° 86).

B. — 1366. Locus vulgariter appelatus ad stellum inferius sive ad portale Episcopi, juxta et prope muros (*Ibidem*, n° 117, fol. 35).

BURGUS EXECUTIONES FRANCISCI BARALHI; VIDE BURGUS ROQUILHE.

Digitized by Google

BOURGUET DE L'EXÉCUTION DES AMES DE FRANÇOIS DE PORTE EYGUIÈRE.

C'était un pâté de maisons, près du bourguet de la Roquille, que Franciscus de Porte Aqueria avait consacré à l'exécution des œuvres pies de son testament (Arch. de Vaucluse, chap. Saint-Agricol, G, 1 *bis*, p. 245).

BURGUS DE FALCO, VEL DE FULCO, VEL BURGUS FALCONIS.

Ce bourg se trouvait en dedans du portail Magnanen, dans la rue du Sac (actuellement rue du Crucifix).

1363. 23 janvier. Bernardus Giraudi, mensurator sestarii, commorans in portali Mahanes, in burgo de Fulco (Arch. de Vaucluse, série H, Visitandines de Saint-Georges, n° 26).

1419. 12 janvier. Hospicium in loco dicto ad burgum d'En Folco, citra portale Mahanesii (Étendues Véran de Briende, fol. 339, minutes de M[e] Antic).

1431. 30 avril. Hospicium in carreria dicta de Saco, in burgo dau Falco, in parrochia S. Desiderii (Étendues de J. de Briende, *ibidem*, fol. 82).

1448. 10 juin. Hospicium in par. S. Desiderii, in burgueto d'En Foulque (Brèves de Jhs Morelli, fol. 157, *ibidem*).

1490. 29 juillet. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria de bors de Fauque (Brèves de P. de Gareto, fragment, minutes de M[e] Antic),

1490. 15 septembre. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria portalis Mahaneni, in burgueto sive transversia appellata lo borg dau Foquo (Étendues de J. de Gareto, fol. 324, *ibidem*).

1500. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria portalis Mahanesii, sive burgi Falconis (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 75, *ibidem*).

BURGUS DE LA FERRAGE; VIDE BURGUS SANCTE CATHERINE.

BURGUS FRANCISCI BARRALI.

Le *bourg de François Barral* était situé en dehors du portail Matheron; son nom est resté à la rue Barrallerie. Le bourg de l'exécution de l'âme de François Barral était à côté du bourg de la Roquille (vide burgus Roquille).

1359. Burgus Francisci Barrali extra portale Matharanum (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 138).

1361. Hospicium extra portale Matharonum, in burgo discreti viri Francisci Barralhi (Arch. de la ville, fonds de l'hoirie de Johannis Testoris, n° 77).

Digitized by Google

BURGUS FRANCUS ; VIDE BURGUS RANCURELLI.

BURGUS FRATRUM MINORUM ; VIDE BURGUS ROQUILHE ET BURGUETUS NOVUS.

BORGUET DEL GAL.

Dans la *carreria Galli,* paroisse Saint-Didier, rue Galgrenier actuelle.

1486. 29 mai. Domus in par. S. Desiderii in carreria dicta lo borguet del Galet, confrontata cum dicta carreria del Gal.

— Recognitio domus pro conventu fratrum Celestinorum de Gentilinis : domus in par. S. Desiderii, in carreria dicta lo borguet del Gal (Étendues de Dalmacius Clerici, fol. 179, minutes de M^e^ Vincenti).

(A suivre.)

Digitized by Google

ATAVISME.

Avignon ! Avignon ! Mais c'est plus qu'une gare,
Qu'une ville d'amour où l'étranger s'égare !
C'est la cité du rêve et qu'eût aimé Pascal.
Elle a quitté pour nous son air pontifical ;
Elle semble accourir au-devant de l'étreinte ;
Les palais familiers s'avancent sans contrainte :
On dirait des amis ou des parents royaux
Qui deposent leur morgue et gardent leurs joyaux.
Devant le fils qui vient, maternelle ambassade,
Volent les pavillons dont sourit la façade,
Et les jardins, témoins de nos jeux d'écolier,
Pour que l'homme à l'enfant puisse se relier.
Le faubourg est aussi l'enfance de la ville :
C'est là qu'elle sourit, loin de la foule vile.
Retourner au pays, n'est-ce pas rajeunir?
Avignon ! — Ah ! mon cœur ne peut se contenir.
Celui qui l'a crié, ce nom, pour tout le monde,
De sa voix machinale et vulgaire, à la ronde,
S'il l'a crié pour tous, ne l'a dit que pour moi !
Il ne se doute pas, certes, de mon émoi ;
Et que ce mot sans flamme, en sa bouche sonore,
Rallume dans un cœur une lointaine aurore,
Et chante au revenant, dans la foule perdu,
Un air d'enthousiasme et d'amour éperdu ;
Que ce mot qu'il dessèche, à force de le dire,
M'a fait, comme un enfant, et sangloter et rire :...
Pour l'entendre, ce nom, dans son cœur retentir,
Pour goûter le retour, il faut savoir partir.

Nous ne consultons ni Bædeker ni Joanne,
Pour savoir qu'Avignon fut le pays de Jeanne ;
Et Laure, dans le port de ses filles revit
Aussi belle qu'au temps où Pétrarque la vit.

Digitized by Google

Séduit par la beauté qu'un manuel atteste,
L'étranger ébloui s'arrête et parfois reste.
Mais l'amour du passant est un amour d'hymen.
Le nôtre vient du cœur et non de l'examen.
Si nos remparts ne sont plus hérissés de piques,
Tant de gloire a passé sur nos pavés épiques,
Qu'un héroïsme obscur flotte dans le ciel clair,
Et nous le respirons, comme on respire l'air.
Tant d'amour chuchoté dans l'ombre des ruelles
Fait nos garçons hardis, nos filles peu cruelles.
Un frisson paternel glisse sur notre peau,
Devant un brusque envol de robe ou de drapeau.
Tantôt porte-étendards et tantôt porte-lyres,
Nous vibrons à tout vent, prêts à tous les délires.
Devant une Vénus, devant un bataillon,
Nous sommes Aubanel et nous sommes Crillon.
Devant toute beauté notre rêve s'exhalte,
Qu'elle dorme en la pierre ou marche sur l'asphalte.
Et le legs ancestral nous est doublement cher,
Qui fait chanter notre âme et frémir notre chair.

L'ancêtre, à notre insu, nous insuffle ses fièvres,
Regarde par nos yeux et parle par nos lèvres.
Tel s'ignore aujourd'hui qui sculptera demain.
Le pinceau de Vernet passe de main en main.
Et le héros lointain, un jour, se manifeste,
Bara, par ton silence, et Viala, par ton geste.
Si nous allons parmi nos ruelles distraits,
C'est que nous poursuivons des colloques secrets
Avec les vieux quartiers ; leur âme sédentaire
Nous livre de la vie ancienne le mystère.
Les hôtes disparus se raniment soudain ;
Un arbre survivant ressuscite un jardin ;
D'un balcon déserté monte un peu de tendresse.
Il suffit d'un fronton pour qu'un palais se dresse :
Une ogive réveille un chant d'église tu,
Et ce chant reconstruit tout un temple abattu.
Ce magasin moderne, autrefois une église,
L'âme d'Alain Chartier le spiritualise.
Près du temple où de Laure on vénérait les os,
La Sorgue toujours mêle, au rythme de ses eaux,

Digitized by Google

La plainte du poète ; et, c'est là que la foule
S'arrêtera pensive, au bruit du flot qui coule.
Oui, là, défileront les couples à venir,
Quoiqu'il ne reste rien d'elle qu'un souvenir.
Car la beauté demeure, airain, toile ou cantique.
Et les siècles ont joint, sous la voûte gothique,
Où le peintre rêvait, où l'amant a gémi,
La lyre de Pétrarque au pinceau de Memmi.

Avignon ! — Son profil changé froisse et détonne.
Les platanes du Cours ont leurs feuilles d'automne :
C'est sur un front aimé les premiers cheveux gris.
Nous promenons partout nos regards attendris.
A notre piété jalouse rien n'échappe,
(Car c'est nous qui saignons, rempart, lorsqu'on te sape).
Des arbres abattus, un quartier démoli,
C'est un trait du visage ancestral aboli.
Une rumeur nouvelle où régnait le silence
Trouble nos souvenirs, gâte sa ressemblance.
Murailles, clochers, tours, points sensibles du sol,
De nos rêves ingrats vous retenez le vol.
Le temps vous humanise et vous sculpte un visage,
Afin que vous puissiez sourire à leur passage.
Salut, portail gothique, et trottoirs familiers,
Des chaînes de l'exil comme vous déliez !
Le manteau de mensonge et d'esclavage tombe
Au seuil de la maison, aux portes de la tombe.
Nous voici revenus, libres et plus légers
De nous être affranchis de liens étrangers.
Et, pour nous recevoir, notre ville surprise
Nous rit par son soleil, nous baise par sa brise,
Chante dans ses clochers l'hosanna du retour.
De son âme locale on fait un peu le tour.

C'est l'heure où de l'usine et du bureau l'on rentre.
Le devoir accompli fait un palais d'un antre ;
Et les plus pauvres sont riches sans le savoir ;
Ils ont trop de bonheur pour s'en apercevoir.
Le pays sans l'exil n'est qu'une théorie :
A travers la frontière on voit mieux la patrie.
Le regret d'autres ciels gâte notre horizon.
Les seuils jamais quittés ont des airs de prison.

Digitized by Google

On se lasse à la fin des bonheurs qui sont proches.
— Jamais, comme en ce jour, n'avaient sonné les cloches ;
Et la ville, aujourd'hui, n'est belle que pour nous.
Et nous sommes les seuls qui tombions à genoux
Devant la volupté de son ciel d'Italie,
Devant ses murs, qu'à voir de trop près, on oublie.
Balustrades, frontons, colonnettes, parvis,
Ces dalles, ces arceaux, tout à nos yeux ravis
Se fleurit de légende et s'illustre de gloire ;
Et nos pas des pavés font jaillir de l'histoire.
La madone qui rêve et sourit sous son dais,
A l'angle de ce vieux logis, je l'attendais.
Il me faut, au détour de cette vieille rue,
La brusque vision d'un clocher apparue.
Et ce quartier claustral me serait décevant
Sans la cloche argentine et grêle d'un couvent.
Et nous ne voyons pas le Rhône sans galères,
Pas plus que le Rocher sans Papes populaires
Tendant leur émeraude aux baisers des enfants.
Concevons-nous nos murs sans guerriers triomphants ?
Nos maisons sans mystère et nos temples sans culte ?
Le Palais n'a pour nous point de poterne occulte.
Des hôtes d'autrefois il nous cite les noms :
Fronts couronnés, beautés, gloires, tous les renoms.
Et les échos lointains, bavards sans être infâmes,
Disent des noms de rois, taisent des noms de femmes...
Et nous voyons passer, prestigieux et lents,
Les cardinaux de pourpre et les pontifes blancs ;
Et tout le Moyen âge, énorme et pittoresque,
Se déroule, à nos yeux, comme une immense fresque.
O cité, carrefour du monde, écume et fleur ;
Autel du pèlerin ; tréteau du bateleur ;
L'encens se mêle au musc des ribaudes perverses.
Foule aux mille couleurs, foule aux langues diverses,
Voix de tous les pays, reflets de tous les ciels,
L'univers offre, ici, ses traits essentiels.
Rome et Gomorrhe ! Après l'extase, la débauche.
Et c'est à ce creuset que notre âme s'ébauche.

Le temps de nos efforts fragiles vient à bout.
Nos murs, selon le vent, sont détruits ou debout.

Digitized by Google

La cloche d'argent sonne aujourd'hui pour un sacre ;
Elle aura cette voix demain pour un massacre.
Flux et reflux. Balance exacte des destins.
Les soirs ensanglantés après les bleus matins.

La Révolution décapite les marbres ;
Comme un cyclone fait tomber les fleurs des arbres,
Saccage notre beau jardin monumental ;
Et le passé s'effondre à ce souffle brutal.
Mais l'Art, Phénix divin, renaît de sa poussière.
Étouffe-t-on des voix en comblant la Glacière ?
Mais ils ne sont pas morts tous les démolisseurs.
Nous redoutons encor leurs flots envahisseurs.
Ils remontent aux jours d'orage — écume vile —
Et leur pioche s'ébrèche aux remparts de la ville.

Et nous, les héritiers du passé, qui venons,
Devant tous ces débris, nous nous ressouvenons.
Et, gardiens pieux des paternels décombres,
Nous rôdons alentour, cherchant de chères ombres,
Ramassant des cœurs morts le plus petit lambeau,
Comme des revenants autour de leur tombeau.
Et, les défunts aimés, nous les faisons revivre,
Ceux que la gloire appelle et que la mort délivre.
Et nous mettons un nom sur des traits reconnus ;
Nous donnons l'auréole aux héros méconnus ;
A nos marbres tronqués nous prêtons des entrailles.
Avignon est en nous autant qu'en ses murailles !
Aussi, quand nous partons, tristes mais consolés,
Nous sommes des absents et non des exilés.

Paul MANIVET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Deux Légendes d'Héraklès

EN PROVENCE.

I.

Que la Provence ait été prédestinée comme terre de poésie et d'art, comme héritière de la beauté grecque, personne n'en doute, -- du moins parmi les Provençaux.

En remontant au plus lointain de ses origines chrétiennes ou païennes, on trouve tant d'extraordinaires légendes que, malgré eux, les historiens en deviennent poètes.

Ainsi, celle de la Crau, depuis Strabon, a été obligatoirement répétée, toute fausse qu'elle puisse être.

Les géologues disent bien que la Crau était, il y a quelques milliers d'années, une embouchure de la Durance dans le golfe du Lion, ce qui suffit pour eux à expliquer l'énorme quantité de galets dont elle est jonchée. Mais le *campus lapideus* des Romains fut le théâtre de mémorables combats, que l'imagination méridionale a rendus fabuleux.

Au reste, l'exemple était venu de haut et de loin. Eschyle, dans son *Prométhée délivré*, avait fait prédire à Héraklès sa miraculeuse victoire sur les Ligures des rives rhodaniennes, avec l'intervention divine de Zeus. Le *Prométhée délivré* a disparu ; ce seul fragment de neuf vers nous a été conservé, — comme un signe de notre prédestination.

Pas un historien provençal qui n'ait traduit la légende eschylienne, au point que, sans savoir assez le grec pour être embrassé par Philaminte, on peut en donner une version exacte, même en vers.

Prométhée annonçant les divers travaux d'Héraklès, prophétise la bataille de la Crau :

Digitized by Google

« Tu vas en Ligurie affronter une armée,
Où, quelque valeureux tu sois, ta renommée
Se heurtera surprise à d'aussi valeureux.
C'est le destin. Les traits te manqueront contre eux ;
Tu voudras leur lancer les cailloux de la plaine,
Ce sol de sable mou n'a qu'un peu d'herbe vaine.
Zeus verra ta détresse, et, prompt à s'émouvoir,
Envahira leur ciel sur un nuage noir
D'où pleuvront en torrents de feu des pierres rondes,
Et tu vaincras ainsi, Zeus te prêtant ses frondes. »

Selon quelques-uns, les chefs des Ligures vaincus se nommaient Alb et Ligur ; selon d'autres, Albion et Bergion ; ils étaient naturellement fils de Neptune, ce qui signifie pirates.

D'une taille plutôt petite, déclarent certains auteurs ; d'une stature gigantesque, dit le huitième chant de *Mireille,* d'après une tradition ; mais, quoi qu'il en soit, d'une bravoure absolue, assurent-ils tous.

Dans le poème mistralien, Héraklès ne figure pas, Zeus non plus. C'est Dieu qui soulève les aquilons pour anéantir les titans provençaux escaladant le ciel.

Diverses œuvres littéraires se sont inspirées de la légende d'Eschyle. Elle a été notamment développée dans le beau livre de M. Jules-Charles Roux : *Légendes de Provence,* où elle s'est agrémentée de détails ingénieux. Héraklès, traversant le pays au sud des Alpilles, rencontre une hydre énorme qui lui barre la route,— ce qui parait être une image des bras du Rhône. Ensuite, le héros combat les Ligures, il épuise ses flèches contre eux ; Zeus vient à son secours au milieu d'une nuée noire, et tandis que le demi-dieu, son fils, se réfugie dans une grotte, celle de Cordes probablement, il le délivre de ses adversaires en les lapidant. Pas un coin du pays ne fut épargné, ajoute l'auteur.

Héraklès se reposa quelque temps en Provence, où, pour occuper ses loisirs, il tua une tarasque, devançant ainsi sainte Marthe. Il y épousa, pendant la courte durée d'une saison, la fille d'un chef qui possédait de nombreux troupeaux sur les collines avoisinantes ; et les Arlésiennes d'aujourd'hui, descendantes de cette reine ligure, quand elles soupirent sans trop savoir pourquoi, attendent sans doute l'arrivée des descendants d'Héraklès.

A côté de ce récit dont plusieurs pages ont la grâce d'une idylle, nous en connaissons un autre, purement tragique, dans lequel la jeune fille préfère la mort à l'amour passager du conquérant qui sema sa route de si nombreux désespoirs féminins.

Digitized by Google

Quel fut en réalité cet Héraklès? De sérieux historiens affirment que le vainqueur des Ligures n'était autre que Melkarth, roi de Tyr. La question n'importe guère aux conteurs de légendes. Qu'il soit venu de Tyr ou de Thèbes, c'est toujours l'Hercule de la Crau.

II.

Le paysan ou le berger provençal dépeint les hauts faits de ce même Hercule à sa manière, — qui n'est pas celle d'Eschyle. Il le regarde à travers une seconde légende, aussi généralement ignorée que l'autre est répandue. Mais il possède des clartés sur tant de choses ! Il cause volontiers de quelques personnages historiques dont les noms ont été transmis de siècle en siècle par la tradition populaire. Annibal, par exemple, l'intéresse; il sait le camp d'Annibal, la table d'Annibal, la fontaine d'Annibal. De même, il sait le combat d'Hercule. Et il a une façon à lui d'expliquer la topographie de son pays.

Il charme de son verbe imagé ces veillées dont notre Félix Gras entr'autres a laissé de pénétrantes descriptions; il émerveille par l'accent de vérité naïve qu'il donne à la fable la plus étrange.

Celle d'Hercule m'a paru typique. Quelqu'un autre l'a-t-il écrite déjà? En tous cas, il faudrait, pour bien faire, vous la répéter en provençal, avec des expressions simples, naïves parfois, vigoureuses toujours.

La voici pourtant sous une forme française, moins primitive et moins colorée, presque documentaire, où Hercule n'a probablement plus toute sa populaire physionomie de demi-dieu, autrement dit de diable.

HERCULE PROVENÇAL.

A Paul Mounet.

Comment la Crau fut faite en un jour désastreux,
Les pâtres provençaux le racontent entre eux.

Au bord de notre mer, tout seul, dans l'aube blonde,
Un démon se dressa, tel qu'un haut peuplier.
C'était Hercule. On dit qu'il conquérait le monde,
Cherchant partout les gens les plus durs à plier.

Nos anciens regardaient de travers sa massue ;
Il la fit tournoyer, rieur, sur quelques-uns,
Mais sa bravade à coups de frondes fut reçue.
Lors il souffla trois fois, l'air se remplit d'embruns.

Digitized by Google

Dans ce brouillard étrange, où s'augmentait sa taille,
Sa voix grondait. Il eut un geste de dédain,
Tourna moqueusement le dos à la bataille,
Puis enjamba la plaine et se baissa soudain.

Un molosse, creusant de ses pattes le sable,
Se joue à le répandre en jets précipités,
S'anime, semble pris d'une rage inlassable,
Fait sauver le troupeau qui rôde à ses côtés.

Notre démon, plus fort, plus terrible, à mains pleines,
Sous l'arceau qu'ont ouvert ses jambes de géant,
Lance, aveuglant les yeux, desséchant les haleines,
Du sable pour détruire un peuple en se jouant.

Les tamaris, les pins, gênent-ils ses brassées,
Il les arrache avec le sol, sans plus d'efforts,
Et, parmi la frayeur des familles chassées,
Au loin il les envoie étendre quelques morts.

Il fouille. C'est bientôt le lourd gravier qu'il jette ;
Les cailloux pleuvent dru par grêle ou par torrent
Et couvrent tout. La plaine est lugubrement nette.
Alors s'est reposé l'infernal conquérant.

Or, les tristes cailloux dont il joncha la terre
Ont fait cette Crau nue où notre œil se morfond ;
Et le trou qu'il creusa si vaste, si profond,
S'ouvrant à la mer bleue a fait l'étang de Berre.

Alexis MOUZIN.

Digitized by Google

LES

STÈLES ÉNIGMATIQUES

D'ORGON ET DE TRETS.

Dans un récent article, M. A. de Mortillet[1] appelait l'attention sur quelques intéressants débris de sculptures conservés au musée d'Avignon sur lesquels la sagacité de M. Flouest[2], celle d'Alexandre Bertrand[3], de Gilles[4], la mienne[5], puis celle du capitaine Espérandieu[6] et de bien d'autres, à qui j'avais communiqué des croquis[7], s'était déjà exercée de 1876 à ces derniers temps.

Il s'agit de dalles calcaires gravées découvertes en 1838 sur la montagne du Grand-Couvent d'Orgon et présentant la plupart une ornementation chevronnée.

Une étude approfondie du milieu d'où provenaient ces pierres et surtout la connaissance que j'avais déjà de pièces analogues découvertes à peu de distance de chez moi, à Trets, dans un gisement archéologique que je connaissais parfaitement, me permirent d'établir d'une façon définitive l'âge et la raison d'être de

1. *Les Statues humaines d'Orgon*, Revue « l'Homme préhistorique », novembre 1909, p. 335.

2. *Bulletin des Sociétés savantes*, vol IV, 6e série, 1876, p. 206.

3. *Idem*.

4. *Le pays d'Arles*, Paris, 1890, p. 315 à 317.

5. H. DE GÉRIN-RICARD, *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes*, 1899, p. 31, 32 et planche I. Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 44, p. 354.

Stèles funéraires préromaines d'Orgon et de Trets. Bulletin archéol., février 1910.

Les antiquités de la vallée de l'Arc en Provence, Aix, 1907, p. 63 à 74.

6. *Recueil des bas-reliefs de la Gaule*, t. I. Paris, 1907, n° 123.

7. MM. Marion, Cartailhac, Breuil, Foucart, Giglioli, Pigorini, Colini, Mantegazza, Pierre Paris. A cette liste de savants on pourrait ajouter les membres de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, à qui j'avais envoyé un rapport et des dessins en 1900.

Digitized by Google

ces monuments. (Ce sont des stèles funéraires du commencement de l'âge du bronze appartenant à des sépultures à incinération.)

J'ai fait ressortir aussi, ce qui n'avait point encore été remarqué, que ces pierres offraient des vestiges de peintures à l'ocre rouge et jaune, comme les boucliers des statues de Velaux du musée Borely. Enfin, j'ai le premier publié des photographies et des dessins de toutes ces pierres[1], en faisant observer que, pour ce qui touchait aux dessins, figures ou symboles sculptés sur ces dalles, les stèles de Trets, taillées en forme d'écu, rappelaient par leurs bordures gravées le type de certaines sculptures sur dolmens de Gavrinis, du Mané Lud, de Locqmariaquer (Bretagne), auxquelles M. Gabriel de Mortillet a donné la désignation d'écusson et qu'il a assimilées à des emblèmes héraldiques[2].

C'était là une simple remarque, sur la question d'âge, faite à un moment où je croyais que les fragments de Trets avaient appartenu à une table de dolmen détruite ; mais, quelques semaines plus tard, j'abandonnai la recherche d'éléments de comparaison du côté des gravures dolméniques et je rapprochai les stèles d'Orgon et de Trets des statues-menhirs découvertes par l'abbé Hermet dans le Tarn et l'Aveyron, et aussi de trois stèles du musée de Grenade[3].

Ces rapprochements ne parurent pas absoluments justifiés et c'est précisément ceux que M. de Mortillet reprend à son compte, avec cette différence qu'il conclut pour les stèles d'Orgon à la représentation de figures humaines, alors que je proposais d'y voir seulement la figuration d'une partie du corps humain, celle des organes sexuels. Il n'est pas inutile de faire observer ici en passant que statues-menhirs, stèles de Grenade et sculptures de la Marne ont le plus souvent leur sexe indiqué[4].

Je ne méconnaitrais pas que certaines stèles d'Orgon paraissent se prêter, par la présence d'un relief pouvant représenter le nez, à l'hypothèse d'une représentation schématique de la figure humaine dite tête de chouette ou qui se rencontre

1. *Statistique préhistor., etc.*, pl. I, et *Antiquités de l'Arc*, p. 71 à 73.

2. *Formation de la nation française*, p. 171 et 172. Paris, 1897. Cf. aussi CARTAILHAC, *La France préhistorique*, p. 238. Paris, 1896.

3. *Antiquités de la vallée de l'Arc*, *op. cit.*, pp. 65, 70, 71. Sur les stèles de Grenade, cf. P. PARIS, *Essai sur l'Art et l'Industrie de l'Espagne primitive*, t. I, p. 85. Paris, 1903.

4. Cf. aussi SCHLIEMANN, *Ilios*, 1885, p. 564.

Digitized by Google

dans toutes les civilisations primitives et même en France, où, en dehors des sculptures de la Marne et du Tarn, je pourrais citer d'autres exemples. Mais, pour l'instant, ce ne peut être encore là qu'une hypothèse, ingénieuse sans doute, et à laquelle j'avais déjà pensé sans oser la formuler nettement, comme l'a fait l'érudit et autorisé professeur de l'école d'anthropologie, parce que les considérations suivantes me paraissaient et me paraissent encore un peu s'opposer à l'adoption définitive de la solution proposée :

1° Parce qu'il faudrait écarter du premier coup les stèles qui nous sont parvenues entières (n° 2 d'Orgon et n° 1 de Trets. Voir ci-dessous) et aussi la partie supérieure d'une stèle de Trets (n° 2).

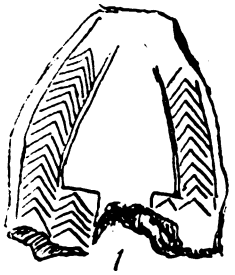
1

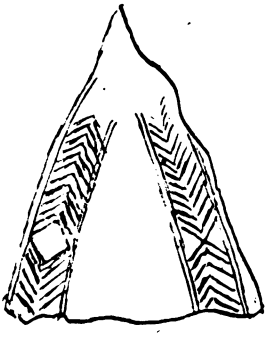
2

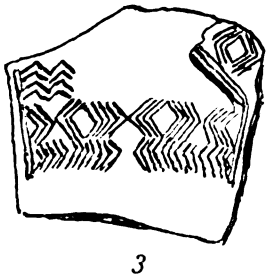
3

4

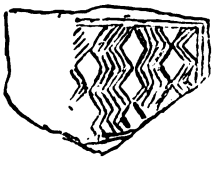
5

6

7

Digitized by Google

2° Parce que les yeux ne sont marqués sur aucune de ces dalles, pas même sur celle où M. de Mortillet a cru voir la légère trace d'un seul de ces organes jumeaux. J'ai fait tout exprès le voyage d'Avignon pour m'assurer du fait. Une forte loupe m'a permis de voir que la cause de l'erreur était due à une tache de peinture rouge se rapportant à la cote ancienne de la pièce, — probablement le numéro d'entrée donné en 1849, — presque entièrement effacée aujourd'hui et qui se trouve à peu près à l'endroit que devrait occuper l'œil droit. Aucun vestige d'œil du côté gauche. Sur les statues-menhirs et sur les sculptures de la Marne, au contraire, les yeux sont toujours fortement accusés.

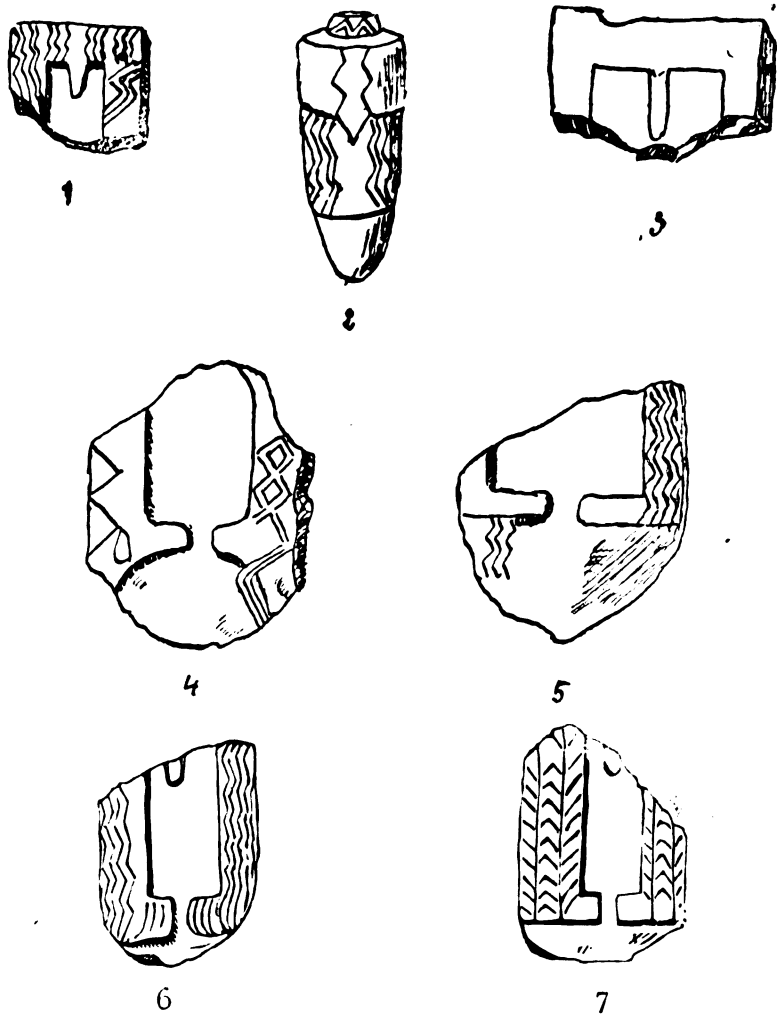

Digitized by Google

3° Parce que les mains et les pieds sont toujours figurés sur les statues-menhirs[1], tandis que les mains ne sont pas indiquées sur nos stèles.

En définitive, et à défaut d'une meilleure solution, si l'on admettait que les pierres du musée d'Avignon et celles de la collection Maneille sont des statuettes à visage humain, il faudrait, dans tous les cas, reconnaître qu'il s'agit là moins de représentations primitives que de types fortement dégénérés de la « tête de chouette », laquelle, réduite à sa plus simple expression, est constituée par un sommet le plus souvent arrondi, un nez et des yeux.

Or, sur nos stèles provençales, les yeux n'existent pas, le nez n'a jamais été représenté sur certaines (celles de Trets) et le sommet de la tête est presque toujours rectiligne, d'où il s'ensuit que la plupart de ces statuettes ne seraient caractérisées que par des bras chargés d'ornements appartenant à un thème égéen.

En y mettant assez de bonne volonté, j'avoue que je préférerai encore cette solution, ainsi mise au point, à celle indiquée par le capitaine Espérandieu[2], qui a vu des jambes et des pieds là où M. de Mortillet voit des bras et des mains.

Quoi qu'il en soit, la question est intéressante ; elle me préoccupe depuis longtemps et j'y ai intéressé un grand nombre de savants. Aussi, suis-je très heureux qu'un article récent de M. de Mortillet ait de nouveau appelé l'attention sur elle et m'ait fourni de plus l'occasion de lui donner encore de la publicité en rappelant les efforts déjà faits pour découvrir la vérité, tout en manifestant le très vif désir de voir pénétrer l'énigme d'une façon complète.

La découverte, toujours possible, d'autres exemplaires de cette série est à surveiller, car elle faciliterait peut-être singulièrement l'évanouissement des doutes qui subsistent. Ce serait, en effet, un fait bizarre que, dans toute la France et dans d'autres pays de la région méditerranéenne, Trets et Orgon aient eu le monopole de sépultures à stèles du type dont il s'agit.

Henry DE GÉRIN-RICARD,
membre titulaire,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Président de la Société archéologique de Provence.

1. HERMET, *Les statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn* (Congrès d'anthropologie, etc., tenu à Monaco en 1906, t. II, p. 210).
2. *Op. cit.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Notes d'Archéologie Avignonaise.

I.

LES MOSAÏQUES ANTIQUES D'AVIGNON.

Un *Inventaire* des mosaïques de la Gaule vient de paraître sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1]. Le premier fascicule a trait aux mosaïques de la Narbonnaise et de l'Aquitaine et celles d'Avignon s'y trouvent mentionnées, mais dans des conditions qui laissent fort à désirer. L'auteur, en effet, est loin d'avoir connu toutes les mosaïques de notre ville ; bien plus, il en a noté quelques-unes plusieurs fois sans se rendre compte qu'il s'agissait d'un seul et même pavé[2]. Des emplacements sont erronnés. La bibliographie est pauvre. En résumé, Calvet[3] et Rochetin[4] ont fourni à peu près tous les renseignements qui ont été utilisés.

La publication de ce *Corpus,* l'intérêt des chercheurs qui réclament des instruments de travail aussi parfaits que possible, la découverte faite récemment dans notre ville, dans la rue Théodore Aubanel, d'un des pavés signalés à plusieurs reprises par les auteurs locaux, m'ont suggéré la pensée de refaire l'inventaire des mosaïques antiques d'Avignon et de condenser

1. Lafaye (G), *Inventaire des mosaïques de la Gaule. I. Narbonnaise et Aquitaine.* Paris, Leroux, 1909, in-4°, pp. 20-23.

2. M. Lafaye n'a signalé en tout que 16 pavés (n^os^ 83 à 98 inclus) se ramenant en réalité à 13. En effet, les n^os^ 83, 84 et 94 ne sont qu'un seul et même pavé, de même les n^os^ 87 et 88. Les mosaïques du n° 83 ne sont pas différenciées. Au n° 93, il s'agit de la rue Saluces et non Ferruce, etc.

3. Calvet (E. C. F.), *Opera varia partim edita, partim inedita... ad... Antiquitates spectantia.* Ms. de la Bibliothèque d'Avignon en 6 vol., n^os^ 2344 à 2349 : t. II (n° 2345), fol. 224 et 346 ; III (n° 2346), fol. 36 et 94, n^os^ 35, 36, 37.

4. Rochetin (L.), *Archéologie vauclusienne : Avignon dans l'antiquité* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XI, 1892), p. 208 à 211.

Digitized by Google

dans un travail d'ensemble tous les renseignements épars que nous possédons sur elles.

Une telle entreprise n'a pas besoin d'être justifiée ; elle est d'une utilité incontestable. Non seulement les mosaïques nous renseignent par leur nombre et la richesse de leur ornementation sur la prospérité d'une ville et le goût de ses habitants, mais surtout elles sont de précieux auxiliaires pour la reconstitution topographique de la cité. Elles nous font connaître le sol romain ; elles aident à déterminer l'aire de la ville, l'emplacement des monuments, la direction probable des *viae*. Elles peuvent aussi être utiles dans le classement de certains objets peu caractéristiques par eux-mêmes et qu'on ne peut dater que par le niveau auquel ils ont été trouvés.

L'objet de cette étude n'est pas de considérer nos mosaïques au point de vue de leur valeur artistique, ni d'examiner les questions de topographie et d'archéologie qu'elles peuvent aider à résoudre, ce qui nous entraînerait trop loin. Il s'agit d'en dresser l'inventaire exact, de fixer aussi fidèlement que possible leurs emplacements et les circonstances de chaque découverte.

Avant la publication de l'*Inventaire* dû à M. Lafaye, nous ne possédions aucun répertoire d'ensemble des mosaïques avignonaises. Calvet avait signalé un certain nombre de pavés. Mais quelle que soit l'estime dont Calvet ait joui jusqu'ici auprès des historiens avignonais, il n'est pas toujours possible de souscrire sans réserve à leur opinion admirative. Une longue fréquentation de l'histoire antique de la région m'a permis de constater à maintes reprises les imprécisions et les contradictions de cet érudit. J'aurais mauvaise grâce à insister sur quelques-unes de ses erreurs qui furent célèbres et à ne pas reconnaître aussi les services qu'il a rendus à l'archéologie avignonaise. Cependant, au sujet des mosaïques de notre ville, sur lesquelles il est revenu à plusieurs reprises, j'ai pu constater — en y regardant de près — qu'il était fort difficile de concilier les renseignements qu'il nous donne. Il ne m'a pas été toujours facile de démêler l'écheveau embrouillé de ses indications. Artaud[1] et Chambaud[2]

1. Artaud (C.), *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France* Lyon, 1835, in-4° avec atlas in-f°, p. 91, pl. XXXVIII.

2. Chambaud (V.), *Statistique monumentale du département de Vaucluse, Avignon, Comtat-Venaissin*, etc. Ms. de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2502, daté de 1872, fol. 120 (copie de Calvet). — *Recueil de notes sur l'histoire d'Avignon*, ms. 2470, fol. 16, et 2471, fol. 26.

Digitized by Google

l'ont reproduit à peu près textuellement. Rochetin a fait de même, sans songer à relever les erreurs et sans essayer de mettre d'accord les données de Calvet et de Chambaud avec les découvertes modernes. Les quelques pages qu'il a consacrées aux mosaïques de notre ville ont été utilisées par M. Lafaye, qui n'a donc eu à sa disposition que des sources de deuxième et de troisième main.

I.

Pavé de mosaïque, « aliquid pavimenti vermiculati », trouvé en 1617, derrière le maître-autel de Notre-Dame des Doms.— Perdue.

Suarès, *Avenio politica*, ms. de la Bibliothèque nationale, lat. 8973, fol. 60. — Massilian, *Notes*, ms. de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2380, fol. 165. — Labande, *L'église de Notre-Dame des Doms, des origines au XIII^e siècle* (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1906). Paris, 1907, in-8°, p. 85.

II.

Débris d'une mosaïque mise à jour en 1841 au sud du chœur de l'église Notre-Dame des Doms, « au pied du dernier arceau de l'ancienne église Saint-Étienne ». « Les dés ou cubes étaient d'une pâte de verre bleue. » (CATALOGUE.)— Perdue.

Catalogue manuscrit du Musée-Calvet, T. I *Période antique*, p. 147, n° 1 : « En construisant la nouvelle sacristie de Notre-Dame des Doms ». — Espérandieu, *Inscriptions antiques du Musée-Calvet d'Avignon*. Avignon, 1899, in-8°, p. 20, n° 15.

III.

Débris d'une mosaïque composée « de cubes de marbre blanc et de cubes formés d'une pâte vitreuse bleue » (CATALOGUE) trouvés en 1884, lors de la construction de la manutention militaire, dans les fouilles pratiquées un peu au nord de la tour Trouillas, « à moins de deux mètres de profondeur ». (SAGNIER.) — Fragment donné par la ville au Musée-Calvet, le 26 avril 1884, par les soins du commandant du génie Pignat.

Dimensions du fragment : 0m05 de long ; 0m03 de largeur.

Registre d'entrées du Musée-Calvet : Monuments, tableaux, médailles et dons des particuliers depuis 1853, p. 335. — *Dons faits au Museum-Calvet pendant les années 1881 à 1885*. Avignon, 1887, in-8°, p. 9. — *Catalogue manuscrit du Musée-Calvet, t. I*, n° 275 A, p. 266 B. — Sagnier, *Les Fouilles faites au voisinage de la tour Trouillas*. Avignon, 1884, in-8°, p. 12.

La distance qui séparait les deux premières mosaïques est si peu considérable qu'il est permis de se demander si elles ne constituent pas deux morceaux d'un même pavé. Malheureusement, le renseignement fourni par Suarès est insuffisant. Celui-

Digitized by Google

ci se borne à dire qu'on trouva, en 1617, derrière le maitre-autel, « de grandes urnes de terre sur un gradin de marbre posé sur un pavé de mosaïque ». Malgré ces urnes et malgré l'inscription de T. Carisius, trouvée en 1841, en même temps que les débris de pavé, il n'est pas certain que nous nous trouvions en présence de mosaïques romaines. En effet, la pierre sur laquelle était inscrite l'inscription de Carisius faisait corps avec un béton de maçonnerie, composé de tuiles romaines cassées. Elle n'était donc pas à sa place primitive et sa présence en cet endroit ne prouve rien. D'autre part, on sait que de nombreuses églises romanes avaient leur abside décorée de mosaïques. Le Musée-Calvet possède des fragments de mosaïque formée de dés de pâte vitreuse bleue, marron, rouge, et de cubes recouverts d'une feuille d'or qui proviennent de l'abside de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux[1]. Il se pourrait donc qu'avec ces deux mosaïques nous nous trouvions en présence du pavement de l'abside de l'église ayant précédé la cathédrale actuelle, c'est-à-dire de l'église des X^me^ et XI^me^ siècles.

Quant à la troisième mosaïque, les circonstances dans lesquelles en ont été trouvés les fragments laisseraient supposer qu'avec les deux découvertes de 1617 et de 1841 elle a trait à une seule et même mosaïque. En effet, les cubes découverts lors de la construction de la manutention militaire, au bas de l'escarpement du Rocher des Doms, que domine le chœur de la métropole, étaient à moins de deux mètres de profondeur, niveau qui n'est pas celui du sol romain. C'est donc qu'ils avaient été précipités de la plate-forme supérieure à une époque plus récente, peut-être lors de la reconstruction de la métropole et du cloître, au XII^e^ siècle. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que tout à côté de Notre-Dame des Doms existait, déjà au X^me^ siècle, l'église Saint-Etienne et, entre les deux, le baptistère de saint Jean-Baptiste.

Par conséquent, les fragments trouvés en 1617, 1841 et 1884 ont peut-être fait partie d'un même pavé, lequel ne peut être, avec certitude, attribué à l'époque romaine. En effet, la ville romaine s'étendait surtout dans la partie plate et sur les pentes les plus méridionales du Rocher. Au contraire, à l'époque franque — et il y a des textes formels — Avignon se composait d'une ville haute et d'une ville basse. Cette dernière occupait l'emplacement de la vieille cité romaine où se rencontrent les plus nombreuses

1. *Catalogue manuscrit du Musée-Calvet. I. Période antique*, p. 235, n° 268 A. — Voir Labande, *L'église de Notre-Dame des Doms....*, p. 86 et note.

Digitized by Google

mosaïques. L'autre était la partie élevée, celle où l'on avait accumulé les défenses et les églises. *Cette distinction des deux villes, qui n'avait pas encore été faite, est cependant capitale pour l'étude archéologique de l'Avignon romain.*

IV.

Mosaïque d'une seule couleur découverte en 1812 par Chaillot, à côté de l'église de Notre-Dame des Doms. On la brisa en voulant l'enlever et on en transporta les débris à l'Hôtel de ville. — Ne se retrouve plus.

Chaillot, *Histoire d'Avignon et du Comtat-Venaissin depuis les Cavares jusqu'à nos jours*. Avignon, 1818, in-8°, p. 16. (La première livraison seule a paru.) — *Congrès archéologique de France, séances tenues en 1855 à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Avignon*. Paris, 1856, in-8°, p. 422. — Chambaud, *Recueil sur Avignon*, ms. de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2470, fol. 16.

Le vague des indications qui nous font connaître cette mosaïque ne permet pas de la dater. La place qu'elle occupait et sa couleur uniforme semble en faire un pavé différent de celui auquel appartenaient les trois premières mosaïques. Pour les raisons que j'ai déjà données, on ne peut assurer qu'elle soit romaine. Si pourtant elle était de cette époque, il faudrait supposer peut-être qu'elle appartenait au pavé de quelque temple élevé sur cette partie du Rocher qui dominait la ville romaine.

V.

Mosaïque à trois couleurs noire, blanche et rouge, « elle avait des ornements presque semblables à la mosaïque de Fortia » (Calvet). Elle fut découverte « dans une maison *près* du Plan de Lunel, attenante au jardin en terrasse de l'hôtel de Forbin » (Calvet).— Ancienne collection Calvet : morceau de 7 à 8 pouces (0,19 à 0,21 c. environ). Un fragment brisé en deux morceaux d'environ 0,18 cent. de longueur sur 0,10 de largeur et répondant au signalement donné par Calvet existe au Musée-Calvet (sans numéro).

Calvet, *ms. n. 2345*, fol. 224 et 346, et *ms. 2346*, fol. 134, n° 36. — Chambaud, *ms.* 2502, fol. 120 (copie de Calvet). — Artaud, *Hist.... de la Peinture en mosaïque*, p. 91.— Rochetin, *Avignon dans l'antiquité...*, p. 208. — Lafaye, *Inventaire....*, p. 20, n° 85.

Calvet (ms. 2345, fol. 346) dit d'abord que ce pavé était « *près* du Plan de Lunel, dans une maison attenante au jardin en terrasse de l'hôtel de Forbin », puis (ms. 2346, fol. 194, n° 36), qu'il était dans « la petite maison de M. de Forbin ». Or, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon, n° 1681 (*Maisons, jardins et cours situés dans l'enceinte d'Avignon, année 1795*), l'isle 134 comprenait à l'époque de Calvet : Plan de Lunel : maison 24,

Digitized by Google

hôtel de Grammont; 25, veuve Fortias ...; la rue Bouquerie : maison 26, veuve Fortias; 27, petite maison Forbin; 28, grande maison Forbin où est le département » (préfecture actuelle) [1]. D'après ces indications, la mosaïque devait donc se trouver dans la maison 27 de la rue Bouquerie, qui est aujourd'hui l'immeuble portant le n° 10 (côte 463 du plan cadastral).

Quant aux « ornements presque semblables à la mosaïque de Fortia », dont parle Calvet, il oublie de nous dire en quoi consistaient ces derniers. Nous savons seulement qu'ils étaient à trois couleurs, blanc, noir et rouge. Peut-être lorsque Calvet (ms. 2345, fol. 224) parle de « deux mosaïques d'Avignon portant differens entrelacs en trois couleurs, blanc, noir et rouge », veut-il faire allusion aux pavés de la petite maison Forbin et de la maison de Fortia.

Le pavé de la petite maison de la rue Bouquerie est le plus occidental qui ait été trouvé à Avignon et l'un des rares qui soient à l'ouest de la rue de la République actuelle. Cela tient à ce que les quartiers situés aujourd'hui au-delà de la rue Joseph-Vernet n'avaient jadis qu'un développement restreint. Le Rhône (ses dérivations ou ses alluvions) occupait en effet l'emplacement actuel des rues du Limas, Grande-Fusterie, Annanelle, Velouterie [2], etc.

VI.

a. Bordure de mosaïque mise à jour en 1867, en creusant les fondations de la maison Fage, qui fait l'angle des rues Viala et de la République, n° 8 (ancien Jeu de Paume). Elle fut rencontrée à cinq mètres de la rue de la République et à l'extrémité de la dite maison dans la rue Viala; elle était à 2,75 cent. de profondeur. — Fragment donné au Musée-Calvet le 1er juin 1867 par la mairie d'Avignon. - Longueur totale du fragment, 0,95 cent.; largeur, 0,70 cent.

Registre d'entrées du Musée-Calvet : Monuments, tableaux, médailles, etc., Dons des particuliers depuis 1853, p. 106. — *Dons faits au Museum-Calvet pendant les années 1866 à 1870*. Avignon, 1871, in-8°, p. 8. — *Catalogue ms du M.-Calvet*, T. I, p. 239, n° 283 - Sagnier (A.), *La mosaïque de la Place de la Préfecture* dans le *Bulletin archéologique de Vaucluse*, III, 1881, p. 94. - Rochetin, *Avignon...*, p. 208. — Lafaye, *Inventaire...*, p. 22, n° 95.

b. Autre fragment de la même mosaïque découverte en 1880 lorsqu'on ouvrit la rue Viala, dans la portion de terrain occupé en partie par l'ancien hôtel de Beaupré et

1. Pour l'identification des maisons et hôtels, j'ai usé principalement : 1° du *Dénombrement des paroisses de la ville d'Avignon et du bourg de Morières, 1746* (Arch. de Vaucluse, L, n° 386); 2° du *Tableau nominatif des citoyens dressé en l'an 4* (Arch. de Vaucluse, L, n° 236); 3° des *Matrices cadastrales* conservées à la mairie d'Avignon.

2. Voir mes *Notes de topographie avignonaise* (*Le Rocher des Doms, Le Rhône*) dans la *Revue du Midi*, 1909, p. 193 et ss.

Digitized by Google

cédé à la ville par M. de Baroncelli-Javon, en vue d'effectuer le percement de cette rue. — Fragment donné au Musée-Calvet par le marquis de Javon en décembre 1880. Dimensions, 0,69 cent. de long sur 0,69 cent. de largeur.

Registre d'entrées du Musée-Calvet : Dons des particuliers depuis 1853, p. 313. — *Dons faits au Museum-Calvet pendant les années 1876 à 1880.* Avignon, 1882, in-8°, p. 42. — *Catal. ms. du M.-C., T. I* (non catalogué). — *Bulletin archéologique de Vaucluse,* III, 1881, p. 52. — Sagnier, *La mosaïque...,* même *Bulletin,* III, p. 95. — Rochetin, *Avignon...,* p. 208.

Les deux fragments ci-dessus appartiennent à la même mosaïque. Lorsqu'on trouva la bordure en 1867, on constata que le pavé auquel elle appartenait disparaissait au nord sous les dépendances de l'hôtel de Baroncelli. L'administration du Musée en fit extraire un morceau. En 1880, lors du percement de la rue Viala, cette même administration reçut l'autorisation de rechercher la mosaïque elle-même. Les espérances qu'on avait fondées sur la découverte de 1867 furent un peu déçues. Voici comment s'exprimait Deloye, conservateur du Musée-Calvet, au sujet de la fouille de 1867 : « La mosaïque se terminait du côté du midi le « long d'un mur romain allant de l'ouest et l'est et formant avec « la rue Bonaparte [de la République] un angle un peu aigu du « côté du nord et obtus du côté du midi. Au dessous régnaient « d'autres murs parallèles mis à jour par les mêmes fouilles, « mais que n'accompagnait aucune mosaïque. La partie princi- « pale de celle qui a été découverte s'enfonçait vers l'angle nord- « ouest de la dite maison sous la rue projetée [rue Viala actuelle]. « Il sera possible de l'explorer et de l'extraire lors de l'exécution « de cette rue. Les ouvriers disent avoir détruit une sorte de « rosace qui, d'après leurs indications, pouvait décorer l'angle « S.-E. de la mosaïque....»

En 1880, on constata que la mosaïque était en mauvais état Une fosse d'aisance la traversait et en avait détruit une partie ; des murs la coupaient. On essaya d'atteindre un autre côté de la bordure, mais on ne trouva que la couche de mortier sur laquelle elle reposait. Sa superficie et sa décoration ne purent donc être déterminées exactement. Ce pavé dont les cubes paraissent très usagés a subi, dès l'antiquité, des restaurations. La bordure notamment a été réparée avec des cubes plus gros que les autres. Sagnier, qui a étudié spécialement cette mosaïque, indique qu'elle se trouvait sur le sol alluvionnaire. Il lui assigne une date reculée et en fait un ouvrage du haut Empire. Je crois qu'il est présomptueux de vouloir la dater. Tout au plus pourrait-on

Digitized by Google

inférer de sa position sur un sol non remanié qu'elle a peut-être appartenu à l'une des premières constructions romaines élevées dans cette partie de la ville.

Voici la description de la bordure faite en utilisant les renseignements fournis par Deloye (*Registre,* p. 106). Le fragment, en le supposant en place et dans le sens du sud au nord, est composé d'une grande zone noire de 0,300^{mm} de largeur, mais qui sur le sol en avait au moins 0,400^{mm}. Puis viennent deux bandes, l'une blanche de 0,038^{mm}, l'autre noire de 0,034^{mm}. A la suite est une grande zone blanche de 0,210^{mm} de largeur, dans laquelle se trouve une guirlande en cubes noirs dont les sommets sont décorés d'ornements rouges et jaunes. Au milieu de chaque feston est un pique ou cœur noir d'où s'échappe une tige noire à trois branches Une bande noire (0,034^{mm}) et une blanche (0,038^{mm}) se succèdent ensuite. Enfin, on aperçoit la bordure noire (0,018^{mm}) des petits carrés faisant partie des compartiments qui forment le champ de la mosaïque. En effet, ce champ (représenté par le fragment de 1880) se compose de grands compartiments ayant, au centre, un carré blanc de 0,380^{mm} de côté entouré d'une bande noire de 0,018^{mm} de largeur. Celle-ci est elle-même bordée par une autre bande blanche ayant 0,027^{mm} de largeur. Dans le grand carré est inscrit un losange noir de 0,027^{mm} de côté, lequel à son tour contient un carré blanc de 0,185^{mm} dans lequel est inscrit un nouveau losange noir de 0,130^{mm} de côté. Tout autour du grand carré et de ses deux bordures règne une série de seize petits carrés blancs de 0,150^{mm} de côté, frangés d'une ligne noire de 0,018^{mm} qui les sépare les uns des autres. Dans chacun de ces petits carrés est inscrit un losange noir de 0,105^{mm} de côté.

S'il est vrai que les ouvriers aient cru apercevoir une rosace, celle-ci aurait été le centre de cette mosaïque.

VII.

« Mosaïque dans la maison de Blauvac, près de la Place.... Elle était noire et uniforme. » (CALVET.)

Calvet, ms. 2345, fol. 346°. -- Chambaud, ms. 2502, fol. 120. — Rochetin, *Avignon*..., p. 209. — Lafaye, *Iuventaire*...., p. 21, n° 86.

La maison de Blauvac était située sur une partie de la rue Galante actuelle et sur l'emplacement de l'immeuble portant le n° 8 de cette rue, près de la rue Étroite (n° 971 du plan cadastral).

Voici comment s'exprime Calvet au sujet de ce pavé et des

Digitized by Google

suivants : « Depuis la maison de Blauvac, près de la Place, jus-
« qu'aux Jésuites, et peut-être plus loin, dans toute la partie gau-
« che de la rue Bancasse, il y a un pavé de mosaïque noir et
« uniforme ; je l'ai vu dans les caves de l'abbé Martin, aujourd'hui
« Giroud, dans la remise du prévôt de Saint-Didier et chez
« M. Terris ; il est possible que ces pavés continus fassent tous
« partie du même édifice. » L'examen des mosaïques suivantes démontre l'erreur de Calvet.

VIII.

Mosaïque « dans les caves de l'abbé Martin, aujourd'hui Giroud..., noire et uniforme ». (CALVET.) — Plusieurs morceaux de cette mosaïque existant dans la collection Calvet ne se retrouvent plus.

Calvet, *ms. 2345*, fol. 346ᵉ et *ms. 2346*, fol. 32ᵉ et fol. 194, nº 37. — Artaud, *Histoire de la mosaïque*, p. 91. — Chambaud, ms. 2502, fol. 120 (copie de Calvet). — Rochetin, *Avignon...*, p. 209.

On remarquera d'abord l'imprécision de Calvet disant tantôt que le pavé est « noir et uniforme », tantôt qu'il en possède des morceaux « noirs et blancs » et même de « quarrés blancs et bleus ». Au sujet de ce pavé, Calvet, à la date du 2 septembre 1807, a écrit ces lignes : « J'en ai vu une portion dans la maison
« Giroud où le relief même arrondi des grandes moulures est en
« mosaïque, ce qui étonne d'autant plus que ces sortes de décora-
« tions semblent ne pouvoir être employées qu'à plat pour des
« pavés. » De quelles grandes moulures s'agit-il ? nous n'en savons rien et l'explication manque de clarté.

La maison de l'abbé Martin, puis Giroud, occupait l'immeuble portant actuellement le nº 25 de la rue Bancasse [maison Pradelle]. Entre cette maison et celle de M. de Blauvac, la distance est d'au moins 50 mètres. Elle me paraît beaucoup trop considérable pour qu'on puisse en faire un seul et unique pavé.

IX.

a. Mosaïque dans la remise du Prévôt de Saint-Didier. « Les cubes sont noirs. Ce pavé semble avoir été réparé avec des cubes blancs. » (CALVET.) — La collection Calvet possédait un fragment de cette mosaïque ayant deux pieds 10 pouces carrés.

Calvet, *ms. 2345*, fol. 346ᵉ et *ms. 2346*, fol. 194, nº 35. — Artaud, *Hist. de la mosaïque*, p. 91. — Chambaud, *ms. 2502*, fol. 120 (copie de Calvet). — Rochetin, *Avignon...*, p. 209.

Digitized by Google

b. Mosaïque trouvée le 28 avril 1829 dans la cour du Chapitre de Saint-Didier, en entrant à droite, à 1m58 de profondeur. Elle était formée de cubes noirs avec un encadrement de cubes blancs de 0,055mm (2 pouces) de largeur. Le pavé se prolongeait d'un côté dans la maison de M. Bourges et de l'autre se terminait dans la cour au midi à 1m60 environ (5 pieds) du mur de la dite maison. — Les deux fragments donnés au Musée-Calvet en 1829 ne se retrouvent plus.

Dons faits au Museum-Calvet depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1838. Avignon, 1839, in-8°, p. 16. — Chambaud, *ms. 2471*, fol. 27. — *Congrès archéologique de 1855*, p. 422. — Rochetin, *Avignon...*, p. 209. — Lafaye, *Inventaire...*, p. 21, n° 92.

c. Mosaïque rencontrée en novembre 1907 dans la maison Mourgues, rue Théodore-Aubanel, nos 23. Elle fut mise à jour en mars 1908 à 1m50 de profondeur environ.
Fragment dans ma collection.

La recherche de l'emplacement de la remise du Prévôt est des plus délicates. Avant la Révolution, toute l'isle 111, limitée par le plan et la place Saint-Didier, les rues du Prévot et Théodore-Aubanel, était la propriété du Chapitre de l'église Saint-Didier. La cour à laquelle on accède aujourd'hui par un passage voûté ouvert sous la maison n° 19 de la rue Théodore Aubanel, constituait la cour du Cloître. Or, s'il paraît résulter des renseignements fournis par les *Procès-verbaux d'estimation*[1] et les *Ventes des Biens nationaux*[2], que le prévôt habitait la maison portant actuellement le n° 5 de la rue Prévot et ayant accès, au nord, sur la cour du Cloître, par contre sa remise devait se trouver dans l'immeuble formé aujourd'hui par la totalité du n° 23 et par une partie du n° 19 de la rue Théodore-Aubanel. En effet, la seule remise existant jadis dans l'isle 111 et appartenant au chapitre est celle que mentionnent les documents de l'époque révolutionnaire dans la maison 3 de l'isle 111, rue Saint-Marc. Cette maison comprenait cuisine, salon, corridor, cage d'escalier et remise. Or, au moment de la vente, le 19 thermidor an III (8 août 1795), il fut ordonné que cette remise serait partagée en deux par un mur et qu'une partie resterait à la maison 3 (actuellement n° 23, cote 1017 du plan), l'autre à la maison 4 (n° 19).

Mais la maison qui, en 1829, appartenait à M. Bourges, correspond précisément à ce n° 19 de la rue Théodore-Aubanel. Elle est contiguë à celui de M. Mourgues formant le n° 23. Il ressort donc de toutes ces constatations que la mosaïque de la remise

1. *District de Vaucluse. Procès-verbaux d'estimation de biens des églises et communautés religieuses situées à Avignon, 1792-1795. Arch. de Vaucluse, G fonds 3, n° 11* (lettres A à H).

2. Arch. de Vaucluse, Q, *District d'Avignon, n 25 : Domaines, Ventes d'immeubles*, liv. I, fol. 125-126; III, fol. 53, 71, 73, 74, 75, 130, 131, 132.

Digitized by Google

du prévôt de Saint-Didier est la même qui fut vue, en 1829, dans le coin de la cour du Chapitre, en entrant à droite, la même qui s'enfonçait sous la maison Bourges (n° 19) et qui, en 1908, fut de nouveau mise à jour dans la maison Mourgues (n° 23). A cette date, on remarqua, en effet, qu'un des coins du carré mis à jour se prolongeait sous l'immeuble Bourges.

Plusieurs maisons démontrent encore que les découvertes de Calvet, de 1829 et de 1908, se rapportent au même pavé. D'abord, l'aire dans lequel furent faites les trois découvertes ne dépasse pas quatre mètres de côté. Ensuite, la profondeur à laquelle ont été trouvées les diverses portions de cette mosaïque est exactement la même. En 1829, elle est rencontrée à 1m58 de profondeur; en 1908, à 1m50 environ. Calvet assigne aux mosaïques de la rue Bancasse une profondeur de 4 à 5 pieds. C'est donc une nouvelle preuve de leur identité. Enfin, Calvet constatait de son temps que le pavé de la remise du Prévôt paraissait avoir été réparé avec des cubes blancs. Or, Chambaud, rendant compte de la découverte de 1829, remarqua « que les cubes sont en grande partie irréguliers et le mastic qui les réunit est très visible. »

En 1908, les ouvriers, qui virent la mosaïque remarquèrent qu'un morceau en avait été enlevé jadis. Or, étant donné que le côté de la maison Mourgues dans laquelle elle se trouvait n'est autre qu'une partie de la remise du Prévôt de Saint-Didier, on pourrait peut-être se demander si le fragment existant dans la collection Calvet n'était pas le morceau dont les ouvriers constatèrent la disparition.

Le pavé qui existait sous les maisons Bourges et Mourgues et dans la cour du Cloître Saint-Didier était à fond noir avec bande blanche de 0,055mm (2 pouces). La profondeur à laquelle il fut trouvé étonne au premier abord. Un mètre cinquante n'est pas le niveau habituel du sol romain à Avignon. Les indications fournies par Chambaud sur la découverte de 1829 ne permettent pas de se l'expliquer. A cette date « on a trouvé des débris « de peinture de diverses couleurs à trois pieds au-dessous de « cette mosaïque, de même qu'un morceau d'une petite corni- « che en marbre blanc, des tessons d'un vase en terre, d'autres « morceaux de marbre blanc très minces et des ossements « humains. »

Les données fournies par la découverte de 1908 permettent de s'expliquer le peu de profondeur de ce pavé. Les ouvriers remarquèrent que la mosaïque reposait sur une couche de béton

Digitized by Google

de 0,40 cent. d'épaisseur. Au-dessous ils distinguèrent un appartement voûté avec au centre une ouverture par laquelle ils aperçurent à l'intérieur trois grosses pierres (0,50 de largeur et de hauteur sur 0,70 de longueur). Malheureusement averti trop tard, je ne pus faire de plus amples vérifications et reconnaître si l'on se trouvait en présence d'une cave ou d'un hypocauste. Un fragment de moulure en marbre blanc fut seul extrait (Cf. avec la petite corniche signalée par Chambaud). Cependant, il faut conclure de ces constatations que la mosaïque en question appartenait à un pavé relevé au-dessus du sol environnant.

X.

Mosaïque découverte vers 1872, lors de la construction de l'immeuble Armand, ancien avoué. – Perdue.

Rochetin, *Avignon...*, p. 209. - Lafaye, *Inventaire*....,p. 22, n° 96.

Rochetin ne fournit pas d'autres renseignements sur ce pavé. La maison Armand porte le n° 10 de la rue Théodore-Aubanel (et forme aussi le n° 25 de la rue de la République). Elle fait face à celles de M. Bourges (n° 19) et de M. Mourgues (n° 23), dont elle n'est séparée que par la largeur de la rue,— cinq mètres environ. L'immeuble Armand étant très vaste, il faudrait savoir en quel endroit exact se trouvait la mosaïque, quelle en était la couleur et le dessin pour conclure à l'identité de ce pavé avec celui des maisons Bourges et Mourgues ou à leur différence.

XI.

Mosaïque dans la maison Terris.

Calvet, *ms. 2345*, fol. 346°. — Artaud, *Hist. de la mosaïque*, p. 91. — Chambaud, *ms. 2502*, fol. 120. — Rochetin, *Avignon...*, p. 209. — Lafaye, *Inventaire...*, p. 21, n° 86.

Ni Rochetin, ni M. Lafaye n'ont essayé de déterminer l'emplacement exact de cette mosaïque. C'est qu'à vrai dire les recherches ne sont pas faciles. En 1795, trois maisons de la rue Saint-Marc (aujourd'hui Théodore-Aubanel) appartenaient à ce Terris. C'était le n° 15 de l'isle 112, correspondant actuellement au n° 53 de la rue Théodore-Aubanel (cotes 1038-1039 du plan cadastral) et les n°s 10 et 11 ; aujourd'hui n°s 43 et 45 de la même rue (cotes 1034 et 1035 du plan). Or, d'après le *Livre des censes et*

Digitized by Google

directes du Chapitre Saint-Didier, 1786-1789[1], ce Terris habitait plus spécialement l'immeuble n° 53 où était son jardin. La distance qui sépare cette mosaïque de celle des maisons Bourges et Mourgues est donc trop considérable pour qu'elles puissent appartenir toutes à un seul et même pavé.

XII.

Mosaïque, « pavimentum elaboratum opere musivo » (SUARÈS), trouvée au XVII[e] siècle, dans la maison Biliotti, vers la petite rue Saint-Antoine, en même temps qu'un tuyau de plomb avec inscription. — Perdue.

Suarès, ms. 8973, fol. 59.

L'inscription est rapportée au *Corpus Inscriptionum lat...*, XII, sous le n° 5701, n° 12. — La rue Saint-Antoine existe encore de nos jours et la mosaïque ne devait pas se trouver loin de celle qui a été signalée dans la maison n° 25 de la rue Bancasse. (Voir n° VIII.) On pourrait même croire qu'il s'agit du même pavé. En effet, Morenas[2], Expilly[3] et Chaillot[4] mentionnent tous la découverte du tuyau de plomb d'une façon différente. Morenas en place la découverte dans la maison appartenant aux chanoines de Saint-Antoine, derrière leur église (petite rue Saint-Antoine). Expilly parle de la maison Giroud (rue Bancasse, 25) et Chaillot lui assigne le n° 7 de l'isle 109, actuellement maison Maubé, rue Bancasse, 15. En présence de ces contradictions, et jusqu'à plus ample informé, il est prudent de conserver à cette mosaïque son individualité.

XIII.

Mosaïque trouvée vers 1887 ou 1888 dans la rue de la Masse, en face de la porte d'entrée de l'hôtel de Crillon. — En place — Dimensions aperçues : 3 ou 4 mètres de longueur sur 0,80 c. de largeur.

Les renseignements concernant cette mosaïque m'ont été fournis par M. Montagné, employé à la Compagnie du Gaz. C'est en plaçant un tuyau, et à un mètre de profondeur seulement, qu'on

1. Archives de Vaucluse, G, *Chapitre Saint-Didier*, 9, fol. 19.

2. Morenas (Fr.), *Histoire de la ville d'Avignon...*, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2784, fol. 100 v°

3. Expilly (abbé d'), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*. Paris. 1762-70, 6 vol. in-fol. T. I, p. 338.

4. Chaillot, *Hist.... d'Avignon*, p. 16.

Digitized by Google

trouva ce pavé auquel on ne toucha pas. On n'a pas pu fournir des détails sur son dessin et sa couleur. Il est cependant certain qu'étant donnée sa faible profondeur, elle devait reposer sur des substructions et qu'elle n'a rien de commun, malgré sa proximité, avec les deux mosaïques ci-après (nos XIV et XV).

XIV.

« Dans la maison de M. de Fortia, qui vient d'être rasée pour agrandir le jardin de l'hôtel Crillon, on a trouvé, près de la rue, une mosaïque en trois couleurs, rouge, blanc et noir, dont j'ai eu des pièces.» (CALVET.) — Perdue.

Calvet, ms. 2345, fol. 346. — Artaud, *Hist. de la mos.*, p 91. — Chambaud, ms 2502, fol. 120 (copie de Calvet).— Rochetin, *Avignon...*, p. 210. — Lafaye, *Inventaire...*, p. 21, n° 87.

La maison de Fortia était située à l'est et au nord-est de l'hôtel de Crillon, dans la rue actuelle Collège-de-la-Croix, sur l'emplacement de la grande maison Thomas (n° 12). Il est fâcheux que la situation de ce pavé n'ait pas été plus exactement précisée et que la profondeur à laquelle il a été trouvé n'ait pas été notée. On aurait su si son niveau correspondait à celui de la mosaïque de la rue de la Masse ou à celle de la maison Gaspard, et surtout si son emplacement coïncidait avec celui du dallage rencontré dans le même jardin. En effet, en 1840, en 1843 et en 1845, on a déterré dans le jardin de l'hôtel Crillon les restes d'un pavé constitué par un dallage composé de losanges de marbre blanc et d'ardoise [1], ou encore de carrés de marbre blanc coupés en diagonale par des lignes d'ardoise, avec, au centre, un carré de marbre veiné d'un joli effet [2]. En 1840, on avait découvert trois fragments d'enduits peints [3], de couleur rouge-brun qui prove-

1. Trois losanges (le *Cat.* n'en signale que deux), l'un en marbre blanc, les deux autres en ardoise, provenant du dallage antique trouvé dans le jardin de l'hôtel Crillon en 1843 et à 1m65 de profondeur. Donnés en 1849 au Musée-Calvet par M. Prosper Renaux Dimensions du losange blanc et d'un des losanges noirs : 0m105 sur 0m105; du petit losange noir : 0m075 sur 0m075 (*Cat. ms. M.-C., T. I.* n° 233. B, p. 264. — *Dons faits au Museum-Calvet depuis le premier janvier 1847 au 31 décembre 1853.* Avignon, 1854, in-8°, p. 33). — A Caumont, on a trouvé des losanges pareils (*Cat. ms. M.-C., T. I*, n° 2331, p. 264).

2. Carré de marbre blanc coupé en diagonale par deux bandes d'ardoise de 0,012mm. largeur. Au milieu est inscrit un autre carré de marbre veiné, aux quatre coins duquel aboutissent les diagonales. Trouvé dans le jardin de l'hôtel Crillon, en 1843, et à 1m67 de profondeur et donné en 1845, au Musée-Calvet, par M. Thomas, négociant. Dimensions du carré, 0m40 sur 0m40; du carré intérieur, 0m14 sur 0m14. (*Cat. ms. M.-C., T. II, moyen âge et temps modernes*, p, 575, n° 240 (placé au moyen âge).

3. Trois fragments d'enduits peints provenant du soubassement du dallage décou-

Digitized by Google

naient de la salle dont les losanges constituaient le dallage. Le tout était à 1m67 de profondeur.

La mosaïque ayant été rencontrée *près de la rue* et l'ancienne maison de Fortia n'étant séparée de celle de Gaspard, fondeur, où fut trouvée la mosaïque ci-après, que par la largeur de la rue Collège-de-la-Croix (12 mètres environ), on peut se demander si les deux mosaïques ne sont pas des fragments d'un seul et même pavé. La brièveté des renseignements de Calvet ne permet pas de se prononcer.

XV.

Mosaïque trouvée en 1842 à 2m95 sous le sol, dans la maison de Gaspard, fondeur. On en a extrait deux fragments, plus un morceau de la bordure. Donnés en septembre 1842 au Musée Calvet, par M. Gaspard.

Dimension du 1er fragment, 1m60 de long sur 0m85 de largeur; de la bordure, 1m05 de long sur 0m69 de largeur.

Registre d'entrées du Musée-Calvet ; Registre des acquisitions, échanges et dons (1841-1852), fol. 48 - *Dons faits au Museum-Calvet pendant les années 1840 à 1845*. Avignon, 1846, in-8°, p. 34 (ne mentionne que le premier fragment). — *Cat. ms. du Musée-Calvet, t. I,* p 236, nos 256 et 257. - Rochetin, *Avignon* .. , p. 210 (dit par erreur un peu au nord de celle de Fortia). - Lafaye, *Inventaire*.... p. 23, n° 99.

La maison Gaspard est aujourd'hui le n° 11 de la rue Collège-de-la-Croix (et non la maison un peu au nord du n° 87, comme le dit M. Lafaye).

La bordure se compose d'une partie blanche incomplète, puis d'une bande noire de 0m012 et d'une zone blanche de 0,180m dans laquelle se trouve une double grecque dessinée en noir, de 0,140m.

Viennent ensuite trois bandes, l'une noire (0,012m), l'autre blanche (0,022m), la troisième noire (0,012m). Une deuxième zone blanche de 0,300m comprend des postes noirs de 0,240m. Nouvelle bande noire (0,012m), puis blanche (0,022m) et enfin noire (0,021m). Le compartiment se compose d'un grand carré limité par une bordure noire incomplète, enserrant une zone blanche de 0,250m de largeur, ornementée de postes de 0,180m. Une bande de 0,085m de largeur est faite de rangées obliques de cubes blancs, jaunes,

vert dans le jardin de l'hôtel Crillon en 1840. Donnés au Musée-Calvet en 1849 par M. Prosper Renaux. Dimensions de chaque fragment : 0m13 sur 0m14. L'un est en couleur rouge-brun. *Cat. ms. M.-C , T. I,* n° 271, B, p. 266. — *Dons..., 1847. ., 1853,* p. 33. — Des fragments d'enduits peints pareils ont été trouvés à Orange (*Cat. ms. M.-C., T. I,* 270 A, p. 265).

Digitized by Google

noirs, rouges et verts. Une ligne blanche de 0,012^{mm} et une autre jaune de mince épaisseur délimitent ensuite un carré dans lequel est inscrit un cercle à fond blanc de 0,800^{m}. de diamètre. Ce cercle contient une série d'autres cercles entrelacés ayant chacun une rosace ou fleur à six pétales dont les intervalles sont décorés de cubes rouges, jaunes et verts.

Une mosaïque — sans doute fragment de celle-ci — existe actuellement encore dans cette maison où elle forme le fond d'une fosse d'aisance.

XVI.

Mosaïque découverte au début du XIX^{e} siècle, à l'extrémité de la rue Bonneterie, vers la rue Rouge, près de la maison de Martin Molière, cordier, et à 5^{m}10 de profondeur. — Trois fragments furent recueillis par Bresset, maître maçon et donnés au Musée-Calvet, en 1849, par M. Prosper Renaux.

Dimensions du premier fragment : 0^{m}13 de long. sur 0^{m}12 de larg. : du deuxième : 0^{m}48 de long sur 0^{m}242 de larg ; du troisième : 0^{m}54 de long. sur 0^{m}27 de larg. (Les trois fragments ont été réunis, au Musée-Calvet, dans un seul cadre en bois.)

Catalogue ms. Musée-Calvet, T. I, p. 236, n° 258 (dit à « 5-10 » *sic*). — ***Dons faits au Museum-Calvet depuis le premier janvier 1847 au 31 décembre 1853.*** Avignon, 1854, in-8°, p. 32.— Rochetin, ***Avignon***...., p. 210. – Lafaye, ***Inventaire***..., p. 22, n° 97.

La maison de Martin Molière est actuellement la première à droite, en descendant la rue Bonneterie et portant le n° 2. Quant au niveau un peu extraordinaire auquel a été trouvé ce pavé, il s'explique d'une part par la dénivellation du sol à cet endroit, accusée par la pente des rues Rouge et Bonneterie. D'autre part, il n'est pas indiqué que la mosaïque en question reposât sur des caves. Tout cela expliquerait la profondeur à laquelle elle se trouvait.

Voici la description de trois fragments. Le premier se compose d'une bordure noire incomplète (0^{m}08), suivie d'une bande blanche (0^{m}06) coupée par une noire (0^{m}02). Vient ensuite une zone noire mutilée (0^{m}10) renfermant un ornement blanc qui pourrait être un trèfle à quatre feuilles. Le deuxième fragment devait former une rosace. Il se compose d'une bordure noire (0^{m}02) enserrant une série de cercles concentriques. Chacun de ces cercles est décoré de triangles isocèles noirs et blancs. Les triangles sont placés de façon à ce que les triangles noirs des cercles plus petits soient opposés par leur sommet aux triangles blancs des cercles plus grands. Les triangles du premier cercle ont 0^{m}115 de côté ; ceux du deuxième, 0^{m}10 ; ceux du troisième,

Digitized by Google

0m08 ; ceux du quatrième, 0m07. Ils diminuaient donc en allant vers le centre. Le troisième fragment se compose d'une bordure blanche incomplète et d'une ligne noire de 0m012. Dans une zone blanche de 0m170 de largeur se trouve une double grecque entrelacée de 0m140 et dessinée par une simple rangée de cubes noirs. Suit une série de lignes noires et blanches de 0m012 et 0m023 de largeur. Ce dessin est semblable à celui de la bordure de la mosaïque de la maison Gaspard.

XVII.

Mosaïque découverte dans la maison Delpeuch, rue des Coffres, à environ 3m90 de profondeur (12 pieds). — Un fragment extrait et donné, le 10 avril 1836, au Musée-Calvet, par M. Perrand, a disparu.

Registre d'entrées du Musée-Calvet : Journal général des dons et acquisitions, 1835-1836 [a servi jusqu'en 1838], p. 212 — *Dons faits au Museum-Calvet depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1888*. Avignon, 1839, in-8°, p. 41. — Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835, p 132, in-8°. — Rochetin, *Avignon....*, p. 279, note 1. — Lafaye, *Inventaire....*, p. 21, n° 91.

La rue des Coffres était jadis la portion de la rue des Fourbisseurs comprise entre la rue Vieux-Septier et la rue Bonneterie. En 1836, Delpeuch possédait les maisons nos 10 et 11 de la rue des Coffres, correspondant actuellement aux nos 14 et 16 de la rue des Fourbisseurs (nos 291 et 292 du plan cadastral). Il n'est pas possible de préciser dans lequel des deux immeubles se trouvait la mosaïque, sur laquelle d'ailleurs nous ne savons rien autre, le fragment donné au Musée-Calvet ayant disparu.

Rochetin ne sachant pas ce qu'était devenue la rue des Coffres avait conclu à une erreur de Mérimée et avait corrigé en « rue des Grottes », erreur sur laquelle j'avais moi-même appelé l'attention de M. Lafaye.

XVII.

Mosaïque « dans la cave de Cochet à 4 ou 5 pieds de profondeur » (Calvet), soit à environ 1m50.

Calvet, ms. 2345, fol. 346. - Artaud, *Hist. de la mosaïque...*, p. 91. — Chambaud, ms. 2502, fol. 120 (copie de Calvet). - Lafaye, *Inventaire*, p. 21, n° 89.

Étant donné que M. Cochet possédait, au début du XIXe siècle, les immeubles correspondant actuellement aux nos 23, 25 et 27 de la rue Bonneterie (propriétés de Mme Chambaud), il est difficile de situer exactement l'endroit où se trouvait la mosaïque.

Digitized by Google

Le n° 23 (n° 270 du plan cadastral) est sur la rue Bonneterie ; les deux autres (n^os 271 et 272) sont situés dans la petite rue allant de la rue Bonneterie à celle du Vieux-Septier et passant sous l'ancienne Boucherie. Mais la maison n° 23 n'a pas de cave. Seule le n° 25 en possède : il faudrait donc placer la mosaïque dans cet immeuble. Nous n'avons pas d'autres indications sur ce pavé.

XIX.

Bordure de mosaïque trouvée dans la rue Bonneterie et donnée ie 3 janvier 1894 au Musée-Calvet par M. Allègre. —Dimensions du fragment : o^m16 cent. de longueur et o^m12 de largeur environ.

Registre d'entrées du Musée-Calvet : Dons des particuliers depuis 1853. p. 380.— *Cat. ms. du Musée-Calvet*, p. 241, n° 258 A.

Ce fragment est à fond noir avec bordure blanche de 0,043^mm. de largeur. Il est noté expressément comme provenant de la rue Bonneterie, sans indication d'endroit. Mais il est raisonnable de penser qu'elle devait se trouver dans la maison du donataire, alors propriétaire de la maison portant le n° 35. Bien que située tout à côté de la suivante, cette mosaïque nous paraît en être distincte (Voir n° XX).

XX.

Mosaïque découverte le 28 septembre 1811, à deux mètres de profondeur (7 pieds), dans la rue Bonneterie, isle 67, n° 14, dans l'ancienne maison de M. Reboulet, appartenant à cette époque à M. Lapierre, huissier. Deux carrés furent achetés par la ville et déposés, en 1817, au Musée-Calvet.

Dimension du fragment contenant la rosace : long., o^m63, larg., o^m22 ; du fragment de bordure : larg., o^m65 ; haut., o^m50.

Catal. ms. du Musée-Calvet, p. 236, n° 255 — Arnavon, *ms* de la Bibl. d'Avignon, n° 1520, p. 479. - Chambaud, *ms*. de la Bibl. d'Avignon, n° *2470*, fol. 16, note, et *ms. 2471*, fol. 26 (description d'après Crivelli, avocat à Avignon). — Chaillot, *Histoire d'Avignon*..., p. 16. — Malosse, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, III, 1821, p. 28. — Artaud, *Histoire de la mosaïque*, pp. 91-92, pl. XXXVIII, 2, en couleur. — *Congrès archéologique*, session de 1855, p. 422. — Rochetin, *Avignon*..., p. 210. — Lafaye, *Inventaire*...., p. 20, n^os 83, 84 et 94.

La fixation de l'emplacement exact de cette mosaïque a nécessité un énorme travail de recherches. Les renseignements qu'on nous a laissés sont contradictoires. Le *Catalogue* du Musée-Calvet, rédigé bien après la découverte, la place dans l'isle 67, maison 14. Chaillot, dès 1818, et Chambaud lui assignent la

Digitized by Google

maison n° 4. Artaud la met, non dans la maison Reboulet, mais vis-à-vis. A ces difficultés, il faut ajouter celles qui naissent des vicissitudes subies par l'immeuble en question et les désaccords sur le niveau auquel fut rencontré le pavé.

En 1795[1], les sœurs Reboulet possédaient la grande propriété de l'isle 67, formée des maisons 14 et 32 et correspondant actuellement aux n°s 260 et 258 du plan cadastral. Le 3 juin 1811[2], cet immeuble dépendant de la succession de Ignace Reboulet est acquis par Jean Coulet et Catherine Daudet, épouse de Louis Lapierre, huissier, lesquels procèdent à un partage le 15 juin 1811[3]. La femme Lapierre obtient la partie qui borde la rue Bonneterie (n° 260), et Coulet celle qui donne sur la petite place dite des Saules (actuellement 34 rue Vieux-Septier). Le 20 février 1816[4], la femme Lapierre vend sa part à Thérèse Faraud, épouse de Germain Dumas. Dans les *matrices cadastrales* de 1826, la maison Dumas porte le n° 14 ; dans celles de 1829, elle est devenue le 13 *bis*. Aujourd'hui, elle est le n° 35 *bis* de la rue Bonneterie et la propriété de M. Bessot de la Mothe, ainsi que la grande maison à côté, n° 35.

Il ne saurait donc y avoir doute, la mosaïque découverte en 1811 se trouvait dans la partie de l'ancienne maison Reboulet qu'avait acquise la femme Lapierre, c'est-à-dire dans la maison n° 35 *bis* de la rue Bonneterie, et non dans la maison n° 4 de l'isle 67 (aujourd'hui n° 7 de la rue Tremoulet) ou ailleurs. C'est sans doute au cours des réparations et notamment de la construction du mur qui devait partager les lots de la femme Lapierre et de Coulet qu'elle fut rencontrée.

Les fouilles furent faites avec peu de soin. Chambaud et le *Catalogue* du Musée indiquent que la mosaïque fut trouvée à 2 mètres de profondeur. Artaud parle de 20 pieds, c'est-à-dire 6m50 environ, et il ajoute : « Une muraille la traversait et la « coupait par derrière ; au-dessus de ce pavé, à 6 pieds au- « dessous de la rue, on en trouva une autre en stuc où étaient « des lampes de terre, des charbons, des ossements, des « gobelets de verre, etc. » Arnavon prétend qu'elle fut découverte en creusant des latrines. Enfin, on trouva dans « l'empla- « cement (*sic*) de la mosaïque des ossements, diverses sortes

1. Arch. de Vaucluse, L, n 236. *Avignon. Tableau nominatif des citoyens dressé en l'an 4.*
2. M° Rolland, notaire (minutes de M° Antiq).
3. *Ibid.*
4. M° Gaudibert, notaire (minutes de M° Monery).

Digitized by Google

« de vases lacrymatoires et particulièrement du charbon de « bois épars en assez grande quantité. » Crivelli, dont plus tard Malosse adopta l'opinion, attribuait cette mosaïque aux Phocéens. Il y voyait le pavé d'un portique surmonté de colonnes qui formaient l'avenue d'une maison. D'autres la regardaient comme le tombeau d'une fille chérie (*sic*). Il n'y a pas lieu d'attacher quelque importance à ces attributions fantaisistes.

Cette mosaïque a été publiée en couleur par Artaud[1], ce qui dispenserait de décrire si la description qu'en a laissée l'avocat Crivelli n'était un peu originale : « Elle consiste en un tapis « divisé en deux parties d'inégale grandeur : l'une, qui est la partie « inférieure, a 6 déc. environ : on y voit sur un fond une rosace « parfaitement nuancée, composée de petits carrés de pierres « blanches, noires, rouges, jaunes et vertes ; elle est coupée par « 6 bouts de lance qui partent du cœur de la fleur. La partie « supérieure, dont le fond est le même, a 27 cent. de hauteur, est « divisée en 5 petits compartiments inégaux. Celui du milieu et « ceux des extrémités sont remplis par des losanges composés de « pierres agréablement variées, de même couleur que la première « partie. Les deux autres compartiments renferment chacun une « fleur jaune à quatre pétales séparées par une égale quantité « de cœurs de couleur verte. Ces deux parties sont séparées par « une ligne large de 6 cent. environ, remplie par une guirlande de « fleurs blanches, espèces de campanules ou liserons placés sur « fond noir. Le tout est entouré d'une bordure se composant « d'un nœud coulant [entrelas] de 11 cent. de hauteur, formé par « cinq rubans qui s'entrelacent avec grâce et sont des cinq cou- « leurs indiquées dans la rosace. »

La mosaïque était donc à cinq couleurs, blanc, noir, jaune, vert, rouge. Mais nulle part je n'ai vu indiqué que le fragment en question ait été entouré d'un pavé en *opus segmentatum* décoré d'hexagones noirs, ainsi que l'a représenté Artaud[1].

Il est à remarquer qu'un fragment de pavé a été trouvé tout à côté dans la maison n° 35 (Voir n° XX). Vu la proximité des deux découvertes, on pourrait croire à un seul et même pavé si d'une part les dessins en paraissaient différents, et si notamment les fragments de la précédente n'étaient dans un état de conservation qui jure avec l'usure du pavé de la maison Reboulet.

1. J'en possède aussi un dessin, œuvre du peintre Alboin.

2. Voy. aussi sur ce point le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par Saglio, Ch. Darenberg et Edm. Pottier (en cours de publication), t. III, p. 2093, note 2.

Digitized by Google

XXI.

Mosaïque découverte lors de la construction des Halles, à peu près au centre et à environ 4m50 de profondeur. — Encore en place.

La mosaïque fut rencontrée au cours d'un sondage. Un petit vase en verre dont la panse était recouverte d'un treillis de bronze était posé sur ce pavé (collection de M. Dauvergne).

XXII.

Mosaïque découverte en 1860 en creusant les fondations de la maison Joubert, rue Saluce, et à 3 mètres de profondeur. Quatre fragments furent extraits pour le Musée d'Avignon. Dimensions des fragments du Musée : 0m70 de long sur 0m70 de largeur.

Registre d'entrées du Musée-Calvet : Registres, acquisitions et échanges, 1852 à 1869, p. 81. — *Catal. ms. du Musée Calvet*, p. 238, n° 272.— Rochetin, *Avignon*...., p. 210 (dit par erreur à l'entrée de la rue Ferruce). — Lafaye, *Inventaire*..., p. 22, n° 93 (même erreur).

La maison Joubert est l'immeuble portant actuellement le n° 7 de la rue Saluce. La mosaïque se prolongeait sous cette petite rue, qu'elle traversait du nord au sud, et paraissait se prolonger sous la maison de Blanchetti, rue de la Croix, n° 3. Le propriétaire en fit extraire pour lui trois cantons, c'est-à-dire la partie qui gênait l'établissement des fondations et laissa le reste en place. Le Musée d'Avignon en fit extraire quatre morceaux qui furent pris dans la petite rue. Un dessin de grandeur naturelle est au Musée-Calvet, mais il ne permet pas de se faire une idée exacte de ce pavé. Il fait connaître seulement trois des compartiments restés dans le sol [1]. Chacun de ces compartiments se compose d'un carré blanc de 0,370m de côté enfermé dans trois bandes, l'une noire (0,020m), la deuxième blanche (0,035m) et la troisième noire (0,012m). Autour de chaque carré sont des ornements géométriques présentant des carrés et des losanges blancs décorés de losanges noirs et se raccordant aux dessins des autres compartiments. Les ornements des carrés intérieurs sont dessinés en noir et sont rehaussés de cubes rouges, jaunes, bleus et verts. Ils représentent : le premier, une sorte de fleur dont il manque à

1. *Registre d'entrées du Musée-Calvet : Dons des particuliers depuis 1853*, p. 12. — *Dons*...., *années 1866 à 1870*, p. 33 — Deloye attribue ce dessin au neveu de M. Joubert : « Il est accompagné d'un petit fragment de la mosaïque en forme de rectangle encastré dans du ciment moderne et qui paraît avoir fait partie d'une des rosaces. » (*Reg.*, p. 129.)

Digitized by Google

peu près un tiers ; le deuxième, une autre fleur ; le troisième, une vasque avec jet d'eau ; et le quatrième, peut-être une couronne suspendue à une tige festonnée. Quant aux trois carrés non extraits, ils renfermaient chacun une rosace à quatre rais, inscrite dans un cercle. Ces rais étaient en forme de cœurs, de feuilles de saule ou de losanges.

XXIII.

Mosaïque trouvée en 1872, à 3 ou 4 mètres de profondeur, dans la rue Banasterie, en démolissant l'ancienne église paroissiale de Saint-Symphorien. — Non extraite.

Registre d'entrées du Musée-Calvet ; dons des particuliers depuis 1853, p. 145 (note de Deloye, conservateur du Musée, du 11 septembre 1872).

L'ancienne église Saint-Symphorien a été remplacée par la maison portant aujourd'hui le n° 14 de la rue Banasterie et n° 15 de la rue des Encans (maison Challe Valentin). La mosaïque sise dans le coin sud-ouest ne put être mise à jour, car elle continuait sous la maison Bigot[1]. Ce fut seulement la bordure qui fut aperçue. Nous sommes réduits à tout ignorer de sa composition, de son dessin et de son usage.

XXIV.

Mosaïque qui aurait été mise au jour sur la place de l'Horloge vers 1858 et à 5 mètres de profondeur lorsqu'on creusa les fondations de la statue de Crillon.

Cette mosaïque m'est connue par les renseignements malheureusement très imprécis que M. Mouzin, président de l'Académie de Vaucluse, a bien voulu me donner. Ses souvenirs, très vagues, ne lui ont pas permis de préciser davantage.

XXV.

Mosaïque trouvée dans le jardin de l'ancien couvent des Célestins, aujourd'hui partie est de la caserne du génie (ancien pénitencier). — Disparue (?).

Calvet, *ms.* 2345, fol. 346. — Chambaud, *ms.* 2502, fol. 120 (copie de Calvet). — Lafaye, *Inventaire*...., p. 21, n° 90.

1. La maison Bigot (appartenant aujourd'hui à M. Challe Valentin) est celle qui bordait au sud toute l'ancienne église Saint-Symphorien depuis la rue des Encans jusqu'à la rue Banasterie (cote 602 du plan cadastral). Elle porte actuellement le n° 12 *bis* de la rue Bonneterie, tandis que, du côté de la rue des Encans, elle forme une dépendance du n° 15, occupée actuellement par l'Hôtel des Ventes.

Digitized by Google

Cette mosaïque était située en dehors de la ville romaine, mais sur l'emplacement d'une des nécropoles et probablement au bord d'une *via,* peut-être la *via* Agrippa.

XXVI.

Fragments de mosaïque blancs et noirs qui étaient renfermés dans un petit vase de terre avec une clef en fer et un anneau en bronze. Le tout a été trouvé dans les alluvions du Rhône à Avignon.

Calalogue ms. Musée-Calvet, p. 466 E, n° 515.

Il faut renoncer à savoir à quelle mosaïque appartenaient ces fragments et à expliquer un assemblage d'objets si divers.

∴

Telles sont les mosaïques qu'a fournies le sol avignonais. De leur étude d'ensemble, se dégagent plusieurs remarques. D'abord, les mosaïques se présentent à nous par groupes bien distincts. Les plus nombreuses sont celles qui suivent ces rues Galante, Bancasse d'une part, et la rue Bonneterie. Or, les rues sont très certainement établies (sinon exactement au moins dans leur direction générale) sur d'anciennes voies.

Les niveaux différents auxquels ont été trouvés quelques-uns de ces pavés n'ont rien qui doive étonner. Les pavés qui étaient à 1m50 environ reposaient sur des constructions caves ou hypocaustes. Si l'on admet pour ces substructions une hauteur de 1m50 à 2 mètres, on atteint la profondeur de 3 mètres qui est le niveau habituel du sol romain. Quant à celles qui étaient à 5 mètres et plus, il faut tenir compte de leur situation dans les parties de la ville plus fortement dénivelées jadis qu'aujourd'hui.

Il faut encore signaler le caractère simple et ordinaire des mosaïques avignonaises. C'est qu'en réalité elles sont l'image même de la cité. L'*Avennio* romain, étouffé entre ses puissants voisins, Arles, Orange et Nimes, n'était qu'une modeste ville. La paix lui nuisait, car elle ne pouvait utiliser les défenses naturelles qui en avaient fait une des villes les plus importantes de la région, au début de l'occupation romaine, et qui devaient lui redonner un vif éclat quand vinrent les jours troublés des temps mérovingiens et carolingiens.

Digitized by Google

Enfin, parmi les objets antiques trouvés à Avignon, les mosaïques se sont rencontrées avec une abondance relativement surprenante. Malgré les remaniements et les transformations subies par le sous-sol avignonais, quelques-uns de ces pavés ont été mis à jour plusieurs fois et à des intervalles éloignés. C'est la preuve que des fouilles bien conduites pourraient, dans certains quartiers, donner des résultats appréciables.

Il me reste à faire appel à toutes les bonnes volontés, à tous les amis du passé pour les prier de me signaler les mosaïques que je n'ai pas connues ou pour rectifier les erreurs que j'ai pu commettre. L'inventaire précis et minutieux des objets antiques provenant d'Avignon s'impose à tous ceux qui veulent étudier son histoire et reconstituer sa physionomie à l'époque romaine. Si des enquêtes de ce genre avaient été faites avec la minutie et la précision que j'ai essayé d'apporter à celle-ci, elles auraient évité bien des erreurs à ceux qui se sont occupés de l'archéologie de notre ville.

E. DUPRAT.

Digitized by Google

Les

Prisons du Palais des Papes

A L'ÉPOQUE DES

MASSACRES DE LA GLACIÈRE.

Il ne saurait être question pour moi de faire l'historique des prisons du Palais, de l'origine jusqu'à nos jours. Mon ambition se borne à reconstituer l'état des lieux, tel qu'il existait en 1791, à l'époque des fameux massacres de la Glacière.

J'ai dû avant tout,— on le comprendra, — consulter les témoins du drame [1]. Leurs dépositions sont la source à peu près unique où ont puisé romanciers et historiens. Elles sont indispensables au récit ; mais suffiront-elles, lorsqu'il s'agit de tracer avec précision le cadre des événements?

Ceux d'entre vous qui se sont occupés de topographie ancienne savent le peu que valent les descriptions — même abondantes et minutieuses — quand elles ne sont pas accompagnées de figures. De mettre chaque chose à sa place, la difficulté est presque insurmontable, si l'on souffre, comme ici, de l'indigence et tout à la fois de l'insuffisance des textes à ce point de vue.

Des plans seraient autrement instructifs. Malheureusement, ceux que nous possédons, ne sont pas du temps. Celui de Pam-

1. Nous citons exclusivement le manuscrit 3022 de la Bibliothèque municipale d'Avignon, faisant partie de la Bibliothèque Requien. Il comprend deux informations et est ainsi désigné dans le *Catalogue des manuscrits*. « Documents sur la Révolution avignonaise. — Fol. I : « Information faite à la requête de l'accusateur public auprès du tribunal établi par la loy du 27 novembre dernier à Avignon contre les auteurs et complices des crimes commis dans lad. ville depuis le 23 septembre dernier.» Procédure sur les massacres de la Glacière, 2 janvier-7 février 1792. — Fol. 158. Informations sur le massacre du 16 octobre 1791 dans l'église des Cordeliers, 24-31 janvier 1792. Cette information a été incomplétement transcrite ; il n'y a ici que les 38 premières dépositions. »

Digitized by Google

pany[1] est de dix ans postérieur aux faits. Il comprend l'ensemble du Palais et ne peut nous fournir des renseignements détaillés sur telle partie qui nous intéresse plus spécialement. Peut-être n'a-t-il pas toute l'exactitude désirable. D'ailleurs, le rez-de-chaussée est seul figuré sur ce plan, alors que l'action se déroule à différents étages. Son défaut le plus grave est de n'avoir pas de légende explicative, d'où l'impossibilité d'indiquer avec certitude l'emplacement de chaque salle. Il nous est cependant précieux ; nous devrons en faire état.

J'estime qu'il ne sera pas inutile de rappeler quand et à quel effet fut dressé ce plan.

Le 7 fructidor, an VIII de la République Française, les consuls prenaient un arrêté portant en substance : « qu'il sera établi quatre succursales à la maison nationale des militaires invalides de Paris ; que chacune contiendra deux mille invalides au moins ; que l'une d'elles aura son siège à Avignon. »

Sur l'invitation du Préfet de Vaucluse et du Maire de la ville, un mémoire est alors rédigé, par l'ingénieur en chef du département, mémoire dans lequel sont indiquées les ressources offertes par le fort d'Avignon et les dépenses estimées nécessaires pour y fonder ladite succursale. La date est du 15 frimaire an IX[2]. Le plan de Pampany daté, lui, du 21 fructidor du même an IX, se rapporte incontestablement au même objet. On ne pouvait faire autrement que de confier ce travail au Génie, puisqu'il s'agissait d'un établissement militaire.

Nous possédons un document plus récent que celui de Pampany, dont il comble en partie les lacunes. Il fut dressé en 1811 par Caristie, architecte ingénieur du département[3]. Ce n'est qu'un projet, mais important. On y prévoit l'annexion, aux prisons, de deux grands corps de bâtiment : la salle du jeu de paume et la salle brûlée dénommée, dans la circonstance, salle des Lierres. Nous avons ici la nomenclature des salles à deux étages. J'ai pensé qu'il serait utile au lecteur d'en avoir sous les yeux la partie essentielle. Elle permettra de suivre une démonstration que je voudrais aussi claire et aussi convaincante que possible. Je

1. Publié par L. Duhamel, *Une visite au Palais des Papes d'Avignon.* Montpellier, 1904, in-12.

2. Cette pièce figure sous le n° 2825 au Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municip. d'Avignon. Elle est intitulée : « *Description succincte du ci-devant Palais des Papes* », etc...

3. Arch. de Vaucluse, série K, carton VIII, plans des prisons.

Digitized by Google

crois devoir prévenir que pour donner le théâtre à peu près complet des événements, j'ai juxtaposé deux moitiés d'étage. A gauche de la coupure, on trouvera le premier ; à droite, le rez-de-chaussée.

La situation des prisons, dans le palais de Benoît XII, est exactement marquée dans la « Description succincte » à laquelle nous avons fait allusion plus haut. Vu son importance, nous reproduirons une partie du texte, bien qu'il ait été publié par M. Duhamel [1].

« Il se trouve actuellement dans ce fort les prisons civiles... A gauche de (la) première cour (la cour d'honneur), est une autre cour un peu moins grande, qui était précédemment appelée la cour des Suisses, à raison que ceux qui étaient de la garde du vice légat y avaient leur logement autour. Cette cour est séparée de la première par un grand corps de bâtiment où se trouve une grande salle dite le Jeu de ballon, dont le plancher est détruit en entier et la toiture à moitié seulement. Le côté, au levant de la cour des Suisses, est formé par un vaste vaisseau, dit la salle brûlée, dont les planches sautèrent en l'air par la trahison d'un vice-légat [2]. Il ne reste plus dans ce monument que les quatre murs... Celui formant l'autre côté de la même cour, opposé à la salle brûlée, contient les prisons civiles, auxquelles on parvient au moyen d'un grand escalier qui est dans le corps de bâtiment formant le quatrième côté de ladite cour, opposé à la salle de ballon... »

On voit donc par cet exposé que les prisons *civiles* occupent, en 1801, ce que les derniers historiens du Palais sont convenus d'appeler l'aile des familiers et la tour de la Campane. On y arrive par un escalier, au nord de la cour des Suisses. Par suite, les prisons proprement dites occupent le premier étage et peut-être les étages supérieurs de ces deux bâtiments.

Or je présume qu'aux environs de 1791 l'état des lieux était sensiblement le même. Durant la période révolutionnaire, on est plutôt occupé à détruire. Les constructions, dans le vieux palais, sont à l'abandon. Elles tombent en ruines. C'est ainsi que le document ci-dessus nous montre la salle du ballon sans plancher et sa toiture à moitié démolie et qu'il ajoute, en parlant

1. L. Duhamel, *Le Palais des Papes (1791-1902). Notes et documents.* Avignon, 1908, in-8°.

2. Il est à peine besoin de relever cette erreur historique. Voir à ce sujet F. Digonnet, *le Palais des Papes d'Avignon*, p. 137.

Digitized by Google

des Suisses : « ...Leurs logements se trouvent détruits en ce moment, faute d'entretien... » A peine dans le premier tiers de l'empire, en 1807, s'occupe-t-on de créer un préau où les détenus pourront prendre l'air et se livrer à un exercice salutaire. Il faut attendre l'époque de notre plan (en 1811), pour que s'ébauche un projet d'agrandissement et de réorganisation. A partir de ce moment, toutes les modifications et réparations faites ou à faire au local des prisons sont consignées dans des devis, états de situation, correspondance, etc... qui nous ont été conservés aux Archives départementales. Grâce à ces pièces [1], nous pouvons remonter de l'état actuel à l'époque du plan de Caristie, et reconnaître, pour ainsi dire à tâtons, ce qui reste de l'ancien état de choses. J'ai cru devoir m'imposer cette tâche ingrate.

Les constatations que j'ai faites, concernant la topographie des prisons en 1791, se rapportent à trois chefs. J'examine d'abord la disposition des locaux qui servaient à loger les détenus et le personnel. Ensuite, je détermine l'emplacement des lieux où se perpétrèrent les massacres. Enfin, je cherche à marquer la direction que prirent les cadavres pour aboutir à la Glacière.

I. — DANS LES PRISONS.

Le régime pénitentiaire actuel nous aiderait peu à comprendre ce qu'étaient les prisons sous le gouvernement pontifical. Aux environs de 1791, on évite sans doute la promiscuité des sexes ; on sépare probablement les détenus suivant la fortune et la hiérarchie sociale ; mais il semble que les genres de délit soient habituellement confondus. Aussi, dans les dépositions, ne sera-t-il fait mention que de quelques rares salles et d'un personnel restreint : le concierge, sa femme et un guichetier.

La procédure nous livre le nom de cinq pièces importantes : *la Conciergerie; la Salle des hommes; la Salle des femmes; les Basses-fosses ; la Salle des chaînes.* Ce n'est pas tout, on parle de *deux cachots* au moins ; de *la Chambre du concierge ;* d'une chambre en entresol, placée aussi dans la Conciergerie et qu'on appelle *Suspente;* de la *Chapelle ;* enfin, d'une salle sur laquelle

1. Arch. de Vaucluse, série N. Prisons d'Avignon, 1807 à 1834 et 1835 à 1871. Toutes les pièces sans indication de provenance se réfèrent à ce dossier.

Digitized by Google

j'appelle toute l'attention du lecteur et que nous désignerons sous le nom de *Salle de la Veille*.

CONCIERGERIE. *a*). — La Conciergerie, sur le plan de Caristie, est au premier étage de la tour de la Campane. Elle s'y trouvait déjà au temps des massacres. Nous savons qu'elle était immédiatement au-dessus des basses-fosses. Elle y demeura jusqu'en 1855. Sa place est si naturellement marquée en cet endroit, elle y offre tant de commodité, que, peu de temps après son transfert dans un autre partie des prisons, la Commission de surveillance exprime ses regrets de cette mesure [1].

Tout converge, en effet, vers ce centre. Logement du concierge — cela va de soi — elle sert aussi de bureau d'écrou, de parloir, de vestibule où s'ouvrent nombre de portes. A côté, au-dessus, sont des prisons; au dessous — nous l'avons dit — sont les bas ses-fosses. C'est la pièce importante des prisons.

La Conciergerie s'éclairait par deux fenêtres au couchant, l'une grande, l'autre petite [2]. Ces fenêtres se retrouvent à l'extérieur de la tour : elles sont manifestement anciennes. Entre les deux, sur notre plan, est une cheminée, où la femme du concierge préparait les aliments. La salle de la Conciergerie est la cuisine du gardien [3]. C'est près de cette cheminée, que, pendant la nuit du 16 au 17 octobre, Raynaud, major de la garde nationale — l'un des chefs les plus compromis avec Peytavin, dans cette affaire — fume son éternelle pipe [4]. C'est devant cette cheminée que l'une des victimes, la femme Ayme, est dépouillée de ses vêtements [5]. Cette cuisine, à l'occasion, faisait office de salle à manger. Le soir des massacres, quelques prisonniers de marque, Gérard, Coulet, Niel fils, Gaudibert, Pierrugue, y soupent en

1. La commission.... au préfet. 30 juillet 1855. «.... Depuis la construction du nouveau logement du gardien-chef, il n'existe plus.... de parloir.... Les inconvénients sont évidents. Il est urgent de les faire cesser en transportant le logement.... dans la conciergerie. »

2. Devis estimatif, 7 octobre 1819. Caristie : « .. il sera posé un jet d'eau à talon renversé à la grande fenêtre de la Conciergerie.... « Détail estimatif ».... il sera fourni une penture et une targette à la petite croisée de la Conciergerie. »

3. Charpenne, t. II, p. 402. Extrait de l'interrogatoire de Jourdan : « ... ils montèrent aux prisons ... ils virent.... dans l'escalier et jusque dans la cuisine du concierge, beaucoup de sang répandu. »

4. 28e témoin, Jean Nourrits « Raynaud.... dans la Conciergerie.... fumait sa pipe. » — 107e témoin, Mathieu Gilles : «.... il vit dans le Palais Raynaud qui fumait sa pipe. »

5. 2e témoin, Marie Boudon : « Arrivée dans la salle de la Conciergerie, devant la cheminée, on lui dit de quitter sa jupe.... »

Digitized by Google

compagnie de Dumazer, de sa femme et de son beau-frère le guichetier.

La table y est à demeure. Les brigands siègent autour, buvant et vociférant. Elle leur sert de tribunal, dans une odieuse parodie de justice [1].

La Conciergerie fut témoin d'un meurtre — le premier — le seul qui fut accompli à l'intérieur des prisons. Dibon, le vieux patron marinier, n'a que le temps de paraître : il est aussitôt abattu d'un coup de sabre [2].

Salle des Hommes. *b*). — Elle est facile à identifier. Cette pièce figure, dans notre plan, sous le nom de Grande Salle. Et précisément elle porte la même dénomination dans plusieurs dépositions. Elle s'ouvre directement dans la Conciergerie. Dominique Aubert [3] nous apprend que de cette prison on percevait ce qui se passait dans la Conciergerie, les cris des femmes, les discussions violentes entre Dumazer et les brigands. Il reconnaît même la voix de la Ratapiole et aussi celle de Jourdan. — Joseph Arnoux [4] rapporte que parvenaient à ses oreilles les cris : Ah ! mon Dieu ! Miséricorde ! — Jacques Ricard [5] entend l'exclamation de Rey : « Je suis perdu ».

A travers le mur très épais, qui sépare la salle des hommes de la Conciergerie, est un passage oblique. Existait-il tel quel en 1791 ? Il est possible. Les témoins disent entendre ; ils devaient être tentés de regarder, fut-ce (comme ailleurs d'autres prisonniers) par le trou de la serrure. La disposition en forme de baïonnette, que je signale, les empêchait certainement de rien voir, à supposer qu'elle existât.

La salle des hommes est vaste. Elle paraît avoir contenu une trentaine de prisonniers dans la nuit du 16 au 17 octobre.

On peut affirmer que le jour filtrait du dehors par deux fenêtres insuffisantes. L'architecte des prisons en fait la remarque en 1825. Par l'une de ces fenêtres, Rey, dit Laplante, répondit une nuit aux appels réitérés de sa femme. Le lendemain, quand la malheureuse revint dans la rue qui monte à Notre-Dame, la voix

1. 12e témoin : « Autour d'une grande table qui était dans le milieu de la salle de la Conciergerie. »
2. 28e témoin.
3. 6e témoin.
4. 25e témoin.
5. 114e témoin.

Digitized by Google

de son mari ne fit plus écho à la sienne : Rey venait d'être massacré [1].

On connait l'épisode de la cheminée. Un jeune homme de 14 ans avait cru pouvoir s'y cacher, et échapper ainsi plus facilement aux recherches. Dénoncé par le concierge, on le force à quitter son refuge ; on le mène sans tarder a la mort, qu'il aurait peut-être évitée, en raison de sa jeunesse.

Cette cheminée se trouvait exactement à l'aplomb de la grande fenêtre qui fut percée 35 ans après, entre les deux fenêtres primitives, pour assainir cette salle [2].

Salle des Femmes. *c*). — On comprend pourquoi la prison destinée aux femmes, a pu être — avec moins d'inconvénients que les autres — plus éloignée de la Conciergerie. J'ai supposé qu'elle était placée à l'extrémité méridionale de l'aile des familiers, touchant le jeu de paume. Elle porte, sur le plan de Caristie, le nom vague de *Salle*. Néanmoins, nous estimons que son emplacement est certain. J'en donnerai les raisons tout à l'heure.

Comme la salle des hommes, elle avait deux fenêtres au couchant, très étroites. En 1828, époque où elle logeait les criminels, ses ouvertures gardaient encore leurs trois rangées de grilles, d'ailleurs en fort mauvais état [3].

Cette prison avait aussi sa cheminée. La femme Avy nous fait assister à une scène étrange [4]. L'un des assassins les plus en vue, Belley cadet, quand les massacres eurent pris fin, est venu dormir près de la Ratapiole. Au jour, les femmes qui l'entourent lui font remarquer qu'il est couvert de sang et procèdent au nettoyage de ses vêtements. Belley se sèche ensuite au feu, tout en racontant ses exploits.

Elisabeth Boyer, surnommée la Ratapiole, fut sauvée de la mort, grâce aux prières de sa fille, âgée de 14 ans. Madame Niel et la belle Madame Crouzet, furent moins heureuses ; c'est là, qu'elles attendirent, dans l'angoisse, que leur tour fut venu.

1. P. Charpenne, p. 190 : *Épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat.*

2. La commission.... au préfet. 30 mai 1820 : « Pour la construction d'une nouvelle fenêtre à la grande salle qui, quoique spacieuse, n'est pas suffisamment aérée....»

Devis conditionnel. 27 septembre 1825. Renaux : « La salle des hommes n'étant plus suffisamment aérée, il sera ouvert une fenêtre au couchant, dans l'emplacement d'une ancienne cheminée. » La cheminée est figurée sur notre plan.

3. Devis estimatif, 15 août 1827. Renaux : « Salle des criminels. Cette salle est la plus éloignée de la Conciergerie.... elle a plus besoin de présenter de la sûreté, à cause de sa destination. Elle est éclairée par deux fenêtres basses qui sont garnies de trois grilles, mais en fort mauvais état. On propose pour assainir cette grande pièce et régulariser la façade, d'agrandir ces deux fenêtres. »

4. 11e témoin. Anne Chapot, femme Avy.

Digitized by Google

Salle de la Veille. *c*). — La galerie supérieure du cloître, à l'occident, est indiquée sur notre plan, comme servant aux détenus pour dettes. Jean Nourrit [1], dans sa déposition, parle d'une salle de la Veille, où il précède Belley cadet et Fortune, quand ces brigands viennent chercher le malheureux Vincent, ensuite « conduit, dit-il, avec précipitation, du côté de la barrière. » Jean Nourrit ne peut se tromper. Beau-frère de Dumazer le concierge, guichetier lui-même, il connaît la destination de chaque local ; il appelle chaque salle par son vrai nom. Qu'était-ce donc que la salle de la Veille ?

Nous en sommes réduits aux suppositions. On pourrait croire qu'il s'agit ici de quelque pièce secrète réservée pour la question. La Veille est un instrument de torture dont les débris ont été trouvés parmi les décombres qui recouvrent les cadavres, au fond de la Glacière [2]...

S'il existe une salle de la Question, elle n'est pas en cet endroit. Caristie nous la montre au premier étage des cuisines générales, dans un coin retiré du Palais, d'où les plaintes des patients ne parviendront pas aux oreilles des autres prisonniers. Il faut chercher une explication différente. S'il était permis, nous émettrions l'hypothèse que la salle dont il s'agit n'était dite de la Veille, que parce que les condamnés à mort y passaient leur dernière nuit, quand, suivant l'expression consacrée, ils étaient mis en chapelle [3].

La Chapelle. *d*). — En effet, la chapelle était contiguë. Dans la figure que nous avons sous les yeux, la prison pour dettes est partagée par un mur de refend, ou plutôt par une épaisse cloison. De ses deux portions, celle du midi contenait l'autel. On y disait la messe ; on pouvait y réciter l'office des morts, le condamné demeurant dans la pièce qui précède, jusqu'à ce qu'il fut mené à la potence.

L'existence de la chapelle est certaine en cet endroit. Sur un plan de 1823 [4], l'autel est adossé à la paroi sud de cette pièce, située à côté de la salle des femmes, devenue à cette époque salle de la Pistole [5].

1. 28e témoin.
2. Charpenne, t. III, p. 320.
3. Les Pénitents de la Miséricorde étaient spécialement chargés d'assister et d'exhorter les condamnés, durant les heures qui précédaient l'exécution. — V. à ce sujet Duhamel, *Les exécutions capitales à Avignon*, et particulièrement p. 29.
4. Archives départ. Prisons d'Avignon.
5. Durant la période révolutionnaire et dans les années qui suivirent, le culte n'étant plus célébré, le local dut changer momentanément de destination.

Digitized by Google

Il est vrai que la chapelle n'y demeura pas toujours. Après 1838, elle se trouve installée au-dessous de la grande salle[1]. Les vieillards qui nous affirment avoir assisté aux instructions de la semaine sainte, dans une salle voûtée, au rez-de-chaussée des prisons, pourront donc être crus sur parole. Il n'en reste pas moins que, lors des massacres, la chapelle était au premier étage. Il est temps d'en fournir la preuve.

La chapelle était à proximité de la prison des femmes. Écoutons la Ratapiole. Belley, dans la nuit du 17 au 18, vint se coucher dans la salle des femmes, mais auparavant « fut mettre ses pistolets sur l'autel de la chapelle qui est à côté de la salle[2] », — de la salle où la Ratapiole était détenue.

La chapelle ne s'ouvre pas directement, par une porte, dans la prison des femmes, mais en est séparée par un passage. La Ratapiole nous apprend qu'une patrouille vient d'emmener trois femmes ; que la porte est refermée : « A peine arrivées dans l'espace qu'il y a entre la porte de la salle des femmes et la chapelle, le sieur Belley cadet leur fit quitter tous leurs bijoux », et même les leur arracha « ce que la déposante a appris aux cris que poussaient ces trois femmes. »

D'autre part, quand on eût emmené M^me^ Niel, Dumazer ayant oublié de fermer la porte, la Ratapiole put se glisser hors de la prison. Elle « passa, dit-elle, dans la chapelle qui est attenante à sa prison, et fut se mettre à une fenêtre qui donne dans une des cours du Palais... »

Tel est donc le signalement de la pièce servant de chapelle : elle est contigüe à la salle des femmes, (ou plutôt elle en est séparée par un passage) ; on est obligé de la traverser pour aller à ladite salle des femmes et pour en sortir ; elle a au moins une fenêtre sur la cour des Suisses.

Quels renseignements tirons-nous des dépositions concernant la salle de la Veille ? Le P. Thérèze[3] nous dit : « Le geôlier passa par la salle où était le déposant et entra dans celle des femmes, d'où il fit sortir la femme du sieur Dupouy, perruquier. »

Claudine Dupray[4] qui fait le même trajet que la femme Dupouy, mais en sens inverse, — pour aller à la salle des femmes — explique

1. Devis... pour l'établissement de la chapelle au rez de-chaussée. Renaux, 4 oct. 1838.
2. 9^e^ témoin, Élisabeth Boyer.
3. 22^e^ témoin.
4. 29^e^ témoin.

Digitized by Google

« qu'avant d'arriver à ladite salle, elle en traversa une ou était Lamy père..., son fils, le père Mouvans, *le P. Thérèze,* et un homme de Caumont. »

Joseph Nouveau[1], enfermé dans la même prison que le P. Thérèze, ajoutera un détail important. En parlant du meurtre du sieur Lamy : « il parut au déposant qu'on faisait descendre l'escalier audit Lamy et qu'on le mena dans la cour, sur laquelle la salle ou chambre, dans laquelle le déposant était, prend jour par deux grandes fenêtres... »

Ainsi donc, la salle de la Veille est traversée par ceux qui vont à la prison des femmes ou qui en viennent. Elle prend jour, elle aussi, sur le préau. Nous verrons en outre, plus tard, qu'elle est tout près de la barrière.

Examinons maintenant le plan de Caristie.

Parmi les pièces du premier étage qui font partie des prisons, trois ont leurs fenêtres au couchant, c'est-à-dire donnant à l'extérieur du palais : le logement du concierge ou Conciergerie, la grande Salle ou salle des hommes, et la pièce qui porte le nom de Salle et que nous supposons être la prison des femmes. Nous sommes sûrs que cette dernière n'a pas d'ouverture donnant sur le préau, puisque la Ratapiole est obligée de se glisser dans la chapelle pour observer ce qui se passe à l'intérieur du Palais.

Les seules pièces qui ont vue sur le préau (cour des Suisses) sont celles qui servent en 1811 aux prisonniers pour dettes. La première, la plus rapprochée du guichet, a deux fenêtres, ainsi que le dit Nouveau (comme d'ailleurs la seconde). On est obligé de la traverser et de traverser la suivante pour arriver à la *Salle.* On remarque d'ailleurs le passage (*f*) qui précède cette dernière.

Ces traits sont caractéristiques. On ne saurait contester qu'il s'agisse bien, d'abord (en venant de l'extérieur) de la salle de la Veille, ensuite de la chapelle, enfin de la prison des femmes.

Les Basses-Fosses. — Au-dessous de la Conciergerie est une pièce voûtée que l'on décore volontiers du nom d'Oubliettes. Le terme est impropre. Cette pièce ne fut jamais un cul de basse-fosse. Primitivement, on y accédait par les galeries inférieures. On peut — sans témérité — affirmer que, dès le temps des Papes, ce rez-de-chaussée de la Campane possédait un entresol. Nous connaissons l'escalier (figuré sur le plan de Pampanyi qui, dans l'épaisseur du mur, montait du bas-cloître à cet entresol.

1. 115e témoin.

Digitized by Google

Je suis convaincu que les basses-fosses, depuis les événements de la Glacière, n'ont subi que des remaniements de peu d'importance. Pampany donne le plan de l'escalier à peu près tel qu'il est aujourd'hui.

Dans cette prison sombre, mais nonobstant assez saine, il n'y avait qu'une fenêtre étroite[1], comme il convient pour une pièce de rez-de-chaussée prenant jour à l'extérieur. Nous la voyons figurer sur tous les plans, à la même place, dans la paroi du couchant. — Pierre Marie, dit Chevalier[2], rapporte avoir entendu, par l'étroite fenêtre en question, des passants prononcer les mots sinistres de *cassa malla* (ou de *cassama*). Puis il ajoute : « A huit heures ou huit et demie du soir (le 10), ils (les prisonniers) entendirent la garde qui était à la porte du Palais crier : qui vive ! à une patrouille.... A peine la porte fermée dont ils entendirent la ferrure (*sic*) et ladite patrouille entrée dans la cour (d'honneur), ils entendirent un coup de fusil qui fut suivi presque aussitôt d'une fusillade. » C'est Dumas, le gendre de Fajon, que les brigands expédient.... dès son arrivée dans la grande cour.

Était-il possible d'entendre, du fond de la tour, le qui-vive de la sentinelle et le grincement de la porte d'entrée qui semble fort éloignée ? Un silence relatif régnait à cette heure aux environs des prisons. D'ailleurs, les ondes sonores pouvaient se propager directement de la porte d'entrée du Palais à la fenêtre des basses-fosses[3].

En même temps qu'ils percevaient les bruits du dehors, les malheureux — au nombre de 6 ou 7 — détenus dans les basses-fosses suivaient le cours des événements qui se passaient au-dessus de leur tête.

Trois d'entr'eux, poussés par une curiosité légitime autant que naturelle, sont venus se mettre en observation, en haut de l'escalier. Que nous dit Joachim Raynaud[4] ? qu'ils reconnaissent la voix de Peytavin, puis de Jourdan, qu'ils suivent les discussions et notent les propos ; et quand il n'y a plus à douter, qu'ils rejoignent au fond de la fosse leurs compagnons d'infortune et leur apprennent que tous ils doivent périr dans la nuit.

Si, soi-même, l'on descend, sur les premières marches de cet

1. Son embrasure a été agrandie.
2. 9e témoin, 2e information.
3. Il est facile de s'en rendre compte en portant la règle sur le plan de Pampany. C'est de la porte de l'avant-corps qu'il s'agit.
4. 15e témoin.

Digitized by Google

escalier, la trappe étant ensuite refermée, on a vite fait de se convaincre qu'il a été possible d'entendre ce qui se passait dans la salle de la Conciergerie — à une condition toutefois, c'est que la trappe s'ouvrît directement dans la cuisine, et non dans la chambre du concierge dont il sera question plus tard —.

Les trappes des basses fosses étaient en 1819 au nombre de deux « Elles tombaient de vétusté[1] », ce qui laisse supposer qu'elles étaient depuis longtemps en place. La plus grande s'ouvrait sur l'escalier. L'architecte a soin de nous prévenir qu'il en existe une autre près de la grande croisée.

Nous retrouvons aujourd'hui cette dernière ouverture, dans la voûte, sous forme de regard qui permettait sans doute au gardien, sans quitter son logement, d'exercer une surveillance de tous les instants sur les prisonniers dangereux détenus habituellement dans les basses-fosses[2].

Cette prison est profonde. On comprend que Belley cadet ait senti le besoin d'y descendre, d'opérer le dénombrement des prisonniers et que finalement, pour être sûr de n'en oublier aucun, il les ait fait monter dans la Conciergerie « en les piquant de sa baïonnette »[3].

Dans ces mêmes basses-fosses, au-dessous du logement du concierge, Dumazer, à la fin des massacres, fit cacher trois femmes, la Ratapiole, l'Avy et l'Aubert, pour les mettre à l'abri. Elles en sortirent le 18 au soir, avec l'assentiment de Jourdan, qui leur fit grâce[4].

Salle des Chaînes. — Au deuxième étage de la Campane, était une vaste pièce où furent amenés, successivement, les deux frères Gilles, cultivateurs ou ménagers. L'un d'eux, Toussaint, dit en effet « qu'il fut mis dans une salle au-dessus de la Conciergerie[5] ». Les Niel père et fils y étaient aussi, et pendant quelque temps le P. Galien et le P. Maurice, cordeliers. Or, ces derniers nous font connaître que la prison où ils furent d'abord conduits, s'appelait la Salle des Chaînes. On disait aussi la Cadène ou la salle des Cadennes, d'un mot provençal qui a même signification

1. Devis estim. 1819. - État de situation définitif, 25 octobre 1819.
2. Chaque basse-fosse a son siège de latrines ; celui de la basse-fosse inférieure n'existait sûrement pas en 1791. Il fut établi en 1824 : « Devis... Ponge, 29 nov. 1824. »
3. Joachim Raynaud. — Pierre Marie, 9e témoin, 2e information.
4. Jean Nourrit, 28e témoin.
5. Toussaint Gilles, 23e témoin.
6. 30e et 32e témoins.

Digitized by Google

et qui déjà, vers 1839, paraît n'être plus compris, au moins des membres de la commission de surveillance et de l'architecte des prisons, car les uns écrivent : salle de Cadène, et l'autre : salle du Cadenas[1].

Dans les dépositions elle porte un autre nom difficile à expliquer : salle des Messieurs[2]. Il est à présumer qu'on séparait déjà ceux qui payaient pension des détenus vulgaires. Dumazer garde dans la Conciergerie, pendant toute la durée de son emprisonnement, Pierrugue, homme d'importance[3]. La salle des Messieurs aurait été une véritable Pistole[4]. Nous voyons cette Pistole placée plus tard dans la chambre qui précède la chapelle[5], puis dans la salle des femmes[6].

J'ai supposé — je ne puis en fournir la preuve — que la grande fenêtre de la Cadène est celle par où Dumazer et le guichetier, son beau-frère, regardaient si la grosse Avy qu'ils avaient déguisée pour faciliter son évasion, était parvenue à franchir la dernière porte gardée par une sentinelle. Cette fenêtre est admirablement disposée pour voir ce qui se passe sur la place du Palais[7].

La seule porte qui existait en 1791 dans la salle des Chaînes est celle qui se trouve au deuxième palier de l'escalier en gaîne de la tour. La baie qui met actuellement en communication la Campane et le deuxième étage de l'aile des Familiers fut établie vers 1839, en remplacement d'une autre plus petite, percée dix ans auparavant, à l'angle nord-ouest de la salle haute de cette aile[8].

1. La commission.... au préfet : « Déplacer le poële qui se trouve dans la salle de Cadène. » — Lettre de Renaux... au préfet : « J'ai vérifié la porte dite du Cadenas. C'est celle de la 1re chambre de la Tour.... »

2. Charpenne, t. II, p. 145 : « Il dit au geôlier de la mettre dans la salle qu'on appelle salle des Messieurs. »

3. 20e témoin : « Il était (Pierrugue) alors dans la salle de la Conciergerie où il avait toujours été depuis sa détention. »

4. Pistole, en langage de prison, signifie chambre où sont détenus ceux qui peuvent payer leurs frais d'entretien.

5. Détail estimatif, 7 octobre 1819. Caristie : « Salle dite de la Pistole et chapelle.... — .... aux croisées de la Pistole deux demi-paires de volets.... ; à la chapelle remplacer les deux demi-volets qui manquent aux deux croisées. »

6. Devis.... 3 mai 1823. Frary.

7. 28e témoin : « .... le déposant ainsi que le geôlier étant aux fenêtres des prisons, l'aperçurent hors du palais qui s'en allait. »

8. Devis suppl., 19 mars 1839. Renaux : « Ouverture dans le mur de la tour de la même largeur que celle qui est dans l'angle, mais ayant 2m30 de hauteur. » — Devis estimatif, 15 octobre 1830. Renaux : « .... l'année dernière, il a été pratiqué

Digitized by Google

CHAMBRE DU CONCIERGE. *g*). — Marie Boudon est extraite vers minuit (16-17 octobre) de la prison des femmes et menée dans la Conciergerie, où elle se trouve en présence de Peytavin « qui lui dit d'entrer dans la chambre du concierge[1] ». La chambre du concierge et la Conciergerie ne doivent pas être confondues. Elles sont entr'elles dans le rapport du contenant au contenu. La première fait partie de la seconde, dans laquelle elle s'ouvre directement. Marie Boudon donne à ce sujet des détails typiques. Elle aperçoit un instant par la porte entr'ouverte la foule d'hommes armés qui se précipite dans la Conciergerie, quand la barrière ayant été attaquée à coups de sabre par ces forcenés, Dumazer est contraint de la leur ouvrir toute grande. Elle voit la femme Ayme obligée de se dépouiller de sa jupe devant la cheminée de la Conciergerie. Le témoin spécifie que Peytavin et ses satellites « posent leurs fusils contre la muraille de la chambre où la déposante était enfermée. » Elle paraît les entendre à travers les parois.

A mon sens, cette chambre devait se trouver sur l'emplacement du réduit figuré par Caristie, dans un coin de la Conciergerie. Le réduit en question remplit les conditions requises : les murs sont de faible épaisseur, la porte s'ouvre dans la direction de la cheminée.

Un autre plan, daté de 1825 et signé Renaux[2], porte justement, en cet endroit, la mention : chambre du geôlier. Ne faut-il pas trouver, dans cette coïncidence, la preuve que le lit du concierge a occupé constamment cette place[3] ?

L'architecte, ayant à établir une chambre aux dépens de la Conciergerie, n'avait pas l'embarras du choix. L'angle nord-est était seul utilisable. Si l'on se reporte au Plan de Caristie, on remarquera que des trois autres l'un est pris par la grande fenêtre, le deuxième par la seule cheminée de l'étage, le dernier par l'entrée de la Conciergerie.

une ouverture dans le mur méridional de la grande tour, dont l'épaisseur est de 2 m., afin de communiquer à la grande salle haute. »

1. 2e témoin.

2. Ce plan appartient en propre à M. Tourtet, architecte du département, qui nous en a donné communication avec la plus grande obligeance.

3. Mais on objecte : il s'agit d'un entresol, que l'architecte a tenu à faire apparaître pour expliquer les réparations projetées J'y contredirai d'autant moins que j'estime que, vers la même époque, la pièce au-dessous de cet entresol (par conséquent de plain pied avec la Conciergerie) servait de bureau d'écrou. — Devis... 15 août 1818. Renaux : « Conciergerie... carrelage de la chambre de la croisée servant de bureau d'écrou ». — C'est dans cette dernière qu'aurait été, à mon avis, le lit des époux Dumazer, en 1791.

Digitized by Google

La Suspente. — D'où lui vient ce nom ? Ce ne peut être qu'une pièce suspendue, une soupente. C'est du moins la définition que donne Mistral du mot provençal : *suspento*.

Elle nous intéresse surtout, parce que nous la voyons occupée par le P. de Nolhac, vieillard octogénaire, l'une des figures les plus attachantes dans la galerie des victimes. Coulet, officier municipal, et Gaudibert, notable, s'y trouvaient avec lui, et aussi les deux Cordeliers qui avaient été placés d'abord dans la salle des Chaînes. Le frère Maurice dit, en effet, que « avec le P. Galien, on les fit descendre dans une chambre qui n'est guère qu'une suspente placée dans la Conciergerie. »

La suspente est une pièce en entresol. Elle est située plus bas que la salle des Chaînes, mais plus haut que le sol de la Conciergerie. Nous en avons la preuve dans cette partie de la déposition du frère Maurice où il nous apprend que « Gaudibert ayant été appelé (de la Conciergerie) par quelqu'un qu'il croit être le geôlier et qui lui dit de descendre, descendit en effet. »

Remarquons en passant que la salle de la Conciergerie ayant 8 à 10 mètres d'élévation, rien ne s'opposait à l'établissement d'un entresol.

Nous savons d'ailleurs qu'un entresol existait, avant 1825, dans la Conciergerie. Un devis[1] du 27 septembre de cette année nous en donne la certitude et le plan déjà cité[2], qui porte la même date, nous le montre au-dessus du réduit de Caristie.

On nous permettra de signaler l'entrée *possible* de la Suspente. Dans l'escalier en gaîne montant de la Conciergerie aux étages supérieurs de la tour de la Campane, une porte actuellement murée se voit à gauche le long de la première volée. On aperçoit le seuil en bois, exactement au niveau de la treizième marche[3].

Les Cachots. — P. Charpenne, dans son ouvrage, donne un extrait des mémoires de Dammartin que nous devons prendre en sérieuse considération. Le voici : « Il existait (au château) différents réduits qui n'étaient que des tombeaux pratiqués dans la pierre de taille. Les malheureux qu'ils engloutissaient se voyaient

1. Devis.... Renaux : « Conciergerie. Il sera établi un plancher d'entresol au droit de celui qui existe.... Sur la poutre en alignement de l'*entresol actuel* sera montée une cloison en plâtre.... »

2. Appartenant à M. Tourtet

3. Si elle était rouverte, cette porte donnerait dans la Conciergerie, mais à plus de 3 mètres au-dessus du sol. Il est logique de supposer un plancher à ce niveau.

Digitized by Google

obligés de garder la même position. Privés de la clarté du jour, ils ne respiraient que l'air humide qui pénétrait à travers une lucarne percée sur des cachots vastes et profonds. Les chefs souffraient dans ces cachots ; les subalternes occupaient des salles soit au faite des tours, soit dans les souterrains. Mon état me prescrivait de les voir tous[1], une fois par semaine... »

Je ne sais s'il existe des raisons de suspecter la sincérité de ce témoin oculaire et de contester l'exactitude de ses assertions. Je suis convaincu pour ma part que ces cachots existent et qu'on les retrouvera un jour.

Deux de ces cachots nous intéressent particulièrement.

François Pierrugue fut amené dans les prisons le 22 août et s'y trouvait le 16 octobre. Il jouissait, — semble-t-il, — d'un traitement de faveur, habitant constamment la Conciergerie, mangeant à la table du geôlier. Dans cette situation privilégiée en apparence, il dut se sentir néanmoins exposé plus que tout autre, étant sur le chemin des allants et des venants. Aussi, quand sonne la cloche d'argent, profite-t-il d'une absence de Dumazer « pour aller se mettre dans un cachot qui est dans la chambre du concierge... il y resta jusqu'au jour. » La femme de Dumazer complète cette déposition : « L'on chercha, dit-elle, presque partout, avec beaucoup d'attention, le nommé Pierrugues, qui était dans un cachot de la chambre de la déposante.... S'il ne fut pas trouvé, c'est parce qu'elle eut la précaution de couvrir la porte du dit cachot de quelques hardes et de s'appuyer contre la porte, lorsqu'on vint faire la fouille[2]. » Jean Nourrit confirme les dires de sa sœur. Il nous raconte qu'il fut obligé par les brigands de prendre une lumière et d'aller avec eux à la recherche de Pierrugues, mais qu'ils n'arrivèrent pas à le découvrir, ajoutant : « .... qu'il sut depuis par sa sœur que le dit Pierrugues était caché dans un cachot, à côté du lit du concierge, dont partie de la porte était cachée par un manteau et dont l'autre partie fut masquée par la femme du concierge dans le temps qu'elle éclairait pour visiter sous le lit. »

Cette scène est l'une des plus émouvantes du drame. On voudrait en reconstituer le décor, dans tous ses détails. Pour y parvenir, on voit ce qui serait à faire : il faudrait se décider à sonder les murs. Nous saurions où placer ce cachot. Par surcroît,

1. Il s'agit des meurtriers.
2. 34e témoin, Jeanne Marie, épouse Dumazer concierge.

Digitized by Google

nous serions fixés sur l'emplacement de la chambre du concierge ; nous aurions la possibilité de vérifier notre hypothèse.

Il est un autre cachot où Pierrugue fut transféré le 18 au matin, quand la femme de Dumazer jugea bon de lui faire abandonner la retraite où il avait passé la nuit. Au sujet de ce cachot, je me montrerai très affirmatif. Je signale sa présence sur le premier palier de l'escalier en gaine de la tour, à droite. Sa porte est encore munie d'un judas et de deux verrous, dont l'un avec serrure.

Il n'est pas creusé dans l'épaisseur du mur comme on pourrait le croire. Jeté sur l'intervalle qui sépare la tour de la Campane de l'ancienne chapelle pontificale, il est porté par une voûte en berceau, et se trouve éclairé au midi par une lucarne donnant sur une petite cour intérieure. Cette cour est figurée sur le plan de Caristie [1].

Peut-être ce cachot est-il celui des condamnés à mort dont il est plusieurs fois question dans les comptes des prisons à partir de 1818. En tout cas, c'est certainement l'un des cachots occupés par Pierrugue. Ce témoin [2] dit en effet « que la femme du concierge le fit placer ensuite dans un cachot qui est le long de l'escalier par où l'on monte au premier étage » — au dessus de la Conciergerie.

Il est en très mauvais état en 1822 : il y pleut comme dehors. Le gardien-concierge qui se plaint de cet état de choses spécifie qu'il se trouve « en montant à la salle des Cadennes [3]. » Il est d'ailleurs appelé : cachot de l'escalier, en 1842 [4], ce qui prouve bien qu'il n'y en a pas d'autre, en montant à la salle des Chaines.

1. Le cachot ne figure pas sur ce plan. Il est à un demi-étage au-dessus. Nous indiquons son emplacement au moyen d'un pointillé. Nous l'avons rencontré dans certains plans qui accompagnent les comptes : il y porte expressément le nom de *cachot.*

2. 20e témoin.

3. Le concierge au maire. Janvier 1822.

4. Devis suppl. 22 avril 1842. Renaux : « . . bèton au dessus du cachot de l'escalier.... »

Digitized by Google

II. — DE LA CONCIERGERIE A LA COUR DES SUISSES.

La Barrière. *k*). — Que le lecteur jette les yeux sur la partie de notre plan qui représente le 1er étage, au nord. Il y remarquera la galerie du cloître qui porte le nom de guichet.

Le guichet — comme chacun sait — est un passage étroit où (théoriquement) l'on ne peut passer qu'une personne après l'autre. Ici, c'est l'intervalle entre deux barrières.

Ces barrières sont formées de poteaux verticaux que les devis nous font connaître comme étant de bois. Les comptes nous parlent de portes, dans ces séparations, munies de fortes serrures qui sont fréquemment réparées, surtout celle de la deuxième barrière, plus rapprochée de la Conciergerie et qui paraît plus ancienne[1].

A l'époque des massacres, il est question *de la* barrière, jamais *des* barrières de la prison. La Ratapiole, la femme Avy, Joachim Raynaud, le P. Thérèze, dans leurs dépositions, n'emploient jamais le pluriel. Il n'y avait qu'une seule barrière.

Alors — comme plus tard — elle était de bois, puisque les brigands l'attaquent à coups de sabre ; elle était à claire-voie, puisqu'à travers cette clôture, Dumazer essuie un coup de feu pendant qu'il hésite à ouvrir. Elle fut abattue par le concierge et son beau-frère, avec la hache, dans la matinée du 18, pour que le juge Raphel put consigner dans son rapport que les gardiens n'avaient cédé qu'à la force.

Où était-elle située ? à peu près sur l'emplacement de notre deuxième barrière[2].

Nous pouvons tenir pour certain que la barrière n'était pas éloignée de la Conciergerie et surtout de la salle de la Veille. Joseph Nouveau enfermé dans cette prison, rapporte[3], avec

1. Détail estimatif. 7 octobre 1819. Caristie : « La serrure de la seconde barrière qui est tout à fait *usée* et *détraquée* sera remplacée. »

2. L'escalier à révolution, qui monte du *guichet* au deuxième étage de l'aile des familiers, se trouvait probablement en dehors de la barrière. La grande salle qu'il dessert située au-dessus de la salle des hommes et de la salle des femmes, n'est pas mentionnée dans les dépositions. Était-elle inhabitable ? .... Peut-être ne faisait-elle pas partie des locaux affectés aux prisonniers.

3. 115e témoin.

Digitized by Google

force détails, les faits qui se passent dans le voisinage de la barrière : « Vers les neuf heures du soir, il entendit arriver beaucoup de monde à la barrière des prisons de laquelle il était très voisin.... », etc.

Un vestibule existait sûrement entre la porte d'entrée de la Conciergerie et la barrière des prisons. Le P. Thérèze[1] voit passer par ce vestibule les gens qui vont et viennent de l'une à l'autre et notamment « la femme du sieur Dupouy, perruquier, que ... (le geôlier) conduisit à la barrière ainsi que le déposant s'en aperçut à travers la serrure. »

Arrêtons-nous un instant à considérer ce vestibule. Là fut massacré Rey, dit Laplante. Le portefaix avait évité la mort la nuit précédente. Sur les instances de Peytavin, la foule des brigands lui accordait sa grâce ; Rey réintégrait sa prison. Le 17 au soir, on lui persuade que la liberté lui est enfin rendue. Non sans méfiance, il sort de la salle des hommes et s'avance jusqu'à la barrière, où il reçoit un coup de sabre. Il est atteint à la tête. Agile et robuste, il échappe à ses bourreaux. Revenant en courant sur ses pas, il pénètre dans la Conciergerie. Mais on se met à dix contre un ; on le presse, on le chasse de nouveau vers la barrière où il est définitivement assommé.

Il fut tomber contre la porte de la salle qui précède la chapelle. Le P. Thérèze nous apprend que son « sang coula bien avant dans ladite salle. » Nouveau est plus explicite encore. Je ne puis résister au désir de donner une partie de sa déposition :

« Dans la nuit suivante (17-18 octobre), environ 8 heures et demie du soir, le déposant entendit du bruit du côté de la Conciergerie et la voix de deux hommes qui disaient : allons marche, à quelqu'un qu'ils menaient et que le déposant reconnut pour être ledit Rey. Il parut au déposant que celui-ci résistait, et tout à coup, en se débattant, il vint tomber contre la porte de la chambre dans laquelle le déposant était là. Il fut massacré à grands coups de crosse de fusil ou autre instrument semblable dont le déposant entendit le bruit, soit sur le corps dudit Rey, soit contre la porte. Pendant que Rey gémissait encore, une voix répétait : *Jacqué, n'a proun*. Malgré cela, l'autre continuait toujours à frapper. Rey fut ensuite traîné au dehors de la barrière. »

Entree de la Conciergerie. *i*). — Si une représentation graphique ne nous aidait à comprendre, nous essaierions vainement

1. Le P. Thérèze — 22e témoin, — est enfermé avec Joseph Nouveau dans la salle qui précède la chapelle.

Digitized by Google

de nous figurer le passage qui mène de la barrière à la Conciergerie. Rien de si compliqué que cette entrée.

Une sorte de vestibule, ai-je dit, précédait les prisons. La clôture une fois franchie (en venant de l'extérieur) on se trouvait dans un espace libre (*j*) sur lequel s'ouvraient deux portes : à gauche, celle de la salle de la Veille, à droite, celle qui menait à la Conciergerie. Nous connaissons la première.

La seconde est une baie étroite et basse, percée après coup dans une épaisse maçonnerie et donne accès dans un couloir irrégulier dont les deux moitiés se joignent (quant aux axes) à angle droit. De telle sorte qu'en entrant, on avait devant soi de plein pied, le ciel ouvert qui, sur notre plan, porte le nom de Cour des Latrines. Il fallait tourner ensuite à gauche pour pénétrer dans le logement du concierge.

Ces détails ont leur importance. Ils nous permettront d'élucider une partie jusqu'ici obscure de la déposition du guichetier, Jean Nourrit, partie qui a trait au meurtre du P. de Nolhac. Quand ce dernier eut été amené à la barrière, on lui fit signer une lettre de change — et même plusieurs — sur le tronc des prisonniers situé à l'extérieur « ce que le déposant aperçut de la porte de fer en avançant un peu la tête... Ayant alors quitté l'endroit où il s'était placé, ou étant revenu à la Conciergerie, il ne vit pas ce que devint le P. de Nolhac. » Voilà le texte.

On suit très bien sur le dessin de Caristie les mouvements du guichetier. De la Conciergerie il ne peut apercevoir ce qui se passe à la barrière : le couloir est coudé. Il faut qu'il s'y engage, qu'il tourne à droite, qu'il arrive jusqu'à la porte blindée fermant l'entrée, enfin qu'il avance un peu la tête. Sitôt qu'il a reculé de quelques pas, il ne se rend plus compte de rien.

Le Corridor devant la barrière. *l*). — La position de la barrière étant désormais fixée, nous trouvons en avant de cette clôture — en montant du préau — un corridor, long de plus de 12 mètres et qui a toute la largeur de l'ancienne galerie supérieure du cloître.

Le guichet, du temps de Caristie, occupe une partie de ce corridor. Retenons les deux fenêtres qui éclairent le guichet. Il en existe aujourd'hui une troisième, plus rapprochée du grand escalier, laquelle était murée et fut rouverte en 1823[1].

1. Devis des ouvrages.... 3 mai 1823. Frary : « .... ouverture d'une baie de fenêtre entre la première barrière et le deuxième palier, qui est fermée en moëllons.... —

Digitized by Google

Les avis sont partagés sur le point de savoir si Mme Niel fut précipitée dans la cour après avoir été assommée au devant de la barrière. On lit dans la déposition de Joseph Nouveau : « il parut au déposant qu'on jeta le corps du P. Mouvans par la même fenêtre que celui de la dame Niel. » Si vraiment la chose eut lieu, ce ne put être que par l'une de ces trois fenêtres.

Une partie des victimes fut massacrée dans la galerie qui nous occupe. Les témoins qui observent les événements de la salle précédant la chapelle, s'accordent à dire que les cris partaient le plus souvent du voisinage de la barrière. Joseph Nouveau, toujours explicite, déclare avoir vu « qu'on balayait la galerie qui est au devant de la barrière... qu'on y jetait de l'eau, que l'on frottait avec de gros balais pour laver le sol, sur lequel le déposant vit qu'il y avait du sang. » Ce qui est une preuve péremptoire.

Nouveau avait-il la possibilité de voir dans la galerie précédant la barrière ? Oui, — de l'une des fenêtres de la salle de la Veille — obliquement, à travers l'une des baies géminées de la galerie. Il suffira pour s'en rendre compte, de jeter un coup-d'œil sur le plan, tout en se rappelant que le lavage eut lieu dans la matinée, et que l'appui des fenêtres des galeries hautes du cloître s'élève assez peu au-dessus du sol.

Il est donc certain qu'on a massacré en avant de la barrière. Nul endroit ne convenait mieux, du moment qu'on avait décidé de ne plus massacrer à l'intérieur des prisons. Étant donné ses vastes dimensions, on ne trouvera pas extraordinaire que l'un des témoins l'appelle : l'avenue des prisons [1].

L'Escalier des prisons. *m*). — Notre plan indique la position de l'escalier des prisons en 1811 ; à peu de chose près, il reproduit le plan de Pampany. C'est évidemment l'escalier primitif, que nous avons sous les yeux. On en démolit les derniers vestiges en 1825 [2].

Pour monter aujourd'hui aux Archives, il y a deux escaliers qui n'existaient pas au moment des massacres. L'un va du préau

Menuiserie : celle de la fenêtre qui sera ouverte entre le 2e palier et la barrière.. — Serrurerie : celle de la fenêtre qui sera ouverte entre le palier de l'ancien escalier et la barrière. »

1. 115e témoin : « .... la galerie qui est au-devant de la barrière et qui sert d'avenue aux prisons...» — « Le déposant l'ayant vu (Jourdan) traverser l'avenue des prisons, tira la sonnette. »

2. Devis pour l'établissement de 4 pistoles. 18 mai 1825, Ponge ; append. du 30 mai : « ... à déduire... un mur... au levant de l'ancienne cage d'escalier qui doit être démolie.... »

Digitized by Google

au logement de l'archiviste et fut construit en 1855 ; l'autre mène du vestibule d'entrée à la salle publique de lecture : il date de 1823[1].

Voyons donc l'escalier primitif.

Il est en saillie sur l'alignement des arcades. Il descend de l'ouest à l'est dans la direction de la Salle brûlée. Pampany lui donne 40 marches et Caristie 36. Il est vrai que la disposition du palier intermédiaire n'est pas la même. Les premières marches sont obliques dans le plan de 1811. Mais le palier d'arrivée est identique dans les deux cas. Il est carré et communique par une large baie avec la galerie supérieure, celle que nous avons appelée, avec Joseph Nouveau, l'avenue des prisons.

L'escalier était-il couvert ? Sans doute. Notre plan marque deux fenêtres à la hauteur du 1er étage. En 1817, dans les comptes, il est question de réparations à la couverture, au dessus du grand escalier[2]. Et, d'ailleurs, s'il en était autrement, nous ne pourrions nous expliquer les expressions de Nouveau. A propos du lavage à grande eau qui se fit à l'entrée des prisons le 17 au matin, il dit en propres termes qu'IL VIT qu'on jetait de l'eau, qu'on frottait avec de gros balais, mais il spécifie sitôt après « qu'il entendit aussi, mais *sans le voir*, qu'on lavait et frottait de même l'escalier des prisons. » Le témoin, de sa fenêtre, n'aurait perdu aucun détail de l'opération si l'escalier avait été à découvert.

L'escalier était large de 2m40 environ et ces dimensions sont nécessaires. Personne n'ignore qu'une bonne partie de la criminelle besogne fut accomplie dans l'escalier même[3].

Voici comment la chose se passait : Les exécuteurs sont rangés sur deux files. Armés pour la plupart de sabres et de barres de fer, ils frappent le prisonnier au passage. Tantôt ils s'acharnent et se livrent sur lui à des violences inutiles ; tantôt ils l'emportent dès qu'il est sans mouvement. Souvent il est encore vivant quand ils le jettent dans la *cassama*[4]. Au début (qu'on me passe cette expression), ils conservent les

1. Grosses réparations... 1er août 1855. Jeoffroy.— Devis des ouvrages... 3 mai 1823. Frary.

2. Etat.... 18 novembre 1817. Magny.

3. Marie Boudrot, femme d'un cy-devant soldat de la garde soldée, tient d'un autre soldat que « des cervelles étaient collées contre le mur de l'escalier qui va aux prisons. »

4. Marie Boudrot a appris du tambour Jabouin que « presque tous les prisonniers massacrés avaient été jetés dans la tour encore vivants. »

Digitized by Google

formes. La Ratapiole nous parle d'un brancard couvert de sang sur lequel sans doute ils portent d'abord les cadavres. Mais bientôt dans leur hâte à débarrasser le chemin, ils saisissent leurs victimes par les pieds. Le fils Lescuyer se vante d'avoir traîné le corps de Mme Niel et de lui avoir fait donner un coup de tête à chacun des degrés par où l'on descend des prisons[1].

Si nous pouvons reconstituer la scène du massacre, nous le devons pour une bonne part aux frères Gilles. Ils ont été enfermés dans la salle des Chaînes. A 2 heures du matin, on vient les délivrer. Raynaud, major de la garde nationale, leur fait faire place ; ils sortent de la Conciergerie. Toussaint Gilles dit qu'alors « étant parvenus à la barrière des prisons, environ trente personnes se présentèrent pour s'opposer à leur sortie. » Suivant Mathieu Gilles, quelques personnes qui leur voulaient du bien « se saisirent du déposant et de son frère qu'ils sortirent de la geôle en les portant tout le long de l'escalier et en criant de ne pas faire de voies de fait, de ne pas frapper. En traversant l'escalier qui n'était pourtant éclairé que par une seule lanterne assez sombre, le déposant vit du sang sur les marches et plusieurs personnes *de droite et de gauche....* »

La déposition de Joachim Raynaud est d'une précision remarquable à ce sujet : « Les exécuteurs étaient au delà de la barrière et dans l'escalier des prisons... Le grenadier dit au déposant de sortir avec lui.... Lorsqu'ils eurent dépassé la barrière, ils marchèrent au milieu de *deux haies d'hommes appuyés sur leurs sabres.* »

Cour des Suisses. *F*). — Nous voici dans la cour. Comme le grand escalier lui-même[2], elle est commune aux soldats logés dans le Palais et aux habitants de la prison. Les quartiers des Suisses avant 1791 étaient établis tout autour : c'est de là que lui vient son nom.

Comment Marie Chabert se trouvait-elle en cet endroit dans la

1. 15e témoin.

2. Vagner, 14e témoin, ancien grenadier de la troupe soldée, « ayant été relevé (de faction).... se retira dans sa chambre qui est du côté des prisons dans le quartier des ci-devant Suisses... Lorsqu'il fut arrivé au pied de l'escalier par lequel on monte aux prisons, il vit à la clarté de la lune huit hommes.... Arrivé dans le milieu de l'escalier, où se trouve la porte pour monter à sa chambre, il aperçut de la lumière du côté des prisons. » Et, sortant de sa chambre un peu plus tard, « en descendant de l'escalier des prisons, il vit des marques de sang ». Il emprunte donc l'escalier des prisons pour gagner son logement et en descendre. Mais il semble n'emprunter qu'une partie de cet escalier.

Digitized by Google

nuit du 18? Louis Mauperlier, ci-devant soldat de la troupe soldée, l'ignorait, quand il la rencontra, affolée, demandant à être conduite en prison où elle espérait être plus en sûreté. En vain, quelques personnes, émues par sa jeunesse, lui conseillent-elles de se cacher dans l'un des recoins obscurs, qui, certes, ne manquaient pas dans le cloître. Rien ne peut vaincre son obstination, jusqu'à ce qu'elle soit aperçue, poursuivie et abattue par Martin, dans cette même cour.

Ce n'était pas comme aujourd'hui un jardin, ni un préau comme en 1811, mais un cloître, nous l'avons déjà dit.

La partie sud, touchant le Jeu-de-Paume, existait encore, puisqu'en 1801 Pampany nous montre la section de ses piliers. Les arcades étaient libres[1]. Il fallait bien que le cloître fut ouvert, sans quoi il eût été impossible de suivre, du bâtiment des prisons, le va-et-vient des personnages du drame, dans les galeries basses du cloître. L'un des prisonniers, par les fenêtres de la salle de la Veille, voit des patrouilles venant de la cour d'honneur et se dirigeant vers Trouillas[2]. Un autre, en observation dans la chapelle, suit la manœuvre d'une équipe d'ouvriers qui portent des paniers de chaux et des bennes remplies d'eau « vers la petite cour qui est à gauche de l'escalier des prisons »[3].

On se souvient que Dumas, le gendre de Fajon, fut exécuté, sitôt arrivé dans la cour d'honneur, devant la salle des Suisses. Le P. Thérèze entendit le feu de salve, qu'il compare au bruit du canon, repercuté comme il est par les hautes murailles du Palais. Mais voici qu'il « vit, peu de temps après, par les vitres de sa prison, traîner un cadavre par plusieurs personnes (c'était entre 8 et 9 heures du soir).... Il ne connut pas le cadavre qui fut déposé dans la Salle brûlée par les personnes qui l'avaient traîné et qui étaient éclairées par un petit fanal, d'où elles ne sortirent qu'environ un demi-quart d'heure après.... » Ainsi l'on voit, du premier étage des prisons, les gens venir de la grande cour du Palais, monter dans le corridor qui longe la Salle brûlée (*n*), pénétrer dans cette même Salle brûlée. Le regard peut donc glisser sous la galerie inférieure du cloître : aucun mur n'est interposé[4].

1. Les murs de remplissage — au moins ceux de l'est — et les deux portes que l'on voit au bas de l'escalier, sur le plan de Caristie, furent établis, suivant toutes probabilités, en 1807. V. devis... pour faire un préau. 28 août 1807. Archives départ.

2. 22e témoin.

3. 115e témoin.

4. On se demandera par quelle ouverture le cadavre de Dumas fut introduit dans

Digitized by Google

La cour a son puits [1] sous la galerie du midi et ce puits (*o*) est utilisé : on en tire de l'eau que l'on ira jeter, concurremment avec la chaux, sur les cadavres. Nous savons même que tout auprès sont des matériaux en tas où les maçons s'approvisionneront pour effectuer des travaux les jours suivants [2]. Peut-être est-on venu prendre ici la grosse pierre qui servit à achever le fils Niel, lequel se débattait au fond de la Luye [3].

Retenons enfin que la pente générale est vers l'angle sud-est de la cour. Du pied du grand escalier, grâce à l'eau qui a servi aux lavages, un ruisseau de couleur rouge dévale du côté de la grande cour, dans le passage (*n*) qui longe la Salle brûlée et que nous savons être, à ce moment, garni d'un pavé [4].

Il est aujourd'hui à découvert ; il l'était probablement déjà en 1811. Il venait aboutir à l'entrée du quartier des Suisses, ou, comme dit Toussaint Gilles, *à la voûte* [5]. Cette entrée mentionnée dans notre plan sous le nom de passage couvert, était en effet voûtée, tandis que les galeries du cloître étaient surmontées d'un plancher.

la Salle brûlée. Nous connaissons dans la paroi *ouest* du Consistoire deux portes anciennes. L'une plus grande, entrée principale, figure sur le plan de Pampany avec des hachures. L'autre est marquée sur le plan de Caristie, face à la petite écurie.

1. Caristie et Pampany ne le placent pas au même point. Ce dernier donne la véritable position.

2. 84e témoin, Marthe Tremblay. — 33e témoin, Esprite Brémond.

3. 86e témoin, Thérèze Boyer.

4. 18e témoin, Claire Establet : « Devant la barrière... il y avait des taches de sang... elle aperçut aussi du sang dans l'escalier... dans le corridor qui vient ensuite et même dans la grande cour du palais. » — 14e témoin, Vagner : « Il aperçut dans l'escalier des prisons, ainsi que sur le *pavé* du corridor qui conduit au dit escalier, une très grande quantité de sang.... » — Marie Boudrot : « Devant la porte de la salle des Suisses qui donne sur la grande cour, beaucoup de sang... dans la seconde cour qui est celle des prisons... du sang qui coulait dans un vaisseau qui venait du côté de l'escalier des prisons. » — 11e témoin, Anne Chapot, femme Avy : « Continuant son chemin pour sortir.... au bas de l'escalier des prisons, elle vit une espèce de ruisseau de la largeur d'un pan.... »

5. 23e témoin : « Ils furent portés jusque *sous la voute* en descendant des prisons, où ayant été mis à terre ils furent conduits au corps de garde... »

Digitized by Google

III. — DU PIED DE L'ESCALIER DES PRISONS A LA GLACIÈRE.

Le chemin de la Glacière. — L'heure est venue de prendre la direction de la Cassama. Il nous faut suivre la longue théorie de cadavres que l'on porte ou que l'on traîne vers la Glacière.

Mais d'abord, est-ce bien la Glacière qu'il faut dire? Non, mais la tour de la Glacière [1]. Et encore s'agit-il vraiment de la tour de ce nom?

Vous vous étonnerez de me voir poser cette question. Pourtant, à s'en tenir aux témoignages, nous devrions nous décider en faveur de Trouillas. Nulle part dans les dépositions, il n'est question de la Glacière. Au contraire, je compte huit témoins qui prononcent le nom de Trouillas [2].

La déposition de Pierre Faure est particulièrement suggestive, parce qu'il est maçon et qu'il fut employé à la recherche des cadavres [3]. « Il reçut l'ordre, dit-il, de procéder à l'extraction des cadavres que l'on disait avoir été jetés dans la tour de Trouillas. Le déposant se rendit au pied de ladite tour, dans le jardin du palais ». Il a abordé la tour du côté où la confusion semble impossible; il désigne expressément Trouillas. Et cependant il se trompe. Nous en avons la preuve dans un document officiel, le procès-verbal d'extraction [4]. D'ailleurs, les circonstances relatées dans la procédure démontrent qu'il ne saurait être question que de la tour de la Glacière. Nous verrons par la suite que toute autre hypothèse ne cadrerait pas avec les faits.

J'ai cru devoir tracer sur le plan de Caristie, la direction que suivirent, à mon avis, les corps des victimes. Cette opinion est-elle conforme aux dépositions?

Remarquons d'abord que les cadavres sont traînés dans un passage ouvert à tous. Les brigands s'y engagent librement ainsi

1. Nous rapportons l'opinion commune qui veut que les deux bâtiments soient distincts.

2. Pierre Sylvestre, Marie Boudrot, Père Thérèze, Jean Nourrit, Charles Thomas, François Vernet, Marthe Tremblet, Pierre Faure.

3. 123e témoin.

4. *Procès-verbal de l'extraction de soixante cadavres dans le Château d'Avignon par les commissaires civils députés par le roi, des 14, 15 et 16 novembre 1791.* — S. l. n. n. [1791], in-8°, 8 p.

Digitized by Google

que les ouvriers chargés de charrier la chaux et de la répandre. Des personnes — restées dans la cour des Suisses — les suivent du regard, tandis qu'ils vont « par le chemin (*r*) qui conduit à l'endroit où l'on jeta ceux qui ont été assassinés dans cette même nuit [1]. » Vagner [2] « descendant l'escalier des prisons... vit... une trace de sang... se dirigeant vers l'endroit où l'on avait jeté les corps. » François Vernet, sur le conseil d'un camarade, de garde comme lui, put, dans l'après-midi du lundi — sans être gêné par rien ni par personne — jouir de l'affreux spectacle des « cadavres qu'on avait jetés dans la tour. »

Nous pouvons préciser davantage, car nous savons par Mauperlier [3], que le cadavre de Dumas fut « traîné jusqu'à un endroit qui est tout près de l'escalier des prisons » et par Joseph Nouveau [4] que les manœuvres portant la chaux tournaient « vers la petite cour (*q*) qui est à gauche de l'escalier des prisons ».

Il faut prendre à gauche de l'escalier, ce qui s'accorde avec le témoignage de Thomas qui voit passer les brigands traînant un cadavre par « un corridor (*r*) qui conduit à la tour de Trouillas » [5].

— Quand, avec les témoins, nous affirmons qu'il conduit à Trouillas, nous entendons : *contre la tour*, et non à l'intérieur. En réalité, le corridor mène sur l'emplacement probable de l'ancienne *Camera carbonis* (*s*). Du pied du grand escalier nous dirigeant vers la Glacière, nous devons rencontrer, en chemin, un espace libre où pourront s'entasser neuf cadavres [6]. Le 17 au matin, les meurtriers prendront à ce tas et traîneront les corps « à l'endroit très profond [7] » où ils seront précipités. C'est vraisemblablement dans la cour (*s*), à l'ouest de Trouillas, que les cadavres s'amoncelèrent, et par le couloir voûté (*t*), véritable « avenue intérieure » [8] établie entre Trouillas et les cuisines, qu'ils furent véhiculés jusqu'à « la trappe » [9]. Cette expression de *trappe* est à retenir. Elle indique une ouverture à ras du sol ; elle éloigne l'idée d'une fenêtre, surtout d'une fenêtre relevée.

Ici une objection se présente. L'une des impressions les plus

1. 17e témoin.
2. 14e témoin.
3. 17e témoin.
4. 115e témoin.
5. 47e témoin.
6. 19e témoin.
7. 18e témoin.
8. 12e témoin. 2e information.
9. 19e témoin.

Digitized by Google

nettes que laisse la lecture des témoignages, c'est que les corps furent amenés sans encombre au terme de leur voyage, — de la cour des Suisses à la Glacière. — Or, en suivant le chemin que nous avons indiqué, l'on trouve à l'entrée du dernier couloir, un escalier de 10 marches.

La réponse est facile : *cet escalier n'existait pas.* A l'époque des massacres, le dernier couloir et la cour à l'ouest de Trouillas étaient de plain-pied. Le sol de l'ancienne Camera carbonis était de deux mètres plus élevé qu'aujourd'hui, on pouvait y arriver du cloître par une pente douce [1].

La tour de la Glacière. C). — Personne n'ignore que la tour dite de la Glacière n'est autre que l'ancienne tour des Latrines. Je n'en donnerai pas une monographie complète, actuellement impossible. D'ailleurs il suffit de connaitre les dispositions générales.

Avant tout, nous devons nous pénétrer des principes qui paraissent avoir guidé les architectes du moyen-âge, dans la construction de ces annexes. Les privés ont une importance telle dans l'habitation, que de nos jours encore, malgré les progrès accomplis, la question reste à l'ordre du jour. Je ne sais si le lecteur sera curieux de rechercher avec moi comment, au moyen âge, le problème fut posé et résolu.

Pour tout dire en deux mots, les architectes du moyen-âge sont — si cette expression m'est permise — des *pleinairistes,* en matière d'hygiène, surtout en ce qui concerne les fosses d'aisance.

Tantôt, quand la position du château le permet, ils rejettent les matières hors des murs d'enceinte, laissant au vent et au soleil le soin d'en avoir raison ; tantôt, s'ils sont dans l'obligation de les garder à l'intérieur de la demeure seigneuriale, réservent-ils, à cet usage, un bâtiment séparé, une tour par exemple.

Les parties liquides filtreront à travers le sol ; les matières solides s'accumuleront indéfiniment ou seront extraites à de longs

1. Entre la tour de la Glacière et la salle basse, est une baie figurée sur le plan de Caristie ; mais dont l'embrasure est en réalité tournée en sens inverse de celui qui est indiqué sur ce dessin. Ce n'est pas une porte, mais une fenêtre, et encore devait-elle être très relevée au-dessus du sol primitif de la salle basse. Pour de nombreuses raisons, les cadavres n'ont pu être précipités par cette ouverture. Nous pencherions à croire qu'il s'agit ici de la fenêtre dont il est question dans la déposition d'Esprite Brémond : « Elle apprit de la geôlière.... qu'elle avait remis la clef de la chambre où l'on tenait la potence pour boucher aussi une fenêtre qui donnait dans le dit trou. »

Digitized by Google

intervalles. En tout cas, les constructeurs se préoccupent d'introduire, au moyen de fenêtres d'aération, un cube d'air considérable, incessamment renouvelé, dans la fosse toujours très grande. Il n'est pas rare de voir la fosse se développer dans le sens vertical, faisant elle-même office de cheminée, attirant les odeurs vers les parties supérieures de l'édifice, d'où elles se répandent dans l'atmosphère, au-dessus des toits, généralement par des tuyaux d'évent, tout comme aujourd'hui.

Dans notre vieux Palais, les fosses d'aisance sont d'une hauteur remarquable ; celle qui nous occupe n'avait, à mon avis, pas moins de 75 pieds d'élévation. Elle montait du fond de la tour jusqu'au sol des latrines supérieures, lesquelles occupaient l'avant-dernier étage, immédiatement au-dessous de l'étage militaire réservé à la défense.

Les raisons sont apparentes qui ont fait choisir la tour de la Glacière pour la sépulture des victimes. Jourdan qui commande au Palais ne peut échapper aux responsabilités qui le guettent. Il commence à s'en rendre compte. On l'accusera d'être l'instigateur des massacres ou tout au moins de les avoir tolérés. Il juge prudent de dissimuler le nombre réel des cadavres. L'endroit est singulièrement propice....

La fosse, dans le bas, avait les dimensions intérieures de la tour ; à 20 mètres de hauteur elle se rétrécissait. Un arc[1] était jeté du mur du levant à celui du couchant, dans un plan parallèle à la paroi nord de la tour. Sur cet arc s'élevait un mur de refend de 0,60 cent. d'épaisseur qui arrivait jusqu'au sol des latrines supérieures.

Dans cet espace étroit (*u*), large de deux mètres et long de cinq, et pris aux dépens du cube de la fosse, étaient établies les latrines basses. Isolées de la fosse par le mur plein dont nous venons de parler[2], elles étaient comme suspendues sur un immense machicoulis à arc, à travers lequel glissaient les matières. C'était, si l'on veut, une soupente établie à une hauteur considérable au-dessus de la fosse, de dimensions juste suffisantes pour contenir la série des sièges et le couloir qui courait au devant. Une porte à l'ouest, une fenêtre à l'est permettaient de ventiler énergiquement pour balayer les odeurs. Enfin (si notre hypothèse est conforme à la réalité), l'aire des latrines était portée par des poutres transversalement dirigées du nord au sud.

1. On en voit encore les retombées.
2. Nous l'avons figuré, sur le plan de Caristie, par deux lignes en pointillé.

Digitized by Google

Supposons maintenant que sous l'action du temps et par suite de l'état d'abandon où ces communs furent laissés, les compartiments, les sièges, le plancher, se soient effondrés et que les poutres seules soient demeurées en place. On voit le résultat : la porte des latrines s'ouvre.... sur un gouffre; il suffira de pousser les cadavres pour qu'ils y tombent.

Qu'il y ait eu un plancher à ce niveau et qu'on ait précipité entre les poutres de ce plancher démoli les malheureux massacrés du 16 au 18 octobre 1791, on ne saurait en douter. Xavier Gontard, carreleur de son état, dit expressément qu'il jeta la chaux qu'il portait à travers les solives non planchées de la tour » et « qu'il aperçut... sur lesdites solives quelques traces de sang [1].

C'est ce plancher que Jourdan ordonne aux maçons de rétablir tout d'abord [2] pour empêcher les émanations pestilentielles qui commencent à se dégager au dehors, de ce charnier où 60 cadavres sont déjà en décomposition malgré la chaux qui les recouvre. Giraudon est employé à ce travail. Il va chercher des planches dans la Salle brûlée [3], les coupe de longueur, les cloue sur les solives restées en place. Dans ce plancher il ménage une trappe... Et combien de temps met-il à terminer cet ouvrage ? à peine une journée. Je ne sais si l'on sera frappé de ce détail. Il me semble prouver que Giraudon n'a refait qu'un plancher de moindre surface ; constatation que nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher de ce fait que le plancher des latrines inférieures a 10 mètres carrés environ.

Évidemment, le sol de ces latrines est très élevé au-dessus du fond de la tour. Un témoin remarque que « l'endroit est très profond [4] ». Pourrions-nous évaluer cette profondeur au moyen des documents que nous avons entre les mains ?

Le procès-verbal d'extraction dont il a été déjà parlé nous apprend que les commissaires civils s'étant rendus dans le jardin de la Glacière [5] constatent que les maçons, afin d'amener au jour les cadavres cachés dans la tour, ont commencé par démurer deux fenêtres très relevées [6] dont l'appareil a la couleur des vieux

1. 37e témoin, 2e information.
2. 12e témoin, 2e information.
3. 77e témoin.
4. Marie Establet.
5. Aujourd'hui cour de la manutention militaire.
6. Ces fenêtres existent toujours, mais remaniées par le génie.

Digitized by Google

murs :« Devant nous, disent-ils, deux hommes ont descendu, sur une échelle appliquée sur le mur et à une ouverture d'environ 20 pieds au-dessus du sol, un paquet dans un drap blanc dont ils tenaient les coins. » Mais la manœuvre est incommode ; le travail n'avance pas. Pour faciliter l'extraction, l'ordre est donné de percer la paroi de la tour. « Nous sommes descendus, continuent les commissaires, par l'ouverture pratiquée nouvellement au niveau du sol du jardin, et nous nous sommes trouvés dans le lieu dit la Glacière, qui est une vaste pièce de 60 à 80 pieds de haut. »

L'aire des latrines inférieures est manifestement de plain-pied avec le corridor qui va de la cour près de Trouillas, à la tour de la Glacière. Or, de ce niveau au fond de la fosse, nous comptons 20 mètres environ. Voilà bien les 60 pieds dont il est d'abord question. Mais le document dit « de 60 à 80 pieds ». Cet écart de 7 mètres entre les évaluations extrêmes serait inexplicable, — étant donné que les commissaires sont accompagnés d'experts, gens du métier — ; inexplicable, disons-nous, à moins que, du fond de la fosse où ils sont descendus, les commissaires n'aient pu apercevoir, à des niveaux différents, le plancher des latrines inférieures et celui des latrines supérieures. Or, tout nous prouve qu'il en était vraiment ainsi.

Une dernière observation. Le procès-verbal d'extraction contient cette phrase significative : « C'était du coin à droite en entrant par ladite ouverture (creusée au pied de la tour) que se faisait ladite extraction. » La brèche est pratiquée dans la paroi orientale ; elle affleure la tour de Trouillas. A droite, en entrant, il ne reste qu'un coin, l'angle nord-ouest. C'est donc là qu'étaient amoncelés les cadavres. On remarquera qu'à cet aplomb, mais à 20 mètres plus haut, s'ouvre la porte des Latrines inférieures.

* * *

Des résultats de notre enquête et des faits admis sans conteste par les historiens qui se sont occupés de ces tragiques événements, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

— 1° Les victimes des massacres de la Glacière furent détenues dans les prisons du ci-devant vice-légat, c'est-à-dire dans la portion occidentale du palais de Benoit XII.

— 2° Tirées des basses-fosses, des étages supérieurs de la tour

Digitized by Google

de la Campane ou des prisons situées au premier étage de l'aile dite des familiers, elles furent conduites à la Conciergerie où se décida leur sort et de là, vers la barrière. Peut-être un petit nombre fut-il mené directement à la barrière.

— 3° Parmi ces malheureux, les uns furent massacrés au voisinage de cette barrière, entre elle notamment et le palier d'arrivée du grand escalier; les autres dans l'escalier même.

— 4° De la cour des Suisses, où ils furent traînés, les corps prirent, à gauche de l'escalier en descendant des prisons, la direction de la tour de Trouillas.

— 5° Ils passèrent dans l'espace libre que l'on donne comme l'emplacement probable de l'ancienne *Camera carbonis;* puis par le couloir voûté, établi entre la tour de Trouillas et le bâtiment des cuisines (salle basse), ils vinrent aboutir à l'ancienne tour des Latrines générales du Palais (tour de la Glacière), à l'intérieur de laquelle s'ouvre à droite ledit couloir.

— 6° Exactement à l'entrée de l'étage moyen de cette tour, à travers le plancher ruiné des Latrines inférieures, les cadavres furent précipités d'une hauteur de 20 mètres environ, dans la fosse d'aisance, où on les retrouva en un tas, au nombre de 60, vers l'angle nord-ouest, au fond de la tour [1].

Dr COLOMBE.

1. On comprend que ces conclusions s'appliquent à la généralité, non à la totalité des cas. Certains prisonniers, par exemple, furent massacrés dans la cour d'honneur, Marie Chabert dans la cour des Suisses, Dibon dans la Conciergerie, etc.

De même, nous tenons à prévenir que l'emplacement des prisons du Vice-Légat ne doit pas être strictement limité à l'aile occidentale. Nous disons seulement que les prisonniers, acteurs du drame, furent détenus dans cette aile et la tour de la Campane. Le lecteur a dû remarquer que la tour de Trouillas est appelée par Caristie tour des anciennes prisons. D'autre part, la tour de la Glacière a contenu des prisonniers au XVI[e], au XVIII[e] siècles On a découvert (sous nos yeux) dans l'embrasure d'une porte, à l'étage supérieur de cette tour, la date de 1790. En outre, nous avons eu la satisfaction de retrouver sur l'une des parois des latrines supérieures la date de 1585 mentionnée par J.-F. André, dans son ouvrage : ***Histoire de la Révolution avignonaise.***

Digitized by Google

Palais des Papes a Avignon

ées les prisons de cette ville.

t dressé par l'architecte ingenieur de l'arrondissement d'Avignon

a Avignon le 15 Mai 1811

Carlier

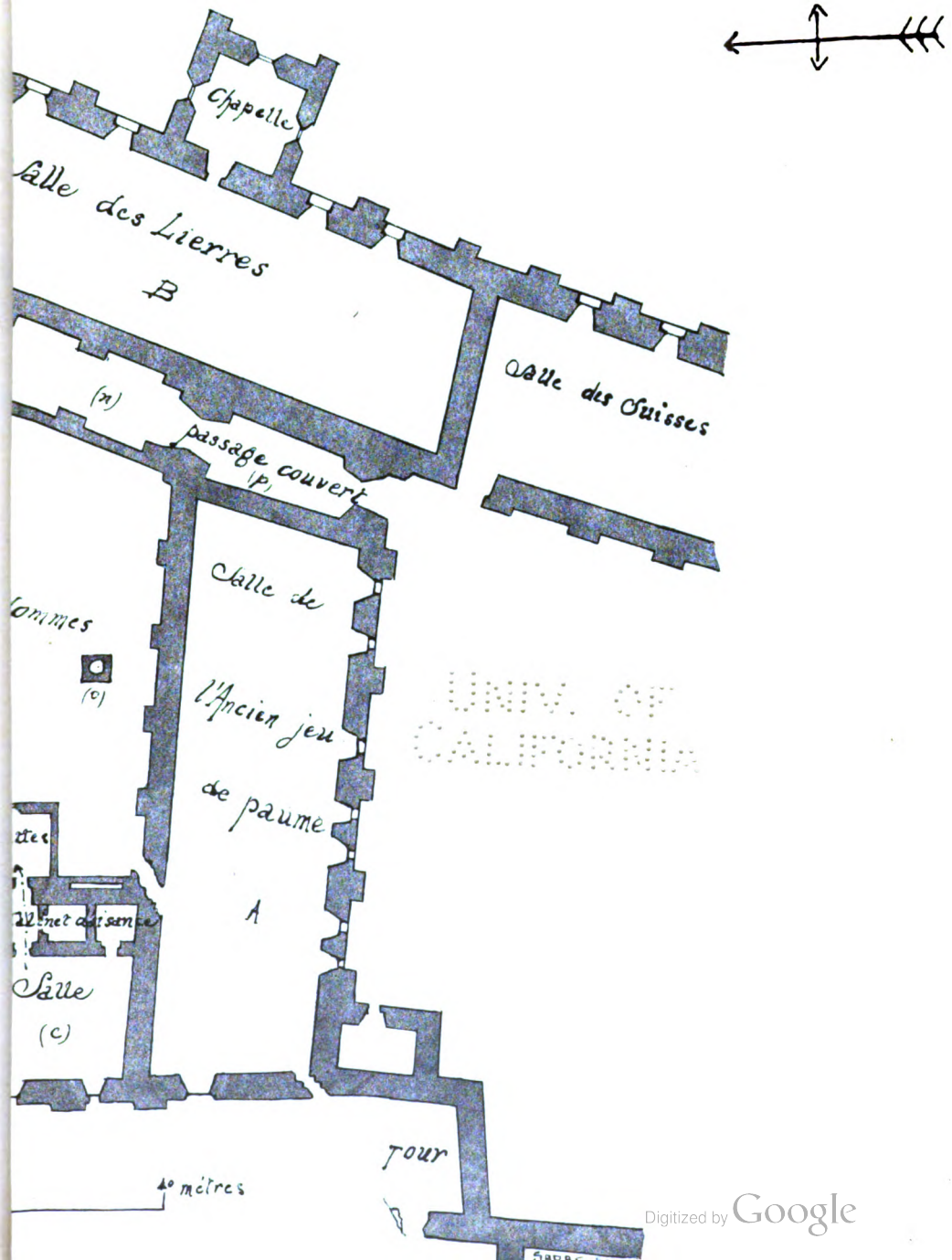

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RUES D'AVIGNON
AU MOYEN AGE.

(Suite.)

BURGUS GAUFRIDI.

Au XIII[e] siècle, hors le portail des Infirmières, près du cimetière des Carmes.

1297. XII kalend. januarii. Stare et ortus in burgo vocato burgum Gaufridi, extra portale Infirmeriarum, confrontatum cum cimiterio Carmelitarum (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Praxède, n° 55).

BURGUS DE GIGONHANO.

Le *bourguet de Gigonhan,* au XIV[e] siècle, était situé *in Stello inferius,* près de la porte Lévêque, Il était aussi appelé *bourguet de Guinet Alberti.*

1366. Burgus de Gigonhano, vel alias Guineti Alberti ejus felezeni, scitus ad portale Episcopi, sive ad Stellum inferius, inter muros antiquos et muros novos (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., G, 117, fol. 58 v°).

BURGUS GERALDI RAYNAUDI.

C'était le bourg de la Roquilhe.

1403. 25 juillet. Hospicium in parrochia S. Genesii extra portale Ymberti in burgo Giraldi Raynaudi vocato de la Roquilha (Étendues de T. Anastasii, minutes de M[e] Antiq).

BURGUS GIRAUDE ORTISSE.

Le *Cortil de Giraude Ortesse,* au commencement du XIV[e] siècle, était dans la paroisse Saint-Symphorien.

Digitized by Google

1317. 4 novembre. Hospicium in par. S. Simphoriani, confrontatum a circio cum cortile domine Giraude Ortisse (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., n° 77, fol. 9).

BURGUS GRANERIORUM.

Dans la *Carreria Graneriorum* ou rue Galgrenier.

1490. 22 février. Retrocurtis in par. S. Desiderii, in carreria sive transversia burgueti Graneriorum, confrontata ab oriente cum dicta transversia tendente ad carreriam Gualli (Brèves de Jhs de Gareto, minutes de M° Antiq).

BURGUS GUILLERMI BERNARDI ; VIDE BURGUS AUGUSTINENSIUM.

BURGUS GUILLELMI DE COLUMBERIO.

Le *bourg de Guillaume de Colombier* était, en 1342, hors du portail des Infirmières; il prit ensuite le nom de *Burgus Vayranorum.*

1342. Hospicium extra portale Infirmeriarum in burgo Guillelmi de Columberiis (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Praxède, n° 58).

BURGUETUS GUILLELMI MARTINI.

Le *bourg de Guillaume Martin,* au XIV° siècle, était à côté du jardin du monastère de Notre-Dame des Fours, plus tard le collège d'Annecy.

1366. Burguetus Guillelmi Martini contiguum orto monasterii monialium beate Marie de Furno (Arch. de Vaucluse, série G, chap. métrop., n° 117, fol. 33 v°).

BURGUS GUILLELMI ODOLI.

Le *bourg de Guillaume Odoli,* au XV° siècle, était paroisse Saint-Didier, près du Pont Fract.

Guillaume Odoli, juif converti, vivait au commencement du XV° siècle.

1427. Remissio donationis pro Guillelmo Odoli, olim judeo, effecto Christicola (Brèves de Veran de Briende, fol. 24, minutes de M° Antiq).

1448. 10 août. Domus in par. S. Desiderii, in burgo Guillelmi Odoli, prope Pontem Fractum (Brèves de Jac. de Briende, suo loco, *ibidem*),

Digitized by Google

BURGUS GUINETI ALBERTI; VIDE BURGUS DE GIGONHANO.

BURGUS HOSPITALIS CARITATIS.

C'était l'ancien hôpital de la Charité des hommes et des femmes, au portail Matheron, désaffecté et vendu au cours du XV^e^ siècle par les recteurs de l'hôpital des Orphelins ou du Pont Fract.

BURGUS JOHANNIS BOERII.

Ce bourg était situé près du monastère de Sainte-Praxède, en 1390 (vide platea *Executionis Guillelmi*).

BURGUETUS JOHANNIS PEYSSONERII.

En 1375, derrière le bourg des Miliasses.

(Arch. de Vaucluse, chap. Saint-Agricol, G 1 bis, cahier 1, recon. 59, invent. du XVIII^e^ siècle).

BURGUS JOHANNIS DE SADO.

Le *bourg de Jean de Sade* était situé en dehors du portail Magnanen, entre le jardin des Cordeliers et le bourg de Cario.

1407. 1^er^ avril. Nobilis Johannes de Sado vend à nobilis Guillelmus Rangusii, castelano castri Bellicadri XXI sol. censuales quos serviebat Antonius filius nobilis Bernardi de Salla condam militis, pro quodam suo hospicio sito in par. S. Desiderii extra portale Meianesium in burgo dicti Johannis, confrontatum cum orto fratrum Minorum.... et cum platea sive retrocurte dicti nobilis Guillelmi et ab alia parte cum carreria dicti burgi (Brèves de G. de Briconibus, minutes de M^e^ Antiq).

BURGUS JUDAYCUS.

La juiverie, *mansiones hebreorum,* au commencement du XI^e^ siècle, était sous la citadelle : l'actuelle rue de l'ancienne juiverie nous indique son emplacement. En 1221, les juifs se transportèrent paroisse Saint-Pierre, dans la juiverie actuelle. En 1236, nous les y trouvons en procès avec le prieur de l'église Saint-Pierre, qui leur réclamait une taxe familiale en compensation des droits paroissiaux. (Pour la topographie de la Juiverie, vide *Jusateria*).

Digitized by Google

1017. Mansus in arce superiori... qui habet consortes a parte orientis et occidentis vias publicas, a meridie mansiones hebreorum (Du Roure, *Histoire de Montmajour*, p. 103-105, d'après l'original des archives des Bouches-du-Rhône, note communiquée par M. Duprat).

1236. Non. Augusti. Arbitrage entre le prieur de Saint-Pierre et les syndics de la communauté des juifs au sujet de la taxe familiale que leur réclamait le prieur de Saint-Pierre en compensation des droits paroissiaux (Arch. de Vaucl., G, chap. Saint-Pierre, n° 34).

1255. Hospicium in burgo judaico (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 46).

1293. VI *id.* decembris. Durantus Arquerii apothecarius, *fait au monastère S. Catherine une reconnaissance pour une maison* in par. S. Petri, confrontata ab oriente cum ambarrio seu burgo judeorum (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine).

BURGUS LANTERNERIORUM.

Dans le voisinage du bourg des Oliers, ou du Limas.

1484. Hospicium in carreria sive burgo Oleriorum, confrontatum a meridie cum carreria tendente a meniis civitatis Avin. ad burguetum Oleriorum, a borea recto cum transversia tendente a meniis civitatis ad burgum Lanterneriorum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 75, fol. 111).

BURGUS LIMASSII; VIDE BURGUS OLLERIORUM.

BURGUS LUDOVICI MALIVICINI.

Dans la Blanquerie vieille ou Boquerie antique.

1366. Burgus Ludovici Malivicini in carreria Blancarie veteris (Arch. de Vaucl., chap. métrop., G, 117, fol. 33).

BURGUS MAGNUS.

C'était le *bourg des Vignes*, près de la porte Saint-Lazare.

1455. 2 juin. Domus in burgo magno alias vinearum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

BURGUS MARTINENQUI.

Le *bourg de Martinenc*, est devenu la rue du Bon-Martinet.

1369. Hospicium in burgo Martinenqui (Arch. de la ville, GG, n° 590, fol. 5).

1489. 6 juillet. Domus in par. S. Genesii confrontata ab oriente cum carreria de la Tharasca, ab occidente cum carreria dou Martinet (Brèves de J. Morelli, minutes de M° Vincenti).

1560. 3 décembre. Carreria vulgariter dicta de Bore Martinet (Brèves de Guill. Vayssoni, minutes de M° Vincenti).

Digitized by Google

1616. Rue Bourg Martinet, paroisse Saint-Geniès (Arch. de la ville, GG hôpital Saint-Bénézet, généralités).

1627. Deux maisons rue du Beau Martinet (*Ibidem*, GG, n° 1582, livre des censes de l'hôpital du Pont).

BURGUS DE MASANO.

Le *bourg de Jean de Massan*. Son nom est resté à la rue Mazan.

1404, 9 avril. Hospicium in par. S. Agricoli, in burgueto condam Johannis de Massano, confrontatum cum hospicio Johannis de Valle, barbitonsoris (Brèves de G. de Briconibus, minutes de M° Antiq).

1422. 22 septembre. Hospicium in par. S. Agricoli, in burgueto de Masano (Étendues de Jac. Girardi, minutes de M° Vincenti).

1488. 12 avril. Hospicium in par. S. Agricoli, in burgueto de Masano prope Limacium (Brèves de Jhs de Gareto, minutes de M° Antiq).

1500. Hospicium in par. S. Agricoli in burgo appellato de Masano, prope portale Limacii confrontatum a solis ortu cum carreria licearum antiquarum (Arch. de Vaucluse, série D, n° 210, fol. 40).

BURGUS MAUSIER.

Au XV° siècle, le *bourg Mausier* était rue Bigorre, dans le bourg des Vignes de la paroisse Saint-Pierre, entre l'hôpital Sainte-Marthe et la Carreterie.

1445. 6 juillet. Platea in par. S. Petri, in qua est una pererius, in burgo Mausier nuncupato, confrontata ab occidente cum carreria nuncupata Bigorra (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 5, fol. 56).

BURGUS MERCERIORUM; VIDE CARRERIA MERCERIORUM.

BURGUS DE LA MILANESA.

Le *bourg de la Milanèse* était près de Saint-Lazare, entre la Carreterie et les remparts, après la *Belle-Croix*.

1458. Hospicium in burgo Millanese confrontatum retro cum liceis, a meridie cum carreria recta portalis S. Lazari (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 32, fol. 98).

1467. 11 juin. Hospicium in par. S. Simphoriani, in burgo dicto de la Milanessa, confrontatum a meridie cum carreria qua itur de pulcra cruce versus portale S. Lazari (Étendues de J. de Briende, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

BURGUS DELS MILLIASSES.

Le *bourg des Milliasses* était situé entre le monastère des Miracles, la porte Lévêque et le couvent des Dominicains. Il est aussi dénommé le *bourg des Milhes* ou *de Milhaut*.

En 1836, la *rue Milhaut* était la partie de la rue Saint-André allant de la rue Annanelle au jardin du grand séminaire.

1366. Solum seu terrenum dictum Pozaraca, extra portale Episcopi, in burgo dicto del Milliasses, juxta fratres Predicatores (Arch. de Vaucluse, série G, chap. métrop., n° 117, fol. 35 v°).

1370. Hospicium in burgo dels Milhasses, confrontatum cum hospicio dominarum monialium de Miraculis (*Ibidem*, série H, Sainte-Catherine, n° 46).

1449. Hospicium in burgo Milhacii, confrontatum a solis ortu cum carreria qua itur ad portale Episcopi (*Ibidem*, chap. Saint-Agricol, G, 13, carton IX).

1491. 22 juillet. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria publica vulgariter dicta lo bornc de Milhaut tendente ad liceas antiquas, Sorgia in medio, confrontatum a meridie cum hospitali antiquo portalis Episcopi (Étendues de Jhs de Ulmo, minutes de M[e] Antiq).

1509. 10 novembre. Hospicium cum viridario in par. S. Agricoli, in burgo des Milhes, prope portale Episcopi (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 297, *ibidem*).

1754. Le bourguet des Milliasses, près de Saint-Charles (Arch. de Vaucl., série G, chap. Saint-Agricol, inventaire de 1754).

BURGUS MONETE MILONIS.

Dans la livrée du cardinal de Vernhio, rue des Trois-Faucons (entre la rue des Trois-Faucons et la rue du Laboureur).

1417. Hospicium in par. S. Desiderii, confrontatum ab una, versus carreriam rectam, cum uno burgueto Monete Milonis condam, ab alia versus cancellum domini cardinalis de Vernio, cum hospicio Johannis Martinenci, a parte ante cum carreria recta ecclesie de Jujone (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 50).

BURGUS domini MONTISFORTIS

En face des frères Prêcheurs, sur le bord de la Sorgue.

1494. Domus in par. S. Agricoli et in burgo domini Montisfortis et prope iter liccarum et juxta pontem perforatum constructum supra Sorgiam tendentem versus ecclesiam Predicatorum, confrontata a meridie cum itinere publico liccarum et cimiterio ecclesie Predicatorum (Étendues de J. Tavani, fol. 206, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

BURGUS DE MORERIIS.

Le *bourg de Pierre de Morières* était dans la rue des Chevaliers.

1370. Hors le portail Boquier (Arch. de Vaucluse, chap. Saint-Agricol, G, 1 bis, p. 236).

1450. Hospicium et viridarium in par. sancti Desiderii, in burgueto nobilis Petri de Moreriis, condam de Avin., alias in carreria Porqueriorum (*Ibidem*, Hôpital, rég. 1690, fol. 272).

BURGUS NOVUS.

Le *Bourg-neuf* s'étendait de la rue des Allemands, près des Augustins (rue de l'Hôpital) jusqu'à la rue du Cheval-Blanc (ou des Teinturiers), près des Cordeliers.

C'était, au XV[e] siècle, le quartier réservé aux maisons de tolérance ; il portait aussi le nom de *carreria postribularis* ou *bona carreria*.

Au XIV[e] siècle il est aussi dénommé bourg *dels Estiradors* ou *dels Tirandors*.

1351. Hospicium in Burgo-novo (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 17).

1353. Platea inter portalia Imberti et Matharonis in Burgo-novo, alias dels Estiradors [alias dels Tirandors] (*Ibidem*, n° 49).

1394. 15 février. Hospicium in carreria recta Burgi novi (Étendues de Georgius de Briconibus, minutes de M[e] Vincenti).

1455. 28 décembre. Viridarium in par. S. Genesii, et in Burgo-novo a parte fratrum Minorum loco dicto la Palhasseria (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

1457. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Burgi-Novi postribularis, et in planello ejusdem habente aspectum ad carreriam Palhasserie (Étendues de Jhs. de Briende, fol. 130, minutes de M[e] Antiq).

1485. Hospicium in Burgo-Novo, in carreria recta del Pont Troucat (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 77, fol. 66).

BURGUS OLERIORUM.

Le *bourg des Olliers* ou *bourg du Limas*, était à peu près entre la rue du Limas et la rue Plaisance.

1350. Hospicium intra portalia Pertusii et Briancionis, confrontatum cum carreria Burgueti Olerii (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 4, c. II).

1361. 19 mai. Guillelmus de Fonte, magister in medicina, camerarius domini

Digitized by Google

Guillelmi episcopi Tusculani, cardinalis, *lègue au chapitre Saint-Agricol :* census quos emit in burgueto dels Oliers (*Ibidem*, G, chap. métrop., nº 116, fol. 14).

1389. 11 août. Hospicium in quo est furnus, in carreria publica licearum, in introitu burgueti Oleriorum (*Ibidem*, Hôpital, Fusterie, B 11).

1390. Donem a una paura gasent, costa lo borguet de l'Olier (*Ibidem*, rég. 1812, suo loco).

1457. Hospicium inter duas carrerias Oleriorum (Étendues de Jhs de Briende, minutes de Mᵉ Antiq).

1467. Hospicium in parrochia S. Agricoli, in burgo Olleriorum alias Limassii (Étendues B. B. de Blengeriis, fol. 149, *ibidem*).

BURGUS ORTIGORUM.

Le *bourg des Ortigues* était dans la rue Cocagne. En 1836, la rue Ortigon était la partie de la rue de l'Aigarden allant de la rue Cocagne à la rue des Trois-Testons.

1419. 20 octobre. Hospicium in par. S. Desiderii, in burgueto nobilium Urticarum, confrontatum a circio cum carreria que tendit de Portali Mahanesii versus Corpus Sanctum (Étendues de Jhs. Aucherii, minutes de Mᵉ Vincenti).

1435. 8 janvier. Hospicium in loco vocato lo bor des Ortigons, in par. S. Desiderii (Brèves de Guichard Ameti, *ibidem*).

1437. 6 novembre. Hospicium in par. S. Desiderii, in burgueto Urticorum, extra portale antiquum S. Michaelis, in transversia de la Cocquaigne (Brèves de Jhs Morelli, minutes de Mᵉ Antic).

1500. 26 janvier. Hospicium in burgueto de Urtigone, in carreria Cocanhes (Arch. de la ville, notaires, BB, nº 34).

1547. 30 juin. Recognitio facta Johanni Guilhermi, doctori in medicina et nobili Rolando de Bosco, rectore Helemosine Sudariorum de Mercato, pro hospicio in par. S. Desiderii, in burgueto des Ortigons sive en Couquagne (Études de Bernard de Gareto, fol. 189, minutes de Mᵉ Antiq).

BURGUS ORTOLANORUM.

Le *bourg des Ortolans* ou *des Maraîchers* était jadis le faubourg de la porte Lévêque (A). Quand les couvents et les cardinaux au XIVᵉ siècle se furent installés dans ce quartier, les maraîchers se transportèrent vers l'hôpital Sainte-Marthe, dans les terrains qu'on appela plus tard les Grands-Jardins, à travers lesquels a été percée la rue Thiers (B).

A. — 1363. Hospicium ad Stellum superius, prope portum Pereriorum in burgo Ortolanorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., nº 132, fol. 48).

1366. Burguetus Ortolanorum, situs infra limites par S. Agricoli, in subur-

Digitized by Google

bio vocato ad Stellum superius sive ad portum pereriorum, intra muros novos (*Ibidem*, nº 117, fol. 60).

1397. Carreria burgi ortolanorum de Miraculis (*Ibidem*, nº 132, fol. 229).

B. — 1449. 29 octobre. Hospicium in par. S. Petri, in burgo Ortolanorum, confrontatum cum quadam transversia protendente de carreria Putei Tomorum versus ortos (Étendues de Egidius Rastelli, minutes de Mᵉ Vincenti).

1496. 28 octobre. Hospicium in burgo Ortholanorum, in par. S. Petri, quod facit cantonum a parte orientali versus hospitale sancti Bernardi Rascassii (Étendues d'Honoré de Chateauvert, *ibidem*).

1506. Stabulum in par. S. Petri, in burgo Ortholanorum, confrontatum a borea recto cum transversia tendente ad pontem del Serre (Étendues de J. Tavani, fol. 99, minutes de Mᵉ Antiq).

BURGUS PALHASSERIE, VIDE CARRERIA PALHASSERIE, et BURGUS PALLENDERIARUM.

BURGUETUS PALLENDERIARUM.

Le bourg *des Palliers* ou *de la Pailhasserie* était dans le bourg des Vignes de la paroisse Saint-Pierre : il devient la rue de la *Palhasserie* qui prend au XVIIIᵉ siècle le nom de rue Juvert.

1426. 3 octobre. Hospicium in par. S. Petri in carreria appellata Palhaseria Carraterie (Brèves de J. Aucherii, minutes de Mᵉ Antiq).

1472. 14 mai. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Carraterie in quo fit diversorium ad signum Aquille, confrontatum ab oriente cum transversia burgueti Pallenderiarum (Étendues de P. Fabri, minutes de Mᵉ Vincenti).

1549. Domus in par. S. Petri, in carreria burgi Vinearum et in una carreria appelata de Bigoure confrontata ab occidente cum carreria dicta de la Palhasse (Arch. de Vaucluse, D, 212, fol. 137).

1711. Maison au bourguet des Vignes et rue sive traverse l'une dite de Bigorre à présent Caladade, et l'autre de la Paillasse sive du Juvert (Arch. de Vaucl., D, 215, fol. 161).

BURGUS PONTIS FRACTI.

C'est le bourg du *Pont Fract des Frères Prêcheurs :* il était vers l'entrée de la rue Annanelle. C'est probablement le même que le *burgus fratrum Predicatorum* situé dans la rue allant du Plan de Lunel aux Lices Neuves.

1431. Hospicium in par. S. Agricoli, in burgo Pontis Fracti, ante conventum fratrum Predicatorum, situm super Sorgiam, confrontatum ab una parte cum dicto ponte traucato, a parte ante cum liceis antiquis (Brèves de V. de Briende, minutes de Mᵉ Antiq).

1483. 6 octobre. Domus in par. S. Agricoli, in burgo conventus fratrum Predicatorum, confrontata a parte cum carreria publica tendente de plano Lunelli ad liceas (Étendues de Ger. David, minutes de Mᵉ Vincenti).

Digitized by Google

BURGUS PREDICATORUM; VIDE BURGUS PONTIS FRACTI.

BURGUS RANCURELLI.

Le *bourg franc* ou *de Rancurel* était dans la paroisse Saint-Pierre.

1417. 14 janvier. Hospicium in par. S. Petri, et in burgueto vocato burguetus francus Rancurellorum (Brèves de F. Bertrand, minutes de Me Antiq).

1417. 28 janvier. Platea in par. S. Petri in burgueto franco vocato dels Rancurels (*Ibidem*).

BURGUS RAYMUNDI MILONIS; VIDE BURGUS SANCTE CATHERINE.

BURGUS REYNAUDI GIRAUDI; VIDE BURGUS DECANI.

BURGUS DE ROAS.

Le *bourg de Barthélemy de Roas,* de Châteauneuf, au XIVe siècle, était situé en dehors du portail Imbert vieux.

Je ne sais si on peut identifier ce Barthélemy avec les propriétaires de la livrée dite de Roa, que nous trouvons au XVe siècle entre les rues d'Amphoux et de l'Olivier (*vide carreria de Roa*).

1363. 10 janvier. Bertrandus Pascalis qui moratur extra portale Humberti, in burgo Bartholomei de Roas, de Castronovo (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 26).

BURGUS DE LA ROQUETA.

Le *bourg de la Roquette* ou de *Doulce, veuve de Jean Cabassolle,* était vers l'actuelle rue Roquette.

1376. 22 janvier. Hospicium in par. S. Genesii in extra portale Ymberti in burgo Dulcie, uxoris nobilis Johannis Cabassolis, vocato la Roqueta (Brèves de J. Bassinelli, fol. 11, minutes de Me Antic).

1402. 26 avril. Cibissia antiqua contigua orto et hospicio Mathei Darnesio

Digitized by Google

situata in burgo dicto de la Roqueta in par. S. Genesii (Étendues de T. Anastasii, fol. 18, minutes de M^e Antiq).

1404. Domus in par. S. Genesii et in carreria borgueti de la Roqueta confrontata a borea cum dicta carreria borgueti de la Roqueta tendente versus portale depictum (Étendues de J. Tavani, fol. 270, minutes de M^e Antiq).

BURGUS DE LA ROQUILHA.

Ce bourg faisait autrefois partie du Bourg-neuf. Il était limité par le Bourguet de Cabassole ou de la Roquette, au levant, par le bourg de l'exécution de François Barral au midi, par le bourg de Saint-Jean de Jérusalem au couchant. La rue Roquille actuelle nous indique sa place. Au bout de la rue Roquille, vers les remparts neufs, était le pré ou le jardin de la *Bedelle* ou de la *Budelle*.

1370. Burgus de la Roquilha extra portale Ymberti, confrontatum a parte orientis cum burgueto de Cabassolle, a meridie cum quodam alio burgueto executionis anime Francisci Baralhi, a parte occidentali cum burgueto ordinis S. Johannis Iherosolimitani (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 16).

1380. Hospicium in par. S. Genesii in burgo de la Roquilha.

— Viridarium inter carrerias dictas de la Roquilha et Palheralorum (*Ibidem*).

1453. 28 mars. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria Roquilhe (Brèves de P. Daguini, minutes de M^e Vincenti).

1442. 1^er février. Hospicium extra portale antiquum Imberti, in burgueto de la Roquilhe, in carreria qua itur de dicto burgueto ad vadum sive abeuratorium portalis Imberti (Étendues de J. Morelli, minutes de M^e Antiq).

1498. Viridarium quatuor eminatarum situm in par. S. Genesii prope menia appellatum lo gardin de la Bedella (Brèves de J. de Gareto, *ibidem*).

1715. Jardin par. S. Geniès, rue de la Roquille, sive de l'Abreuvoir, par laquelle on va à l'Abreuvoir et aux preds de la Budelle (Arch. de Vaucluse, D, 215, fol. 183).

BURGUS ROSTAGNI CAVALLERII.

Le *bourg de Rostaing Cavallier,* au XIV^e siècle, était en dehors du portail Matheron.

1376. 10 juin. Hospicium in par. S. Petri, extra portale Matharonum, in burgo nobilis Rostagni Cavallerii (Brèves de P. Bassinelli, minutes de M^e Antiq).

BURGUS SANCTI AGRICOLI; VIDE BURGUS SANCTI LAZARI.

Digitized by Google

BURGUS SANCTE CATHERINE.

Deux bourgs portaient ce nom : l'un le plus ancien était situé en dehors du Pont-fract, c'est-à-dire vers la place du Corps-Saint. Ce lieu, au XIV[e] siècle, s'appelait : *lo ferrage sancte Catherine* (A).

L'autre bourg de Sainte-Catherine était voisin de l'hôpital Sainte-Marthe : il s'appelait primitivement le bourg de Jean Milon, marchand drapier. En 1370, il changea de nom en changeant de propriétaire et devint le bourg du monastère de Sainte-Catherine (B). Il devint ensuite le bourg des Vignes (*vide burgus Vinearum*).

A. — 1322. Locale in loco dicto de la Ferrage monasterii sancte Catherine (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 50).

1341. Hospicium extra portale pontis fracti, loco dicto lo Ferrage (*Ibidem*).

1356. Bourguet de sancta Catherina al pont fract (*Ibidem*).

1380. Hospicium in burgo monasterii S. Catherine vocato Ferragine dicti monasterii extra portale pontis fracti (*Ibidem*, n° 50).

B 1383. Hospicium in burgo monasterii S. Catherine quod fuit Raymundi Milonis, draperii, prope hospitale Bernardi Rascassii, vel sancte Trinitatis, in par. S. Petri (*Ibidem*, n° 17).

BURGUS SANCTE CLARE.

Le *bourg de Sainte-Claire,* jadis de *Catherine d'Aramon*, était situé hors du portail Magnanen.

1376. 26 janvier. Logia extra portale Mahanesium in burgo monasterii S. Clare (Brèves de P. Bassinnelli, fol. 15, minutes de M[e] Antiq).

1386. 25 août. Hospicium extra portale Mahanesium, in burgo S[e] Clare, in carreria de Bartholote (Brèves de Jhs Morelli de 1441, parchemin formant la couverture, minutes de M[e] Antiq).

1405. Hospicium in par. S. Desiderii, extra portale Mahanesii, in burgo sancte Clare, qui fuit olim domine Catherine de Aramone (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Claire, n° 9, fol. 15).

BURGUS S. JOHANNIS IHEROSOLIMITANI ; VIDE BURGUS ROQUILHE.

BURGUETUS SANCTI LAURENTII.

Le *bourg de Saint-Laurent* devient au XV[e] siècle la rue de Saint-Christophe, ou la rue de la Palhasserie.

Digitized by Google

1413. Hospicium in par. S. Genesii. in burgo S. Laurentii, extra portale vetus Imberti, confrontatum eum transversia tendente versus lupanarium (Arch. de Vaucluse, H, Saint-Laurent, n° 7, fol. 60).

1420. Hospicium in burgo S. Laurentii alias de la Roquilha (*Ibidem*, n° 12, fol. 32).

1485. 6 août. Domus in par. S. Genesii, in carreria vulgariter dicta S. Christophori, sive Burgueto S. Laurentii, sive carreria de la Palhasseria (Étendues de Dalmassius Clerici, minutes de M° Vincenti).

1499. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria vulgariter dicta lo borguet de sanct Laurens (Étendues de Poncius de Gareto, fol. 99, minutes de M° Antiq).

BURGUS SANCTI LAZARI.

Le *bourg de l'hôpital ou du prieuré de l'hôpital Saint-Lazare,* était entre la rue des Infirmières et le Rhône, vers la rue de la Pouzaraque actuelle. Par bulle de Jean XXII, du 30 septembre 1322, il fut réuni au chapitre Saint-Agricol, et prit dès lors le nom de *bourg du chapitre Saint-Agricol.*

1381. Hospicium in par. S. Simphoriani, extra portale Infirmeriarum, in burgo capituli S. Agricoli, vocato burgo S. Lazari, in carreria Pozaraque (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 35, fol. 4).

BURGUS S. NICOLAI; VIDE CARRERIA BUCONARIE.

BURGUS CAPITULI SANCTI PETRI.

Le chapitre Saint-Pierre possédait, en dehors du portail Matheron, deux bourgs : l'un était près de ce portail (A); l'autre, dit grand bourg, au XV^e^ siècle se confond avec le bourg des Vignes (B). Le même chapitre possédait aussi, au XV^e^ siècle, en dehors du portail Mahanen, l'ancien bourg de Cario (C).

A. — 1444. Hospicium in par. S. Petri extra portale Matharonum in burgo ecclesie S. Petri (Fragment de notes étendues sans nom, minutes de M° Vincenti).

B. — 1444. Hospicium in burgo magno S. Petri, confrontatum ab oriente cum transversia burgi vinearum a meridie cum transversia putei de la Moreya (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 2).

1454. 11 septembre. Domus in par. S. Petri in burgo S. Petri, alias vinearum (*Ibidem*, n° 11).

C. — 1457. — Hospicium in par. S. Desiderii, in quadam transversia carrerie recte portalis Mahanesii, que quidem transversia tendit a dicta carreria recta ad

Digitized by Google

burgum olim dictum de Cario, quod nunc est capituli ecclesie S. Petri, et a dicto burgueto ad pontetum fratrum Minorum (Étendues de J. de Briende, fol. 258, minutes de M^e Antiq).

BURGUS SANCTI VERANI.

Il se trouvait lors du portail Matheron, dans la rue de la *Chèvre* ou des *Allemands* (actuellement rue de l'Hôpital).

1385. Hospicium in burgo S. Verani, extra portale Mataronum, in par. S. Petri (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Claire, n° 10, fol. 8).

1417. Hospicium in burgueto S. Verani, extra portali Matharonum, qui burguetus habet exitum et introytum apud carreriam rectam de Capra alias Alamanorum (*Ibidem*, Sainte-Praxède, n° 58).

BURGUS SCOFARIE.

Au XII^e siècle, l'évêque possédait le *burgus Scofarie* dans la paroisse de Notre-Dame de la Principale, c'est-à-dire le bourg des *escoferii* ou marchands de cuirs. Au XVI^e siècle, nous retrouvons ce bourg sous le nom de bourg d'*Escoffre;* c'est la Sabaterie antique ou le sestier.

1572. Domus in carreria le bourg d'Escoffre, nunc vero du sextier, qui est medius inter parvum cimiterium. S. Genesii ubi est unus putheus Cathene et dictam domum (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., G, n° 134, fol. 348).

1577. Domus in burgo d'Escoffre sive Sabbaterie antique (*Ibidem*, fol. 505).

1668. Bourg d'Escoffre (ou des Coffres) maintenant du Sestier (*Ibidem*, G, 138, fol. 83).

— Rue appelée du bourg d'Escoffre, maintenant du Sestier (*Ibidem*, fol. 113).

BURGUETUS DE SEGURETO.

Entre les Lices et la Callade (vide *carreria Calade*).

BURGUS SENTERARIE..

Ce bourg était entre la place Saint-Didier et l'église de Notre-Dame la Principale.

1407. Hospicium quod quod fuit Rev. Petri de Cursinis, episcopi Portuensis, cardinalis Florentie nuncupati; postmodum. Phillipi de Cursinis, militis et legum doctoris, heredis pro medietate dicti cardinalis, fratris dicti Philippi, in par. Beate Marie de Principali, in vico vocato Sentareria vocata de platea S. Desiderii a parte Principalis (Arch. de Vaucluse, série H, Visitandines de Saint-Georges, n° 35).

Digitized by Google

BURGUS DE SERRE; VIDE BURGUS VINEARUM.

BURGUS SOBAYRAN; VIDE BURGUS DE LAS BUGADIERAS.

BURGUS STEPHANI SABBATERII.

Il était en dehors du portail Magnanen.

1361. 26 février. Burguetum Stephani Sabbaterii extra portale Mahanesii (Arch. de Vaucluse, Hôpital, Fusterie, série B, 27).

BURGUS SUPERIOR; VIDE BURGUS BUGADERIORUM.

BURGUS DE LA THARASCA.

Le *bourg de la Tharasque* est devenu la rue Tarasque. Ce nom lui venait de la maison portant la tarasque comme enseigne.

1369. Johannes Anthonii de Cavalhone, qui moratur in burgo de Tharasca (Arch. de la ville, GG, n° 590, fol. 3).

1400. 28 février. Hospicium in carreria Tarasque, in par. S. Genesii (Brèves de Jhs Calverii, minutes de M° Vincenti).

1400. 29 avril. Hospicium in carreria transversali non habente transitum que vocatur communiter de la Tarasca, et viridarium ibidem confrontatum cum carreria licearum murorum novorum (*Ibidem*).

1418. 17 janvier. Hospicium ultra portale antiquum Imberti, juxta hospicium de Tarasca, confrontatum cum carreria publica, bedali Sorgie in medio, in par. S. Genesii (Brèves de V. de Briende, minutes de M° Antiq).

1489. 6 juillet. Domus sita in par. S. Genesii, confrontata ab oriente et ab occidente cum carreriis appelatis, una que est ab oriente de la. Tharascha, alia que est ab occasu appelata dou Martinet (Brèves de J. Morelli, minutes de M° Vincenti).

BURGUS DOMINE THESANE.

Au XV° siècle, le bourg de *madame de Thésan* était entre les rues Carreterie et Infirmières.

1448. 6 août. Hospicium in par. S. Simphoriani, extra portale Matharonum, in burgo dicto domine Thesane, confrontatum ab occidente cum transversia de Carrateria ad carreriam Infirmeriarum (Brèves de Jhs Morelli, fol, 211, minutes de M° Antiq),

Digitized by Google

BURGUS TRULHACII.

Le *bourg* ou *courtil du Troulhas,* relevait encore du privilège de la vigne vispale au milieu du XV[e] siècle.

D'après Massilian, il y avait un *curtile Trulhacii* derrière le collège de la Croix, par. Notre-Dame de la Principale.

1456. 7 avril. Hospicium in par. S. Simphoriani, in cantono burgueti de Trolhacio sive burgueti curtilis quod tenetur sub servitute vinee vispalis domini Episcopi Avinionis (Brèves de Jhs Morelli, fol. 85, minutes de M[e] Antic).

BURGUS URTICORUM; VIDE BURGUS ORTIGORUM.

BURGUS VAYRANORUM; VIDE BURGUS GUILLELMI DE COLUMBERIO.

BURGUM VETUS.

C'est le bourg de Cabassoles.

1475. 7 janvier, Hospicium in parrochia sancti Petri, in burgo veteri, in carreria domine nostre de Pomeriis (Étendues d'Anthonius Sarrasseni, minutes de M[e] Vincenti).

BURGUS VINEARUM.

Les *bourgs des vignes* étaient au nombre de deux : l'un au portail Saint-Lazare, l'autre entre les portails Magnanen et du Pont-fract, en dehors de l'ancienne enceinte.

A. *Bourg des vignes du portail Saint-Lazare.* Ce bourg jadis s'appelait *bourg de Serre* ou *bourg du pont de Serre.* Au XIV[e] siècle, il appartenait à Raymond Milon, marchand drapier, dont il prit le nom. En 1370, le monastère de Sainte-Catherine acheta à Raymond Milon les directes qu'il possédait dans ce bourg qui prit alors le nom de *bourg de Sainte-Catherine.* Au commencement du XV[e] siècle il prit le nom de *bourg des vignes.* Il se trouvait entre le portail Saint-Lazare, la Carreterie et l'hôpital Sainte-Marthe.

Digitized by Google

Le chapitre de Saint-Pierre possédait un bourg voisin de celui-ci, qui, au XV[e] siècle, se confondit avec le bourg des vignes sous le nom de *grand bourg du chapitre de Saint-Pierre*.

B. *Le bourg des vignes* ou *de la trelhe du Corps-saint*. Il apparaît au milieu du XV[e] siècle : il était situé entre la rue du portail Magnanen et le Corps-Saint.

A.— 1410. Hospicium in burgo S. Catherine, dicto vinearum (Arch. de Vaucl., H, S[te] Catherine, n° 48).

1452. 16 décembre. Domus in burgo magno S. Petri, alias Vinearum, ante portale S. Lazari, confrontata a borea cum carreria recta dicti portalis, ab oriente cum platea in qua est putheus (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 11).

1492. I octobre. Hospicium in burgo antiquitus appellato de Serre, nunc vero vinearum, in par. S. Petri, et in carreria de Bigorre (Étendues de H. de Chateauvert, minutes de M[e] Vincenti).

B. — 1452. 13 août. Hospicium in par. S. Desiderii, extra muros antiquos in burgueto sive carreria de la Vinha, alias de la Trelha (Brèves de J. de Briende, fol. 82, minutes de M[e] Antic).

1505. Hospicium retro diversorium S. Petri de Lucemburgo, confrontatum a meridie cum carreria tendente ad portale Mahanesii vocata Burgi vinearum (Arch. de Vaucluse, Chap. métrop., G, 89, fol. 72).

1511. Hospicium in burgo vinearum, prope corpus sanctum (*Ibidem*, fol. 325).

BURGUS VINEE VISPALIS.

Le *bourg de la vigne épiscopale* comprenait une certaine étendue de terrain situé autour de la porte Lévêque ; mais il y avait aussi des terrains relevant du privilège de la vigne vispale dans la paroisse Saint-Symphorien (*vide Burgus Trulhacii*). Les biens soumis au privilège de la vigne épiscopale étaient grevés de la servitude suivante : quand leur propriétaire mourait sans héritier direct, les biens faisaient retour à l'évêque. Peu à peu, les propriétaires soumis à la servitude de la vigne vispale rachetèrent la servitude dont ils étaient grevés. Cependant, certains immeubles étaient encore, au XV[e] siècle, frappés de cette servitude, et nous trouvons à cette époque quelques rachats de ce privilège.

L'origine de cette servitude paraît remonter au X[e] siècle.

1155. Burgus qui vocatur vinee vispalis (Bulle d'Adrien IV confirmant les privilèges de l'évêque d'Avignon, in bibl. d'Avignon, ms. 2399, fol. 82).

1455. 12 septembre. Bulle de Callixte III autorisant le chapitre de l'église d'Avignon à libérer du privilège de la vigne vispale les biens qui y sont encore

Digitized by Google

soumis (Arch. de Vaucluse, G, Archevêché, 2e versement, Visitation pastor., 1558, fol. 358).

1472. I septembre. Georgius Menypeny, vicaire de l'évêque d'Avignon, libère de la servitude de la vigne vispale une maison de noble Jean Nicolas Canhote, dans la paroisse Saint-Agricol, moyennant le payement d'une cense (Brèves de Poncius de Petra, suo loco, minutes de Me Antic).

Carreria **CABALLI NIGRI.**

La rue de la Veyrerie est parfois appelée *rue du Cheval noir*.

1434. Carreria Veyrarie dicta Caballi nigri (Bibl. d'Avignon, ms. 2596, n° 13).

Via **CAGUARELLA.**

Trois ruelles ou chemins portaient ce nom significatif.

A. L'une hors du portail du Pont-fract de Saint-Didier, dans le clos *dau Jac* ou *du Jas,* à peu près vers l'emplacement des Célestins.

B. La deuxième était dans l'ancien quartier des Grands Jardins (vers la rue Thiers).

C. La troisième était du côté de la Palapharnerie, hors du portail des Infirmières (vide transversia *merdarella*).

A. — 1307. Hospicium extra portale pontis fracti ad viam caguarellam (Arch de Vaucluse, G, chapitre Saint-Pierre, n° 4, fol. 37).

1357. *Idem* (*Ibidem*, n° 4, fol. 26).

1481. Pratum in clauso d'Aujac dicto Caguarella (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 80, minutes de Me Antiq).

B. — 1407. Ortus a parte itineris Columberii alias Caguarella, situs in loco vocato Columbèrio alias Caguarello (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Claire, n° 9, fol. 119).

C. — 1425. Hospicium extra portale Infirmeriarum, confrontatum a meridie cum transversia caguarella, a circio cum manascalaria D. N. pape (Brèves de V. de Briende, minutes de Me Antiq).

Carreria **CALADE.**

La rue *Calade* allait des Frères Prêcheurs à Saint-Martial; tantôt elle apparaît distincte de la rue des Lices antiques; tantôt elle est identifiée avec elle.

Digitized by Google

1371. Domus in carreria Callate (Arch. de Vaucluse, Chap. métrop., G, 116, fol. 28).

1440. 13 février. Hospicium in par. S. Agricoli, in quodam transversia per quam itur de librata Cameracensi ad liceas antiquas et deinde apud Caladam (Brèves de Jhs Morelli, minutes de M° Antiq).

1448. 9 mars. Hospicium in parr. S. Agricoli, in capite carrerie Callade, confrontatum a parte ante cum carreria Molendini Predicatorum per quam itur ad Portale de Miraculis (*Ibidem*, fol. 97).

1470. 28 février. Hospicium in carreria Callade, confrontatum a borea recto cum transversia in qua est burguetus de Segureto, transeunte de dicta carreria Callade versus liceas (Brèves de Jhs de Gareto, *ibidem*).

1501. 1 avril, Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Callade, confrontatum ab oriente cum carreria Licearum antiquarum, ab occidente cum dicta carreria Callade (*Ibidem*, fol. 231).

1512, 10 mai. Domus in par. S. Agricoli in carreria licearum dicta la calade confrontata ab oriente cum dicta carreria callate dicte licearum.... (Étendues de J. Tavani, fol. 150, minutes de M° Antiq).

Carreria **CALANDRE**; vide **JUDEARIA.**

Carreria **CALLIGARIE ANTIQUE.**

La rue *Calligarie antique* ou *Causaterie* se confond avec la Pelherie et Draperie (vide *Causateria*).

1430. 24 mars. Hospicium in parrochia S. Agricoli et in carreria calligarie antique, confrontatum versus solis ortum cum hospicio Guillelmi Grichaudi calligarii, versus meridiem et a parte ante cum dicta carreria publica tendente versus ecclesiam S. Petri, versus solis occasum cum hospicio Stephani Philioli sartoris, versus aquilonem et de retro cum librata bone memorie cardinalis de Tureyo (Brèves de F. Bertrand, fol. 113, minutes de M° Antiq).

Carreria **CALOTERIE**

La rue de la *Caloterie* paraît avoir été une ruelle vers le Puit-des-Bœufs, ou une partie de la rue Balance ; plus tard, ce fut une des multiples dénominations de la rue Balance.

1357. Rue de la Caloterie, paroisse Saint-Étienne (Archives de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, 1 *bis*, p. 289).

1400. Hospicium olim dictum mutonis, situm in par. S. Stephani, et ante palatium apostolicum, in carreria dicta de la Carrotaria, confrontatum a parte orientali cum carreria publica librate de Mirols (Brèves de Jac. de Briende, fol. 91, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

1416. Hospicium in par. S Stephani, in carreria Calloterie, ante puteum deu buous vulgariter nuncupatum (Arch. de Vaucluse, H, Religieuses de Saint-Laurent, n° 7, fol. 73).

1430. 30 mai. Hospicium in par. S. Stephani et in carreria de Mirolio, tendente versus pontem Rodani, confrontatum versus solis ortum et a parte ante cum dicta carreria publica, versus solis occasum cum quadam transversia non transeunte tendente versus ecclesiam S. Stephani.... (Brèves de F. Bertrand, fol. 199, minutes de M[e] Antiq).

Ibidem, fol. 123, la même maison est dite située : in carreria recta per quam itur de magno macello versus pontem Rodani.

1476. Hospicium in carreria Caloterie, alias de Mirolio, confrontatum ab una parte cum carreria de Mirolis, ab alia parte cum transversia Caloterie (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 66, fol. 204).

1480. 5 novembre. Domus in carreria Caloterie antique, tendente de puteo bovum ad portam Aqueriam (*Ibidem*, n° 11).

1480. 24 avril. Hospicium in par. S. Stephani, in carreria antiquitus vulgariter appellata la Caloterie sive de Ballances, confrontatum ab oriente cum platea ante palacium (Étendues de Jhs Robini, minutes de M[e] Vincenti).

1501. 11 mars. Hospicium in par. S. Stephani, in carreria Collaterie antiquitus nuncupata, prope carreriam Crotarum (Étendues de Jhs de Gareto, fol. 118, minutes de M[e] Antiq).

Platea et Carreria **CAMBIORUM**

La rue des *Changeurs* allant de la place des Changeurs au grand Mazel (A).

Au XIV[e] siècle, faute de place, des banques de change s'ouvrirent à côté de l'église Saint-Pierre (B).

A. — 1351. Hospicium in carreria magnorum cambiorum, in introytu magni macelli (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 57).

1389. Hospicium in magnis Cambiis in par. de Principal (*Ibidem*, Hôpital, Fusterie, B 1, n° 20).

1475. 11 mars. Recognitio pro elemosina sudariorum draperiorum de Mercato, hospicii in par. B. Marie de Principali, in carreria Cambiorum et Argentarie, confrontatum ab oriente cum carreria Cambiorum, tendente ad magnum macellum, ab occidente cum dicta carrerie Argentarie et cum hospicio Katherine, uxoris Anthonii de Girardinis, alias d'Arle, quadam parva carreria in medio tendente de dicta carreria cambiorum ad dictam carreriam Argentarie (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 79, minutes de M[e] Antiq).

1491. 13 décembre. Hospicium in carreria B. Marie de Principali, in carreria tendente de Cambiis ad dictam ecclesiam de Principali, confrontatum ab oriente cum hospicio heredum magistri Johannis Desmares, alias de Paris, condam sabaterii, ab occidente cum dicta carreria publica, a meridie cum alio hospicio Guillelmi Coronelli, sabaterii, a borea recto cum alia carreria que tendit de carreria Cambiorum ad ecclesiam S. Genesii (*Ibidem*).

B. — 1394. 13 février. Hospicium prope cambia S. Petri (Brèves, fragment anonyme in minutes de M[e] Vincenti).

Digitized by Google

PLATEA **CAMPANE.**

C'était la place de la *Poulasserie* et de l'*Encant,* en tête de l'Epicerie, devant l'hôtellerie de la Campane.

1498. 11 janvier. Hospicium in Speciaria loco dicto La Campane (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, nº 92).

CARRERIA DE **CAMPELLIS** VIDE CARRERIA DE **CHAMPELLIS.**

CARRERIA **CANNABASSERIE.**

C'était la rue Corderie.

1387. 23 août. Bartholomeus Raynardi canabasserius *fait une reconnaissance à la ville pour la maison de feu Jean Textor, sise* in carreria Cordarie seu Cannabassarie (Arch. de la ville, boîte 86, pièce 30).

CARRERIA DE **CAPRA;** VIDE CARRERIA **ALLAMANORUM.**

CARRERIA DE LA **CAPRERIA.**

Ruelle aboutissant à la Banasterie.

1494. Hospicium in par. S. Simphoriani et in quadam transversia que non transit antiqua vulgo dicta la carreria de la capreria banastarie in quibus est unus puteus (Étendues de J. Tavani, fol. 188, minutes de Me Antiq).

CARRERIA DE **CARELLO;** VIDE CARRERIA **PUTEI DE CARELLO.**

PLANETUM **CARMELITARUM.**

Place des Carmes actuelle.

1517. Hospicium in planeto Carmelitarum prope carreriam Infirmeriarum (Arch. de Vaucluse, H, grands Carmes, nº 1).

Digitized by Google

Transversia **CARRENDOSORUM.**

Elle était dans la paroisse Saint-Symphorien.

1358. Hospicium in transversia Carrendosorum, in par. S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 54).

Carreria **CARRETARIE.**

La rue de la *Carreterie* s'appela d'abord la *rue des Charretiers.*

1363. Hospicium in par. S. Simphoriani, extra portale Matharonum, in carreria cadrigerariorum (Arch. de Vaucluse, H, grands Carmes, n° 1).

1367. Hospicium extra portale Matharonum, in introytu burgi de Vinea, confrontatum cum carreria publica cadrigariorum (*Ibidem*, chap. Saint-Pierre, G, n° 3, fol. 163).

1395. Hospicium in carreria Carraterie (*Ibidem*, H, grands Carmes, n° 16).

Rue de **CASSAIGNES.**

C'était la rue actuelle des Encans.

1470. 2 mai. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria nuncupata de Cassaignes (Étendues de B. de Blengeriis, fol. 101, minutes de M[e] Antiq).

1496. Hospicium Maffredi Parpailhe, magistri monete Avinionis in par. S. Simphoriani, confrontatum ab oriente cum carreria publica dicta de Cassagnes ab occidente cum cimiterio S. Simphoriani, a borea recto cum carreria du du marché des aux (Arch. de Vaucluse, H, Minimes d'Avignon, n° 4, fol. 19).

Carreria **CAUSATERIE.**

La *Chausseterie antique* (Calsateria ou Causateria) paraît s'être d'abord confondue avec la Draperie et Pelherie. A la fin du XV[e] siècle elle remplace la Draperie ; actuellement rue Petit-Change (vide quoque *Calligaria*).

1395. Hospicium in par. N.-D. de Principali, in carreria Causaterie (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 57).

1446. 22 avril. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria antiquitus vocata Pelharie, nunc vero Calsaterie (Brèves de Jhs Morelli, fol. 83, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

1465. 6 août. Hospicium in carreria vulgariter dicta la Causaleria, confrontatum a parte Cambiorum cum hospicio Johannis Barinelli draperii, et cum tribus carcarreriis publicis : cum carreria tendente versus magnum macellum et cum eadem carreria [Causaterie] tendente versus Speciariam (Étendues de Stephanus Poysieux, minutes de M[e] Vincenti).

1481. 25 avril. Carreria Calsaterie antique, tendens de carreria Cambiorum ad carreriam Ferraterie (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 57).

Carreria **CAVALHONORUM**.

Rue du XIV[e] siècle qui aboutissait à la Curaterie ou Bonneterie actuelle.

1352. Hospicium in carreria dicta Cavalhonorum, supra Curatariam, confrontatum cum hospicio heredum Pauli de Cavalhone.

1353. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria vocata Cavalhonorum (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Praxède, n[os] 54 et 58).

Carreria **CAVALLERIE** ; vide Carreria **PORQUERIORUM.**

Platea **CAVALLERIORUM**; vide Platea **MILITUM** et Carreria **PORQUERIORUM.**

Platea **CELESTINORUM DE GENTILINO.**

Elle était entre la Correterie des chevaux (Philonarde) et la rue postribulaire (Pont-Trouca).

1465. Hospicium le Columbier in carreria Corraterie equorum, cum sua platea protendente usque ad carreriam postribularem, confrontatum a meridie cum platea monasterii fratrum Celestinorum de Gentilino (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **CELLARII S. RUFFI.**

Rue du XIV[e] siècle se trouvant dans la paroisse Saint-Didier, dans la livrée du cardinal de Vernho, en face de l'hôpital des Orphelins de Jujon. C'est actuellement la rue du Laboureur.

Digitized by Google

1352. Domus in par. S. Desiderii, confrontatum cum carreria cellarii S. Ruffi (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., 79, brèves de Jacobus Michaelis).

1442. 6 juin. Casale ruynosum in par. S. Desiderii in carreria appelata ab antiquo Celarii S. Ruffi, et nunc dicitur carreria librate de Vernio, et confrontatur a duabus carreriis quarum una transit de dicta librata ad hostaleriam S. Marci, que est in carreria Boquerie et alia transit ad libratam que olim fuit cardinalis Venetensis et juxta dictam libratam (Brèves de S. Stephani, minutes de M^e Antiq).

CARRERIA **CERVELERIE**; VIDE CARRERIA **SERVELERIE.**

CARRERIA **DE CHAMPELLIS.**

La place ou rue des *Champels* tirait probablement son nom d'un de ses habitants.

En 1316, ce lieu fut assigné aux merciers pour y installer leurs échoppes.

La place des Champels se trouvait vers le Puit-des-Bœufs, entre la Miralherie et la Lauserie.

Au XV^e siècle, il n'est plus question de cette rue.

XIV^me. Communitas merceriorum que moratur in Campello, juxta palatium D. N. pape, servit communitati Avinionensi centum turonenses argenti, tales quod unus florenus auri computatur pro duodecim grossis in festo Omnium Sanctorum, pro platea in qua sunt edificate domus sive logie predictorum merceriorum. Fuit eis data et assignata predicta platea per sindicos civitatis Avinionis, anno 1316 de mense septembris (Arch. de la ville, GG, n° 590, fol. 28).

1367. Hospicium in par. S. Stephani in carreria de Champellis et de puteo biodorum, confrontatum ab una parte cum hospicio Alberti Albe et Jacobi de Luco, domicelli, ab alia cum Campellis et ab aliis duabus partibus cum duabus carreriis publicis (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., 114, n° 20).

1372. Mosen lo tresaurier del papa deu, que pres Giraudo son clergue, à XXVIII de setembre, per una corda de canebe al pos de l'ostal que es an la traversa desot Champels, I libra XVIII sols (Arch. de la ville, Cartulaire de Jhs Textoris, fol. 17).

1449. 28 juillet. Hospicium in par S. Stephani in carreria Laucerie, ante puteum bovum, confrontatum a borea cum hospicio domine Marguerite de Champellis, ab alio latere versus meridiem cum transversia qua transitur de Lauceria ad Miralheriam (Brèves de Jhs Morelli, fol. 127, minutes de M^e Antiq).

CARRERIA DEL **CHAMPENOYS.**

Elle était dans la paroisse Saint-Didier.

1429. 31 octobre. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria dicta del Champenoys (Brèves de J. Morelli, fol. 6, minutes de M^e Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA **CHANTARDORUM**.

Jean de Fulhos, fondateur de la maison des Orphelins, avait acheté à Jacques Chantard une maison voisine de l'hôpital des Orphelins ; cette maison était grevée de la servitude du droit de livrée. Le 5 juillet 1377, Grégoire XI commet deux cardinaux pour examiner s'il est possible d'accéder aux désirs de Jean de Fulhos demandant que cette maison soit dégrevée du droit de livrée : il demandait en même temps le droit de fermer la rue qui y conduisait.

Cette maison, avec beaucoup d'autres, faisait partie de l'ancien hôpital du Pont-Fract, dans lequel, après union des deux œuvres, la maison des Orphelins avait été transportée en 1372. Elle servit de palais cardinalice pendant tout le séjour des papes à Avignon. L'occupèrent successivement : le cardinal d'Ostie Guillaume Godin, en 1317 ; Pierre Roger de Beaufort (qui devient le pape Clément VI), avant 1342 ; le cardinal d'Espagne (probablement Petrus Gometii), avant 1368 ; Philippe de Cabassolle, en 1375 ; Pierre de Luna avant 1381. Le dernier titulaire de cette livrée fut probablement le cardinal Léonard de Giffon.

La traverse qui conduisait à cette livrée (allant de l'actuelle rue des Trois-Faucons à la place des Étuves) s'appelait au XIV^e^ siècle *transversia Chantardorum*.

En 1420, la plus grande partie de cette livrée fut vendue et devint le palais de l'Université ; la *transversia Chantardorum* devint la *carreria studii novi*. Le nom de *transversia Chantardorum* resta à une traverse en cul-de-sac, qui existe encore, perpendiculaire à cette rue des Nouvelles Études : cette dernière rue est dite aussi parfois traverse ou rue de Jujon.

L'hôtellerie des Deux-Faucons faisait le coin de cette rue des Nouvelles-Études du côté de la rue des Trois-Faucons.

1368. Hospicium in librata condam cardinalis de Yspania, in transversia Catherine Chantarde (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 50).

1375. Hospicium in librata cardinalis Iherusalem, confrontatum cum casali Johannis Chantardi (*Ibidem*).

1377. 5 juillet. ***Bulle de Grégoire XI concernant le droit de livrée d'une maison achetée à Jacobus Chantardi par l'hôpital des Orphelins*** (in Chaillan : l'orphanotropium de Grégoire XI, Aix, 1904, p. 71).

1380. Hospicium in par. S. Desiderii, in librata cardinalis de Luna, in transversia Chantardorum (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 50).

1441. 13 octobre. Anthonius Bortholoni, de Florentia, hospes diversorii

Digitized by Google

duorum falconum, *fait une reconnaissance aux Célestins* pro medietate dicti diversorii duorum falconum, siti in par. S. Desiderii, in carreria qua itur de ecclesia S. Desiderii apud monasterium Celestinensium, confrontati ab oriente videlicet retro cum quadam transversia non transeunte vocata Chantardi qua itur de platea studiorum ad quandam aliam domum ipsius Anthonii, a meridie cum hospicio Nicholai Raymundi, et illud circuendo cum transversia quadam Jujonis, qua itur ad dicta studia, ab occidente videlices ab ante cum dicta carreria publica (Brèves de Jhs Morelli, fol. 151, minutes de M[e] Antiq).

Rue **CHIRON.**

L'actuelle rue Chiron était une traverse sans nom.

Cependant, elle est dite quelquefois : *carreria prope libratam de Mirolio* (vide carreria de Mirolio).

1515. 13 avril. Hospicium cum quodam passagio simul contiguis quod passagium facit intratam et exitam dicti hospicii in par. S. Stephani, in carreria de Myrolhio : confrontatur dictum passagium a parte ante sive ab oriente cum librata dicta de Myrolio, carreria eundo ad pontem Rodani in medio..... : confrontatur hospicium ab oriente cum predicto passagio, ab occidente cum hospicio Rev. domini Petri Filholi, archiepiscopi Aquensis, a borea recto cum parte domus Gabrielis Berteti et cum carreria tendente ad carreriam Crottarum (Brèves de P. de Gareto, fragment minutes de M[e] Antiq).

Platea **CIVITATIS,** vide Carreria **MIRALHERIE.**

Platea **CLAVERIE.**

La place de la *Clavairie* ou *Thésaurerie* était, au XV[e] siècle, sur les Lices, près du portail du Pont-Fract.

1495. 7 avril. Hospicium in par. S. Desiderii supra liceis, confrontatum a meridie cum bedali Sorgie tendenti apud molendinum Predicatorum, a borea recto cum carreria licearum tendente a Triperia apud S. Marcialem, ab occidente cum liceis predictis sive platea Clavarie (Brèves de A. de Villa, fol. 169, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **CLAVIUM.**

A. — L'ancienne *rue des Clefs* allait du Puit-des-Bœufs à l'église de la Magdeleine. Aux XIII[e]-XIV[e] siècles, c'était la rue des Écoles.

B. — La rue *des Clefs* actuelle tire son nom au XVII[e] siècle du logis des Clefz.

Digitized by Google

A. — 1379. Hospicium in par. S. Stephani in carreria Clavium (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 52).

1385. Hospicium in carreria Clavium antiquitus appellata scolarum (*Ibidem*, n° 55).

1418. Hospicium in carreria vocata Puteus Biodorum, in transversia per quam descenditur de carreria recta ad ecclesiam S. Stephani, vocata transversia Clavium (*Ibidem*, n° 55).

1613. 6 février. Rue des Cletz tendant de la Madeleine au Puit des Bœufs (*Ibidem*, n° 5).

B. — 1614. 16 décembre. Depuis la croix qui est vis à vis le logis des Clefz faisant le coin de la grant rue allant à la porte Imbert (Transaction entre le chapitre métropolitain et la chambre apostolique. Arch. de Vaucluse, G, chap. métropolitain).

1629. 4 mai. A esté conclud fére un clédis de fer autour de la croix qu'est sur le pont devant le lougis des clefs, proche la porte Limbert (Arch. de la ville, délibérations du conseil, t. XXIV, fol. 255).

Carreria de **COCQUAIGNE.**

C'est la rue Cocagne actuelle.

1429. Transversia vocata de Cocquaigne prope Corpus Sanctum (Brèves de Jhs Morelli, fol. 10, minutes de M[e] Antiq).

1437. 6 novembre. Hospicium in par. S. Desiderii, in burgueto Urticorum, extra portale antiquum S. Michaelis, in transversia de Coquaigne (*Ibidem*).

1491. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria vocata Caucanha, tendente ad menia portalis S. Michaelis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 67 *bis*, fol. 102).

Carreria de la **COLUMBETA.**

Nom qui est parfois donné à la Banasterie.

1498. 20 novembre. Carreria vocata la Columbeta, alias la Banasterie (Brèves de Guillelmus Vayssoni, minutes de M[e] Vincenti).

Carreria del **COLUMBIER.**

La rue ou place du *Colombier* doit être identifiée avec la rue ou place de la Calendre dans la Juiverie (vide Judearia).

1351. Hospicium in par. S. Petri in librata cardinalis Lemovicensis confrontatum cum platea ibidem sita que platea est ante Columberium sic antiquitus vocatum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 57).

1372. Hospicium in librata cardinalis de Agrifolio, in carreria de Columberio, in par. S. Pettri (Arch. de la ville, procés du Rhône, III, p. 48).

Digitized by Google

1373. 12 janvier. Hospicium in par. S. Petri, infra libratam cardinalis de Agrifolio in carreria vocata del Colu(m)bier (Archives de Vaucluse, H, Visitandines de S. Georges, n° 11).

1467. 3 novembre. Hospicium in par. SS. Petri et Genesii, prope simiterium, in quadam platea non transeunte, confrontatum ab oriente cum planeto antiquitus vocato del Columbier et appellatum nunc platea Callendre et cum hospicio Mordecassii de Avinione (Brèves de Guill. Morelli, fol. 401, minutes de M^e Antiq).

Carreria **CONSTANTINI.**

La rue des *Costantis* ou plus probablement des *Constantis* est ainsi appelée, au XIV^e siècle, du nom d'un de ses principaux habitants. Cette rue était près du jardin du monastère de Sainte-Catherine.

1329. Hospicium in par, S. Simphoriani in transversia que dicitur Constantini [près de Sainte-Catherine] (Arch. de Vaucluse, série H, Sainte-Catherine, n° 54).

1330. Hospicium in transversia dicta Constantini, confrontatum cum orto monasterii S. Catherine (*Ibidem*).

1352. Hospicium in carreria des Costantis (*Ibidem*).

Carreria de la **COQUILHADE.**

La rue de la *Coquilhade* était, à la fin du XV^e siècle, dans la paroisse Saint-Geniès, probablement dans le quartier des Grands-Jardins (rue Thiers).

1499. 6 mars. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria de la Coquilhade (Brèves de P. de Gareto, minutes de M^e Antiq, fragment).

1503. Viridarium in par. S. Genesii, in carreria de la Coquilhada (Brèves de J. de Gareto, fol. 28, minutes de M^e Antiq).

Taansversia de **CORANHE.**

En 1457, la traverse de Coranhe est portée comme étant près de la rue Richard-le-Fornier, dans les dépendances du monastère de Sainte-Claire, c'est-à-dire vers la rue du portail Magnanen (Bibl. d'Avignon, ms. 1595, fol. 114).

Digitized by Google

Carreria **CORDARIE ANTIQUE.**

La rue de la *Corderie antique* faisait suite à la Brocaria et allait de la rue Saint-Pierre à la place de la Poulasserie (place Carnot). A cause des étaux de cette rue où l'on vendait de l'*ortolaille*, nous la trouvons parfois dénommée *carreraria Herbarie*.

1367. Servicia que debentur communitati Avinionis per ortolanos commorantes in carreria Corderiorum ante cymiterium S. Petri (Arch. de la ville, GG, 590, fol. 16).

1384. Quinque tabule site in Cordaria juxta cimiterium S. Petri (*Ibidem*, fonds de l'hoirie de J. Textoris, nº 70).

1468. 15 mai. Hospicium in carreria Corderie antique nunc Herbarie, ante cimiterium S. Petri (Brèves de G. de Gareto, fol. 195, minutes de Mᵉ Antiq).

1475. 3 avril. Due tabule capituli S. Petri, coperte, contigue cimiterio, site in carreria Cordarie antique, facientes cantonum (Arch. de Vaucluse, notaires fonds Pons, nº 64).

Carreria **CORDERIOUM**; vide Carreria **FONTIS PREDICATORUM.**

Platea **CORPORIS SANCTI.**

La rue du portail Saint-Michel prend le nom de place du Corps-Saint, de la chapelle du Corps-Saint, édifiée dans le cimetière Saint-Michel, sur le tombeau de Pierre de Luxembourg.

1394. Ostal pauzat davant lo Cors Sant (Arch. de Vaucluse, Hôpital, reg. 1812, fol. 57).

1451. Hospicium in par. S. Desiderii confrontatum a meridie cum porta Corporis Sancti carreria recta portalis S. Michaelis in medio (*Ibidem*, notaires fonds Pons, VIII, nº 14, fol. 232).

Carreria **CORRAGERIE.**

Nom que porta au XIVᵉ siécle la *Pelliparia*.

1412. Hospicium in par. N.-D. de Principali, in carreria olim Corragerie nunc vero Pelliparie (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, nº 58).

Carreria **CORRETERIE EQUORUM.**

La rue de la *Correterie* ou du *Marché des chevaux* est la rue Philonarde actuelle.

Digitized by Google

1362. Licei ubi venduntur equi intra portalia Ymberti, et Matharonis (Arch. de Vaucluse, série G, chap. S. Pierre, n° 3, fol. 229).

1372. Hospicium in carreria de Liceis seu Coyrataria inter portalia Matharonis et Ymberti (*Ibidem*, H, Sainte-Praxède, n° 33).

1423. 15 juin. Hospicium in portali Imberti et in carreria Corraterie equorum (Brèves de J. Aucherii, minutes de M° Antiq).

1460. 9 août. Hospicium in par. S. Petri, inter portalia Hymberti et Matharonis, atque in carreria Corraterie (Étendues d'Anthonius Sarraceni, minutes de M° Vincenti).

1479. 8 octobre. Hospicium supra tria pilaria lapidea in par. S. Genesii et in carreria publica vulgariter appellata la Correterie des Chevaulx (Brèves de P. de Gareto, fol. 294, minutes de M° Antiq).

Carreria dels **CORRIGIERS.**

Ruelle en cul de sac de la paroisse Saint-Symphorien.

1398. Hospicium in par. S. Simphoriani in transversia que non transit, vulgariter appellata dels Corrigiers (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, n° 49).

Platea **COSTELLI.**

La petite *place du Pilori* devait se trouver derrière l'église Saint-Pierre, au coin de la Poulasserie et de la Sabaterie, vers la rue et place des Châtaignes.

Le *planet du Pilori* se confond peu à peu avec la place de la Poulasserie.

1343. 30 juillet. Tabula panaterie in platea panaterie S. Petri ubi olim esse solebat costellum prope puteum dicte platee (Arch. de la ville, boite 87, pièce 57).

1358. Magna domus desuper carreria qua itur de carreria Peyrolarie versus Costellum, seu plateolam in qua est costellum S. Petri (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 3, fol. 22).

1370. Hospicium in par. S. Petri, in platea Costelli confrontatum ab una parte cum carreria magne Sabbaterie in quo fit taberna vulgariter appellata la taverna del Boyre (Arch. de la ville, hoirie de J. Textoris, n° 137).

1377. Botiga cum crota juxta macellos S. Petri confrontata cum carreria recta qua itur de S. Petro versus Saunariam, ab alia parte cum carreria recta Costelli, et a parte retro cum cimiterio S. Petri (*Ibidem*, n° 50).

1379. Universitas judeorum civitatis Avinionis servit universitati Avinionensi pro quadam tabula que est juxta pilorinum sive Costellum in par. S. Petri, tres florenos de Florencia (Arch. de la ville, GG, n° 590, fol. 32).

1385. Taverna de Ferranocia, juxta planum Costelli sive Spillorii in Pelharia (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de S. Georges, n° 47).

Digitized by Google

1398. Hospicium in par. S. Petri, in platea Pillori, confrontatum cum ecclesia S. Petri a parte retro (*Ibidem*, G, chap. S. Pierre, n° 38).

1441. 8 février. Hospicium in par. S. Petri, in platea Costelli, confrontatum a parte retro cum choro dicte ecclesie (Brèves de Jhs Morelli, fol. 24, minutes de M° Antiq).

1462. Hospicium in par. S. Petri, in carreria magne Sabbaterie, confrontatum ab occidente cum carreria, sive platea Costelli et ante puteum (Étendues de Jhs de Briende, *ibidem*).

1500. Hospicium in carreria Sabbaterie antique, in planeto Costelli alias Poulasserie (Arch. de Vaucluse, G, chap. S. Pierre, n° 39).

1518. Hospicium in carreria Sabbaterie antique, in platea Coustelli, nunc vocata la Poulasseria (*Ibidem*, n° 42).

1524. 25 février. Hospicium in par. S. Petri in carreria Pollasserie, ante domum Michaelis Nogerii, speciatoris, confrontatum ab oriente cum carreria publica, ab occidente cum carreria publica, ab occidente cum carreria publica Pollasserie in qua est Costellum ante ecclesiam S. Petri (Étendues de B. de Gareto, fol. 265, minutes de M° Antiq).

Carreria **COURRARIE.**

La rue de la *Corrarie* ou *Coroirie* est la rue Colombe actuelle.

Le *courraryus*, ou *coyrarius*, ou *courraterius* ou *coyraterius* était le *courroieur* ou *corroyeur, qui coria parat.*

1363. Johannes Martini, laborator qui moratur in carreria Coureraiorum (Arch. de la ville, GG, n° 150, fol. 17).

1426. Hospicium extra portale Pontis Fracti, in carreria correatorum coriorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 46).

1439. 27 avril. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria Courearie, confrontatum a borea recto cum viridario collegii S. Martialis, a meridie cum dicta carreria (Étendues de Jhs de Briende, fol. 307, minutes de M° Antiq).

1449. Hospicium in par. S. Desiderii, in burgo de Cario, confrontatum cum carreria de Rusquiers et a parte alia cum carreria Courcatorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 46).

1457. Hospicium in carreria Corporis Sancti, confrontatum cum carreria Courearie (*Ibidem*, dotaires, fonds Pons, n° 51, fol. 123).

1539. 23 décembre. Hospicium in par. S. Desiderii, loco dicto in carreria de la Corrarie (*Ibidem*, série E, n° 2, brèves de Symon Lhieutier).

Carreria **COYRATERIE.**

La *carreria Studii Veteris* prend, au cours du XV^e^ siècle, le nom de *carreria Coyraterie*, rue des corroyeurs. Elle faisait, en effet, suite à la *carreria Courrarie*.

Digitized by Google

1441. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Coyraterie loco dicto als Studes vielhs (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 85, fol. 62).

1474. Rue de l'Étude ancien, à présent des Corroyeurs (*Ibidem*, G, chap. S. Agricol, 1 *bis*, fol. 63).

Carreria **CREMADE.**

Nous trouvons quatre rues *Crémade* :

A. L'une dans le bourg des Beringuiers, paroisse S. Symphorien : c'est l'actuelle rue Crémade.

B. Une autre, mal délimitée, était dans la paroisse Saint-Étienne.

C. Une autre était dans la paroisse de Notre-Dame la Principale. Elle tirait son nom de la taverne de la Crémade qui donnait d'un côté sur la Principale, de l'autre sur la rue Puit de Carrel. Cette rue Crémade est donc la rue de la Principale.

D. Dans la paroisse Saint-Agricol il y avait une autre taverne de la Crémade dans la livrée de Poitiers (hôtel de la Préfecture et ancien collège du Roure). La ruelle qui y conduisait s'appelait la rue de la Crémade.

A. — 1467. 14 septembre. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria Cremada, in burgo Berengarii (Brèves de A. Bonhomme, minutes de M[e] Vincenti).

B. — 1470. Hospicium in par. S. Stephani, in carreria vulgariter dicta Cremata (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 8, fol. 194).

C. — 1452. Hospicium in par. N. D. de Principali, in carreria per quam ingreditur de taberna vocata la Cremade ad dictam ecclesiam, confrontatum cum hospicio vocato le petit tour (sic pour *ours*) (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 17, fol. 85).

1463. Ostal de la Cremada que a dos intradas, l'una devers la Principal et l'autra devers lo pos del carrelh.., et l'autre ostal que s'appelle la Milanesa que ten ensemble (Étendues de Laurent Michaelis, fol. 32, minutes de M[e] Vincenti).

1467. Hospicium in carreria nuncupata la Cremade in par. N. D. de Principali (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 51, fol. 100).

1480. Domus nuncupata la Cremade in carreria N. D. de Principali (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 9, fol. 106).

D. — 1446. 29 septembre. Hospicium in par. S. Agricoli et in librata de Poytiers, et in fine carrerie taberne dicte de la Cremada eundo apud dictam libratam (Brèves de J. de Briende, fol. 106, minutes de M[e] Antiq).

Carreria de **CROS DE CAVAL.**

La rue de *Croso Cavalli*, ou *del Gros Caval*, ou *Cloc du Cheval*, allait du Plan du Saule à la Bonneterie, ou à la place du Marché au cuir ; c'est actuellement la rue d'Amphoux.

Digitized by Google

1248. Johannes speciator, Petrus speciator, Berengarius, fratres, *vendent* : stare ad Cros de Caval (Arch. de Vaucl., H, Sainte-Catherine, n° 50).

1294. Hospicium in carreria de Croso Cavalli (*Ibidem*).

1366. (In par. S. Petri). Ostal al luoc appelat Cros de Caval, confronta am la carriera publica per la qual on va al forn de la terra (*Ibidem*, n° 5, 6 et 10).

1375. 7 décembre. Margarita de Villanova, alias la Grossa, albergatrix *fait une reconnaissance aux Repenties pour* hospicium situm in par. S. Petri in carreriis publicis Plani Salicis et Crosi Cavalli (*Ibidem*, G, chap. S. Agricol, n° 82).

1392. Robert de Clarmont, apelat lo petit escudier de nostro senhor lo pape, per un ostal pausat al plan de sauze, apelat la carreyra del gros caval, qu'es confronta am dos ostals de Guimet, et am los casals de Moss. Guiraut Chazarel preste, fa a sent Johan Baptista a las ditas donas IX s. X den. torn. (*Ibidem*, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 15, fol. 16 et 17).

1509. 3 janvier. Hospicium in par. S. Petri in carreria plani Salicis, confrontatum a borea recto cum carreria de Croso vulgariter appellata du plan du Sauze (Brèves de J. de Gareio, minutes de M^e Antiq).

1547. Hospicium in par. S. Petri, in carreria sive plano Salicis, confrontatum cum quadam transversia appellata le cloc du cheval, tendente versus Bonateriam (Arch. de Vaucl., série H, Visitandines de S. Georges, n° 20, p. 18).

Carreria de la **CROTADA**.

La rue *Crotade* ou *de la Fanghe* serait la rue de la Palapharnerie antique.

1373. Carreria la Fanghe, in par. S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, hôpital, reg. 1740).

XV-XVI^e siècle. Hospicium in carreria Infirmeriarum seu a principio illius ad portale Aurose, confrontatam cum transversia tendente de dicta carreria de la Crotade ad menia ejusdem civitatis (*Ibidem*, G, terrier du chap. métropolitain, n° 22, fol. 33.

Carreria **CROTARUM**.

Deux rues portaient ce nom : l'une, paroisse Saint-Étienne, est la rue des Grottes actuelle (A) ; l'autre était, au XIV^e siècle, près de l'église Saint-Pierre : il n'en est plus question au XV^e siècle (B).

A. 1370. Carreria Crotarum in par. S. Stephani (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 117, fol. 1).

1390. Gardin pauzat en la paroquie de Sant Estene, el pé de l'escalier, à l'intrar de la Crotas (*Ibidem*, Hôpital, rég. 1812, fol. 18 verso).

1405. Hospicium in par. S. Stephani subtus Crotas porte Ayguerie, confrontatum a parte retro cum carreria Crotarum (*Ibidem*, H, religieuses de Saint-Laurent, n° 7, fol. 35).

1445. Domus in carreria Crotarum prope gradarium descendentem in magna Fustaria (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 4, fol. 78).

Digitized by Google

B. — 1357. Hospicium juxta cimiterium S. Petri in capite carrerie Grollarie, confrontatum cum carreria Crotarum S. Petri (*Ibidem*, G, chapitre Saint-Pierre, n° 4, fol. 81).

1362. 26 mai. Platea sita retro ecclesiam S. Petri versus crotas, confrontata ab alia parte cum hospicio Philiponi Gauterii, canabasserii, et circum circa cum nonnullis possessionibus dicte ecclesie, et ab alia parte cum carreria recta publica Crotarum. [*Les consuls autorisent à construire sur cette place*] (Arch. de la ville, boite 26, n° 8).

Rue du **CRUCIFIX.**

Au XV[e] siècle, l'actuelle rue du Crucifix se continuait par une ruelle dont on voit encore des traces jusqu'au couvent des Cordeliers. Cette rue n'avait pas de nom.

1445. 2 août. Hospicium in par. B. M. de Principali, in cantono platee Parvi Paradisii, faciens cantonum duarum carreriarum, unius tendentis de dicta platea ad monasterium fratrum Minorum, alterius vero tendentis de eadem platea ad hospitale Hispanie (Brèves de Jhs Morelli, fol. 136, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **CRUCIS.**

La *rue de la Croix* devait son nom à la chapelle de la Croix qui y existait antérieurement à 1316.

La rue de la Croix allait de la rue de Saluce actuelle à la Saunerie. La portion de rue allant de Sainte-Catherine à la rue de Saluce s'appelait rue de la Bulle, et le carrefour (des actuelles rues de la Croix, Saluce et Amelier), place de ou planet de la Bulle (vide carreria Bulle et Mercatum S. Simphoriani).

1316. Stare in par. S. Simphoriani ad crotas Moutoneriorum, quod condam fuit Jacobi Moutonerii, quod confrontatur cum stari prioratus S. Crucis (Arch. de Vaucluse, H, Augustins, n° 23).

1350. Maison confrontant la chapelle de la Croix, d'autre part la rue Sainte-Croix tendant vers le portail Matheron (*Ibidem*, G, chap, Saint-Agricol, inventaire 1 *bis*, p. 395).

1375. Santa, mollier d'Anet, corier, que resta en la carriera de santa Crus (*Ibidem*, Hôpital, rég. 1851, fol. 121).

1418. Bail d'un cazal et place contigue depuis le pilier de l'église ou chapelle de la Croix jusqu'au pilier du coin de la maison de Guillaume Lenoble du côté de la rue appelée Sainte-Croix, paroisse Saint-Symphorien (*Ibidem*, G, chap. Saint-Agricol, inventaire 1 *bis*, p. 392).

1445. Domus in par. S. Petri, in carreria, recta Saunarie, confrontata a parte ante cum dicta carreriaSaunarie, a parte retro cum carreria, publica S. Crucis (*Ibidem*, Hôpital, rég. 1690, fol. 488).

Digitized by Google

1509. Domus in par. S. Simphoriani et in carreria sancte Crucis tendente de ecclesia S. Simphoriani versus portale Matharonum, confrontata a borea recto cum domo magistri Johannis Rollerii pictoris (Étendues de G. Regis, fol. 63, minutes de Me Antiq).

CARRERIA **CURATERIE** SIVE **MERCATI CORIORUM.**

La rue de la rue *Curaterie* ou du *Marché ou cuir* allait de la *Pelliparia* ou de Saint-Geniès au portail Imbert. Au XVIe siècle, cette rue commence à prendre le nom de Bonneterie.

1245. Quod nullus teneat corium fetidum in carreria Corraterie (Statuts d'Avignon, CLXIII et dernier).

1363. Hospicium in par. S. Genesii in carreria appellata la Curatoria, prope arcum domine Monne de Cavalione (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 56).

1381. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Curaterie confrontatum cum hospitale Rancurelli (*Ibidem*, G, chap. S. Pierre, n° 39).

1446. Carreria Curaterie que protendit de carreria Pelliparie apud portale Imberti (Brèves de Jhs de Briende, fol. 33, minutes de Me Antiq).

1494. 12 décembre. Hospicium magistri Johannis de la Barra, cirurgici, in par. S. Genesii, in carreria vulgariter dicta lo merchier des cuers, confrontatum a meridie cum dicta carreria, ab occidente cum carreria vulgariter dicta la Petita Musa (Brèves d'Andreas de Villa, fol. 176, minutes de Me Antiq).

PLATEA **CURIE EPISCOPALIS.**

La place de la *Cour episcopale* était entre la Grande-Fusterie, la Petite-Fusterie et la rue des Grottes. Avant 1459, la cour épiscopale émigra à la livrée de Mirault, rue Balance.

1427. 31 décembre. Hospicium in par. S. Stephani et ante ecclesiam dicte parrochie, confrontatum versus meridiem cum carreria publica, versus boream rectam cum hospicio curie officialatus de retro (Brèves de F. Bertrand, minutes de Me Antiq).

1430. 28 juin. Hospicium in par. S. Stephani, et in carreria Magne Fustarie confrontatum versus solis ortum carreria Crotarum, a meridie cum domo curie episcopalis Avinionis (Brèves de F. Bertrand, fol. 142, minutes de Me Antiq).

1459. 2 mars. Domus in par. S. Stephani confrontata ab oriente cum carreria Crotarum, a parte retro cum curia episcopali antiqua, platea quasi in latitudine domus in medio existente (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

1469. Hospicium in carreria Parve Fustarie confrontatum cum hospicio in quo erat antiquitus curia episcopalis (*Ibidem*, n° 54, fol. 66).

1475. 17 mars. Hospicium confrontatum cum carreria publica tendente de ecclesia B. Marie ad puteum Crotarum, a borea cum viridario magistri Benedicti de Cruce, in quo alias fuit curia episcopalis (*Ibidem*, n° 64).

Digitized by Google

Carreria **CURIE OFFICIALIS.**

La rue de la *Cour de l'Official* est actuellement la rue de la Monnaie. L'Officialité fut transportée au XV[e] siècle dans l'ancienne livrée du cardinal de *Murolio* donnant sur les rues Balance et de la Monnaie dont on voit encore une partie dominer les toitures environnantes.

En 1601, Mgr Bordini, archevêque d'Avignon, donne à bail à Guigues, fustier, Bonet, peyrolier, et Bérengier, fondeur, « une grosse partie de la maison passage et four appelée de Mirault, vulgairement de l'Official... tour, prison, salle ou anciennement les officiers donnaient leurs audiences ». En 1724, ces bâtiments sont loués aux chanoines bénéficiers de Saint-Pierre, qui en font un pied à terre (Arch. de Vaucluse, G, chap. métropolitain, n° 141, fol. 69).

1438. 27 février. Hospicium in par. S. Stephani in carreria recta veniente de curia domini Officialis apud magnum palacium (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

.... Hospicium in carreria Balanciarum in carreria tendente de dicta carreria versus curiam domini Officialis (*Ibidem*).

1438. 15 mars. Hospicium in carreria tendente a carreria Balanciarum versus carreriam domini Officialis, et e contra de dicta curia apud dictam carreriam Balanciarum (Étendues de J. de Briende, fol. 232, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **CURIE TEMPORALIS.**

La *cour temporelle* ou *cour de Saint-Pierre* se trouvait sur la place actuelle de Saint-Pierre, entre les rues Arc-de-l'Agneau et Saint-Pierre, probablement à l'angle de la rue Arc-de-l'Agneau et place Saint-Pierre.

La rue de la cour temporelle allait du cloître de Saint-Pierre à la Boutique Rouge, dans la rue Arc-de-l'Agneau, anciennement *Pelherie*.

1376. Capella S. Jacobi in parte dextra ecclesie S. Petri, ingrediendo per magnam portam ecclesie prelibate respicientem seu existentem quasi ex opposito Curie temporalis (Arch. de Vaucluse, Hôpital, 2289, fol. 64).

1358. 29 juillet. Acta fuerunt hec infra Curiam temporalem ad tribunal dicti domini judicis quod est versus Pelhariam (Arch. de Vaucluse, Hôpital, Fusterie, B 1, n° 15).

1456. Hospicium in parrochia S. Petri, in carreria Curie temporalis, confrontatum cum claustro ecclesie S. Petri (*Ibidem*, chap. Saint-Pierre, n° 46).

Digitized by Google

1463. 6 juillet. Hospicium in parrochia S. Petri, faciens cantonum tendendo de ecclesia predicta versus magnum Palatium, et ibidem est esse consuevit appotheca notariatus, confrontatum ab oriente et a parte ante cum carreria qua itur versus Curiam temporalem, a borea cum carreria Payrolarie (Arch. de Vaucluse, notaires fonds Pons, nos 11 et 40, fol. 34).

1473. Hospicium in carreria nuncupata la Pellaria Antiqua, confrontatum ab oriente cum dicta carreria tendente de Curia S. Petri ad Apothecam rubeam, a meridie cum dicta apotheca rubea (*Ibidem*, n° 62, fol. 72).

1483. 13 septembre. Hospicium in carreria Pelharie Antique faciens cantonum, confrontatum ab oriente cum hospicio furni Raymundi de Monteferrato, ab occidente et a meridie cum duabus carreriis publicis, a borea recto cum hospicio Curie temporalis (Étendues de J. de Gareto, fol. 349, minutes de M° Antiq).

XV-XVI° siècle. Hospicium in carreria Broquerie confrontatum carceribus [curie] S. Petri (Arch. de Vaucluse, G, 22, terrier du chap. métropolitain fol, 37).

CARRERIA **CURIE VICE-GERENTIE ANTIQUE.**

La rue de la *cour de la Vice-Gérence* est la rue du Chapeau-Rouge.

Le tribunal du vice-gérant succéda au tribunal de l'auditeur général de la chambre apostolique qui existait quand les papes étaient à Avignon. La vice-gérence fut installée en 1412 (d'après Expilly) par le pape Jean XXIII, pour juger les causes concernant les ordres militaires et religieux.

1440. Hospicium in par. S. Petri, prope Pinhotam, vocatum la taverne, confrontatum cum carreria publica tendente ad Curiam Vicegerentie Camere apostolice (Arch. de Vaucluse, Hôpital, rég. 1690, fol. 180).

1451. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Saunarie, confrontatum cum transversia qua itur de dicta carreria Saunarie versus curiam et carceres vicegerentie (*Ibidem*,G, chapitre Saint-Pierre, n° 42).

1455. Hospicium in carreria Saunarie, et infra transversiam tendentem ad carceres Curie Vicegerentis domini Auditoris (Étendues de J. de Briende, fol. 174, minutes de M° Antiq).

1464. 26 avril. Hospicium in par. S. Petri in carreria carcerum Curie Vicegerentie, alias de la Pinhota, et ante dictos carceres, confrontatum a meridie cum hospicio vocato Pavonis (Étendues de Jac. de Briende, minutes de M° Antiq).

1488. 2 octobre. Venditio domus antiquitus Curie Vicegerentie civitatis Avin., in parrochia sancti Petri in carreria Pinhote confrontata ab una parte cum domo sive turri carcerum ejusdem curie Vicegerentie, ab alia parte cum quadam alia domo Vicegerentie sive domini Vicegerentis pro tempore existentis, et ab alia parte cum quadam transversia qua itur retro capellam Si Johannis Veteris, salvo dominio consulum civitatis (Arch. de Vaucluse, BB 16, notaires, fonds de la ville).

XV-XVI° siècle. Hospicium in carreria Saunarie, prope carceres Vice-geren-

Digitized by Google

tie, confrontatum ab una cum quadam transversia tendente a dicta carreria Saunarie ad carreriam domini Vice-gerentis et ad Pinhotam (*Ibidem*, série G, terrier du chap. métropolitain, n° 22, fol. 64).

CURTILE ; VIDE BURGUS.

CARRERIA CUTELERIE.

Nom que porta la rue Saunerie, de l'industrie de la coutellerie qui s'y exerçait au XVI[e] siècle.

1429. 8 août. Locacio appothece et tradicio rerum sive aysinarum pertinencium ad artem cotellarie, pertinentis condam ad magistrum Isnardum Dewut, sarelharium, et Rogerium Wuc, fratres, Trajectensis diocesis, facta per eosdem Johanni Olivarii et Jacobo de Waberaus, culteleriis, Tornacensis diocesis. *Cette boutique était* in carreria Saunarie. *Suit l'inventaire de tout le matériel* (Brèves de F. Bertrand, fol. 127, minutes de M[e] Antiq).

1479. 26 avril. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Judearie, confrontatum a borea recto, que est a parte carrerie Cutellerie cum hospicio Johannis Perroti, mercatoris et tellaterii, ab oriente cum quadam carreria tendente de dicta carreria Cutellerie versus libratam Florencie, ab occidente cum carreria Jusaterie (Brèves de Poncius de Petra, minutes de M[e] Antiq).

1487. 4 décembre. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Cutellerie, confrontatum ab occidente cum hospicio Oliverii de Cocillis, quod situm est infra muros judee, a borea recto cum dicta carreria (Étendues de Hy. de Pebra, fol. 340, minutes de M[e] Antiq).

RUE DE DIJON, VIDE CARRERIA DE JUJONO.

CARRERIA DE LAS DOAS POMAS.

Elle tirait son nom de l'Hôtellerie des Deux-Pommes et allait du portail Imbert au Change. Ce ne peut donc être que la rue Bonneterie, à moins que ce ne soit une ruelle aboutissant à la Bonneterie, à côté de l'hôtellerie des Deux-Pommes.

1491. Hospicium in carreria tendente de Portali Imberti ad carreriam Cambiorum ante diversorium duarum pomarum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 67 *bis*, fol. 21).

1503. 10 janvier. Hospicium in par. S. Genesii, et in carreria de las doas Pomas (Brèves de P. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

1542. Hospicium in par. S. Genesii in carreria mercati coriorum confrontatum ab oriente cum carreria seu transversia tendente versum Parvum Paradisum, a meridie et ab occidente cum hospicio duorum pomorum (Arch. de Vaucluse, D, 210, fol. 22).

Digitized by Google

PLATEA **DOMUS COMMUNIS** ; VIDE CARRERIA **MIRALHERIE.**

CARRERIA **DOMUS REGIE** ; VIDE CARRERIA DE **PETRAMALA.**

CARRERIA DE **DONIS.**

La maison de Luc Doni fut achevée par sa veuve en 1500. Le 31 janvier de cette année, Hélène, veuve de Luc Doni, et mère et tutrice de Jacques, Paul et Jean Doni, donne à prix fait à Claude Valencier, dit le Prince, maître maçon, l'aile qui restait à construire (Brèves de J. Pelleterii, minutes de Me Antiq):

Au XVIe siècle, les Doni donnèrent leur nom à la rue des Ortolans où se trouvait leur maison.

1572. Carreria antiquitus vocata des Ortelans, sive Hugonis de Sadone, nunc vero des Donis et Grilhet (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 134, fol. 361).

1575. Carreria appellata des Ortolans, nunc vero de Donys (*Ibidem*, fol. 418).

CARRERIA **DRAPERIE** ; VIDE CARRERIA **PELHERIE.**

CARRERIA **DUORUM FALCONUM.**

La rue des *Deux Faucons* est ainsi appelée de l'auberge des Deux-Faucons qui se trouvait au coin de la rue des Études. Le plus généralement elle est désignée par ses aboutissants. Elle s'appelait aussi rue de Saint-Eutrope et rue de Dijon. Au XVIIe siècle, elle est parfois dénommée rue des Faucons. Actuellement rue des Trois-Faucons.

XV-XVIe. Hospicium in carreria duorum falconum, subtus platea S. Desiderii (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 22, fol. 112).

1675. Maison rue des Foucons allant de la place Saint Didier au Corps-Saint (Arch. de Vaucluse, D, 214, fol. 160).

CARRERIA **DURANDI GUYNARDI.**

Ruelle allant, à la fin du XVe siècle, du couvent des Cordeliers à la rue du portail Magnanen.

1502. 2 décembre. Domus in carreria Durandi Guynardi, qua itur de conventu fratrum minorum ad carreriam portalis Mahanesii (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 96).

Digitized by Google

PLATEA **ECCLESIE DE CASTELLO.**

C'est la place de l'église Sainte-Anne ou de Notre-Dame du Château sur le rocher.

1199. Juillet. Guillaume, prévôt de l'église d'Avignon, vend à Étienne, prieur du pont, les droits de Notre-Dame du Château sur le port du Rhône (Cartulaire du pont).

1232. 1er avril. Actum in platea que est coram ecclesiam beate Marie de Castello (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., 8° 23, fol. 2).

TRANSVERSIA **EGREDARII.**

C'était l'escalier allant de la rue Saint-Étienne ou de la rue des Grottes à la Grande-Fusterie.

1435. Hospicium in carreria S. Stephani in transversia vocata Egredarii, que transversia est ante hostalleriam ad signum Cervi Volantis, carreria Magne Fustarie in medio (Étendues de Jhs de Briende, fol. 444, minutes de Me Antiq).

1445. Domus in carreria Crotarum prope gradarium descendentem in Magna Fustaria (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 4, fol. 78).

CARRERIA **ELEFANTIS.**

Nom que porta, à la fin du XVe siècle, la rue Campane.

1517. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Puthei catene, alias vulgariter appelata Elefantis (Arch. de la ville, notaires, BB, fol. 329).

CARRERIA **EQUI ALBI.**

A la fin du XIVe siècle, l'actuelle rue des Teinturiers était dénommée la rue allant du portail Imbert vieux au portail Imbert neuf. Plus tard, cette rue prit le nom du *Cheval-Blanc* de l'hôtellerie du Cheval-Blanc qui se trouvait à son entrée du côté du portail Imbert vieux.

1427. Hostalleria Equi albi portalis Ymberti (Arch. de Vaucl., H, Sainte-Praxède, n° 58).

1458. 14 février. Hospicium inter duo portalia anticum et novum Ymberti in carreria recta Equi albi (Étendues de J. de Briende, minutes de Me Antiq).

1467. Hospicium in carreria recta portalis Ymberti dicta carreria diversorii Equi albi, in par. S. Genesii (*Ibidem*, fol. 161).

XVIIe siècle. Le lougis de la Croix Perse, rue du Cheval-Blanc (Arch. de Vaucluse, H, Augustins, 21 *bis*).

Digitized by Google

CARRERIA **ESPISSERIE**; VIDE CARRERIA **SPECIARIE**.

CARRERIA DE L'**ESTEL**, VIDE **BURGUS DE L'ESTEL**

PLATEA **EXECUTIONIS CARDINALIS GUILLELMI**.

C'était une petite place près de Sainte-Praxède, faisant partie des biens que les exécuteurs testamentaires du cardinal Guillaume de la Jugie devaient affecter à des œuvres pies.

1390. Hospicium in par. S. Agricoli, in burgo Johannis Boerii alias Testaguda, confrontatum cum quadam platea execucionis bone memorie cardinalis Guillelmi, que nunc dicitur esse Hugonis de Sadone (Arch. de Vaucluse, série G, chap. Saint-Agricol, n° 12, VI[e] carton).

1489. Jardin de l'exécution du cardinal Guillaume de Poitiers, près de Sainte-Praxède (*Ibidem*, G, 1 *bis*, p. 136).

CARRERIA LA **FANGHE**; VIDE CARRERIA **CROTADA**.

TRANSVERSIA DE LA **FARA**.

Elle allait de rue des Trois-Pilats au Grand-Paradis (rue de la Fare actuelle).

1477. 25 août. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria Trium Pillarium, in transversia de la Fara (Brèves de Jac. Silvestre, minutes de M[e] Vincenti).

1498. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Trium Pillarium, confrontatum a meridie cum carreria Trium Pillarium, ab occidente cum carreria de la Fara (*Ibidem*, fol. 451).

1498. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria vocata de Farea. retro carreriam Trium Pillarium (*Ibidem*, fol. 828).

CARRERIA **FENATERIE**.

La *rue de la Fenaterie* était la rue Tête-Noire actuelle.

1383. Hospicium confrontatum cum portali Mataroni ac meniis antiquis, et ab occidente cum carreria Fenaterie (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Didier, n° 52).

1450. Boniacus Botarelli, phisicus judeus, vendit Petro Agnelli, hospiti Campane Fenaterie, suam feneriam in carreria Feneterie, in par. S. Simphoriani (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 5, fol. 60).

1455. 6 mars. Hospicium in par. S. Petri, inter portalia Matheronis et Infirme-

Digitized by Google

riarum, et in carreria Fenaterie (Étendues de Ant. Sarrasseni, minutes de M° Vincenti).

1480. 22 août. Hospicium in par. S. Simphoriani et carreria Fenaterie, confrontatum a parte ante cum dicta carreria, et a parte retro cum carreria Stupharum (Brèves de J. Batalhe, minutes de M° Antiq).

1485. 22 mars. Domus in carreria Fenaterie prope diversorium Campane (Brèves de Jhs Boneti, minutes de M° Vincenti).

Carreria de **FENIELLIS.**

Cette rue était voisine de la rue des Masses, c'est-à-dire de la rue Bouquerie actuelle.

1459. 17 novembre. Hospicium in cum viridario et plathea in carreriis de Feniellis et des Masses (Étendues de B. de Blengeriis, fol. 332, minutes de M° Antiq).

Carreria de **FENOLHETO.**

C'était la rue de l'*Hôpital de Fenolhet* ou la Banasterie.

1458. Hospicium cum viridario in par. S. Simphoriani in carreria de Fenolheto communiter dicta (Brèves de Simon de Briende, minutes de M° Antiq).

1459. Hospicium in carreria Banasterie alias hospitalis Fenolheti (Étendues de J. de Briende, fol. 211, *Ibidem*).

1585. Rue de la Banasterie sive de Fenollet (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pradon, n° 1234).

Carreria **FERRARIORUM.**

Ruelle allant des Trois-Pilats à la Durensole : probablement la rue de la Sorguette.

1474. Casale situm in par. S. Simphoriani in carreria Trium-Pilarium, in transversia de la Feriera tendente ad Durensolam (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 62, fol. 11).

1481. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Ferrariorum, confrontatum ab occidente cum predicta carreria de la Ferriera (*Ibidem*, n° 29, fol. 92).

1491. 20 mai. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria de la Ferryera prope carreriam Trium Pilarium (Brèves de Jhs de Garete, minutes de M° Antiq).

Carreria **FERRATERIE.**

La *Ferraterie* au XV° siècle se substitue à la *Polasserie*, qui avait elle-même remplacé la *Mercerie*. Elle allait du Masel à la

Digitized by Google

Draperie (partie de la place de l'Horloge et de la rue des Marchands, allant du coin de la rue Saint-Agricol à la rue Petit-Change).

1465. Carreria Ferra(te)rie que tendit ab oriente ad carreriam Speciarie, ab occidente apud magnum macellum (Étendues de J. de Briende, fol. 352. minutes de Me Antiq).

1501. 22 juin. Hospicium in carreria Ferraterie que vadit versus magnum macellum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 95).

1565. Domus in par. B. Marie de Principali, In carreria Ferraterie tendente a platea communi Avinionensi ad carreriam Speciarie (Arch. de Vaucluse, D, 213, fol. 6).

Carreria de la **FIGUERA**.

Nom exceptionnellement donné à la rue Four-de-la-Terre.

1432. 5 mai. Hospicium in par. S. Petri in carreria Furni Terre alias de la Figuera (Brèves de J. de Briende, minutes de Me Antiq).

Carreria de la **FIGUIERA**; vide Carreria **SARRALHERIE**.

Carreria **FLORENTIE**; vide Carreria **LIBRATE FLORENTIE.**

Carreria **FLORIS LILII.**

La rue de la *Fleur de lis* tirait son nom de l'hôtellerie de la Fleur de lis.

L'hôtellerie était dans l'enfoncement qui est dans la rue des Fourbisseurs, en face de l'angle formé par la jonction de cette rue avec la rue de la place de la Principale. Quant à la rue de la Fleur de lis, elle allait de cet angle ou de l'église de la Principale à la place Saint-Didier : c'était donc la partie terminale de la rue des Fourbisseurs.

1461. Casale in carreria tendente a platea S. Desiderii versus monasterium S. Clare, confrontatum a borea cum viridario diversorii floris lili (Étendues de G. Rastelli, minutes de Me Vincenti).

1462. 11 décembre. Hospicium nuncupatum l'ostal de Bala, in par. B. M. de Principali, confrontatum cum carreria tendente de Principali ad plateam S. Desiderii et cum androna per quam ingreditur in diversorio floris lilii (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

1517. Hospicium in par. N.-D. de Principali in carreria floris lilii, confronta-

Digitized by Google

tum ab oriente cum dicta carreria publica tendente de dicta ecclesia ad plateam S. Desiderii (Étendues de B. de Gareto, fol. 309, minutes de M^e Antiq).

1572. Domus in par. N. D. de Principali, confrontata ab oriente cum introïtu dicte ecclesie, carreria in medio, ab occidente cum carreria tendente de carreria floris lilii, sic antiquitus appellata propter diversorium floris lilii, ad cambia (Arch. de Vaucluse, chap. mètrop., G, 134, fol. 311).

1680. Nicolaus Chachanot, filius, librarius in platea S. Desiderii, in angulo carrerie de la Fleur de Lys (Arch. de Vaucluse, G, Archev., 2^e versement, visit. past., 1558, fol. 550.

Transversia del **FONS DEL SAC.**

Il y avait une *carriera del Fons del sac* dans la paroisse de N.-D. la Principale (vide *carreria de Prohanis*).

La *transversia del Fons del sac,* tirant son nom de la maison dite le *Funs del sac,* venait déboucher dans la Draperie (rue Arc-de-l'Agneau).

1486, Hospicium in par. S. Petri, in transversia carrerie Draperie vocate lo fons del sac, confrontatum ab una parte cum librata de Tureyo. ***Dans cette traverse était la maison de Tristand Morand, notaire dite le Funs del sac*** (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 78, fol. 47 et 212).

1498. Hospicium in par. S. Petri et in carreria sive transversia appellata lo fon dau sac (Brèves de J. de Gareto, fol. 535, minutes de M^e Antiq).

Carreria **FONTIS PREDICATORUM.**

La *Fontaine des Frères Prêcheurs* se trouvait dans la rue *allant des Lices anciennes à la tour Saint-Jean,* c'est-à-dire dans la rue Annanelle. La *transversia Corderiorum* venait aboutir dans cette rue de la Fontaine des Frères Prêcheurs.

1438. Hospicium cum viridario et parte cujusdam pozaraque extra portale Briansonis, et in liceis antiquis, subtus fontem predicatorum et ante librariam claustri predicti (Arch. de Vaucluse, chap Saint-Agricol, G, 13, carton VIII).

1464. 17 avril. Hospicia disrupta, cum duobus viridariis eisdem hospiciis contiguis, et in unum reductis, scita in carreria Fontis predicatorum, tendente versus turrim S. Johannis meniorum Avin., confrontata a solis ortu et a meridie cum duabus transversiis nuncupatis Corderiorum, a solis occasu cum viridario magistri Johannis de Bellomonte, barbitonsoris (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M^e Antiq).

1465. Hospicium ante fontem predicatorum, confrontatum a parte ante cum carreria in qua est fons et tendente de liceis ad turrim S. Johannis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 46, fol. 118).

1466. Viridarium in burgo vocato de l'Estel, confrontatum ab occidente cum transversia Corderiorum que non transit, a borea recto cum bedali Sorgie, liceis in medio (Brèves de Jhs Morelli, fol. 299, minutes de M^e Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA DELS **FORNS DELS FRECHS**; VIDE CARRERIA **FURNI FRESICORUM.**

CARRERIA **FOYRIE.**

C'était une ruelle venant aboutir à la rue du portail Magnanem.

1466. Hospicium in par. S. Desiderii, extra muros antiquos portalis Mahanesii, et in carreria Foyrie (Étendues de J. de Briende, fol. 216, minutes de M[e] Antiq).

CARRERIA **FRANCHA.**

La rue *Franche* est parfois confondue avec la rue de la Roquille : elle est aussi dite dans la Palhasserie, ce qui correspondrait à la rue Franche actuelle.

1483. 12 novembre. Genetus de la Cheza, laborator *fait une reconnaissance* Philipo de Manarola, preceptori S. Johannis Iherosolimitani Avin. pro hospiciis sitis in par. S. Genesii in carreria Franche alias de la Roquilha (Étendues de J. de Gareto, fol. 171, minutes de M[e] Antiq).

1489. Hospicium in par. S. Genesii in carreria vulgariter nuncupata la carreria Francha (Étendues de B. de Blengeriis, fol. 70, minutes de M[e] Antiq).

1491. Hospicium in par. S. Genesii in carreria vulgariter dicta carreria Franca (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, 67 *bis*, n[os] 18, 177).

1495. 23 septembre. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Francqua de la Palhassa ia (Étendues de J. de Gareto, fol. 250, minutes de M[e] Antiq).

CARRERIA DE **FREGUS.**

C'était la rue conduisant à la livrée de Jean Bellard, évêque de Fréjus (1427-1449), qui était à côté de la livrée de Saluces (actuellement rue des Bains).

1451. 7 janvier. Hospicium quod fuit bone memorie domini Johannis Bellardi, dum in humanis agebat, episcopi Forojuliensis, condam, in par. S. Simphoriani, prope libratam Saluciarum (Étendues de G. Rastelli, minutes de M[e] Antiq).

1499. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria de Fregus, retro libratam Salussiarum (Étendues de J. de Gareto, fol. 317, minutes de M[e] Antiq).

CARRERIA **FRENARIE.**

La *Frenaria* aurait été primitivement un *androne* en tête des rues Poulasserie et Pellisserie. Ce nom s'appliqua ensuite à la

Digitized by Google

rue Pellisserie et la *Frenaria* suivit dans ses migrations la *Pellisseria* ou *Pelliparia*.

1356. Ostal en la parroquia de la Principal, en la carriera de la Frenaria (Arch. de Vaucluse, série H, livre des censes de l'Aumône de la Mercerie).

1358. Hospicium in carreria Pelliparie sive Frenarie (*Ibidem*, H, Sainte-Praxède, n° 58).

1368. Hospicium cum puteo in par. S. Geneesii, juxta ecclesiam ipsius sancti, confrontatum ab oriente cum carreria publica et platea que est ante dictum hospicium per quam plateam intratur in dictam ecclesiam a parte parve porte ipsius ecclesie, ab occidente cum quadam transversia que est inter carreriam Frenarie et carreriam Pelliparie, a meridie cum dicta ecclesia S. Genesii, et a circio cum hospicio Bernardi de Pennis servientis armorum D. N. pape, et cum hospicio domine Milone de S. Michaele (Arch. de Vaucluse, G, 114, chap. métrop., n° 20 et Arch. de la ville, procès du Rhône, III, fol. 42).

1374. Hospicium in par. N.-D. de Principali, et in capite Polasserie, in quadam androna que vocatur Frenaria (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 3, fol. 160).

1401. Hospicium in par. N.-D. de Principali, in carreria vocata pro nunc Pelliparia, et antiquitus de Frenaria (*Ibdem*, H, Cordeliers, n° 14).

1427. 13 janvier. Hospicium in par. N.-D. de Principali, in carreria Frenarie, alias Pellissarie (Brèves de V. de Briende, minutes de M° Antiq).

1470. Hospicium subtus Cambia in carreria vulgariter vocata la de la Feneria, alias Pellisseria (Arch. de Vaucluse, hôpital, Aumône des notaires, registre n° 1862).

1482. 28 octobre. Hospicium in par. beate Marie de Principali, in carreria dicta de la Frenaria, tendente de carreria Cambiorum ad carreriam Principalis (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

1505. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria Frenarie sive Pelliparie antique, tendente de carreria cambiorum ad ecclesiam S. Genesii (Étendues de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

Carreria **FROMAGERIE ANTIQUE.**

La rue de la *Fromagerie antique* était la partie de la rue des Encans, située entre les rues Grande et Petite Saunerie.

1385. 13 août. Hospicium in par. S. Petri in carreria Formagerie (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 256, fol. 35).

1400. 23 mars. Hugo Malespina *loue une maison* in carreria Fromagerie et duas tabulas caseorum pro fromageriis (Brèves de J. Calverii, minutes de M° Antiq).

1407. *La rue de la Fromagerie est litigée entre les deux paroisses S. Pierre et S. Symphorien* (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 31).

1428. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria mercati cebarum, confrontatum cum cimiterio S. Simphoriani, dicta carreria mercati cebarum in

Digitized by Google

medio, et a meridie cum hospicio magno Anthonii Virronis, quod protenditur apud carreriam Fromagerie (*Ibidem*, H, Sainte-Praxède, n° 61).

1439. 25 février. Hospicium in par. S. Petri, inter carrerias Fromagerie et Saunarie (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antiq).

1440. Hospicium in par. S. Petri, in Fromageria antiqua, confrontatum a parte ante cum dicta carreria, a parte retro cum quodam alio hospicio, a parte alia cum carreria, sive transversia publica tendente ad mercatum cebarum (Arch. de Vaucluse, Hôpital, rég. 1699, fol. 195).

1447. Hospicium in par. S. Petri, in carreria de la Fromagerie viella (Brèves de J. de Gareto, fol. 27, minutes de M° Antiq).

1450. Hospicium in par. S. Petri, in capite magne Sabbaterie, confrontatum cum dicta carreria Sabbaterie, et cum carreria Fromageriorum (Archives de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 6, fol. 260).

1495. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Fromagerie antique, confrontatum ab occidente cum carreria publica tendente de dicta carreria Fromagerie antique ad carreriam de la Bulla et S° Crucis, a meridie cum dicta carreria Fromagerie antique, a borea recto cum hospicio Johannis de Cassanhis, legum doctoris (Brèves de J. de Gareto, fol. 267, minutes de M° Antiq).

1708. Maison rue de la Fromagerie, paroisse Saint-Pierre, confrontant du couchant traverse qui est derrière l'église Saint-Symphorien, du midi la rue de la Fromagerie antique, autrement dite des Agaffins (Arch. de Vaucluse, série D, n° 208, fol. 23).

Carreria **FURNI BERTRANDORUM.**

La rue du *Four des Bertrands* est la rue Bertrand actuelle.

1338. Quidam furnus vocatus dels Bertrands; ***indivis entre le monastère S° Catherine et un particulier*** (Arch. de Vaucluse, série, H, S° Catherine, n° 54).

1351. Hospicium in par. S. Simphoriani, in transversia Furni Bertrandorum (*Ibidem*).

1368. Hospicium in par. S. Simphoriani, confrontatum cum furno dicto dels Bertrans, in loco dicto porta Aurosa (Arch. de la ville, hoirie de J. Textoris, n° 87).

1465. Carreria vulgariter appellata dels Bertrans sive Banasteria (Bibl. d'Avignon, ms. 1595, fol. 131).

1606. Paroisse S. Simphorien, rue allant des Trois-Pilats à la Banasterie dite des Bertrands (Arch. de Vaucluse, D, 214, fol. 6).

Carreria **FURNI BOCARIE VETERIS.**

La rue du Four de la vieille Bouquerie prend, au XIV° siècle, le nom de rue des Ortolans ou rue de Garnier de Sade.

1366. Carreria Furni Bocarie veteris ante domum cardinalis Urgellensis.

1366. Carreria Furni Bocarie veteris sive nunc Garnerii de Sadone sive Ortolanorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 117, fol. 1 et 63).

Digitized by Google

Carreria **FURNI CANONICORUM.**

La rue du *Four des Chanoines de N.-D. des Doms* était, au XIV[e] siècle, une ruelle vers la rue et la tour du Trulhas, près de la maison de Philippe de Cabassolle, c'est-à-dire près de la livrée du cardinal Saint-Martial (île des maisons Pamard etPalun).

1343. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Furni Canonicorum (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine,n° 54).

1367. Hospicium in par. S. Simphoriani, loco dicto prope hospicium Phillipi, Cabassole, retro furnum canonicorum (*Ibidem*).

1377. 19 août. Guimena, uxor magistri Gerardi de Vite, barbitonsoris condam, *fait une reconnaissance* pro hospicio retro furnum canonicorum ecclesie Avinionis, confrontatum ab oriente cum carreria de Trulhaco (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 81, minutes de Jhs Surelli).

Carreria **FURNI FRESICORUM.**

Aux XIII[me] et XIV[me] siècles, la rue du *Four dels Frezics* ou *dels Frechs* était derrière la livrée de Saluce, vers l'ancien rempart.

1275. Furnus qui vocatur furnus Fresicorum in par. S. Simphoriani (*Ibidem*, H, Sainte-Praxède, n[os] 49 et 52).

1352. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria vocata ad furnum dels Frezics, confrontatum cum hospitali bone memorie cardinalis Gaucelmi Johannis (*Ibidem*, H, Augustins, n° 21).

1366. Ostal en la carriera dels forns dels Frechs que confronta an l'espital que fon de Monsen Gaucelm Joan, cardenal. d'autra part an lo bari (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 5, fol. 55).

1369. Hospicium in carreria furni Fredericorum in par. Simphoriani (*Ibidem*, Sainte-Praxède, n° 63).

Carreria **FURNI DE NABRESSA.**

La rue du *Four de Nabresse* était la rue allant de la Pinhote à l'hôpital Rancurel (qui était à côté du Portail Imbert vieux) : elle suivait le rempart dont elle constituait la lice intérieure. Au XV[e] siècle, cette rue disparaît, et sa dénomination s'applique parfois à la rue du Four de la Terre.

1351. Hospicium in carreria qua itur de Furno de Nabressa ad Pinhotam, in fine dicte carrerie a parte hospitalis Rancurelli, in par. S. Genesii (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 4, fol. 6).

Digitized by Google

1357. Hospicium in carreria recta qua itur de Furno vulgariter appellato de Nabressa ad Pinhotam, confrontatum cum ambariis civitatis (*Ibidem*, n° 37).

1366. Carreria del Forn de Nabressa oltras lo forn de la terra in par. S. Petri (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 5, fol. 20).

1371. Hospicium magistri Johannis de Parma. D. N. pape medici, in carreria inter Furnum terre et Bresse (*Ibidem*, n° 50).

1380. Carreria furni de Dona Bresse alias terre (*Ibidem*).

1415. Hospicium in carreria recta furni dicti de Nabressa, que est retro furnum terre in par. S. Petri et protenditur apud portale Imberti (*Ibidem*, n° 48).

1417. Hospicium in carreria Furni de Nabres retro furnum terre (*Ibidem*, n° 50).

1464. Carreria furni terre alias de Nabressa (*Ibidem*, n° 9, fol. 20).

Carreria **FURNI S. BENEDICTI**; vide Carreria **FIGUIEYRA.**

Carreria **FURNI TERRE.**

Cette rue, ainsi appelée de la maison dite du *Four de la Terre*, allait de la Pinhotte à la Bonneterie.

1366. 17 octobre. Petrus Cathoni, lapicida, *fait une reconnaissance* à Galhardus Moutonerii, domicellus, pro medietate cujusdam hospicii appelati Furni Terre (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 50).

1406. Hospicium vocatum Furnus terre et diversa hospicia in carreria vocata lo plan de Sauzes, vel circa et prope hospicium la Pinhota (*Ibidem*, H, Sainte-Claire, n° 10, fol. 17).

1420. 20 novembre, *Les bailles de l'Aumône de la juiverie achètent pour agrandir leur cimetière* hospicium cum retrocurte situm in par. S. Petri in carreria vocata lo forn de la terra (Étendues de Mermetus seu Guillelmus Petri, minutes de M[e] Antiq).

1500. Domus versus lo plan de Sauze sive du fort de la Terra (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 94).

1547. Carreria furni terre alias dicta Pinhote (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 134, fol. 44).

Carreria de **FURNIS**; vide Carreria **NOSTRE DOMINE DE FURNIS.**

Carreria **FUSTARIE.**

A. Nous avons d'abord la division en *Fusterie neuve* et *Fusterie ancienne*. En 1233, la Grande-Fusterie est appelée *Fusterie neuve* ou *Fusterie de la porte Ayguière*. Mais, au milieu

Digitized by Google

du XIV[e] siècle, cette dénomination est renversée, et le nom de *Fusterie Neuve* doit s'appliquer à la Petite-Fusterie.

B. Nous trouvons ensuite la dénomination de *Fusterie du Rhône*, qui s'applique à la Grande-Fusterie.

C. En 1331, la distinction en *Basse et Haute Fusterie* paraît correspondre à la division en Grande et Petite Fusterie.

D et E. Au milieu du XIV[e] siècle, nous voyons apparaître les noms de Grande et Petite Fusterie.

F. Nous avons encore la *Méjane Fusterie*. C'était une rue allant de la Grande-Fusterie à la porte Ayguière ou au aux Greniers du Pape qui étaient à côté dans les Lices en allant vers le Limas. Elle correspondrait à la rue Ferruce ou à la rue du Pont actuelle.

G. La rue *entre les deux Fusteries*, c'est la partie de la rue Saint-Étienne réunissant les extrémités supérieures et inférieures de la Petite et de la Grande Fusterie.

Dans cette rue était la maison de noble Jean Cadard, docteur en médecine, conseiller du roi de France. Cette maison correspond à l'emplacement de ce qu'on appelle sans raison la *maison de la reine Jeanne*. Jean Cadard, qui fit construire cette maison vers 1439, testa et mourut en 1447 (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse).

A. — 1233. Furnus de Fustaria nova, sive de porta Aqueria (Bibl. d'Avignon, ms. 2824, fol. 51, verso).

1245. De facienda callata in Fustaria Nova (Statuts d'Avignon, CLII).

1247. XVII kalen. augusti. *Approbation des* Consuetudines proborum hominum de Fustaria Nova (Arch. de Vaucluse, Hôpital. Aumône de la Fusterie).

1259. Petrus de Valentia, furnerius Fustarie veteris (Girard et Pansier, *La Cour temporelle*, p. 51).

1363. Hospicium ante cimiterium S. Agricoli a parte occidentis in capite Fustarie Nove, confrontatum a circio cum carreria publica et portali predicte Fusterie (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop , n° 132, fol. 86).

1364. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Fustarie Nove, confrontatum ab oriente cum cimiterio ecclesie S. Agricoli, carreria publica in medio, ab occidente cum liceis antiquis flumine Sorgie in medio et a circio cum hospicio magistri Durandi de Romanhaco et cum carreria publica dicte Fustarie Nove (Bibl. d'Avignon, ms. 3047, fol. 7).

1410. 5 mai. Item solvit Jacobus Rebolli, thesaurarius, pro quodam borratio tele octo telarum latitudinis, posito in Magna Fusteria, quia gentes non poterant transire secure per dictam carreriam propter tractum viratonum, et post quam dictum borracium fuit ibidem positum iverunt secure : fl. III (Arch. de la ville, série EE, comptes de la guerre des Catalans, fol. 48).

B. — 1308. Carreria Fustarie dicta Fustaria Rodani (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 55).

Digitized by Google

C. — 1331. Petrus Galterii, fusterius, qui moratur in Fusteria Bassa.

Geraldus de Alteraco, fusterius qui moratur in Fusteria alta (Arch. de Vaucluse, G, Saint-Agricol, n° 4, carton I).

D. — 1362. 3 juin. *Vente d'une maison* in carreria Magne Fustarie in par. S. Stephani.... Actum in Parva Fustaria parrochie S. Agricoli (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 252).

1363. Un hostal en la Grand Fustaria (Arch. de Vaucluse, Hôpital, Fusterie, rég. 1811, fol. 1).

1366. Hospicium in capite Magne Fustarie, confrontatum a parte occidentis cum orreis D. N. pape liceis in medio (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Didier, n° 53).

1372. 29 avril. Hospicium et taberna vocata vulgariter taberna Grifonis, situm in capite Magne Fustarie, confrontatum a tribus partibus cum carreriis publicis.

1383. 18 décembre. Hospicium de Griffono in par. S. Stephani, in carreria Magne Fustarie, confrontatum ab una parte cum hospicio Johannis Juglarii lapiscide, a parte retro cum liceis antiquis, a duabus partibus cum carreriis publicis (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 261).

1430. 6 novembre. Hospicium in par. S. Stephani, in carreria Magne Fustarie, confrontatum a parte ante cum dicta carreria Magne Fustarie, et de retro cum liceis antiquis.... (Brèves de F. Bertrand, fol. 211, minutes de M° Antiq).

1505. 28 janvier. Hospicium in par. beate Marie Magdalenes, in carreria Magne Fustarie, confrontatum ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum liceis antiquis (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

1535. 1er septembre. Domus in carreria de la Grand Fustaria, in par. Magdalenes (Arch. de Vaucluse, série E, brèves de Symon Lhieutier, n° 1).

E. — 1377. Molendinum et furnus in Parva Fustaria (Bibl. d'Avignon, ms. 3047, fol. 40).

1387. 17 décembre. Actum in Parva Fustaria (Brèves de R. de Brugière, minutes de M° Antiq).

F. — 1363. Un hostal qu'es en la Mejane Fustaria (Arch. de Vaucluse, Hôpital, reg. 1811, fol. 2).

1381. 2 décembre. Hospicium in par. S. Stephani, in carreria Meiane Fustarie (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 256, fol. 16 verso).

1430 et die 19 août. Hospicium in par. S. Stephani, in transversia seu carreria Mediane Fustarie que est prope portam Aqueriam, confrontatum ab uno latere cum dicta transversia seu carreria Mediane Fustarie, a parte ante cum carreria publica que habet transitum per ante granerium D. N. pape et ab ipso granerio apud portale Aquerie et cum dicto granerio dicta carreria intermedio, et ab alia parte cum hospicio Terrie de Columberiis, furnerii (Brèves de F. Bertrand, fol. 170, minutes de M° Antiq).

1439. 30 janvier. Hospicium in par. S. Stephani, et in carreria ante granerium pape sic vocata, confrontatum a solis occasu a parte granerii pape cum liceis antiquis, et a borea recto cum carreria publica (Brèves de F. Bertrand, minutes de M° Antiq).

G. — 1426. 1er mai. Cum inter dominum Johannem Cadardi dominum Bellivisus, illustrissimi francorum regis consiliarium, et Petrum Borelli et Catherinam conjuges, lis esset *sur la question de la mitoyenneté d'un mur* domus dictorum conjugum, scite inter duas Fustarias, in par. S. Stephani, confrontate ab oriente cum hostalleria ad signum ymaginis S. Jacobi, ab occidente cum domo

Digitized by Google

ipsius domini Bellivisus, a parte ante cum carreria publica, a parte retro cum platea dicta le Limas, *ledit mur servant declôture au jardin de J. Cadardi, accord entre les parties* (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 267).

1437. 6 juin. Magnificus et potens vir Johannes Cadardi, miles dominie Bellivisus Belvacensis dioc., *raconte* se emisse hospicium vocatum taberna Griffoni, in par. B. M. Magdalenes, in carreria Magne Fustarie, faciens cantonum illius carrerie Fustarie a parte licearum antiquarum et prope domum habitacionis ipsius domini Bellivisus et alterius carrerie qua traversatur de dicta domo ad predictas liceas antiquas, confrontatum ab oriente cum dicta carreria Magne Fusterie, in qua habebat suum introitum et exitum, a meridie cum dicta carreria seu transversia qua itur de domo predicta ad dictas liceas, a parte occid entis retro cum hospicio dicti domini Bellivisus alio de novo atquisito, a borea rectro cum hospicio Guimeti Ovis, monetarii. *Il a des difficultés avec les maitres des rues au sujet de l'avancement de la toiture* (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 267).

1481. 17 octobre. Hospicium in par. S. Stephani, et inter duas Fustarias, confrontatum a borea recto cum carreria publica qua itur de domo domini de Thoro ad ecclesiam S. Stephani (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 264).

1485, 9 septembre, Domus in par. S. Stephani in carreria d'entre les deux Fusteries (Étendues de D. Clerici, minutes de M° Vincenti).

Rue de **GADAIGNE.**

Nom que porta au XV-XVI° siécle la rue Dorée actuelle.

XV-XVI°. La rue appelée de Gugo (*Hugues*) de Sade, maintenant de Gadaigne (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 117, fol. 215).

1569. Carreria de Sadone nunc de Gadagne (*Ibidem*, n° 119, fol. 188).

Transversia **GALEE.**

Cul de sac allant de la rue Saint-Agricol à la maison dite de la *Galea* sous la Poissonnerie, à côté du cloître de Saint-Agricol.

1446. 10 janvier. Hospicium olim duo, vocatum de novo taberna de la Galea, attento quod in ejus facie depicta est quedam galea, in quadam transversia non transeunte subtus Peyssonariam, per quam habetur ingressus ad dictum hospicium et ad claustrum S. Agricoli, confrontatum ab occidente cum dicto claustro, a meridie cum predicta transversia (Brèves de J. Morelli, fol. 6, minutes de M° Antiq).

1475. 20 janvier. Hospicium in par. S. Agricoli, confrontatum ab una parte cum carreria recta Peyssonnarie que tendit de magno macello ad S. Agricolum, et ab alia parte cum transversia vulgariter nuncupata la Galea (Étendues de J. de Gareto, fol. 46, minutes de M° Antiq).

1506. 1er septembre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria sive transversia Galee, confrontatum ab oriente cum dicta transversia, a borea recto cum claustro ecclesie S. Agricoli (Brèves de J, de Gareto, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

TRANSVERSIA DE LA **GALINA.**

C'est la rue Géline actuelle, tirant son nom de l'*hospicium de la Gelina* ou *de la Gallina.*

1470. Hospicium in transversia tendente de domo ville apud S. Agricolum, vulgo appellatam de la Gallina (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 56, fol. 195).

1489. Hospicium in par. S. Agricoli vocatum la Gelina, confrontatum ab oriente cum domo civitatis Avinionis, a meridie cum cameris claustri et ecclesia S. Agricoli, carreria publica in medio, a borea cum curte et pertinentiis monasterii S. Laurentii, ab oriente cum quadam transversia per quam intratur de dicta carreria publica infra dictum monasterium (*Ibidem*, n° 21, fol. 158).

CARRERIA **GALLI.**

Il y avait deux rues du *Gal :*

A. La *carreria Galli* de la paroisse Saint-Symphorien, ou rue du *marché aux cèbes*. Elle tirait son nom de l'*hostalleria Galli*. C'est la rue du Gal actuelle.

B. La *carreria Galli* de la paroisse Saint-Didier qui allait du Pont-Fract au portail Manhanen : c'est la rue Galgrenier.

A. — Hospicium vocatum du Gal, ante cimiterium S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 52).

1458. Hospicium in carreria dicta de Gallo, alias mercati sepium ante cimiterium S. Simphoriani (*Ibidem*).

1460. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria vocata Galli, confrontatum cum hospicio heredum Viteri de Bosco, in quo tenebatur hostalleria Galli (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 6, fol. 262).

B. 1429. 21 juin. Hospicium in par. S. Desiderii et in carreria vulgariter dicta et appellata de Gallo (Brèves de F. Bertrand, fol. 85, minutes de M° Antiq).

1482. Hospicium in par. S. Desiderii et in carreria de l'aberadour nuncupata Galli, confrontatum cum hospicto confratrie barberiorum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 72 *bis*, fol. 118).

1485. Platea in par. S. Desiderii in carreria Galli in burgo condam Guillelmi Odolis, correatoris (*Ibidem*. n° 76, fol, 140).

1496. Hospicium in par. S. Desiderii juxta Pontem Fractum, inter liceas antiquas et carreriam vulgariter nuncupatam de Gallo, per quam itur ad portale Mahanesii (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 1, fol. 137).

Digitized by Google

PLATEA DE LA GARDE.

La *place de la Garde* était devant la gabelle de la porte Ayguière.

1471. Domus sive platea dicta de la Garde, prope gabellam portalis Aquerie (Arch. de Vaucluse, H, Cordeliers, n° 14).

Dr P. PANSIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

PHILADELPHE DE GERDE.

Ce jour-là, nous étions plus de deux cents félibres, sans compter les autres, dans le cadre grandiose, émouvant, de la cité de Carcassonne. Le pauvre terrain nu, parsemé d'herbes sauvages, non loin de la chapelle, à l'intérieur du rempart, n'avait plus été aussi piétiné, je suppose, depuis la fameuse Croisade. Justement, le capoulié Félix Gras venait de publier sa geste provençale de *Toloza,* en anathème contre les Croisés du Nord, et il présidait. Le subre-capoulié Mistral lui faisait face, dans la sérénité de sa domination contemplative. Autour d'eux, des majoraux déjà vieux, ou jeunes encore ; des félibresses toutes indubitablement jeunes, et enfin, d'une juvénilité plus accentuée, le groupe des félibres de l'avenir, où on remarquait alors, de préférence, ceux d'Avignon, Marius André et Folcò de Baroncelli, à côté de ceux de Carcassonne, fougueux journalistes au talent précoce, les frères Sarraut. Le chant de la *Coupo santo* avait eu plus de religieuse grandeur que jamais, le discours du capoulié venait de frapper, comme à coups de bélier, les murailles pour en faire surgir des ombres de faidits et de seigneuresses. Une brune silhouette de vierge sombre se dressa, et, parmi tant de gens plus ou moins justement réputés, qui avaient à dire de leurs vers ou de leur prose, aucun n'osa plus parler avant elle. Son visage au teint mat, aux traits purement accentués, avait une beauté hiératique. Elle était svelte, toute vêtue de noir, coiffée du noir capulet des bigourdanes sous lequel ses cheveux noirs tombaient en lourdes ondes et ses yeux noirs regardaient avec une fixité pensive par-dessus la foule. Elle dit d'une voix discrète, presque en confidence, des chants d'une harmonie simple et forte, dans la langue du pays de Bigorre ; elle y dépeignait son adolescence retirée au petit hameau de Gerde près de Bagnères, l'éveil de son âme devant la fierté des blanches cimes pyrénéennes, et surtout, au lieu des riantes préoccupations ordinaires à son âge, le deuil singulièrement troublant

Digitized by Google

qu'elle portait, qu'elle porte encore, le deuil de la maternelle Terre d'Oc.

Et les plus sceptiques furent émus. Le lendemain, tous les journaux, même ceux de Paris, propageaient élogieusement le nom, ou, pour mieux dire, le pseudonyme de la nouvelle poëtesse du Midi. C'était en 1893. La même année, parut son premier volume *Brumos d'Autounos,* qui lui valut la plus haute couronne des Jeux Floraux du Félibrige.

Autre avantage de son charme rare, rehaussé d'une vertu aimable, elle épousa un homme dont le cœur était digne du sien et qui, par surcroît, lui apportait une des plus notables fortunes de la contrée Pyrénéenne. Ce mariage et les soins de la maternité semblent avoir quelque peu interrompu son œuvre poétique ; mais elle l'a reprise depuis, comme malgré elle, par le devoir de suivre sa fervente inspiration.

C'est ainsi qu'en 1902, Philadelphe a publié les *Chansons d'Exil.* Nous y lisons des vers datés de Genève, de Pau, de Madrid, durant deux voyages qui lui rendent plus présent son hameau natal, et enfin elle date avec joie, de la *Casa nosta* à Gerde en Bigorre, sa chanson du retour. A Genève, devant l'admirable décor du Léman et des Alpes, elle murmure sa cantilène obstinée :

Ed païs que cànti
Ei u bèt païs,
E you soi, m'en bànti,
Ded païs que cànti.

. . . . . .

O mias Pirenéus,
Mias Pirenéus blancos,
Soùnyi à bostos néus,
O mias Pyrenéus !

Oh ! r'audou de mousso,
Ra tant bouno audou,
R'audou fino e douço
De bouch e de mousso !

La pòrti en ed co
Aquero audou santo,
E qu'ei per acò
Que tièi haut ed co.

. . . . . .

Le pays que je chante
Est un beau pays,
Et je suis, je m'en fais gloire,
Du pays que je chante.

. . . . . .

O mes Pyrénées,
Mes Pyrénées blanches !
Je rêve à vos neiges,
O mes Pyrénées !

Oh ! l'odeur de mousse,
La si bonne odeur,
L'odeur suave et fine
De buis et de mousse !

Je la porte dans mon cœur
Cette odeur sainte,
Et c'est pour cela
Que je porte le cœur haut.

. . . . . .

Digitized by Google

O païs d'ount soi,
Dous païs que ploùri,
Oh ! coumo t'éi goi,
Bèt païs d'ount soi !

O pays d'où je suis,
Doux pays que je pleure,
Oh ! comme je t'aime
Beau pays d'où je suis !

A Pau, le voisinage de sa montagne lui en remémore tous les souvenirs traditionnels :

Oh ! ras belhados de nousto
Dabant ed làrie mantèt
Ount eslamabo ra brousto !

Oh ! les veillées de chez nous
Devant la large cheminée
Où flambait la bruyère !

Oh ! à metau de ras castagnos
Penud en ed cremalh gran
Tout hloucat de hius d'aragnos !

Oh ! la marmite des châtaignes
Pendue à la grande crémaillère
Toute fleurie de fils d'araignées !

Oh ! ra haldo escherlitanto
Qu'on moucabo dab eds dits
E qu'audou bouno abè tanto !

Oh ! la torche grésillante
Qu'on mouchait avec les doigts
Et qui répandait si bonne odeur !

E mia Mai eno meyo-oumbro,
Espelant sué croui de li...
— Oh ! quin tout acò-m remoumbro ! —

Et ma mère, dans la pénombre,
Filant sa quenouillée de lin...
— Oh ! comme tout cela *me souvient !* —

E mié Pai, cantant près d'Ero
Ra douço canto ded hus
Qu'aprenoui ra tout permero :

Et mon père chantant près d'Elle
La douce chanson du fuseau
Qui fut la première que j'appris :

Hielo, hielo,
Beroi hus,
Pelo, pelo
Coumo dus.
Husats en cau couate
Ent' asso rebate,
En cau bint d'assò
Enta hè linsò.
Hielo, hielo,
Beroi hus.
Pelo, pelo
Coumo dus !

File, file,
Joli fuseau,
Roule, roule
Lestement.
Il faut quatre fuselées
Pour avoir un écheveau ;
D'écheveaux il en faut vingt
Pour faire un drap de lit.
File, file,
Joli fuseau,
Roule, roule,
Lestement !

Biro, biro,
Huset fi,
Stiro, stiro
Sud ed li.
Biro, biro biste,
E Diu enz-assiste !
Heram de bon hiu,
Pra grâcio de Diu !

Tourne, tourne,
Fuseau fin,
Tire, tire
Sur le lin.
Tourne, tourne vite,
Et Dieu nous assiste !
Nous ferons du bon fil,
Avec la grâce de Dieu !

Digitized by Google

Biro, biro,
Huset fi,
Stiro, stiro,
Sud ed li !

Bolo, bolo,
Huset choi ;
Colo, colo,
Hiu beroi.
Ra drotlo es hè grano,
Et drotle es hè bèt.
Serèi lèu mai-grano ;
Hielem ed troussèt !
Bolo, bolo,
Huset choi ;
Colo, colo,
Hiu beroi !

Hielo, hielo,
Hus e croui ;
Pelo, pelo,
Ditou roui.
Ra belhado ei lounco ;
Hielem, hielem dounco.
E pouscam iaute an
Este à caso autant !
Hielo, hielo,
Hus e croui ;
Pelo, pelo,
Ditou roui !

Tourne, tourne,
Fuseau fin,
Tire, tire
Sur le lin !

Vole, vole,
Petit fuseau ;
Coule, coule,
Joli fil.
La fillette grandit,
Le garçon devint fort.
Je serai tôt grand'mére ;
Filons le trousseau !
Vole, vole,
Petit fuseau ;
Coule, coule,
Joli fil !

Filez, filez,
Quenouille et fuseau ;
Tirez, tirez,
Petits doigts roses.
La veillée est longue ;
Filons, filons donc,
Et puissions-nous l'an prochain
Être aussi nombreux au foyer !
Filez, filez,
Quenouille et fuseau ;
Tirez, tirez,
Petits doigts roses !

La dernière strophe de cette chanson bigourdane contient le même souhait que la courte prière de l'aïeul aux fêtes calendales de Provence : « Dieu nous fasse la grâce de voir l'année qui vient, et, si nous ne sommes pas davantage, que nous ne soyons pas moins ! »

Mais la veillée de Philadelphe ne se termine pas sur une seule chanson. Il y a encore celle du vieux pâtre Jean, le *Sabo-sabo*, sorte d'incantation à la manière païenne, que l'on scande en frappant avec le manche d'un couteau sur une baguette de coudrier vert jusqu'à ce que l'écorce se soulève, cette baguette devant servir à faire une flûte. C'est un reste d'une coutume antique.

Il y a aussi une sorte de ronde du sabbat ; il y a enfin le *Bignàlou*, farandole cabalistique qui termine à la lueur de trois

Digitized by Google

bougies l'impressionnante veillée. Pendant qu'on la chante, on danse sur une file continue, en se tenant par la main, entre huit chaises rangées en forme de croix.

Et la poëtesse conclut :

Oh ! ras plasentos belhados Ount se mareyabo at cop De Diu, de yent e de hados !	Oh ! les plaisantes veillées, Où l'on causait à la fois De Dieu, de gens et de fées !
Oh ! berois e sano passo Ount eds mèstres e-ds bailets Es debertiron amasso !	Oh ! belle et saine période Où maîtres et serviteurs Se divertissaient ensemble !
. . . . .	. . . . .
Mes labets èrom encoro De balents e fièrs Gascous.... Qu'èm, las ! Diu ! à-d-aquesto oro ?	Mais alors, nous étions encore De vaillants et fiers Gascons.... Que sommes-nous, las ! Dieu ! maintenant ?

Car c'est sa grande hantise, la disparition des vieux us, de la vieille langue ; l'exode du paysan et du pâtre vers les villes. Elle est carrément contre l'instruction obligatoire :

Paisa letrat hè machant pastre, *Machant hilh e machant Gascou,* Se disèbo ad ouncle Yacou : *Ta pla semia e ta pla bate* *Noun cau sabé que dentiò couate.*	*Paysan lettré fait mauvais pâtre,* *Mauvais fils et mauvais Gascon,* Disait mon oncle Jacques : *Pour bien semer le blé et bien le battre,* *Il ne faut savoir compter que jusqu'à quatre.*

Elle est contre bien d'autres choses, contre toutes celles venues d'ailleurs que de sa douce Bigorre, « où jamais il ne fait ni chaud ni froid, où l'eau est pure et l'air embaumé, où le soleil brille, où le ciel est clair ! » — Evidemment, les nuages furent importés chez elle et chez nous par les gens du nord.

Son dernier volume, *Cantos en Dò, Chansons en Deuil*, (1909) affirme plus encore cette jalousie filiale du terroir :

Que soi en gran dòu pourmou que Noun soubro arré mes ats de nousto.	Je suis en grand deuil parce que Plus rien ne va rester aux nôtres.
Qu'arris nou-m bengo entretié mes De yocs, ne de cants, ne de hèsto ; Que soi en dò per tout yamès E nou m'èi àncio de r'arrèsto.	Qu'on ne me vienne point parler De jeux, ni de chants, ni de fêtes : Je suis endeuillée pour toujours Et ne me soucie de rien autre.
. . . . .	. . . . .
Qu'èro ded tems amistadous De l'ount bebèm à coupo arraso, Ded tems beroi deds troubadous At cò hèt de méu e de braso.... Qu'èro ded tems amistadous De l'ount èrom mèstres à caso....	C'était du temps harmonieux Où nous buvions à pleine coupe, Du temps joli des troubadours Au cœur fait de miel et de braise... C'était du temps harmonieux Où nous étions maîtres chez nous...

Digitized by Google

Quand dessus nouste païs bèt Cayou ra bando mauhassèro.... E d'u cop tout en estè hèt !	Lorsque sur notre beau pays Fondit la bande malfaisante... Et d'un seul coup tout en fut fait ! . . . . .
Qu'èro ded tems beroi e dous Ount nousto lengo èro parlado Peds arreis e peds troubadous Quand passè ra negro halado... Qu'èro ded tems beroi e dous Ount nousto lengo èro parlado.	C'était du temps joyeux et doux Où notre langue était parlée Par les trouvères et les rois, Lorsque passa le souffle noir... C'était du temps joyeux et doux Où notre langue était parlée. . . . . .
Plasento lengo deds auyòs, Qu'ed Cèu et prénio encoro en gardo !	Gracieuse langue des aïeux, Le Ciel te prenne encore en garde !

Je passe quelques vers d'imprécation qui complètent ces stances. Philadelphe est logique jusqu'au bout : Devant la langue ancestrale qui se meurt, elle a des accents de *voceratrice*.

Elle se définit d'ailleurs mieux que je ne saurais le faire moi-même :

Cado amo a sua missiou sus tèrro ; Ra qui-m rebié Qu'ei de-m soubié. E qu'ei perqué m'en boi en guèrro, A troun e broun, Countro ad Desbroum.	Chaque âme a sa mission sur terre ; la mienne est de me souvenir. Et c'est pourquoi je pars en guerre avec fureur contre l'Oubli.
Mes cantat, bous, autant qu'eb plàsio, Frais ! bostes yois Et bostes gois. You que negro soubienço esglàsio, Sòunyi toustem A passat-tem.	Mais chantez, vous, tant qu'il vous plaise, Frères, vos joies et vos amours. Moi que d'affreux souvenirs hantent, Je rêve en songeant au passé.
. . . . .	. . . . .
Mes cantat, bous ; ero auro ei douço, E peds sendès Tout ei nidès... You cèrqui à trabis ero mousso Se bei òds es Deds grans auyòs.	Mais chantez, vous : la brise est douce et les sentiers sont pleins de nids.... Moi je cherche à travers la mousse les ossements des grands aïeux !

Et comme il n'est aucun deuil qui n'entrevoie une consolation, elle ajoute :

Soi soulo à rabaria-d rebenye Qui-ei nouste dret Despuch Muret...	Seule je rêve à la revanche qui nous est due depuis Muret....

Digitized by Google

Eh ! bien, dans sa rancune qui remonte à sept cents ans, elle ne manque pas de grandeur, cette pythonisse clamant ses plaintes et ses vœux, malgré l'indifférence de ceux qui ne se souviennent plus, de ceux qu'elle appelle câlinement, tour à tour, les « pauvres enfants » et les « jolis enfants du pays d'Oc ». Elle prophétise de mauvais jours aux mères actuelles de Gascogne et invoque, par contre, celles qui ne sont plus :

Oh ! brabos Mais ded tems enla,
Qui sabèt tant de bèros causos,
Biscausos,
Coundes e cants en bielh parla,
Ah ! n'ei pas bous qui-n serat causos !
O brabos Mais ded tems enla,
Perqué b'en èt tant biste anados,
Et perqué n'èt yàmes tournados !...

Oh ! bonnes mères d'autrefois,
Qui saviez tant de jolies choses,
Sornettes,
Contes et chants en vieux parler,
Ah ! vous n'en fûtes pas les causes !
Oh ! bonnes mères d'autrefois,
Pourquoi sitôt être parties
Et n'être jamais revenues !...

Jamais revenues ? — Philadelphe en est-elle bien sûre ? — Elle, d'abord, me paraît en réincarner une des plus brillantes, et je connais encore bien des méridionales qui, tout en suivant peut-être trop servilement les modes de Paris, conservent le culte des essentielles traditions de nos foyers. Mais Philadelphe est une intransigeante.

Ceux mêmes qui ont tout renié du passé, contemplent avec un respect attendri cette figure féminine à la fois jeune et archaïque, qui, d'une allure sibylline, traverse nos foules en murmurant de beaux vers plaintifs.

Et tout le monde éprouvera la séduction pénétrante de ces chansons au rythme obsédant, où reviennent les mêmes phrases, les mêmes mots, pour forcer notre esprit à se souvenir, tout en ayant l'air de le distraire simplement par une mélopée berceuse. La ténacité de l'idée se traduit ainsi par celle de l'expression, tantôt douce et alanguie, tantôt forte et cruelle, toujours dominatrice.

Et, n'allez pas vous y tromper, Philadelphe ne ressemble en rien aux candidates, conférencières et autres, dont se glorifie le féminisme ; elle ne se prodigue pas de réunions en réunions, elle vit dans la pénombre de son foyer peu mondain. C'est d'ailleurs, qu'on le sache, la coutume des meilleures félibresses.

Philadelphe, qui cache aux foules son nom et ne leur montre que discrètement son visage, nous est apparue dès le premier jour telle qu'aujourd'hui, dans sa beauté voilée, recueillie, assombrie de naissance.

Digitized by Google

Philadelphe intitule le livre de ses dix-huit ans, *Brumes d'automne*, alors que tant d'autres appelleraient volontiers leurs mélancolies d'après la quarantaine : Brumes de second printemps.

Philadelphe chante son exil partout où elle n'entend plus le parler bigourdan, même en Béarn, et son deuil jusque devant sa montagne ensoleillée ; plus le Midi est gai d'aspect, plus elle en regrette la défaite qui remonte à sept siècles, et, si nos femmes ne trouvent pas que la bataille de Muret soit, comme on dit, d'actualité, elle s'en étonne, elle les plaint.

Philadelphe, dans ce félibrige où les livres féminins sont d'une pureté hors de mode, a peut-être écrit les plus purs ; elle siégerait avec autorité au Consistoire ; elle consacre à l'occasion les capouliés ; elle représente parmi nous, en un mot, même aux yeux incrédules, la Prêtresse !

A. MOUZIN.

Digitized by Google

LES RUES D'AVIGNON
AU MOYEN AGE.

(Suite.)

CARRERIA **GARLANDERIE.**

La *Garlanderie* au XIII-XIV^e^ siècle était appelée l'*Herberie antique*. Ce vieux marché aux herbes prit le nom de *Garlanderie* des *Garlanderii,* fabricants de *garlandes* ou guirlandes qui s'y installèrent au commencement de la période pontificale.

La rue de la Garlanderie allait de la place du Change à la place Saint-Didier (rue Puit-de-Carrel et rue Galante). Au cours du XV^e^ siècle elle prend le nom de rue du Puit-de-Carrel.

Exceptionnellement, nous voyons la rue de la Garlanderie confondue avec l'Argenterie ou la Serralherie.

1317. 30 novembre. Discussio inter Johannem Arnaudi speciatorem Avinion., et Petrum Rascacii ejus fratrem, de Uzecia, ex una, et Stephanum Carrerie ex altera partibus, ex causa duarum Garlandarum de argento (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 77, brèves de B Laboratoris).

1346. *Le 14 juillet 1346 l'Aumône de la Fusterie avait hérité d'une maison ainsi désignée*, hospicium situm in Herbaria antiqua alias, nunc vocata Garlanderia.

Dans l'acte de location du 14 décembre 1370, cette maison dans laquelle était installée la taberna carrelorum, *est dite :* sita in par. N. D. de Principali in carreria Garlanderie.

Dans l'acte de location du 22 juin 1426, la même maison est portée in par. N. D. de Principali in carreria vulgariter vocata Puteus de Carello (Arch. de Vaucluse, Hôpital, Fusterie, B, n° 29).

1356. Ostal de Peyre de Alba de Milan, comte palatin, en la Garlanderie (*Ibidem*, H, livres des censes de l'Aumône de la Mercerie).

1367. Garlanderia sive platea ubi venduntur herbe (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 118, fol. 70).

1368. Hospicium in carreria Garlanderie in par. S. Desiderii confrontatum cum platea ubi venduntur herbe (Arch. de la ville, procès du Rhône, t. III, p. 41).

Digitized by Google

1379. Hospicium in par. de Principali in carreria Argentarie sive Garlanderie (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 35).

1392. Johanna, molhier que foc de Maistre Jacme Costans, notari, dassi en reyre per un ostal pausat en la Garlanda de la principal qu'es confronta d'una part am un ostal que foc de Antoni Capeta e am la traversa que vay devers sant Antoni et de la part davans am la cariera publica, fa cascun an à Pascas de censa a las ditas donas : I s. torn. (*Ibidem*, H, Visit. de Saint-Georges, n° 15, fol. 11).

1403. Dos hostals non devis pausat en la parochia de nostra dona de la Principal, l'un en la carriera condis al grans cambis, l'otre en la traversa condis la Garlandaria (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 263).

1407. 13 janvier. Garsendis, relicta Urtice Urtice, *vend* domum, cum apotheca et camera existentibus ex opposito ipsius domus, carreria in medio nuncupata de Carello, ad quam quidem cameram desupra ipsa carreria ex transverso graditur a dicta domo per quemdam pontem constructum ad modum terracie... que domus sita in par. N. D. de Principali confrontatur a parte orientali cum carreria de Carello... apotheca cum camera desupra, in oppositum dicte domus habet exitum ad duas carrerias, scilicet ab anteriori parte ad carreriam de Carello, a parte posteriori ad carreriam vocatam Garlanderiam antiquam, et confrontatur a partibus orientali et occidentali cum dictis duabus carreriis (Brèves de G. de Briconibus, minutes de M° Antiq).

1458. Carreria Garlendarie que vadit de puteo Carelli et tendit apud plateam S. Desiderii (Brèves de J. de Briende, fol. 348, minutes de M° Antiq).

1445. Domus in par. N. D. de Principali in carreria Garlanderie antique tendente de cambiis versus plateam S. Desiderii (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 3, fol. 79).

1479. 5 janvier. Carreria, antiquitus Garlanderie, nunc vero puthei Carelli vulgariter nuncupta (Étendues de Poncius de Petra, fol. 28, minutes de M° Antiq).

1542. Domus in par. B. Marie de Principali in carreria de la Garlanderie et nunc Sarralherie (Arch. de Vaucluse, D, 212, fol. 93).

Carreria **GARNERII DE SADONE** ; vide Carreria **FURNI BOCARIE.**

Place du **GENDARME** ; vide Platea **MILITUM.**

Transversia **GIRAUDETI** ; vide Transversia de la **TORRETA.**

Transversia **GRADARII** ; vide Transversia **EGREDARII.**

Carreria **GRADARII CASTELLI.**

La rue de l'*Escalier du Château* est la rue de l'Escalier de Sainte-Anne.

Digitized by Google

1364. 4 août. Hospicium in par. S. Symphoriani subtus ruppem beate Marie de Castello, confrontatum ab oriente cum hospicio Bertrande uxoris Gerardi Benedicti macellarii, androna in medio, ab occidente cum hospicio Raymundi Columberii, a meridie cum lignario D. N. pape, a circio cum carreria gradarii castelli (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., 23, recon. n° 321).

1364. 15 novembre. Bertranda de Neomis, uxor Geradi Benedicti, macellarii, *reconnaît au prévot de l'église métropolitaine* hospicium in par. S. Symphoriani in carreria Trulhacii versus ascensum gradarii castelli, confrontatum ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum quadam transversia que non transit, a meridie cum hospicio Arnaldoni de Buxeria, a circio cum transversia que ascendit versus dictum gradarium castelli (*Ibidem*, recon. n° 329).

Rue de la **GRANDE MONOYE**; vide Platea **MONETE**.

Carreria **GRANERII PAPE**.

Le grenier du Pape était en tête de la Grande-Fusterie, près de la porte Aiguière, séparé des remparts neufs par les Lices neuves.

Ces magasins à blé apparaissent dans les actes en 1354. En 1519, le grenier du Pape était transformé en écurie particulière.

La rue du grenier du Pape était la rue des Lices de la porte Aiguière.

1354. Guillelmus Fabri, alias Pelherii, servit communitati Avinion. XII den. parvos turon. in festo S. Michaelis pro quodam locali seu platea que est prope pontem S. Benedicti ante hospicia dicti Guillelmi, que tenet sub dominio communitatis predicte : confrontantur ab una parte cum hospiciis dicti Guillelmi, a duabus partibus cum carreriis vicinalibus per quas itur ad Rodanum, una videlicet juxta hospicium domini pape, alia juxta hospicium heredum Anthonii Tetarelli. Fecit instrumentum recognicionis magister Bernardus de Sarramontesio junior, die XXI mensis februarii 1354 (Archives d'Avignon, GG, n° 590, fol. 22).

1366. Hospicium in capite Magne Fustarie confrontatum a parte occidentis cum orreis D. N., pape liceis in medio (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Didier, n° 53).

1386. Hospicium in par. S. Stephani in carreria prope muros novos prope graneria sive oreos D. N. pape (Bibl. d'Avignon, ms. 2095, pièce 52).

1400. 16 janvier. Maison paroisse Saint-Étienne dans les lisses du portail Aquerie dans le grenier du pape, confrontant d'une part maison de Cheirici de Columberiis et de Jean Lancelloti, associez fourniers, par derrière maison de Jean de Penestra, d'autre part traverse de laquelle est un aqueduc ou évyer par lequel les eaux sortent hors les murailles de la ville (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, inventaire de 1754, n° 1, p. 425).

1430. 19 août. Hospicium in par. S. Stephani in transversia seu carreria Me-

Digitized by Google

diane Fustarie que est prope portam Aqueriam confrontatum ab uno latere cum dicta transversia seu carreria Mediane Fustarie, a parte ante cum carreria publica que habet transitum per ante granerium D. N. pape et ab ipso granerio apud portale Aquerie et cum dicto granerio dicta carreria intermedio, et ab alia parte cum hospicio Terrie de Columberiis furnerii (Brèves de F. Bertrand, fol. 170, minutes de M° Antiq).

1439. 30 janvier. Hospicium in par. S. Stephani et in carreria ante granerium pape sic vocata, confrontatum a solis occasu a parte granerii pape cum liceis antiquis, et a borea recto cum carreria publica (Brèves de F. Bertrand, minutes de M° Antiq).

1467. 26 mai. Hospicium in par. B. Marie Magdalenes versus portam Aqueriam confrontatum ab una parte cum hospicio heredum domini Johannis de Hurino condam, ab alia cum carreria publica, et ab alia cum granerio D. N. pape et ab alia cum meniis civitatis liceis in medio (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

1473. Hospicium in par. S. Stephani in carreria granerii pape confrontatum cum transversia tendente versus menia civitatis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 62, fol 86).

1519. Domus in par. B. B. Magdalenes in transversia tendente a capite Magne Fustarie a parte Rodani ad menia, granerium pape olim, nunc vero stabulum (Étendues de B. de Gareto, fol. 104, minutes de M° Antiq).

Carreria **GRANERIORUM.**

La rue des *Greniers*, dite aussi du *Gal,* faisant un coude, allait en dehors des remparts vieux de la rue du Portail Magnanen au Corps-Saint : actuellement rue Galgrenier et Damette.

1419. Hospicium in par. S. Desiderii in portale Mahanesii in carreria Graneriorum (Étendues de J. Aucherii, fol. 83, minutes de M° Vincenti).

1427. Hospicium extra menia antiqua et extra portale Pontis Fracti in carreria vocata Graneriorum (Brèves de V. de Briende, fol. 66, minutes de M° Antiq).

1430. 5 décembre. Hospicium in parrochia S. Desiderii extra portale antiquum S. Michaelis alias vocatum S. Jacobi in carreria graneriorum prope corpus sanctum alias dicta carreria de Gallo (Brèves de F. Bertrand, fol. 228. minutes de M° Antiq).

1446. 21 décembre. Hospicium in par. S. Desiderii in burgueto Guillelmi Odoli in carreria Graneriorum, confrontatum cum carreria predicta ibidem curvata seu cubitum faciente (Brèves de J. Morelli, minutes de M° Antiq).

1499. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Graneriorum prope carreriam portalis Mahanesii (Brèves de J. de Gareto, fol. 97, minutes de M° Antiq).

1539. 10 janvier. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria vulgariter dicta des Graniers super liceas, confrontatum cum transversia dicta la tranverse des Graniers, ab alia parte cum dictis liceis (Arch. de Vaucluse, Visitandines de S. Georges, n° 11).

Digitized by Google

CARRERIA **GROLLARIE.**

Le *Grollerius* c'est le fripier; de *groul, groulo,* qui a des vêtements sordides (Mistral) et non le groulier ou savetier (Ducange). Dès lors, *grolherius* est synonime de *pelherius;* la rue de la *Grollerie* devient la rue des fripiers et s'identifie avec la *Pelherie,* ainsi que l'indiquent les textes. La Grollerie ou Pelherie correspond à peu près aux actuelles rues Arc-de-l'Agneau et des Fromageons (*vide Pelheria*).

1357. Hospicium juxta cimiterium S. Petri in capite carrerie Grollarie (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 1, fol, 81).

1358. Domus in capite Grollarie sive Pelharie (*Ibidem,* n° 3, fol. 25).

CARRERIA **HARENGARIE;** VIDE CARRERIA **ARANGERIE.**

CARRERIA **HERBARIE.**

L'*Herbaria,* ou *Herboleria,* ou *marché aux herbes,* au XIII° siècle, était dans la rue *Garlanderie,* dite plus tard *Puit-du-Carel.* Avant 1346, un marché aux herbes s'ouvrit à côté de la boucherie, vers la livrée d'Albane et la rue Porte-Ferusse, et un autre à côté de l'église Saint-Pierre, à l'entrée de la Veyrerie (rue des Fourbisseurs).

Au XIV° siècle, il y avait donc trois marchés aux herbes :

A. L'*ancienne Herbolerie* dans la Garlanderie (vide Garlanderia).

B. L'*Herbolerie de la rue Porte-Ferrusse.*

C. L'*Herbolerie de S. Pierre* (vide quoque Mercatum S. Petri).

A.— *Statuts d'Avignon de 1244.* Cap. CLV. De herbaria munda tenenda. Item statuimus quod tota carreria Herbarie ubi venduntur herbe ad comedendum munda in estate precipue et in yeme teneatur.

1346. Hospicium situm in Herbaria antiqua alias, nunc vocata Garlanderia (Arch. de Vaucluse, Hôpital Fusterie, B, 8°, n° 29).

1368. Garlanderia sive platea ubi venduntur herbe in par. S. Desiderii (*Ibidem,* G, chap. métrop., n° 118, fol. 70).

B. — 1405. Hospicium juxta cancellum librate cardinalis Albanensis, in carreria Herbarie et carreria ubi est putheus per quam itur versus Peyssoneriam (Arch. de Vaucluse, H. S., Praxède, n° 58).

1481. 16 juillet. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Porte Ferusse, con-

Digitized by Google

frontatum a meridie cum carreria Herbolerie, ab oriente cum carreria Porte Ferusse (Brèves de G. de Gareto, fol. 252, minutes de M[e] Antiq).

1485. 14 juillet, Tabulla peyssonnarie in par. S. Agricolli et in carreria Peyssonarie confrontata ab oriente cum Herbaria, carreria publica in medio, ab occidente cum tabulla Girardi Michaelis, pastisserii, a meridie cum apotheca fromagerie Philippi Gauterii mercatoris, a borea recto cum dicta carreria Peyssonarie (Brèves de J. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

1487. Magna tabula in Arboleria faciens cantonum, confrontata a parte cum Herboleria, ab alia parte cum transversia tendente de platea civitatis ad carreriam S. Agricoli (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 79, fol. 142).

1509. Hospicium in par. S. Agricoli et in carreria magni Masselli, confrontatum a tribus partibus cum tribus carreriis, a meridie cum hospicio sive banca cambii domini Stephani de Guiardinis, reservatis una tabula sita retro dictam apothecam, a parte carrerie Argentarie in qua venditur lo frecham, et lo canton dicti hospicii a parte dicte carrerie Argentarie in quo venduntur herbe (Brèves de J. de Gareto, fol. 80, minutes de M[e] Antiq),

1519. Deux tables dans la grande Herbolerie : confronts du levant la rue publique tendant de la boucherie et herbolerie et poissonerie au palais (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, 1 *bis*, cahier I, recon. 49).

C. — 1352. Quidam logia in qua venduntur herbe comestibies juxta cimiterium S. Petri in cantono Veyrerie (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 109 v°).

1366. Ostal en la parrochia Sant Peyre, el luoc appelat la Pelharia de Sant Peyre, pres de las Erbolieras (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 5, fol. 9).

1468. 15 mai. Hospicium in carreria Corderie antique nunc Herbarie ante cimiterium S. Petri (Brèves de G, de Gareto, fol. 195, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **HOSPITALIS FLORENTINORUM**; vide Carreria **HOSPITALIS LOMBARDORUM.**

Carreria **HOSPITALIS HISPANIE.**

La *rue de l'Hôpital d'Espagne* était probablement la rue du Crucifix.

1426. 9 juillet. Hospicium in par. Beate Marie de Principali, confrontatum ab oriente cum carreria publica tendente de librata domini Cardinalis Vivariensis versus fratres Minores, a meridie cum carreria sive transversia hospitalis Yspanie (Brèves de J. Aucherii, minutes de M[e] Antiq).

1445. 2 août. Hospicium in par. beate Marie de Principali in cantono platee Parvi Paradisii faciens cantonum duarum carreriarum, unius tendentis de dicta platea ad monasterium fratrum Minorum, alterius vero tendentis de eadem platea ad Hospitale Hispanie (Brèves de J. Morelli, fol. 136, minutes de M[e] Antiq).

1489. 3 novembre. Hospicium in par. beate Marie de Principali, in carreria vulgariter nuncupata Hospitalis Yspanorum (Brèves de B. de Blengeriis, *Ibidem*).

Digitized by Google

Carreria **HOSPITALIS LOMBARDORUM.**

L'hôpital des Lombards ou des Florentins, ou l'hôpital Saint-Michel de l'Aumône de Notre-Dame de la Major, destiné à loger les pélerins, était au portail Saint-Michel, au coin, en face des Célestins (actuellement atelier de maréchalerie de M. Luneau). En 1577, le cardinal d'Armagnac y transféra les Repenties, qui prirent le nom de religieuses de St Georges; en 1643, les religieuses de St Georges adoptèrent la règle de St François de Salle, et leur couvent devint le second monastère de la Visitation.

La rue de l'hôpital des Lombards était la rue Cocagne actuelle.

1448. 27 février. Hospicium in par. S. Desiderii in burgueto Vinearum, in carreria recta hospitalis Lombardorum, que tendit curvatim et circulariter de platea S. Michaelis ad menia nova, transeundo retro dictum hospicium Lombardorum (Brèves de J. Morelli, fol. 72, minutes de M[e] Antiq).

1404. Tinale infra portale S. Michaelis, videlicet retro hospitale Florentinorum (Étendues de T. Anastasii, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **HOSPITALIS PARVI.**

La rue de l'*hôpital petit* (*hospitale parvum sive petitum*) était la partie de la Banasterie située entre les rues Sainte-Perpétue et Bertrand,

L'*hôpital petit* ou de *Notre-Dame* de *Salvation* faisait le coin de la traverse du Trulhas.

1370. 27 janvier. Pontius Raynaudi, legum doctor, advocatus in Avinione, *recognoscit* preposito ecclesie Avinion., hospicium in par. S. Symphoriani in carreria hospitalis parvi, confrontatum ab oriente et a meridie cum aliis hospiciis ipsius Poncii, ab occidente cum dicta carreria, a circio cum hospicio bone memorie cardinalis Vabrensis androna in medio (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., 23, recon. 340).

Carreria **HOSPITALIS S. ANTOHNII**; vide Carreria **S. ANTHONII.**

Carreria **HUGONIS DE SADONE.**

La *rue d'Hugues de Sade* était la partie de l'ancienne *Bocaria* correspondant à la rue Dorée et à son prolongement jusqu'à la

Digitized by Google

rue collège d'Annecy. Sa plus ancienne dénomination paraît avoir été celle de *carreria Johannis Dauronis*. Ce Jean Dauron était seigneur de Rognonas ; sa maison fut transformée, en 1363, en monastère pour les religieuses de Notre-Dames des Fours (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 117, fol. 33).

Cette rue porta longtemps le nom de *rue de Sade* ou *rue des Huguets*.

1363. Hospicium in carreria Hugonis de Sadone (Arch. de Vaucl., chap. mét., G, 132, fol. 43).

1366. Bocaria vetus alias appellata carreria Hugonis de Sadone (*Ibidem*, n° 117, fol. 117).

1427. Hospicium in carreria Bocarie veteris sive domini Johannis Dauronis militis, sive Hugonis de Sadone prope ecclesiam de Furnis (*Ibidem*, n° 119, fol. 142).

1487. 21 septembre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria publica Hugonis de Sadone (Étendues de P. de Petra, fol. 372, minutes de M° Antiq).

1641. Rue des Huguets sive de Sadone maintenant rue Dorée (Arch. de Vaucluse, G, chaq. métrop., n° 138, fol. 7).

CARRERIA **INFIRMERIARUM** ; VIDE CARRERIA **PORTALIS INFIRMERIARUM**.

PLATEA **INQUANTUS.**

Les encans se faisaient autrefois dans le cimetière de l'église Saint-Pierre. En 1307, à la demande de l'évêque, le roi Charles de Provence défend de faire marché ni encans dans les cimetières. Les encans devront se faire dorénavant au plan de Saint-Didier.

L'habitude fut plus forte que les édits royaux, les encans continuèrent à se faire au même endroit ; seulement, au lieu de les faire dans le cimetière, on les fit en dehors.

La *platea cadrivialis incantus* était le carrefour des rues Corderie, des Châtaignes, des Fromageons, Saunerie et Épicerie.

1307, mars-juin. Mandamentum est episcopi et domini Karolis Regis, quod nulla persona sit ausa emere vel vendere, vel incantare aliquam rem venalem [nec] in cimiterio S. Petri, nec in quocumque alio cimiterio hujus civitatis, sub pena amissionis medietatis raube, mercium seu rerum quas causa negociandi ad cimiterium portaverit, sed forum hujusmodi causa negociandi fiat aliunde ad planum S. Desiderii (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 34).

1465. Inquantum bonorum Girardini de Budato falsi monetarii, factum man-

Digitized by Google

dato judicum curie temporalis ante Judeariam (Arch. de Vaucl., Hôpital, rég. 1702, fol. 398).

1465. Tres tabule capituli S. Petri site ante Campanam et prope inquantum (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 46, fol. 55).

1480. 9 mai. Hospicium in par. S. Petri, in carreria ante Judeam et in capite Speciarie, taberna Campane vulgarite nuncupatum, ejusque porticus sive pons situs supra transitum sive vicum supra eodem ponte existens et sue platee in quibus acthenus tabule macelli fiebant et tenebantur, nunc vero panes, fructus et sotulares venduntur, confrontatum ab una parte cum hospicio heredum Ludovici Petri in quo tenent bancam cambii.... dictus vero porticus sive pons confrontatur cum platea cadriviali in qua soliti sunt fieri incantus et preconia (*Ibidem*, n° 11).

1499. 23 mars. Domus appellata la Campana in par. S. Petri in carreria vulgariter appellata l'Enquant, ante et prope magnam portam carrerie judeorum, confrontata ab oriente cum certis tabulariis deputatis ad revendendum que pertinent capitulo S. Petri, et cum dicta carreria sive angulo de l'enquant, a borea cum carreria tendente ab ecclesia S. Petri versus Saunariam, comprehendendo a dicta parte certa tabularia Herbolariorum seu ad vendendum herbas que sunt de pertinentiis dicte domus, a meridie cum carreria publica (Étendues de Jhs Pelleterii, fol. 254, minutes de M° Antiq).

Transversia **JAQUETI.**

La traverse de Jaquet était une ruelle venant aboutir au portail Saint-Michel.

1426. 28 septembre. Platea sive virgultum in par. S. Desiderii in portali S. Michaelis confrontatum a meridie cum transversia vulgariter appellata transversia Jaqueti (Brèves de J. Aucherii, minutes de M° Antiq).

Carreria **JOHANNIS CONVENENTIS.**

Cette ruelle, dont il n'est question que pendant la guerre des Catalans, se trouvait exposée au feu de la tour du Trulhas. C'était peut-être le bout de la Banasterie ou une ruelle y aboutissant.

1410. 22 mai. Tradidit Blasius Nigri, magistro Francisco Lunari, fusterio, pro faciendo terrassas in carreria Johannis Convenentis pro tractu lapidum turris Trolhacii et ruppis, octo cannas cadratas taulami : fl. IIII s. XVI (Arch. de la ville, EE, comptes de la guerre des Catalans, compte de Blasius Nigri, fol. 350-356).

1410. 1er juin. Receperunt Johannes de Costa et Johannes Charroles, fusterii pro faciendo cancellum prope turrim Trolhacii juxta hospicium Johannis Convenentis : flor. II s. XII (*Ibidem*).

Digitized by Google

CARRERIA JOHANNIS DAURONIS ; VIDE BLANCARIA VETUS.

CARRERIA JOHANNIS DE MOLENDINONOVO.

Au XIV[e] siècle, la rue de Jean du Moulin neuf se trouvait entre la livrée du cardinal de Mantenay qui s'ouvrait sur la Curaterie (Bonneterie actuelle) et la livrée du cardinal d'Espagne, c'est-à-dire vers le Petit-Paradis.

1388. Maison sise paroisse S. Genies, rue de Jean du Moulin neuf, confrontant la livrée du cardinal de Montenay et d'Espagne (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 1, fol. 17, inventaire de 1753).

TRANSVERSIA JOHANNIS YSNARDI.

La traverse de Jean Isnard à la fin du XV[e] siècle venait aboutir à la rue des Trois-Pilats.

1492. 7 février. Hospicium in transversia dicta magistri Johannis Ysnardi in carreria Trium Pilarium (Brèves de B. Molerie, minutes de M[e] Vincenti).

CARRERIA DELS JOHANS.

Au XIV[e] siècle, la rue *dels Johans* se trouvait en dehors du portail Mahanen.

1375. 28 janvier. Hospicium extra portale Mahanesium, in carreria dels Johans (Brèves de P. Bassinelli, fol. 16, minutes de M[e] Antiq).

JUDEARIA.

La *juiverie* fut transportée dans la paroisse Saint-Pierre, en 1221) *vide burgus judaycus*). Elle s'ouvrait au nord par deux portails, donnant l'un sur la Poulasserie, l'autre sur la Saunerie. Au midi le portalet de la Calandre lui donnait issue vers le plan du Saule et la Pinhote. Le nom du portail de la Calandre vient des

Digitized by Google

ateliers *ad calandrandum telas* qui se trouvaient de ce côté vers la Pinhote[1].

A l'intérieur de la Juiverie nous trouvons :

1° La *carreria Calandre* donnant accès au portail de ce nom ;

2° Une place appelée *planum* ou *planum Puthey* ;

3° La *carreria scole vel Synagoge* (vide *Schola judeorum*).

1456. Hospicium in par. S. Petri, in Judaysino, tangens portalet dicti Judaysini, a parte Plani Salicis, confrontatum cum hospicio magistri Johannis Sextoris, magistri in medicina et cum carreria Calendre (Arch. de Vaucluse, G, chap. S. Agricol, n° 13, carton 9).

1487. 8 novembre. Hospicium in carreria judeorum in plano puthey, confrontatum ab oriente cum hospicio magistri Josse de Novis, medici (Bréves de J. Gareto, minutes de M° Antiq).

1497. 6 avril. Hospicium in carreria Saunarie ante portam sive cancellum secundum carrerie judeorum, confrontatum a meridie cum dicta carreria Saunarie (Étendues de J. de Gareto, fol. 326, minutes de M° Antiq).

1497. 26 mai. Domus in carreria judeorum confrontatum cum magno portali dicte carrerie quod est a parte Speciarie (Brèves de J. Pelleterii, *ibidem*).

1499. 30 avril. Domus in carreria judeorum in careria appellata le plan (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 93).

1500. 13 avril. Hospicium in carreria judeorum et in carreria de la Callandra, confrontatum ab una parte cum carreria Callandre, ab alia cum carreria Scole (Brèves de J. de Gareto, fol. 257, minutes de M° Antiq).

1500. 11 septembre. Domus in loco Calandre prope Pinhotam (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 94).

1502. 20 janvier. Apotheca in par. S. Petri, in carreria judeorum confrontata cum carreria vulgariter nuncupata de Plan (Bréves de P. de Gareto, mintes de M° Antiq).

1510. Domus in par. S. Petri juxta et prope portam judeorum vulgariter dictam de la Calandre (Étendues de Pontius de Gareto, fol. 61, *ibidem*).

Carreria de **JUJONO** vel de **JUSONO.**

Rue de l'*Hôpital de Jujon* ou de *Juson* ou de *Dijon* (corruption de *Yvonius Fulhosii*, nom du fondateur de cet orphanotropium) était la rue des Trois-Faucons. L'hôpital des orphelins, qui devient en 1475 le collège de Montmajour, était au coin de cette rue et de la rue des Études.

1. 1512. 19 janvier. Balthasar de Ponte *loue à* Petrus Johannis, tincturerius, domum cum calandria in ea existente ad callandrandum tellas, in par. S. Petri prope Pinhotam (Brèves de J. de Pelleterii, minutes de M° Antiq).

La *calandre* est la presse pour donner du lustre aux étoffes. *Calandrare*, en provençal *calandra*, c'est passer les étoffes à la *calandre* (Mistral, trésor du félibrige, au mot *calandre*).

Digitized by Google

1503. 6 janvier. Petrus Bochardi, religator librorum achète un maison in parr. S. Desiderii in carreria de Jujono, confrontatam ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum collegio beati Michaelis alias lo petit collège, a meridie cum hospicio magistri Glaudii des Chaus, lathomi, a borea recto cum hospicio nobilis Bartholomei de Falcono (Étendues de P. de Gareto, fol. 183, minutes de Me Antiq).

1784. Maison par. Saint-Didier, rue de Dijon, à présent Saint-Eutrope (Arch. de Vaucluse, D, 216, fol. 105).

Carreria **JUZATERIE** vide **JUDEARIA.**

Platea **LATRINARUM CANONICORUM.**

La *place des Latrines des Chanoines de Notre-Dame des Doms,* se trouvait sous le rocher, à côté du bucher du palais pontifical.

1379. 25 juin. Domus in descensu ruppe de Donis, subtus latrinas canonicorum, confrontata ab occidente cum platea dictarum latrinarum, a meridie cum lignario domini pape (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 81, minutes de J. Surelli).

1385. ***La même maison avec les mêmes confronts*** (*Ibidem*, fol, 40).

Carreria **LANTERNERIORUM.**

La rue de la *Lanterne* ou *des Lanterniers* allait de la Courearia (rue Colombe) au bourg des Oliers.

1448. Domus in carreria Courearie, confrontata ab Oriente cum transversia non transeunte vocata la Lanterne alias Lanterneyra (Arch. de Vaucluse, notaires fonds Pons, n° 6, fol. 123)

1460. Viridarium in carreria de las Lissas, confrontatum a meridie cum duabus carreriis et cum carreria Lanterneriorum et cum carreria Oleriorum sive dels Oliers (*Ibidem*, G, chap. Saint-Agricol, n° 13, carton XI).

Carreria **LAUZERIE ;** vide Carreria **MIRALHERIE.**

Carreria **LIBRATE DE AGRIFOLIO ;** vide Carreria de **AGRIFOLIO.**

Carreria **LIBRATE CARDINALIS ANICIENSIS.**

La *rue de la Livrée du cardinal d'Annecy* est la rue Collège de la Croix. La livrée de Pierre Gérard, évêque d'Annecy (créé cardinal en 1390, mort en 1417), paraît avoir occupé la plus grande partie de l'île 65 (entre les rues Hercule et Collège de la Croix). Une partie de cette livrée devint le palais du roi René, une autre partie le palais du cardinal de Foix, puis le collège de la Croix en 1500.

Digitized by Google

1460 Hospicium in par. de Principali, in carreria Veyrarie, videlicet et in introytu carrerie librate bone memorie Cardinalis Aniciensis (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 6, fol. 2031).

Carreria **LIBRATE CAMERACENSIS.**

La rue de la *Livrée de Cambrai* était la rue des Masses, allant du Plan de Lunel au collège Saint-Nicolas (actuellement rue Bouquerie).

La livrée de Cambrai occupait au couchant de la Bouquerie l'île 126. Elle s'appelait primitivement *Livrée du cardinal de Jérusalem ;* elle garda le nom de son dernier occupant, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai (créé cardinal en 1411, mort en 1425). Elle devint ensuite la propriété du chapitre métropolitain.

1431. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria librate cardinalis Cameracensis (Brèves de J. de Briende, fol. 180, minutes de M° Antiq).

1458. 11 mars. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Massarum. vulgariter appellata carreria librate bone memorie cardinalis Cameracensis confrontatum cum carreria Massarum per quam itur ad collegium S. Nicolay (Étendues de P. de Petra, fol. 164, minutes de M° Antiq).

1677. 9 septembre. Pierre Vinet et J.-B. Alexandre, prestres recteurs de la maison des pauvres filles congrégées dans cette ville soubz le titre de S. Joseph, attendu que lesdites filles dudit institus de St Joseph ne peuvent demeurer commodément dans une maison, jardin et tinal, estable et fenière que dame Helene d'Aymond, vesve de François de Brancas, leur avait donné pour leur habitation, située ladite maison par. S. Agricol, rue appelée de la livrée de Cambray alias des Massons, confrontant d'une part la rue qu'est entre ladite maison et celle de Jacques des Grilhets, seigneur d'Aubres, tirant du plan de Lunel au collège S. Nicolas, de bise maison de la marquise des Taillades d'Ampus, rue entre deux tirant à la Calade, du couchant et de bize monastèra des religieuses de N.-D. du Refuge, et que les recteurs et ladite dame ont jugé que les filles se doivent loger ailleurs, vendent cette maison au monastère de N. D. de la Victoire (Arch. de Vaucluse, série H, N. D. de la Victoire, n° 28, fol. 30).

Carreria **LIBRATE FLORENCIE.**

La *rue de la Livrée de Florence* est la rue Florence, qui allait de la rue Saunerie à la rue Four de la Terre par la rue du Vieux-Sextier et du Saule. Pierre Corsini, évêque de Florence (créé cardinal en 1370, mort en 1405) installa son palais dans l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, à côté de la Juiverie.

La rue de Florence est parfois appelée rue de Saint-Jean-le-Vieux ou rue du Temple (B).

Digitized by Google

A.— 1439. 15 septembre. Carreria recta librate de Florentia que tendit de Jusateria versus Furnum terre (Brèves de J. de Briende, minutes de Me Antiq).

1479. 14 janvier. Carreria vulgariter dicta de Florencia qua itur ad planum Salicis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11 et 24).

B. — 1460. Hospicium in carreria sive transversia Florentie sive S. Johannis Veteris, alias de Templo, confrontatum cum cimiterio S. Johannis (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 40).

1488. 7 juillet. Hospicium in par. S. Petri in carreria librate Florencie alias saint Johan lo viel, tendente de judea à la Pinhota, confrontatum ab occidente cum cimiterio et ecclesia S. Johannis veteris carreria in medio, a borea recto cum quadam transversia (Étendues de J. de Gareto, fol. 349, minutes de Me Antiq).

Platea **LIBRATE DE GIFFONO.**

La *place de la Livrée du cardinal de Giffon* est la place des Études actuelle. Le cardinal Léonard de Giffon (créé en 1378, mort en 1407) occupait un palais dans les dépendances de l'hôpital des Orphelins du Pont-Fract. Ce palais avait été la demeure de Pierre Roger avant son érection au pontificat sous le nom de Clément VI : il devint en 1421 le siège de l'Université.

1419. 6 juillet. Jean Bilhon, *recteur de la maison des Orphelins, donne à nouvel achept* hospicium in par. S. Desiderii, ante domum magnam librate bone memorie cardinalis de Giffono, confrontatum a parte ante cum platea communi hujus librate, ab occidente cum orto dicte domus pauperum orphanorum, a parte retro et a meridie cum parvis liceis supra Sorgiam (Étendues de J. Aucherii, minutes de Me Vincenti).

Carreria **LIBRATE PRINCIPIS AURAYCENSIS.**

La rue de la *Livrée du prince d'Orange* était la rue Four de la Terre, où était situé le palais du prince. Ce palais, en 1468, était loué à un fabricant de toile.

1373. 3 juin. Hospicium in par. S. Petri in carreria vulgariter appellata la carriera del prince d'Aurenga, dicta Furnus terre alias de Nabressa (Brèves de de J. de Gareto, minutes de Me Antiq).

1485. 26 août. Hospicium in par. S. Petri, in carreria nuncupata librate bone memorie domini principis Auraycensis (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de Me Antiq).

Carreria **LIBRATE SANCTI MARTIALIS.**

La livrée du cardinal Hugues de Saint-Martial (1361-1403) occupait la plus grande partie de l'île 93. Le siège des Catalans en

Digitized by Google

1409-1412 en fit un monceau de ruines. Elle devint alors la propriété de Laurent des Faretis, marchand drapier. A la fin du XV[e] siècle, elle fut reconstruite par André Bornichet, marchand drapier. De cette reconstruction, il a persisté de beaux restes dans la maison actuelle du docteur Pamard, place de la Mirande.

La rue de la *Livrée Saint-Martial* était soit la rue du Vice-légat actuelle, soit plutôt la Peyrolerie.

1431. Casale situm in par. S. Simphoriani in carreria librate vulgariter nuncupate S. Martialis, confrontatum a duabus partibus cum duobus hospiciis domini Bonifacii Rancurelli (?) androna et quodam cancello in medio, et ab alia parte cum hospicio Laurentii Fareti, draperii (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq, fol. 70).

1585. 29 avril. Petrus Cabassole *loue à* Alphonsus Dessa, in medicina doctor, hospicium in par. S. Simphoriani in carreria librate beati Martialis (Brèves de J. de Gareto, *ibidem*).

Carreria **LIBRATE DE TURIN.**

La livrée du cardinal de Turin (Pierre de Turreyo, 1385-1417) était la livrée dite de Penestrin, en face de Saint-Pierre, à peu près sur l'emplacement actuel de l'archevêché. La rue de la *Livrée du cardinal de Turin* paraît être la rue Cardinale actuelle.

1503. Hospicium in par. S. Petri, in carreria librate de Turin, confrontatum ab oriente cum hospicio magistri Johannis Tebani, ab occidente cum dicta carreria, et cum feneria nobilis Dominici Panisse, a meridie cum librata de Turin, a borea recto cum scabello et viridario rev. patris domini vice-gerentis (Brèves de J. de Gareto, fol. 275, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **LIBRATE UTICENSIS.**

Elias de Sancto Eredio (Hélie de Saint-Yrieux), évêque d'Uzès, fut créé cardinal en 1354; il mourut en 1367. Il occupa dans la paroisse Saint-Didier une livrée que je n'ai pu encore identifier. En 1362, il se transporta à la livrée dite d'Albane (hôtel de ville).

1370. Hospicium nobilis Jacobi de Luco, domicelli, situm in par. S. Desiderii, in librata domini cardinalis Uticensis quondam, confrontatum a meridie cum carreria publica dicte librate, ab oriente cum hospicio Johannis Raymundi domicelli, ab occidente cum hospicio heredum Jacobi Roberti (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n[o] 114, pièce 20).

Digitized by Google

Carreria **LIBRATE DE VERNIO.**

La rue de la *Livrée du cardinal Petrus de Vernio* (créé cardinal en 1371, mort en 1403), est la rue du Laboureur, qui s'appelait auparavant rue du Cellier de Saint-Ruf (vide carreria Cellarii S. Ruffi).

1418. Domus in quadam transversia librate que ultimo fuit bone memorie cardinalis de Vernio, ad quam transversiam habetur accessus ante ecclesiam et hospitale beate Marie pauperum Orphanorum (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 50).

1424. 28 septembre. Hospicium in par. S. Desiderii in librata cardinalis de Vernhio, confrontatum ab una parte cum hospicio heredum domini Bufilhi de Brancassiis, a parte ante cum carreria dicte librate (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 252).

Carreria **LIBRATE ANTIQUE DE VIVARIIS.**

La *Livrée antique du cardinal de Viviers* (Petrus de Sortenaco, episcopus Viviariensis, créé cardinal en 1375, mort en 1390), se trouvait entre les rues Banasterie, du Four et Bertrand. En face, sous le palais, était l'hôpital Petit ou de Notre-Dame de Salvation.

La *rue de Viviers* était la partie de la Banasterie située entre la rue Sainte-Perpétue et la rue Bertrand. La *traverse de Viviers* était la rue du Four.

La livrée du cardinal de Viviers fut occupé d'abord par Bernard de Garvo (promu en 1310, mort en 1328); ensuite par le cardinal Gaucelm Johan (Gaucelmus Johanns Deuze, neveu de Jean XXII, promu en 1316, mort en 1348); puis par Pierre de Cros (promu en 1350, mort en 1361); et, enfin, par Guillaume de Bragose (promu en 1361, mort en 1367).

1440. Rue de Viviers où était l'hôpital de Notre-Dame de Sauvaison (Arch. de Vaucluse, Hôpital, reg. 1690, fol. 163 et 164).

1446. 19 janvier. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria recta qua itur de Polasseria ad Banasteriam, confrontatum ab occidente cum carreria publica, a meridie cum quadam transversia sive carreria transeunte de predicta carreria ad tria pilaria, antiquitus vocata de Vivaut, et a borea cum antiqua librata vulgariter nuncupata Vivariensi (Brèves de J. Morelli, fol. 12, minutes de M° Antiq).

XV°-XVI°. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Polasserie antique, confrontatum ab una parte cum librata antiqua cardinalis Vivariensis et cum transversia vocata de Vivariis (Arch. de Vaucluse, G. chap. métrop., n° 22, p. 11 et 13).

Digitized by Google

CARRERIA ET PLATEA **LIBRATE PARVE DE VIVARIIS.**

Jean de Broniac, dit le cardinal de Viviers (J. de Bronhiaco, episcopus Vivariensis, 1385-1426), avait son palais dans la rue de Sainte-Claire (rue Hercule). Ce palais se divisait en deux parties : la *petite livrée,* au levant de la rue Hercule, et le *grand palais,* qui paraît s'être substitué à la livrée du cardinal d'Annecy, au couchant de la même rue.

La rue de la *Petite Livrée de Viviers* est la rue des Amoureux. Quant à la *place de la petite livrée de Viviers*, c'est ou bien le carrefour des rues des Amoureux et de la Masse, ou bien le carrefour des rues des Amoureux et Grande-Meuse.

1447. 24 mai. Hospicium in par. S. Genesii, in platea vulgariter dicta parve librate de Vivariis, retro magnam domum habitacionis domini Poncii Trenquerii (Brèves de G. Morelli, minutes de M[e] Antiq).

1449. 6 novembre. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria parve librate [de Vivariis], prope parvum Paradisum, confrontatum ab oriente cum carreria sive transversia qua itur de carreria portalis Imberti ad tinale heredum domini Poncii Trenquerii, condam legum doctoris, a borea cum quadam alia transversia dicte parve librate que tendit de predicta transversia versus occidentem (Brèves de J. Morelli, minutes de M[e] Antiq).

1460. Hospicium in par. S. Genesii, in librata bone memorie cardinalis Vivariensis, confrontatum ab una parte cum carreria S. Clare, ab alia parte cum hospicio parve librate dicti cardinalis (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 15).

CARRERIA **LICEARUM.**

Les *Lices* étaient les chemins parallèles aux remparts tant en dehors qu'en dedans. Avignon eut aux XIII[e] et XIV[e] siècles trois enceintes successives, d'où la multiplicité des lices.

On appelait *Parve Licee* ou *Licee antique* les lices de la dernière enceinte du XIII[e] siècle. Elles commençaient à la porte Ayguière, passaient entre le Limas et la Grande-Fusterie qui était comprise dans l'enceinte des remparts. Arrivées aux frères Prêcheurs, une partie des Lices antiques prenait le nom de rue Calade jusqu'au Portail Boquier en face de Saint-Martial. Entre les portails Imbert et Matheron, le marché aux chevaux se tenait dans les Lices antiques d'où le nom de *Correterie des chevaux* que prend cette partie des Lices. Par la rue Tête-Noire et la rue des Trois-Colombes ou des Lices du Colombier, les Lices gagnaient la porte Aurose.

Les *grandes Lices* ou *Lices neuves* suivaient l'enceinte des remparts actuels.

Digitized by Google

1374. In par. S. Stephani et retro magnam Fustariam, in parvis Liceis, quidam burguetus olim combustus confrontatus cum hospicio in quo tenetur albergaria ad signum S. Martini (Chaillan, Orphanotropium de Grégoire, XI, p. 16).

1392. Maistre Johan de Coms, notari, per una terra de X eminadas pausada deforas lo portal de miracles, sus las lissas dels barris de la villa, confronta am lo camin public de Berbentane et am las ditas lissas et am lo .Rose et am la terra de maistre Johan David.... fa cascun an XII sol (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 15, terrier des Repenties, fol. 58).

1430. 21 juin. Hostalleria Cele in Magna Fusteria in par. S. Stephani, confrontata ab una parte cum dicta carreria, versus meridiem cum hospicio Thome Ferier, de retro cum liceis antiquis, a borea cum hostalleria Campane (Brèves de F. Bertrand, fol. 130, minutes de M[e] Antiq).

1459. Carreria Licearum dicta Columberii tendems de portali Infirmeriarum ad portam Aurosam (Brèves de J. Briende, minutes de M[e] Antiq).

1500. 1[er] janvier. Johanna Pelagie uxor Robini Michaleti latomi, vend magnifico et potenti domino Johanni Cadardi alias de Mossi, domino loci de Thoro, casale in par. beate Marie Magdalenes in lissiis antiquis Fusterie, confrontatum a solis ortu cum dicta carreria lisseriarum (*sic*), ab occidente cum stabulo Christophori Bruni, a meridie cum stabulo emptoris, a borea cum transversia tendente de lissiis novis ad lissias antiquas et ad portale Limassii (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 265).

— Vide carrerie Calade, Fenaterie, Trium-Columbarum, Putei Cathene.

Platea et Carreria **LIMACII.**

La place du Limas servait autrefois d'entrepôt aux marchands de bois qui y débitaient poutres et planches. De ce fait, l'Aumône de la Fusterie, en 1354, payait encore à la ville une cense annuelle de 20 gros. En 1379, les bailles de la même Aumône font une reconnaissance à la ville pour cette servitude (Archives municipales, GG, 590, fol. 21).

1303. X kalen. septembris. Stare confrontatum ab oriente cum carreria Limacii (Arch. de Vaucluse, Hôpital, Fusterie, B, I, n° 3).

1348. 24 juin. Locus dictus ad Limas ubi scindunt sarratores ligna sive fustas (*Ibidem*, n° 5).

1354. Platea Limacii que est prope molendinum Partusii usque ad rippam Rodani in qua platea serratur seu scinditur fusta (Arch. de la ville, GG, n° 590, fol. 24).

1405. Hospicium in par. S. Stephani, in Magna Fustaria confrontatum ab occidente cum carreria del Limassio (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Claire, n° 9, fol. 3).

1423. 13 juin. Johanna vidua Aymerici condam licentiati in legibus vend nobili et potenti viro domino Johanni Cadardi doctori in medicina, prothomedico serenissimi principis Francorum regis, hospicium in par. S. Stephani in carreria publica licearum antiquarum prope plateam vocatam du Limas, confrontatum ab occidente cum carreria publica licearum, a borea cum hospicio dicti magistri Cadardi (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 251).

Digitized by Google

CARRERIA **LOMBARDORUM.**

La place des *Lombards* ou de la *Parcheminerie* était en tête de la *Bocaria* ou *Blanquaria vetus,* devant le collège des chanoines de Saint-Didier. La rue de la *Parcheminerie* s'identifie avec la Blanquerie, dont la rue Collège d'Annecy actuelle constitue une partie.

1339. 11 décembre. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Lombardorum sive Pargamanarie (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 77, Brèves de J. Michaelis).

1366. In capite Bocarie, in platea Lombardorum, ante hospicium collegii ecclesie S. Desiderii (*Ibidem*, n° 117, fol. 64).

1450. Hospicium in carreria Lombardorum, confrontatum cum hospicio heredum magistri Johannis Orientis, alias de Lugduno, barbitonsoris (Étendues de J. de Briende, fol. 182, minutes de M[e] Antiq).

CARRERIA **LUDI ARANGIARUM.**

La rue du *Jeu des Oranges* était la rue du Petit-Change. Il y avait à côté dans l'Argenterie vieille un jeu de pomme.

1492. 12 mai. Domus in carreria Cambiorum que facit cantonum Arangiarum, confrontata ab una parte cum carreria publica vocata le jeufz des aranges per quam itu. de carreria Cambiorum ad carreriam Speciarie (Brèves d'A. de Villa, fol. 208, minutes de M[e] Antiq).

1496. 6 février. Domus in par. S. Petri in carreria Argenterie antique ubi luduntur Arangie (*Ibidem*, fol. 71).

1500. I[er] octobre. Domus in carreria Speciarie confrontata cum ludo Pille (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 89, fol. 118).

1756. 16 avril. Maison dans les paroisses Saint-Pierre et de N. D. la Principal, confrontant du nord la rue de l'Argenterie, et du jeu des Oranges, allant à la place du Change ; du midi, le cul de sac sive traverse non passante allant au Sextier, levant maison des hoirs de M. Hatenosy, couchant maison de M. Vinay, advocat (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 268).

PLANUM DE **LUNELLO.**

Le *plan de Lunel* existe encore : la *rue du plan de Lunel* allait de la Boucherie aux frères Prêcheurs, c'était donc une partie de la rue Bouquerie actuelle se continuant par la rue Petite-Calade.

Digitized by Google

1366. Platea plani de Lunello, juxta cancellos librate cardinalis Guillelmi Judicis.

1366. Carreria de plano de Lunello versus ecclesiam Fratrum Predicatorum (Arch. de Vaucluse, G, archevêché, n° 117, fol, 21 et 22).

1370. Hospicium Guillelmi Gaufridi in par. S. Agricoli in loco dicto planum Lunelli confrontatum cum carreria publica appellata planum Lunelli (*Ibidem*, n° 114, fol. 20).

1480, 4 décembre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria plani Lunelli confrontatum cum dicta carreria tendente versus litratam Cameracensem (*sic pour Pictaviensem*) nunc vero collegium de Rure (Brèves de P. de Petra, fol. 102, minutes de M^e^ Antiq).

1489. 23 juin. Nobilis Anthonius Sestoris vendit domino Johanni Brun, jurium professori, duo hospicia contigua in par. S. Agricoli in carreria Plani Lunelli, confrontata ab oriente cum dicta carreria qua itur de Macello ad conventum fratrum Predicatorum (Brèves de P. de Petra, fol. 59, *ibidem*).

1335. 18 juin. Hospicia in loco dicto ad Planum de Lunello (Arch. de Vaucl., G, archevêché, 112, fol. 102).

Carreria **MACELLI.**

La rue du *grand masel, carreria magni macelli* était la rue *Bocaria* (rue Dorée).

Sous le nom de *carreria macelli, rue de la boucherie* on désignait tantôt la rue Saint-Agricol allant du masel à Saint-Agricol, tantôt une ruelle située entre le masel et la poissonnerie, ou devant le masel.

1259. Stare... in par. S. Agricoli, in carriera de Marcello (Girard et Pansier, *la Cour temporelle*, p. 51).

1466. Carreria Bocarie sive magni macelli (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 43).

1487. Tabula in magno macello faciens cantonum carrerie macelli que vadit ad S. Agricolum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 78, fol. 119).

1487. 10 décembre. Hospicium in par. S. Agricoli in quo est furnus pastisserii et apotheca fromagerie, in carreria magni masselli, confrontatum ab oriente cum dicta carreria magni masselli, a meridie cum carreria Arengiorum tendente de dicto massello ad ecclesiam S. Agricoli, a borea recto cum peyssoneria, ab occidente cum hospicio Marci de Puteo (Étendues de J. de Gareto, fol. 179, minutes de M^e^ Antiq).

1491. 12 avril. Hospicium in parrochiis SS. Agricoli et B. Marie de Principali, confrontatum ab occidente cum carreria publica prope macellum (Brèves de J. de Ulmo, fol. 125, minutes de M^e^ Antiq).

1496. Tabula sita in magno macello in ingressu dicti macelli a parte carrerie tendentis de Argenteria ad domum civitatis (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 84).

Digitized by Google

MACELLUM.

A. *Magnum macellum* ou *grande boucherie*. « Outre le *masel de la Boquerie,* nous dit un texte de 1237, la commune d'Avignon perçoit deux moutons sur chaque boucher de Sorgues. »

Le masel de la rue Boquerie était le grand masel. Il était situé sur l'emplacement actuel de la Brasserie de l'Horloge : à côté était la poissonnerie, entre le masel et le cloître de Saint-Agricol. En dessous était la traverse de la triperie antique.

Le grand masel au XV^e^ siècle était surmonté des armes papales.

B. *Le masel de la place Saint-Pierre, macellum S. Petri.* A partir de l'arrivée des papes à Avignon, le masel de Saint-Pierre fit une sérieuse concurrence au grand masel. En 1387, le masel de la Boquerie est dénommé « *le jadis grand masel* », ce qui nous montre l'importance qu'avait prise la boucherie de Saint-Pierre. Mais, à la fin du XV^e^ siècle, ce masel a perdu de son importance et la vogue revient au grand masel de la place commune. En 1505, le conseil décide de démolir les ruines de la maison que J. Textoris avait léguée à la ville, à côté de Saint-Pierre devant la Juiverie, pour y installer un *masel perpétuel* (Délibération du conseil, t. VI. p. 99).

C. *Macellum portalis Matheronis.* Moins important était le masel qui fut établi au XIV^e^ siècle au portail Matheron.

D. *Macellum portalis Infirmeriarum.* Il y avait également un masel aux Infirmières, en dehors du portail.

E. *Macellum juzaterie.* Dans la juiverie, il y avait une boucherie où était vendue la viande *de lèi,* tuée selon le rituel de la religion hébraïque.

F. *Macellum porcaterie.* Le grand masel des porcs était en dessous de la grande boucherie, vers le Change. Les tables de la charcuterie de ce masel furent démolies en partie vers 1491, pour dégager les abords de la place de la ville.

Aux masels de Saint-Pierre et du portail Matheron, il y avait aussi des tables réservées à la charcuterie (vide Mercatum S. Petri).

A. — Magnum Macellum. — 1233. Habet commune hancaguim, scilicet duos canos multonis in quolibet macellario faciendo macellum infra villam pontis Sorgie preter macellum Bocarie (Arch. de la ville, AA, n° 1, fol. 125-128).

1323. Chardellus Marsaricie, morans in cambiis prope Masselum (Mollat, *les Changeurs d'Avignon sous Jean XXII*, bulletin de l'Académie de Vaucluse, 1905).

Digitized by Google

1387. Tabula speciarie una cum edifficiis, bastimentis et pertinenciis que tabula antiquitus esse solebat unum locale et una tabula macelli simul tenentia, sita in par. S. Agricoli, in carreria qua itur de magno antiquitus macello versus ecclesiam S. Desiderii, a meridie cum transversia Triparie antique (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, n° 10, fol. 97).

1464. Carreria Bocarie sive magni macelli (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 9, fol. 7).

1493. 20 février. Tabulla in magno macello prope arma D. N. pape (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 91).

B. — Macellum S. Petri. — 1335. Magnum macellum S. Petri (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 135).

1334. Hospicium in par. S. Petri, confrontatum ab una parte cum macello S. Petri, ab alia cum carreria Sabaterie (Arch. de la ville, hoirie de J. Textoris, n° 83).

1357. Taberna de la Campane juxta macellum S. Petri (Arch. de Vaucluse, chap. Saint-Pierre, n° 3, fol. 123).

1413. Recepit Stephanus collector (censum communitatis Avin.) ab universitate judeorum pro quadam tabula macelli sita juxta costellum S. Petri, fl. III, s. XVIII (Arch. de la ville, EE, Comptes de la guerre des Catalans, fol. 384).

1477. Anriquetus Tegrini servit communitati pro platea macelli ante judeariam grossum unum (Arch. de la ville, AA, n° 150, fol. 45).

1480. 9 mai. Hospicium in par. S. Petri, in carreria ante judeam, et in capite Speciarie, taberna Campane vulgareter nuncupatum, ejusque porticus sive pons situm supra transitum, sive vicum supra eodem ponte existens, et sue platee in quibus acthemus tabule macelli fiebant et tenebantur, nunc vero panes, fructus et sotulares venduntur, confrontatum ab una parte cum hospicio heredum Ludovici Petri in quo tenent bancam cambii...: dictus vero porticus sive pons, confrontatum cum platea cadriviali in qua soliti sunt fieri incantus (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

C. — Macellum Portalis Mataroni. — 1383. Hospicium in quo dicebantur esse due tabule macelli et una cambii, confrontatum cum portali Matharoni ac meniis antiquis, et ab occidente cum carreria Fenaterie (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Didier, 52).

1394. 29 avril. Tabula macelli sita ad portale Mataroni, confrontata cum tabulla macelli quam tenet Poncius Salati, et ab alia parte cum alia tabula (Étendues de G. de Briconibus, minutes de M° Vincenti).

1394. 12 mai. Petrus Foysiani, macellarius porcorum, achète différentes quantités de viande, pro vedendo ad portale Mataronis super quadam tabula macelli (*Ibidem*).

1457. Tabule due macelli site in macello portalis Matharonis (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 26, fol. 24).

1463. Parva tabula macelli capituli S. Petri sita in macello portalis Matharonis, confrontata a meridie cum tabula Triperie (*Ibidem*, n° 42, fol. 84).

1520. I^er^ octobre. Vente d'une tabula macelli sita in par. S. Petri in carreria Feneterie prope portale Matheronis (Brèves de P. Vivet, minutes de M^e^ Vincenti).

Digitized by Google

D. — MACELLUM INFIRMERIARUM. — 1407. Hospicium in par. S. Simphoriani in quadam transversia non transeunte in capite Infirmeriarum juxta macellum (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol. n° 37, fol. 29).

1416. Hospicium extra portale Infirmeriarum prope macellum dicti portalis, confrontatum cum transversia qua itur de dicto macello ad portam Aurosam (*Ibidem*, n° 38, fol. 156).

E. — MACELLUM JUZATERIE. — 1328. Mancipus de Argenteria, judeus, est condamné à 5 sols d'amende quia unam linguam bovinam accepit in macello judeorum contra voluntatem cui erat (Arch. des Bouches-du-Rhône, B, n° 1732).

1489. Hospicium in jusateria in carreria macelli judeorum (Arch. de Vaucluse, H, Cordeliers, n° 14).

F. — MACELLUM PORCATERIE. — 1365. 3 septembre. Bernard de Rascas *lègue à l'hôpital Sainte-Marthe* hospicium in cambiis ante macellum ubi venduntur carnes porcine (Ms. de Suarez, bibl. nationale, n° , fol. 131).

1412. Hospicium in par. beate Marie de Principali, confrontatum cum carreria Polasserie antique et cum carreria ante magnum macellum porcorum (Arch. de Vaucluse, H, Saint-Laurent, n° 7, fol. 38).

1440. 2 novembre. Hospicium in par. B. Marie de Principali, in carreria juxta macellum porcateriorum, confrontatum ab una parte cum banca cambii Ludovici Boani, campsoris, ab alia parte cum hospicio nobilium Bartholomei, et Johannis de Brancassiis (Brèves de J. Morelli, fol. 149).

1462. 4 octobre. Stephanus Verrerii, provincialis provincie Occitanie ministerque domus S. Trinitatis Avinion., donne à nouvel achept hospicium sive tabulam cambii nobilis Ludovici Boani, sitam in par. B. M. de Principali ante magnum macellum confrontatam, a solis occasu cum macello porcaterie, carreria in medio, a solis ortu cum tabula cambii Petri Albertacii (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

CARRERIA **MAGDALENES.**

C'est la rue des Crottes conduisant à l'église de la Magdelaine.

1393. Hospicium in par. S. Stephani alias B. M. Magdalenes in carreria Magdalenes sive Crotarum (Brèves de J. de Gareto, fol. 256, minutes de M° Antiq).

CARERIA DE **MALSAGUIS** VEL DE **MASALGIS.**

Rue du XIII[e] siècle mal délimitée, située dans la paroisse Saint-Symphorien.

1199. juillet. Stare in par. S. Simphoriani juxta stare Bertrandi de Masalgis (Labande, *Cartulaire des Hospitaliers d'Avignon*, p. 152).

1293. XVI kalen. Decembris. Hospicium in carreria de Malsaguis (Testament de G. de S. Egidio, Arch. de Vaucluse, hôpital, rég. n° 1724, fol. 8).

Digitized by Google

Carreria **MAGNA.**

La *Grand-Rue* de la paroisse Saint-Didier était probablement la rue des Trois-Faucons.

1364. Hospicium in par. Desiderii in magna carreria (Arch, de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 23, recon. 401).

Carreria **MARCERIE**; vide Carreria **MESSARIE.**

Carreria la **MARCHANDA.**

La rue dite *la Marchande* était dans le bourg des Vignes de la paroisse Saint-Pierre, c'est-à-dire vers l'hôpital Sainte-Marthe actuel.

1499. Hospicium in par. S. Petri, in burgo vinearum, in carreria dicta la Marchanda (Arch. de Vaucluse, série D, n° 210, fol. 6).

1542. Hospicium in par. S. Petri in burgo vinearum et in carreria dicta carriere Marchande (Arch. de Vaucluse, D, 210, fol. 7).

Carreria de **MARRANA.**

Cette rue se trouvait hors le portail des Infirmières.

1328. Hospicium extra embarria portalis infirmeriarum in carreria vocata de Maranna (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, n° 58).

Carreria dou **MARTINET,** vide **BURCUS MARTINENQUI.**

Carreria de **MASALGIS**; vide Carreria de **MALSAGUIS.**

Carreria **MASSARUM.**

La rue *des Masses,* anciennement appelée rue de la Blanquerie, est quelquefois dénommée rue de la *livrée de Cambray*. Elle allait du plan de Lunel à la rue Collège d'Annecy (c'était la rue Bouquerie actuelle et plus tard la rue Collège d'Annecy) (vide carrerie Bocarie, Blancherie et librate Cameracensis).

1366. Hospicium situm in compito sive cantono carreriarum Ortolanorum et Massarum recte ante domum cardinalis Morinensis (Arch. de Vaucluse, Archev., G, 117, fol. 27).

1473. 1er septembre. Hospicium sancte Crucis in Iherusalem alias librata

Digitized by Google

Cameracensis vulgariter nuncupatum in carreria publica Massarum per quam itur de carreria plani Lunelli ad collegium beati Nicolay (Brèves de P. de Petra, minutes de Me Antiq).

1475. 24 novembre. Hospicium in par. S. Agricoli confrontatum cum carreria tendente a collegio de Furnis alias S. Nicolay, vocata ab antiquo la Blanqueria Vielha, alias de les Masses (Brèves de P. Milheti, fol. 119, *Ibidem*).

1548. Carreria des Masses qua itur de Plano lunelli ad collegium S. Nicolai (Arch. de Vaucluse, Archev., G, 134, fol. 152).

1680. Maison paroisse S. Agricol, rue des Masses, controntant d'une part rue des Masses tendant à la rue Saint-Marc et église des Jésuites, d'autres rue tendant au plan de Lunel au devant de la maison de M. Mignard, peintre, la dite rue entre deux, d'autre et par derrière jardin des dames Augustines (Arch. de Vaucluse, D, n° 214, fol. 186).

1698. Rue des Masses allant de l'église des Jésuites au Jeu de Paume de M. Mignard (Arch. de Vaucluse, D, 215, fol. 76).

1798. 25 avril. Maison du collège ci-devant Saint-Nicolas entre les rues Calade et Masse, isle 127, n° 11, confronts midi la rue Calade, nord par le bâtiment, église et cour la rue la Masse, cour de la maison n° 4, cellier attenant, et Mignard et Boudin ; levant, Latour ; couchant, rue Calade et Boudin ; superficie, 2266 mètres carrés (Arch. de Vaucluse, série Q, Domaines, district d'Avignon, fonds 1, n° 9).

Rue de la **MASSE.**

A. Une seconde rue *des Masses* au XVe siècle allait de la rue du Portail Peint à la maison du petit Paradis : elle était dite aussi rue du Petit-Paradis.

B. La seconde partie de la rue de la Masse actuelle (du Petit-Paradis ou de Sainte-Claire à la place Saint-Didier) est désignée dans les actes sous le nom de *rue allant de la place Saint-Didier au couvent de Sainte-Claire*.

En 1412, il y avait devant Saint-Didier une hôtellerie de la Masse, je ne la retrouve plus ensuite ; ce ne doit donc pas être là l'origine du nom de la rue actuelle.

A. — 1465. Hospicium in par. S. Genesii et in carreria Massarum alias Parvi Paradisii (Brèves de J. de Briende, minutes de Me Antiq).

1506. 30 mai. Carreria Massarum tendens de carreria portalis Ymberti, ad Parvum Paradisum (Brèves de J. de Gareto, *ibidem*).

1668. Rue de la Masse, paroisse S. Genies (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., 134, fol. 102).

1708. Maison qui fait le coin des deux rues Bonneterie et rue sive traverse de la Masse allant au Petit-Paradis.

.... Rue de la Masse tendant de la rue du Marché au cuir au Petit-Paradis (Arch. de Vaucluse, D, 218, fol. 51 ; et 215, fol. 125).

Digitized by Google

B. — 1412. 8 février. Solvit Nutinus thesaurarius Fabrino Tholosini, hostallerio Masse, ante sanctum Desiderium, videlicet fl. L. sibi per universitatem debitos pro expensis factis et ministratis mandato sindicorum venerabili domino Johanni Lagereti, commisserio per dominum Sabaudie comitem in causa que vertitur inter dominum de Intermontibus et civitatem Avinionensem (Arch. municipales, EE, comptes de la guerre des Catalans, n° 250).

1464. 13 juillet. Hospicium cum plathea in par. S. Desiderii in carreria tendente de plathea magna S. Desiderii versus monasterium Sancte Clare, confrontatum a solis occasu cum hospicio Petri de Sadone et plathea in qua est ulmus radicatus, et a borea recto cum dicta carreria (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

1473. 11 juin. Hospicium in carreria qua itur de platea S. Desiderii ad monasterium S. Clare (Étendues de P. de Petra, fol. 307, *ibidem*).

1539. Hospicium quod fuit olim magistri Johannis de Ponte, confrontatum cum carreria tendente de diversorio floris lilii ad plateam S. Desiderii et facit cantonum sive angulum ab alia parte cum carreria tendente de dicta platea S. Desiderii ad monasterium S. Clare. [*En 1635, cette maison était occupée par Jehan Piot, libraire et imprimeur*] (Arch. de Vaucluse, Visitandines de Saint-Georges, H, n° 16, fol. 15).

1774. 21 mai. Reconnaissance en faveur de l'Université par J.-B. Pierre d'Armand pour les parties dépendantes de la grande maison, jardin, écuries, cours, située paroisse Saint-Didier, dont la façade est sur la rue tendant de la place Saint-Didier au monastère de Sainte-Claire, y ayant une autre porte d'entrée du côté de la rue dite des Études, que le sieur d'Armand a acquis de M^me^ de Fortia, duchesse de Gadagne.... (Arch. de Vaucluse, série D, n° 15).

1796. 22 juillet. Couvent des Ursulines, soumissionné par la citoyenne Élisabeth Sabourin, femme Fevrot, entre les rues d'Hercule, de la Masse et Collège de la Croix, isle 63, n° 6, consiste en église, cour, parloir, dortoir, salle où s'assemble la communauté, cloître, corridor, vestibule.... en partie à deux étages. Confronts du levant rue Ercule, midi rue de la Masse, nord Gastaldy, et hoirs Cambis Dorsant, couchant rue Collège de la Croix, et hoirs Benoit et autres. Contenance 387 cannes (Arch. de Vaucluse, série Q, domaines, district d'Avignon, fonds 1, n° 9).

CARRERIA **MEISSONARUM**; VIDE CARRERIA **ORTOLANORUM.**

CARRERIA **MENIUM ANTIQUORUM.**

La rue des *vieux remparts* était la rue du Limas, ou bien une ruelle située entre le Limas et la Grande-Fusterie. Cette rue était la lice des remparts anciens.

1376. Hospicium in liceis porte Aquerie prope muros novos confrontatum cum hostalleria de la Cella (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 55).

1376. 1^er^ juin. *Grégoire XI exempte du droit de livrée* hospicium de capello rubeo situm in par. S. Stephani confrontatum ab una parte cum carreria magne Fustarie, a parte retro cum carreria Limacii (P. Pansier, *les Repenties*, p. 216).

Digitized by Google

1383. Hostalleria in magna Fustaria ad signum Capelli rubei, confrontata cum hospicio in quo fit albergaria ad signum Pavonis (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Didier, n° 53).

1449. Hostalleria Pavonis in magna Fustaria sub graneriis pape (*Ibidem*, série H, Sainte-Praxède, n° 58).

1449. 21 mars. Hospicium vocatum diversorium Selle in par. S. Stephani in Magna Fustaria, confrontatum ab una parte cum diversorio Pavonis, ab alia parte cum diversorio Campane, a parte retro cum carreria antiquorum menium (Étendues de J. Morelli, fol. 74, minutes de M° Antiq).

MERCATUM.

Le *marché neuf* était à côté du Masel, au carrefour des rues Lauserie, Miralherie, Porte Ferrusse, Pelherie, Poulasserie et Argenterie (extrémité inférieure de la place de l'Horloge). Nous ignorons où était l'ancien marché.

1255. Ruffus drapperius, pro quadam domo que est in mercato novo (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 48).

1306. Tabula cambii confrontata cum platea et carreria vocata mercati (Arch. de Vaucluse, Sainte-Catherine, H, n° 56).

1480. Mestre Jehan deu tenir la plasa del mercat devant l'ostal de la villa escobada (Arch. municipales, AA, n° 150, fol. 68).

CARRERIA MERCATI CEBARUM.

Le *marché aux oignons* se tenait derrière le cimetière de Saint-Symphorien, dans l'actuelle rue du Gal.

1428. Hospicium confrontatum cum cimeterio ecclesie S. Simphoriani, carreria mercati cebarum in medio (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, n° 64).

1464. Hospicium in carreria fori ceparum ante simiterium S. Simphorani (Bréves de J. de Briende, fol. 57, minutes de M° Antiq).

1493. 7 décembre. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria mercati ceparum ante cimiterium dicte ecclesie confrontatum ab occidente cum hospicio nobilis Manfredi Parpalhe, alias Merulli (Étendues de J. de Gareto, fol. 267, *ibidem*).

1613. Rue du Gal, autrefois du marché des Cébes (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 6, terrier de 1613).

CARRERIA MERCATI CORIORUM.

La rue du *marché au cuir*, dite aussi *Curaterie*, était la Bonneterie actuelle (vide Curateria).

1484. 28 août. Hospicium in par. S. Genesii in carreria mercati coriorum tendente de ecclesia S. Genesii ad portale Ymberti (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

1484. Hospicium in par. S. Genesii in carreria mercati coriorum, confrontatum ab occidente cum parva platea dicte carrerie in qua olim vendebantur coria, a borea cum carreria tendente cum transversia qua itur ad planum Salicis (Arch. de Vaucluse, G. chap. métrop., n° 23, fol. 95).

1530. Carreria Boneterie sive Mercati coriorum (Bibl. d'Avignon, ms. 2883).

MERCATUM EQUORUM ; VIDE CARRERIA CORRATERIE EQUORUM.

PLATEA MERCATI FILI.

La place du *marché au fil* était le carrefour se trouvant à l'intersection des actuelles rues de la place Saint-Pierre, Peyrolerie et Ciseaux-d'Or.

1375. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria in qua venditur filum in die sabati, confrontatum cum hospicio nobilis Philipi Cabassolis in quo inhabitat cardinalis S. Martialis (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° 5).

1375. La rue où l'on vend du fil derrière les grottes de Saint-Pierre (*Ibidem*, n° 1, inventaire de 1753).

1482. 18 janvier. Hospicium in platea mercati filii in qua est puteus, contiguum cum carreria tendente a Pollasseria ad magnum palatium (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 11).

MERCATUM OLEI.

Le *marché aux huiles* se tenait dans la paroisse de Notre-Dame la Principale ; je n'ai pu encore déterminer son emplacement.

1386. 8 janvier. *Reconnaissance à la ville* pro parte cujusdam transversie que habet in longitudine quindecim palmos, in latitudine decem palmos, in par. B. Marie de Principali, in carreria ubi fit forum sive mercatum olei (Arch. de la ville, boîte 88, pièce 12).

1419. Hospicium in par. N. D. de Principali juxta forum olei (*Ibidem*, boîte 86, pièce 42).

MERCATUM RAPPARUM.

Le *marché des raves* avait lieu devant le cimetière de Saint-Symphorien comme le marché aux oignons, dans l'actuelle rue du Gal.

XV-XVI^e^. Hospicium in carreria Mercati raparum ante ciniterium S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, G, terrier du chapitre métropolitain, n° 22, fol. 24).

Digitized by Google

MERCATUM S. PETRI.

C'était peut-être le *mercatum antiqum* d'Avignon. En 1307, le prieur de l'église Saint-Pierre expose au roi Charles II que tous les samedis se tient dans le cimetière Saint-Pierre un marché de porcs et autres animaux. Or, il arrive que les porcs déterrent les cadavres des chrétiens ensevelis récemment, ce qui est un scandale et une opprobre. Faisant droit à cette requête, le roi décide que le marché des animaux sera transporté ailleurs. En conséquence, le viguier fait faire la criée suivante :

« De part l'évêque et le roi Charles, que nulle personne n'ose acheter, vendre ou mettre aux enchères aucune marchandise dans le cimetière de Saint-Pierre, sous peine de confiscation de la moitié de habits, marchandises ou objets ainsi négociés dans le cimetière. Le marché qui s'y tenait aura lieu dorénavant au plan de Saint-Didier. »

Cette criée nous montre qu'on négociait dans le cimetière Saint-Pierre tout espèce de marchandises et que l'on y faisait les encans. Sur l'injonction du roi, le conseil et le viguier fixèrent le portail Lévêque pour le marché aux bestiaux et la place Saint-Didier pour les autres négoces et les encans. Cette ordonnance resta lettre morte et la coutume fut plus forte que la loi. Les échanges se firent en dehors du cimetière, mais le marché comme les encans resta autour de l'église Saint-Pierre, et on continua d'y vendre la volaille (vide pollasseria), les fromages (vide fromageria), la viande (vide macellum S. Petri), des herbes (vide herboleria), etc.

1384. Hospicium Johannis Textoris defuncti, situm ante cimiterium S. Petri et ecclesiam, in quo inhabitabat una cum sua familia, confrontatum a parte anteriori cum quadam tabula panis et camerula dicti condam Johannis, ab alia parte cum hospicio dicti Johannis contiguo, et tabula maceli, ab alia parte cum carreria publica. Item aliud hospicium contiguum confrontatum cum hospicio et taberna signi Campane et a parte anteriori cum quadam tabula panis, botigua et camerula dicti condam Johannis. Item sex tabule ad vendendum panem. Item alia tabula ad vendendum carnes porcorum. Item alia tabula ad vendendum olera et herbas. Item alia tabula macelli contigua tabule macelli carnium porcorum. Item alia tabula macelli ad vendendum carnes (Arch. de la ville, fonds de l'hoirie Textoris, n° 9).

Digitized by Google

MERCATUM S. SIMPHORIANI.

Le 5 août 1374, le conseil de ville réglemente le marçhé de Saint-Symphorien : les *ortolailles* (jardinage) se vendront en tête de la rue qui est près du cimetière de Saint-Symphorien devant la maison des Orphelins de Jujon jusqu'à la Pollasserie (rue du Gal et rue Banasterie jusqu'à la rue des Ciseaux-d'Or). Si cet espace est insuffisant, le marché aux ortolailles s'étendra par l'autre rue à côté du cimetière jusqu'à la Sabbaterie (rue des Encans) et même, si c'est nécessaire, de l'autre côté de la maison de Jujon jusqu'à la rue qui va de la Bulle à la Fromagerie (rue de l'Amelier). Les autres marchandises se vendront dans la place de la Bulle (carrefour des rues de l'Amelier et de la Croix) et dans les rues à ce affectées. Les marchands de chair salée se tiendront place du Pilori (place des Châtaignes).

En réalité, le marché de Saint-Symphorien était un prolongement de celui de Saint-Pierre.

Au XV[e] siécle, le marché de Saint-Symphorien a lieu seulement le samedi, il se tient dans la rue dite du marché de Saint-Symphorien, actuellement rue des Encans.

1374. 5 août. Et fuit in dicto consilio ordinatum quod ortolani in diebus sabativis et alii ortolani vendentes, cives tamen, vendant et vendendo maneant in capite carrerie que est prope cimiterium S. Simphoriani ante hospicium Jugonis et usque ad Pellasseriam, et si ille locus illis non sufficiat, tunc vertant se ad aliam carreriam juxta dictum cimiterium, et alii foranei ortolani vendentes sequantur dictos cives usque ad Sabateriam et si illa carreria eisdem foraneis non sufficiat, tunc vertant se ad aliam partem hospicii dicti Jugonis usque ad Fromageriam. Item quod ante hospicium magistri Bernardi Rascacii et ante bullam et in platea consueta que est ante domum in qua consuevit morari magister Stephanus medicus sancte Catherine et in aliis plateis et carreriis consuetis vendantur alie merces prout est fieri consuetum. Item quod venditores carnium salsarum se transferant ad plateam Costelli et ibi dicta die dictas carnes vendant (Arch. municipales, délibérations du conseil, t. I, fol. 23).

1430. 2 septembre. Hospicium in par. S. Simphoriani in planeto ac carreria de Bulla, que est inter carreriam sancte Crucis ac carreriam Mercati S. Simphoriani in qua tenetur forum singulis diebus sabbativis, confrontatum versus meridiem cum dicta carreria Bulle et versus orientem cum cancello librate Saluciarum (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

TRANSVERSIA MERCERIORUM.

Cette ruelle aboutissait au bourg des *Merciers* dans la rue de Courarie ou rue Colombe actuelle.

Digitized by Google

1458. Haspicium in carreria Courarie, confrontatum cum parva transversia vocata transversia Merceriorum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 32, fol. 25).

1460. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria Couraterie, confrontatum cum transversia Mercerie (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 6, fol. 78).

1486. 1er mars. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria vulgariter dicta burguetus Merceriorum (Brèves de J. de Gareto, minutes de Me Antiq).

Transversia **MERDARELLA**.

Ruelle du XVe siècle dont le nom indique la fonction. Elle se trouvait près de la porte Aurose.

1493. 16 avril. Platea in par. S Simphoriani ante portale Aurose, confrontata a meridie cum transversia dicta Merdarella (Étendues de J. de Gareto, fol. 85, minutes de Me Antiq).

Carreria **MESSARIE.**

Cette rue se trouvait dans la paroisse de N.-D. de la Principale. Elle portait, au XIIIe siècle, le nom de *Marceria* ou *Messaria;* elle devint ensuite la *Poulasserie,* puis la *Ferraterie* (partie actuelle de la place de l'Horloge faisant suite à la rue des Marchands).

1259. Stare in carreria Mercerie in par. Principali, (Girard et Pansier, *la Cour temporelle,* p. 51).

1291. XVIII kalen. februarii. Stare in par. B. M. de principali in Messaria (Testament de Petrus speciator, Arch. de Vaucluse ; hôpital, reg. 1724, p. 6).

1298. VII id. junii. Stare in par. B. M. de Principali confrontatum cum carreria Messarie (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Praxède, n° 52).

XVIe. Maison en la paroisse de la Principale et rue de la Messarie dicte la Pollasserie antique léguée à l'Aumône par Petrus Speciator (Arch. de Vaucl., hôpital. reg. 1721, terrier de l'aumône de l'épicerie).

Carreria de **MILHACIO.**

C'est la rue du bourg des Milliasses ou des Milhes ou de Milhaut actuellement rue Saint-André (vide burgus de Milliasses).

1424. 6 décembre. Hospicium loco dicto apud portale Episcopi, in carreria de Milhaccio et in par. S. Agricoli (Étendues de V. de Briende, minutes de Me Antiq).

Digitized by Google

Platea **MILITUM.**

En 1308, nous trouvons une place des *Cavaliers* à côté du cimetière de l'église Saint-Pierre. Mais ensuite la place des Cavaliers a reculé vers l'ouest et elle se trouve paroisse Saint-Agricol devant le cancel de la livrée de Penestrin ou de Turreyo (l'archevêché avant la séparation), à côté de la Mirailherie, le long de la porte Ferruce.

La place des Cavaliers est en partie recouverte par des constructions au commencement du XV[e] siècle. Elle disparaît ensuite dans les aménagements et agrandissements de la place de la maison commune.

Un manuscrit du XVII siècle traduit *platea militum* par *place du gendarme.*

1308. Platea cooperta que vocatur platea militum, juxta cimiterium et ecclesiam S. Petri (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 34).

1323. Nicolaus Massini, campsor, morans juxta plateam Militis (Mollat, *les Changeurs à Avignon sous Jean XXII*, Bulletin de l'Académie de Vaucluse, 1905, p. 275).

1331. Jacobus Melhor, diocesis Flojen., apothecarius, qui moratur in carreria Militum (Arch, de Vaucluse, G, chapitre Saint-Agricol, n° 4, carton 1).

1342. Platea Militis ante cancellum cardinalis Penestrini in par. S. Agricoli (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 43).

1366. Ostal (par. S. Agricoli) davant la plassa dels Cavalliers et devant lo cancel de Monsehor de Penestra (*Ibidem*, n° 5, fol. 56).

1370. 10 février. *Les syndics exposent au cardinal de Penestre que autrefois* de carreria Miralherie habebatur ingressus ad libratam ip. ius domini cardinalis : *mais un familier du cardinal éleva une maison qui obstrua ce passage. Ils lui exposent aussi que* per quamdam aliam viam publicam que erat subtus plalea Militum et supra Macellum Avinionis similiter habebatur ingressus ad dictam libratam, sed postmodum per nonnullos familiares dicti cardinalis quodam edificium fuit edificatum propter quod transitus ipsius carrerie tollitur. *Le cardinal ordonne que ces immeubles soient remis en possession des syndics* (Arch. de la ville, boîte 76, pièce 55).

1422. 30 janvier. Hospicium quod antiquitus erat et vocabatur platea Cavalleriorum et nunc est hospicium in quo inhabitat Laurentius de Nichols, situm in par. S. Agricoli, confrontatum cum carreria Miralherie, et ab alia parte cum carreria Lausarie, et ab alia parte cum carreria (Brèves de V. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

1433. 15 janvier. Casale sive viridarium in par. S. Agricoli, in carreria Miralherie, juxta plateam Militum, secus portam Ferussiam, confrontatam cum transversia qua itur de platea Militum ad libratam de Tureyo, et retro cum quadam alia transversia dicte librate (Étendues de J. Morelli, minutes de M[e] Antiq).

XVII[e]. L'an 1360 et le 10 février, l'illustrissime cardinal Pierre de Prato.... a

Digitized by Google

fait édifier S. Pierre et beaucoup de belles choses mémorables entre lesquelles il a voulu avant que de partir de ce monde.... faire un don à Mrs les consuls des dits édifices et maisons tenant à la livrée de la rue de la Mirailhsrie soubz la place du Gendarme soubz le grand mazeau, à charge que ses domestiques et serviteurs la pourront tenir à l'aréage de la dite ville. Cet instrument se voit dans les archives de la maison consulaire, en date de l'an et jour ci-dessus (Bibl. de Carpentras, ms. 517, fol. 202).

Transversia de la **MILHETA.**

Le *clos de la Milhete* ou du *Columbier* était autrefois en dehors des remparts. La reconstruction des remparts en 1366 coupa ce clos en deux : une partie en dehors des remparts s'étendait jusqu'au moulin de l'Épi ; l'autre, en dedans des remparts, formait ce qu'on appelait, avant la percée de la rue Thiers, les grands jardins.

La partie de ce clos incluse dans les remparts s'appelait aussi le *Columbier*, le *pont de Serre* ou le *puech de Val.*

1415. 16 octobre. Les maitres des rues font abattre obedimentum aque et quemdam dorsum asini factum de lapidibus et vallatum situm in via sive transversia appellata Milhete (Arch. de la ville, boîte 26, pièce 6).

1445. 19 septembre. Vinea loco dicto à la Milheta, confrontatum cum quadam transversia, vallato in medio, tendente versus molendinum de Spica, ab alia parte cum liceis, vallato in medio (Brèves de L. Michaelis, minutes de M[e] Antiq).

1470. 29 mars. Terra in par. S, Petri in loco appellato Podium Vallis, confrontata a meridie cum carreria appellata la Milheta, a borea cum bedali Durensole (Brèves de J. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

1491. 18 janvier. Viridarium nuncupatum Puetch de Val, situm in par. S. Petri, confrontatum a borea cum Durensola, ab oriente cum liceis, ab aliis partibus cum itinere tendente a ponte de Serro versus portale Ymberti (Brèves de J de Ulmo, minutes de M[r] Antiq).

XV-XV[e]. In Columberio citra pontem de Serris sive in Milheta et in transversia de la Milheta (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 22, fol. 57).

1515. Pratum in par. S. Petri prope pontem de Serre loco dicto au Columbier (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 48).

Carreria **MILLEGRANERIORUM.**

La rue des *Melgraniers* ou des *Miougraniers* (des Grenadiers) allait de la Banasterie aux escaliers de Sainte-Anne (actuellement rue Migrenier).

Digitized by Google

1364. Hospicium in loco vocato als Melgraniers in par. S. Simphoriani (Arch. de Vaucluse, H, Grands-Carmes, n° 1).

1375. Hospicium subtus rupem N. D. in carreria Millegranatorum (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 81).

1466. Platea in par. S. Simphoriani in transversia que est subtus rupem de Dompnis (Étendues de J. de Briende, fol. 70, minutes de M^e Antiq).

1613. Rue des Miougraniers, paroisse Saint-Symphorien (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 66, terrier).

Platea de **MIRACULIS.**

C'était la place se trouvant devant le couvent des Repenties et l'église de N.-D. des Miracles (actuellement jonction des rues Velouterie et Raspail). La rue des Miracles était soit la rue Saint-Charles, soit la rue Velouterie.

1539. Nicolaus Moyne, jardinerius, pro quadam domo cum viridario ante monasterium de Miraculis in par. S. Agricoli, centum quatuor eminatarum, carreria tendente a turri sive meniis nuncupatis de Miraculis apud conventum fratrum Predicatorum in medio, confrontatum ab oriente cum dicta carreria de Miraculis ubi supra tendente, ab occidente cum meniis et liceis valato spectante dicto viridario in medio, a meridie cum platea communi Universitatis communiter vocata la place de la ville des Miracles, quodam muro faciente clausuram inter dictum viridarium et dictam plateam de longo usque ad menia.... in quo loco est de novo constructa poysaraca ; il paye au couvent des Miracles dix florins (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 16, fol. 29).

Carreria **MIRALHERIE.**

De la place de la maison commune ou du carrefour de la grande Boucherie (vers l'actuelle brasserie de l'Horloge) partaient deux rues allant vers le nord. L'une la rue *Miralherie* ou *des Miroirs*, est devenue la rue du Bon-Parti (A) ; l'autre, la rue de la *Lauzerie* (B), allait vers le Puit-des-Bœufs, faisant probablement suite à la rue de la porte Ferruce, qui disparut au XV^e siècle dans les agrandissemente de la place de la maison commune.

Devant la livrée d'Albane se trouvait un carrefour formé par ces rues et la rue du Masel.

En 1447, la ville acheta une partie de la livrée d'Albane pour y installer la maison commune qui se trouvait auparavant dans l'Argenterie. Elle compléta cet achat en 1497 par l'acquisition de

Digitized by Google

la tour actuelle de Jacquemard, qu'elle ne posséda jusqu'alors qu'à titre de location.

Les agrandissements de ce carrefour continués jusqu'à nos jours aboutirent à la formation de la place de l'Hôtel de ville (C).

A. — 1316 id. marcii. Stare in carreria Miralherie (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 55).

1351. Maison entre les rues de la Miralherie et de Lauzerie (*Ibidem*, G, chap. Saint-Agricol, 1 *bis*, p. 43, inventaire de 1754).

1407. 1er décembre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria communiter dicta la Miralherie, in burgueto magistri Bartholomei de Garlanda, jurisperiti, confrontatum ab una parte hospicio Jacobi Rolandini jurisperiti, ab alia parte cum hospicio Bartholomei de Garlanda et ab alia parte cum palafrenaria domini cardinalis de Thureyo, et cum violo sive carreria librate predicte, et ab alia parte cum ingressu communi predictorum et aliorum hospiciorum in dicto burgueto existencium (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 262).

1412. Hospicium in par. S. Agricoli, prope carreriam de la Miralherie, confrontatum ab oriente cum transversia tendente de librata Cardinalis de Tureyo condam versus palacium apostolicum, a meridie cum hospicio Richardi, ab occidente cum carreria Miralherie (*Ibidem*, G, chap. Saint-Pierre, n° 36).

1478. Au dernier de mars. aven donat à Johan Joicfre, demorant à la Miralherie, per réfar los vérials del tres fenestrays de la capella de l'Aumorna, V florins (*Ibidem*. Hôpital, Fusterie, rég. 1813, fol. 168).

1480. 24 avril. Apotheca draperie sita in par. S. Agricoli, juxta et prope plateam domus communis, capud duarum, scilicet Miralherie, et Laucerie carreriarum, eundo a dicta platea publica versus pontem et palatium apostolicum (Étendues de J. Robini, minutes de Me Vincenti).

1652. Rue des Miroirs sive de la Miralherie (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 138, fol. 39).

1668. Rue de la Miralherie, à présent du Bon-Parti (*Ibidem*, fol. 73).

B. — 1316. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Lausarie (Arch. de Vaucl., H, Sainte-Catherine, n° 46).

1448. Domus inter carreriam Lausarie et carreriam Milharie, confrontata a parte ante cum carreria Lausarie, a parte Milharie cum hospicio Bartholomei de Brancassiis, a borea cum quadam transversia transeunte de carreria Milharie versus Lausariam (*Ibidem*, notaires fonds Pons, n° 9, fol. 243).

1455. Hospicium in carreria Lauserie, confrontatum a parte ante cum dicta carreria, a parte palacii apostolici, cum hospicio relicte magistri Ludovici de Zaninhi, condam cultellerii, a parte Macelli cum hospicio Petri speciatoris (Étendues de J. Briende, fol. 135, minutes de Me Antiq).

1486. Hospicium in carreria Lauserie, confrontatum cum quadam transversia tendente de carreria Miralherie ad carreriam Lausarie, ab alia parte cum transversia tendente ad puteum bovum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 77, fol. 91).

1526. 5 novembre. Maison située rue de l'Hauserie, par. S. Agricol (Arch. municipales, H, inventaire de l'œuvre du pont de 1580, fol. 118).

1546. Hospicium in par. Beate Magdalenes, in carreria Puthey Bovum sive de la Laucerie (Étendues de B. de Gareto, fol. 121, minutes de Me Antiq).

Digitized by Google

1775. Traverse qui va de la Lauzière à la Miralherie (Arch. de Vaucluse, H, Célestins de Gentilly, n° 21, fol. 76).

C. — 1487. Magna tabula in Arboleria, faciens cantonum confrontata a parte cum Herboleria, ab alia parte cum transversia tendente de platea civitatis ad ecclesiam S. Agricoli (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 79, fol. 142).

1495. 15 janvier. Magister Franciscus Mochoni barbitonsor vend à Anthonius Marini mercator, hospicium in par. S. Agricoli in carreria sive platea domus ville (Brèves de J. de Gareto, fol. 39, minutes de M° Antiq).

1499. 26 juin. Johannes Focardi *loue une maison* in par. S. Agricoli et in platea domus ville a parte carrerie porte Ferrussie, confrontata ab oriente cum dicta carreria porte Ferussie, a meridie cum platea publica dicte civitatis ; item unum viridarium contiguum. *Devant l'apotheca de cette maison étaient* sex scanna de fusta ad revendendum que pro nunc tenent revenditrices (Brèves de P. de Gareto, minutes de M° Antiq).

1502. Hospicium in par. S. Agricoli, juxta et prope plateam publicam domus communis, capud duarum carreriarum scilicet Miralherie et Laucerie, eundo a dicta platea publica versus pontem et palatium apostolicum (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 250).

Dr P. Pansier.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL
Marquis de ROCHECHOUART

TROISIEME RÉUNION D'AVIGNON ET DU COMTAT A LA FRANCE.

(1768-1776)

I.

Dans leur écrin d'azur et d'or, Avignon et le Comtat-Venaissin formaient un joyau inappréciable, bien fait pour exciter les convoitises. Un jour les Papes l'avaient piqué à leur tiare, mais pas assez solidement pour qu'on ne pût l'en détacher.

Chaque fois qu'un sérieux désaccord surgissait entre le Saint-Siège et la cour de France, celle-ci étendait la main et mettait le joyau dans sa poche. « Il est à moi, disait-elle, d'abord parce que je m'appelle lion ; ensuite, parce qu'étant provençal, il constitue un des fleurons inaliénables de ma couronne. » Puis, quand elle avait obtenu satisfaction et que la bonne intelligence était rétablie, elle restituait libéralement sa capture. Tel un gage d'union ou de discorde entre les deux versants des Alpes.

A deux reprises déjà, l'enclave pontificale avait été incorporé au domaine royal.

La première réunion remontait à 1663, sous le règne du grand roi. Louis XIV était impérieux, le pape Alexandre VII était obstiné. Des heurts fréquents se produisaient entre les deux volontés souveraines, au grand dépit du monarque français qu'importunait toute ombre à son soleil. Il contenait avec peine son déplaisir lorsque l'insulte faite à Rome par la garde corse à son ambassadeur, le duc de Créqui, fit déborder sa colère. Par son ordre, le Parlement d'Aix rend un arrêt déclarant Avignon et le Comtat partie intégrante du royaume ; le comte de Mérainville prend en son nom possession de la cité papale, en expulse la

Digitized by Google

garnison italienne, s'empare du vice-légat Mgr Lascaris, et, malgré ses fulminations, le fait conduire *manu militari* à la frontière niçoise.

Ceci se passait au lendemain de la guerre civile des *Pessugaux* et des *Pévoulins,* à l'heure où d'imprudentes ordonnances, attentatoires aux droits des citoyens et aux franchises municipales, venaient de grouper, dans un sentiment unanime de révolte contre l'autorité ecclésiastique, le peuple et la noblesse d'Avignon, naguère si cruellement divisés.

Aussi fut-ce avec des sursauts d'enthousiasme, des élans d'amour, des transports d'ivresse qu'Avignon accueillit son libérateur. On eût dit une folle maîtresse se pâmant dans les bras d'un amant longtemps désiré, toujours attendu. Ah! elle avait bien oublié, en ce moment, la radieuse cité, les brutalités sanglantes dont l'avait flétrie Louis VIII! Elle songeait bien vraiment à ses enfants meurtris, à ses campagnes dévastées, à ses coffres épuisés par François Ier, payant du titre platonique de *régnicole* la dilapidation de ses trésors et de son territoire ! Tout était à la joie des nouveaux liens qui se nouaient, à l'espoir d'une indissoluble intimité.

Hélas! la politique et les cœurs sont changeants. Le Pape envoya son neveu présenter des excuses à la cour de Versailles ; le traité de Pise mit fin à la querelle et Avignon, la pauvre délaissée, confuse et repentante, au risque des représailles, fut rendue à son ancien maître qu'elle avait renié. L'occupation n'avait duré qu'un an.

Un quart de siècle ne s'était pas écoulé — on était en 1688 — qu'une nouvelle brouille surgissait entre Paris et Rome. Bien que particulièrement prédisposé à la dévotion, Louis XIV, de plus en plus jaloux de son autorité dominatrice, prétendait imposer à l'Église le droit de régale. De son côté, Innocent XI, plus entier et plus opiniâtre encore que son prédécesseur, voulait supprimer le droit d'asile reconnu de toute ancienneté au quartier de la légation française. Tous les deux s'accusaient réciproquement d'avoir violé les stipulations du traité de Pise.

Aussitôt, répétition de la scène de 1663. Nouvelle intervention du Parlement, nouvelle apparition des Dragons de France, nouvelle prise de possession d'Avignon et du Comtat par le comte de Grignan, au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, nouvel exode de la garde palatine et du vice-légat Censi brûlant,

Digitized by Google

sous bonne escorte, la route de Nice, en simple barette et en pantoufles.

Moins chaleureuses et moins spontanées se manifestèrent cette fois les effusions de la cité avignonaise, mémorative de sa première déconvenue, défiante du sort réservé à sa tendresse. Elle ne s'abandonna qu'avec une sage réserve ; et bien lui en prit, car Innocent XI étant mort, Alexandre VIII, son successeur, se montra plus conciliant vis-à-vis du monarque français qui, pour lui rendre sa politesse, s'empressa de lui restituer ses États par lettres patentes du 20 novembre 1689. Censi vint immédiatement reprendre son poste. Et la ville, faisant ses comptes, constata que, pour avoir été courte, sa seconde réunion à la France ne lui avait pas coûté moins de 88.000 livres.

Les choses en étaient là, et le statut politique de la région papale ne s'était pas sensiblement modifié depuis 80 ans, lorsque, le 11 juin 1768, au moment où s'ouvre ce récit, on vit, vers les 10 heures du matin, déboucher par la porte Saint-Michel deux bataillons du Royal-Dauphin, et, en même temps, par la porte Saint-Lazare, deux escadrons du régiment de Beauffremont, en tête desquels chevauchait, sur un superbe alezan, le lieutenant-général marquis de Rochechouart, nommé Gouverneur d'Avignon et du Comtat et Commandant en Provence, en l'absence du duc de Villars. C'était les troupes du roi de France venant, pour la troisième fois, faire main mise sur l'enclave pontificale et substituer aux clefs de saint Pierre l'étendard fleurdelysé.

Qu'était-il donc advenu ? On le devine aisément. Louis XV et Clément XIII se trouvaient en délicatesse. Seulement, dans l'occurrence, la situation était fort grave, car la question religieuse et la question politique se réunissaient pour envenimer la querelle.

Les Jésuites, expulsés de France sous la pression des Parlements, heureux d'étouffer l'influence prédominante exercée par l'institut durant les règnes d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, s'étaient réfugiés en masse sur les terres de l'Église. Ils les avaient même un peu envahies, car ils s'étaient installés tout à la fois à Avignon, Morières, Sorgues, Monteux, Carpentras, L'Isle, Lagnes, Gadagne, Mornas, Jonquerettes, Vedènes, Saint-Saturnin, Entraigues. ... (A). De là, comme dans des citadelles inexpugnables placées sous l'égide du Saint-Père, ils s'appliquaient ostensiblement, et non sans succès, à contrecarrer leurs persécuteurs.

Digitized by Google

D'autre part, le Pontife romain n'avait pas craint, par un bref audacieux, de proclamer sa souveraineté sur le duché de Parme. Or, l'infant de Parme n'était autre que le petit-fils de Louis XV et le proche parent du roi de Naples et du roi d'Espagne. S'attaquer à lui était une offense à toute la lignée des Bourbons, offense dont la diplomatie avait été impuissante à obtenir réparation et qui appelait dès lors l'emploi de la force.

Et voilà pourquoi, tandis que le roi de Naples faisait occuper par son armée le duché de Bénévent, Louis XV jetait en représailles son dévolu sur Avignon et le Comtat.

La tradition, nous le savons, était établie en pareil cas ; l'habitude en était prise ; on procédait suivant l'usage des lieux, d'après un protocole uniforme réglant la matière. Le programme officiel, toujours le même, fixait les détails de l'opération : lettres patentes de Sa Majesté ordonnant la réunion du pays à la couronne ; arrêt conforme du Parlement, en séance solennelle (B) ; notification du dispositif au vice-légat, aux consuls et au recteur ; publication, à son de trompe, de la décision, sur les places publiques, aux carrefours, devant la maison commune, aux portes de la ville et des églises ; occupation des corps de garde par la maréchaussée ; et enfin, entrée triomphale de la garnison française au bruit des fanfares et de la mitraille.

C'était cette dernière formalité qui venait de s'accomplir dans la matinée du 11 juin.

Les troupes vinrent se ranger en bataille sur la place du Palais, bondée de près de dix mille spectateurs accourus de l'intérieur ou du dehors. Le marquis, escorté des consuls en chaperon, passa devant le front des lignes, puis il descendit de cheval, s'adjoignit quelques officiers et se dirigea vers le palais apostolique, suivi du porteur de sa cassette.

Le vice-légat, Mgr Vincentini, s'avança à sa rencontre jusqu'au glacis et l'introduisit dans la salle des Chevau-légers. Là, l'envoyé de Louis XV tira de sa cassette les lettres royales, les lut à haute voix, et somma en conséquence le représentant de Sa Sainteté d'avoir à quitter *illico*, de son plein gré, pour ne pas y être contraint par la force, le palais, la ville et le Comtat. Mgr Vincentini répondit qu'il n'avait pour se défendre que les armes spirituelles, bien plus terribles que les baïonnettes ; qu'il en appliquait toutes les rigueurs aux oppresseurs de son souverain ; qu'au surplus, il n'entendait pas ajouter une résistance physique à sa protestation morale dont l'archiviste de la légation

Digitized by Google

allait dresser procès-verbal pour constater la contrainte qu'il subissait.

Tout cela fut énoncé de part et d'autre avec la plus exquise courtoisie, de ce ton de grands seigneurs qui conservait à la scène le cachet de la meilleure compagnie.

Le légat sortit aussitôt, monta en carrosse à la porte de fer du Nord avec l'auditeur général et prit réglementairement la direction de Nice, après avoir passé la nuit à la Chartreuse de Bonpas.

Alors fut amené un brancard recouvert de velours rouge et garni d'un coussin à glands d'or, sur lequel fut déposé avec décence l'écusson de Sa Sainteté ornant le fronton de la porte Majeure. Le marquis s'inclina avec une respectueuse dignité. Le geste fut si noble, le regard était si loyal, la physionomie si avenante que des applaudissements unanimes éclatèrent et que retentit un formidable cri de : *Vive Rochechouart !* Le peuple, généreux et impressionnable, savait gré au nouveau Gouverneur du témoignage de déférence rendu avec autant de tact et d'à-propos au souverain dépossédé, son maître d'hier.

Ses hourras n'étaient pas des hourras de délivrance, car jamais le peuple n'avait été moins opprimé que durant l'ère dernière : ils étaient une manifestation de sympathie spontanée pour la personne du lieutenant-général, sympathie qui se donnait avant d'avoir été conquise, et qui devait s'épanouir grandissante au cours des événements.

II.

C'était, en effet, un charmeur que le marquis Jean-Louis-Roger de Rochéchouart. Il attirait comme l'aimant : la séduction était chez lui un don de nature.

Ce grand seigneur, qui portait un des plus beaux noms de France, dont on citait la *furia* d'épée dans le combat, la sagesse dans le conseil, la fermeté dans l'exécution, était dans la vie civile le plus aimable homme du monde. Il plaisait aux hommes par son urbanité parfaite, par la franchise et la cordialité de son caractère, par la générosité de ses sentiments. Il plaisait aux femmes par la caresse de son regard, par les cajoleries de sa parole, peut-être même par l'impétuosité de ses transports. Comme son maître Louis XV, il aimait la femme par dessus tout : comme le Vert-Galant, il les aimait toutes. Son tempérament était inflammable ; il s'attardait peu aux méandres compliqués de

Digitized by Google

la galanterie. On disait de ce guerrier qu'il montait à l'assaut avant d'avoir mis les échelles.

Sa famille, originaire du Poitou, s'était divisée en plusieurs branches : celle des Mortemart dont il avait gardé l'esprit légendaire, celle des Faudoas qui lui avait légué sa fougue, celle des Montigny, des Chandenier, des La Saulsaye..... Il descendait, lui, de la branche de Clermont, onzième fils, né le 1er février 1717, de Charles, comte de Clermont, vicomte de Soulan, et de Françoise de Montesquiou.

Les rejetons de cette vieille souche peuplaient les postes de l'État, de l'armée, de la diplomatie et de l'Eglise. Un de ses frères était gouverneur d'Orléans ; un autre cardinal et grand aumônier de la reine ; un troisième était ambassadeur auprès du Saint-Siège ; un autre capitaine des galères ; un autre encore abbé de Bonnefond, de l'ordre de Cîteaux.....

Lui-même, après avoir commandé en qualité de colonel le régiment d'Anjou-Infanterie, avait été créé successivement maréchal de camp, lieutenant-général et chevalier des Ordres du Roi. Il était gouverneur de la ville et du château de Péronne et commandant intérimaire en Provence, lorsque la confiance du prince l'avait appelé à prendre, en son nom, possession d'Avignon et du Comtat[1]. Nul choix ne pouvait être plus habile, puisque le marquis avait une manière à lui de prendre possession d'un pays : c'était de s'en concilier les cœurs.

On a vu que ses débuts n'avaient pas été malheureux.

III.

L'occupation française avait galvanisé Avignon et la contrée. On eût dit une étincelle électrique agitant tous les esprits. Il passait dans l'air un souffle de nouveauté, un vent d'allégresse et de galéjades. Cérémonies, solennités, cortèges se succédaient sans interruption.

Ce fut d'abord l'arrivée des commissaires du Parlement de Provence ayant à leur tête M. de Gallois de Latour, premier

1. Par une singulière coïncidence, il se trouvait qu'un autre Rochechouart avait été gouverneur d'Avignon et du Comtat, plus de deux siècles et demi auparavant. On lit, en effet, dans un manuscrit en vieux français, conservé aux Archives départementales n° AA 150, que le 12 février 1504 entra à Avignon, en qualité de gouverneur et de lieutenant-général de Mgr le cardinal-légat, Mgr Rochechouart, abbé du monastère noir de Poitiers et de l'ordre de Cluny, lequel passa de vie à trépas le 25 juin 1505 et fut enterré à Notre-Dame des Doms devant le grand autel.

Digitized by Google

président, et M. Rippert de Monclar, procureur général[1], s'avançant graves et solennels, dans leurs simarres et leur hermine, au milieu d'un détachement de maréchaussée. Ils étaient porteurs d'une ampliation de deux arrêts, l'un déclaratif de la réunion définitive du territoire papal à la France, l'autre ordonnant l'expulsion de ce même territoire de la « soi-disant Société de Jésus, destructrice de l'ordre social et ennemie de tout bien ».

Ce fut ensuite la promulgation des deux décisions de justice dans la grande salle de l'Hôtel de ville tendue de draperies bleues et or.

Puis encore le défilé interminable des autorités et corporations, depuis l'archevêque Manzi jusqu'au dernier des exempts, venant prêter entre les mains du gouverneur serment de fidélité au nouveau roi. Le peuple s'égayait fort de toutes ces chamarrures de costumes, de robes et de manteaux, de chaperons et de toques, des bannières multicolores, de toutes ces physionomies grimées, guindées, circulant à travers la double haie de cavaliers aux casques étincelants, mariant leurs brandebourgs aux épaulettes de Royal-Dauphin et aux hallebardes des Suisses. Le marquis avait bien licencié les Chevau-légers du Pape, mais il avait gardé à sa solde personnelle l'originale compagnie suisse, qui lui servait toujours d'escorte. Parfois, des rangs de la foule, partaient quelques cris de : *Vive le Roy !* poussés avec plus d'ardeur peut-être que de conviction.

Puis, enfin, ce fut la cérémonie grandiose du *Te Deum* exécuté à grand orchestre à la métropole des Doms, tandis que tintait la cloche d'argent, que tonnaient 18 boîtes d'artillerie et 12 grandes pièces de canon.

Un bûcher immense avait été dressé sur la place du Palais. Le marquis descendit les degrés du Temple, un cierge à la main, alluma le brasier et jeta la cire au peuple comme faisaient les légats. Il tenait à se plier aux mœurs et aux coutumes du pays, à éviter tout froissement en respectant avec bonne grâce les usages et les traditions. On lui en savait gré ; et lorsqu'il se mêla à la multitude avec une charmante aisance et une gracieuse simplicité, lançant de-ci de-là un mot de gaieté ou de bienveillance, flattant du sourire et de la main les frais minois tournés

1. En dehors du premier président et du procureur général, les conseillers délégués par le Parlement pour se rendre à Avignon étaient MM. de Ballon de Saint-Jullien, de Meyronnet de Saint-Marc, Le Blanc de Ventabren, de Benault de Lubières, d'Arlatan de Lauris, d'Estienne du Bourguet et de Raousset de Vintimille.

Digitized by Google

vers lui, il fit plus pour la cause royale que tous les considérants du Parlement.

Durant trois jours et trois nuits, la fête battit son plein. Dès l'aube, un carillon jetait de chaque clocher sa note joyeuse. Les boites éclataient. Hautbois et tambourins entonnaient leurs ritournelles. Il n'en faut pas tant pour que, sous les brûlantes effluves d'un soleil d'été, les têtes méridionales s'échauffent, que les prunelles flambent et qu'aux jambes de la jeunesse montent des frétillements de farandole. Aussi, les danses faisaient rage. Deux fontaines de vin réconfortaient les gosiers et les muscles surmenés. A 8 heures du soir sonnait la cloche des *Chasse-Ribauds*, pour avertir les cabarets d'avoir à fermer leurs portes. Et alors les fusées montaient vers le bleu du ciel et la ville entière s'embrasait d'illuminations féeriques. Je sais bien qu'un chroniqueur du temps indique en marge de son manuscrit que les illuminations avaient été « recommandées sous peine d'amende », mais du moins n'ajoute-t-il pas qu'aucun habitant ait encouru cette pénalité.

Des cérémonies identiques et les mêmes transports se reproduisirent les jours suivants à Carpentras, pour la réunion du Comtat.

Durant ce temps, sur l'ordre des commissaires du Parlement, des sentinelles avaient été placées aux portes de tous les couvents et de toutes les chapelles des Jésuites. Des scellés avaient été apposés sur leurs archives et leurs bibliothèques. Eux-mêmes avaient pris le chemin de l'exil. Quelque temps après, leurs biens, inventoriés et placés sous séquestre, furent vendus sur la mise à prix de 702.936 livres 4 sols 9 deniers. C'est ainsi que l'histoire prépare parfois des recommencements.

IV.

Bientôt commencèrent les travaux d'assimilation du sol papal à la nouvelle mère-patrie. Les premières réunions, essentiellement temporaires, avaient pour ainsi dire traité le domaine du Saint-Siège en pays de protectorat, lui conservant ses lois, ses tribunaux, son autonomie sociale.... Aujourd'hui, Avignon et le Comtat devenant pays d'annexion, leur personnalité devait s'effacer devant celle du conquérant. Il fallait, c'était le mot d'ordre, penser, agir, vivre à la française.

Digitized by Google

Pour cela, il ne suffisait pas de changer les formules protocolaires des actes publics, il fallait changer les institutions. Au point de vue administratif, la chose était faite; mais ce qui importait surtout, c'était de mettre la hache dans l'échafaudage de juridictions, si compliqué et si confus, qui émiettait les compétences, provoquait les conflits et transformait le justiciable en une toupie tournant à droite et à gauche et le laissait effaré et essoufflé à la recherche de son droit. Comment se reconnaître dans ce labyrinthe de prétoires : tribunal du Vice-Légat et de l'Auditeur général, tribunal du Vice-Gérant, tribunal du Viguier, des Consuls, du Primicier de l'Université, tribunal de la Rote, cour de St-Pierre, juge des Gabelles, Conservateurs des marchands, Inquisition, Officialité, Congrégation criminelle, Chambre apostolique... puis encore, tribunal du Recteur, juges des Feudataires.... J'en oublie.

A cette orgie de magistratures on substitua l'organisme, encore pas mal enchevêtré, de la justice métropolitaine. Deux Sénéchaussées furent établies, l'une à Avignon, l'autre à Carpentras, à ressorts parfaitement délimités, à compétence distincte. Les appels se vidaient à Aix et non plus à Rome. Ainsi étaient supprimés les cumulations ruineuses, les imbroglios de procédure, les sollicitations abusives. Une Chambre des Domaines, un Tribunal de Commerce, une Cour des Monnaies et une Cour des Aides complétèrent les rouages de judicature.

Le nouveau régime introduisait sans nul doute de très salutaires réformes dans le temple de Thémis, mais des adaptations aussi radicales ne peuvent être l'affaire d'un jour. Elles se préparent de longue haleine. Aussi furent-elles loin de satisfaire tout le monde. En dehors des Papistes, il en était qui voyaient avec peine biffé d'un trait de plume tout un ordre de choses consacré par un usage immémorial. Les traditions ont des racines pivotantes qui pénètrent jusque dans le tréfonds de l'existence. Des charges rédimées, des situations compromises, des privilèges supprimés, ou du moins déplacés, suscitaient bien des mécontents.

On narguait ces magistrats de fraîche date, affectant déjà la morgue irritante des parlementaires. L'établissement des procureurs nommés en remplacement des anciens greffiers, provoquait notamment force lazzis et d'ironiques protestations, car ces officiers ministériels apportaient de France un renom, peut-être injustifié, d'insatiable rapacité.

Digitized by Google

V.

Tout cela n'empêchait pas la popularité du marquis d'aller grandissant. Ses manières étaient si affables, si attirante était sa bonté; il s'efforçait si bien d'atténuer les outrances des novateurs trop zélés ; il mettait tant de douceur dans l'application des mesures les plus rigoureuses que sa réputation ne recevait aucune atteinte du bouleversement général.

Il procura aux corporations toutes les satisfactions compatibles avec le nouvel état de choses. Il avait rendu aux Consuls le droit de permettre ou de défendre la chasse. Il avait refusé de laisser publier un arrêté interdisant le port d'armes dans toute la province, et l'on avait dû, pour le publier, profiter de son départ pour les Etats. Les riverains de la Durance avaient recouvré par ses soins la plénitude de leurs droits d'irrigation. Un règlement d'administration publique ayant réduit à 6 le nombre des imprimeries qui s'élevait à 22 dans Avignon, et à 1 au lieu de 5 celles qui existaient à Carpentras, il décida que les 20 ateliers supprimés continueraient à fonctionner la vie durant de leurs titulaires et ne disparaîtraient que par voie d'extinction. C'était le salut. Il poussait l'obligeance jusqu'à faire rechercher à Paris les troupes de comédiens susceptibles de plaire au public durant la saison théâtrale.

N'était-ce pas admirable ? Aussi l'excellent marquis était-il en train de devenir l'idole des avignonais, comme il était déjà la coqueluche des avignonaises ?

Ce qui en faisait un être à part, c'était sa main toujours ouverte, sa générosité sans borne, la munificence ingénieuse avec laquelle il usait de sa grande fortune. Et puis il flattait, en ayant l'air de le partager, le goût des *Circenses* qui, comme dans l'antique Rome, étaient le principal régal du peuple.

Le jour de la Saint-Jean, jour anniversaire de sa fête, M. de Rochechouart se rendit à la métropole pour chanter le *motet* habituel. Puis il entraîna à sa suite la ville entière qu'il avait conviée à un spectacle nautique sur le Rhône. Des joutes allaient être exécutées par 50 rameurs divisés en deux équipes, l'une vêtue de blanc, l'autre vêtue de rouge. D'inombrables barques, accotées à la rive du fleuve, étaient destinées au public, tandis que, pour les invités de marque, une salle avait été préparée avec fleurs et guirlandes de verdure. Des rafraîchissements devaient circuler durant toute la soirée.

Digitized by Google

Le marquis allait de groupe en groupe, ayant un mot aimable pour chaque spectateur, une galanterie pour chaque spectatrice. Il essaya même les avirons, dissimulant ses cinquante-deux ans sous l'agilité élégante de son allure et la jovialité sereine de ses propos.

Avant la course eut lieu le lancement de canards suspendus au milieu de la rivière dans une cage dorée et qui se précipitèrent dans l'eau au moment où un dragon volant vint mettre le feu à leur cage.

Le vainqueur de la lutte, Gaspard Melle, une célébrité locale, à qui cette victoire valut d'être, l'année suivante, nommé syndic de la batellerie, reçut de la main du Gouverneur une superbe coupe d'argent au fond de laquelle étaient gravées ses armes : un écu fascé, antenébulé d'argent et de gueules à six pièces, avec une couronne de marquis surmontée d'une licorne. Le deuxième gagnant eut une écharpe de soie à réseau d'argent.

L'arrivée de M^me^ de Rochechouart vint apporter un nouvel élément à la fébrilité de la cité. La marquise, née Charlotte-Françoise de Faulcon de Ris, demoiselle d'honneur des dames de France lors de son mariage qui remontait à 1751, avait grand air, grand nom et grand cœur. Les dames de la noblesse s'empressèrent autour d'elle, jalouses de prendre en sa compagnie les façons de la cour. Et comme, au moment de sa venue, survint la mort de la reine, les réceptions du palais royal revêtirent un plus piquant caractère, chacune arborant à sa manière les symboles de la douleur officielle.

Ce ne fut qu'à l'expiration du deuil que la société tout entière put déployer son luxe et ses élégances dans les diners de 200 couverts offerts par le marquis, dans les soupers et les bals organisés par la marquise.

Tout devint prétexte à réunions, à parades, à ostentations. Les invitations de toute sorte se multipliaient dans les salons du Gouverneur, car il suffit parfois d'une flatteuse prévenance pour effacer un froissement d'amour-propre et assoupir la défiance. C'était tantôt une procession perpétuant dans son décor grandiose les traditions des anciens souverains, tantôt une cavalcade ou un carrousel où figuraient successivement les officiers du Royal-Dauphin, du régiment de Provence et du régiment de Quercy.

Digitized by Google

Un autre jour, c'était une représentation donnée au collège par les élèves du sieur Philipe, maître ès-arts. On y jouait l'inévitable *Athalie,* agencée de façon à ce que, par décence, aucune femme ne figurât sur la scène, Athalie était remplacée par Athale et Josabeth par Phasaël. La pastorale de *Zéphyre* succédait au drame, avec adaptation des compliments de rigueur pour le Gouverneur et l'assemblée. Un ballet, dans lequel les élèves de philosophie avaient pour danseuses les élèves de rhétorique, clôturait la séance.

La fête de Sa Majesté marquait, on le comprend, le point culminant des enthousiasmes officiels. Les Consuls ayant découvert dans un vieux registre que, lors de sa première prise de possession, Louis XIV avait envoyé à la Ville son portrait dans une boîte d'or enrichie de diamants, n'hésitèrent pas à solliciter la même faveur. Louis XV fut un peu effarouché ; il n'était pas dans ses habitudes de faire de pareils cadeaux à ses sujets. Il envoya bien son portrait, une copie de celui peint par Van Loo, magnifiquement encadré et avec dédicace, mais il oublia les diamants.

On n'en fit pas moins un accueil enthousiaste au cadeau royal. Et si le peuple ne fut que modérément sensible au lyrisme des allocutions provoquées par la circonstance, il dansa avec frénésie dans les kiosques étincelants de lumières mis à sa disposition.

Quand aux poètes du cru, ils mirent Pégase au galop. La muse du marquis de Crochant s'écria :

Des bontés de Louis ce portrait est le gage ;
Qu'il reçoive en ce jour le tribut et l'hommage
Que nous devons à ses bienfaits,
Et dans nos sentiments puisse-t-il reconnaître
Que nos cœurs étaient ses sujets
Longtemps avant qu'il devint notre maître.

Vingt autres quatrains de même force surgirent incontinent. Il était difficile de faire quelque chose de plus mauvais. Néanmoins, on attacha toutes ces rimailleries au pied du portrait comme un monument impérissable de la reconnaissance publique.

Digitized by Google

VI.

Pour conserver son prestige aux yeux des populations, il est bon de ne pas se prodiguer outre mesure, d'éviter, par des absences opportunes, certains écueils d'administration, de faire même regretter son éloignement. M. de Rochechouart le savait et ne se privait pas de ce procédé de gouvernement, échappant ainsi aux heurts et aux froissements que l'habileté de sa manœuvre entre le parti papiste et le parti français n'eût pu parvenir à conjurer toujours,

Ses fonctions l'obligeaient d'ailleurs à de fréquents déplacements, soit pour aller présider les États à Montpellier ou à Lambesc, soit pour aller prendre à Versailles les ordres de la cour. Il profitait de ces occasions pour villégiaturer tantôt a Grignan chez M. de Muys, tantôt chez le duc de Crillon ou chez M. de Cambis-Velleron, président de la noblesse du Comtat.

A leur première rentrée à Avignon par la voie fluviale, le marquis et sa femme durent subir les compliments restes fameux de Gaspard Melle, le lauréat des joutes du Rhône, devenu, nous l'avons dit, syndic de sa corporation.

Celui-ci s'adressa d'abord à la « noble, grande, belle et puissante marquise ». Je m'en voudrais de priver mes lecteurs d'un léger aperçu de si haute éloquence :

« Madame, lui dit-il, vous êtes la bien venue, et dans Avignon « la bien désirée et la bien reçue. Depuis votre départ toutes nos « dames de conditions sont dans la consternation d'être privées « d'une perle si précieuse qui fait l'ornement, l'admiration, la « félicité et le flambeau qui éclairent toute la ville par leur « conversation. Madame, j'ai bien raison de dire qu'il faut avoir « resté dans sa tendre jeunesse avec les gens de cour pour être « éclairée, savoir bien s'annoncer. Depuis votre départ votre palais « est devenu désert. Votre bonne arrivée et votre noble présence « va devenir dans l'instant une terre promise, un jardin de « plaisance.

« Nous devons tous les jours remercier l'Esprit-Saint d'avoir « éclairé Louis XV, par la grâce de Dieu le grand roi de France, « de nous avoir choisi une gouvernante d'un grand esprit, prudente, sage, bienfaisante et équitable. Nous vous rendrons « jamais les obligations que nous avons en votre souveraine « bonté, vaste mer de charité, seule aimable par vous-même.

Digitized by Google

« L'on vous aime et notre raison se rend à votre autorité. « Madame la marquise, je finis. J'ai l'honneur de vous dire que « nous aurons toujours pour vous, ô aimable gouvernante, « l'amour et la crainte en qualité de vos enfants. »

Puis se tournant vers le marquis, Gaspard Melle ajouta :

« Moi, ver de terre que je suis, cendre et poussière et pur « néant, j'ai reçu de votre noble main une belle coupe d'argent et « vos armes gravées dedans. Je voudrais être le plus grand « fameux théologien, le poète le plus parfait, l'historien le plus « éloquent et le mathématicien le plus éclairé, ou le fameux « Rollin qui a fait le *Traité des Études,* pour entonner les bien- « faits de vos travaux et les mettre au suprême degré..... »

L'orateur termina en souhaitant au Gouverneur le bâton de maréchal et le cordon bleu du Saint-Esprit et en lui promettant la reconnaissance des avignonais, « *seculorum secula* ».

Amen, répondit gaiement Rochechouart en embrassant la fille du syndic, tandis que la marquise félicitait le père de ses mérites oratoires.

Durant les pérégrinations du Gouverneur l'intérim était exercé par le lieutenant-colonel des divers régiments successivement casernés dans la ville : MM. de Lieutaud, de Vedel, de Chatillon, de l'Épine, de Saint-Léger. Au cours de l'intérim de ce dernier, un incident, soulevé par les conseillers de la Sénéchaussée à propos d'une question de préséance, montra combien la nouvelle magistrature manquait de souplesse et de liant.

Le jour de la fête de l'Ascension, M. de Saint-Léger, qui était lieutenant des maréchaux de France, crut devoir prendre le pas à la procession. Grand émoi dans les rangs des magistrats qui s'offusquent, s'indignent et quittent théâtralement le cortège, au milieu des huées de la foule, toujours disposée à leur manifester son antipathie.

Plainte est portée au Chancelier qui saisit du différend le conseil des maréchaux, lequel blâme en définitive M. de Saint-Léger d'avoir provoqué ce conflit.

On juge de la satisfaction orgueilleuse des conseillers, qui s'empressèrent de faire imprimer l'ordonnance du conseil et d'en faire distribuer des exemplaires *urbi et orbi.*

Mais il fallut bientôt déchanter. Voici que M. de Rochechouart revient sur ces entrefaites. Il se fâche tout rouge, fait mander le président, M. Vernéty, lieutenant-général civil : « Sachez, Monsieur, lui dit-il, que seul j'ai le droit d'autoriser l'impression d'une

Digitized by Google

ordonnance émanée de ce haut tribunal. Vous pouvez me savoir gré d'user vis-à-vis de vous de mansuétude, car rappelez-vous que je pourrais à mon gré vous renvoyer à Sorgues d'où vous sortez. »

La scène fut entendue, colportée; applaudie. Elle rabattit l'insolence des juges et augmenta encore l'espèce d'idolâtrie que le peuple professait pour le Gouverneur.

Et cette expression d'idolâtrie n'a rien d'exagéré, car on put lire, un jour, dans la correspondance d'Avignon du *Courrier de Monaco,* « que le tremblement de terre du 18 novembre 1769 aurait eu des conséquences moins désastreuses pour la contrée, si M. de Rochechouart n'avait été éloigné de son poste pour raison de service. »

VII.

Comment manifester par un témoignage public ce sentiment d'affectueuse gratitude que l'unanimité des citoyens ressentait pour le Gouverneur? La question s'agitait dans les salons, dans les cafés, elle s'agitait au sein de l'assemblée municipale. Par malheur, l'heure était peu propice aux prodigalités somptuaires, car le budget communal mourait d'anémie.

Lourdement obéré en temps ordinaire par l'impôt de la garnison, qui s'élevait, en rations, chauffage, chandelles et ustensiles, à plus de 8.000 livres par mois, il venait d'être supplémentairement éprouvé par la venue du régiment de Rouergue arrivant de Corse, malade, galeux, dépenaillé, pareil à une bande de brigands. Il avait fallu tout renouveler, cabans, capotes, literie, désinfecter les casernements, agrandir les infirmeries. Mal vus, indisciplinés, chapardeurs, les hommes avaient rempli la ville de leurs méfaits. Chaque jour plusieurs étaient passés aux verges pour cause de vol et chaque nuit les dégâts se renouvelaient. Les désertions se multipliaient. Quatre hommes ayant pris la fuite durant la nuit en sautant les remparts, l'un d'eux se brisa la jambe, fut repris et condamné à avoir la tête cassée sur le lieu même où il était tombé. Il se nommait *Passe-à-boire*. Huit grenadiers lui firent sauter la cervelle contre la muraille.

Mais ni la surveillance la plus stricte, ni les exemples les plus sévères n'avaient arrêté les déprédations, de telle sorte que la fortune privée comme la fortune publique subissaient une crise intense. Faire en ce moment un nouvel appel à la caisse pouvait donc paraître au moins indiscret.

Digitized by Google

Toutefois, M. des Achards de la Beaume, premier Consul, qui venait d'être créé marquis à la sollicitation de M. de Rochechouart, fit tant et si bien qu'il finit par obtenir du conseil de ville un subside de 12.000 livres pour offrir au Gouverneur une pendule artistique « dont le balancier symboliserait le battement du cœur de la cité, et dont l'aiguille ne marquerait aucune heure qui n'eût été signalée par ses bienfaits ».

Cette pendule représentait une femme splendidement drapée, — Avignon, — couronnant un guerrier superbe, — M. de Rochechouart, — tenant en main un caducée fleurdelysé, enlacé d'un rameau d'olivier. Le socle était flanqué de deux figures allégoriques désignant le Rhône et la Durance, l'une à l'air majestueux, l'autre dans une attitude hardie et impétueuse.

La confection de la fameuse pendule donna lieu à un laborieux échange de correspondances entre M. des Achards, M. A.-J. Aubert, de Paris, à qui elle avait été commandée, et M. le marquis de Conceil, qui avait accepté d'en surveiller l'exécution.

La remise du présent eut lieu en grande pompe le 29 décembre 1771 et fut accompagnée d'une harangue de M. des Achards, tellement verbeuse et flagorneuse que certains critiques en firent un pendant à celle de Gaspard Melle, qui ne pouvait perdre une aussi belle occasion de placer son mot. La chose, assez grotesque en elle-même, excita la verve des poètes et valut force lazzis à celui qui en avait été le promoteur. On attribua à l'abbé de Saint-Roman la facétie suivante qui provoqua des gorges chaudes, malgré sa parfaite innocuité :

Elle est bien belle la pendule,
C'est un vrai monument de l'art.
Mais, n'en déplaise à des Achards,
C'est un présent fort ridicule
Pour nous et pour Rochechouart.

On y remarque avec surprise
L'aimable ville d'Avignon
Couronnant celui qui l'a prise.
Ce qui choque avec la raison,
C'est qu'on représente Avignon
Joyeuse et richement vêtue,
Tandis qu'à présent elle est nue
Et qu'elle fait compassion.

Ah! pour le Rhône et la Durance,
Ils y figurent bien tous deux :
L'un représente tout au mieux
Du premier consul l'indolence,

Digitized by Google

Son doux amour de l'opulence,
Sa mine et ses yeux ombrageux ;
L'autre, son air impétueux,
Sa démarche, sa pétulance,
Et le torrent très ennuyeux
De son insipide éloquence.

Pour cadran on aurait bien fait
De mettre aussi sa grosse panse,
Et l'ouvrage eût été parfait. (C)

D'autres cerfs-volants de même nature prirent leur essor, se posant avec câlinerie sur l'épaule du marquis gouverneur, mais battant effrontément de l'aile les résultats de la conquête royale. On sentait que le parti papiste relevait la tête et ne craignait pas de lancer l'épigramme contre l'envahisseur.

Clément XIII, il est vrai, le grand protecteur des Jésuites, était mort sans avoir assuré leur triomphe, sans avoir même connu l'étendue de leur désastre, et Clément XIV, son successeur, semblait devoir céder au courant qui se dessinait en Europe contre le célèbre institut. En sens inverse, le ministère Choiseul-Pompadour, inféodé au Parlement, venait de mordre la poussière sous la poussée du ministère Meaupou-du Barry. Pas un seul des magistrats en place n'avait survécu à l'hécatombe et ce lamentable effondrement avait laissé filtrer jusqu'au cœur des fidèles de l'ancien régime un joyeux rayon d'espérance.

VIII.

Cependant, notre bon marquis commençait à ressentir les effets d'un trop long surmenage. Le temps avait glissé sur son cœur vaillant sans en atténuer l'ardeur. Il était jusqu'ici demeuré sourd aux discrètes remontrances de l'âge, voulant rester jeune à tout prix, ne réprimant aucune de ses fantaisies, n'écartant aucun de ces écueils qui aiguisent et tout à la fois épuisent les énergies vitales.

« Sire, il faut dételer », avait dit la faculté à Louis XV. Le conseil donné au monarque eût été bon à suivre pour le sujet. Mais Rochechouart ne voulait pas dételer ; il conduisait même à doubles guides et ses aventures continuaient à défrayer les conversations de boudoirs.

Le 1er septembre 1772, il tomba malade à Tourrès et dut s'aliter.

Digitized by Google

Il souffrait de forts accès de fièvre et de cruelles douleurs de vessie.

La nouvelle parvint vite à Avignon et y causa un vif émoi. Les Consuls dépêchèrent aussitôt un sergent de police pour s'enquérir de son état. Avec mille précautions, on le transporta au palais royal.

Ici la chronique se confond avec la légende, et mes charmantes lectrices n'en voudront en croire, avec raison peut-être, ni leurs oreilles, ni la légende.

Les médecins accourus en toute hâte ne dissimulaient pas leurs inquiétudes. Une issue fatale était à craindre.

Une consternation poignante pesait sur la ville. Les cours et les couloirs du palais regorgeaient de visiteurs anxieux. C'était un défilé interminable de figures bouleversées, affolées comme par un danger personnel. Au dehors, les voix de femmes se lamentaient :

— *Bon Diéu ! C'est 'y bèn poussible !*

— *Ah ! pecaire, un tant pouli gau !*

— *Tant brave !*

— *Tant calignaire !*

Et le chapelet d'éloges s'égrenait, tandis que les yeux se mouillaient de pleurs.

Les remèdes restaient inefficaces et le mal empirait.

On eut l'idée tout à coup d'aller interroger, dans la rue Aigarden, une vieille sorcière, guérisseuse réputée, faiseuse même de miracles.

— Pour Dieu, la mère, un conseil !

La vieille hocha la tête, réfléchit un moment, puis déclara d'un ton sibyllin : « Celui qui meurt de la femme peut vivre par elle. La vieillesse est une enfance, le remède de celle-ci convient à celle-là. Le lait de femme sera le salut. Le lait des mères est souverain, il est la force, il est la vie, mais c'est l'être tout entier, l'organisme dans son ensemble qui doit s'en imprégner. J'ai dit. »

Un bain de lait ! Un bain de lait de nourrices ! L'étrange ordonnance circula de bouche en bouche jusqu'au plus humble logis. — M. le Maréchal va mourir, lui qu'un peu de lait maternel sauverait !

Et, alors, on vit une chose inouïe, invraisemblable, plus que provençale. Sans s'être donné le mot, plus de 500 femmes se présentèrent au palais. Il y en avait de toutes les classes, des riches et des pauvres, presque toutes jolies, cela va sans dire, un bébé

Digitized by Google

sur le bras, rognant un peu, ce jour-là, sur le repas du chérubin, offrant pour le salut du Gouverneur, dans un dévouement commun, un peu de cet élixir vivifiant puisé dans leur chair même.

Le marquis eut son bain et le miracle annoncé s'accomplit. Le malade se rétablit, suffisamment du moins pour aller achever sa guérison à Paris.

Les docteurs de la capitale, chargés d'assurer sa convalescence, n'usèrent pas d'un procédé identique, car j'ai découvert aux archives départementales (fonds de la ville) une lettre de M^me^ de Rochechouart aux Consuls, en date du 7 octobre 1773, portant que « son mari est désormais hors de danger après avoir pris un bain d'huile qui, au bout de 34 heures de souffrance, lui a fait rendre un gravier très considérable. »

IX.

Soudain, traversant les Alpes, parvint à Avignon la nouvelle de la réconciliation des Bourbons avec le Saint-Siège. Clément XIV consentait à lancer une bulle d'abolition de l'ordre des Jésuites et renonçait à toute prétention sur le duché de Parme. En contre-échange de ces bons procédés, le roi de Naples retirait ses troupes de Bénévent et de Ponte-Corvo, tandis que le roi de France restituait au Pape, pour la troisième fois, Avignon et le Comtat-Venaissin. Sous la phraséologie un peu nébuleuse de quelques-uns des documents diplomatiques se dégageait, somme toute, un retour pur et simple vers le passé.

La joie fut grande dans notre ville, habituée à ce mouvement de flux et de reflux et toujours prête à fêter avec le même entrain tous les avènements. Sa satisfaction grandit surtout de la consternation des officiers de la Sénéchaussée, qu'elle détestait.

Le premier élan de la populace fut de pendre, en effigie, sur la place de l'Horloge, douze procureurs. Elle eût voulu en faire autant, en chair et en os, des « juges tyranniques » voués par elle aux dieux infernaux, mais la prudence l'en empêcha, car il y avait encore des ménagements à garder envers le roi Louis, qu'on appelait encore Louis le Bien-Aimé.

Le 21 avril 1774, M. de Rochechouart arriva en poste de Paris pour procéder à la transmission des pouvoirs. Les soldats de l'Angoumois formaient la haie de la porte du Rhône au palais du gouvernement. Il faisait un mistral épouvantable.

Digitized by Google

Vers 6 heures, le marquis se rendit à l'archevêché où Mgr Manzi faisait fonction de légat provisoire, et aussitôt s'échangèrent les harangues dont la concision se recommande aux harangueurs officiels. Monseigneur, dit le marquis, « au nom du Roi, mon maître, je remets Avignon et le Comtat au Pape, entre vos mains. » — « Monsieur mon cher ami, répliqua le prélat, je les reçois avec bien du plaisir. » Et de suite on passa dans la salle du réfectoire où le représentant de Sa Sainteté offrait un banquet au représentant de Sa Majesté ainsi qu'à l'Intendant de Provence, aux Consuls et à la haute noblesse.

Le lendemain 22, le marquis se rendit à Carpentras, où les États étaient réunis, afin de donner à l'assemblée communication de la décision royale. L'accueil qui lui fut fait et l'homélie du syndic général, M. de Valloris (D), furent empreints de l'affabilité la plus exquise. On sentait cependant qu'une arrière-pensée comprimait un peu l'élan des démonstrations. A l'occupation française Carpentras avait gagné une entière indépendance de la suprématie avignonaise, dont elle n'avait jamais subi le joug qu'avec impatience, et elle craignait de perdre cet avantage au rétablissement de l'ancien régime.

Le 25 avril 1774 allait être pour Avignon le grand jour de la séparation et des adieux. A la pensée de perdre l'hôte de sa prédilection, un voile de tristesse avait crêpé, dès l'aube, l'animation de ses rues.

A l'heure de relevée, MM. de Cambis, d'Orsan et de Villeneuve, délégués du conseil municipal, se présentèrent au palais. Le marquis, en habit de lieutenant-général, botté et éperonné, se place au milieu d'eux, et le cortège, précédé de la garde suisse, se dirige vers l'Hôtel de ville et pénètre dans la grande salle des concerts. M. de Rochechouart salue les consuls en chaperon, se couvre et s'assied.

Au bout d'un instant, les sergents de la police apportent, sur un brancard de velours cramoisi, l'écusson royal qui vient de faire place sur le fronton du palais apostolique aux armes pontificales.

Aussitôt le marquis se lève, se découvre, et donne à haute voix lecture des lettres patentes de Sa Majesté dûment entérinées en Parlement. Puis il fait à la ville d'Avignon ses compliments chaleureux et ses souhaits les plus ardents, protestant que les plus beaux jours de sa vie ont été ceux qu'il a passés dans les murs de cette adorable cité dont le souvenir et le charme l'accompagneront au tombeau.

Digitized by Google

On claque des mains, on trépigne, on crie : *Vive le maréchal ! vive notre ami !*

A peine entend-on, tant l'émotion est profonde, la réplique de M. Teissier, procureur syndic de la commune.

Alors le marquis descend et prend la tête du régiment qui défile, tandis que les cloches tintent en branle, que les trompettes sonnent aux champs, que les boîtes éclatent et que le canon tonne.

La foule est si dense, si houleuse, que l'on n'avance qu'au pas. Jamais on ne vit spectacle aussi saisissant. Les mouchoirs s'agitent. C'est un délire. Le marquis sourit et salue.

Arrivé à la porte de Monclar, Rochechouart descend de cheval et entre dans une ferme, près du cours Saint-Michel, pour quitter son costume de parade. Là l'attend une collation envoyée par les Consuls. On l'entoure à l'étouffer, toutes les mains se tendent vers lui, les yeux se mouillent. Il embrasse toutes les dames qui sont venues lui faire escorte ; des femmes du peuple réclament la même faveur et il s'exécute avec grâce.

Il s'arrache enfin à toutes ces scènes émouvantes, monte en chaise de poste et la foule l'accompagne jusqu'au bac de Noves où il doit franchir la Durance.

En même temps que les soldats de l'Angoumois prenaient la route de Tarascon, les soldats du Pape reprenaient leur service.

L'occupation avait duré 5 ans, 10 mois, 14 jours. Elle avait coûté à la ville 209.379 écus, 7 sols, 7 deniers.

ÉPILOGUE.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la journée mémorable des adieux, que la nef de la métropole se tendait de noir et que le bourdon, soupirant son glas funèbre, conviait tous les citoyens à l'office des trépassés.

En quittant son gouvernement, le marquis de Rochechouart s'était rendu au sacre du jeune roi Louis XVI, qui, en témoignage d'une spéciale estime, l'avait choisi comme ôtage de la Sainte-Ampoule. Une fois encore, en allant présider les États de Pro-

Digitized by Google

vence, il avait revu Avignon où ses affections restaient vivaces et son souvenir impérissable. Puis il était rentré à Paris, irrémédiablement terrassé cette fois par une nouvelle atteinte du mal qui avait failli l'emporter naguère. Il était mort le dimanche 10 mars 1776.

Et la ville d'Avignon faisait, à ses frais, célébrer un service solennel pour le repos de l'âme du plus aimable et du plus aimé des Gouverneurs.

Mgr Durini, président de la légation, ami personnel du défunt, — dont nous raconterons peut-être un jour quelques particularités, — se fit l'interprète ému de la douleur publique. Il avait, en fin lettré qu'il se piquait d'être, composé une épitaphe latine (E), piquée au catafalque, et que l'on conserva longtemps dans la sacristie de Notre-Dame des Doms comme un monument commémoratif. Il fit même publier en outre à cette occasion deux odes, une épigraphe et une petite poésie appelée : *Endecasyllabus.*

On sait que, le 14 septembre 1791, l'Assemblée constituante décréta, pour la quatrième fois, la réunion à la France d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Ne serait-ce pas à cette occasion qu'aurait été composée la ronde enfantine que l'on chante encore et qui résume à merveille notre absolue confiance patriotique :

Après trois fois
La dernière restera.

B^on^ Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

APPENDICE

A.

LISTE DES BIENS QUE POSSÉDAIENT LES RR. PP. JÉSUITES.

BIENS DE LA MAISON DU COLLÈGE.

1° *Partie des immeubles situés à Avignon et son terroir.*

Maison et cour paroisse Saint-Didier, rue du Grand-Collège et celui de Saint-Michel, occupée par le sieur Michel et relevant de la directe des Célestins de Gentilly, estimée 6.000 livres.

Autre partie avec un jardin, rue du Collège, du côté de la classe de la Logique, relevant de Saint-Agricol, estimée 12.000 livres.

Autre partie d'immeuble même rue, faisant le coin de la rue Saint-Marc, relevant de Saint-Didier, estimée 8.000 livres.

Autre partie, rue Saint-Marc. Elle est franche de lods, estimée 12.500 livres. Dans cette maison habite un courtier.

Autre partie, même rue, avec cour, dont une partie relève du Domaine et l'autre de l'allodial, estimée 3.000 livres.

Autre, dite « le Lavadou », où il y a une cour et une vanade, toujours même rue, estimée 2.100 livres.

Autre, même rue, franche, estimée 1.000 livres. (Ces maisons sont toutes contiguës l'une à l'autre.)

Autre, rue du Collége et rue Saint-Marc, relevant de Saint-Didier, estimée 5.000 livres.

Autre, rue Saint-Marc et rue des Lices, faisant le coin. Franche, estimée 2.000 livres.

Maison avec jardin potager entouré de murailles, située en la dite ville. Rue allant de la porte Saint-Roch. Contenance : 10 éminées, 12 cosses, y compris le sol du bâtiment. Partie relevant de l'archevêché, partie relevant du reste paroissial, estimé 8.005 livres.

Maison de campagne, avec son jardin, appelée Saint-Gabriel. La maison compte un logement pour les maîtres et un autre pour le rentier ; le jardin et 10 éminées, les allées et les bosquets de 15 éminées 12 cosses et 4 éminées 6 cosses de terrain non bâti relevant de la directe de la ville, le tout estimé 18.241 liv. 12.

2° *Partie des immeubles situés à Vedène et Saint-Saturnin.*

Le domaine de Gromelle avec son tènement de terre, de la contenance de 141 salmées 6 éminées 13 cosses. Le tout avec arrosage. Il n'y a que 6 éminées qui relèvent de la directe des Chartreux de Bonpas.

Droit de directe et vente sur 10 fonds de terre ou vigne de la contenance de 5 salmées, dont 4 à Vedène.

Digitized by Google

3° *Partie des immeubles situés terroir d'Entraigues.*

Le domaine de Tayolle, avec son tènement composé de 13 fonds de terre de 48 salmées, 42 éminées, 10 cosses. Ce bien relève du domaine du seigneur d'Entraigues.

4° *Partie des immeubles situés au quartier de Jonquerettes.*

Le domaine de la Pusque, avec son tènement de 36 salmées, 6 éminées, 6 cosses, y compris un petit jardin, et terre dite « la Busquette », d'une salmée, 8 cosses.

5° *Partie des immeubles situés sur le terroir de Gadagne.*

Vigne appelée « la Madone », de 7 éminées, 7 cosses.

6° *Partie des immeubles sis sur le terroir de Morières.*

Verger sis quartier de l'Aile pendante, d'une contenance de 1 salmée, 2 éminées, 17 cosses. Servile à la ville d'Avignon.

7° *Partie des immeubles sis sur le terroir de Sorgues.*

Une grange et son tènement composé de différents corps de terre qui ont une contenance de 19 salmées, 1 éminée et 42 cosses.

8° *Partie des immeubles sis sur le territoire de Carpentras.*

Une partie, quartier du « Terradou », près les murailles de la ville; le tènement est composé de 17 corps de terre sis à différents quartiers, d'une contenance en tout de 25 salmées, 4 éminées, 12 cosses. Ces différents fonds sont serviles à différents pays.

Biens de la Maison du Noviciat.

9° *Partie des immeubles sis à Avignon et son terroir.*

Maison de probation, dite « Saint-Louis », paroisse Saint-Agricol. Le sol bâti a une superficie de 658 cannes carrées; le sol en jardin ou en cour, 3.446 cannes carrées.

Une petite maison et cour, paroisse Saint-Didier, vis-à-vis la porte d'entrée de la dite maison du noviciat, estimée 800 livres.

Une autre maison faisant le coin de la rue Saint-Louis et des Chevaliers, estimée 1.200 livres.

Autre maison, rue des Cordonniers, estimée 3.000 livres.

Terre, quartier de la Favorite, de 2 salmées, 2 éminées, 14 cosses.

Une terre, quartier de Pactis, d'une contenance de 1 salmée, 3 éminées, 5 cosses, servile à Saint-Agricol, 3.825 livres.

Terre, quartier de l'Aube ou du Cyprès, d'une contenance de 1 salmée, 1 éminée, servile à la métropole, 6.960 livres.

Autre terre, quartier de la Coupe-d'Or, de 6 éminées, 8 cosses, franche, estimée 2.240 livres.

Terre, quartier de Joly-Jean, de 1 salmée, 6 éminées, 5 cosses, servile en partie à Saint-Agricol et en partie à la métropole.

Terre au quartier de Cavillargues, d'une contenance de 6 éminées, 18 cosses, servile en partie à Saint-Didier.

Terre au quartier de Saint-Ruf, contenant 4 éminées, 5 cosses, 1.167 livres.

Une directe sur 2 éminées, 17 cosses 1/2 de terrain de l'hôtel de M. le duc de Gadagne.

Digitized by Google

10° *Partie des immeubles sis sur le terroir de Morières.*

Une vigne et terre dite « la Boudoli », contenance : 3 salmées, 6 éminées, 1 cosse, estimée 3.300 livres.

11° *Partie des immeubles sis sur le terroir de Gadagne.*

Une grange, quartier de la Glaugière, dans laquelle il y a une chapelle, un logement pour le maître et 1 pour le rentier, un moulin à huile. Le tènement est de 19 corps, le tout de 31 salmées, 3 éminées, 9 cosses, estimé 22.599 liv. 10.

Un verger de 4 éminées, 15 cosses, quartier de la Glaugière, estimé 141 l. 10.

Autre, même quartier, de 3 éminées, 5 cosses, 137 liv. 10.

Terre, même quartier, 3 éminées, 5 cosses, 10 livres.

Verger, même quartier, partie en vigne, de 2 salmées, 1 éminée, 4 cosses, estimé 412 liv. 16.

Terre en labour, dans la plaine, quartier de Magne, 1 salmée, 7 éminées, 12 cosses, estimée 373 livres.

1 autre de 2 salmées, 1 éminée, 9 cosses, estimée 343 livres.

1	—	1	—	7	—	3	—	—	231	—
1	—	1	—	2	—	14	—	—	738	—
1	—	1	—	1	—	6	—	—	231	—
1	—	3	—		—	3	—	—	603	—

Tous ces biens sont serviles du seigneur du dit lieu.

12° *Partie des immeubles terroir de l'Isle-sur-Sorgue.*

Une grange dont le tènement est en partie dans le terroir de l'Isle et en partie dans celui de Lagnes, de la contenance en tout de 132 salmées, 7 éminées, 12 cosses, relevant en partie de M. Dorsan et en partie des frères Chartreux de Bonpas, des Dominicains, et autres.

13° *Partie des immeubles sis sur le terroir de Mornas.*

Le domaine de Liman sur les bords du Rhône ; le tènement est composé de 242 salmées, 7 éminées et est estimé 169.601 liv. 4. — Un bâtiment servant de cabaret, lequel est adossé contre le logement du maître, estimé 3.000 livres,

Une vigne quartier de la Vèle, de	7	sal.,	4	ém.,	13	c.,	estimée	3.194	liv.	
Une autre terre, même quartier, de	0	»	6	»	2	»	»	321	»	
Une autre terre de labour, de	4	»	4	»	1	»	»	2.942	»	
Une autre, dite « le Cannebier », de	8	»	0	»	1	»	»	4.867	»	
Une autre, dite « la Malandre », de	20	»	0	»	1	»	»	13.063	»	
Une autre, quartier de la Vèle, de	1	»	3	»	0	»	»	988	»	
Une autre, quartier de Plamayon, de	1	»	1	»	3	»	»	734	36	
Une autre, quartier de Gr.-Prés, de	6	»	42	»	3	»	»	2.637	20	
Une autre, quartier de la Madeleine,	1	»	0	»	6	»	»	615	»	
Petit coin de terre, quart. de Peyre,	0	»	0	»	6	»	»	20	»	
Un verger, près Mornas, d'une cont.	2	»	2	»	9	»	»	144	4	
Autre, quartier de la Crozille, de	0	»	7	»	6	»	»	429	15	
»	»	0	»	6	»	6	»	»	296	2
»	»	0	»	3	»	1	»	»	38	15
»	»	0	»	3	»	12	»	»	169	4
Autre, au cimetière des Juifs, de	0	»	2	»	3	»	»	73	10	

Tous les biens de la 13e partie, situés sur le territoire de Mornas, sont francs et allodiaux de toute directe et cens.

Digitized by Google

Une grange, dite de « la Condamine » ou de Saint-Louis, terroir de Mornas ; son tènement, de 6 fonds de terre en labour, de 38 salmées, 1 éminée, 1 cosse, est estimé 21.120 L.

Une maison située à Mornas, avec cour et moulin à huile, estimée 3.000 L.

Un droit de langue de bœuf qui se tue à la boucherie de Mornas, lequel se perçoit à raison de 3 1/2 sur 12.

Un droit de péage sur le Rhône à Mornas. Il y a procès avec la Chambre du Domaine pour la quotité du dit péage.

Droit de directe, cens, lods et vente sur 51 fonds de terre dans le terroir de Mornas et sur 36 corps de maison. Dans ce lieu les cens rapportent annuellement en argent 8 livres et 1 geline 26 1/2, le tout estimé 12.000 livres.

(Extraits du *Journal de l'abbé Arnavon*. — Bibliothèque Calvet, ms. n° 1520.)

B.

Arrêt du Parlement de Provence du 7 juin 1768, ordonnant la réunion a la France d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Vu par la Cour, les Chambres extraordinairement assemblées, l'arrêt par elle rendu le 26 juillet 1663 et celui du 2 octobre 1688, pour la réunion de la Ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin au domaine de Sa Majesté ; les Lettres Patentes portant que le premier président, un autre président et huit conseillers en la Cour, qui seront par elle commis et députés, se transporteront avec le procureur général, l'un des avocats généraux et deux substituts dudit procureur général, en la ville d'Avignon et son territoire et Comtat-Venaissin, pour la prise de possession, au nom de Sa Majesté, desdites villes et Comtat, lesdites Lettres données à Versailles le 1er de ce mois, signées Louis, et plus bas : par le Roi, comte de Provence, Phélypeaux, duement scellées ; la requête présentée à ladite Cour par le Procureur général tendant, pour les causes y contenues, à ce que lesdites Lettres Patentes soient enregistrées pour être exécutées selon leur forme et teneur, ensemble lesdits arrêts, et ce faisant, que la Ville d'Avignon et Comtat-Venaissin seront et demeureront réunis à la couronne, comme étant de l'ancien domaine et dépendance du Comté de Provence ; et au moyen de ce, que le Roi soit rétabli en la jouissance de la dite Ville d'Avignon et Comtat, droits et appartenances, par les commissaires qui seront députés par la Cour, lesquels accéderont en ladite Ville et Comtat et partout où besoin sera pour en prendre la réelle et actuelle possession, lui présent et requérant, en conformité desdites Lettres Patentes et Arrêts de la Cour ; recevoir le serment de fidélité et hommage des consuls et habitants dudit Avignon et autres, ensemble des Élus et des Syndics dudit Comtat ; établir par provision, et jusques à ce que Sa Majesté y ait pourvu, des officiers de justice au nombre qu'ils trouveront à propos, pour connaître des différends civils et criminels des habitants de ladite Ville et Comtat dont l'appel ressortira à la Cour ; et, généralement, ordonner tout ce qu'ils estimeront nécessaire pour le service de Sa

Digitized by Google

Majesté et le plus grand avantage de ses sujets d'Avignon et du Comtat, circonstances et dépendances, nonobstant oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles ne sera différé ; requérant en outre qu'inhibitions et défenses soient faites aux habitants de ladite Ville et Comtat de s'adresser ni reconnaître autres magistrats et officiers que lesdits commissaires, et en leur absence que ceux qu'ils auront commis et délégués, ou qui seront dans la suite pourvus et nommés par le Roi, et par appel à la Cour; et à tous les officiers de Sa Sainteté de ne plus se mêler de leurs charges à peine de faux et autres arbitraires ; que les armes de N. S. Père le Pape soient ôtées avec respect et décence des lieux où elles se trouvent et à leur place remises celles du Roi ; et que l'arrêt qui interviendra soit imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Ladite requête signée Ripert de Monclar :

Ouï le rapport de Me Joseph Boutassy de Châteaulart, conseiller du Roi, doyen de la Cour, tout considéré ; dit a été que la Cour, les Chambres extraordinairement réunies, a vérifié les Lettres Patentes de Sa Majesté du 1er de ce mois; ordonne qu'elles seront enregistrées ès registres de la Cour pour être exécutées selon leur forme et teneur, ensemble les arrêts de la Cour des 26 juillet 1663 et 2 octobre 1688; et au moyen de ce ordonne que la ville d'Avignon et Comtat-Venaissin seront et demeureront réunis à la Couronne comme étant de l'ancien domaine et dépendances du Comté de Provence ; ordonne que le Roi sera rétabli en la jouissance de ladite Ville et Comtat, droicts et appartenances par MM. de La Tour, premier président, de Ballon de Saint-Jullien, de Meyronnet de Saint-Marc, Le Blanc de Ventabren, de Benault de Lubières, d'Arlatan de Lauris, d'Estienne du Bourguet, de Raousset de Vintimille, conseillers du Roi, que la Cour a commis, lesquels accéderont en ladite ville et Comtat et partout où besoin sera pour en prendre la réelle et actuelle possession, présent et requérant le Procureur général en conformité desdites Lettres Patentes et arrêts de la Cour, recevoir le serment de fidélité et hommage des Consuls et habitants dudit Avignon et autres, ensemble des Élus et Syndics dudit Comtat, établir par provision et jusques à ce que Sa Majesté y ait pourvu, des officiers de justice au nombre qu'ils trouveront à propos pour connaître des différends civils et criminels des habitants de ladite Ville et Comtat dont l'appel ressortira à la Cour, et généralement ordonner tout ce qu'ils estimeront nécessaire pour le service de Sa Majesté et le plus grand avantage de ses sujets d'Avignon et du Comtat, circonstances et dépendances, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles ne sera différé ; a fait et fait inhibitions et défenses aux habitants de ladite Ville et Comtat de s'adresser ni reconnaître autres magistrats et officiers que lesdits commissaires et, en leur absence, que ceux qu'ils auront commis et délégués ou qui seront commis et délégués ou qui seront dans la suite pourvus et nommés par le Roi, et par appel à la Cour, à tous les officiers de Sa Sainteté de ne plus se mêler de leurs charges à peine de faux et autres arbitraires ; ordonne en outre que les armes de Notre Saint Père le Pape soient otées avec respect et décence des lieux où elles se trouvent et à leur place remises celles du Roi ; et que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait à Aix, en Parlement, les Chambres extraordinairement assemblées, le neuf juin 1768.

Signé : De Régina.

Digitized by Google

C.

AUTRES VERS A PROPOS DE LA PENDULE OFFERTE A M. DE ROCHECHOUART.

Cher des Achards, je suis sincère, —
Ce que je pense je le dis, —
Je trouve la pendule chère
Et son présent de fort bas prix.
Quant au compliment que tu fis,
Ah ! je défierais Gaspard Melle
De ne jamais rien faire pis
Et de plus propre pour la selle.
Hélas ! mon cher et neuf marquis,
Pour ton prince, pour ton pays,
Je te savais bien peu de zèle,
Mais non pas assez peu d'esprit
Pour mettre au jour et par écrit
Ce résultat de ta cervelle.
Tu nous as tous abasourdis
Quand, cornette du temps jadis,
Avec ta face vieille et brune,
Tu pensais faire l'Adonis.
Qu'avec peu d'art, peu d'acquit,
Tu veuilles, sans bien, sans fortune,
Ressembler à la pleine lune,
A la bonne heure, je m'en ris,
Mais oser, sans réserve aucune,
Trahir les droits de ton pays,
Vouloir te faire des amis
Aux frais de la bourse commune,
Ah ! c'est un crime, à mon avis,
Qui te rend digne du mépris,
De la haine, de la rancune
Des saints mêmes du Paradis.

D.

EXTRAITS DU DISCOURS DE M. VALLORIS, SYNDIC DES TROIS ÉTATS, PRONONCÉ A CARPENTRAS, LORS DE LA RESTITUTION D'AVIGNON ET DU COMTAT AU PAPE.

.... Nous voudrions, Monseigneur, vous rendre ici un témoignage authentique de la gratitude que nous vous devons ; mais nos expressions rendraient trop faiblement les mouvements de nos cœurs. Nous laisserons aux voix réunies de nos concitoyens le soin de publier et de transmettre à nos neveux que vous

Digitized by Google

avez fait régner parmi nous la justice et la vertu, parce que vous en avez été un parfait modèle; que, toujours accessible, toujours affable, sans cesse occupé de nos intérêts et oubliant les vôtres, rien n'a échappé à votre vigilance toutes les fois que l'avantage du plus faible même des citoyens l'a demandé;

Enfin, que votre cœur a été comme une source pure et abondante dont il n'est sorti que des sentiments grands et généreux, dignes de votre haute naissance et qui formèrent toujours le caractère de la noblesse française.

Aussi, Monseigneur, veuille le ciel accomplir nos désirs; puisse-t-il veiller particulièrement à votre prospérité, à celle d'une épouse qui ne s'est montrée parmi nous que pour acquérir des droits sur notre reconnaissance, à celle de tout ce qui porte un nom qui nous sera cher à jamais.

Puisse-t-il écarter ces cruelles alarmes, cette consternation générale où l'altération de votre santé nous a si souvent jetés.....

Rochechouart répond en substance qu'il comptera toujours au nombre des plus belles années de sa vie celles qu'il a passées en Provence et que, quoique cessant ses fonctions de gouverneur, il conservera pour le pays le plus grand attachement.

E.

Épitaphe composée par Mgr Durini, en l'honneur du Marquis de Rochechouart.

INSTRUCTIO
AD FORES TEMPLI MAJORIS AVEN...
EN. TIBI
JOANNES LUDOVICE RUPICHOARTE
JUSTA PERSOLVIMUS
NEQUE ENIM PAR ERAT AN INFERIS ABSTINERE
DILECTAM ADEO AVENIONEM
PARENTAT ILLA TIBI QUÆ SEXENNIO PARUIT
PARENTI OBTIMO PRÆFECTO VIGILANTISSIMO
ADES IGITUR MAGNA ANIMA
CŒLO RECEPTA QUÆ NEGATA JAM TERRIS
ET MUNDI SŒDIS EXPEDITA CANCELLIS
TUMULTUANTEM CERNIS ORBIS ORCHESTRAM
ADES
DUM LAUDES TUAS
HISCE IN PARENTALIBUS RECENSEMVS
PLORANT DOLORES CŒTERI
STUPET NOSTER
TUA TIBI AMI MAGNITUDO NOBILITAS VIRTUS
MONUMENTUM EXCITENT
AURO SPLENDIDIUS ÆRE PERENNIUS

AD EUNDEM AVENIO
ERGONE SUPREMUS PRESSIT TUA LUMINA SUMNUS
AT TIBI QUEM TUMULUM QUOSVE PAREM TITULOS
SIT TIBI PRO TITULIS VIRTUTUM EXERCITUS OMNIS
SINT NOSTRA ÆTERNO PECTORA PRO TUMULO.

ANG. M. DURINI, ARCHIEP. ANCYRANUS
PRÆSES PROLEGATUS AVEN....
MŒRENS MORENTI
RAPTIM ET DOLORE CONFUSUS
P.

Digitized by Google

F.

On conserve aux Archives départementales deux lettres de la famille de Rochechouart, exprimant sa gratitude pour la nouvelle preuve d'amour que la ville d'Avignon a témoignée au défunt en faisant célébrer un service funèbre à sa mèmoire. L'une est de l'abbé de Ris, frère de la marquise; l'autre, de la marquise elle-même, adressée à M. des Rollands, 1er consul. Voici cette dernière :

Du couvent de Bellechasse, 10 août 1776.

Monsieur,

Quelque sensible que j'aye esté à l'honneur que m'a fait la ville d'Avignon et à la part qu'elle a prise à mon cruel malheur, il m'a esté impossible d' plutôt celuy de luy marquer ma vive reconnaissance. Vous connaissez trop le digne objet de mes regrets, il avait trop de part dans votre estime et votre amitié, pour que vous ne sachiez pas qu'il n'est personne sur la terre de plus à plaindre que moy; mais, en conservant à sa mémoire des regrets et des larmes qui dureront autant que mon existence, c'est une consolation pour moy de penser que vous voulez bien les partager.

J'ai appris avec une vraye satistaction que vous vous estes rendu au vœu de tous vos habitans en acceptant la place de premier consul, surement pour leur bonheur et assurer leur tranquillité. Permettez-moi, en vous priant de recevoir mes compliments, de vous prier aussy d'estre auprès d'eux l'interprète de ma reconnaissance et de mes sentiments pour une ville dont l'amitié et les procédés ont fait, pendant plusieurs années, le bonheur de M. de Rochechouart et le mien. Les jours heureux ont disparu, mais les sentiments qu'ils ont inspiré ne s'anéantiront qu'avec moy.

L'usage ne me permet pas dans ma position de répondre à toutes les personnes qui m'ont donné dans mon malheur des marques d'intérêt et d'amitié; mais, vis à vis de la ville d'Avignon, j'ai regardé comme un devoir de luy marquer ma reconnaissance et ma sensibilité dès l'instant que j'en aye eu la force.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien me faire l'honneur d'être vis à vis d'elle mon interprète. C'est une consolation pour moy que cette triste circonstance me procure l'honneur de vous avouer des sentiments distingués avec lesquels j'ay celui d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

CHARLOTTE, marquise DE ROCHECHOUART.

Digitized by Google

SOURCES A CONSULTER

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.	*Lettres du marquis de Rochechouart*, AA, 28, 29, 30 et 125 à 129.
—	*Lettres de la marquise*, AA, 128, 145.
—	*Lettres de l'abbé de Ris*, AA, 129.
—	*Lettres de Montaigut et de Mgr Durini*, AA, 128.
BIBLIOTHÈQUE CALVET.	*Manuscrits*, nos 861, 2437, 2463, 2464, 2715, 2728,
—	2805, 2909, 2932, 2934, 2955, 3470.
—	— *Journal d'Arnavon*, n° 1520.
—	*Imprimés*, nos 32.505, in-8°, 6.926, in-4°, et 6.927, in-4°.
CHARPENNE.	*Les réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France*,

Digitized by Google

Digitized by Google

LES TROUBADOURS

D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS.

Quand on connaît les troubadours plutôt par leur renom que par leurs œuvres, on se fait d'eux une idée à la fois magnifique et charmante ; d'abord, le mot de troubadour sonne bien et ses consonnances remplissent l'esprit d'images vagues, mais poétiques. Il faut le dire, on les aime déjà, rien que pour le nom qu'ils portent. Puis ils furent chers aux romantiques, qui, d'ailleurs, ne les ont pas lus. Et comme le romantisme hante toujours nos cervelles, nous les voyons encore comme on les aima autour de 1830. Ce sont des chevaliers, et ce sont des poètes ; il serait vain, n'est-ce pas, de dénombrer leurs vertus de paladins aussi bien que les prestiges de leur art. Naturellement, ils seront les défenseurs du faible, de l'opprimé et de la veuve, et ils seront des preux, tout comme Roland, ou Eviradnus, en quête de glorieuses aventures, — et nous admirerons en eux la générosité et la grandeur qui ont rendu immortel Don Quichotte. Puis, du même bras qu'ils ont pourfendu le félon, les voilà qui se saisissent de leur viole, et qui en tirent des mélodies tendres et délicates. Les voilà, au pied du château féodal, à l'ombre propice du rempart, qui chantent un air lointain, mélancolique et doux, cependant qu'à la plus haute fenêtre du donjon, une tête de femme apparaît. C'est ainsi que nous les voyons, et nous aimons évoquer ces chevaliers passionnés, qui savent à la fois épier le traître et guetter la rime. Puis, ce qu'on raconte de leur vie est merveilleux comme un roman. Jaufre Rudel, prince de Blaye, s'éprit de la comtesse de Tripoli.... vous savez la suite, Rostand l'a mise en vers d'aujourd'hui ; — Pierre Vidal s'habilla en loup, parce qu'il aimait une femme nommée la Louve, et il épouvantait les bergères et les troupeaux dans la forêt ; — Guillaume de Capestang, chevalier du Roussillon, fut tué par un mari jaloux, et celui-ci fut assez cruel pour servir à sa femme, en guise de

Digitized by Google

mets, le cœur de son amant ; — Guillaume de La Tour veilla dix jours et dix nuits sa maîtresse morte, espérant ainsi, par sa présence obstinée, lui rendre la vie. Quand on a été le héros ou la victime de telles aventures et de telles passions, on est forcément de grands poètes, et la poésie des troubadours doit surtout d'être célèbre et célébrée à ces contes tragiques ou délicats qui l'ont illustrée. Ce moyen âge, que d'autres ont montré si féroce et si sombre, nous paraît alors avoir été une époque où il faisait bon vivre. Princes ou écuyers, moines ou laïcs, tous étaient des poètes ; les passions de l'amour emplissaient leurs jours et leurs vers. Les femmes, — sans être féministes,— obtenaient tous les droits, tous les honneurs, et quand elles étaient poètes, tous les suffrages : chacun s'inclinait devant leur primauté, elles étaient de véritables souveraines ; leur souveraineté, comme il sied, s'exerçait par le moyen de cours d'amours, et comme vivre c'était aimer et chanter, la femme, la poésie et la beauté gouvernaient le monde.

Telle est, à peu près, l'idée qu'on se fait communément des troubadours, et, par malheur, cette idée est fausse, comme un beau rêve. Pourtant nos esprits y tiennent, sans doute parce qu'ils y sont accoutumés. Tous les lettrés du XIX[e] siècle ont admis de confiance que les troubadours étaient de grands poètes et que leur vie était vraiment un roman vécu. Cette opinion vient de loin. Elle nous vient de Raynouard lui-même, le précurseur français des études romanes. C'est lui qui a, pour ainsi dire, découvert les troubadours ; avec eux, il découvrit les biographes du XIII[e] et du XIV[e] siècle qui ont rassemblé sur les troubadours les récits connus de leur temps. Raynouard prit au pied de la lettre ces récits, le public prit au pied de la lettre les hypothèses que Raynouard édifia sur eux : il a ainsi rendu populaire l'image du troubadour, chevalier-poète, preux et passionné, tour à tour héroïque et alangui, et il a inventé et accrédité les trop fameuses cours d'amour. Il créa par là une mode véritable, qui a produit le genre troubadour, et qui a sévi jadis sur les lettres, la musique, et même l'ameublement. Chose singulière, cet engouement fut si vivace qu'il porta tort, en France, à la connaissance exacte des troubadours. On se garda de les lire, et l'on s'en tint aux travaux de Raynouard qui avaient plu. En Allemagne, au contraire, les recherches furent reprises par Dietz et par ses successeurs, et l'histoire des troubadours en fut renouvelée. En France, G. Paris et les élèves qu'il forma ont accueilli les méthodes alle-

Digitized by Google

mandes et les ont appliquées à notre vieille littérature : on a épluché les textes des chroniqueurs et des biographes, on a réédité une à une, et minutieusement, les œuvres des principaux troubadours ; on a disséqué leur langue, leur métrique, leur technique musicale ; mais les résultats généraux de ces recherches sont demeurés enterrés dans ces « nécropoles scientifiques que sont trop souvent nos revues[1] » et nos périodiques. Le public français, et même le public méridional, les ont ignorés. Il était temps qu'un livre de vulgarisation vînt nous éclairer sur ce point ; nous en avons eu trois : *les Troubadours,* par Joseph Anglade ; *Trouvères et Troubadours,* par Pierre Aubry ; *la Musique des Troubadours,* par Jean Beck.

A l'occasion de ces ouvrages, je voudrais dire ce que l'histoire enlève à la légende, et ce qu'une lecture enlève à nos illusions. Il suffit de lire une anthologie de ces poètes pour être vite désenchanté, et Dieu vous garde d'ouvrir un recueil complet : je parle ici en simple lettré, en lecteur qui espère tout bonnement un plaisir littéraire. Eh bien ! il n'en trouve point. Je sais que je suis sévère et que ma sévérité vient d'une déception, mais vraiment la surprise est trop inattendue. On s'attend à des accents éperdus, à des cris d'amour ou de haine, ardents, superbes, à des méditations délicates ou sublimes ; on imagine la passion jointe au génie, — Musset, pour tout dire, en provençal et en costume méridional. Eh ! bien, non ! pas de passion apparente : les sentiments sont froids et apprêtés ; pas d'envolée : l'image est terne, la pensée est pauvre ou banale... Et c'est le comble, semble-t-il, pour une littérature consacrée aux choses de l'amour, de manquer de sincérité et de lyrisme. C'est pourtant le trait le plus singulier, le plus décevant par suite, de cette poésie ; on trouve trop souvent l'auteur, comme dit l'autre, et jamais l'homme ; il est même assez déplaisant de voir le poète qui se dit en mal d'amour et qui s'attarde à des raffinements de style, à des curiosités métriques. On ne sent rien de spontané, rien de primesautier, rien de vrai, rien de vécu, mais, au contraire, partout du procédé et de la formule. C'est paradoxal et exaspérant, et l'impatience croît, à la longue, parce que rien ne ressemble à un troubadour comme un second troubadour. « Quand l'herbe verte et la feuille paraissent, chante Bernard de Ventadour, et que les fleurs s'ouvrent dans les vergers, quand le rossignol fait entendre haute et

1. Anglade, *Les Troubadours,* Av., prop., p. VII.

Digitized by Google

claire, sa voix et lance son chant, je suis heureux de l'entendre, heureux de voir la fleur. Je suis content de moi, mais encore plus de ma dame.» Et plus loin : « Celle au monde que j'aime le plus, de tout cœur et de bonne foi, qu'elle m'entende et accueille mes prières, qu'elle écoute et retienne mes paroles ; si on meurt par excès d'amour, j'en mourrai, car en mon cœur je lui porte un amour si parfait et si naturel, que tout amour, le plus loyal du monde, est faux en comparaison du mien. » Voilà le thème, imaginez les variations, et vous avez la poésie des troubadours. Ce que l'un dit, l'autre le répète, un tiers le reprend, et ainsi de suite durant deux siècles : rares sont ceux qui s'affirment originaux. On connaît environ 400 troubadours ; à peine y en a-t-il dix qui se distinguent du commun, et, pour le commun, c'est le triomphe de la convention, de la redite. Je vous livre là mon impression ; ce sera celle, j'en ai peur, de tout lecteur moderne. Elle est très nettement défavorable. On sent que pour les admirer à tout prix, il faudra les admirer historiquement, comme des documents curieux : au point de vue littéraire, ils déconcertent et n'attachent pas.

Pour être juste, voici ce qu'il faut dire : parmi les troubadours, les individus comptent peu, parce qu'ils sont tous les esclaves d'un art poétique et d'un art d'aimer, — mais cet art poétique et cet art d'aimer ont une marque propre, très spéciale. Chaque troubadour, pris en soi, manque d'originalité ; mais la poésie des troubadours, dans l'ensemble, n'en manque pas ; leur mérite vient beaucoup moins du génie ou du talent personnel que de la civilisation et de la société mondaine qu'ils représentent. Il y a là un phénomène singulier et très explicable : leur art ne ressemble à rien, leurs œuvres se ressemblent toutes.

Pour le montrer, j'adopterai la vieille, mais toujours bonne distinction entre le fond et la forme. Et d'abord examinons la langue : tous les troubadours parlent un langage à eux, qui est d'origine limousine. Pourquoi cela ? C'est que les premiers et les plus grands d'entre eux, Guillaume de Poitiers, Bertran de Born, Bernard de Ventadour étant natifs de la Marche ou du Poitou, leur langue natale a partagé la fortune de leur art, et tous, qu'ils soient du Languedoc ou de la Provence, d'Espagne ou d'Italie, chanteront en « lemosi », Ainsi, au-dessus des parlers vulgaires, s'impose une langue littéraire, la même pour tous, et à laquelle nul n'osera préférer son dialecte maternel. Les dialectes vivants ont beau varier, évoluer, la langue des troubadours

Digitized by Google

demeure immuable et intangible durant deux siècles ; elle fait partie de leur art poétique ; c'est la seule que connaissent les grammaires, *Las Razos de trobar* ou le *Donatz proensals*. On n'est troubadour que si l'on parle « lo dreg proensal » et « lo dreg proensal » c'est le limousin ; l'emploi de cette langue artificielle nous révèle déjà le caractère factice de leur poésie. Toujours chez eux les sentiments seront dominés par le souci de la technique ; quand ils auront à épancher leurs amours ou leurs haines, leurs joies ou leurs douleurs, croyez-vous qu'ils s'abandonneront à la spontanéité de l'inspiration ? Que non pas. A chaque état d'âme correspond une forme d'art. A-t-on des ennuis amoureux ? on fait un *descort*. En veut-on à quelqu'un ? vite un *sirventes*. Ils ont à leur portée des moules lyriques, peu nombreux et invariables, et de 1100 à 1230, tous les poètes jetteront dans les mêmes moules des sentiments analogues. De là vient qu'ils se ressemblent trop, que leur poésie paraît impersonnelle et anonyme, comme la dame qu'ils adorent et qui a pour tous les mêmes beaux yeux, les mêmes dents blanches et les mêmes cheveux blonds. Leur devise, c'est de faire de nouveaux vers sur des pensers antiques. Ils sont, je l'ai dit, prisonniers de leur code poétique. Et leur code ayant soigneusement classé les formes lyriques, ils n'ont garde de s'en écarter. Ils ont la *canso* ou chanson d'amour ; elle vaut ce que vaut la passion du poète ; ils ont la *tenso*, discussion versifiée sur un point de casuistique amoureuse. Qu'y a-t-il de plus grand, les joies ou les souffrances de l'amour ? Qu'est-ce qui fait le mieux durer l'amour, les yeux ou le cœur ? Un personnage choisit la thèse, l'autre l'antithèse, et chacun développe sa partie. Pour la synthèse, on s'en remet à l'arbitrage d'une dame. Ils ont encore le *sirventes*, pièce satirique qui fustige l'ennemi, le félon, et souvent l'ancien ami qui a fermé sa bourse. Avec le *sirventes*, le poète dit son mot et son indignation sur les choses politiques du temps. Il y a la *pastourelle* : un chevalier rencontre une bergère et lui propose son amour ; la bergère refuse, préférant le pâtre voisin. Le sujet est charmant ; la mise en scène est dramatique, et pourtant ce genre même a été déparé par l'affectation de certains. Citons encore l'*alba* ou chant du matin : les amoureux tardent à se séparer, l'ami qui veille en bas leur annonce le réveil de l'alouette (déjà Roméo et Juliette), le lever du soleil, l'arrivée du jaloux ; la *serena* ou chant du soir, la *chanson de croisade* ; le *planh* ou complainte, l'*escondig* ou excuse, et le

Digitized by Google

congé. Chacun de ces genres a ses lois, ses motifs propres, et jamais aucun poète ne s'en est libéré ; c'est en cela que réside l'unité et l'originalité de cette poésie, c'est aussi ce qui en cause la monotonie.

Mais ce qui en diminue encore le prix, c'est que les troubadours n'en sont pas les inventeurs ; leurs thèmes et leurs genres lyriques sont d'origine populaire. Gaston Paris l'a démontré avec force : le retour du printemps donnait lieu aux « reverdies », aux fêtes de mai, accompagnées de rondes, de jeux, de concours et de chansons. C'est à cette source naïve qu'ont puisé les troubadours, et ils en ont tiré toute une littérature artificielle. Cette littérature garde encore, pour les yeux avertis, l'empreinte originelle. Le tableau de la nature en fleurs, des oiseaux en joie, des ruisseaux murmurants qui ouvre leurs chansons, l'oaristys du chevalier et de la bergère, l'avertissement du rossignol ou de l'alouette, le personnage du vilain jaloux, tout cela provient de la poésie populaire, et c'en est une survivance. Le pittoresque qui en ressort, dont nous faisons un mérite aux troubadours, n'est pour eux qu'un cliché, un procédé traditionnel. La preuve en est dans l'exactitude avec laquelle ils le répètent et ils se répètent. Cela tient au genre lui-même ; c'est un dernier écho du chant populaire qui accueille le renouveau.

Ainsi, les recherches récentes sur les troubadours ont restreint la part d'invention qui leur revient : ils n'ont créé ni les genres, ni les thèmes dont ils se servent. A vrai dire, ils se sont attachés à les renouveler dans le détail, par la finesse de l'expression, la rareté de l'épithète, par des subtilités métriques ; ils ont eu — déjà, — le culte des mots ; ils sont déjà des stylistes, — des stylistes froids, trop souvent alambiqués et obscurs. C'est leur plus haut titre de gloire, et ils en tirent vanité. Ils ont pratiqué l'art d'envelopper sous une forme recherchée des pensées banales ; ils aiment le concetto, l'allitération, et par suite, ce sont des auteurs difficiles. Il faut faire un long effort pour découvrir l'idée sous les ciselures de la phrase, et souvent, hélas ! l'idée est médiocre, car ce sont de piètres penseurs. De là, pour nous, une amère déconvenue ! Bref, ce sont des précieux, des décadents ; ils ont, — avant Mallarmé, — inventé et chéri ce qu'ils nomment le « trobar clus », la poésie impénétrable, faite de mots sans suite, de phrases mystérieuses, dont le sens subtil ne se révèle qu'à l'initié, — poésie merveilleuse peut-être pour peindre et garder le secret des amours clandestins, mais sans valeur et

Digitized by Google

sans intérêt pour le profane et pour la postérité. Ainsi, le lyrisme provençal a bien son caractère original, ses procédés et ses thèmes à lui ; ce n'est là qu'une originalité collective ; aucun des troubadours ne sut être un novateur, ou ne put être un génie ; ce n'est que dans le souci du détail artistique que se montre leur personnalité, et comme ce souci est commun à tous, leurs personnalités se confondent encore dans cet effort, et il n'y a plus un seul moyen de les distinguer.

Tout ce qui est vrai de la forme est vrai de la matière, et la matière de leur poésie, c'est l'amour, trop souvent l'amour. A part quelques écrivains, B. de Born, Sordel, Peire Cardinal, Guy Folqueys, qu'animent la haine politique, la rancune littéraire, l'enthousiasme guerrier, le mysticisme religieux, tous les autres sont ou se prétendent les poètes de l'amour. J'ai déjà dit que leurs maîtresses se ressemblent toutes. « Elle est plus blanche qu'Hélène, dit Arnaut de Mareuil, plus belle qu'une fleur naissante, pleine de courtoisie ; .... sa couleur est fraîche et ses cheveux blonds. » Elles ont toutes commune beauté et communes vertus. Rien d'étonnant alors si les adorations qu'elles soulèvent et les vers qu'elles inspirent ont comme un air de famille. Au fond, dans leur amante, c'est un même idéal de femme. non une femme qu'ils aiment, et dans la conduite même de leur passion, ce n'est pas le désir qui les pousse, mais le souci de se conformer à un idéal : leur amour est un idéal, dans les deux sens du mot, c'est une idée, et c'est une perfection. Cet amour, d'essence si originale, a été appelé l'amour courtois : il implique toute une religion et toute une morale. C'est une religion qui a sa doctrine, ses rites, même son excommunication, le congé. L'amoureux est un initié qui a dû subir les épreuves imposées par la dame. Il suit une hiérarchie : « Il y a quatre degrés en amour ; le premier est celui de soupirant ; le deuxième, celui de suppliant ; le troisième, celui de l'amoureux ; le quatrième, celui de l'amant [1]. » Il fait quatre stages, et alors « la dame reçoit de lui un serment de fidélité que scelle ordinairement un baiser, et le plus souvent celui-ci était le premier et le dernier. » Désormais on est attaché à sa dame, comme un prêtre à son Dieu, on lui doit le service d'amour. « Je suis, dame, votre sujet, dit Bernard de Ventadour, consacré pour toujours à votre service, votre sujet par parole et par serment. » Entre eux s'établit un lien de vassalité. Le trou-

1. Anglade, *Les Troubadours*, p. 77, 78.

Digitized by Google

badour ne peut se dérober à aucune obligation du vassal ; il est l'homme-lige de sa dame »; il accomplit ses volontés, obéit à ses ordres, exécute ses moindres désirs. » Voilà qui sent bien son monde féodal. Mais cette idée de l'amour ne va pas sans quelque élévation morale. L'amour, étant la récompense du mérite, et le congé l'expiation des défaillances, le prétendant est tenu d'atteindre à la perfection, pour obtenir le baiser convoité. Il y aura donc des vertus propres à l'amour, et même une morale de l'amour : d'abord, l'horreur des amants grossiers et bavards, aux étourderies compromettantes, et la haine du jaloux, de l'envieux, du médisant ; puis la loyauté, la courtoisie, surtout la discrétion. Aussi le troubadour désigne-t-il sa belle par un surnom convenu, le *senhal*. Pour l'un, c'est Bel-Vezer (Bellevue) ; pour l'autre, Miels que domna (Mieux que dame) ou Bel-Miralh (Beau Miroir). Vient ensuite la patience nécessaire pour supporter les caprices de l'élue, que dis-je, les épreuves dont elle nous honore. Enfin, la vertu éminente sera la *mesure* qui les comprend toutes et qui, partant, n'est point aisée à définir. Cet art d'aimer est donc à la fois une méthode de croire, de penser et de vivre. Il peut remplir l'existence d'un poète, il a rempli celle de toute une société.

L'originalité de cette conception saute aux yeux ; cet amour est le contraire de l'amour, puisqu'il est assujetti à des règles, tandis que l'autre, le vrai, n'a jamais connu de loi ; c'est un amour surhumain ou tout simplement factice, conventionnel ; c'est un amour de tête, plus que superficiel, imaginaire.... fort heureusement ! Car n'oublions pas que la dame est toujours mariée et que le mari est là. Ce n'est donc qu'un jeu de société, pauvre d'émotions et stérile pour les lettres. Il sonne trop faux et trop creux pour intéresser nos esprits, émouvoir notre sensibilité, allécher notre curiosité psychologique. Il manque trop de sincérité pour nourrir le talent des troubadours et vivifier leur lyrisme. Un exemple : Raimbaut de Vacqueyras veut un jour nous chanter ses peines ; se frappera-t-il le cœur ? c'est là qu'est le génie ; écoutera-t-il la voix du cœur qui seule au cœur arrive ? Non, il changera de dialecte à chaque strophe et fera parler sa flamme tour à tour en gascon, en italien, en portugais. C'est tout ce qu'il trouve pour peindre le désordre de son âme. Voilà l'amour devenu polyglotte pour les besoins de la cause, et voilà la preuve la plus saisissante que l'amour courtois, malgré sa nature singulière, ne pouvait devenir une source féconde d'inspiration. Avec des sentiments fictifs, aucune poésie qui ne soit caduque.

Digitized by Google

Comment expliquer l'épanouissement de cette littérature amoureuse si spéciale et si froide, malgré son originalité ? Simplement par le milieu qui l'a vue naître. Unité de dialecte, unité de technique, unité de doctrine, reprise uniforme des mêmes motifs, emploi uniforme des mêmes procédés, exaltation uniforme des mêmes sentiments, abus de la formule, manque de sincérité, autant de traits qui ont caractérisé en tous temps la littérature mondaine. Des mondains, des poètes de cour, — rien de plus, — voilà ce que furent les troubadours ; leurs chants ne furent qu'un divertissement de salon, rendu plus piquant par ce flirt élégant qu'on baptisa si justement amour courtois. Le miracle, c'est que le moyen âge ait connu une société assez polie, assez raffinée pour accueillir cette galanterie subtile, ces badinages lyriques, et pour en jouir si vivement qu'elle finit par s'y passionner. Car ces passe-temps spirituels firent fureur ; ils eurent dans la vie du monde la même vogue que les madrigaux, les maximes, les portraits, les Iris en l'air dans la société précieuse du XVII[e] siècle. Ces deux civilisations sont en tous points comparables. L'amour courtois, qui est à peine plus qu'une politesse, en fut l'attrait le plus charmant, mais il occupait les têtes plus que les cœurs ; il offrait un sujet délicat de poésie, de causerie, de discussion, et quand on écrit de choses méridionales, ces discussions deviennent vite des conflits, des procès appelés devant un tribunal régulier avec des femmes pour juges, des amoureux pour prévenus et des arrêts en forme, et ainsi se crée le mythe des cours d'amour, — conception gracieuse, mais ruinée définitivement par la science moderne. Il faut rendre à la légende et à Nostradamus cette riante institution ; il n'y eut pas de cours d'amour, mais il aurait pu y en avoir, puisqu'il y avait un esprit de galanterie dont le lyrisme provençal fut comme la fleur, puisqu'il y eut une vie mondaine avec des dames, des courtisans, des gens de lettres qu'attiraient à eux les grands feudataires du midi. Ce fut une civilisation si singulière dans son raffinement, qu'elle nous semble un anachronisme ; elle eut pour Mécènes des princes puissants, Richard Cœur de Lion, Alphonse d'Aragon ; de grands seigneurs, les comtes de Toulouse, le comte de Provence, le comte de Rodez, le marquis de Montferrat ; ceux-ci réunissent autour d'eux et retiennent dans leurs châteaux les troubadours les plus réputés dont ils se font les protecteurs éclairés, et non contents de favoriser les poètes, ils se piquent souvent de rivaliser avec eux ; on compte cinq rois, dix comtes et

Digitized by Google

cinq marquis qui figurent dans la liste des troubadours. Celle-ci d'ailleurs est très mélangée ; on y rencontre des chevaliers, Guillaume de Capestang ; des clercs, Guy d'Ussel, Daude de Prades ; des laïcs, Elias Cairel, Arnaut de Mareuil ; des roturiers, anciens jongleurs, que leur talent avait égalés aux plus nobles. Bernard de Ventadour, dont le nom harmonieux pressent déjà une vocation poétique, était fils d'un simple « fournier ». Perdigon était un enfant de pêcheur. Toutes les conditions sociales se mêlaient dans la cour seigneuriale et se coudoyaient par un privilège de l'esprit ; et ce n'est pas la moindre singularité de cette civilisation que d'avoir, en plein moyen âge, par un rapprochement des classes, élargi le sens social. A vrai dire, dans son allure comme dans ses vers, le roturier dépouillait sa roture, et le bourgeois sa bourgeoisie, pour devenir, dans toute la force du terme, un poète courtois, je veux dire, un poète de cour, pour se mettre à la poésie courtoise, je veux dire à la poésie de cour. Rien, en effet, dans leurs chansons ne décèle le vilain ou le marchand, si ce n'est le mépris qu'ils ont d'eux. Ajoutons un dernier trait : ils furent des poètes voyageurs, ils allaient où les menait l'appât du gain, l'espoir de la gloire, l'offre flatteuse d'un prince, le caprice de leur fantaisie ; ils parcoururent le Midi en tous sens, au delà de la Garonne, au delà du Rhône, au delà des Alpes, au-delà des Pyrénées, errant de cour en cour, de ville en ville ; par leurs pérégrinations, ils mirent en rapport Gascons et Provençaux, Limousins et Catalans ; ils furent le trait d'union entre ces provinces ; ils y propagèrent leur doctrine et leur art poétiques ; ils furent par là les ouvriers d'une civilisation proprement méridionale. Leur poésie en devint uniforme et monochrome ; mais c'est à ce prix qu'ils fondèrent l'unité morale du Midi. On comprend assez maintenant à quel point cette littérature et cette civilisation sont solidaires, à quel point l'une est le reflet de l'autre, et comment jamais littérature ne fut, plus que celle-là, l'expression de la société.

Resterait à revenir sur un point. J'ai montré que les troubadours manquaient d'invention littéraire. Or, leur nom signifie qu'ils étaient des inventeurs : troubadour au midi, trouvère dans le nord de la France désigne un inventeur, un trouveur. Qu'ont-ils donc trouvé, qu'ont-ils inventé ? L'étude littéraire ne nous l'a pas révélé. Mais n'oublions pas que les troubadours étaient aussi des musiciens ; ils étaient, peut-être, surtout cela : des compositeurs plus que des poètes ; et pour eux les vers, les « mots »

Digitized by Google

passent après la mélodie, la « note » ou le « son ». Voilà la thèse que soutiennent aujourd'hui quelques savants, philologues doublés de critiques d'art, thèse qui restituerait aux troubadours leur gloire de créateurs. C'est un point de vue nouveau et séduisant. Est-il juste? Je n'en sais rien, et je suis incompétent. Si je vous apprends qu'on m'a joué au piano leurs mélodies les plus vantées et que leur charme m'a échappé ainsi que leur caractère, vous direz que je n'y entends rien, et vous aurez raison. Je vous renverrai donc au petit volume où M. Beck, un jeune érudit de Strasbourg, a résumé l'essentiel de ses recherches. « L'étude de ce sujet, dit-il, aurait dû être réservée non pas à l'histoire littéraire, mais à celle de la musique; la musique, en effet, ne fait pas seulement partie intégrante de l'œuvre des troubadours, elle détermine encore dans une mesure assez large la forme poétique des chansons. » Et, plus loin, après avoir signalé l'extraordinaire progrès des études musicales dans les abbayes, il ajoute cet argument frappant : « Le mouvement gagna bientôt la France et atteignit un rare degré de développement en Limousin. Un fait qui n'a pas été assez remarqué et qui devrait, à notre avis, dominer l'histoire musicale de cette époque, c'est que l'abbaye de Saint-Martial de Limoges nous a légué, à elle seule, une vingtaine de manuscrits, formant un véritable *corpus* de chants liturgiques, ainsi que des tropes et des proses du X^me^ au XIII^me^ siècle... Quand on aura considéré que les premiers troubadours — et aussi les meilleurs — sont originaires des régions limitrophes du Limousin et que la langue littéraire qu'ils écrivent tous, sans distinction d'origine, est appelée par les contemporains le langage limousin (*lengua lemosina*), on croira difficilement qu'il n'y ait là qu'une coïncidence fortuite. »

Ajoutons que cette théorie trouverait une justification nouvelle dans le terme même de troubadour. Troubadour venant de *trobar,* et *trobar* en provençal, *trouver* en français, venant probablement du latin *tropare,* faire des tropes, des compositions musicales, troubadour est le nom qui convient proprement et exactement non pas à l'assembleur de rimes, mais au compositeur de sons, au musicien. Cette hypothèse aurait le rare avantage d'être une hypothèse de consolation, puisqu'elle nous permet de reporter, de confiance, sur la musique des troubadours, l'admiration que leurs vers ne méritent pas, et la désillusion que ceux-ci nous causent serait atténuée par l'idée qu'en les jugeant en lettrés,

Digitized by Google

notre jugement porte à faux. Cette originalité que nous refusons aux poètes, nous la rendrions volontiers aux musiciens, à moins que la musique des troubadours, ne soit, — tout comme leur poésie, — plus intéressante par ses procédés que par ses résultats, autrement dit, à moins qu'elle ne soit originale en soi et en général, mais que les compositions particulières de chacun ne le soient pas.

Telle fut en gros et en raccourci cette littérature des troubadours si célébrée et si peu connue, dont on parle toujours et qu'on ne lit jamais. Elle justifie également sa fortune et son infortune, puisqu'elle est plus curieuse par sa singularité historique que remarquable par sa valeur intrinsèque, et qu'elle tire son prix des tendances qui l'ont suscitée, bien plutôt que des œuvres qu'elle a produites. Le caractère original, unique, de cette poésie, la nouveauté de ses conceptions amoureuses, de ses cadres lyriques et de sa culture musicale posait un problème qui sollicita les critiques et les historiens, le problème des origines. Où les troubadours avaient-ils puisé le principe de cet art poétique et amoureux qui n'eut de pareil ou d'équivalent dans aucune langue, qui semblait indépendant de toutes les littératures antérieures, et qu'on pouvait croire créé de toutes pièces, créé du néant ? On alléguait bien à ce propos le souvenir lointain d'une tradition latine qui serait restée plus profondément invétérée dans les pays du Midi, soumis plus longtemps à la domination romaine, théorie qui tombe devant ce fait que la poésie dite provençale naquit en Limousin, province bien fermée à la romanisation. Aujourd'hui, le mystère est élucidé. Les troubadours sont loin de ne devoir qu'à eux toute leur renommée : leurs genres lyriques sortent de la poésie populaire, leurs idées amoureuses de la société mondaine, et d'après M. Beck, leur technique musicale, des écoles monastiques et des abbayes.

Avec ce problème essentiel se poseraient des questions accessoires que je dois écarter ici. Il me faudrait aussi présenter des compléments et des correctifs. Il faudrait, par exemple, s'arrêter sur quelques grands noms, citer quelques pages gracieuses, quelques pages vécues, car on trouve parfois, quoi que j'aie dit, des endroits qui sont beaux, et des écrivains qui ont palpité : Bertran de Born, féodal violent, passionné de la guerre pour la guerre, et qui l'exalte de toute son âme ; Bernard de Ventadour qui, parmi ces poètes amoureux, mérita d'être appelé le poète de l'amour ; Marcabrun, un gascon ennemi des femmes ; Peire

Digitized by Google

Cardinal, ennemi des papes et des prêtres; le maître du « trobar clus », Arnaud Daniel. J'aimerais insister aussi sur les troubadours vauclusiens peu nombreux, et, d'ailleurs, sauf Raimbaut de Vacqueyras, assez obscurs, Durand de Pernes, Cadenet, Guy de Cavaillon, Raimon d'Avignon. Enfin, il faudrait dire comment et pourquoi cette littérature a péri. Chacun sait qu'elle disparut avec la civilisation dont elle était le signe et la parure. Quand la croisade albigeoise eut semé partout la terreur, la ruine et la mort; quand les feudataires du Midi eurent été fauchés et emportés par la tourmente, la poésie courtoise perdit sa raison d'être et ses moyens d'existence, et elle ne sut pas puiser dans la haine et le dégoût des motifs nouveaux d'inspiration. Puis, quand l'Inquisition s'empara en maîtresse des provinces soumises, la frivolité fut comme une présomption d'hérésie, et l'amour courtois fut comme un péché. Les poètes n'eurent qu'à se taire ou à fabriquer des vers pieux. Ce fut l'affaire d'une simple transposition : le règne de la femme était fini, celui de la Vierge commença ; on ne chanta plus les vertus de la dame, mais les litanies de Notre-Dame, et on lui demanda le paradis comme autrefois on implorait un baiser : de l'amour profane on passait aisément à l'amour divin. La poésie tourna en prière, et les troubadours tournèrent en poètes édifiants.

Mais leur antique prestige a survécu à la décadence ; comme ils avaient visité le Midi et l'Occident, et qu'ils avaient trouvé à l'étranger refuge, subsides et disciples, leur influence laissa une trace profonde ; la diffusion de leur art et de leurs théories amoureuses détermina une rénovation littéraire et morale en France parmi les trouvères, en Allemagne avec les Minnesänger, en Italie, en Espagne, en Portugal, — et elle donna un essor nouveau à la poésie de ces peuples, si bien qu'un écho de leur lyrisme résonne encore dans l'œuvre de Dante et même dans celle de Pétrarque. Finalement, les troubadours devinrent des poètes de légende ; on les imagina comme des aèdes, mais des aèdes-chevaliers : la chronique médiévale, déjà, illustra leurs biographies de contes singuliers et romanesques qui passèrent pour véridiques et qui ont rendu leur nom populaire. Le troubadour apparut comme le symbole de la grandeur méridionale ; leur souvenir, demeuré vivace, anima deux renaissances, l'une au XIV[e] siècle avec l'école du Gay-Savoir et l'Institution des jeux floraux, l'autre, plus près de nous, avec Mistral et les félibres. Ces derniers sont plus grands par le génie, mais les trou-

Digitized by Google

badours sont plus anciens dans le temps. Aussi, à défaut d'admiration, leur devons-nous le respect qu'on doit aux ancêtres et la piété qu'on doit au drapeau, puisqu'ils furent les héros d'un passé glorieux, et puisqu'ils synthétisent tout ce qui fait la beauté de notre terre méridionale.

A. BRUN.

Digitized by Google

ANTOINE GRIVOLAS

PAYSAGISTE ET PEINTRE DE FLEURS.

Antoine Grivolas, né à Avignon en 1843 et frère cadet de Pierre, a pour ainsi dire vécu dans l'ombre de celui-ci et sa réelle modestie était telle, sa tendre affection pour son aîné l'emportait à ce point sur le souci de sa propre personnalité, qu'il s'effaçait complètement devant celui qui lui avait enseigné les premiers éléments du dessin et de la peinture. Après avoir débuté en imitant les manières successives de Pierre Grivolas, Antoine, dès qu'il se fut affranchi avec l'âge de toute influence et qu'il regarda la nature avec ses propres yeux, développa rapidement son originalité et il parvint non seulement au rang des maîtres parmi les peintres de fleurs, mais aussi il donna dans ses paysages du mont Ventoux une note vraiment inédite et tout à fait personnelle. Depuis l'étude que M. Louis Brès a publiée sur Pierre Grivolas, et où le talent de l'ancien directeur de l'école des Beaux-Arts d'Avignon est analysé avec une pénétration et une exactitude si rares, par une des meilleures plumes de la critique, le sujet paraît épuisé. Je ne m'occuperai ici que de son frère Antoine, dont le mérite, pour avoir été reconnu par Arsène Alexandre, Gustave Geoffroy et George Lafenestre, n'a pas été mis complétement en évidence et n'a jamais fait l'objet d'une notice spéciale.

Digitized by Google

I.

Antoine Grivolas, pour suivre le vœu de sa famille, travailla pendant quelques années sous les ordres de M. Pascal, architecte de la ville d'Avignon. Mais le dimanche, ou à ses moments de loisir, il suivait son frère au paysage et s'essayait, dès le plus jeune âge, à croquer quelques coins de nature. J'ai vu ses premiers essais ; il est certain qu'il réussissait dès lors fort bien à discerner sa véritable voie. A 13 ans, il s'exerçait déjà à peindre des bords de ruisseau sous les grands platanes, des feuillées, des gazons parsemés de fleurettes : c'étaient de bons devoirs d'écolier, assurément faits sous la direction fraternelle, avec une observation assez juste de la perspective et des valeurs, quoique la lumière y fasse défaut et qu'il y manque aussi ce que la pratique et l'expérience y ajouteront plus tard. Les leçons qu'il reçut ainsi lui furent très profitables et cette formation, à l'ancienne manière des artistes, explique comment il n'eut pas à recourir à l'enseignement ordinaire. En effet, il ne fréquenta jamais les écoles des beaux-arts et il passa directement de l'atelier de Pierre au Salon des Artistes français, où il parut toutefois assez tard.

Tout enfant, il était appliqué et studieux, et Pierre l'a représenté couché de tout son long, sur un canapé canné de l'époque Louis XV, vieux meuble de famille sans doute ; il est vêtu sommairement, un pied chaussé, l'autre nu ; la tête est appuyée sur le bras droit et la main gauche tourne la page d'un livre qu'il lit attentivement. C'est, sans apprêt, une œuvre de tendresse où le pinceau d'un frère a caressé avec amour un jeune et frais visage.

Pierre a fait d'Antoine un autre portrait, vers le même temps : traits en évolution, yeux doux et bleus, regard interrogateur, mains inachevées, à la vérité, mais embarrassées et timides ; il est en tenue d'écolier avec un ceinturon à plaque de cuivre serrant sa blouse [1].

Antoine, qui n'aborda le portrait que dans cette seule circonstance, a fait sa propre figure pour son aîné, qui a légué la

1. Dans le tableau *les Flagellants* (musée Calvet), Antoine a une place non loin de Félix Gras. Ils sont tous les deux très ressemblants, d'après leurs contemporains, et se flagellent avec ardeur.

Digitized by Google

toile au Musée Calvet, où elle reviendra. quoiqu'elle en ait été momentanément distraite, dans une pensée d'hommage respectueux à sa veuve. Ces portraits, où les peintres ont eux-mêmes fixé leurs traits, sont en général leurs meilleures œuvres et des documents de la plus sincère authenticité, presque les seuls où la psychologie et l'art se rencontrent vraiment.

Comme il fallait exercer une profession d'où il put tirer quelques ressources, Antoine, malgré M. Pascal, mit de côté l'équerre et le tire-ligne et devint peintre décorateur, l'art pur n'ayant jamais guère enrichi ses prêtres en province. Il fit comme les artistes de jadis — et les plus grands — tout ce qui concernait son état, depuis des enseignes et des lettres jusqu'à des ornements d'intérieur. Une assez bonne aubaine lui échut pour commencer : il eut à décorer, sobrement, j'imagine, le couvent des sœurs de la Visitation. Il y passa près d'une année, mûrissant un projet filial ; il ne voulut recevoir son salaire qu'à la fin. Il demanda a être payé en pièces d'or et les ayant ramassées, il rentra chez ses parents :

— « Donne ton tablier, maman ! » dit-il, et les jeta toutes dans le giron de sa mère, femme de condition modeste, qui n'en avait jamais vu autant et qui en fut éblouie. C'est le même geste qu'avait fait Frédéric Mistral quand, élève du collège royal d'Avignon, il porta ses livres de prix et sa couronne de lauriers à sa mère, épisode délicieux conté dans les *Mémoires* du poète.

Antoine ne voulut garder pour lui qu'une seule pièce d'or, malgré la joie que lui donnait ce premier salaire, dont il conserva le souvenir inoubliable. Il n'eut jamais, du reste, le prurit de l'argent et ne fut pas un commerçant. Il demeura toute sa vie indifférent au bien-être et les seules jouissances qu'il goûta furent celles que le travail lui apporta quotidiennement, Il vécut seul longtemps, dans un petit atelier de la rue du Val de Grâce, au fond d'un jardin, séjour de prédilection et il n'en sortait que lorsque Pierre venait à Paris. Alors c'étaient d'interminables promenades le long des quais de la Seine, au Luxembourg, aux Tuileries, partout où les yeux de deux peintres pouvaient trouver un attrayant spectacle de couleurs.

C'est Théodore Aubanel, l'ami des deux frères, qui poussa Antoine à prendre en 1876 le chemin de Paris. Le peintre, sans aucune ambition, sans même avoir le goût de la gloire, hésitait et il ne se serait pas décidé sans les instances du poète de la *Miougrano entreduberto*. Il ne voulait pas quitter sa mère et sa

Digitized by Google

sœur, sentiment provincial, que les nouvelles générations comprendront difficilement.

Il envoya au Salon de 1877 deux panneaux qui furent admis d'emblée, et il y eut, à cette occasion, un incident bien touchant. Comme Antoine, avec la timidité qu'il garda toujours et l'appréhension d'un début si important, s'informait auprès de quelques membres du jury du sort de ses toiles, il apprit qu'elles étaient reçues, mais que l'envoi de son frère était refusé. Ce fut un désespoir profond chez l'élève qui se voyait préféré à son professeur, à ce frère cher qu'il considérait comme un maître et qui allait être si douloureusement déçu.

Antoine, si timoré, si ignorant de Paris, puisa dans l'amour qu'il portait à Pierre, une activité fébrile. Il multiplia les visites et les démarches, expliqua aux membres du jury qu'ils allaient commettre une erreur grossière en excluant son maître, celui de nous qui avait, disait-il, un vrai talent, une notoriété déjà reconnue, qui était directeur d'une école des Beaux-Arts et qui allait être frappé au cœur par cet injurieux verdict :

— « Prenez le tableau de mon frère, répétait-il à tous, et laissez les miens. »

Il fit tant que Pierre fut admis au repêchage, mais on garda les reine-marguerites, les pivoines et les chrysanthèmes qui inaugurèrent les expositions publiques de son cadet.

Les années suivantes, il donna encore des chrysanthèmes et des pivoines, qu'il traitait avec une adresse particulière et qui attirèrent l'attention des amateurs. Jusque là, pourtant, c'est-à-dire jusqu'à 1881, Antoine Grivolas peignait la fleur, comme tout le monde, dans le détail des pétales et des feuilles, n'en omettant rien, dans leurs nuances décolorées de plantes inanimées, qui ont été trempées dans l'eau ou rafraîchies au vaporisateur.

Il ne comprenait pas autrement la fleur que ses prédécesseurs ou ses contemporains dont les musées locaux nous ont conservé les toiles : Saint-Jean, par exemple, qui la tourmente en bouquets ou en couronnes et en forme l'arrangement le plus étrange; Joseph Baile, Antoine Berjon, Jean-Baptiste Gallet, Bony, Seignemartin, André Perrachon, qui l'entortillent en palmes, en trophées ovales, en panoplies où la succession des saisons n'est pas respectée, et qui, à force de copier des fleurs montées sur de rigides fils de laiton ne nous montrent que la profanation de la nature par leur pinceau artificiel. Comme l'on comprend que

Digitized by Google

M. Édouard Sarradin, du *Journal des Débats,* ait pu écrire : « Les crimes commis par la peinture contre les fleurs ne se comptent plus, hélas ! »

C'était le temps où Antoine Grivolas, habile déjà à voir au cœur des pivoines les exquises nuances de chair, le satin souple de leurs pétales, fait encore des glycines semblables à des grappes de raisin noir, des pieds-d'alouette bien modelés, trop appuyés peut-être, où l'air ne circule pas ; il s'en tient encore aux gros bouquets de roses blanches où s'intercale un rang d'œillets rouges, ornés d'un ruban tricolore, ces odieux bouquets pour personnages officiels, où le langage des fleurs sollicite la décoration du Mérite agricole ; il nous montre aussi des lys entremêlés avec des pommes, comme si le tout avait poussé sur la même tige.

Mais il se ravise promptement ; il sent qu'il y a autre chose que cela. En peignant selon la formule, il s'aperçoit que la formule est fausse, qu'il ne faut pas voir les lilas et les roses sous le velum de l'atelier, pas plus que le paysage, et que dans les jardins, dans les parcs, dans les bosquets, au long des tonnelles, l'arbuste fleuri a une autre attitude, une autre couleur, mille autres couleurs, et que le soleil et la plante y sont en collaboration pour la splendeur du décor et la joie de nos yeux.

Peu à peu, il se détourne de l'habitude qu'on a d'enfermer la fleur dans des vases d'étain, de cuivre ou de faïence auxquels elle emprunte des reflets durs et métalliques, où elle s'étiole et meurt ; puis, transition qui est dans l'ordre des choses et où Paul Bourget verrait un argument en faveur de sa thèse de l'*Étape,* Grivolas peint les quais de Paris, les éventaires des fleuristes, les baladeuses chargées de palmiers et de plantes en pots, enveloppées dans de grandes feuilles de papier blanc qui leur font des faux-cols gigantesques.

Il expose alors le *Trottoir fleuri,* le *Déjeuner de la fleuriste,* titres ravissants, dont le dernier trouvé par Paul Arène, grand ami de Grivolas, est plus parisien qu'il n'est juste et approprié à la toile ; c'est l'époque de l'*Arrivage de fleurs sur le quai,* acquis par la ville de Paris, et de l'*Étalage de fleurs.* Dans cette avalanche de toutes les inflorescences et de toutes les plantes d'appartement, dans cette débauche de couleurs, dans cet amoncellement et ce mélange d'œillets, d'azalées, de lilas, de roses, de chrysanthèmes, de pivoines, de bleuets, dans cet éden de jardinier fleuriste, la palette de Grivolas s'exalte, et de son pinceau

Digitized by Google

éblouissant, il crée à son tour des fleurs qui ne meurent pas d'anémie dans des vases brisés. L'œil de l'artiste se complaît aux contrastes de ces taches roses, bleues, vertes, sous le parapet gris du quai, avec les monuments de Paris, au fond, gris dans leurs nobles lignes architecturales, sous un ciel gris pareillement.

Mais ce ne sont encore que des produits d'horticulteurs, plus nourris de sève, plus légers, plus simples, je le veux bien, mais aussi arrachés à la terre nourricière, des fleurs coupées, selon l'expression courante, ayant subi la blessure sanglante de la serpette ou du sécateur : les unes viennent de la serre ou de l'orangerie et n'ont qu'une vie factice, les autres arrivent de la côte d'azur, lasses du long voyage, et leurs frêles tiges se penchent mélancoliques sous le poids des boutons forcés et des lourdes efflorescences. Cependant elles respirent encore, elles luttent pour survivre quelques heures (sur de tièdes poitrines) — joyaux qui ne doivent rien au joaillier — ou dans le sable humide des surtouts d'orfévrerie, ruisselantes de l'éclat de la lumière électrique.

Enfin, Grivolas découvre la fleur des champs, des jardins, des grands parcs, où elle est chez elle, où elle végète à loisir, sous la rosée quotidienne et fait sa toilette et brille comme les perles de la plus belle eau sur des carnations idéales ; où elle est d'abord le bouton exubérant gonflé de vie, où elle éclot dans son printemps, s'épanouit radieusement dans son automne et meurt le soir après avoir répandu tous ses parfums.

Il arriva à notre compatriote une aventure qui, après tout, ne doit pas trop surprendre, tant notre œil s'habitue vite à la convention. Un amateur de chrysanthèmes avait dans son jardin de la pittoresque rue des Teinturiers, à Avignon, une collection que, par des semis sélectionnés, des soins quotidiens que connaissent seuls les fanatiques de la fleur importée par le marseillais Blanchard, il avait élevée au plus magnifique degré de végétation et de coloris. Grivolas les vit et réussit à exprimer la vivacité et la rutilance de leur chevelure d'or et de soleil, comme un peintre japonais aurait pu le faire. Mais les confrères à qui il les montra ne voulurent pas croire que l'artiste les avait peints d'après la nature. Jamais ils n'avaient vu des chrysanthèmes pareils et ils accusèrent le méridional d'avoir fait des fleurs imaginaires. Il fallut, pour leur faire admettre la vérité, que M. Ricard, l'amateur dont nous parlons, consentit à en

Digitized by Google

envoyer à Paris quelques gerbes. On dut rendre hommage à la sincérité de l'artiste et il exposa *Chez l'amateur de chrysanthèmes,* avec le *Jardin de mon propriétaire,* le *Balcon de Cydalise, Coin de parc à Montsouris, A Trianon, Perron fleuri, Dans le jardin du presbytère, Coin de parc à Nérac,* et bien d'autres toiles, qui ne peuvent se décrire sans que cet article ressemble à un catalogue de Vilmorin, mais qui toutes sont vraiment d'un maître et qui tranchent sur la production commune. Ses émules n'ont pas encore cessé de composer des tableaux selon sa deuxième manière ; ce sont toujours des plantes déballées et meurtries, arrangées dans des porte-bouquets avec quelques pétales tombés et soigneusement posés sur l'angle d'une table.

Il faut bien dire que Grivolas sacrifie encore parfois à la mode, mais alors quelles délicieuses combinaisons il sait faire, avec quel art il forme ses gerbes ! comme il les arrange en vue d'un tour de force à exécuter : légers lilas blancs avec boules-de-neige ou avec de lourdes tubéreuses. C'est une sorte de symphonie en blanc majeur, pour emprunter le terme cher à Théophile Gautier. Ce sont les délicates nuances du calice des lys ou des cœurs de chrysanthèmes qu'il marie avec les nuances des roses-thé, des safrano, et sa virtuosité, son adresse extrême lui permettent de garder leur éclat, leur *pruiné* à des couleurs vite évanouies. Il lui arrive encore de les reproduire sur le guéridon d'un appartement, ornant une cheminée, dans une potiche de vieux Delft d'un bleu laiteux, ou de Vallauris aux reflets d'émeraude, ou de Strasbourg avec des verts et des roses comme J. Hannon en a signés, faïences qu'il choisit pour la lumière qui s'y fixe, qui s'argente de la blancheur des lilas ou des chrysanthèmes.

Mais il se lasse du convenu et il revient aussitôt à la flore des jardins ; il aime les allées où son propriétaire a réuni les plantes qu'il aime et il y a, entre celui-ci et le peintre, un échange de procédés rares ; les termes de loyer ne sont plus acquittés en argent, mais en panneaux qui rappellent au propriétaire ses cultures préférées, et Grivolas est heureux lui-même de flatter un goût qu'il partage. J.-F. Millet s'acquittait de la même manière du loyer de sa modeste maison et il faut noter, pour la mémoire des propriétaires de ces deux artistes, cette solution de la question sociale par l'art. L'État voulut, sans doute, marquer par ses faveurs un si prodigieux événement et il acquit une toile que le peintre avait consacrée à ce propriétaire, tel que Marcel, des *Scènes de la Vie de Bohème,* n'en rencontra jamais pour lui

Digitized by Google

vendre son *Passage de la mer Rouge*. On la plaça au musée d'Hyères et le gardien de ces précieuses collections ne manquait pas de conduire les visiteurs devant ce tableau « d'un peintre illustre ». Ils s'extasiaient naturellement devant ce fouillis d'herbe, ce Paradou en miniature, où quelques roses pointaient la vivacité de leurs coloris, quelques chrysanthèmes l'or de leurs sépales, quelques roses trémières la fermeté de leurs hampes garnies d'efflorescences pourprées, où la vigne vierge poussait les tons changeants de ses feuillages.

Or, un certain jour, un touriste qui pourtant paraissait connaisseur de peinture, se mit, devant le gardien consterné, à critiquer les nuances des feuilles de chrysanthèmes, les ombres de la tonnelle sur le sol de l'allée ; même le tableau, d'une façon générale, trouva à peine grâce à ses yeux : c'était Grivolas qui avait reconnu son œuvre et qui, en constant progrès, y voyait des erreurs qu'il n'eût plus commises. Le fait est assez rare, certes, pour que nos gardiens de musée ne l'aient pas enregistré souvent.

Mais notre peintre avignonais n'aimait guère l'éloge et lui préférait de sages critiques dont il savait tenir compte lorsqu'il les reconnaissait fondées. Il n'avait rien de la vanité de certains artistes qui n'exécutent que des chefs-d'œuvre devant lesquels leur amour-propre ordonne de se pâmer. Quand il faisait le tour du Salon, au vernissage, en compagnie de quelques compatriotes, il leur montrait les toiles de Paul Vayson, de Paul Saïn, leur en signalait les beautés, parfois même il les conduisait devant les essais de ses propres élèves, mais jamais il ne leur parlait de lui ou de ses tableaux, qu'il fallait découvrir sans son aide.

M. le président Loubet visitait un jour d'inauguration l'exposition d'horticulture au Cours la Reine, où une salle est réservée aux peintres de fleurs et il disait, avec son affabilité ordinaire, un mot aimable à chaque artiste présent. Il arrive devant un groupe de fleurs et de fruits peints sous le radieux soleil du golfe Juan par Antoine Grivolas et s'arrête frappé d'admiration devant la vérité et l'éclat incomparable de cette nature vivante, classée à tort comme nature morte dans les genres officiels de la peinture. Il admire de toute sa sincérité ; mais quand il cherche l'artiste pour le complimenter, l'auteur, au lieu de rester en sentinelle auprès de son tableau comme c'est l'usage, avait décampé, tout confus de tant d'honneur, se faufilant dans les

Digitized by Google

rangs pressés du cortège officiel. Les camarades du peintre l'appellent vainement, pendant que M. Loubet répète : « Que c'est donc beau ! » Mais Antoine était déjà loin et courait encore, si bien que Mme Grivolas dût donner elle-même des explications au Président de la République et faillit rentrer seule chez elle, son mari n'ayant consenti à reparaître que lorsque M. Loubet avait assurément regagné l'Élysée.

Parmi les peintres qui affrontaient au Cours la Reine la comparaison avec les produits naturels des grands horticulteurs, Grivolas était ainsi particulièrement distingué et les Madeleine Lemaire, les Allouard, les Biva, les Bourgogne, les Jeannin n'avaient pas un succès plus grand, et, pour tout dire, sans exagération et sans esprit de clocher, on peut placer le peintre avignonais au premier rang de ces excellents artistes.

Ce n'est pourtant qu'au Salon de 1892 qu'il obtint une première récompense pour un *Buisson de roses,* qui appartient à M. Chateau. Le pauvre Antoine n'était pas fait pour décrocher des médailles ; il n'avait aucun entregent et encore moins savait-il vendre ses toiles. Quand un acheteur se présentait dans son atelier, Grivolas considérait que c'était un gêneur et qu'il allait être empêché de travailler avec son entrain habituel. S'il avait affaire à quelqu'un qui hésitait à donner le prix demandé, le peintre lui disait en retournant à ses pinceaux : — « Monsieur, je ne suis pas marchand de tableaux, je suis artiste. »

Aussi pour qu'il se décidât à céder une de ses toiles, fallait-il qu'il fût à bout de ressources.

II.

Il faut expliquer comment les tableaux de Grivolas sont moins connus qu'ils ne devraient l'être. Pour ne pas s'encombrer, l'artiste roulait ses toiles décloués de leurs châssis et utilisait ceux-ci pour de nouvelles études.

C'est après sa mort que Mme Grivolas les a rétablies sur d'autres châssis et pieusement les a installées dans une galerie dont elle fait les honneurs avec une piété conjugale qui s'allie à la bonne grâce. Là, nous avons pu voir, à l'exception d'un certain nombre de panneaux appartenant à des musées ou à des collections particulières, depuis les premiers essais du peintre jusqu'aux œuvres de ses dernières années. En outre de celles dont

Digitized by Google

nous avons déjà parlé, nous citerons le *Cimetière de Nérac* où il a donné toute sa mesure et où l'élève architecte a livré carrière à son goût pour les belles lignes. Rien n'est plus digne d'admiration qu'un porche roman, entre des colonnettes à chapiteaux naïfs envahis par des rosiers grimpants et des lierres touffus. A côté de ce vieux monument, Grivolas a peint le gazon épais du campo-santo, avec des pierres tombales parmi des buissons d'églantine qui enlacent leurs fraîches corolles aux édicules funéraires. C'est plein de silence et de paix et l'œil qu'attristent des pensées sombres, est ensuite réjoui par les tonalités rouges ou roses qui éclatent de ci de là.

La même année 1891, il exposa le *Perron fleuri* et le *Jardin du presbytère,* qui formaient un contraste par la végétation luxuriante de l'un et la pauvreté des plantes communes de l'autre. Il y a dans le premier une élégante ombrelle qui est, à elle seule, une anecdote.

Le Musée Calvet possède le *Jardin de Cydalise* qui inspira à M. Joseph Gayda quelques vers délicats, dont je citerai les suivants :

> Cydalise a laissé sur le balcon de marbre,
> Sa canne à pomme d'or, son chapeau gracieux,
> Et le livre de vers musqués et précieux
> Qu'on aime à feuilleter en rêvant sous un arbre....
> Par dessus le balcon d'où les volubilis
> Dressent vers le soleil leurs clochetons pâlis,
> La svelte tubéreuse et les roses trémières
> Applaudissent de loin le cavalier vainqueur....[1]

Une autre toile de Grivolas appartient au même Musée : *Roses d'hiver à Antibes ;* c'est une de ses dernières œuvres, qui date de 1901 et c'est une des meilleures, exécutée à l'apogée de son talent. Un rosier franc de pied élève sa vigoureuse végétation sur un coteau qui domine la mer et forme sur ses eaux bleues une couronne de roses du rouge le plus intense. Il y aussi à la mairie d'Avignon un tableau exposé au Salon de 1889 sous le

1. M. Félix Achard, qui fut l'ami du peintre et son compagnon dans le Ventoux, me donne un détail que je note avec empressement. Il était au Salon de 1883, devant le *Balcon de Cydalise,* avec M. le Dr Poujade, député de Vaucluse, lorsque survint Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui fit l'éloge de la toile et leur annonça qu'il l'avait achetée pour l'État. Il ajouta qu'il avait demandé à l'artiste de sacrifier quelques accessoires dont il est question dans les vers de M. J. Gayda, et de ne conserver que le livre. En effet, ils ont disparu du tableau qui est au Musée Calvet, et l'intérêt ne se disperse pas sur des détails.

Digitized by Google

titre : *Étalage de fleurs*. Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville les dessus de portes sont également dûs à Antoine Grivolas.

Il aimait beaucoup sa ville natale et il y venait tous les ans rejoindre son frère avec qui il entreprenait, comme aux heures de son enfance, de longues excursions d'où il rapportait quelques études. Mais, après la mort de sa sœur Catherine, à qui il avait gardé la plus tendre affection et qui portait à ses deux frères un dévouement sans égal, il fut pris d'une tristesse qu'il alla bercer dans les solitudes du Ventoux, au hameau des Abeilles. C'est au-dessus du village de Monieux, à peu de distance de Sault, au flanc oriental de la vaste montagne, une terre de désolation, un désert de pierres, où quelques misérables chaumières et quelques bergeries témoignent seules de la présence de quelques êtres humains. C'est là qu'il vint se réfugier ; il trouva au presbytère des Abeilles une hospitalité qui n'avait rien de luxueux. Il couchait au grenier sur la paille, quand, surpris par la nuit, il ne se réfugiait pas dans un jas, ouvrant sur sa tête un parapluie si l'eau filtrait à travers les pierres. Il passait ainsi deux ou trois mois d'été dans la compagnie des bergers et de leurs chiens, allant se ravitailler à Monieux, et vivant de riz bouilli et de fromages de chèvres. Il y menait une existence d'anachorète.

C'est là qu'il s'est renouvelé, révélant un talent de paysagiste de premier ordre. Il n'a guère exposé que cinq toiles de cette période : *Les rochers fleuris*, 1894 (à la mairie d'Avignon) ; *Le matin sur le mont Ventoux*, 1898 ; *Sur la montagne ; églantines*, 1899. Mais j'ai eu la bonne fortune de voir celles qui ont été rassemblées par M^me^ Grivolas, en assez grand nombre, et principalement les études consacrées aux gorges de la Nesque, au rocher du Cire, au village de Monieux et aux croupes ou plateaux supérieurs.

Les frères Grivolas sont les premiers peintres du Ventoux. Pierre y a noté surtout les scènes à personnages ; Antoine s'est borné au paysage. Et comment nous intéresse-t-il à ce point avec les falaises de la Nesque, les mamelons dénudés, les écroulements de pierrailles dans les abîmes d'ombre, les sentiers rocailleux qui se perdent dans les bois de chênes, les chaumes maigres, et quelle puissance ne faut-il pas à l'art et quel talent à l'artiste pour nous émouvoir avec quelques rochers, des touffes de buis rabougris, un ciel morne et un profil lointain de montagne ? Comment le peintre a-t-il été pénétré lui-même par la

Digitized by Google

poésie triste que dégage un petit oratoire dans la rare verdure d'une prairie aux abords de Monieux ? Antoine, dont la palette a emprunté à la nature les couleurs les plus variées, les plus vibrantes, les plus somptueuses, comment sait-il l'assombrir aux gris bleutés de ces calcaires, aux ocres jaunes, aux violets de manganèse pour rendre les stratifications des terrains, les trous noirs creusés par les eaux aux flancs des falaises, les seigles pâles et chétifs, l'indistincte chaumière enterrée jusqu'au pignon derrière un mamelon au détour du chemin ? Toute cette mélancolie venait de son âme en deuil ; elle lui a permis de déployer des qualités nouvelles.

Il y a dans le tableau de fleurs, tel qu'on le comprend, quelque monotonie. Grivolas s'en était détourné, cherchant une autre voie, qu'il a découverte et il s'est classé parmi les peintres de montagne. S'il n'a pas abordé les plus hauts sommets couverts de neige, c'est qu'il a préféré assurément à leur horreur ce qui pouvait encore nous gagner par un charme très doux, et qu'il n'a pas voulu renoncer à nous montrer la *Solitude fleurie* ou les *Rochers fleuris,* deux titres de ses toiles du Ventoux, un pommier et des amandiers à la saison où l'on ne sait s'ils sont couverts de neige ou de fleurs. Il peint le rocher du Cire, souvenir terrifiant des exploits de Calendau, et dans cette thébaïde éclate tout à coup une couleur joyeuse de blanches ou de roses églantines couvrant de leurs innombrables corolles un buisson vigoureux, broussailleux, épineux : ce ne sera plus la terre de désolation, l'humanité privée de fleurs que Maeterlinck se représente avec épouvante. C'est la manifestation d'un printemps attardé.

Mais la douleur ne peut être éternelle. Après cette retraite de quelques années, une autre vie réclame Antoine Grivolas. Il ne se croyait pas créé, disait-il, pour le bonheur, et pourtant il le trouva dans une union ajournée et enfin réalisée avec une de ses compatriotes, qui, depuis longtemps, réjouissait sa pensée des succès de l'artiste. Son mariage le conduisit sur le littoral de la Méditerranée, juste à l'endroit où la flore de la côte d'azur s'épanouit, resplendit et triomphe comme dans une féerie de couleurs, avec une magnificence inouïe. Non, il ne peut être vrai que la floraison des plantes soit l'effet de leur souffrance, quand on voit leur vigueur, leur richesse, leur épanouissement heureux sur un sol caressé par un soleil toujours brillant, rafraîchi par la brise marine.

C'est alors qu'après l'églantier sauvage du Ventoux, les jardi-

Digitized by Google

nets d'amateurs, les coins de cimetière ou les carrés de chrysanthèmes d'un modeste presbytère, les éventaires des fleuristes, le marché et le quai aux fleurs, Grivolas se vit dans la patrie même des roses, des tubéreuses, des mimosas et qu'il transporta sur la toile leur pleine santé de campagnardes, leurs tiges puissantes, leur incomparable végétation. Il atteignit, à ce moment, à la vraie maîtrise.

Il donna aux fleurs leur forme et leur volume ; il les construisit d'un adroit tour de pinceau comme un sculpteur qui, avec la délicatesse de ses doigts, modèlerait des ailes étincelantes de papillon. Il rendit la légèreté du lilas comme la pesanteur des tubéreuses, la pudeur du bouton, selon l'expression de Diderot, et, pas plus que Holmant-Hunt, il ne commit d'hérésies que put relever sir Christophe Dyer, directeur du Jardin botanique de Kew. Mais il n'était ni jardinier, ni botaniste ; il était artiste avant tout ; il surprenait la fleur dans son négligé du matin quand la rosée la baigne encore, et, au terme de sa carrière, il la préfère simple, sauvage, dans les steppes du Ventoux ou sur le littoral quand la fertilité du sol et l'ardeur du soleil fécondant surpassent les conceptions des horticulteurs.

Un de ses thèmes familiers fut la villa Menier et la route d'Antibes, avec le golfe Juan, les terrasses à balustres garnies de géraniums géants, de plumbagos d'un bleu pâle, de lauriers blancs et roses, d'aloës aigus aux bandes jaunes, de pins maritimes et de ces rosiers éblouissants : *papa Gontier,* mêlant leur rouge coloris à l'azur du ciel et à l'azur de la mer.

Cette vie paisible ne dura que deux années, après lesquelles Grivolas fut emporté par une maladie subite, malgré des soins dévoués ; il eut du moins la consolation de mourir dans la pleine lumière du plus beau paysage de France et d'incliner sa tête endolorie sur les plus somptueuses et les plus odorantes des fleurs qu'il avait aimées [1].

On devrait inscrire sur sa tombe les premiers vers du sonnet que Théodore Aubanel lui avait dédié :

Es uno amo d'enfant, douço coume li flour
Que tant poulidamen pinto de sa man fado ;
Es un cor noble e fier, tendre coume l'amour....

Jules BELLEUDY.

1. Le 29 novembre 1902. Il était né le 23 juin 1843.

Digitized by Google

CATALOGUE DES ŒUVRES EXPOSÉES AU SALON.

1877. Pour une fête. — Marguerites.
1878. Chrysanthèmes. -- Pivoines.
1879. Une bourriche de fleurs. — Fleurs d'automne.
1880. Sur ma croisée.
1881. Le fond du jardin. — Envoi de fleurs.
1882. Le déjeuner de la fleuriste (A M. Gally, sénateur).
1883. Le balcon de Cydalise (Musée d'Avignon).
1884. Le trottoir fleuri. — Les fleurs d'Ophélie.
1885. Le jardin de mon propriétaire (musée d'Hyères).
1886. Les chrysanthèmes. — Arrivage de fleurs sur le Quai (Préfecture de la Seine).
1887. Fleurs d'automne (Préfecture de la Seine). - Chez la fleuriste.
1888. Coin de parc à Montsouris (Musée de Cahors). — Pivoines.
1889. A Trianon (Ambassade de France, à Berlin). — Étalage de fleurs (Mairie d'Avignon).
1890. Chez l'amateur de chrysanthèmes. — Roses trémières, A Trianon (Musée de Carpentras).
1891. Perron fleuri. — Le jardin du presbytère (Sous-Préfecture de Nérac).
1892. Buissons de roses. — Dans le parc ; dernières fleurs.
1893. Coin de jardin à Nérac ; novembre. — Roses trémières.
1894. Les roches fleuries (Mairie d'Avignon), Ventoux.
1895. Un coin du quai aux fleurs. — Au Ventoux.
1896. Un matin sur le quai aux fleurs.
1897. Envoi de fleurs.
1898. Pivoines. — Le matin, au Mont-Valérien.
1899. Sur la montagne. Églantiers. — Gorges de la Nesque (Vaucluse).
1900. Fond de jardin abandonné.
1901. Roses d'hiver ; Antibes (Musée d'Avignon).
1902. Entrée de la villa Menier, à Cannes (Musée de Toulon).

On trouvera également des envois d'Antoine Grivolas dans les Expositions d'horticulture et dans celles des peintres de montagnes ; nous citerons, parmi ces toiles : *Le village de Monieux*, *Les gorges de la Nesque*, *Le camp des Sicaudes*, *La maison de ma voisine*, *Le rocher du Cire*, *Les Laurency*, *Solitude fleurie*....

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du jeudi 6 janvier 1910. — Présidence de M. DE VISSAC, présid

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, de Baciocchi, Barthélemy, Châtelet, Dr Colombe, Debanne, Deltel, Fichaux, Francion, Gap, Genin, Girard, Giraud de la Boulie, Dr Laval, Legras, Dr Michel-Béchet, Marie, Reboulet, J.-B. Ripert, Dr Remy-Roux, abbé Sautel, Tourre, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. Brun, professeur au lycée d'Avignon, le Dr Colombe et Pastré, directeur des travaux publics à la mairie d'Avignon, présentés à la séance du 3 décembre 1909, sont proclamés membres de l'Académie.

Sont présentés :

MM. Prener, Josué-Georges, rabbin, par MM. Mouzin, Duprat et Blanc ;

Dr Donnat, par MM. Duprat, abbé Aurouze, abbé Sautel.

Cahuzac, directeur du Crédit foncier, par MM. de Vissac, Dr Alphant et Girard ;

Formentin, trésorier payeur général, par MM. Belleudy, Deltel et Mouzin ;

Seguin Louis, licencié ès-lettres et en droit, par MM. Girard, Duprat et Gap.

M. le Président annonce la promotion au grade d'officier de l'Instruction publique de M. le Dr Chobaut et se fait l'interprète des sentiments de toute l'Académie en lui exprimant ses sincères et cordiales félicitations.

M. le Président mentionne le projet, mis en avant par le comité du jubilé Henri Fabre, d'offrir, au grand savant qui honore notre département, une médaille commémorative. L'assemblée consultée, décide, à l'unanimité, d'inscrire l'Académie de Vaucluse pour la somme de 50 francs dans la souscription ouverte.

Conformément aux dispositions des statuts, il est procédé aux élections pour la composition du bureau pendant les années 1910 et 1911. Le nombre des membres présents étant de 25, la majorité absolue est fixée à 13 voix. Ont obtenu au premier tour :

Pour la présidence :	M. Alexis Mouzin	21 voix.
Pour la vice-présidence :	M. Deltel	23 —
— —	M. Dr Remy Roux	20 —
Pour la présidence des sections :	MM. Dr Chobaut	24 —
— — —	Abbé Aurouze	23 —
— — —	Belladen	22 —

Cette élection n'ayant donné lieu à aucune observation, M. le Président proclame le résultat du scrutin qui est accepté par tous les membres présents.

Digitized by Google

Sont ensuite, et par acclamation, maintenus dans leurs fonctions respectives :

MM. Girard Joseph, secrétaire général.
Didiée Joseph, secrétaire.
Duprat, bibliothécaire-archiviste.

De plus. l'assemblée désigne à l'unanimité M. Antiq, notaire, pour les fonctions de trésorier.

Les élections étant terminées, M. le Président donne la parole à M. le docteur Colombe qui présente, dans une étude que l'on retrouvera aux Mémoires de l'Académie, le résultat de ses recherches à propos de la remarquable fenêtre qui, dans le Palais des Papes, fait face au grand escalier. S'appuyant sur des textes probants, il propose de dénommer cette baie : *Fenêtre de l'Indulgence.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du jeudi 3 février 1910.— Présidence de MM. DE VISSAC et MOUZIN, présidents.

Présents : MM. Belleudy, préfet de Vaucluse ; Antiq, abbé Aurouze, de Baciocchi, Belladen, Biret, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Fichaux, Formentin, Gap, Genin, Girard, Laval, Le Gras, abbé Levezou, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Naquet, Nourry, Prenel, Reboulet, Dr Remy-Roux, J.-B. Ripert, Tourre, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier est lu et adopté.

Il est procédé à l'installation du nouveau bureau. M. le baron de Vissac et M. Alexis Mouzin prononcent les discours que l'on a lu plus haut.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et salue plus spécialement M. Charles Formentin qui vient à nous comme lettré et comme compatriote.

M. le Président proclame membres de l'Académie MM. Cahuzac, Dr Donnat, Formentin, Prener et Seguin Louis, présentés à la séance du 6 janvier.

Sont présentés :

MM. Billard, interne des hôpitaux d'Avignon, par MM. les docteurs Remy-Roux, Alphant et Chobaut ;
Chobaut Hyacinthe, archiviste paléographe, par MM. Dr Chobaut, Labande et Girard ;
Gambin Maurice, attaché aux archives départementales, par MM. Girard, Didiée et Gap ;
Garnier, interne des hôpitaux d'Avignon, par MM. les docteurs Remy-Roux, Alphant et Chobaut ;
Sappey, directeur de l'enregistrement, par MM. de Vissac, Naquet et Didiée.

M. le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Deltel, promu officier du Mérite agricole.

M. le Secrétaire est invité à donner lecture des comptes de 1909 et du budget de 1910. Ces comptes et budgets sont acceptés par l'assemblée.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée désigne MM. Dr Laval, Naquet et Reboulet pour procéder, conformément aux statuts, à la vérification des comptes de 1909.

M. Alexis Mouzin donne lecture de son mémoire : *Les deux légendes d'Héraclès en Provence*, qui sera inséré aux publications de l'Académie.

(*Suivent les comptes de 1909 et le projet de budget de 1910.*)

Digitized by Google

I. — *Comptes de l'année 1909.*

RECETTES.

Reliquat au 31 décembre 1908			169 65
Revenus des titres de l'Académie		156 00	
Cotisations de 1908 : 4 à 12 f.		48 »	
— de 1909	4 à 6 fr.	24 »	2.460 60
	183 à 12 fr.	2.196 »	
Droits de diplômes		16 »	
Timbres de quittances recouvrés		6 60	
Vente de fascicules et catalogues		14 »	
Subvention de la ville d'Avignon		200 »	300 »
— du département		100 »	
Retrait à la Caisse d'épargne			500 »
Total			3.430 25

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau		200 »	
Impositions		38 50	307 25
Entretien du local et des collections et frais de bureau		68 75	
Traitement de l'employé		70 »	
Étrennes diverses		20 »	
Frais de correspondance du Secrétaire général		13 75	214 40
Frais d'impression et envoi de circulaires et convocations		58 20	
Frais d'encaissement de cotisations		52 45	
Frais d'impression des Mémoires		1.712 75	1838 65
Frais d'expédition des Mémoires		125 90	
Prix Dufossé			44 50
Frais de déménagement et d'aménagement			104 »
Total des dépenses			2.588 30
Les recettes s'étant élevées à			3.430 25
Il y a excédant de recettes sur les dépenses de			921 95

II. — *Projet de budget pour 1910.*

RECETTES.

Art. 1.	Reliquat au 1er janvier 1910		921 95
Art. 2. (Ressources ordinaires.)	Revenus des titres de l'Académie	162 80	2.660 80
	Cotisations pour 1910 : 4 à 6 fr.	24 »	
	Cotisations pour 1910 : 200 à 12	2.400 »	
	Droits de diplôme des nouveaux membres	30 »	
	Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires	44 »	
Art. 3. (Subventions et legs.)	Subvention de la ville d'Avignon	200 »	500 »
	Subvention du conseil général	100 »	
	Allocation du prix de Faucher	200 »	
Art. 4. (Ressources éventuelles et extraordinaires.)	Somme due par un auteur	118 »	818 »
	Somme due applicable aux chartes d'Avignon	33 »	
	Prélèvement à la Caisse d'épargne pour l'impression des chartes d'Avignon	667 »	
Total des recettes			4.900 75

Digitized by Google

DEPENSES.

Art. 1. (Dépenses du siège.)	Loyer du local des réunions du bureau...	200 »	
	Impositions.....	40 »	273 75
	Assurance	3 75	
	Entretien du local et des collections	30 »	
Art. 2. (Frais généraux et de personnel.)	Traitement de l'employé.....	70 »	
	Etrennes diverses.....	20 »	
	Frais de correspondance et de bureau du secrétaire général.....	50 »	270 »
	Convocation des membres. Impression et envoi	50 »	
	Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	80 »	
Art. 3. (Mémoires et documents.)	Frais d'impression des Mémoires.....	2.250 »	
	Frais d'expédition des Mémoires.....	125 »	3.575 »
	Frais d'impression des chartes d'Avignon .	1.200 »	
Art. 4. (Prix.)	Prix Dufossé.....	45 »	
	Prix Paul de Faucher.....	200 »	245 »
Art. 5. (Imprévus et réserve.)	Versement pour réserve statutaire à la Caisse d'épargne	150 »	537 »
	Dépenses imprévues..... ..	387 »	
	Total des dépenses		4.900 75

III. — *État du fonds social au 1er janvier 1910.*

Trois titres nominatifs de rente française 3 %, (nos 594 649, 605.961 et 607.599), les deux premiers de 45 fr., le troisième de 30 fr.. soit en capital (au pair)	4.000 »
Trois obligations nominatives P.-L.-M. (nos 388.034, 427.180 et 190.246 (fusion nouvelle) à 500 fr.	1.500 »
1 livret de la Caisse d'épargne (n° 50.409) montant à 806 fr., mais dont 667 fr. sont applicables à l'impression des Chartes d'Avignon.....	229 »
Total du fonds social.....	5.729 »

Séance du 3 mars 1910. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. abbé Aurouze, Belladen, Debanne, Deltel, Dr Donnat, Fichaux, Formentin, Giraud de la Boulie, Gambin, Gap, Girard, Dr Laval, Lazare, Legras, abbé Levezou, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Naquet, Nourry, Dr Penne, Prenel, Reboulet, Seguin Louis, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est lu et adopté.

MM. Billard, Chobaut Hyacinthe, Gambin, Garnier et Sappey présentés à la dite séance sont proclamés membres de l'Académie.

Sont présentés : M. Meissonnier, artiste peintre, par MM. Girard, Belladen et Mouzin ;

Ripert, homme de lettres à Bollène, par MM. Manivet, Girard et Mouzin.

Digitized by Google

M. le Président communique la lettre par laquelle M. Lacour, maire d'Orange, remercie l'Académie de sa souscription à la médaille commémorative Henri Fabre.

Il annonce que le lundi 21 mars une conférence avec projections sera donnée à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville d'Avignon, par M. Matruchot, professeur à l'École normale supérieure et à la Sorbonne. Cette conférence aura pour sujet : *Les fouilles d'Alesia.*

M. le Dr Pansier présente une étude sur les rues d'Avignon qui sera insérée dans les *Mémoires.*

M. l'abbé Aurouze rend ensuite compte de trois volumes envoyés à l'Académie par leur auteur, M. l'abbé Chaillan, correspondant du ministère de l'Instruction publique : *Le roi René à son château de Gardanne, Recherches historiques sur Gardanne,* etc. Ces volumes renferment des documents très intéressants pour l'histoire de Provence, et M. l'abbé Aurouze fait ressortir le mérite et l'utilité de ces publications.

Séance du 14 avril 1910. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, de Baciocchi, Barthélemy, Billard, Brun, Cahuzac, Dr Colombe, Deltel, Dr Donnat, Duprat, Fichaux, Formentin, Gambin, Gap, Genin, Gilles, Girard, Giraud de la Boulie, abbé Juge, Legras, abbé Levezou, Marie, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Reboulet, Dr Remy-Roux, J.-B. Ripert, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission de MM. Meissonnier et Ripert, présentés à cette séance.

Sont présentés : M. Granet, sous-préfet d'Apt, par MM. Belleudy, Deltel et Mouzin ; M. Lautier, notaire à Noves, par MM. Duprat, Antiq et Girard.

M. le Président rend compte des fêtes jubilaires qui ont eu lieu le 3 avril à Sérignan, en l'honneur de notre éminent collègue, M. Henri Fabre. L'Académie était représentée par MM. Belleudy, Formentin et Antony Réal.

Il souhaite la bienvenue à M. Billard et lui cède la parole pour la lecture de son mémoire sur la *Chanson d'amour en Provence.*

M. Eugène Duprat expose ensuite l'état de ses recherches sur les mosaïques d'Avignon et M. Alexis Mouzin présente une communication bibliographique sur la félibresse Philadelphe de Gerdes. On retrouvera ces deux études dans les *Mémoires.*

Séance du 12 mai 1910. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, de Baciocchi, Barthélemy, Cahuzac, Dr Colombe, Dr Donnat, Debanne, Formentin, Fichaux, Michel-Béchet, Mouzin, Reboulet et Didiée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont proclamés membres de l'Académie, MM. Granet, sous-préfet d'Apt et Lautier, notaire à Noves, présentés à la séance du 14 avril.

Est présenté M. Dampeine Edouard, par MM. les chanoines Grimaud et Requin et par M. Mouzin.

M, le Président donne la parole à M. le Dr Colombe pour pour la lecture de son mémoire : *Les prisons du Palais des Papes à l'époque des massacres de la Glacière.* Cette lecture est écoutée avec d'autant plus d'intérêt que l'auteur, ayant distribué des exemplaires d'un tirage spécial du plan de la partie du Palais des Papes où étaient situées les anciennes prisons, plan à l'échelle du 1/400 dressé le 15 mai 1811,

Digitized by Google

par Caristie, architecte ingénieur de l'arrondissement, il a été permis à l'auditoire de suivre avec le plus grand fruit la communication qui lui était présentée et qui sera insérée dans les *Mémoires* de l'Académie.

M. le Président complimente le conférencier d'avoir su retenir et captiver l'attention sur ce sujet important, mais un peu aride, et surtout délicat à certains égards, et de n'avoir apporté, dans son exposé, pas d'autre passion que celle de la vérité.

M. l'abbé Juge, auteur de nombreuses poésies, donne lecture d'une de ses dernières productions : *Les Glaneuses*, qui lui vaut les compliments de M. le Président.

Enfin, pour clore la séance, M. Girard, au nom de l'auteur, M. de Gérin-Ricard, communique une étude sur : *Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets*, que l'on retrouvera dans les *Mémoires* de l'Académie.

Séance du 2 juin 1910. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Belleudy, abbé Aurouze, Dr Alphant, de Bacciochi, Brun, Dr Colombe, Deltel. Fichaux, Formentin, Gap, Genin, Girard, abbé Juge, Dr Larché, Mouzin, Premier, Prener, Remy-Roux, J.-B. Ripert, Sappey, Simoutre, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

Est proclamé M Dampeine Édouard, à Monteux, présenté à la dite séance.

Sont présentés : M. Marcel, publiciste, ancien chef de bureau de la préfecture de la Seine, par MM. Belleudy, Dr Alphant et Girard ; M. Moirenc Albert, agent-voyer à Bonnieux, correspondant du ministère de l Instruction publique, par MM. Gap, Deydier et Didiée.

M. le Président fait connaître qu'une liste de souscription circule pour l'érection d'un monument à la mémoire de Berluc-Pérussis. Il recommande cette œuvre, hommage qui consacre un nom des plus estimés dans la littérature méridionale.

M. Auguste Brun reçoit la parole pour la lecture de son étude sur les *Troubadours*, insérée dans le présent volume des *Mémoires*.

Après lui, M. Joseph Girard commente le dernier ouvrage de M. L.-H. Labande sur notre regretté compatriote Jules Laurens.

Séance du 7 juillet 1910. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : Mme d'Adhémar de Cransac, MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Barthélemy, Brun, Cahuzac, Debanne, Deltel, Fichaux, Gambin, Gap, Girard, abbé Juge, Labande, Lazare, abbé Levezou, Marcel, Alexis Mouzin, Antony Réal, Sappey, Simoutre, Tourre et Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

Sont admis comme membres MM. Marcel et Moirenc, présentés à la dernière séance.

M. le Président, après avoir fait remarquer que, selon l'usage, la première série des réunions de l'Académie pour l'année 1910 va être close, remercie l'auditoire d'accorder, par des présences nombreuses, un précieux témoignage d'intérêt aux travaux qui lui sont communiqués

La parole est donnée à M Deltel pour la lecture de deux de ses poésies : *Méditations* et *Les oiseaux migrateurs*. Ces poésies, d'un sentiment élevé, sont de la part de M. le Président, l'objet de compliments de haute valeur.

M. Joseph Didiée présente un compte rendu de l'ouvrage : *Nos alliés les Bavarois*, offert à l'Académie de Vaucluse, par son auteur M. le lieutenant-colonel Sauzey.

Cet ouvrage examine les faits et gestes des Bavarois sous les drapeaux de Napo-

Digitized by Google

léon. Il s'étend de la campagne de 1805 à celle de 1813. Il est abondamment documenté et doit une grande partie de sa substance au fond des archives personnelles du général Maurice d'Albignac qui sont en la possession de notre confrère, le comte de Chansiergues-Ornano, petit-neveu du général.

Le bibliographe profite de cette occasion pour dire quelques mots de la carrière du général d'Albignac, qui a passé à Avignon un peu de son existence, et pour montrer l'intérêt qu'il y aurait à mettre en pleine lumière la remarquable figure du chef d'état-major du 6e corps de la grande Armée, qui devint en 1816 commandant de l'École royale militaire de Saint-Cyr.

Séance du jeudi 13 octobre 1910.— Présidence de M. GIRARD, secrétaire général.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, de Baciocchi, Barthélemy, Brun, Cahuzac, Duprat, Gap, Girard, Fichaux, Marcel, Dr Michel-Béchet, de Vissac et Didiée.

Sont présentés : M. Vialis, adjoint aux affaires étrangères à Dakar, par MM. Mouzin, abbé Aurouze et Girard ; M. Félix Rey, publiciste à Carpentras, par MM. le chanoine Grimaud, Blanc et Dampeine.

M. le Président fait connaître que l'absence de M. Alexis Mouzin, président de l'Académie, est occasionnée par un deuil qui vient de le frapper en la personne de son frère, M. Honoré Mouzin, directeur de la Banque de France à Valence, décédé subitement. Il lui exprime les regrets et les condoléances de l'Académie.

Après avoir remercié les membres présents de leur empressement à venir, malgré l'inclémence du ciel, assister à cette séance de rentrée, il fait une revue rapide des événements survenus pendant les dernières vacances.

Il mentionne le décès de M. Joseph Ducos, ancien président de l'Académie, rend hommage à sa mémoire et se fait l'interprète de tous en témoignant publiquement les sentiments de douleur ressentis par l'Académie tout entière.

Il rappelle ensuite que M. Henri Fabre, membre d'honneur de notre Société, a été promu officier de la Légion d'honneur, et il associe l'Académie aux félicitations que mérite notre éminent collègue.

M. le Président propose, au nom du bureau, de décerner à M. Jules Belleudy, qui vient de quitter la préfecture de Vaucluse, le titre de membre d'honneur. Cette distinction est méritée par la collaboration érudite que M. Belleudy a apportée à nos travaux, et par la protection bienveillante, active et efficace qu'il nous a toujours accordée dans les questions d'art et de science, notamment en ce qui concerne le classement du cimetière de Saint-Pantaléon et les mesures propres à la conservation du castor. Cette proposition est acclamée à l'unanimité.

Enfin, M. le Président annonce que, conformément aux dispositions testamentaires de notre regretté collègue et bienfaiteur Paul de Faucher, le bureau, dans sa dernière réunion, a décerné le prix annuel de 200 fr. attribué par le donataire aux travaux historiques intéressant la région. Le lauréat désigné par le bureau est M. Eugène Duprat, auteur d'études très remarquées sur *Avignon antique* et *Les origines de l'Église d'Avignon*.

M. le baron de Vissac reçoit la parole pour la communication de son mémoire sur *Le lieutenant-général marquis de Rochechouart. Troisième réunion d'Avignon et du Comtat à la France (1768-1774)*.

Séance du 10 novembre 1910. — Présidence de M. Alexis MOUZIN, président.

Présents : Mme la vicomtesse R. d'Adhémar de Cransac, MM. Mouzin, Alphant, Debanne, capitaine Reboulet, Gambin, Dr Carre, Dr Rémy-Roux, A. Marcel, abbé

Digitized by Google

Levezou, Avon, abbé Aurouze, Deltel. abbé Raymond, J.-B. Ripert. Biret, Giraud de la Boulie, Belladen, Dr Igonet, Génin, Tourre, Brun, Gap, Sappey, de Bacciochi, Dr Michel-Béchet, Dr Colombe, Francion, Barthélemy et Girard.

Les candidats présentés à la précédente séance, MM. Vialis et Félix Rey, sont déclarés admis.

M. le Président remercie l'Académie pour la sympathie que ses membres lui ont manifestée à l'occasion de son deuil récent.

Il annonce qu'un concours littéraire et une séance publique auront lieu pendant les fêtes du centenaire du Musée Calvet, afin d'associer notre compagnie à cette solennité.

M. Adrien Marcel fait une communication sur *Eugène Devéria et ses peintures de Notre-Dame des Doms.*

M. Alexis Mouzin présente ensuite un compte-rendu du dernier poème dramatique de notre regretté collègue, M. Joseph Ducos : « Nos mères ».

Ces deux communications seront insérées dans les *Mémoires.*

La communication de M. Joseph Didiée : *Les braves gens,* est renvoyée à la prochaine séance à cause du deuil qui vient de frapper notre collègue et auquel M. le Président associe toute l'Académie, avec l'assentiment unanime des membres présents.

Séance du jeudi 15 décembre 1910. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mme d'Adhémar, MM. Dr Alphand, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Belladen, Biret, Brun, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Deltel, Dr Donnat, Fichaux, Formentin, Francion, Gambin, Gap, Dr Garnier, Genin, Giraud de la Boulie, Huot-Sordot, Legras, Marcel, Dr Michel-Béchet, Dr Pamard, Prenel, Reboulet, Valentin de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont présentés pour faire partie de l'Académie :

MM. Abit, inspecteur d'académie, par MM. Formentin, abbé Aurouze et Didiée ;

Caillet Louis, archiviste paléographe, à Limoges, par MM. Labande, Girard et Dr Chobaut ;

Huot-Sordot, professeur au lycée d'Avignon, par MM. Mouzin, Duprat et et Brun ;

Raparé, publiciste, par MM. Dr Laval, Duprat et Girard.

M. le Président mentionne le décès de quatre de nos collègues et se fait l'interprète de l'Académie en exprimant les regrets causés par ces deuils répétés. Il indique les mérites de chacun d'eux et résume en quelques mots leurs travaux et leurs œuvres :

Le baron Guillaume du Laurens d'Oiselay, dont les titres littéraires, car il avait écrit diverses poésies et une traduction d'Électre, ont été laissés, par sa modestie, dans l'ombre. Ce fut un cœur dévoué, et il a été bienfaisant jusqu'à en mourir.

M. Bruguier-Roure, réputé pour ses nombreux travaux d'archéologie et d'histoire. Il était inspecteur de la Société archéologique de France.

M. l'abbé Grimaud, qui a consacré sa vie à une œuvre philanthropique et qui, médecin des âmes, a choisi la spécialité de médecin des âmes pauvres.

Et M. Billard, interne des hôpitaux, fauché impitoyablement en pleine promesse de talent.

M. le Dr A. Pamard dépose sur le bureau la leçon d'ouverture du docteur Chauffard à la Sorbonne, et demande que l'Académie de Vaucluse émette un vœu tendant à faire donner à la rue Dorée le nom du docteur Chauffard qui fut maire d'Avignon et y proclama la république en 1848.

Cette proposition soumise à l'assemblée est acceptée à l'unanimité.

Digitized by Google

M. A. Mouzin donne lecture d'une étude de M. Jules Belleudy sur Antoine Grivolas, peintre de fleurs. Antoine Grivolas a peu vécu en dehors de son pays natal. De simple décorateur il s'est élevé au rang de peintre, hors de pair des richesses florales Ses œuvres, harmonieuses et vivantes, témoignent d'un talent qui s'accroissait de plus en plus. M. Belleudy, en agrémentant cette étude d'anecdotes et de traits relatifs à l'homme privé, en a fait un morceau plein de charme et d'intérêt.

A l'occasion du quarantième anniversaire, déjà écoulé, de l'inoubliable charge de Sedan, M. Joseph Didiée lit un de ses poèmes : *Oh ! les braves gens !* inspiré de l'exclamation admirative arrachée au vieux roi Guillaume par la folle et désespérée bravoure des cavaliers du général Margueritte.

Enfin, M. Auguste Brun fait une communication ayant pour objet : *Molière et les dialectes du Midi*. Il établit, par une savante discussion linguistique, que la langue de la servante Lucette, dans *M. de Pourceaugnac*, n'est pas, comme on l'a cru, le patois de Pézenas ; que Molière a simplement adopté le patois toulousain de son époque et l'a mis sur les lèvres d'une piscénoise ; que ce patois même ne pouvait lui être familier à fond et qu'il y a lieu de supposer que Molière s'est fait aider en cela par un collaborateur, compatriote de Gondouli.

Cette thèse originale et des plus intéressantes sera publiée dans les *Mémoires de l'Académie*.

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

pendant l'année 1910.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1909, n° 23, 1910, n° 1.— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1908 et congrès des sociétés savantes de 1908 tenu à Paris. — 3° Bulletin historique et philologique, 1909, n°s 1, 2, 3, 4. — 4° Congrès des Sociétés savantes de 1909, tenu à Rennes. — 5° Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France.— 6° Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine, par Émile Espérandieu. — 7° Testaments de l'Officialité de Besançon, 1265-1500, par Ulysse Robert. — 9° Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, t. V, 3e livr. — 10° Comptes rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Rennes en 1909. Section des sciences.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

I. France.

Basses-Alpes. — Société scientifique et littéraire et des Basses-Alpes : Bulletin, t. XIV, année 1909

Hautes-Alpes.— Société d'études des Hautes-Alpes, année 1910, fasc. 1 et 2.

Ardèche. — Revue du Vivarais, année 1908, n°s 1 à 12. à 1910, n°s 1 à 11.

Aude. — Société des arts et sciences de Carcassonne : Mémoire, 2e série, t. VI, 89 séance publique, 26 mai 1909

Bouches du-Rhône :

— Archives des Bouches-du-Rhône : Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Bouches-du-Rhône. Archives civiles. — Série B (n°s 1500 à 3312), t. II. — Série C (n°s 1 à 2647), t. I, II, III. — Série H. Archives ecclésiastiques.— Inventaire des archives départementales postérieures à 1789. Bouches-du-Rhône. Série L, t. I et II.— Inventaire sommaire des archives communales et hospitalières de Cassis antérieures à 1790.— Répertoire numérique de la série U (Justice). — Répertoire numérique de la série (Cultes). — Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge, t. I et II. — Répertoire numérique de la série G (1er fasc.). Archevêché d'Aix.

— Bibliothèque de l'Université d'Aix : Droit, t. II, n°s 3 et 4. Lettres, t. III, n°s 1 à 4.

— Société d'études provençales, année 1904; année 1910, n°s 1 à 5.

Digitized by Google

— Société des Amis du Vieil-Arles, année 1910, nos 1, 2, 3.
— Société d'horticulture et de botanique de Marseille; année 1909, nos 665 à 666; année 1910, nos 667 à 676.
— Société linnéenne de Provence; 1909, n° 13; année 1910, nos 14, 15.

Calvados. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques à Caen, 75e session, 1909.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente : Bulletin et Mémoires, 7e série, t. IX, année 1908-1909.

Charente-Inférieure. — Société des archives historiques : Bulletin de Saintonge et d'Aunis, année 1909, n° 6, année 1910, nos à 6.

Constantine. — Société archéologique du département, à Constantine; Recueil des Notices et Mémoires, série IV, année 1909.

Corrèze. — Société des lettres. sciences et arts de la Corrèze, à Tulle : Bulletin, année 1909, fasc. 3-4; année 1910, fasc. 1-4.

Côtes-d'Or. — Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or; Mémoires, t. XV, fasc. 2 et 3.

Doubs. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1909.

Drôme. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1910, nos 172 à 175.

Gard. — Comité de l'art chrétien, n° 28 (1899), t. IV à t. IX, n° 63.
— Société d'étude des sciences naturelles de Nimes; Bulletin, t. 37 (année 1909).

Hérault. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : Bulletin vol. année 1901, fasc. 1.
— Académie des sciences et lettres de Montpellier: Bulletin, année 1910, nos 1 à 7.
— Société archéologique de Montpellier. Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone : cartulaire d'Aniane et de Gellonne. Cartulaire d'Aniane, tables 2e et dernier fasc.
— Société languedocienne de géographie : Bulletin, année 1910, fasc. 1.
— Société pour l'étude des langues romanes : VIe série, t. 3, fasc. 1-5.

Isère. — Académie delphinale : Bulletin, 5e série, t. 3.
— Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère : Bulletin ; 4e série, t. XI.

Loire. — La Diana : Bulletin, t. XVI, nos 6, 7, 8.

Loiret. — Société historique et archéologique de l'Orléanais : Bulletin, t. XV, 194-197.

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas : Mémoires, 1909-1910, VIe série, t. VII.
— Société d'archéologie lorraine : Mémoires, 4e série, t. IX.

Nord. — Commission historique du département du Nord, t. XXVII.

Pas-de-Calais. — Société des antiquaires de la Morinie, t. 29.
— Bulletin historique ; t. XII, année 1910, fasc. 1 à 3.

Puy-de-Dôme. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : Bulletin de l'Auvergne, année 1910, nos 1-5.
— Société des Amis de l'Universiié de Clermont-Ferrand : Revue d'Auvergne, 1909; année 1910, 1-4.
— Annales de la station limnologique de Besse, année 1909, fasc. 3 et 4; année 1910, fasc. 1.

Pyrénées-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. 50 et 51.

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : Mémoires, sciences et lettres, 3e série, t. X.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, année 1910, nos 61 à 66.
— Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1909, 4e tr.; 1910, 1re et 2e tr.
— Université de Lyon : I. Sciences, médecine, fasc. 25 à 29. II. Droit, lettres, fasc. 21, 22.

Digitized by Google

Saône-et-Loire.— Société éduenne des lettres, sciences et arts d'Autun, t. XXXVII. —
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1909, t. 4; 1910, t. 1, 2
— Académie de Mâcon, III[e] série, t. XIII, 1908.
Savoie.— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; 2[e] série, t. XXIII et XXIV.
Savoie (Haute-).— Société florimontane de la Haute-Savoie ; 1909, fasc. 4 ; 1910, fasc. 1 à 3.
Seine. — Société nationale des antiquaires de France : Bulletin et Mémoires, année 1909 (2 vol.).
Somme.— Société des antiquaires de Picardie, t. IV, n° 2. Album, 17[e] fasc.— Bulletin, 1907, 4[e] tr. 1910, 1[er], 2[e] et 3[e] tr.
— Mémoires, IV[e] série, t. VI. — Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie. I. arrondissement d'Amiens.
Tarn.— Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, 1909, n[os] 4-6 ; 1910, n[os] 1-3.
Tarn-et-Garonne. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne : Bulletin, t. 36.
Var. — Académie du Var : LXXVII[e] année, 1909.
Vaucluse.— Société de médecine de Vaucluse : Bulletin, année 1910, n[os] 58 à 69.

II. Etranger.

Vosges. — Société d'émulation du département des Vosges, 86[e] année, 1910.
Belgique. — Revue Mabillon, 1910, n[os] 20 à 23.
— Société des Bollandistes, t. 28, fasc. IV, t. 29, fasc. 1 à 3.
Etats-Unis d'Amérique. — Anales del Museo nacional de Arquelogia, tome I[er], n° 8 à 13 ; tome II, n[os] 1 à 15.
— The Missouri botanical garden : Twentieth annual report, 1909.
— Lloyd, library : Bulletin, Pharmacy series, n° 2. Mycological notes, n[os] 30 à 34.
Italie. — Accademia scientifica. Veneto-Trentino-Istriana, Terza Serie. Anno II.
— École française de Rome ; Mélanges d'archéologie et d'histoire, XXX[e] année, année 1910, fasc. III.
Suède. — Université royale d'Upsal, 1901. Part. III. — Bulletin nof The geological institution, vol. IX et V., table, vol. I-X (1893-1910).
— Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités : Fornvännen Meddelandem, etc. Année 1909, fasc. 4.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE VAUCLUSIENNE

ANNÉE 1909.

2331. Albanès (J.-H.), Fillet (L.) et Chevalier (Ulysse). — Gallia Christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France... Saint-Paul-Trois-Châteaux (Évêques, prévots). — *Valence, impr. Valentinoise*, 1909, in-4°.

2332. Aménagement (l') du lac d'Allos et la dérivation des eaux de Fontaine-l'Evêque et du Verdon devant le Conseil général de Vaucluse. — *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, 1909, p. 101-128.

2333. Annuaire commercial et industriel de l'Union des Associations amicales des Anciens élèves des Frères et des Institutions libres catholiques (primaire et secondaire de la région du Midi....) Première année. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-12.

Apollinaire (Guillaume). — Voir : Sade (Marquis de).

2334. Armana prouvençau per lou bel an de Dieu 1910 adouba e publica de la man difelibre. — *Avignon, Roumanille*, 1910, in-8°.

2335. Association des arrosants du canal Crillon. Rapport du Comité directeur. — *Avignon, Aubanel*, 1909.

2336. Au Palais des Papes d'Avignon. — *Chronique des Arts*, 1909, p. 35.

2337. Aubry (P.). — Trouvères et troubadours. — *Paris, Alcan*, 1909, in-8° (Collection « Les Maîtres de la musique »).

2338. Avignon et ses environs, Villeneuve, L'Isle-sur-la-Sorgue, Fontaine-de Vaucluse. — *Paris, Hachette et Cie*, 1909, in-12 (collection des Guides-Joanne).

2339. Avignon (ville d'). Comité des concours ouvriers fondé en 1902. Rapport sur la gestion morale et financière présenté à tous les bienfaiteurs de l'œuvre. 1908. — *Avignon, impr. F. Seguin*, 1909, in-8°.

2340 Avignon (ville d'), département de Vaucluse. Concours ouvriers. Distribution des prix aux lauréats au Grand Théâtre municipal, le dimanche, 12 septembre 1909, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J. Belleudy, préfet de Vaucluse. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2341. Avignon (ville d'). 5e exposition de la Société vauclusienne des Amis des Arts [*et* Exposition des œuvres de Victorien Bastet]. Catalogue. — *Avignon, impr. Guigou*, 1909, in-8°.

2342. Beaunier (Dom) et Besse (Dom J.-M.). — Abbayes et prieurés de l'ancienne France; recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France.... T. II. Provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Avignon et Embrun. — *Abbaye de Ligugé et Paris, Poussielgue*, 1909, in-8°.

2343. Belleudy (Jules). — Comment Théodore Aubanel fut décoré. — *Revue de Provence et Langue d'Oc*, mai 1909, p. 125-132.

2344. Belleudy (Jules). — J.-S. Duplessis, peintre du roi. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 203-216.

2345. Belleudy (Jules). — Victorien Bastet. — *Revue du Midi*, 1909, p. 607-635; — *Nimes, impr. Générale*, 1909, in-8°.

2346. Belleudy (Jules). - Les œuvres de Bastet. — *Revue du Midi*, 15 novembre 1909, p. 721-727; — *Nimes, imp, Générale*, 1909, in-8°.

2347. Belleudy (Jules). — Une lettre inédite de J.-J. Balechou. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 313-315.

Besnard (Albert). — Voir : Roger-Milès (L.).

Besse (Dom J.-M.). — Voir Beaunier (Dom) et Besse (Dom J.-M.).

2348. Bondurand (Ed.). — Le costume en

Digitized by Google

Provence. — *Revue du Midi*, 1909, p. 239-242.

2349. Bordeaux (H.). — Portraits de femmes et d'enfants... L'enfance de Mistral. — *Paris, Plon-Nourrit et ie*, 1909, in-16.

2350. Bouillon-Landais. — Prosper Grésy, peintre provençal.— *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1909, p 108-109.

2351. Bourgin (G.).— La France et Rome de 1788 à 1797. Regeste des dépêches du cardinal secrétaire d'Etat, tirées du fonds des « Vescovi » des archives secrètes de Vatican. — *Paris, librairie A. Fontemoing*, 1909, in-8° [Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 102).

2352. Boyer d'Agen. — Les restaurations du Palais des Papes. — *L'Illustration*, 21 août 1909, p. 128-129.

2353. Brambach (Wilhelm). — Beschreibung von Münzen und Medaillen des Fürstenhauses und Landes Baden aus der Sammlung des Grossherzoglich badischen Kommerzienrats Etto Bally in Sackingen.

Flortgesetzt und Eriveitert auf Grund in-und Auslandischer offentlicher Sanimlungen. Hochberg-Orange. — *Aaron. H. R. Gauerlander*, 1908, in-fol.

2354. Cartabèu de Santo Estello adouba e publica per lou burèu dou counsistòri felibren, n° 6. — *Avignon, Roumanille*, 1908-1909, in°8°.

2355. Carte du département de Vaucluse, en couleurs, physique, politique, économique au 1/100.000e, dressée par E. Sals, géographe. — *Avignon, S. Fontagnères*, s. d.

2356. [Cassin (Dr Paul)]. — Association des arrosants du canal de l'Hôpital. Rapport du comité directeur de l'Association des arrosants sur le projet présenté à l'approbation de M. le Préfet de Vaucluse par la Commission administrative des Hospices et Hôpitaux d'Avignon. — *Avignon, Aubanel*, 1908, in-8°.

2357. Cassin (Dr Paul). — Le règlement d'hygiène de la ville d'Avignon en 1651. — *Bulletin et Mémoires de la Société de médecine de Vaucluse*, 1909, p. 227-228.

2358. Catalogue de la librairie J. Roumanille, 19, rue Saint-Agricol, Avignon. — [*Avignon, impr. F. Seguin*, 1909], in-12.

2359. Catéchisme du diocèse d'Avignon. — *Avignon, impr. Aubanel*, 1909, in-16.

2360. Chabert (S.). — La "« Danse macabre » du musée de Grenoble [par Eugène Devéria], — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, t. I, 1907, p. 237-250.

2361. Chaillan (abbé).— [Note sur trois autels chrétiens conservés à Cassis, à Buoux et à Cavaillon]. — *Bulletin archéologique*, 1909, p. XCVII-XCVIII.

2362. Chaillan (abbé). — Documents nouveaux sur le *studium* du pape Urbain V à Trets. — Manosque (1363-1367). — *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix*, t. XIX, 1908. p. 59-81.

2363. Chaillan (abbé M.). — Le roi René à son château de Gardane; étude sur les conditions d'exploitation agricole en Provence au XVe siècle.— *Paris, Picard*, 1909, in-8°.

Chambon (F.). — Voir : Filon (Auguste).

2364. Charles-Roux (J.).— Le costume en Provence. *Paris, Bloud et Cie*, 1909, petit in-4° (Bibliothèque régionaliste).

2365. Charles-Roux (J.). — Légendes de Provence, par J. Charles-Roux. — *Lyon, impr. et libr. A. Rey et Cie, Marseille, libr. P. Ruat, Paris, libr. A. Lemerre*, 1909, gr. in-4°.

Chevalier (Ulysse). Voir : Albanès (J.-H.), Fillet (L.) et Chevalier (Ulysse).

2366. Ciaccio (Lisetta Motta).— Francesco Laurana in Francia. — *L'Arte*, 1908, p. 408-418 (titre rectifié du nr 2211.)

2367. Cinquantenaire de « Mireille ». Gounod et Mistral. — *Avignon, impr. Roche et Rullière*, [1909], in-16. [Extrait d'« En Terro d'Arle », 10, rue Condorcet, Arles-sur-Rhône).

2368. Clerc (M.).— Notes de voyage. Cavaillon... — *Revue des Études anciennes*, t. XI. 1909, p. 53-57.

2369. Cloquet (L.). — L'art chrétien monumental (... Abside de la cathédrale de Vaison...).— *Revue de l'art chrétien*, 5e série, t. II, 1906.

2370. Colombe (Dr).— Au Palais des Papes : La grande fenêtre. — *Revue du Midi*, 1909, p. 791-795.

2371. Cotte (Charles).—Découverte d'une œnochoë dans un tumulus de Provence [Pertuis]. — *L'homme préhistorique*, 1909 ; — *Paris, Schleicher*, 1909, in-8°.

2372. [Courtray (Dom Albert)]. — Contribution à l'armorial des Papes [d'Avignon].— *Revue de l'art chrétien*, juillet-novembre 1908 ; — [*Lille, impr. Desclée, de Brouwer et Cie*], s. d., in-4°.

2373. Dayot (Armand).— Les peintres de la femme au XVIIIe siècle. — *L'art et les artistes*, mai 1909

Digitized by Google

p. 57, reproduction de portrait de Mme Lenoir, par J.-S. Duplessis ; p. 70, un passage de l'article consacré à cet artiste).

2374. Défense des irrigations vauclusiennes. Vœux adoptés par le conseil général de Vaucluse. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2375. DEGERT (A.). — Lettres inédites du cardinal Maury. — *Revue de Gascogne*, janvier 1909.

2376. DELAVILLE LE ROULX (J.). — Bulle de convocation d'une assemblée des hospitaliers à Carpentras (1365). — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1909, p. 73-94 ; *Nogent-le Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur*, 1909, in-8°.

DÉPREZ (Eugène). — Voir INNOCENT VI.

2377. DEYDIER (Marc). — I. La Vallée du Largue paléolithique (Basses-Alpes) : II. Le Néolithique dans la vallée du Largue. Notes et documents complémentaires. — *Le Mans, imp. Monnoyer*, 1909. In-8°.

Quatrième congrès préhistorique de France. Session de Chambéry, 1908 (p. 105 à 122 et 263 à 273).

2378. DEYDIER (Marc). — Les œuvres d'art de l'église de Cucuron (Vaucluse). — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1909, p. 126-140 ; — *Paris, impr. Plon-Nourrit et Cie*, 1909, in-8°.

2379. DUHAMEL (L.). — Le château d'Orange. Conférence faite le 9 juin 1907 à l'Association des anciens élèves du collège d'Orange. — *Avignon, veuve Roumanille*, 1909, in-8°.

2380 DUHAMEL (L.). — Le meurtre d'un gouverneur d'Orange en 1630 [Jean d'Osmael, seigneur de Walkembourg]. *Revue du Midi*, 15 mars 1909, p. 129-147.

2381. [DUHAMEL (L.)]. Les fresques du Palais des Papes. — *Revue du Midi*, 15 mars 1909, p. 188-189.

2382. DUHAMEL (L.). — La tour des Augustins à Avignon. — *Revue du Midi*, 1909, p. 212-224, 271-293.

2383 DUHAMEL (L.). — L'arsenal du Palais des Papes d'Avignon au XVIIe siècle. — *Revue du Midi*, 1909, p. 739-749.

2384 DUHAMEL (L.). — Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse... Le théâtre à Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles. Monuments historiques et objets d'art classés (Seconde liste). XXXIIe année, 1909 — *Avignon, impr. Millo*, 1909, in-12.

2385. DUMAS (Alexandre). — Les Borgia. La marquise de Ganges. Les Cenci. — *Paris, E. Flammarion*, [1909], in-16.

2386. DUPRAT (Eugène). — Les origines de l'Eglise d'Avignon (*suite*. Cf. ci-dessus, n° 2221). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 1-50, 165-168 ; — *Paris, Ficker*, 1909, in-8°.

2387 DUPRAT (Eugène). — De quelques publications récentes concernant l'histoire vauclusienne. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 324-338.

2388. DUPRAT (Eugène). — Notes de topographie [I. Le Rocher des Doms. II. Le Rhône]. — *Revue du Midi*, 1909, p. 193-211 ; — *Nimes, impr. générale*, 1909, in-8°.

2389. DUPRAT (Eugène). — Propos de congressiste (Le congrès archéologique d'Avignon). — *Revue du Midi*, 1909, p. 446-463 ; — *Nimes*, 1909, in-8°.

2390. DUPRAT (E.). — Le congrès archéologique d'Avignon. — *Annales de Provence*, 1909, p. 349-354.

2391. EHRLE (le P. Fr.). — Un catalogo fin qui sconosciuto della biblioteca papale d'Avignone (1407) : Il codice S. 3 della Biblioteca nazionale de Madrid. — S. l. n. d., in-4°. (Extrait du *Fasciculus Joanni Willis Clark dicatus*, p. 97-114).

2392. FAURE (Claude). — Etude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin du XIIIe au XVe siècle (1229-1417)... — *Paris, H. Champion. Avignon, J. Roumanille*, 1909, gr. in-8°. (Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange. III).

2393. Fédération des républicains de gauche. Arrondissement de Carpentras (Vaucluse). — *Carpentras, impr. Zimmermann*, 1909, pet. in-8°.

FILLET (L.). Voir ALBANÈS (J.-H.), FILLET (L.) et CHEVALIER (Ulysse).

2394. FILON (Auguste). Mérimée et ses amis... Avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte de Spoelberg de Lovenjoul, revue par M. F. Chambon... 2e édition, revue. — *Paris, Hachette*, 1909, in-16 (A consulter pour Esprit Requien et les travaux archéologiques de Mérimée sur Avignon et le département de Vaucluse).

2395. FLANDREYSY (Mme Jeanne de). — La légende des quatre Henri — *Paris, A. Lemerre*, 1909, in-4°.

2396 Fondateur (le) de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, Mgr Charles-Auguste de Forbin-Janson (1785-1844). — *Tours, A. Mame et fils*, s. d., [1909], in-8°.

2397. FORBIN (Comte de). — Un gentil-

Digitized by Google

homme avignonais au XVI[e] siècle. François Dragonet de Fogasses, seigneur de la Bastie, 1536-1099 (*Suite*. Cf. ci-dessus, n° 2234).— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 73-100, 169-194, 277-300 ; — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2398. Formigé (Jules). — Rapport sur la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon (Gard). — *Paris, s. n.*, 1909, gr. in-8°.

2399. Françon (F.). Le palais des Papes « en Avignon ». — *Lyon, A. Rey et C[ie]*, 1909, gr. in-8°.

Gaffarel (Paul). — Voir Peiresc.

2400 Galitzine (N.). L'attentat du pont de la gare. — *Avignon, Roumanille*, 1909, in-16.

2401. Girard (Joseph) et Pansier (P.). — La cour temporelle d'Avignon aux XIV[e] et XV[e] siècles. Contribution à l'étude des institutions judiciaires, administratives et économiques de la ville d'Avignon au moyen âge. — *Paris, H. Champion, Avignon, J. Roumanille*, 1909, gr. in-8°. (Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange. I).

2402. [Girard (Joseph)].— Le Palais des Papes d'Avignon. — *Avignon, Paul Bernaud*, 1909, in-12.

2403 Girard (Joseph). — Musée-Calvet d'Avignon [Note sur une médaille en l'honneur du vice-légat Joseph Ferrier (1609), sur un calice avec patène et divers autres objets d'art dernièrement acquis par le Musée]. — *Revue du Midi*, 15 mars 1909, p. 189-191.

2404. Girard (Joseph). — Catalogue des tableaux exposés dans les galeries du Musée-Calvet d'Avignon. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2405. Godard (André). — Les madones comtadines. — *Paris, Perrin et C[ie]*, 1909, in-16.

2406. Goubet (H.). — Rapport sur le prix d'honneur fondé par les anciens élèves du collège Saint-Joseph d'Avignon. — *Avignon, impr. Fr. Seguin*, 1909, in-8°.

2407. Grimaud (Chanoine A.). — Canounge A. Grimaud. Sermoun e panegiri prouvençau, emé la traducioun franceso. — *Veisoun, impr. de C. Roux*, 1909, in-16,

2408. [Guérin (Eugène)]. — L'aménagement du lac d'Allos. — *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, 1909, p. 62-66.

2409. Guichard (P.). — La chanson du Rhône. — *Lons-le-Saulnier, impr. L. Declume*, 1909, in-12.

2410. Guillibert (baron). — Portraits de Peiresc et du Vair, par Finsonius. — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1909. p. 98 107.

2411. Guitard (E.). — L'école gothique religieuse du Midi de la France. — *Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1909...* 1909, in-8°.

2412. Hallays (André). — Avignon et le Comtat-Venaissin. — *Paris, Laurens*, 1909, in-4° (Les villes d'art célèbres).

2413. Hospices et hôpitaux d'Avignon. Ecole d'infirmières et de garde-malades.— [*Avignon, impr. Millo*], s. d., in-12.

2414. Houtin (A.).— Evêques et diocèses. 2[e] série : Mgr Latty... — *Paris, l'auteur*, 1909, in-18.

2415. Igonet (D[r] Robert). — Réorganisation des services publics d'hygiène à Avignon. — *Bulletin et mémoires de la Société de médecine de Vaucluse*, décembre 1909.

2416. Innocent VI (1352-1362). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican, par Eugène Déprez....— *Paris, Fontemoing et C[ie]*, 1909, 1[er] fasc. — (Lettres des papes d'Avignon se rapportant à la France publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par les anciens membres de l'Ecole française de Rome).

2417. Inventaire des mosaïques de la Gaule, publiée sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fascicule I[er] Narbonnaise et Aquitaine, par M. Georges Lafaye... — *Paris, E. Leroux*, 1900, in-8°.

2418. Jean XXII (1316-1334). Lettres communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. Mollat. 12[e] fasc. — *Paris, Fontemoing*, 1909, gr. in-4° (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome).

2419. Labande (L.-H.). — Société française d'archéologie. Guide du congrès d'Avignon en 1909. — *Caen, impr. H. Delesques*, 1909, in-8°.

2420. Labande (L.-H.). — La monnaie de Sorgues d'après de nouvelles publications. — *Gazette numismatique française*, 1909, p. 319 326.

Lafaye (G.). — Voir Inventaire des mosaïques de la Gaule.

Lanquel. — Voir Pélissier (L.-G.).

2421. Lapauze (Henry). — Histoire de l'Académie de France à Rome.

Digitized by Google

Le directorat d'Horace Vernet (1829-1834).— *Nouvelle revue*, 1909, mars, p. 44-66.

2422. LATTY (Michel-André).—Instruction pastorale [n° 5] de Mgr Latty, archevêque d'Avignon, au clergé et aux fidèles de son archidiocèse sur l'adoration en esprit et en vérité, et mandement pour le carême de 1909 (14 février 1909).— *Avignon, impr. Aubanel*, 1909, in-4°.

2423. LAVAL (Dr Victorin). — L'insurrection fédéraliste dans la vallée du Rhône. Siège et prise d'Avignon (juillet 1793). — *Revue du Midi*, 1909, p. 327-351, 426-445.

2424. LEMOINE (P.).— Observations faites sur le tremblement de Provence, le 11 juin 1909. — *Paris, à la Sorbonne*, 1909, in-8°. (*Bulletin de la Société philomatique de Paris*, sér. 10, t. I, n° 3).

2425. LEVY (Emil). — Petit dictionnaire provençal-français.— *Heidelberg, C. Winter*, 1909, in-8° (Sammlung romanischer Elementar und Handbücher. III. Reihe 2).

2426. LEVY (Emil). — Provenzalisches Supplement. — Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzgn zu Raynouards Lexique roman. 24 Heft. — *Leipzig, o. R. Reisland*, 1909, in-8°.

2427. Lieutaud (Victor). — Les cardinaux provençaux. — *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. XIX, 1908, p. 23-58.

2428. MANIVET (Paul). — Ventosa. — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole libre St-Joseph d'Avignon*, 1909, p. 30.

2429. MARTEL (E.-A.). —Débit et fonctionnement de la fontaine de Vaucluse. — *La Nature*, n° du 6 mars 1909, p. 216-220.

2430. MARTIN (Lucien). — Souvenirs de voyage. Catalogue général de la collection Lucien Martin, [de Malemort], premier maître de la marine en retraite.. — *Tunis, imp. Fr. Weber*, 1909, in-8°.

2431. M[AURIN] (Georges). — Le cycle d'Orange. — *Revue du Midi*, 1909, p. 572-577.

2432. MICHEL (Robert). — Les premières horloges du palais pontifical d'Avignon. Textes inédits du XIVe siècle. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXIX, p. 213-224 ; — *Rome, impr. Cuggiani*, 1909, in-8°.

2433. MISTRAL (Frédéric). — Le poème du Rhône. — *Paris, Lemerre*, 1909, in-12 (Petite bibliothèque littéraire).

MOLLAT (G.). — Voir Jean XXII.

2434. MONTANARI (T.). — Questions hannibaliques : X. Droit vers le mont Genèvre [Passage du Rhône par Hannibal]. — *Revue des Etudes anciennes*, t. XI, 1909, p. 33.

2435. Monument (le) de Paul Saïn à Saint-Cénery. — *Paris, impr. de l'Ecole municipale Estienne*, 1909, in-8°.

2436. MORF (le professeur). — La langue provençale et les voies romaines. — *Bulletin de la Société internationale de dialectologie romane*, 1909, janvier-mars.

Compte-rendu par Jules Ronjat dans *Vivo Prouvènço*, n° du 7 février 1909, p. 3.

2437. MORIN (Dom G.). — La formation des légendes provençales. Faits et aperçus nouveaux. — *Revue bénédictine*, 1909, janvier.

2438. MOUZIN (Alexis).— François Morénas. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 301-312.

2439. MOUZIN (Alexis).— De quelques récentes publications provençales. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 317-323.

2440. MOUZIN (Alexis). - Felibre di Tavan [J.-H. Fabre]. — *Revue du Midi*, 1909, p. 246-249.

2441. NOLHAC (P. de). — Trois portraits inédits de Marie-Antoinette [dont un par J.-S. Duplessis]. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1909, 4e période, t. Ier, p. 121-134.

2442. Notice historique sur la famille de Tulle de Villefranche.... [Comtat-Venaissin]. — *Annuaire de la noblesse de France*, 1908, p. 240-252.

2443. Œuvre (l') de la goutte de lait à l'hôpital d'Avignon. Procès-verbal de la troisième réunion, 3 décembre 1908. — *Bulletin et Mémoires de la Société de médecine de Vaucluse*, février 1909 ; — *Avignon, impr. Aubanel*, 1909, in-8°.

2444. OULMONT (Charles).— Sur un jugement de Stendhal [sur Villeneuve-lès-Avignon]. — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, vol. LIX, n° 1210, 10 février 1909.

2445. PAMARD (Dr Alfred). — Allocution prononcée à la séance d'ouverture du congrès archéologique le 18 mai 1909. — [*Avignon, F. Seguin*, 1909], in-8°.

2446. PANSIER (Dr P.). — Les médecins des papes d'Avignon. — *Janus. Archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale*, 1909 ; — *Harlem, F. Bohn*, 1909, in-8°.

2447. PANSIER (Dr P.). — L'ordre des

Digitized by Google

Frères de la Merci à Avignon (1434-1574). — *Revue du Midi*, 1909, p. 102-120.

PANSIER (P.). — V. GIRARD (Joseph) et PANSIER (P.).

2448. PEIRESC. — Lettres de Peiresc à Jacques Gaffarel (1627 1637) publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, avec notes et commentaires, par Paul Gaffarel. — *Digne, impr. Chaspoul*, 1909, in-8°.

2449. PÉLISSIER (L.-G.). — Carpentras au temps de Louis XIV. Petite chronique inédite de Carpentras [par Lanquet] (1692-1697). — *Annales du Midi*, 1909, p. 495-511.

2450. PERRE (Joseph). — Dérivation des eaux de Fontaine-L'Evêque et du Verdon. Examen du projet Dalloyau, ... — *Bulletin de la Société d'Agriculture de Vaucluse*, 1909, t. LX; — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2451. Petit catéchisme du diocèse d'Avignon. — *Avignon, impr. Aubanel* 1909, in-16.

2452. Programme et règlement du meeting du mont Ventoux organisé par l'Automobile Club Vauclusien les 4 et 5 septembre 1909. — *Avignon, impr. Pinguet*, 1909, in-8°.

2453. RASTOUL (E.). — Un mariage en Avignon sous la Terreur, saynète en un acte et en vers. — *Avignon, impr. Aubanel*, 1909, in-16.

2454. REINACH (Salomon). — La date de l'arc d'Orange. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1909*, p. 513-518.

2455. REYNIER (M.). — Album souvenir du tremblement de terre de Provence.... — *Salon, G. Reyre*, [1909], in-4°.

2456 RIVIER (Th.). — L'église française de Saint-Gall (réfugiés orangeois). — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 5e série, t. VI, 1908, p. 113-173, 226-243, 456-517.

2457. ROBINET (G.). — Extrait de la séance du 24 août 1909 du conseil général de Vaucluse. Discours prononcé par M. G. Robinet, président, sur l'aménagement du lac d'Allos et la dérivation des eaux de Fontaine-l'Evêque et du Verdon. Vœux émis par le conseil général. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-12.

2458. ROGER-MILÈS (L.). — Maîtres du XVIIIe siècle. Cent pastels par ... Duplessis... Préface par Albert Besnard. Texte et documents par L. Roger-Milès. — *Paris, impr. G. Petit*, 1909, in-fol.

RONJAT (Jules). — Voir MORF (le professeur).

2459 RUY (abbé). — La vraie noblesse de la personnalité. Rapport sur le concours pour le prix d'honneur fondé par les anciens élèves du collège Saint-Joseph, présenté à la distribution des prix, le 18 juillet 1908. — *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole libre Saint-Joseph*, 1908; — *Avignon, F. Seguin*, 1908, in-8°.

2460. SADE (Marquis de). — L'œuvre du marquis de Sade... introduction, essai bibliographique et notes par Guillaume Apollinaire. — *Paris, bibliothèque des curieux*, 1909, in-8° (Les maîtres de l'amour).

2461. SAINT-MARTIN (Jean). — Défense des irrigations vauclusiennes. Les eaux de Fontaine-l'Evêque. Exposé et vœu de M. Saint-Martin devant le conseil général de Vaucluse. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2462. Salubrité (la) publique à Avignon. — *Bulletin et mémoires de la Société de médecine de Vaucluse*, décembre 1909.

SALS (E.). — Voir : Carte du département de Vaucluse.

2463. SAMARAN (Charles). — Les indiscrétions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVIe siècle. — *Mercure de France*, 1909, 1er août, p. 385-404; — *Paris, Champion*, 1909, in-8°.

2464. SAULNIER (E.). — Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X). — *Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1909*.... 1909, in-8°.

2465 SAUTEL (J.). — Le théâtre romain de Vaison. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 221-276; — *Avignon, F. Seguin*, 1910, in-8°.

2466. SEGRE. — Les dépêches de Christophe de Plaisance, procureur mantouan à la cour pontificale, 1371-1383. — *Archivio storico italiano*, 5e série, t. XLIII, 1909, n° 1.

2467 SEGUIN (Louis). — Le génie provençal et « Mireille ». — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-12.

2468. Société française d'archéologie. Liste des membres du congrès archéologique de France. 76e session, Avignon (18-26 mai 1909). — *Compiègne, impr du Progrès de l'Oise*, 1909, in-8°, 18 p.

SPOELBERCH DE LOVENJOUL (vicomte). — Voir FILON (Auguste).

2469. TAVERNIER (René). — La richesse du Rhône et son utilisation. — *Compte rendu analytique de la Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon*, 1907-

Digitized by Google

1908, p. 414-458, 458-477 ; — *Chambres de Commerce du Sud-Est. Office des transports. Comple rendu trimestriel*, juillet 1908, p. 67 93.

2470. TERRIS (Jules de). — Les Montmorency à Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 195-202 : - *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2471. TISSIER (Albert). — Consultation pour Miss Hamilton contre Antoine Gau [au sujet de la vente d'un immeuble sis à Avignon, rue de la République, dépendant de la liquidation de la Congrégation des Jésuites]. — *Avignon, F. Seguin*, 1909, gr. in-4°.

2472. TISSIER (Albert). — Observations additionnelles pour Miss Hamilton contre Antoine Gau. — *Avignon, Fr. Seguin*, 1909, gr. in-4°.

2473. Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence. Compte rendu du XII° congrès tenu à Avignon, les 17 et 18 avril 1909 à l'occasion du 25° anniversaire du Syndicat Agricole Vauclusienne. — *Avignon, F. Seguin*, 1900. in-8°.

2474. VALOIS (Noël). — Le Pape et le concile (1418-1450). — *Paris, Picard*, 1909, 2 vol. in-8° (P. 166-184, 260-270 : Révolte des Avignonais et des Comtadins contre le pape Eugène IV. P. 34-70 : Projet de translation du Concile de Bâle à Avignon).

2475 Vente (la) du collège Saint-Joseph. — *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole libre St-Joseph d'Avignon*, 1909, p. 4.

2486 VIANEY (Joseph).— Le Pétrarquisme en France au XVI° siècle. — *Paris, Masson et Cie ; — Montpellier, Coulet et fils*, 1909, in-8° (Travaux et mémoires de Montpellier, série littéraire, III).

2477 VISSAC (baron Marc de). — Jean-Perrinet Parpaille.— *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 51-72 ; — *Avignon, F. Seguin*, 1909, in-8°.

2478. VISSAC (baron Marc de). — L'abbé Bridaine (1701-1767). — *Avignon, F. Seguin*, 1909. in-8°. [Communication faite à l'Académie de Vaucluse].

2479. WAHLUND (Carl). — Hel. Peter af Luxemburg (1369-1387). Honom ägnade biografier. Honom tillskrifven uppbyggelsebok. — *Studier i modern språkvetenskap utgivna at Nyfilologiska Sällskapet i Stock- holm*, t. IV (Upsala, 1908), p. 1-44.

2480. WILHELM (Ivan). — La Durance, utilisation de ses eaux et amélioration de son régime par la création de barrages. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1909, p. 37-107.

2481. YRONDELLE (A.).— Un incident entre M. Thiers et le maire de la ville d'Orange (1860). — *Revue du Midi*, 1909, p. 294-303.

2482. YRONDELLE. — Le siège de Caderousse, en 1709. — *Revue du Midi*, 1909, p. 681-691.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YQ 11059

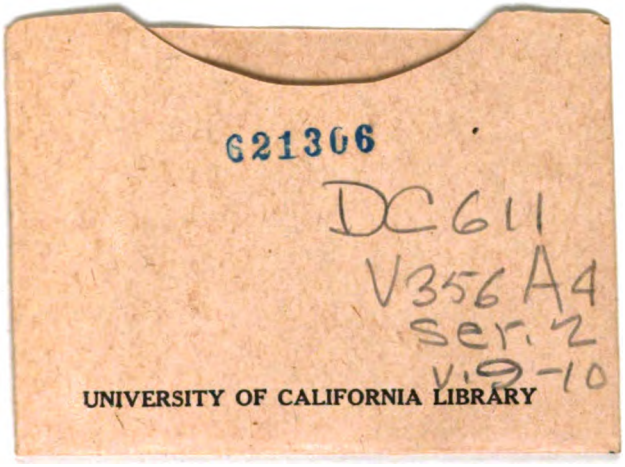
621306
DC611
V356A4
ser.2
v.9-10
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google